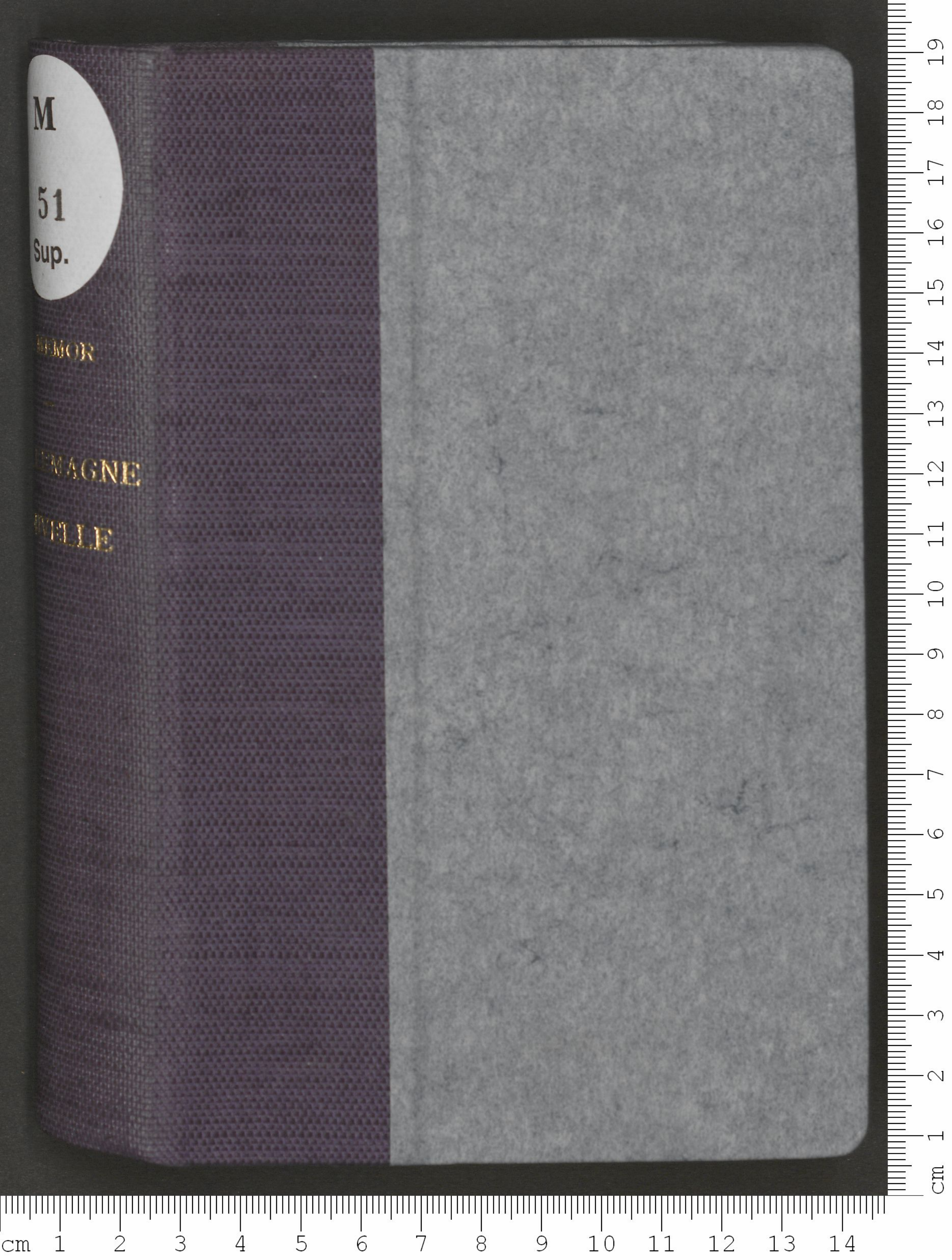
A. MEMOR

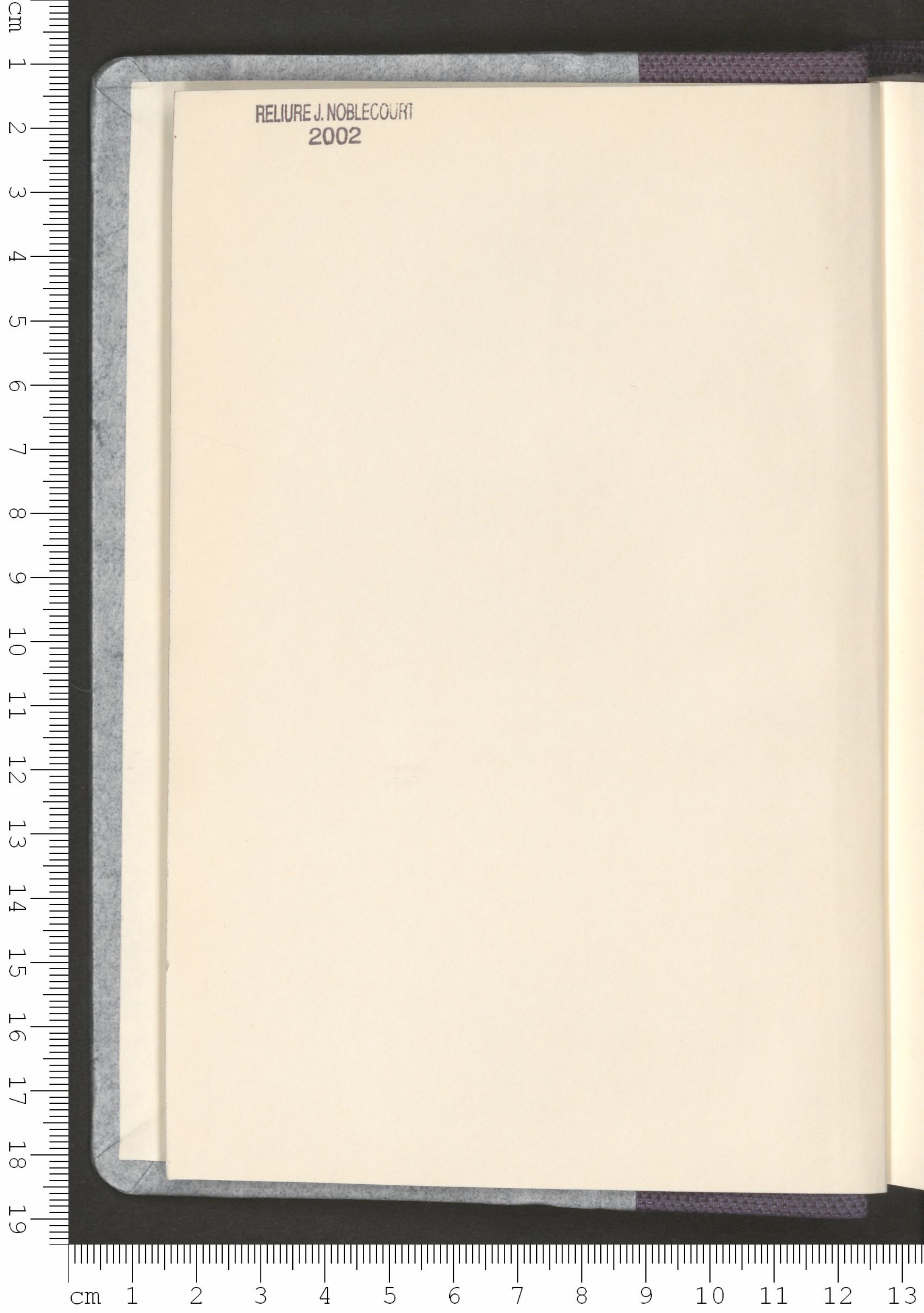
—

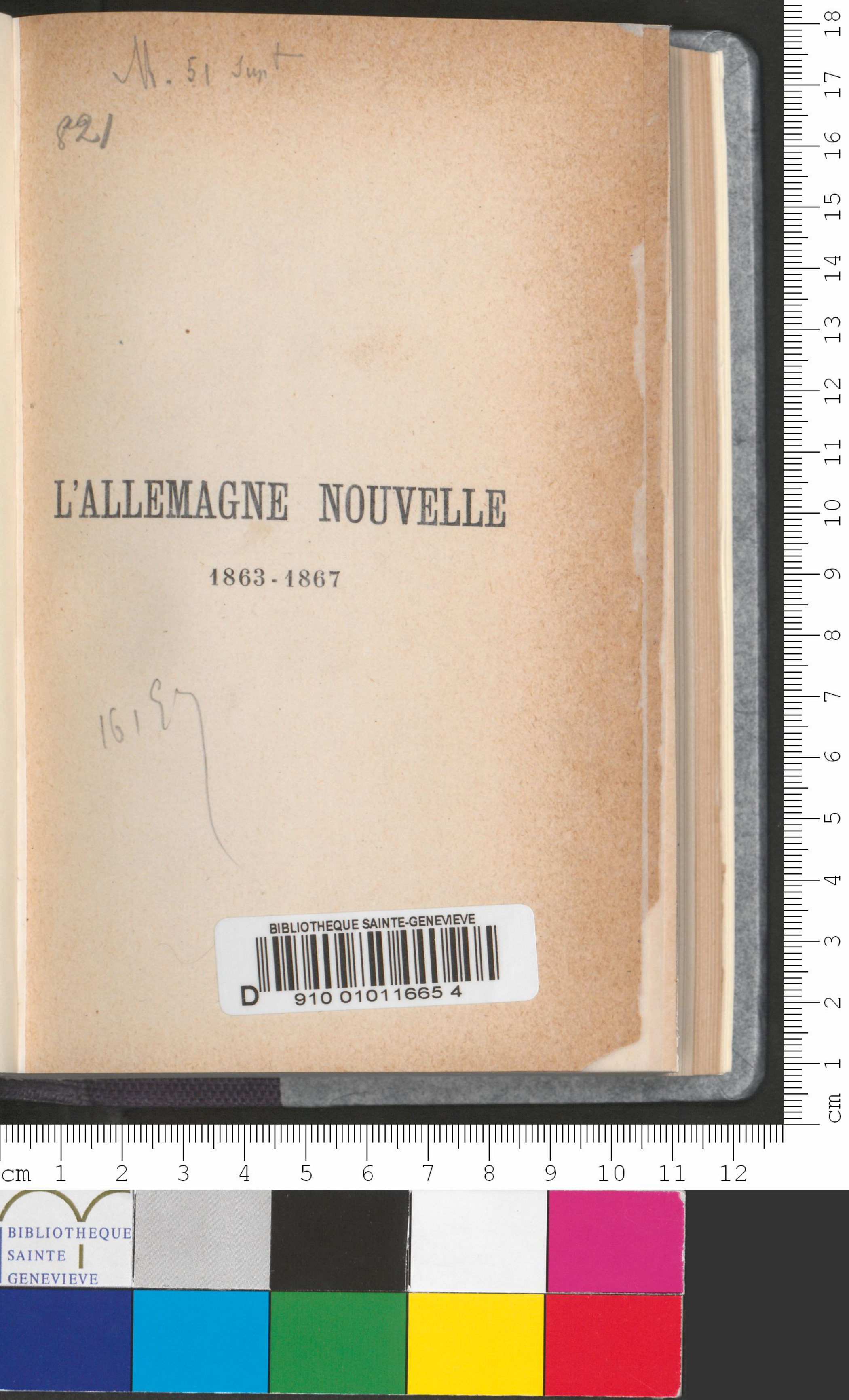
L'ALLEMAGNE NOUVELLE





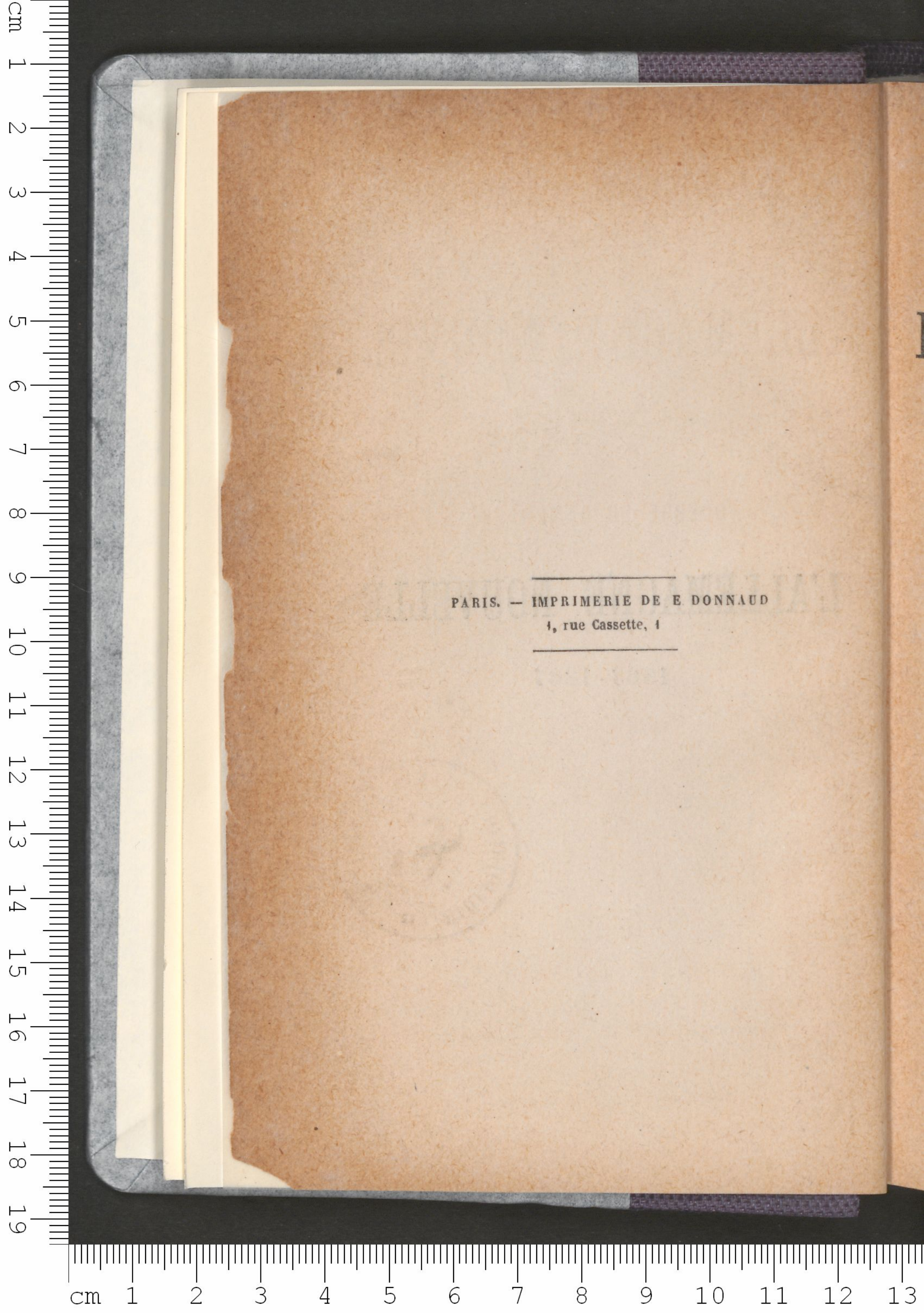
M
51
Sup.


RELIURE J. NOBLECOURT
2002



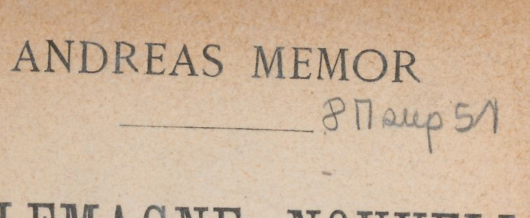
L'ALLEMAGNE NOUVELLE

1863-1867



PARIS. — IMPRIMERIE DE E DONNAUD
1, rue Cassette, 1

ANDREAS MEMOR



L'ALLEMAGNE NOUVELLE

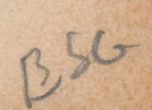
1863-1867

GUERRE DU DANEMARK
ANTAGONISME DE LA PRUSSE ET DE L'AUTRICHE
DISSOLUTION DE LA CONFÉDÉRATION
GUERRE DE 1866 ET SES CONSÉQUENCES



PARIS
E. DENTU, ÉDITEUR
Libraire de la Société des Gens de Lettres
PALAIS-ROYAL, 15-17-19, GALERIE D'ORLÉANS

1879



PROLOGUE

Ce livre est vrai d'un bout à l'autre. C'est son mérite aux yeux des uns, c'est son tort aux yeux des autres. L'auteur n'a pas voulu faire une histoire d'Allemagne; il s'est attaché à peindre les mœurs politiques de la période qu'embrasse son récit, bien plus qu'à tracer le détail de tous les actes et de tous les faits qui l'ont remplie. Un illustre écrivain a donné pour titre à ses travaux : — « Documents pour servir à l'histoire de mon temps. » — Ce titre n'est plus à prendre et cependant c'est celui qui conviendrait par excellence à ces souvenirs, car ils sont tels que personne ne pourra désormais écrire l'histoire véritable de ces dernières années sans venir y puiser des documents et des informations. On y trouvera des choses inconnues qui surprendront peut-être, elles sont toutes exactes.

Pendant les années que nous passons en revue, l'Allemagne a été indirectement mêlée à un grand nombre de questions qui se sont posées devant les Puissances européennes, telles par exemple que les conflits entre l'Italie et le Saint-Siége, l'organisation et la désorganisation des Provinces danubiennes, l'insurrection polonaise, la révolte des Crétois et les aspirations helléniques. Nous les avons toutes écartées plus ou moins du cadre de ces souvenirs, car ces questions, sauf l'insurrection

polonaise de 1863, nous auraient entraîné loin de notre but, qui est de peindre les choses d'Allemagne, d'étudier les diverses phases de la politique allemande, ses principes anciens et nouveaux, ses nouvelles coutumes, sa nouvelle manière, sa nouvelle jurisprudence, et de puiser dans cette étude les enseignements qui doivent servir à notre éducation politique.

Trop embrasser c'est mal étreindre ; voilà pourquoi il nous a paru plus utile et pratique de rester sur un terrain plus étroit, d'autant mieux que c'est le terrain voisin, celui où se sont passés les faits les plus importants de la politique contemporaine, celui où l'avenir nous ménage encore les plus graves événements.

Nous avons donc pris pour limites les frontières allemandes, et pour champ de nos études ces questions purement germaniques où la Prusse, l'Autriche et les États Confédérés, d'abord unis contre le Danemark, plus tard unis les uns contre les autres ont déchiré l'ancien pacte fédéral pour y substituer l'antagonisme naturel de l'hégémonie prussienne et de l'Empire Austro-Hongrois.

Quelques observations d'un ordre moins sérieux, quelques anecdotes puisées dans des notes ou des souvenirs authentiques, quelques tableaux de la vie sociale et populaire s'interposent dans notre récit des événements historiques. Ils étaient ainsi placés dans les mémoires d'où sortent ces pages, et nous avons cru devoir les conserver. Pour étudier une époque et une nation, il ne suffit pas de rechercher les principes, les doctrines et le langage des hommes d'État qui siégent dans le conseil des princes, et qui exercent tour à tour le pouvoir ; il faut aussi descendre parfois dans la vie sociale des classes non politiques, car on y trouve souvent des éléments d'appréciation qui redressent le jugement qu'on eût porté sans les connaître. Combien de fois n'est-on pas forcé de convenir que les

choses d'en bas valent mieux que les choses d'en haut! Et puis c'est un repos. Car les événements dont nous allons suivre la trame ont dans leur enchaînement quelque chose de massif et de fatigant qui fait parfois désirer un temps d'arrêt dans une autre atmosphère. On n'aime guère à vivre longtemps dans les froides régions de la politique allemande, pour démêler cet écheveau d'intrigues et de manœuvres à l'aide desquelles se tisse le nœud gordien que le canon doit briser au dernier jour. C'est Machiavel moins l'esprit italien, fin et délié de son œuvre. Ce sont ses pages lourdes.

Et cependant il faut, il faut absolument les connaître. Il est loin de nous le temps où il était permis de concentrer ses regards et ses travaux dans le cercle étroit des affections de la vie et des souvenirs de l'enfance. Il faut voir plus loin maintenant. Il faut voir par delà les frontières, car aujourd'hui rien n'arrête la force. Toute force est une menace, il faut l'étudier pour savoir se défendre. La vie d'un peuple est à ce prix.

Aussi, nous l'avouons, en apportant notre part à ce travail d'instruction nécessaire, notre but, notre unique but est-il de bien faire connaître les principes et les doctrines de la politique moderne ; où ils conduisent, les nouveaux devoirs qui en dérivent, et comment il convient de vivre en cet état aussi longtemps que cet état durera.

Notre récit s'ouvre en 1863. L'Allemagne est tranquille pour le moment, mais les nuages montent à l'horizon. Cependant le voyageur qui traverserait l'Autriche, la Bavière et la Bohême, serait frappé de l'insouciance heureuse des populations. Dans la politique comme dans la nature le calme précède presque toujours les tempêtes. Profitons de cette embellie pour conduire avec nous le lecteur en la ville de Carlsbad.

L'ALLEMAGNE NOUVELLE

1863 - 1867

I.

Carlsbad en 1863. — Les Juifs de Gallicie. — La Grande-Duchesse Hélène de Russie. — Arrivée du Roi de Prusse. — M. de Bismarck et le Général de Manteuffel. — Juin et Juillet 1863.

La petite ville de Carlsbad offrait alors un spectacle curieux ; de toutes les parties de l'Allemagne, chacun y venait chercher, les uns le repos de la vie privée, les autres un remède salutaire contre toutes les maladies qui sont en général la triste conséquence des fatigues intellectuelles.

La vie qu'on y menait alors gardait encore le caractère familier et presque patriarcal qui distinguait naguère les mœurs allemandes, et qui, à vrai dire, leur donnait un charme qu'elles perdent de jour en jour.

Il y avait dans l'air comme une atmosphère de calme, de bienveillance et de simplicité qui mettait à l'aise. Les rangs se mêlaient, les nationalités différentes se rapprochaient les unes des autres, et toutes les divergences semblaient s'effacer pour un temps, devant la communauté des repas, des distractions et des sources minérales.

Dès le matin, aux premières heures du jour, on se retrouvait aux fontaines brûlantes où chacun, à tour de rôle, tendait son gobelet à de jeunes filles vêtues de bleu qui se chargeaient de le remplir.

L'égalité la plus parfaite, la véritable égalité, souriante, aimable et policée, régnait autour des sources salutaires. Chacun s'avançait en file, échangeant un salut avec les voisins dont le plus souvent on ignorait le nom ou la provenance, et dans cette foule courtoise on aurait eu de la peine à distinguer le prince du bourgeois, le ministre d'État du commerçant, le souverain de ses sujets.

Un seul groupe tranchait par son isolement ou plutôt par son costume et ses manières dans cette assemblée cosmopolite. C'était le groupe des juifs de la Gallicie.

Ils se tenaient à part, réunis par familles ou sociétés de cinq ou six personnes des deux sexes, presque toujours présidées par un d'entre eux qu'ils entouraient ostensiblement d'égards et de respect.

Les hommes portaient en général un chapeau mou à larges bords et une espèce de longue houppelande tenant le milieu entre la soutane et la redingote, d'étoffe noire pareille au lasting, mais qu'un usage trop prolongé et l'absence de soins rendaient luisante et graisseuse. Des deux côtés du chapeau pendaient deux longues mèches de cheveux tournées en vis et lustrées à l'huile. C'est à ces mèches, dit-on, qu'ils seront reconnus et triés au jour du jugement dernier ou à la venue du Messie. Aussi les mèches sont-elles de rigueur et regardent-ils comme infidèles ceux de leurs coreligionnaires qui s'abstiennent de les porter.

Les femmes, au contraire, n'ont point de chevelure ; mais comme il leur serait trop pénible de laisser voir au public leur tête dénudée, elles la recouvrent de perruques en soie noire ou couleur marron qui simulent tant bien que mal des cheveux plaqués sur le front et séparés par une raie. Là-dessus se place une espèce de bonnet à rubans, dépourvu d'élégance mais assez prétentieux. La robe est généralement de soie noire avec une grosse boucle à la ceinture. Le linge ne fait

pas partie du costume, ou du moins il n'y paraît pas. Il en est de même de la propreté dont on ne découvre aucune trace. Mais en revanche les bijoux abondent, et l'on voit, dès six heures du matin, s'avancer à la source les matrones d'Israël avec des pendants d'oreilles de diamants, valant plusieurs milliers de francs, et portant sur de gros doigts frangés de noir des bagues étincelantes.

Ces juifs de Gallicie, ou comme on les appelait, juifs de Pologne, vivent entre eux, et ne paraissent pas rechercher la compagnie des autres Israélites avec lesquels d'ailleurs ils n'ont pas de ressemblance. Ils adoptent tous la même source et quand ils s'en approchent il est rare de les voir donner aux filles bleues de Carlsbad le gobelet dont ils se servent. Ils descendent jusqu'au bassin et y puisent eux-mêmes l'eau bienfaisante. Dans la journée ils disparaissent et on ne les voit revenir que le lendemain aux heures matinales.

Ce sont, à vrai dire, les maîtres de la Gallicie. Ils ont entre leurs mains le monopole de toute espèce de commerce; de telle sorte que rien, absolument rien, ne peut se faire sans leur concours.

Le propriétaire foncier ne peut vendre ni ses bois, ni ses blés, ni son fourrage sans leur intermédiaire. S'il se révolte contre cette tyrannie, il se forme à l'instant une espèce de blocus autour de son domaine, et la communauté israélite ne recule devant aucun sacrifice pour écarter à tout prix l'acquéreur qui se présenterait en dehors des siens.

De guerre lasse, tous les propriétaires se sont rendus, et le monopole leur appartient sans conflit; mais chose fort habile de leur part, ils n'en abusent pas. Tout au contraire, leur puissante organisation leur permet d'offrir souvent des conditions plus avantageuses que celles qu'on trouverait au marché libre.

Un jeune officier appartenant à une des familles princières de l'aristocratie viennoise venait d'être nommé à un régiment de cavalerie cantonné dans un des gros bourgs de la Gallicie.

A peine arrivé, il se voit entouré de ces juifs graisseux qui viennent lui proposer leurs bons offices, pour tout, absolument

tout, logement, nourriture, chevaux, équipement, voitures, etc., etc., *fas* et *nefas*.

D'autres à figure respectable le prennent à part et lui dénoncent successivement chacun des fournisseurs qui viennent de l'approcher. Ce sont, disent-ils, des misérables qui n'ont d'autre but que de le tromper et de l'exploiter. Eux seuls, présentent les garanties sérieuses d'un commerce loyal.

Étonné de cet empressement bruyant et tumultueux, et mis sur ses gardes par toutes les dénonciations qu'il a reçues, le jeune officier renonce au concours de la gent hébraïque, et forme le projet d'attendre quelque temps à l'hôtel jusqu'à ce qu'il ait pu se rendre compte lui-même des ressources de la localité.

Alors commence pour lui une véritable série de tribulations dont on peut difficilement se rendre compte, si on n'a pas eu l'infortune d'en souffrir. Au bout de quelques jours, le maître d'hôtel lui annonce d'un air contrit qu'il a dû, à son grand regret, disposer de son logement. Ne pouvant supposer que Sa Seigneurie ne s'établirait pas en maison, ainsi que le font tous les officiers de l'armée impériale et royale, il avait pris des engagements qu'il lui est impossible de rompre. L'officier s'emporte, peine perdue! Il fait des offres avantageuses, c'est inutile! Il double, triple, quadruple ses propositions qui deviennent exorbitantes, rien! dans huit jours il faudra partir. L'hôtel est à un juif qui *sait ce qu'il fait*.

Le lieutenant se met en quête. Il est riche et il ne manque pas d'appartements vides qu'on peut louer ou meubler. Mais à chaque démarche il échoue. On vient de s'engager, ce n'est plus libre. Tous les appartements sont à des juifs qui *savent ce qu'ils font*.

Et ainsi de suite, pour tous les détails de la vie. Veut-il acheter un cheval ? il ne peut en trouver; veut-il enfin de guerre lasse quitter cet endroit néfaste pour aller tenter fortune ailleurs? il rencontre même pour son départ des difficultés inouïes. A moins, ce qui est rare, qu'il ne soit dans le voisinage d'une station de chemin de fer, les chaises de poste se brisent dès qu'il en demande une, les relais manquent de chevaux et de

postillons. — Tout cela est à des juifs qui *savent ce qu'ils font.*

Dès l'instant où ils se sont aperçus que l'on voulait se passer d'eux, toutes les rivalités, toutes les concurrences se sont effacées ; la communauté s'est unie pour défendre son monopole. Le malheureux qu'elle a frappé d'interdit devient comme autrefois l'excommunié du moyen âge.

Et de guerre lasse, il se rend, comme avant lui se sont rendus tous les fonctionnaires, tous les habitants nobles ou paysans.

Aussitôt la scène change comme par enchantement. Les logements abondent, les chevaux arrivent de tous côtés ; l'officier n'a qu'à choisir, et en quelques jours, il est installé sinon bien, du moins aussi bien et à meilleur compte qu'il ne l'eût fait sans les grandes houppelandes du peuple d'Israël.

C'est, comme on le voit, une race à part dans toute l'acception du mot, orientale de mœurs et d'apparence, et n'ayant rien de commun avec les juifs riches ou aisés qui se rencontrent dans le reste de l'Allemagne et les autres pays de l'Europe.

Mais revenons aux promenades matinales de Carlsbad. Elles commençaient vers huit heures, et les bois de la côte se remplissaient alors d'étrangers groupés par familles ou par compagnies qui se retrouvaient plus tard sur les quais de la Tepel, à l'heure sacramentelle du premier repas.

C'était un curieux spectacle que cet assemblage cosmopolite d'Autrichiens et de Hongrois, de Russes et de Polonais, de Prussiens, de Saxons et de Danois, d'Anglais en petit nombre et de Français encore moins nombreux. Chacun déjeunait en plein air, sur la promenade et en face du café où il avait pris son *habitude.*

Devant l'Éléphant d'or, *Zum goldenen Elephanten*, se réunissaient les sommités de l'aristocratie viennoise, et les grands personnages d'Allemagne et de Russie : le vieux prince Paul Esterhazy, les princes de Windisch-Grätz, de Lichtenstein, de Dietrichstein, ainsi que les médiatisés du Nord, demi-souverains jouissant de prérogatives quasi royales dans de petits États dont

l'étendue ne dépasse pas souvent celle d'un domaine privé de moyenne importance.

On y voyait aussi des archiducs d'Autriche avec leur aide de camp, portant, comme les généraux du pays, l'uniforme simple et pratique de la petite tenue autrichienne, et se mêlant aux voisins avec cette bonhomie pleine de prévenance et de dignité dont la famille impériale des Hapsbourg garde la tradition.

Puis des ambassadeurs, des plénipotentiaires, des chambellans et même des généraux ou des ministres prussiens, ceux-ci boutonnés en noir, colletés en crin, serrés dans leur lévite, polis, très-polis, mais souriant peu.

Et au milieu de tout ce monde, il fallait voir courir de l'un à l'autre le baron de Wiesenbach, vieil habitué de la localité, tantôt gai et familier, tantôt sérieux et en position, suivant qu'il s'adressait à une Altesse Impériale et Royale (*Kaiserliche-Kőnigliche-Hoheit*), à une Altesse (*Hoheit*), à un prince ou un duc (*Durchlaut*), à un ministre ou à un conseiller privé (*Excellenz*), à un conseiller de Cour (*Hofrath*), à un fonctionnaire de second ordre (*Concipist*), à un rien du tout (*Wohlgeboren*).

Ce cercle de l'*Éléphant d'or* n'était pas le seul dont les habitués campaient ainsi en plein air, et un peu plus loin on en voyait un autre, *A la Couronne d'or*, (*Zum goldenen Krone*) où se réunissaient de plus modestes personnages, tous ceux, en un mot, qui n'étaient pas de l'*Éléphant*.

Car l'*Éléphant* avait de vieilles traditions, et chacun y retrouvait pour ainsi dire le souvenir de ses aïeux. Depuis vingt-quatre ans, le prince Esterhazy y venait prendre son café à la même table, et par une galanterie du propriétaire fort bien entendue, chacun voyait souvent les armes de sa maison, peintes sur la tasse que lui apportaient, à l'ombre des platanes, les belles servantes du vieux café. Alors c'étaient de bons sourires et de douces plaisanteries ; on parlait du temps passé, des pères qui avaient précédé les fils et qui étaient restés fidèles à Carlsbad pendant si longtemps, et qui vivraient encore bien certainement si par malheur l'année qui avait précédé leur mort ils n'avaient été empêchés d'y venir.

Cette année de 1863 appartenait encore à la série des an-

nées calmes, où la vie de Carlsbad se continuait dans ses vieux usages; les échos de la politique tourmentée et aiguë des années suivantes n'étaient pas encore venus troubler la vie paisible de l'étroite vallée de la Tepel.

Cependant on voyait déjà l'horizon politique s'assombrir graduellement et l'on pressentait l'approche des tempêtes.

L'insurrection polonaise touchait à sa fin. Elle s'éteignait plutôt qu'elle ne s'apaisait, laissant en suspens pour l'avenir la plupart des questions ou problèmes qu'elle avait soulevés.

La Diète de Francfort était divisée à ce point que l'Allemagne commençait à douter de sa valeur virtuelle.

L'Orient était en proie à des soulèvements partiels que la diplomatie paraissait impuissante à réprimer.

Le Danemark, en voulant incorporer le duché de Sleswig à la monarchie danoise, avait provoqué une protestation collective de la Prusse et de l'Autriche.

A Berlin, le gouvernement luttait à coups de décrets royaux et anticonstitutionnels contre des Chambre hostiles qui contrariaient ses plans d'organisation militaire.

La France était engagée dans l'expédition mexicaine.

Toutes les puissances s'observaient et voyaient avec quelque inquiétude s'avancer l'heure des solutions, c'est-à-dire l'heure critique où les tempéraments ne sont plus possibles, et où la discussion s'efface pour être remplacée par l'action.

Parmi les hôtes illustres de Carlsbad se trouvait alors la grande-duchesse Hélène, veuve du grand-duc Michel de Russie, lequel était frère de l'Empereur actuel Alexandre II. Elle était née princesse de Wurtemberg, fille du prince Paul de Wurtemberg, dont les dernières années se sont écoulées en France, où il s'était retiré à la suite de dissentiments privés avec le Roi son frère.

Cette princesse était d'un esprit supérieur et attrayant; très-instruite et très-informée, s'occupant avec un intérêt presque ardent de toutes les questions du jour, et recherchant la connaissance de tous les hommes distingués, quels que fussent leur nationalité, leurs opinions ou leur rang. Autant que l'information, elle aimait la discussion, et son salon s'ouvrait faci-

lement à quiconque avait qualité pour y faire bonne figure.

Elle prenait les questions par leur grand côté, et sans jamais s'oublier dans ses jugements, elle étonnait souvent son auditoire par la franchise et l'indépendance de ses opinions.

On discutait un jour devant elle (en juin 1863) les événements de Pologne, et les avis se succédaient : les uns en faveur de la sévérité et de la répression absolue, les autres en faveur de la clémence et des tempéraments. « Mais le clergé, dit-elle, comment peut-il s'allier à des hommes qui se proclament révolutionnaires à outrance, socialistes sans religion, et qui repoussent toute espèce d'autorité, aussi bien celle de l'Église et celle de Dieu que celle du souverain ? »

« Madame, lui répondit-on, le clergé de Pologne a été violemment jeté en dehors de ses voies habituelles et normales par la force des choses ou plutôt par la faute de ses persécuteurs.

Les prêtres de l'Église catholique ont, pour condition nécessaire de l'exercice régulier de leur ministère, l'existence d'un lien hiérarchique avec le chef de l'Église. C'est là qu'ils doivent puiser les règles immuables de leur conduite chaque fois que des événements imprévus exposent leur conscience ou même leur intelligence à des épreuves extraordinaires. En rompant violemment ce lien, le gouvernement russe les a isolés dans la tourmente comme des navigateurs sans boussole au milieu de l'Océan. Leurs yeux ont en vain cherché la lumière du phare qui marque le chemin aussi bien dans la tempête que dans le calme.

La doctrine du saint-siége n'est jamais révolutionnaire et encore moins socialiste dans la nouvelle acception de ce mot. Si vous aviez en Russie, laissé tout le clergé catholique garder libres et intactes ses communications hiérarchiques avec les évêques et avec le pape, vous eussiez vu l'esprit du saint-siége, l'esprit de l'Église, guider tout le clergé dans la voie sûre, et vous en eussiez recueilli le bénéfice certain. — A César ce qui appartient à César, à Dieu ce qui appartient à Dieu. — Voilà le mot d'ordre qu'on eût envoyé de Rome au clergé de Pologne, et qui, tout en fortifiant la foi catholique, eût consacré l'obligation des devoirs terrestres. Je ne crois pas que le gouvernement russe en eût souffert, et en tout cas, il eût évité de la sorte

bien des rigueurs inutiles dont le poids est lourd à porter même après une victoire. »

La princesse ne répondit rien ; mais quand vint l'heure de se retirer, elle fit un signe à celui qui avait ainsi parlé et lui dit :

« Sans aller peut-être aussi loin que vous, je partage un peu votre opinion, et quelques-unes de vos paroles m'ont impressionnée. Je veux écrire demain à Saint-Pétersbourg sur cette question. »

Le fit-elle et qu'advint-il de cette circonstance ? On n'en sut jamais rien.

La grande-duchesse Hélène ne brillait pas seulement par l'étendue de ses connaissances et par la sûreté de son intelligence, elle avait aussi la grâce du cœur, la bienveillance et l'amitié, qualités supérieures dont le souvenir rend sa memoire très-chère à tous ceux qui l'ont bien connue.

Vers le milieu du mois de juin (1863), il se fit un mouvement parmi les habitués de la promenade. Les chapeaux de feutre disparurent de la tête d'un certain nombre de messieurs, et furent remplacés par des cylindres hauts de forme et garnis au sommet d'une petite cocarde blanche et noire de la grandeur d'un écu.

C'étaient les Prussiens qui attendaient leur Roi. Ils s'y étaient pris quelques jours à l'avance, car Sa Majesté ne parut que le 19. Il faisait un temps affreux qui durait depuis plus d'une semaine et causait de grands soucis aux autorités locales.

Carlsbad, comme les sous-préfectures de France, possédait un fonctionnaire civil orné de plusieurs conseillers ou employés. Il était d'ailleurs d'une politesse extrême, et paraissait croire que le premier devoir d'un sous-préfet est de rendre sa sous-préfecture agréable. On l'estimait, on le trouvait empressé, utile, et on le recherchait. C'est un cas si rare, si exceptionnel dans les administrations contemporaines qu'il mérite d'être mentionné.

Il y avait aussi un colonel qui commandait l'hôpital militaire et portait le titre de commandant de place. Il est mort, ce pau-

vre colonel Sprenger, et c'était bien le meilleur homme qu'on pût voir, et aussi le plus obligeant.

Cette visite du Roi de Prusse le bouleversait : « Que faire, disait-il, en se frappant la tête, que faire en une ville comme celle-ci, sans garnison d'aucune sorte ? Je n'ai que quelques invalides à l'hôpital, et encore sans leur tenue, et je ne puis les placer en ligne sur le passage du Roi. Si au moins le gouvernement m'avait envoyé quelques compagnies d'infanterie pour établir un poste à la porte de l'hôtel, quelques escadrons pour l'escorte du Roi dans ses promenades quotidiennes ! Mais hélas ! je n'entends parler de rien ! On ne m'a adressé aucune dépêche ! Mon Dieu ! mon Dieu ! à quoi pensent-ils donc à Vienne ! — *Ach ! das ist schrecklich !* (Ah ! c'est affreux !) » Et il allait de l'un à l'autre, répétant sur tous les tons ses amères doléances.

Pendant ce temps-là, le roi arrivait dans une modeste chaise de poste, et littéralement sans tambour ni trompette. La pluie qui tombait à torrents avait favorisé son incognito, et le 19 juin, il s'installait dans le premier étage de l'hôtel du *Schild* ou de l'Écu.

L'installation du roi Guillaume dans les hôtels des villes d'eaux est partout la même. La veille de son arrivée, l'escalier disparaît sous un tapis vert, et les marches comme les paliers se couvrent de fleurs. Au premier étage, dans le corridor, se tiennent deux chasseurs en petite tenue à peine galonnée ; la plupart du temps, assis des deux côtés d'une table sur laquelle sont placés l'encrier, les plumes et le livre où s'inscrivent les visiteurs. Ce sont deux beaux hommes de grande et forte taille, à l'air plus martial que civil, car tout est grand et fort dans cet entourage princier, depuis le Roi lui-même jusqu'au personnel de sa suite.

Le Roi est vêtu de noir, boutonné dans sa redingote et portant l'habit bourgeois avec moins d'aisance que la tunique ou la capote d'uniforme. Son chapeau de haute forme prussienne lui sied moins que le casque à pointe ou la casquette à visière sous lesquels son peuple a coutume de le voir. De fortes moustaches lui donneraient un aspect sévère, presque dur, si ses manières avenantes et son sourire ouvert ne corrigeaient l'ex-

pression de sa physionomie. Il est sérieux, mais naturellement aimable, et tout en lui porte le cachet d'une très-grande distinction. Il est difficile de paraître plus Roi ou plus Empereur. C'est le type de l'ancien chevalier d'armes à la haute stature et aux formes athlétiques.

Autour de lui se tiennent cinq ou six personnages de sa cour, grands-maîtres, ministres, généraux, aides de camp, chambellans, dont le maintien cherche à se modeler sur celui de leur maître. Les uns y réussissent, les autres semblent des gendarmes en bourgeois. Ils ne parlent guère en présence du roi, sauf M. de Bismarck, qui parle toujours, et le général de Manteuffel qui parle souvent.

M. de Bismarck n'était pas arrivé avec le Roi; il ne le rejoignit que cinq jours plus tard.

Dès le matin, Sa Majesté se mêlait aux groupes, tout autour des fontaines, et causait familièrement, mais brièvement, avec les personnes qui lui avaient été présentées. A deux heures, le Roi dînait et invitait à sa table quelques personnages marquants.

On y parlait peu d'affaires ou de politique. Au surplus, en l'année de grâce 1863, les événements se préparaient plutôt qu'ils ne se succédaient.

Les affaires de Pologne se discutaient encore sans se résoudre et le Roi se bornait à en souhaiter la solution pacifique. Il désirait une conférence à Bruxelles et paraissait disposé à user de son influence sur la Cour de Russie pour l'amener à y consentir.

Un matin on apprit à Carlsbad que la ville de Puébla avait été prise d'assaut. Sa Majesté, rencontrant à la promenade un des Français de la colonie, l'arrêta pour lui en faire compliment. « J'ai vu, ajouta le Roi, que parmi les défenseurs de la place il y avait d'anciens révolutionnaires, complices et amis de Mazzini ; ces gens-là sont toujours partout où il y a du mal à faire ; nous en avons beaucoup de cette espèce à nos frontières et c'est un danger sérieux. » C'était sans doute une allusion au parti de Mieroslawski en Pologne, car à cette époque la crainte

de la révolution et de la démagogie tenait le premier rang dans les préoccupations du gouvernement prussien.

M. de Bismarck, qui n'était encore ni comte ni prince, ni lancé dans les entraînements des alliances étrangères, concentrait sur cette préoccupation antidémocratique toute l'ardeur de son caractère. Il en parlait constamment et n'avait pas d'expressions assez sévères pour qualifier l'opposition constitutionnelle du Parlement prussien.

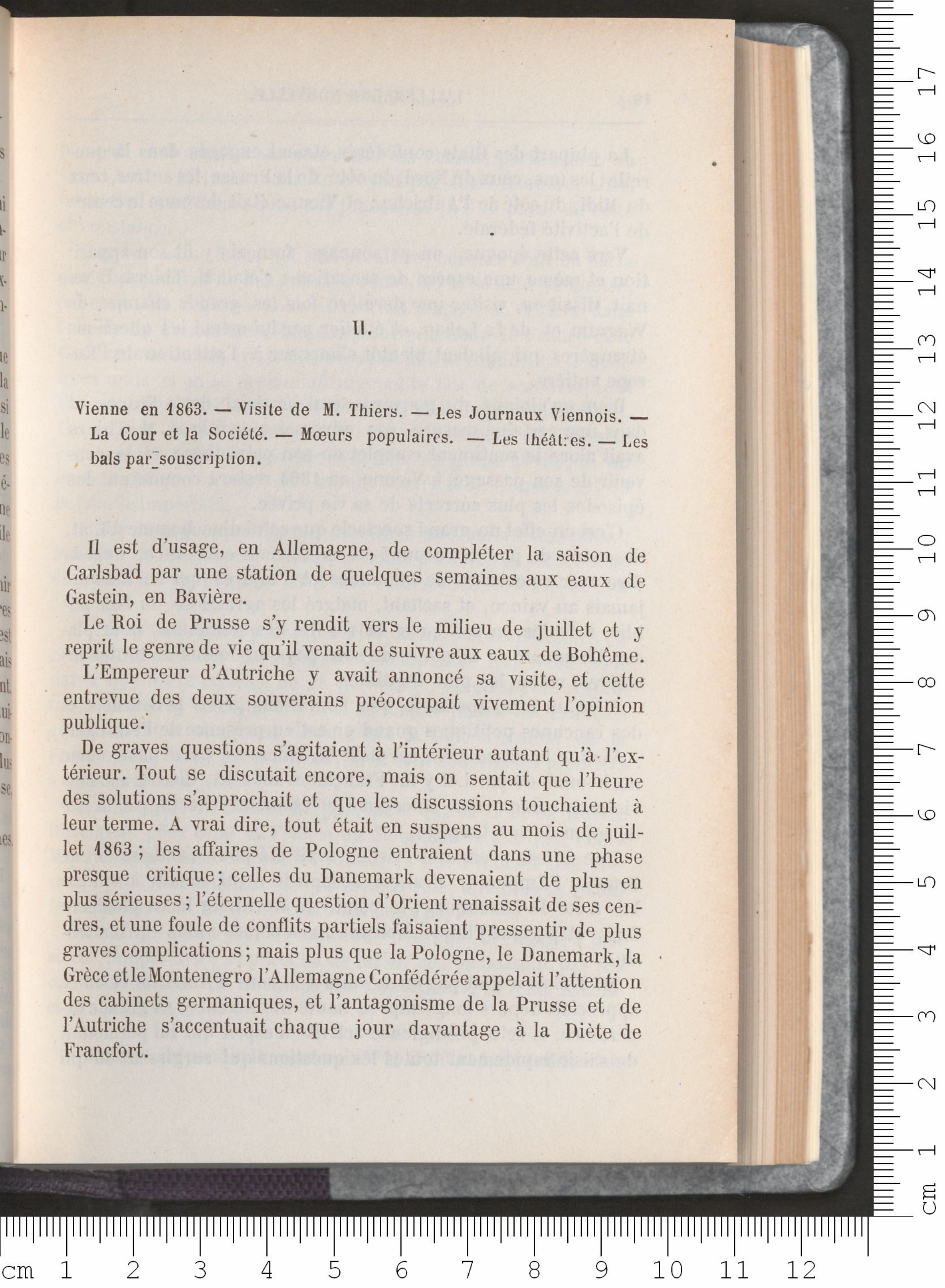
Le corps électoral, disait-il, ne représentait en Prusse que tout au plus un dix-septième de la population, et grâce à la mauvaise législation du pays, ce dix-septième était pour ainsi dire exclusivement composé de bureaucrates à l'esprit hostile et prévenu. Au lieu de citoyens, le suffrage n'envoyait que des professeurs et des pédants intraitables. Il était absolument nécessaire d'élargir le cercle des électeurs pour obtenir une Chambre plus nationale, moins dogmatique et moins hostile aux prérogatives légitimes de la monarchie.

Quant au général de Manteuffel, il paraissait vouloir en finir plus rapidement et plus facilement. — « Quand les Chambres sont trop gênantes, on passe outre ou on les renvoie. » — C'est ainsi qu'il s'exprimait, non pas officiellement, il est vrai, mais assez haut cependant pour qu'on l'entendît et qu'on s'en souvînt.

C'était d'ailleurs au sujet de la loi militaire que se produisait alors l'opposition de la Chambre prussienne, et il faut convenir que la doctrine du général de Manteuffel a contribué plus que tout autre chose à créer la force militaire de la Prusse, c'est-à-dire la seule et unique force de son pays.

Le séjour à Carlsbad ne dépasse jamais quelques semaines. On en sort reposé et fortifié pour l'année.

Nous en verrons bientôt la preuve.



II.

Vienne en 1863. — Visite de M. Thiers. — Les Journaux Viennois. — La Cour et la Société. — Mœurs populaires. — Les théâtres. — Les bals par souscription.

Il est d'usage, en Allemagne, de compléter la saison de Carlsbad par une station de quelques semaines aux eaux de Gastein, en Bavière.

Le Roi de Prusse s'y rendit vers le milieu de juillet et y reprit le genre de vie qu'il venait de suivre aux eaux de Bohême. L'Empereur d'Autriche y avait annoncé sa visite, et cette entrevue des deux souverains préoccupait vivement l'opinion publique.

De graves questions s'agitaient à l'intérieur autant qu'à l'extérieur. Tout se discutait encore, mais on sentait que l'heure des solutions s'approchait et que les discussions touchaient à leur terme. A vrai dire, tout était en suspens au mois de juillet 1863 ; les affaires de Pologne entraient dans une phase presque critique ; celles du Danemark devenaient de plus en plus sérieuses ; l'éternelle question d'Orient renaissait de ses cendres, et une foule de conflits partiels faisaient pressentir de plus graves complications ; mais plus que la Pologne, le Danemark, la Grèce et le Montenegro l'Allemagne Confédérée appelait l'attention des cabinets germaniques, et l'antagonisme de la Prusse et de l'Autriche s'accentuait chaque jour davantage à la Diète de Francfort.

La plupart des États confédérés étaient engagés dans la querelle ; les uns, ceux du Nord, du côté de la Prusse ; les autres, ceux du Midi, du côté de l'Autriche ; et Vienne était devenue le centre de l'activité fédérale.

Vers cette époque, un personnage français y fit son apparition et même une espèce de sensation : c'était M. Thiers. Il venait, disait-on, visiter une dernière fois les grands champs de Wagram et de la Lobau, et étudier par lui-même les questions étrangères qui allaient bientôt s'imposer à l'attention de l'Europe entière.

Bien qu'éloigné du gouvernement impérial de la France et dans une certaine mesure son adversaire politique, M. Thiers avait alors le sentiment complet de son patriotisme, et le souvenir de son passage à Vienne en 1863 restera comme un des épisodes les plus corrects de sa vie privée.

C'est en effet un grand spectacle que celui d'un homme d'État, descendu du pouvoir comme on en descend en France, c'est-à-dire avec ce cortége de calomnies et d'injures qui ne manque jamais au vaincu, et sachant, malgré les agressions du bas public, refouler en son cœur la révolte des sentiments pour placer l'honneur ou la gloire de son pays au-dessus de toutes les colères, même les plus légitimes.

C'est un beau spectacle que l'oubli des griefs personnels et des rancunes politiques quand on est en présence de l'étranger.

Vienne le vit en 1863, car alors M. Thiers n'y parut pas comme un homme de parti. Il y fut Français avant tout, discourant sans violence comme sans amertume et étonnant chacun par la modération de son langage.

Une de ses premières visites avait été pour l'ambassade de France ; l'Empereur François-Joseph le reçut ensuite à son palais d'été de Laxenburg ; le comte de Rechberg le vit plusieurs fois ; et partout l'impression fut aussi considérable qu'inattendue.

M. Thiers n'était pas un inconnu à la cour d'Autriche et on y appréciait depuis longtemps sa haute intelligence, sa grande expérience, et cette prodigieuse activité d'esprit qui lui permettait de saisir rapidement toutes les questions qui surgissent ou qui

passent, et donnait à ses entretiens un charme particulier ; on savait tout cela ; mais on ne le croyait pas aussi tempéré, aussi impartial, aussi calme dans ses jugements qu'il le parut en cette circonstance.

Il arriva même à ce sujet une aventure plaisante dont on parla quelques jours. Une des grandes dames de la société viennoise, ennemie des régimes nouveaux, avait engagé M. Thiers dans l'espoir de l'entendre déblatérer contre la Cour de France et le Gouvernement impérial. Elle en avait fait la confidence à quelques amis et on se promettait une petite fête de scandale dont l'ancien ministre du roi Louis-Philippe était le principal attrait. Qu'on juge de la surprise et du mécontentement de l'aimable compagnie ! Il fut impossible d'obtenir du grand invité, ni un mot de critique ni un mot blessant contre le Gouvernement ou la famille impériale.

Ce fut pour quelques dames du cercle une amère déception ; mais, en réalité, si on écouta avec moins d'intérêt le personnage de la soirée, on le quitta avec une estime plus sérieuse de son caractère.

Car il ne faut pas s'y tromper ; les étrangers respectables (il ne s'agit pas ici des démagogues cosmopolites qui n'ont pour patrie que les brasseries où ils pérorent), les étrangers respectables écoutent quelquefois avec un malin plaisir les Français qui insultent et attaquent devant eux le Gouvernement de la France, mais ils ne les estiment pas et sont souvent les premiers à en faire bonne justice.

Sous le règne de Louis-Philippe, alors que la Cour de Russie témoignait pour celle de France un éloignement marqué, Leurs Majestés impériales recevaient volontiers des Français non présentés par l'Ambassadeur, ce qui est contraire aux usages quand les relations sont amicales entre les deux pays.

On raconte qu'un jour le comte de *** ayant été engagé à une soirée, l'Impératrice s'approcha de lui et, ne connaissant pas ses opinions exaltées, lui demanda des nouvelles de la reine Amélie et des princesses.

« Madame, répondit le comte de***, il m'est impossible d'en

donner à Votre Majesté : j'allais à la Cour avant 1830, mais, depuis lors, je ne vais pas à la basse-cour. »

L'Impératrice se recula comme blessée, et, se tournant vers un chambellan qui la suivait :

« Prenez le nom de cet homme, lui dit-elle, et qu'il ne paraisse plus ici. »

Et cependant les opinions de cet homme étaient alors beaucoup mieux vues à Saint-Pétersbourg que celles des partisans du nouveau règne.

A l'époque dont nous parlons maintenant, c'est-à-dire en 1863, le sentiment anti-français n'existait pas à la Cour d'Autriche. L'Empereur et le Gouvernement se rapprochaient visiblement de la France, mais cela ne datait pas de très-loin, et une partie de la société viennoise se tenait encore sur la réserve.

Il ne fallait pas remonter bien haut pour retrouver dans les règlements militaires la défense de porter l'ordre de la Légion d'honneur. Il s'était même produit à ce sujet, quelques années auparavant, un incident qui avait failli être la cause d'une complication entre les deux Cours. L'Empereur François-Joseph, se promenant avec son aide de camp sur les remparts de la ville, avait été subitement attaqué par un individu armé d'un poignard et n'avait dû la vie qu'au dévouement du capitaine O'Donnell, qui s'était précipité entre Sa Majesté et l'assassin.

Tous les souverains avaient tenu à donner à ce jeune officier un témoignage de leur satisfaction, et l'ambassadeur de France lui avait remis de la part du sien la croix de commandeur.

A sa grande surprise, le comte de Bourqueney s'aperçut que le capitaine ne portait jamais la Légion d'honneur, et après informations prises, il constata que l'autorisation nécessaire ne lui avait pas été donnée. Des explications furent demandées, et comme elles laissaient à désirer, l'ambassadeur dut déclarer que si le règlement n'était pas modifié, il se verrait obligé de demander ses passe ports.

On était maintenant bien loin de cette attitude presque hostile,

et les deux Gouvernements entretenaient les meilleures relations, mais il existait toujours dans un certain parti, des vieux préjugés anti-français dont on retrouvait parfois encore les symptômes.

Les uns regrettaient la prépondérance militaire qui avait exclusivement dominé en Autriche jusqu'après la campagne d'Italie ; les autres, au contraire, d'opinions parlementaires, voyaient avec dépit s'établir et prospérer en France un régime autoritaire dont ils redoutaient l'exemple.

Et de ces deux opinions distinctes, les sympathies françaises faisaient en quelque sorte les frais.

Sans la guerre d'Italie, disaient les réactionnaires, nous en serions encore au temps du régime militaire, et toutes les idées nouvelles que le Gouvernement accepte aujourd'hui avec tant d'imprudence dormiraient sous le boisseau.

Sans l'exemple de l'Empire, disaient les révolutionnaires, nous aurions repris après Solférino l'œuvre inachevée de 1848. Et le fonctionnement régulier de la constitution de 1852 leur causait de grandes colères.

Donc, comme on le voit, celui qui sans souci de sa dignité personnelle eût voulu déblatérer contre la France, contre l'Empire et son Gouvernement, celui-là eût trouvé, dans les salons comme dans les cafés, un auditoire sympathique pour écouter ses griefs.

La société viennoise offrait alors un contraste très-remarquable.

D'une part, la bonne compagnie, celle de la Cour, conservait encore, dans toute leur rigueur absolue, les anciens privilèges et les anciennes règles qui marquaient dans l'Empire le rang et les conditions de la noblesse.

De l'autre, la bourgeoisie jusqu'alors si retirée, si secondaire, commençait à s'élever par son influence parlementaire. Elle donnait des ministres pour les choses de l'intérieur et se fortifiait par une alliance intime avec les israélites devenus nombreux et puissants.

A de rares exceptions près, les juifs de Vienne tenaient tous les journaux entre leurs mains, et bien que la presse viennoise

n'eût pas grande influence hors de la capitale, cependant elle entretenait dans le public un esprit de critique et quelquefois de résistance avec lequel le Gouvernement devait souvent entrer en compte.

Une des feuilles les plus répandues, *die Presse* (*la Presse*), appartenait à un ancien boulanger qui avait gagné quelque argent à Paris à faire des petits pains viennois. Il avait changé de commerce et s'en trouvait bien, car son journal avait pris le premier rang et lui rapportait de beaux bénéfices. Ce n'était pas un homme politique, mais un homme d'affaires, et sa ligne de conduite dépendait exclusivement des tendances de l'opinion publique dont il s'attachait à rester le fidèle interprète et l'humble serviteur. Ses collègues racontaient qu'il faisait lui-même assez bon marché de ses opinions privées : « Quand on entre dans son bureau, disaient-ils, il est inutile de se fatiguer à de longs discours, il faut avoir son portefeuille à la main. Z*** y jette un coup d'œil ; si le portefeuille est garni, il écoute. Puis, avant de répondre, il regarde bien ce qui en sort, et c'est alors, mais seulement alors, qu'il donne sa réponse. »

Longtemps l'heureux boulanger vécut ainsi du fruit de ses labeurs, mais un jour vint où la discorde se mit dans les rangs de ses mitrons.

Parmi ces derniers, se trouvait un jeune écrivain véritablement lettré et dont la plume faisait le journal. Son père était un Français réfugié à l'étranger à la suite de condamnations politiques. Le jeune E..., né en Allemagne, avait voué à l'ancien berceau de sa famille une de ces haines implacables qu'on ne rencontre que chez les néophytes de la naturalisation étrangère. C'en était venu à ce point, disait de lui le correspondant de l'*Indépendance belge*, qu'il ne buvait pas de champagne parce que c'était un vin français.

En revanche, il était libéral et même révolutionnaire au besoin.

Le journal *die Presse* avait pris fait et cause pour l'insurrection polonaise ; non point, il est vrai, de manière à se compromettre ou à perdre ses appuis et ses protections, mais il s'était

montré sympathique à la Pologne et avait bien mérité des Polonais.

Ceux-ci voulurent en témoigner leur reconnaissance à son directeur, et un jour, l'ancien boulanger de Paris vit s'arrêter devant la porte de sa villa quatre jolis chevaux de Gallicie, envoyés au nom d'un comité insurrectionnel. Ils venaient de prendre place dans les écuries de la direction, lorsqu'arriva tout ému le rédacteur E..., réclamant sa part et demandant à son patron de lui céder deux de ces coursiers.

Que se passa-t-il alors dans les bureaux de l'établissement? Il faut croire que le directeur et la rédaction ne purent s'entendre ; car, à quelques jours de là, on vit circuler à Vienne l'annonce d'un nouveau journal ayant pour titre : « *Die neue Freie Presse* » (*la Nouvelle Presse libre*), et pour directeur M. E... Même format, mêmes caractères, même composition, mêmes rédacteurs. Le titre seul était changé ; mais les deux mots qu'on y avait ajoutés valaient tout un acte d'accusation. C'était une dénonciation et une critique.

« Nous quittons la vieille *Presse*, d'abord parce qu'elle est vieille, et ensuite parce qu'elle n'est pas libre, et nous en fondons une qui sera *jeune* et qui sera *libre.* »

Le public le comprit ainsi, et les quatre chevaux de Gallicie devinrent, pour l'heureux boulanger, un présent fatal qui marqua l'heure de sa décadence.

Tout ce que perdit la vieille Presse, *Die alte Presse*, comme on l'appela depuis, *la Nouvelle Presse libre* le gagna, et comme, après tout, le jeune E... joignait un talent véritable à une fort bonne entente des affaires commerciales et pécuniaires, son journal ne tarda pas à prendre une place importante parmi les feuilles de la capitale.

A l'époque dont nous parlons, les journaux de Vienne étaient encore autrichiens, et, sauf quelques exceptions de circonstance, la politique étrangère y était discutée à un point de vue national et patriotique. Le célèbre *fonds des reptiles* n'avait pas encore exercé sur les journalistes sa puissante influence, et cela, par une bonne raison, c'est qu'il n'existait pas encore.

Ce fonds, comme on le sait, fut créé plus tard, après la

guerre de 1866, avec tous les biens et les revenus des princes allemands dépossédés, savoir : le roi de Hanovre, l'électeur de Hesse et le duc de Nassau.

Mais ce qu'on ignore généralement, c'est l'origine du nom qui lui a été donné, et sous lequel il est aujourd'hui désigné.

C'est M. de Bismarck qui en est l'inventeur. Parlant un jour devant le Reichsrath de Berlin des princes dépossédés, le chancelier s'emportait contre les résistances que suscitait en Allemagne le parti des anciens souverains. « Il faut, disait-il, enlever à ces *reptiles* tout moyen d'entretenir leur propagande antiprussienne, et c'est à lutter contre leurs manœuvres que seront désormais employés ces fonds qui leur ont été pris et ne leur seront point rendus. »

Le mot resta, mais le public, moins passionné et moins injuste que le ministre prussien, en détourna le sens, et au lieu de l'appliquer aux princes, il en fit une injure aux écrivains payés de ces deniers confisqués.

Les *reptiles*, ce fut désormais le nom des publicistes à la solde de la chancellerie prussienne ; légion nombreuse et bien organisée, dont les mercenaires sont répandus dans tous les pays d'Allemagne, d'Europe et d'Amérique, recevant avec leurs subventions les ordres de Berlin.

Le mot avait été créé pour les princes, le public l'a donné aux valets.

Ce fonds des reptiles fit des prodiges, c'est-à-dire des fortunes, dans une certaine partie de la presse viennoise. Il s'y forma de nouveaux courants d'opinion dont quelques journaux se firent les organes ardents, et, vers la fin de 1866, on put constater que *la Nouvelle Presse libre*, au lieu de rester *libre*, était devenue *prussienne*.

Ceci explique pourquoi, en 1874, on vit M. E..., moins jeune, mais plus doublé, devenir l'ami et le correspondant des hommes de la gauche avancée dans les Chambres françaises.

M. de Bismarck écrivait le 23 novembre 1873 au comte d'Arnim une lettre dans laquelle nous relevons le passage suivant :

— « *Il n'est pas de notre intérêt* de faire sortir la France de la

situation précaire où la tiennent la division des partis et l'instabilité de ses institutions. Cet état anormal qui épuise et paralyse ses forces *convient à notre politique*. La République française trouvera très-difficilement un allié parmi les États monarchiques. » —

Il fallait donc faire durer la *situation précaire*, c'est-à-dire favoriser de ses sympathies, non pas les intransigeants qui compromettent cet *état anormal* où *la France s'épuise* à la grande satisfaction du chancelier prussien, non pas les extrêmes qui mènent à la réaction, mais ces habiles de la circonstance qui font durer l'état anormal par leurs tempéraments opportuns, qui entretiennent la situation précaire à laquelle on s'intéresse tant à Berlin, qui écartent les solutions, et font en sorte que l'instabilité des institutions puisse continuer à paralyser les forces de la France.

C'est à ce mot d'ordre que dut obéir la presse enrôlée dans le camp des reptiles, et l'on sait si elle a été docile.

Mais revenons à l'an 1863. Nous l'avons déjà dit, la presse était encore autrichienne, bien qu'en partie elle fût déjà vénale. C'était une industrie, un commerce plutôt qu'une puissance politique. Elle ne devint vraiment influente et dangereuse que le jour où la lutte commença entre la grande Allemagne de Berlin et l'Allemagne de Vienne.

En présence du développement progressif de la bourgeoisie et de la finance autrichiennes, l'aristocratie conservait encore l'ensemble de ses traditions telles que les avait connues le siècle passé. Quelques lois nouvelles avaient modifié, il est vrai, les rapports de la noblesse avec les populations rurales ; les corvées n'existaient plus, les règlements de chasse avaient été révisés, mais la séparation des classes était encore aussi complète et aussi absolue que dans le temps passé.

La société noble, la haute société, comme on l'appelait, se composait exclusivement des familles qui avaient le droit d'aller à la cour, et ce droit constituait à lui seul un état civil connu sous le nom de *Hoffähigkeit*, substantif qui dérive de *Hoffähig*, capable d'aller à la Cour ou admis de droit à la Cour.

Pour les femmes, ce droit est le privilége exclusif de la naissance et il faut pour l'établir un certain nombre de quartiers du

côté paternel et du côté maternel. Il se perd par une mésalliance.

Pour les hommes, le droit d'aller à la Cour s'établit de deux manières; d'abord par la naissance et ensuite par les fonctions militaires et les décorations.

Il se donne tous les ans deux ou trois fêtes de Cour, généralement un bal, dit *Hofball* ou un concert dit *Hof-concert*, mais on n'envoie ni cartes ni invitations.

Un avis paraît dans le *Journal officiel*, inséré par le Maréchal de la Cour, prévenant du jour, de l'heure et de la tenue, et adressé ainsi collectivement à toutes les personnes qui sont *Hoffähig*, c'est-à-dire admises à la Cour.

Pour les hommes, ce sont : les grandes charges de Cour et d'État, les conseillers privés avec le rang d'Excellence, les chambellans et aussi toute personne décorée d'une croix autrichienne quel qu'en soit le degré, même celui de simple chevalier.

Tous les officiers depuis le grade de sous-lieutenant peuvent aussi se présenter à la Cour, du moment qu'ils sont revêtus de leur uniforme.

Pour les femmes, le droit d'admission ne s'établissant que par la naissance et se perdant par les mésalliances, il résulte de la stricte exécution de cette règle des conséquences assez curieuses.

En premier lieu, l'accès de la Cour si facile, si ouvert pour les hommes de tous grades et de tous rangs, devient au contraire, pour les femmes, d'une difficulté si grande que le nombre des dames de Cour est fort restreint.

La position du mari, quelque élevée qu'elle soit, ne confère aucun droit à son épouse, en sorte que rien n'est plus fréquent que de voir paraître à la Cour des ministres et des généraux dont les femmes et les filles n'y sont pas admises.

Mais si le mariage ne peut conférer le rang de Cour à une femme, il peut lui enlever celui dont elle jouissait avant de s'allier à un époux qui n'est pas *hoffähig* de naissance. Une femme, veuve ou demoiselle, née dans les conditions de l'*hoffähigkeit*, et allant à la Cour, épouse un général qui lui aussi y est admis, non pas par droit de naissance, mais en vertu de son

grade. Par le seul fait de son mariage, la nouvelle épouse cesse de devenir *hoffähig* et ne peut plus accompagner à la Cour son mari qu'elle y rencontrait avant le mariage.

Ce règlement avait jeté le désespoir dans l'âme d'une veuve polonaise de Gallicie, qui, riche et *hoffähig* de naissance, avait épousé un des ministres. Elle ne pouvait en prendre son parti, et confiait volontiers sa tristesse et son dépit aux diplomates amis de son mari qui fréquentaient son salon.

— N'est-ce pas vraiment une règle offensante, disait-elle un jour à l'un d'eux, car enfin, monsieur le ministre, je suis d'une des premières familles de la Gallicie, et vous m'avouerez qu'il est assez étrange, quand on a au moins dix quartiers, de ne pas être admise à la Cour?

— Ah! madame, lui répondit le ministre étranger, la lune a été mieux traitée que vous, car elle n'en a que quatre, et on lui a donné sa place dans le firmament.

L'Empereur, il est vrai, pouvait, par un décret spécial, personnel et motivé, créer une exception en faveur de certaines personnes, mais ces exceptions étaient fort rares.

On en fit une pour la femme du maréchal Hess; une aussi, pour la princesse de Metternich, baronne de Leykam, seconde femme du prince grand-chancelier et mère du prince actuel. Depuis quelques années elles deviennent, dit-on, un peu plus fréquentes.

Cette règle de Cour se reflétait dans les usages habituels de la noblesse, de telle sorte qu'il existait à Vienne une société exclusivement composée de personnes jouissant des priviléges de l'*hoffähigkeit* et où les autres ne pouvaient pénétrer.

Cette coutume était tellement entrée dans les mœurs, ou plutôt elle y était si ancienne, qu'elle ne soulevait ni discussion ni ressentiments.

Chacun se réunissait aux siens, chacun vivait avec les siens; les bals, les soirées, les dîners se succédaient, et le plaisir avait deux camps, qui rivalisaient de gaieté, d'élégance et d'entrain sans avoir l'air de vouloir se jalouser ou se combattre.

De temps en temps, il se faisait une fusion sur un terrain neutre, par souscription, ou pour des œuvres charitables. Alors

les rangs se mêlaient ; depuis les archiducs jusqu'aux plus petits marchands de la ville, tout le monde s'entr'aidait, se réunissait et se saluait cordialement. Car, à côté de ces séparations qui semblent tenir des siècles passés, il existe entre les diverses classes de la population un germe d'union et de solidarité qui ne se voit pas ailleurs, et qui, en maintes occasions, se traduit par un rapprochement patriotique. Les passions haineuses qu'engendrent l'orgueil et l'envie n'ont pas encore porté leur détestable fruit et armé les uns contre les autres les citoyens de l'Empire.

C'était autrefois une petite ville que Vienne, fermée de tous côtés par d'anciens remparts devenus avec le temps des promenades ombragées. Du côté extérieur s'étendaient, à la distance réglementaire, les glacis militaires, tels qu'on les faisait alors pour la défense des places.

Puis après les glacis, venaient d'immenses faubourgs qui allaient chaque jour s'agrandissant, de sorte que la ville close était comme l'ancienne cité de Londres ou l'île Saint-Louis de Paris, le centre d'une grande circonférence.

Depuis quelques années déjà, les remparts disparaissaient l'un après l'autre ; ils se nivelaient avec les glacis, et formaient de grandes avenues bordées de chaque côté par d'énormes maisons que la spéculation élevait avec une rapidité vraiment surprenante.

Les anciennes portes restaient encore debout, mais comme des souvenirs, ainsi que sont restées sur nos boulevards la porte Saint-Denis et la porte Saint-Martin. Les bastions historiques gardaient leurs noms, mais la ville était ouverte, et rien n'en défendait plus l'accès.

Au surplus, si l'accroissement de la population et le développement progressif du commerce et de l'industrie avaient rendu cette transformation nécessaire, on n'avait rien perdu du côté militaire, car les anciennes fortifications ne répondaient plus aux nouveaux moyens d'attaque de l'artillerie moderne et n'eussent pas servi en cas de guerre.

En 1863, la transformation était en pleine exécution ; de tous côtés on ne voyait que ruines et terrassements. Le coup d'œil n'était pas beau, mais on pouvait déjà prévoir que de tous ces

décombres sortirait bientôt une des plus belles villes de l'Europe.

A mesure que disparaissait un rempart ou un bastion, le peuple de la ville transportait ailleurs ses habitudes de promenades, non pas sans quelques regrets, ni sans quelques critiques, mais avec cette facilité et cette bonhomie qui lui sont propres et qui le distinguent de la plupart des autres populations citadines.

S'il ne se mêlait au caractère viennois un peu trop d'insouciance, on pourrait le citer comme un modèle de philosophie pratique dans l'art de bien vivre.

Tout change avec le temps, et peut-être à l'heure où nous écrivons, quelques traits de ce tableau se sont-ils modifiés au contact des grandes passions et des grosses convoitises que l'esprit démagogique et révolutionnaire souffle sur les nations. C'est possible, mais nous sommes certain que le fond du caractère viennois est encore le même.

Facile dans ses relations, sans haine, sans envie, travaillant pour vivre plutôt que pour gagner, et très-amoureux de tous les plaisirs, le peuple de Vienne ne se prive pas pour amasser. Dès qu'il a assuré les repas de la semaine, il n'hésite pas à dépenser le reste en théâtres ou en parties de campagne.

Il se contente de peu et partage volontiers ce qu'il a. L'ivresse n'est pas son défaut, et on rencontre rarement ce type affreux de l'ivrogne solitaire se balançant sur ses jambes avinées à la porte des cabarets, loin de sa demeure et de sa famille.

L'ouvrier viennois a ses défauts sans doute, et nous en parlerons peut-être ailleurs ; mais il n'est pas ivrogne, il n'est pas solitaire, il n'est ni haineux ni envieux ; il est gai, sociable, aimant à s'amuser et modéré dans ses goûts. Et tout cela mis ensemble en fait un citoyen généralement heureux et certainement beaucoup meilleur que la plupart des autres.

L'orgueil, l'envie et la haine sont les vrais dissolvants de la société, à tous les degrés de l'échelle sociale.

Quand la haine envieuse s'est emparée d'une population, elle la dessèche, la flétrit et empoisonne son travail aussi bien que son repos. Les citoyens s'éloignent et se séparent ; un abîme se creuse entre les classes riches et les classes pauvres, les hommes deviennent mauvais, mauvais à ce point qu'ils trouvent plus de

plaisir dans le malheur de leurs voisins que de satisfaction dans la prospérité commune.

Malheur aux nations que l'orgueil envahit, aux peuples qui vivent dans la révolte habituelle, aux peuples qui détestent, qui envient, qui blasphèment, et qui ne savent plus ni aimer ni obéir!

Ce sont vraiment des peuples esclaves, car rien n'est plus près de la servitude que ces gonflements d'orgueil. Ils finissent toujours par un affaissement servile, et plus s'est élevée la vaniteuse présomption du révolté, plus il descend dans la bassesse de ses soumissions, quand une fois il a trouvé son maître.

Aussi c'est un grand bonheur pour les peuples d'Autriche et de Hongrie d'avoir su jusqu'à ce jour se préserver de cette infatuation si commune ailleurs. L'étranger qui les visite une première fois et qui assiste aux réunions populaires est toujours frappé de l'expression heureuse des physionomies et de la gaieté parfois bruyante, mais presque toujours honnête, qui anime les gens de la ville aussi bien que ceux de la campagne.

Nous ne prétendons pas qu'en ce pays les masses soient inaccessibles à toutes les tentations, à toutes les passions, à toutes les tromperies au moyen desquelles on les soulève et on les égare dans les autres contrées. Non! On y peut faire le mal comme ailleurs, mais il faut se donner plus de peine et le fonds s'y prête moins qu'ailleurs.

Avec la disposition naturelle des Viennois pour le plaisir et les distractions, il va sans dire que les théâtres sont nombreux. Ils ont pris dans ces derniers temps un grand développement et se rapprochent de plus en plus par le nombre, par le répertoire et par la mise en scène, des spectacles de Paris.

En 1863, dans l'ancienne petite ville, il y en avait moins qu'aujourd'hui et ils portaient encore le cachet du temps passé. On les distinguait en deux classes, les théâtres de la Cour et ceux qui, tout en s'appelant théâtres impériaux et royaux, n'étaient pas cependant théâtres de la Cour (*Hof-Theater*).

Ces derniers étaient le théâtre de la Burg (1) et le théâtre de

(1) Théâtre de la Burg (*Burg-Theater*). Burg est le nom donné à Vienne à la résidence impériale. On dit la Burg (prononcez bourgue), comme on dit en France *Les Tuileries* et *Théâtre de la Burg*, comme on eût pu dire *Théâtre des Tuileries*.

l'Opéra. La Burg répond au Théâtre-Français de Paris, les acteurs y sont impériaux et royaux, ce qui s'indique par la presence de deux énormes K, placés en toute occasion devant leurs noms, sur les affiches ou sur les cartes. Le premier de ces *K* veut dire *Kaiserlich* (Impérial), le second veut dire *Kœniglich* (Royal), de sorte que les actrices de la Burg ajoutaient toujours à leurs noms les indices suivants :

« *K. K. Hof-Schaûspielerinn,* » c'est-à-dire : actrice de la Cour Impériale et Royale.

Cela correspond au titre anciennement en usage de comédiens ordinaires de l'Empereur.

A l'Opéra c'étaient les *K. K. Hof-Singerinn*, chanteuse de la Cour Impériale et Royale, et *K.K. Hof-Ballerinn*, danseuse de la Cour Impériale et Royale.

La Burg était le théâtre classique par excellence ; on y gardait sur la scène les belles traditions ; on y parlait en général un bon allemand, celui de Schiller et de Gœthe. Les acteurs étaient tous distingués, et aucune scène d'Allemagne ne pouvait rivaliser avec ce petit théâtre si pauvre d'apparence, si riche en artistes de premier ordre.

La salle était étroite et longue, à peine décorée et faiblement éclairée. C'était un ancien manége attenant au château et accommodé aux besoins du théâtre. La ventilation y était défectueuse ou pour ainsi dire nulle ; on y arrivait facilement et on en sortait de même ; c'était là, sous le rapport matériel et pour la sécurité des spectateurs, le seul avantage de cette construction surannée. Rien pour l'élégance, presque rien pour la propreté. Quant aux décors et à la mise en scène, il est difficile d'imaginer quelque chose de plus primitif et de plus conventionnel.

Et cependant dans cette enceinte presque sévère à force d'être longue, simple et vieille, le public viennois se portait toujours avec empressement, attiré par le talent considérable des acteurs et le choix du répertoire.

Les pièces de Schiller étaient les grandes favorites, puis celles de Shakespeare, dont les traductions allemandes sont parfaites. Quelquefois il paraissait une œuvre moderne et allemande, mais il faut le dire, ce n'était pas fréquent, et les jeunes auteurs

trouvaient plus commode et plus lucratif de se livrer au plagiat des scènes étrangères.

Et pourtant ce n'était pas le côté brillant du théâtre viennois. Parfaits dans les scènes allemandes, les artistes se sentaient mal à l'aise dans les pièces parisiennes, où chaque mot se souligne et reçoit de l'auteur un sens qui souvent n'est pas celui du dictionnaire. Et puis tous ces noms de forme latine se prêtaient mal aux accents germaniques. Adrienne Lecouvreur devenait *Hâtriaine Laicoufraire*, Bernard devenait *Pernharde*, Bijou devenait *Pichou* et ainsi de suite ; et ils y allaient avec grande confiance, ne se doutant même pas que ce pût être mal sonnant.

Treümann, le célèbre comique, tour à tour comme Molière, acteur, régisseur et propriétaire de théâtre, était fort instruit dans son art et se piquait de placer à propos, dans ses réparties de scène, des phrases françaises ; il le faisait quelquefois avec assez de succès, ce qui ne l'empêcha pas un jour de faire éclater de rire les étrangers de la salle du Karl-Theater en disant ces mots :

« *Ich bin wie Molière, chez bran man pien où chez les truffe.* » (1)

L'opéra était excellent. On n'avait pas encore construit la salle actuelle, qui est sans contredit une des plus belles d'Europe, mais sous le rapport du chant et de la danse l'Opéra de Vienne pouvait rivaliser avec tous ceux des grandes capitales.

Trois ou quatre autres théâtres dans les faubourgs attiraient les Viennois par la variété et l'entrain de pièces populaires, la plupart tirées de la scène française, et chacun d'eux possédait quelque acteur en renom. Au faubourg *an der Wien*, la célèbre Gallmeyer dont le jeu fin et spirituel, rappelait celui de Mlle Déjazet, recevait chaque soir les ovations frénétiques d'une salle comble. Car le théâtre, à Vienne, fait partie des habitudes quotidiennes. La représentation commence de bonne heure, à sept heures au plus tard, et dépasse rarement dans sa durée l'heure de dix heures ou de dix heures et demie.

(1) Je suis comme Molière, je prends mon bien où je le trouve.

Le théâtre ne s'arrête jamais, pas même dans les plus tristes circonstances, et la seule concession qui se fait alors aux tristesses publiques ou aux prescriptions religieuses consiste dans le choix des pièces que l'on adapte autant que possible au sentiment du moment. C'est ainsi que le jour des morts, au 2 novembre, tous les théâtres de la capitale, sans exception, donnent tous la même pièce : « *Der Müller und sein Kind* », « le meunier et son fils », drame lugubre et mélancolique, où le crime, l'exil, l'abandon, la ruine et la misère se déroulent dans une série de tableaux saisissants, devant un public souvent ému jusqu'aux larmes. C'est le jour des morts ; on ne rit pas au théâtre ce jour-là, on y pleure, mais on y va.

Un ancien usage qui, dit-on, tend à disparaître aujourd'hui, mais qui était alors en pleine vigueur, exerçait sur la durée des théâtres populaires une influence décisive. Toutes les portes des maisons se fermaient régulièrement à dix heures, et cette heure une fois dépassée, il fallait donner dix kreutzer au concierge qui les ouvrait, soit pour sortir, soit pour entrer. Et tel était sur la masse du puplic l'effet de l'habitude ou des dix kreutzer, que la plupart du temps on voyait la salle se vider petit à petit à l'approche de la limite réglementaire, quand bien même la pièce n'était pas achevée.

Les heures des repas se prêtaient d'ailleurs à celles du théâtre, car elles diffèrent sensiblement des nôtres. En général, on dîne à une heure et on soupe avant de se coucher. Dans la haute société on ne dîne jamais plus tard que six heures.

Il serait trop long de donner ici la nomenclature ou la description de tous les divertissements publics qui sont en si grande vogue dans la capitale autrichienne ; ce serait un chapitre assez curieux comme étude de mœurs publiques, mais qui ne pourrait offrir d'intérêt que par l'abondance des détails et la précision de l'étude. Ce travail, car c'en est un, nous entraînerait trop loin. Aussi nous bornerons-nous à parler des grands bals par souscription qui se renouvellent périodiquement chaque année et sont pour ainsi dire passés à l'état d'institutions.

Il y en avait environ une douzaine dont neuf qui revenaient chaque année régulièrement et à la même époque, c'est-à-dire

en janvier et février. Les trois autres étaient moins certains et on pourrait dire moins classiques.

Les neuf bals annuels se suivaient généralement dans l'ordre que voici :

1° *Ball der Hörern der Medicin* : c'est-à-dire le bal des auditeurs de la médecine, ou des étudiants en médecine.

2° *Concordia-Ball*, le bal de la concorde, donné par les journalistes et autres écrivains de la presse périodique.

3° *Ball der Hörern der Rechte*, le bal des étudiants en droit.

4° *Ball der industriellen Gesellschaften*, le bal des Sociétés industrielles ; on l'appelait aussi le bal des ingénieurs.

5° *Der Künstler Ball*, le bal des artistes.

6° *Der Bürger Ball*, le bal des bourgeois de Vienne. Il était le plus important, et nous en parlerons plus loin.

7° *Der Studentem Ball*, le bal des étudiants, ordinairement patronné par quelques grandes dames de la Cour dont les fils fréquentaient les écoles.

8° *Ball der Unterstütz der Juristen*, bal pour la caisse mutuelle des juristes ou hommes de loi. On l'appelait aussi *Juristen Ball.*

9° *Hesperus Ball*, ou le bal des gens de lettres.

Les comités chargés de l'organisation de ces fêtes, qui avaient toutes un but de bienfaisance, commencaient toujours par envoyer une députation à la Cour, aux Archiducs et Archiduchesses et aux principaux personnages. C'était une ancienne tradition qui se conservait d'année en année, et les invités de distinction se faisaient le plus souvent un devoir aussi bien qu'un plaisir de se rendre à l'invitation.

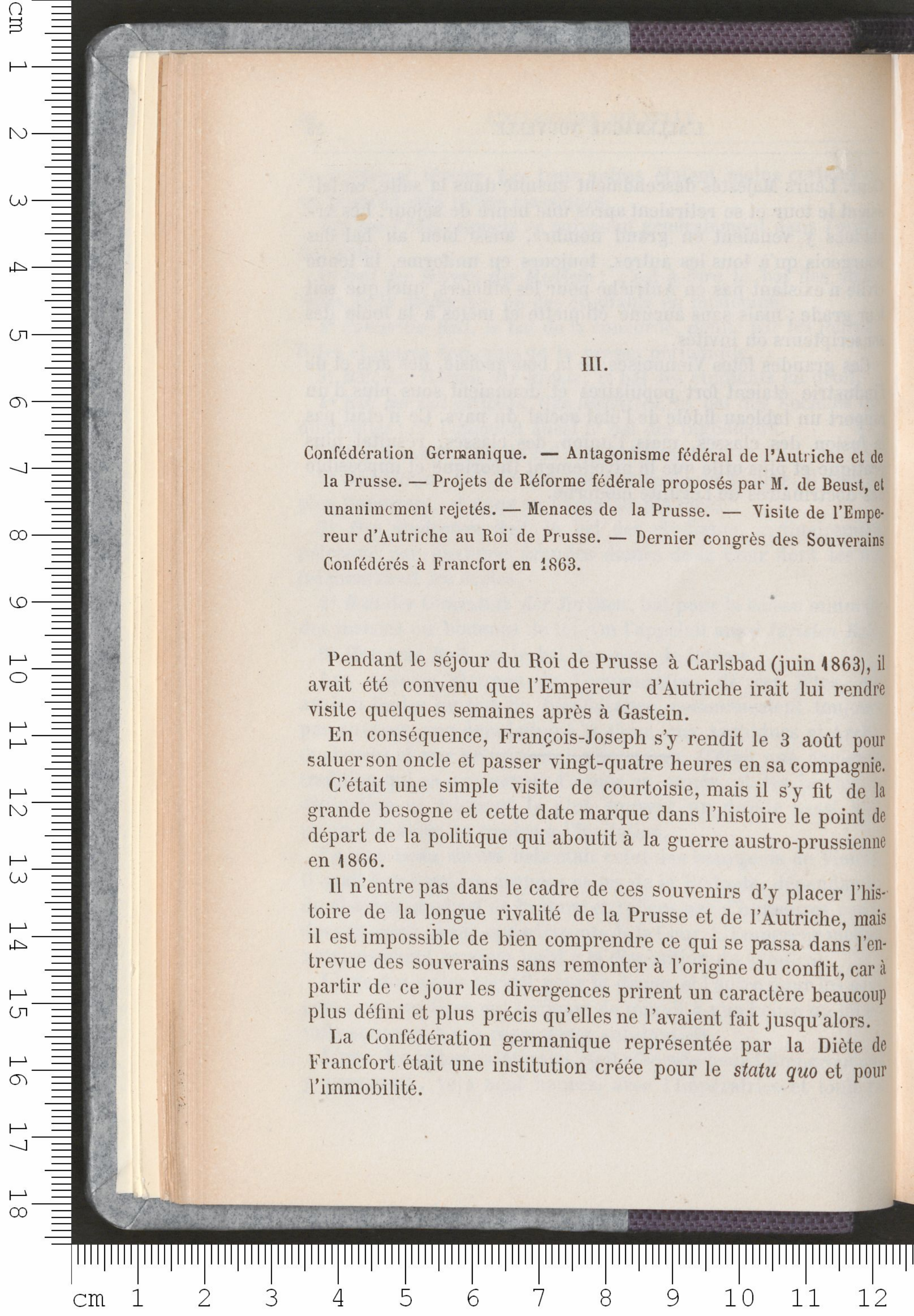
Le plus beau de ces bals était celui des bourgeois de Vienne. Il avait lieu dans les grandes salles de la Redoute, dépendances du château impérial de la Burg et reliées par d'immenses corridors au palais et aux appartements de la Cour. L'Empereur mettait gracieusement ce vaste local à la disposition du syndicat.

L'une des salles servait pour la danse, et l'autre pour les soupers ; car ces fêtes ont toujours de minuit à une heure un intervalle consacré à des repas assez substantiels.

L'une des tribunes latérales était réservée pour l'Empereur qui y paraissait, vers neuf heures, avec l'Impératrice et toute sa

Cour. Leurs Majestés descendaient ensuite dans la salle, en faisaient le tour et se retiraient après une heure de séjour. Les Archiducs y venaient en grand nombre, aussi bien au bal des bourgeois qu'à tous les autres, toujours en uniforme, la tenue civile n'existant pas en Autriche pour les officiers, quel que soit leur grade ; mais sans aucune étiquette et mêlés à la foule des souscripteurs ou invités.

Ces grandes fêtes Viennoises de la bourgeoisie, des arts et de l'industrie étaient fort populaires et donnaient sous plus d'un rapport un tableau fidèle de l'état social du pays. Ce n'était pas la fusion des classes, mais l'union des classes, résultat plus pratique et plus utile que le nivellement théorique et impossible des doctrinaires de l'égalité moderne.



III.

Confédération Germanique. — Antagonisme fédéral de l'Autriche et de la Prusse. — Projets de Réforme fédérale proposés par M. de Beust, et unanimement rejetés. — Menaces de la Prusse. — Visite de l'Empereur d'Autriche au Roi de Prusse. — Dernier congrès des Souverains Confédérés à Francfort en 1863.

Pendant le séjour du Roi de Prusse à Carlsbad (juin 1863), il avait été convenu que l'Empereur d'Autriche irait lui rendre visite quelques semaines après à Gastein.

En conséquence, François-Joseph s'y rendit le 3 août pour saluer son oncle et passer vingt-quatre heures en sa compagnie.

C'était une simple visite de courtoisie, mais il s'y fit de la grande besogne et cette date marque dans l'histoire le point de départ de la politique qui aboutit à la guerre austro-prussienne en 1866.

Il n'entre pas dans le cadre de ces souvenirs d'y placer l'histoire de la longue rivalité de la Prusse et de l'Autriche, mais il est impossible de bien comprendre ce qui se passa dans l'entrevue des souverains sans remonter à l'origine du conflit, car à partir de ce jour les divergences prirent un caractère beaucoup plus défini et plus précis qu'elles ne l'avaient fait jusqu'alors.

La Confédération germanique représentée par la Diète de Francfort était une institution créée pour le *statu quo* et pour l'immobilité.

Elle pouvait empêcher de défaire, mais elle ne pouvait pas faire. Chacun des princes qui y étaient représentés jouissant du droit de veto, une seule voix suffisait pour annuler les délibérations. Il fallait donc l'unanimité et sans elle rien n'était possible.

L'idée qui avait inspiré et dicté le pacte fédéral était l'hypothèse d'un accord permanent entre les confédérés ou du moins entre les plus puissants d'entre eux. Tant que cet accord avait subsisté, sinon dans tous les détails du moins dans les questions les plus importantes, le système avait fonctionné sans encombre; mais du jour où l'un des confédérés semblait vouloir se séparer des autres ou dominer les résolutions fédérales, la Diète, sans pouvoir exécutif et dépourvue de tout moyen d'action pour maintenir ses résolutions, devenait impuissante et par cela même frappée de discrédit.

On en avait eu des exemples si frappants à l'occasion des difficultés de la Hesse électorale en 1860, que chacun des confédérés sentait la nécessité d'une réforme.

Le premier à en donner le signal fut M. de Beust, alors Saxon et ministre des affaires étrangères du roi de Saxe. Les affaires étrangères à Dresde laissent des loisirs à ceux qui en portent le léger fardeau; aussi l'activité du secrétaire d'État se concentrait-elle sur les affaires allemandes en général, c'est-à-dire sur la Confédération germanique.

Il fit un plan de réformes habile, ingénieux, mais au fond superficiel, peu étudié et peu praticable.

Tous les États en firent l'éloge, les uns poliment comme l'Autriche, les autres avec ironie comme la Prusse; mais tous furent unanimes à le renvoyer à son auteur en l'accompagnant de critiques qui n'en laissaient plus rien subsister.

Ce document parut le 15 octobre 1861.

Il ne manquait certainement ni d'à-propos, ni d'un certain talent de combinaison, mais il se heurta dès le premier jour contre des intérêts, des droits et des faits dont il n'avait pas suffisamment tenu compte. C'était plutôt un essai préliminaire qu'une étude sérieuse.

Cependant il était manifeste que le projet avait pour but d'aug

menter l'importance des petits États de la Confédération au détriment des grandes Puissances, et celle qui devait, plus que toute autre, faire les frais des nouvelles réformes était précisément l'Autriche, l'Autriche qui, six ans plus tard, devait voir ses destinées confiées à celui qui, en 1861, lui portait les premiers coups.

M. de Beust proposait une assemblée fédérale, dont dépendaient, comme annexes, une administration fédérale militaire et une chancellerie fédérale, puis à côté de cette triple institution, une assemblée de députés et enfin un tribunal fédéral.

Dans l'assemblée fédérale, composée de représentants des gouvernements allemands, l'Autriche et la Prusse ne figuraient que pour une voix, tout comme les petits États de Bavière, de Saxe, de Hanovre, etc., etc., de telle sorte que chacune des deux grandes Puissances pesait d'un dix-septième dans les délibérations de l'Assemblée qui comptaient dix-sept représentants.

Un tel projet n'était pas sérieux.

Mais ce qui le complétait au point de vue autrichien, c'est qu'il enlevait à l'Autriche la présidence d'honneur qui lui avait été décernée par l'Allemagne entière depuis 1815, et la remplaçait par un alternat avec la Prusse, dans des conditions également désagréables pour les deux gouvernements.

Cependant l'Autriche était beaucoup plus maltraitée que la Prusse et, à vrai dire, le projet Beust la faisait descendre au second rang.

La Prusse, en effet, devait envoyer à l'assemblée des députés, des mandataires nommés dans les deux Chambres de sa Diète, tandis que l'Autriche devait les choisir exclusivement dans ses provinces allemandes.

Cette différence avait alors une portée considérable, parce que d'un côté elle donnait aux provinces non allemandes de la Prusse droit de cité dans la Confédération germanique et que de l'autre elle en excluait péremptoirement les provinces non allemandes de l'Autriche.

Enfin tout cet édifice compliqué devait être portatif, c'est-à-dire qu'il devait se transporter alternativement à Ratisbonne

sous la bannière autrichienne et à Hambourg sous la bannière de Prusse.

C'était vraiment s'éloigner de Charybde pour tomber en Scylla, et il était facile de prévoir que l'Allemagne ne s'accommoderait guère de cette Diète voyageuse, plus encombrée de formalités que ne l'était déjà celle de Francfort, et ne répondant ni aux aspirations sérieuses du parti progressiste ni aux ambitions contenues des gros confédérés.

Aussi de tous côtés la Saxe vit-elle affluer les réponses négatives, et bientôt il ne resta plus du projet de M. de Beust que le souvenir des refus qu'il avait provoqués.

C'est qu'en effet ces refus étaient bien autrement importants que le projet lui-même, car ils contenaient le programme du conflit qui allait désormais se poursuivre pendant des années pour finir par une guerre intestine.

La Prusse, tout en félicitant avec un peu d'ironie M. de Beust, Saxon, *de l'activité diplomatique qu'il déploie sur le terrain des questions allemandes*, pose en principe la distinction à faire entre les Puissances allemandes dont elle prend la tête et les Puissances qui, comme l'Autriche, n'appartiennent à la Confédération que pour une partie de leur territoire.

Entre les premières elle veut une fédération restreinte et *exclusive;* et pour les secondes elle admet des liens internationaux dont elle se réserve d'examiner la nature et surtout la réciprocité.

En un mot, c'est l'exclusion de l'Autriche de la patrie allemande.

Enfin, dit le Cabinet de Berlin, nous voyons dans le projet Beust *un édifice bien plus artificiel et bien plus compliqué que celui que nous avons devant nous* (1).

Quant à l'Autriche, son refus est encore plus catégorique que celui de la Prusse. Elle repousse toutes les innovations du ministre saxon, tant pour l'alternat de la présidence que pour les combinaisons qui servent de base à l'organisation d'un pouvoir exécutif fédéral ; mais surtout et avant tout le Cabinet de Vienne proteste contre l'idée d'une union restreinte de certains États

(1) Dépêche de M. de Bernstorff au ministre de Prusse à Dresde, du 20 décembre 1861.

allemands sous un seul chef fédéral, et y substitue celle d'une *garantie donnée par tous de toutes les possessions allemandes et non allemandes de l'Autriche et de la Prusse*, c'est-à-dire l'entrée de tout l'Empire d'Autriche dans la partie utile et pratique du pacte fédéral (1).

Ainsi posée, la divergence prenait les proportions d'un conflit et, comme il arrive toujours dans la première période de ces luttes internationales, des flots d'encre inondèrent aussitôt toutes les chancelleries allemandes.

Chacun se mit en campagne, et le 2 février 1862, le cabinet de Vienne, profitant de l'ascendant traditionnel qu'il avait encore conservé sur la plupart des États confédérés, parvint à grouper autour de lui la Bavière, le Hanovre, le Wurtemberg, le grand-duché de Hesse et le duché de Nassau, pour faire adresser à Berlin une note identique sur la question de la Réforme fédérale.

Entraînée par le mouvement général et aussi par la défiance qu'avait soulevée l'apparition non déguisée des prétentions prussiennes, la Saxe elle-même dut adhérer plus tard aux notes identiques du 2 février comme le firent aussi les deux duchés de Mecklembourg et celui de Saxe-Meiningen.

Cette démarche collective devait marquer dans les annales germaniques. Il en résultait en effet deux déclarations importantes :

La première : que les États signataires considéraient l'idée prussienne d'une union restreinte comme incompatible avec la Confédération germanique et entraînant de fait sa dissolution.

La seconde : qu'ils étaient prêts à ouvrir des négociations avec la Prusse, dans le but d'arriver aux réformes désirables, tout en prenant pour base le maintien de la Confédération fédérale *qui existait et qui réunissait toute l'Allemagne*.

On prit quinze jours à Berlin pour répondre aux notes identiques du 2 février. La réponse fut courtoise mais très-explicite et sans concession. On peut en juger par la phrase finale que nous reproduisons textuellement.

« Par conséquent, l'importance réelle de la démarche qui a eu

(1) Note autrichienne envoyée à Dresde le 5 novembre 1861.

lieu par la remise de la note identique ne peut être que celle-ci : C'est que le Cabinet de Vienne a voulu faire connaître d'une manière décisive l'attitude négative qu'il entendait prendre contre tout acte sérieux de la Prusse en faveur de la réforme fédérale. »

Cette accusation n'était pas entièrement fondée. L'Autriche ne repoussait pas *à priori* les réformes fédérales par cela même que la Prusse en prenait l'initiative, mais elle ne voulait à aucun prix admettre le principe de l'union restreinte qui ne tendait à rien moins qu'à l'exclure de l'Allemagne.

Le Cabinet de Vienne, alors dirigé par le comte de Rechberg, attachait un tel prix à organiser contre ce système une véritable ligue germanique que, pour obtenir l'identité des notes remises à Berlin il n'avait pas hésité à se départir en cette circonstance de la régularité traditionnelle et officielle de ses rapports avec les autres Cabinets des États confédérés. Pour être parfaitement sûr du secret, il n'avait rien écrit aux envoyés autrichiens accrédités près des Cours d'Allemagne et les avait laissés dans l'ignorance de son entreprise.

Celui qu'il en avait chargé était un jeune conseiller de légation, le comte de Blome, Danois d'origine, devenu gendre du comte Buol (ancien ministre des affaires étrangères), et depuis longtemps déjà au service de l'Autriche.

Le comte de Blome était allé visiter successivement chacune des chancelleries et s'était entendu secrètement avec elles pour la rédaction de la note commune, son identité et surtout la simultanéité de sa transmission.

Pour qui connaît la force de la tradition, et la puissance des habitudes dans les sphères politiques de l'Autriche d'alors, cette dérogation aux règles consacrées témoigne combien, de son côté, le Cabinet de Vienne mettait d'importance à cette démarche.

Il s'agissait en effet, pour lui, de prendre les devants sur la Prusse et de resserrer les liens qui unissaient l'Autriche à l'Allemagne, avant que la Prusse ne parvînt à les rompre.

« En cessant d'être Allemand, disait le comte de Rechberg, et

d'avoir comme tel dans la Confédération germanique le rang auquel il a droit, l'Empire perdrait son principal élément de force pour le présent et pour l'avenir, et ses provinces allemandes ne tarderaient pas à lui échapper pour devenir avec le temps les éléments d'un Piémont septentrional. »

C'était prévoir l'avenir d'un peu loin, car voici maintenant près de dix ans que l'Empire d'Autriche n'est plus dans la Confédération, et ses provinces allemandes ne lui ont pas encore échappé; il est certain toutefois que cet état de choses contient en lui-même le germe de complications qu'il était sage de prévoir et qu'il sera peut-être, avant peu, nécessaire de combattre.

Mais tout en insistant pour le maintien du pacte fédéral, le Cabinet de Vienne en reconnaissait les défauts, et proclamait la nécessité de faire sortir la Diète de Francfort de l'état de torpeur où elle était réduite depuis quelques années. Il fallait lui donner l'élément vital, c'est-à-dire un pouvoir exécutif défini et limité qui pût se concilier avec la souveraineté des Confédérés. Œuvre difficile, mais non pas impossible. Difficile, parce que le pouvoir exécutif de la Diète devait, quelles que fussent son organisation et ses attributions, enlever une certaine part de souveraineté à chacun des confédérés.

Il s'agissait donc pour les États confédérés, ou plutôt pour les Princes confédérés, de sacrifier à la cause commune une portion de leur puissance souveraine et de leur indépendance absolue, et ce sacrifice, pour ainsi dire nul et plus fictif que réel pour les petits princes ou les petits États, devenait très-réel et très-grave pour les grandes Puissances.

Cependant l'Autriche se déclarait prête à le faire, non pas à la Prusse, il est vrai, mais à l'Allemagne.

La Prusse, au contraire, tout en reconnaissant la nécessité des réformes, les voulait à son bénéfice.

Peut-être était-ce la conviction de l'impossibilité d'une solution pratique et prochaine qui donnait à l'Autriche le courage d'en proclamer la nécessité et celui de se déclarer prête à en subir les conséquences.

Toujours est-il que la démarche collective dont l'Autriche

avait pris l'initiative eut pour résultat de mettre la Prusse en demeure de préciser d'une façon catégorique le but de cette agitation mal définie que depuis quelque temps elle entretenait en Allemagne.

Toutes les questions fédérales se ressentaient de l'attitude incertaine du Cabinet de Berlin. Depuis longtemps déjà le conflit Hessois eût été réglé si le désaccord des grandes Puissances n'avait compliqué l'affaire au lieu de la résoudre : — « Dès que nous sommes d'accord, disait-on à Vienne, c'est-à-dire dès que nous nous rallions aux propositions de la Prusse, elle change aussitôt son programme, et met en avant d'autres propositions toutes différentes. »

Aussi était-on arrivé à cette opinion, qui d'ailleurs était justifiée par les événements, que le Cabinet de Berlin, espérant trouver avec le temps, des occasions plus propices, voulait absolument tenir ouverte la question de la réforme fédérale, pour s'en servir à ses fins.

Et c'était la vérité.

Cet état de choses se prolongea pendant toute l'année 1862, sans amener aucune modification sensible dans la situation respective des deux grandes Puissances allemandes.

Vers la fin de l'année, l'Autriche ayant soumis à la Diète un projet de réformes comprenant la réunion d'une assemblée de délégués des divers États fédérés, et ces propositions ayant été renvoyées par la Diète à l'étude d'un comité spécial, le Cabinet de Berlin sortit tout à coup de la réserve qu'il observait depuis quelque temps et M. de Bismarck eut avec le comte Karolyi, ministre d'Autriche à Berlin, une explication dont la vivacité fit entrer la question dans une phase plus aiguë.

Passant des remontrances aux menaces, il déclara que non-seulement il refusait d'examiner à Francfort les propositions autrichiennes, mais que si la Diète persistait dans sa résolution, la Prusse se retirerait de la Confédération et considérerait comme définitivement rompus les liens fédéraux dont l'Autriche cherchait à altérer le caractère.

En même temps le baron de Werther, ministre de Prusse à

Vienne, était chargé de tenir au comte de Rechberg un langage des plus énergiques, pour ne pas dire agressif.

« En se séparant de la Diète, la Prusse, dit-il, entendait maintenir néanmoins ses garnisons dans les places fédérales.

« Le Cabinet de Berlin ne se dissimulait pas les complications, peut-être même les conflits qui devaient en résulter, mais il était résolu à empêcher à tout prix l'adoption du projet de réforme autrichien.

« Au surplus, l'heure était venue de s'expliquer sans détours. Il se faisait depuis quelque temps par le cabinet de Vienne un travail d'opposition occulte et continu, qui avait pour but et pour résultat de miner sourdement l'influence de la Prusse et sa légitime prépondérance dans le nord de l'Allemagne pour y substituer celle de l'Autriche.

« Le Gouvernement prussien ne pouvait plus tolérer davantage le développement de cette politique hostile.

« Sa dignité, ses intérêts, son existence même comme grande Puissance, et surtout comme grande Puissance allemande, lui faisaient un devoir et même une nécessité de sa prépondérance dans le nord de l'Allemagne.

« L'influence, l'activité et l'autorité de la Prusse devaient désormais s'y exercer, non pas en première ligne, mais *seules et sans rivales*.

« La Prusse était donc décidée à les défendre à tout prix, et en faisant part de cette résolution au Cabinet de Vienne, le baron de Werther était chargé de demander des explications formelles sur les vues ultérieures et les déterminations finales de l'Autriche. »

Il ne les obtint pas, et en vérité il ne pouvait pas se flatter de les obtenir, car dans son impatience, M. de Bismarck s'attaquait à un fantôme qui troublait ses rêves d'avenir, plutôt qu'à la réalité. N'avait-il pas, en effet, dans le mécanisme de la Diète elle-même le plus sûr moyen d'empêcher l'adoption des réformes tant redoutées, et fallait-il tant de bruit pour combattre des propositions que la Prusse pouvait anéantir à Francfort par le seul véto de son mandataire?

C'était un procès de tendance qu'il faisait à l'Autriche, bien plus qu'une opposition légitime sur le terrain fédéral; et le comte de Rechberg refusant de le suivre dans cette voie, se retrancha dans la légalité de sa procédure pour répondre à son interlocuteur.

« Le Cabinet de Berlin, dit-il, ne peut nourrir sérieusement et sincèrement la pensée qu'il est entré dans les vues de l'Autriche de forcer la volonté de la Prusse au moyen du mécanisme fédéral et de lui imposer un projet de réforme qu'elle repousse. D'ailleurs le voulût-elle, on sait bien à Berlin que c'est chose impossible.

« L'Autriche n'avait aucun intérêt à sortir de la légalité. Elle ne recherchait ni un accroissement de territoire, ni un accroissement d'influence, mais elle était résolue à maintenir, à conserver et à défendre dans leur intégrité tous les droits qu'elle tenait des traités existants.

« Si le Cabinet de Berlin constatait avec amertume que son influence s'effaçait là où, selon lui, elle devrait régner toute seule, il fallait en voir la cause précisément dans le contraste qu'offraient aux yeux de l'Allemagne l'attitude correcte résolûment prise par le gouvernement autrichien et l'attitude incertaine, presque agressive, récemment inaugurée par le Gouvernement prussien.

« Les États du Nord n'avaient pu entendre sans en être alarmés les déclarations imprudentes échappées au ministre du Roi en plein Parlement; ils n'avaient pas vu sans crainte développer à la tribune ces théories d'absorption et ce besoin d'agrandissement territorial, signalés à l'Europe comme une condition vitale de la monarchie prussienne.

« Si le Cabinet de Berlin rassurait sérieusement les États allemands sur la portée de ces déclarations, il retrouverait aussitôt son influence légitime en Allemagne, et il la retrouverait à la grande satisfaction de l'Autriche, qui certainement ne chercherait ni à la balancer ni à l'affaiblir si elle se développait dans de semblables conditions. »

Les choses en restèrent là pendant quelques semaines, puis la Diète de Francfort écarta par un vote négatif les propositions dont elle était saisie.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, cette solution négative était prévue de part et d'autre, car elle était la conséquence forcée du mode de votation fédérale.

Vers la fin de janvier, il se fit une tentative de rapprochement. Le comte de Thun, ministre d'Autriche à Saint-Pétersbourg, en avait pris l'initiative en proposant une entrevue entre le comte de Rechberg et M. de Bismarck. Il ne fut pas donné suite à ce projet, mais il devint l'occasion d'un échange d'idées qui se fit sous une forme moins acerbe qu'auparavant, bien que chacune des Puissances y maintînt la position prise avant le dernier incident.

M. de Bismarck insistait pour que l'Autriche retirât spontanément le projet dont elle avait saisi la Diète, et de son côté le comte de Rechberg se déclarait prêt à retirer le projet si le Cabinet de Berlin consentait à prendre part en dehors de la Diète, mais *avec l'Autriche* et les autres États allemands, à des conférences ayant pour but d'introduire l'élément représentatif dans le pacte fédéral.

En consentant à cette discussion extra-fédérale, la Prusse aurait ainsi donné à l'Autriche le moyen de justifier le retrait de son projet.

Elle ne le fit pas, et, dans sa réponse, le cabinet de Berlin, tout en indiquant vaguement les principaux traits d'une réforme très-radicale, ne manqua pas d'ajouter que tous les projets seraient irréalisables aussi longtemps qu'ils ne pourraient pas être discutés par un parlement composé de députés d'États *purement allemands*, et non d'États où les populations allemandes sont mélangées avec d'autres races non allemandes.

« Avez-vous donc oublié les Polonais du duché de Posen que vous n'avez jamais pu germaniser? répondait-on aux déclarations de Berlin ; vous aussi vous avez le mélange des races dans la monarchie prussienne, et vous semblez l'ignorer. »

Puis on opposait aux velléités radicales de M. de Bismarck, dans les affaires allemandes, les tendances absolutistes et rétrogrades de sa politique intérieure, et le Cabinet de Vienne s'enga-

geait vis-à-vis de l'Allemagne à suivre et même à dépasser les propositions prussiennes, pourvu que la Prusse les formulât.

C'est ainsi que l'Autriche, prenant avantage de toute occasion, s'attachait à assurer sa position morale et politique vis-à-vis des États allemands, se faisant l'interprète de leurs besoins et de leurs vœux et resserrant avec eux les liens du pacte fédéral à mesure que la Prusse menaçait de les rompre.

Dès qu'une démarche collective avait échoué, on en annonçait une autre, et chaque fois la Prusse était mise en demeure de s'y adjoindre ou de présenter elle-même son système de réforme.

Telle était la situation au moment où l'Empereur François-Joseph se rendit, le 2 août 1863, à Gastein pour y saluer le Roi de Prusse.

On avait pris à Vienne une grande résolution ; on s'était décidé à faire appel aux Princes confédérés et à les convoquer tous à Francfort en congrès souverain sous la présidence de l'Empereur d'Autriche.

L'Empereur devait profiter de sa visite à Gastein pour faire d'abord au Roi de Prusse une première invitation verbale et lui remettre en même temps le nouveau projet de réforme fédérale sur lequel le congrès allait être appelé à se prononcer.

Cela se fit ainsi le 3 août, et l'Empereur ayant remis au Roi un mémoire préparé à cet effet, il lui déclara qu'un congrès de princes se réunirait le 16 à Francfort dans le but de reviser les bases de la constitution fédérale.

Un directoire de cinq princes devait se trouver désormais à la tête de la Confédération. La Diète germanique continuerait à délibérer sur les affaires courantes, mais on devait établir une première Chambre composée de tous les souverains confédérés se réunissant périodiquement, et une seconde Chambre composée de délégués des différentes Diètes allemandes et pourvue d'attributions délibératives.

En même temps l'Empereur exprima au Roi son désir et son espoir de le voir prendre part au congrès princier.

Mais quelles que fussent ses instances, qui se renouvelèrent jusqu'à trois fois dans la même journée, François-Joseph ne put obtenir l'acquiescement du Roi, et s'il n'essuya pas un refus absolu, il n'emporta de ces entrevues qu'une réponse dilatoire dans laquelle le Roi Guillaume déclarait qu'en tout cas un congrès de princes ne pourrait jamais être convoqué avant le 1er octobre, à cause des travaux préparatoires qu'il nécessitait (1).

Toutefois, dans la soirée et avant le départ de l'Empereur, un aide de camp vint porter au Roi une invitation officielle au congrès de Francfort pour le 16 août, datée du 31 juillet, et pareille à celles qui avaient été adressées aux autres princes.

Le 4 août, François-Joseph était de retour à Vienne, et le soir même il y recevait la réponse négative du Roi Guillaume.

Cependant si le Roi déclinait l'invitation, il ne déclinait pas la discussion, et il proposait que les questions sur lesquelles les souverains de toute la Confédération auraient à se prononcer au futur congrès fussent préalablement discutées et arrêtées dans des conférences ministérielles.

En réalité, c'était peut-être plus pratique; mais ce genre de discussion ne répondait pas aux vues de l'Autriche, et d'ailleurs toutes les invitations étaient faites et acceptées. Il n'était plus possible de reculer.

En conséquence, l'Empereur d'Autriche partit le 16 pour Francfort. Il était accompagné de sa maison militaire, commandée par le premier aide de camp général, comte de Crenneville, et de sa chancellerie qui comprenait les premiers fonctionnaires du ministère des Affaires Étrangères. Le comte de Rechberg avait précédé Sa Majesté de trois jours.

Voici la liste des princes ou chefs d'États qui avaient répondu à l'invitation Impériale :

Le Roi de Bavière, le Roi de Saxe, le Roi de Hanovre, le Prince Royal de Wurtemberg, remplaçant le Roi son père, trop âgé pour se déplacer ; le grand-duc de Bade, l'Électeur de Hesse, le prince Henri des Pays-Bas, pour le duché de Luxembourg, le

(1) Dépêche de M. de Bismarck au baron de Werther à Vienne, en date du 14 août 1863.

duc de Brunswick, le grand-duc de Mecklembourg-Schwérin, le duc de Nassau, le grand-duc de Saxe-Weimar-Eisenach, le duc de Saxe-Meiningen, le duc de Saxe-Altenbourg, le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, le grand-duc de Mecklembourg-Strélitz, le grand-duc d'Oldenbourg, le prince héréditaire d'Anhalt-Dessau-Cœthen, le prince de Schwarzbourg-Sondershausen, le prince de Schwarzbourg-Rudolstadt, le prince de Liechtenstein, le prince de Waldeck et Pyrmont, le prince de Schaumbourg-Lippe, le prince de Reuss, branche cadette; les villes libres de Lubeck, Francfort, Brême et Hambourg, représentées par leurs bourgmestres respectifs; en tout, y compris l'Autriche, trente États confédérés.

Il ne manquait que le Holstein et le Lauenbourg, dont l'absence s'expliquait par le conflit de l'Allemagne avec le Danemark, et deux ou trois petits princes de branches cadettes représentés par les chefs de leur maison.

C'était donc, sauf la Prusse, toute la Confédération germanique.

Cette réunion devait marquer dans les fastes de l'Allemagne confédérée, car elle fut la dernière de ce genre, et il n'est pas probable que les États qui la composaient aient jamais une autre occasion de voir leurs princes délibérer en commun sur les destinées de la patrie allemande.

Au surplus, depuis la guerre de 1866 et les conséquences forcées de la suprématie prussienne, depuis la création d'un Empereur d'Allemagne, siégeant à Berlin, une médiatisation virtuelle et effective a réellement frappé tous les princes qui seraient appelés aujourd'hui à siéger dans un congrès allemand. On a pu leur laisser les châteaux et les chambellans, mais on leur a pris leur souveraineté, et en vérité plus d'un particulier dans ses domaines privés, jouit d'une aisance et d'une autorité supérieures à la leur.

Le Congrès de 1863, ouvert le 7 août par un discours de l'Empereur d'Autriche, et tenu sous sa présidence, se termina le 1er septembre par un dernier discours Impérial.

Il avait tenu dix séances pendant lesquelles la majorité, mais

non l'unanimité, s'était prononcée pour les propositions autrichiennes.

Celui qui s'était pour ainsi dire mis à la tête de l'opposition était le grand-duc de Bade, gendre du Roi de Prusse, et qui commençait déjà à se poser en Allemagne comme l'agent princier des volontés et des aspirations de son beau-père.

Le 1er septembre, jour de la clôture, il remit au congrès une déclaration finale qui fit une certaine sensation, non pas tant par le vote contraire qui en était la conclusion, que par la forme étrange et insolite de sa rédaction. C'est un document curieux par sa phraséologie et qui restera comme un des derniers spécimens du vieux style des chancelleries passées.

On y voyait entre autres des choses de ce genre :

« Les conditions auxquelles je subordonne donc ma *coopération à la réforme*, se résument ainsi :

« Je ne vote pas pour les articles 3 et 5;
« Je ne vote pas pour l'article 8;
« Je ne vote pas pour l'article 16;
« Je ne vote pas pour l'article 14;
« Je ne vote pas pour l'article 9;
« Enfin, je vote contre la totalité du projet qui nous est soumis. »

Tel était le résumé des conditions auxquelles le grand-duc de Bade *subordonnait sa coopération*.

Ce fut l'incident comique du Congrès.

Pendant la session, tous les membres avaient en vain sollicité de nouveau la collaboration du Roi de Prusse. Le jour de la clôture, la plupart d'entre eux lui adressèrent une lettre collective pour lui communiquer le résultat de leurs travaux et lui exprimer l'espoir qu'il les prendrait en considération. Comme de raison, la signature du grand-duc de Bade manqua à ce document, qui devint le point de départ de nouvelles explications entre la Prusse et les confédérés.

Nous avons déjà indiqué sinon toutes les clauses du projet autrichien, du moins l'esprit qui en avait inspiré les principales dispositions.

Il y en avait trois que la Prusse repoussait péremptoirement, et auxquelles elle substituait les propositions suivantes :

1° Le droit de véto pour la Prusse et pour l'Autriche, relativement à une guerre fédérale qui ne servirait point à repousser une attaque *contre le territoire de la Confédération*.

Dans le projet autrichien, le *Casus belli* était du ressort du conseil fédéral et il n'était pas question de véto.

2° La parfaite égalité des droits de la Prusse et de l'Autriche, quant à la présidence et à la direction des affaires fédérales.

Dans le projet autrichien, la présidence était maintenue à l'Autriche comme dans le pacte fédéral existant depuis 1815.

3° Une représentation nationale issue *d'élections directes*, d'après le chiffre de la population des différents États, et jouissant d'attributions plus étendues que celles formulées dans le projet.

Cette proposition assurait la prépondérance de la Prusse.

Si ces trois points étaient admis par l'Autriche, mais dans ce cas seulement, le Roi de Prusse consentait à convoquer des conférences ministérielles pour préparer les travaux qui seraient ensuite soumis à la sanction définitive des souverains allemands (1).

Ainsi donc, le résultat pratique du Congrès de Francfort avait été d'amener la Prusse à préciser dans un document authentique ce qu'elle entendait par la réforme fédérale.

A partir de ce jour, il devint manifeste que les deux grandes Puissances ne parviendraient jamais à s'entendre sur les questions allemandes.

Elles pouvaient s'allier en vue d'une action commune en dehors du terrain fédéral, mais sur le terrain fédéral elles étaient désormais rivales et même ennemies.

Quant aux autres gouvernements fédérés, ils savaient maintenant à quoi s'en tenir, et il ne leur restait plus qu'à se placer dans un camp ou dans l'autre.

Déjà à Francfort, la Bavière, la Saxe, le Hanovre, le Wurtemberg, le duché de Nassau, s'étaient rapprochés de l'Autriche à

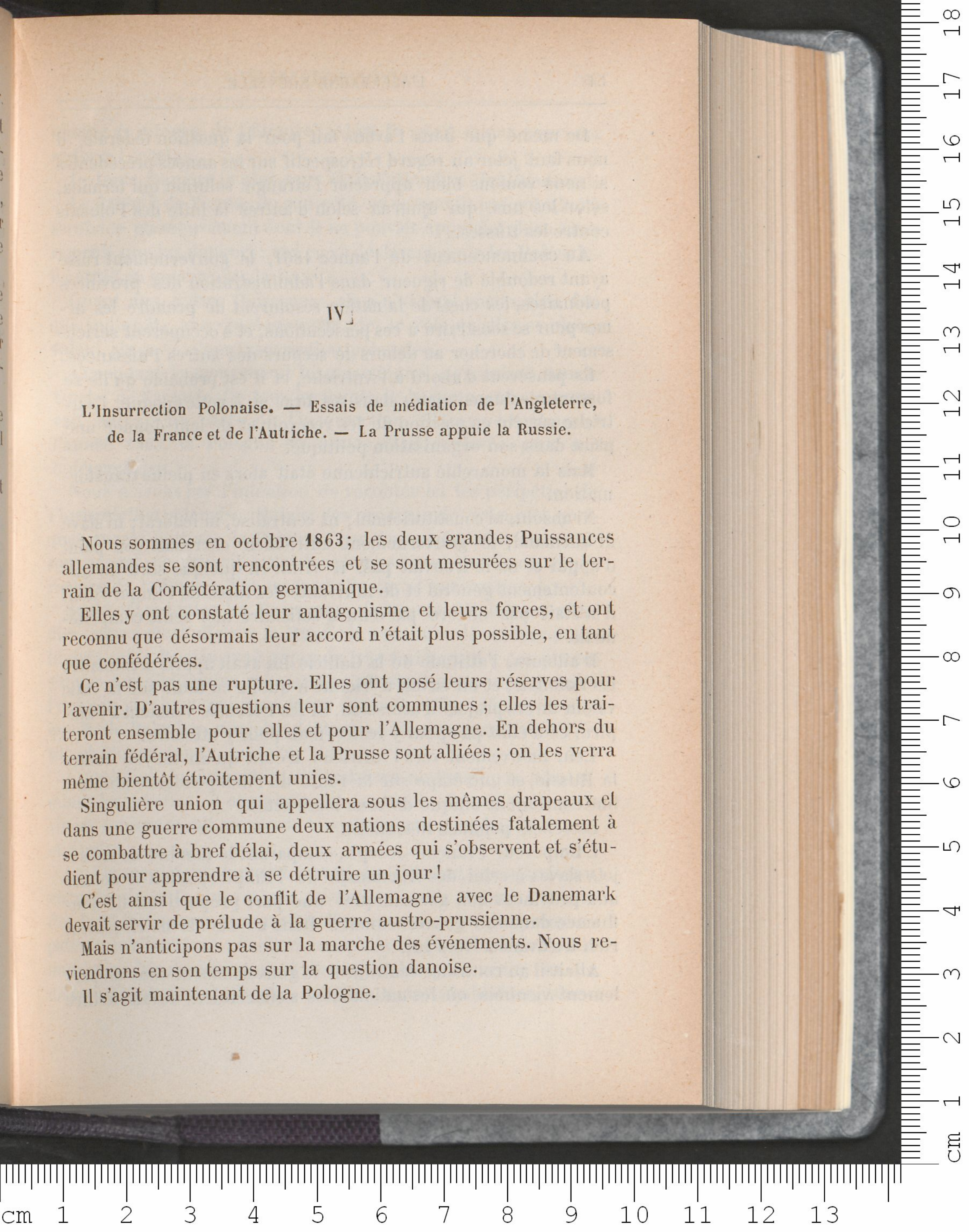
(1) Réponse du Roi de Prusse, datée du 29 septembre 1863, à la lettre collective des princes allemands, du 1er septembre 1863.

ce point de faire naître l'idée encore précoce d'un accord restreint entre ces États. D'un autre côté, l'Oldenbourg, le Mecklembourg-Strelitz, et les villes libres, se sentant menacés par la politique prussienne, s'éloignaient de son orbite, et venaient à l'Autriche, de sorte que le Cabinet de Vienne pouvait à bon droit se féliciter d'avoir groupé autour de lui un parti considérable prêt à le soutenir contre les projets agressifs de la Prusse.

Telle était la situation de l'Allemagne après le Congrès de Francfort et au mois d'octobre 1863. Elle portait en elle-même le germe d'un conflit inévitable et qui ne pouvait se terminer que par la défaite de l'une des deux grandes Puissances germaniques.

A partir de ce moment, la guerre contre l'Autriche fut arrêtée d'une manière irrévocable dans l'esprit de M. de Bismarck, et il en commença tous les préparatifs.

Nous verrons plus tard par quelles voies détournées il sut arriver à ses fins.



IV

L'Insurrection Polonaise. — Essais de médiation de l'Angleterre, de la France et de l'Autriche. — La Prusse appuie la Russie.

Nous sommes en octobre 1863 ; les deux grandes Puissances allemandes se sont rencontrées et se sont mesurées sur le terrain de la Confédération germanique.

Elles y ont constaté leur antagonisme et leurs forces, et ont reconnu que désormais leur accord n'était plus possible, en tant que confédérées.

Ce n'est pas une rupture. Elles ont posé leurs réserves pour l'avenir. D'autres questions leur sont communes ; elles les traiteront ensemble pour elles et pour l'Allemagne. En dehors du terrain fédéral, l'Autriche et la Prusse sont alliées ; on les verra même bientôt étroitement unies.

Singulière union qui appellera sous les mêmes drapeaux et dans une guerre commune deux nations destinées fatalement à se combattre à bref délai, deux armées qui s'observent et s'étudient pour apprendre à se détruire un jour !

C'est ainsi que le conflit de l'Allemagne avec le Danemark devait servir de prélude à la guerre austro-prussienne.

Mais n'anticipons pas sur la marche des événements. Nous reviendrons en son temps sur la question danoise.

Il s'agit maintenant de la Pologne.

De même que nous l'avons fait pour la question fédérale, il nous faut jeter un regard rétrospectif sur les années précédentes si nous voulons bien apprécier l'étrange solution qui termina, selon les uns, qui ajourna selon d'autres la lutte des Polonais contre les Russes.

Au commencement de l'année 1861, le gouvernement russe ayant redoublé de rigueur dans l'administration des provinces polonaises, les chefs de la nation résolurent de prendre les armes pour se soustraire à ces persécutions, et s'occupèrent sérieusement de chercher au dehors le secours des autres Puissances.

Ils pensèrent d'abord à l'Autriche, et il est probable qu'ils se fussent résolûment jetés dans ses bras si, à cette époque, l'Autriche eût été en position de les recevoir et de leur donner une place dans son organisation politique.

Mais la monarchie autrichienne était alors en pleine transformation.

Ni absolu, ni constitutionnel; ni centralisé, ni fédéral; ni slave ni allemand, le gouvernement autrichien cherchait son point d'appui et ne le trouvait pas. Il vivait en quelque sorte du mécontentement général et de la rivalité des races de l'Empire dont il n'était pas encore parvenu à satisfaire une seule complétement.

D'ailleurs, l'attitude de la Gallicie lui avait appris à connaître les Polonais, et on savait à Vienne à quoi s'en tenir sur la vraie valeur de ces projets d'accession. Si les Polonais venaient à l'Empire, ce n'était pas pour y rester, mais pour y attendre.

Leur mouvement vers l'Autriche n'était qu'un moyen contre la Russie, et une étape sur la route de l'indépendance absolue, but constant et unique de tous leurs actes.

Les chefs polonais hésitaient.

L'Empereur François-Joseph, comparant le nombre de ses sujets slaves à celui des Allemands de l'Empire, allait-il donner aux provinces non germaniques une part proportionnelle d'influence dans son gouvernement? Dans ce cas ils ne risquaient rien à s'avancer vers lui.

Allait-il au contraire centraliser le gouvernement dans un parlement viennois où les nationalités s'effaceraient devant le titre

unique de citoyen de l'Empire? Alors il valait mieux pour eux rester à l'écart.

De toute manière le plus sage était d'attendre. Ils attendirent.

Le Cabinet de Vienne, de son côté, ne se sentait pas entraîné à seconder un mouvement dont il ne pouvait apprécier, bien clairement, que les dangers; car en se déclarant pour les Polonais, il entrait en guerre avec la Russie.

Quant aux autres Puissances, elles n'avaient encore rien fait qui indiquât, avec quelque certitude, le rôle qu'elles se réservaient vis-à-vis d'une insurrection polonaise.

Cependant le mouvement insurrectionnel s'organisait dans le Duché de Varsovie. De tous les points de la campagne on accourait autour des chefs de l'insurrection, et lorsque commença l'année 1863, la Pologne en armes était soulevée pour son *indépendance*.

Nous n'avons pas l'intention de raconter ici les péripéties de l'insurrection polonaise. Malgré des prodiges de valeur et quelques succès partiels, la Pologne, peu organisée, sans armes et sans argent, ne pouvait lutter longtemps contre les forces supérieures de la Russie. Tôt ou tard elle devait succomber.

Seule entre toutes les Puissances, la Prusse s'était pour ainsi dire empressée d'offrir à la Russie le concours de ses forces militaires, et la Russie avait répondu très-froidement à ces propositions. Les diplomates russes ne se gênaient pas pour exprimer l'opinion de leur gouvernement sur cette offre d'intervention que M. de Balabine, ministre de Russie à Vienne, qualifiait d'inutile et inopportune.

A vrai dire, le Cabinet de Pétersbourg ne tenait pas à exterminer les rebelles; il cherchait, au contraire, à pacifier les provinces soulevées, au moyen de tempéraments acceptables de part et d'autre.

La France, l'Angleterre et l'Autriche s'étaient spontanément chargées de cette œuvre de médiation; mais comme chacune des trois Puissances apportait à l'œuvre commune des préoccupations particulières, l'action combinée se perdit et s'affaiblit dans une série de dépêches et de protocoles pour venir, en fin de compte, aboutir à l'envoi de trois notes semblables, sinon

identiques, qui furent inutiles aux Polonais, blessantes pour la Russie et complétement inefficaces quant au but que les Puissances étaient censées poursuivre en commun.

La correspondance des Cabinets, l'échange non interrompu des notes et des projets de protocoles durèrent pendant près de dix mois; jamais il ne put s'établir entre les trois médiateurs une identité de vues ni de langage, et le Cabinet de Pétersbourg resta, en définitive, maître de la situation.

Aussi cette longue campagne diplomatique serait-elle entièrement dépourvue d'intérêt, si l'on ne trouvait dans la controverse des Cabinets des révélations curieuses qui donnent lieu à de singuliers rapprochements, quand on les met en présence des faits de la politique contemporaine.

Au mois de février 1863, il s'agissait de demander à la Russie de revenir, en faveur des Polonais, aux anciennes stipulations libérales concédées en 1815 par l'Empereur Alexandre Ier.

Le comte de Rechberg était sollicité à la fois de Paris et de Londres pour que le Cabinet de Vienne joignît ses instances à celles de la France et de l'Angleterre. Il s'y prêtait de bonne grâce et avait provoqué dans ce but un entretien officiel avec le ministre de Russie.

La réponse fut catégorique et remarquable. Elle peut se résumer ainsi :

M. de Baladine déclara que jamais son gouvernement ne consentirait à rétablir en Pologne le régime consacré par les anciens traités, et qu'on considérait à Pétersbourg que l'adhésion de l'Empereur Alexandre Ier à ces engagements avait été la plus grande faute de son règne.

« D'ailleurs, ce qui eût été possible, disait-il, sous le gouvernement absolu et personnel des prédécesseurs de l'Empereur actuel ne l'était plus sous son règne. Alexandre II ne pouvait créer pour la Pologne une situation exceptionnelle; il ne pouvait y inaugurer un régime constitutionnel *sans faire aussitôt les mêmes concessions au reste de l'Empire.*

« Les libertés dont la Pologne était appelée à jouir, et que l'Empereur Alexandre avait la ferme intention de lui donner, devaient être communes à tous ses sujets, et c'était précisément

pour ne pas compromettre l'ensemble des institutions libérales dont il désirait doter ses peuples, que l'Empereur de Russie ne consentirait jamais à procéder par voie d'exception, sous la pression d'une révolte intérieure ou d'une immixtion étrangère. »

Tel était le langage du ministre de Russie au mois de février 1863. C'est ainsi qu'on répondait à Pétersbourg à l'intervention officieuse, c'est-à-dire verbale, des Puissances occidentales en faveur des Polonais.

Quatorze ans plus tard, en février 1877, la Turquie faisait une réponse identique aux mêmes Puissances et à la Russie intervenant en faveur des chrétiens de la Bulgarie ; et la Russie se souvenant peut-être du résultat négatif des anciennes promesses de l'Empereur Nicolas, rejetait avec dédain les décrets libéraux et constitutionnels que le Sultan octroyait à ses peuples.

Il est également curieux et instructif d'examiner l'attitude des trois Puissances en septembre 1863, alors qu'elles avaient perdu tout espoir de s'entendre avec la Russie.

Celle de l'Angleterre est surtout remarquable, car elle offre le contraste frappant d'une grande violence de langage jointe à une déclaration formelle d'inaction, sinon d'impuissance.

Lord Russell avait débuté, en effet, par établir en principe que dans aucun cas le gouvernement de la Reine n'irait plus loin que ne vont les conseils et les pourparlers.

Puis, cette réserve une fois posée, il envoyait à Paris et à Vienne un projet de dépêche, destiné à recevoir l'adhésion des Cabinets respectifs et se terminant par la déclaration suivante : — « Les droits de la Pologne, disait-il, et les droits du Czar sur le territoire polonais, sont inscrits dans le même acte de 1815 ; ils forment un tout inséparable ; donc, tant que l'empereur Alexandre n'aura pas fait ce qu'il doit faire pour que les droits de la Pologne soient respectés et mis en pleine vigueur, les droits de la Russie sur le territoire polonais n'existent pas et ne font pas partie des droits internationaux reconnus par l'Europe (1). »

Il était difficile de parler avec plus de précision et plus d'éner-

(1) Dépêche de lord Russell à lord Napier, du 11 août 1863.

gie. Mais il manquait à ce langage sévère, presque hautain, un caractère essentiel. Il était sonore, il était habile, à un certain point de vue ; en réalité il n'était pas sérieux.

Le comte de Rechberg, que l'on pressait d'adhérer à cette formule de condamnation, s'en défendait avec ténacité et appréciait ainsi à sa juste valeur le document de lord Russell :

« Le Gouvernement britannique s'étant mis par ses déclarations formelles à l'abri de tout entraînement belliqueux, s'étant, pour ainsi dire, lié les mains et engagé à la paix, cherchait à dépasser ses alliés par la sévérité de ses paroles. De cette façon il échappait aux conséquences de son langage et s'assurait néanmoins devant l'opinion publique le bénéfice d'une attitude plus énergique en apparence que celle des autres Puissances.

« La France pouvait peut-être le suivre sur ce terrain pour empêcher que la situation ne fût faussée par des apparences trompeuses à l'avantage exclusif de celle des trois Puissances qui dès le début n'avait voulu rien entreprendre.

« Mais ce que la France et l'Angleterre pouvaient déclarer impunément, l'Autriche ne le pouvait dire sans s'exposer aux plus graves conséquences.

« Si en effet le gouvernement autrichien s'associait aux déclarations de lord Russell sur la déchéance de la Russie en Pologne, la guerre civile éclatait aussitôt en Gallicie, le parti polonais entrait en lutte avec les Ruthènes, la frontière russe était violée et la guerre avec la Russie devenait inévitable.

« Quinze jours après une déclaration semblable, les armées seraient aux prises, et l'Autriche ne voulait pas s'exposer seule à d'aussi graves éventualités.

« Si on voulait s'en tenir à des paroles, le Cabinet de Vienne les trouvait trop violentes. Si on voulait aller plus loin, il demandait jusqu'où on voulait aller, ce qu'on voulait faire, comment on le voulait faire, et quelles garanties on lui donnerait pour l'excès de dommages et les sacrifices qu'il aurait à supporter dans cette action commune dont il devait former l'avant-garde. »

Le Cabinet de Vienne faisait d'ailleurs observer avec assez de justesse que les déclarations de lord Russell avaient le tort im-

mense de reconnaître gratuitement à la Russie en Pologne précisément la position qu'elle désirait y prendre.

Car ces traités que le Cabinet britannique déclarait *lettre morte* du moment qu'ils n'étaient pas intégralement observés, la Russie, de son côté, prétendait aussi qu'ils avaient été annulés et anéantis par la première insurrection polonaise.

Elle préférait de beaucoup s'appuyer sur le droit de possession par victoire ou par conquête, qui la laissait libre de ses actions dans le pays vaincu, plutôt que sur les anciens traités qu'elle ne cherchait pas à défendre.

Feu le comte de Nesselrode avait écrit des volumes pour obtenir le résultat que les déclarations de lord Russell venaient spontanément offrir à Saint-Pétersbourg.

Malgré ces objections, le Cabinet britannique persista pour le fond, sinon pour la forme, dans ses premières propositions, et le 20 octobre 1863, lord Russell envoya à lord Napier, à Saint-Pétersbourg, une dépêche destinée à clore une des correspondances les plus inutiles et les plus stériles qu'auront à enregistrer les annales diplomatiques du dix-neuvième siècle.

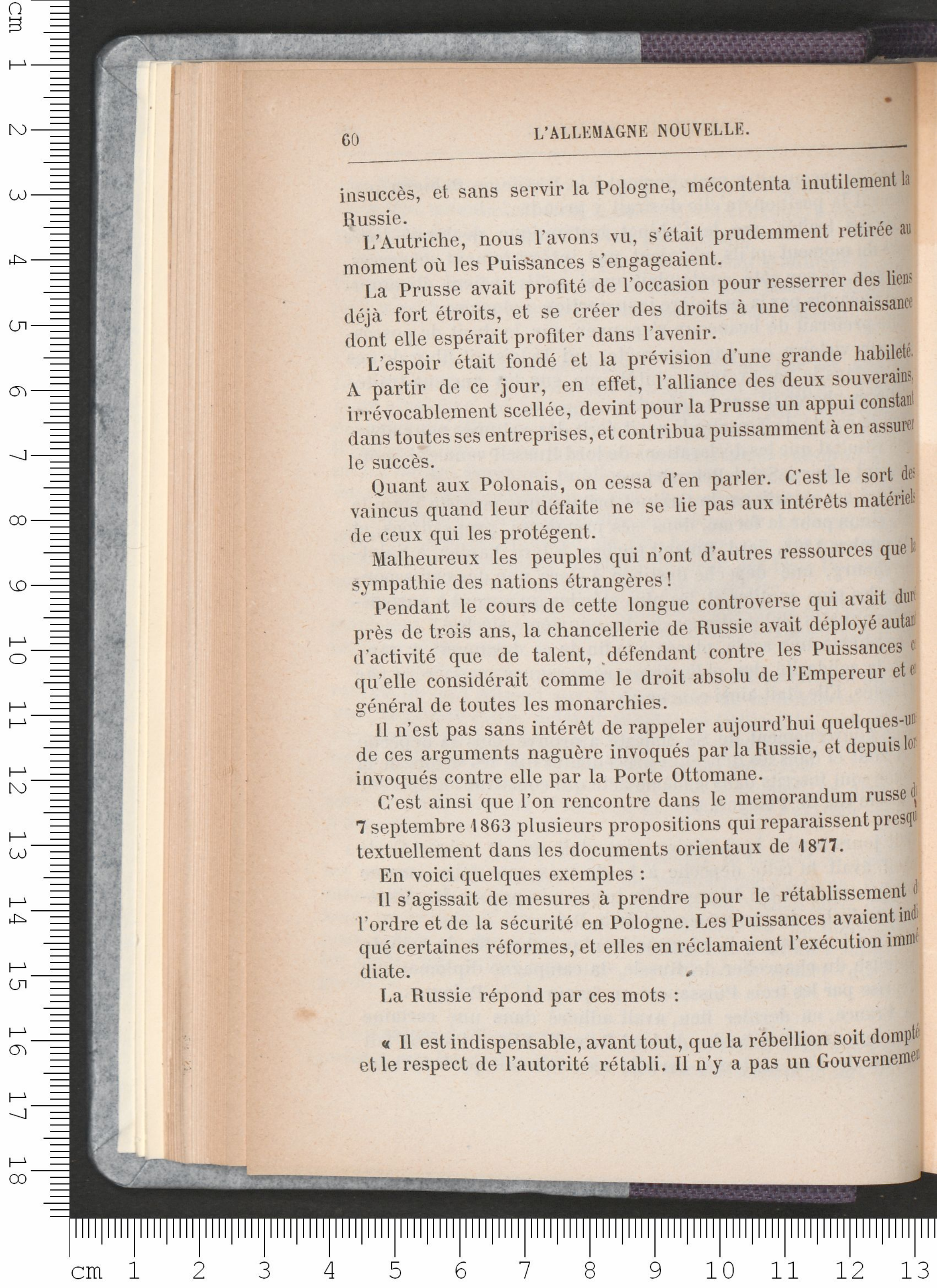
Une phrase, une seule, placée à la fin de ce document, y rappelait la solidarité des obligations réciproques consacrées par les traités. Elle était ainsi conçue :

« Le gouvernement de Sa Majesté a prouvé dans la dépêche du 11 août et dans les dépêches précédentes que les droits de la Pologne sont inscrits dans le même acte qui constitue l'Empereur de Russie Roi de Pologne. »

Huit jours après, lord Napier répondait que le prince Gortchakoff avait lu cette dépêche à haute voix sans faire aucune remarque, et avait été heureux d'y trouver la preuve des dispositions amicales du gouvernement de la Reine.

Ainsi se termina par la réponse ironique et en fin de compte victorieuse du chancelier de Russie, la campagne diplomatique entreprise par les trois Puissances en faveur de la Pologne.

La France, en dernier lieu, avait adhéré dans une certaine mesure aux dépêches finales de lord Russell. Elle eût mieux fait peut-être de s'en abstenir, car elle recueillit une part de leur



insuccès, et sans servir la Pologne, mécontenta inutilement la Russie.

L'Autriche, nous l'avons vu, s'était prudemment retirée au moment où les Puissances s'engageaient.

La Prusse avait profité de l'occasion pour resserrer des liens déjà fort étroits, et se créer des droits à une reconnaissance dont elle espérait profiter dans l'avenir.

L'espoir était fondé et la prévision d'une grande habileté. A partir de ce jour, en effet, l'alliance des deux souverains, irrévocablement scellée, devint pour la Prusse un appui constant dans toutes ses entreprises, et contribua puissamment à en assurer le succès.

Quant aux Polonais, on cessa d'en parler. C'est le sort des vaincus quand leur défaite ne se lie pas aux intérêts matériels de ceux qui les protégent.

Malheureux les peuples qui n'ont d'autres ressources que la sympathie des nations étrangères !

Pendant le cours de cette longue controverse qui avait duré près de trois ans, la chancellerie de Russie avait déployé autant d'activité que de talent, défendant contre les Puissances ce qu'elle considérait comme le droit absolu de l'Empereur et en général de toutes les monarchies.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler aujourd'hui quelques-uns de ces arguments naguère invoqués par la Russie, et depuis lors invoqués contre elle par la Porte Ottomane.

C'est ainsi que l'on rencontre dans le memorandum russe du 7 septembre 1863 plusieurs propositions qui reparaissent presque textuellement dans les documents orientaux de 1877.

En voici quelques exemples :

Il s'agissait de mesures à prendre pour le rétablissement de l'ordre et de la sécurité en Pologne. Les Puissances avaient indiqué certaines réformes, et elles en réclamaient l'exécution immédiate.

La Russie répond par ces mots :

« Il est indispensable, avant tout, que la rébellion soit domptée et le respect de l'autorité rétabli. Il n'y a pas un Gouvernement

en Europe qui ait procédé autrement ; pas un qui ait admis la possibilité d'une concession devant la révolte en armes. »

Plus loin le chancelier ajoute :

« Du moment où les insurgés polonais (bulgares ?) qui pillent, pendent, assassinent, torturent, ravagent et terrorisent leur pays seraient considérés comme défendant ce qu'il y a de plus sacré dans le cœur des hommes, les idées de patrie, de nationalité et de religion, il serait parfaitement inutile de discuter sur les notions de droit fondées sur les traités. Il n'y aurait plus qu'une question de force, entre les gouvernements qui possèdent des populations de races et de religions différentes et les peuples aspirant à se débarrasser de tous les liens créés par l'histoire et par les traités. »

Plus loin encore :

« Le sentiment public n'aurait pas été induit en erreur sans le crédit moral que les insurgés (de Bosnie, d'Herzégovine, de Bulgarie ?) ont puisé dans l'attitude et l'intervention diplomatique des Puissances. »

Puis enfin :

« Le Gouvernement russe (ottoman ?) est d'avis que d'après l'expérience acquise, les réformes ne peuvent pas être appliquées en présence de l'insurrection en armes, qu'elles doivent être précédées du rétablissement de l'ordre et que, pour être efficaces, elles doivent émaner directement du pouvoir souverain, dans la plénitude de sa force et de sa liberté, en dehors de toute pression diplomatique étrangère... Les fauteurs de l'insurrection pèsent sur l'opinion publique de l'Europe par le spectacle d'une lutte dont ils s'attachent à multiplier et à aggraver les calamités, tandis que d'un autre côté, en prolongeant le désordre, ils ôtent au gouvernement russe (ottoman ?) la possibilité d'adopter et d'appliquer des mesures de pacification morale qui répondraient à ses propres intentions, non moins qu'aux désirs des Cabinets et aux sentiments de l'opinion publique.

« Si une puissance, disait en terminant le chancelier de Russie, encourageait ou tolérait un état de choses aussi anormal, c'est qu'alors, sous l'apparence d'une action diplomatique et légitime, elle poursuivrait la réalisation des vœux les plus extrêmes formulés par les insurgés et conduisant au renversement des traités et de l'équilibre européen. »

Voilà ce qu'on écrivait à Saint-Pétersbourg, en 1863 (1).

Nous ne voulons pas établir un parallèle entre les événements de Pologne et l'insurrection des provinces ottomanes, mais il se dégage de ces rapprochements de bien graves enseignements, et quand, après un espace de dix-sept ans, on voit les mêmes arguments servir contre ceux qui les ont invoqués pour leur défense, et répudiés par les Puissances qui en faisaient pour ainsi dire l'expression du droit public, on se prend malgré soi à douter des axiômes de la politique.

Qu'est donc la vérité des hommes, s'il suffit de quelques années pour en déplacer les principes et en changer l'expression ?

Qu'est donc le droit des gens, s'il consacre à de si courts intervalles des jurisprudences aussi contraires ?

Que valent donc les traités internationaux, si la force seule en fait l'efficacité ?

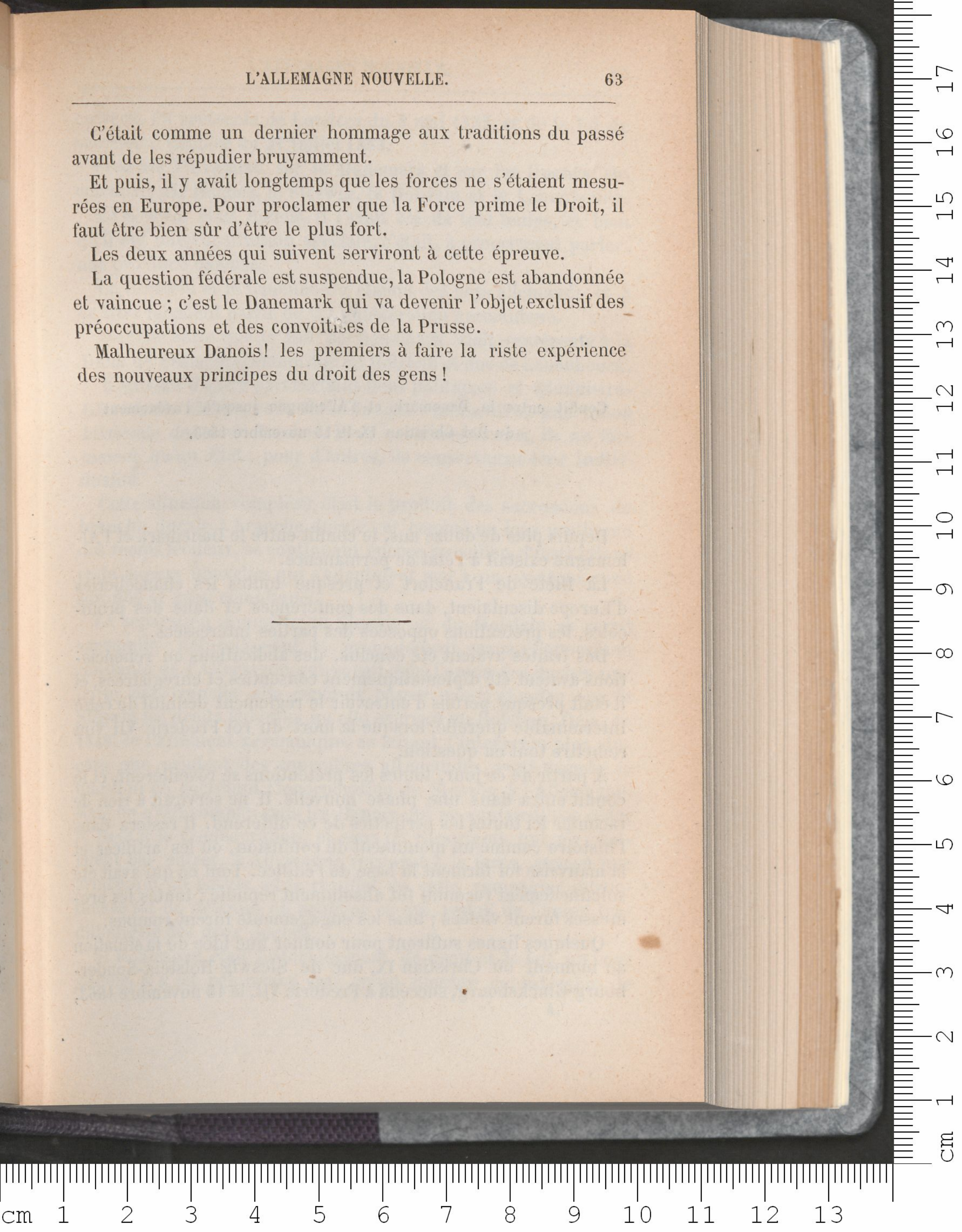
A ces questions qui se posent d'elles-mêmes aux esprits sérieux, il a été fait une réponse mémorable et solennelle dans le Parlement d'Allemagne :

« La Force prime le Droit. »

Nous en verrons la preuve à mesure que nous avancerons dans notre récit.

A l'époque où nous sommes arrivés, le Droit avait encore une certaine valeur ; on ne le brisait pas brutalement, on le contournait à coups d'arguments et de controverses.

(1) Memorandum du Chancelier de Russie adressé aux Chancelleries des Puissances, le 7 septembre 1863.



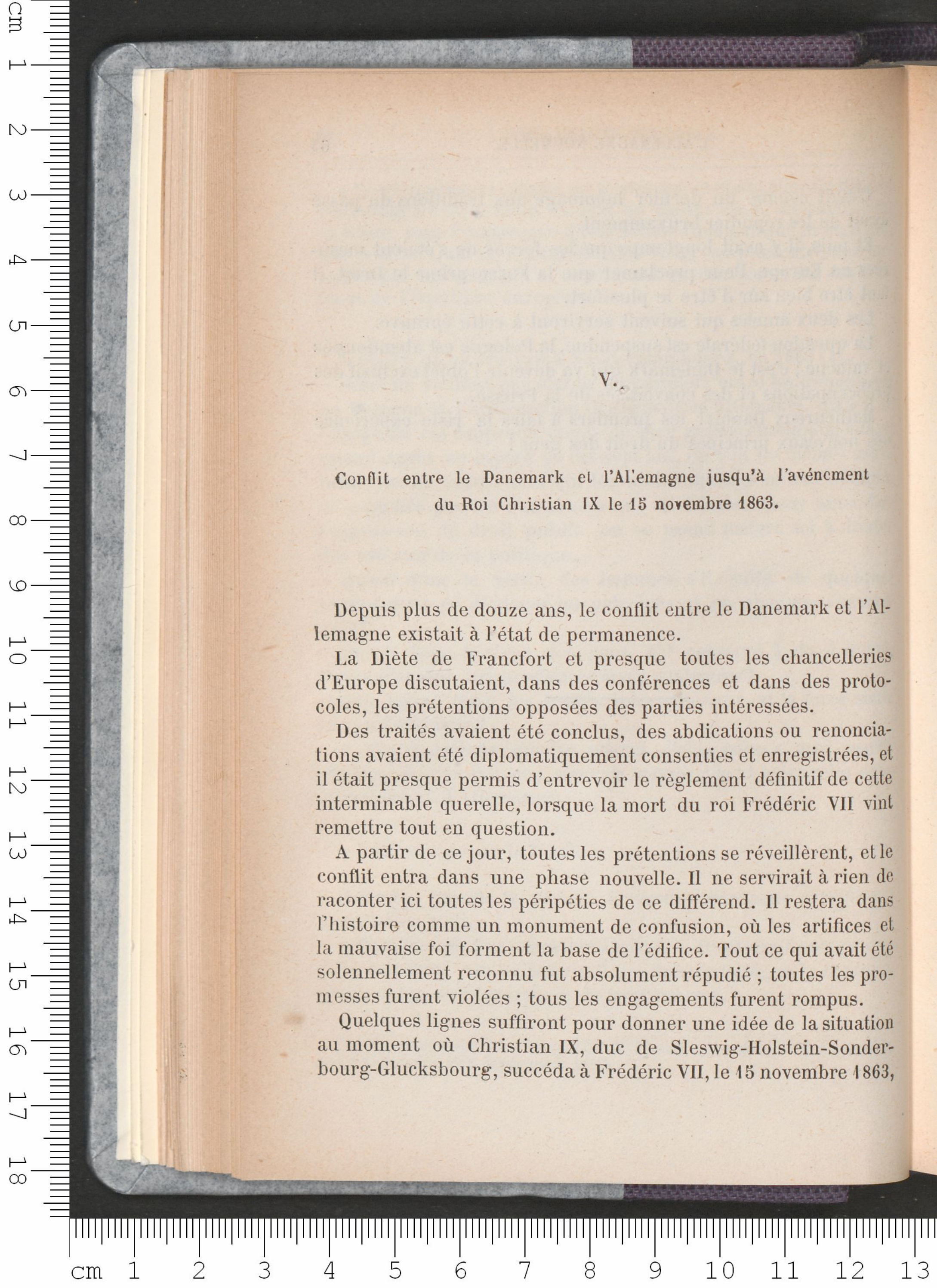
C'était comme un dernier hommage aux traditions du passé avant de les répudier bruyamment.

Et puis, il y avait longtemps que les forces ne s'étaient mesurées en Europe. Pour proclamer que la Force prime le Droit, il faut être bien sûr d'être le plus fort.

Les deux années qui suivent serviront à cette épreuve.

La question fédérale est suspendue, la Pologne est abandonnée et vaincue ; c'est le Danemark qui va devenir l'objet exclusif des préoccupations et des convoitises de la Prusse.

Malheureux Danois ! les premiers à faire la riste expérience des nouveaux principes du droit des gens !



V.

Conflit entre le Danemark et l'Allemagne jusqu'à l'avénement du Roi Christian IX le 15 novembre 1863.

Depuis plus de douze ans, le conflit entre le Danemark et l'Allemagne existait à l'état de permanence.

La Diète de Francfort et presque toutes les chancelleries d'Europe discutaient, dans des conférences et dans des protocoles, les prétentions opposées des parties intéressées.

Des traités avaient été conclus, des abdications ou renonciations avaient été diplomatiquement consenties et enregistrées, et il était presque permis d'entrevoir le règlement définitif de cette interminable querelle, lorsque la mort du roi Frédéric VII vint remettre tout en question.

A partir de ce jour, toutes les prétentions se réveillèrent, et le conflit entra dans une phase nouvelle. Il ne servirait à rien de raconter ici toutes les péripéties de ce différend. Il restera dans l'histoire comme un monument de confusion, où les artifices et la mauvaise foi forment la base de l'édifice. Tout ce qui avait été solennellement reconnu fut absolument répudié ; toutes les promesses furent violées ; tous les engagements furent rompus.

Quelques lignes suffiront pour donner une idée de la situation au moment où Christian IX, duc de Sleswig-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg, succéda à Frédéric VII, le 15 novembre 1863,

en vertu du protocole de Londres du 8 mai 1852, et de la loi de succession danoise du 31 juillet 1853.

Frédéric VII régnait sur le Danemark et sur les Duchés. On entendait par Duchés, le Sleswig, le Holstein et le Lauenbourg.

Le Sleswig était danois. Il l'avait été de tout temps, et bien qu'il eût une constitution spéciale, c'était, à proprement parler, une province danoise.

Le Holstein et le Lauenbourg étaient des pays allemands, et à ce titre faisaient partie de la Confédération germanique.

De telle sorte que le Roi de Danemark était représenté à la Diète de Francfort comme duc de Holstein et duc de Lauenbourg.

Il existait d'autre part certains liens politiques et administratifs entre le Sleswig et le Holstein qui établissaient une union bilatérale des deux Duchés. Pour certaines choses, ils ne formaient qu'un Etat ; pour d'autres, ils conservaient leur individualité.

Cette situation complexe était le produit des successions de branche ducale à branche ducale, et comme un legs posthume des temps féodaux, se continuant encore au milieu d'institutions et de mœurs nouvelles qui s'adaptaient mal à un système aussi suranné et aussi compliqué.

La séparation complète du Sleswig et du Holstein se serait accomplie naturellement et promptement, sans l'opposition constante de l'Allemagne qui voyait dans l'union des duchés une porte par laquelle elle espérait passer pour étendre sur le Sleswig les droits fédéraux qu'elle exerçait en Holstein. Déjà, en 1848, le Parlement germanique, se faisant l'interprète plus sincère que prudent des convoitises allemandes, avait tranché la question en décrétant l'incorporation du Sleswig à l'Allemagne. Mais on avait compté sans les Danois qui ne voulaient pas céder le pays à la Confédération, et sans les Sleswigois qui n'y voulaient pas entrer. L'Allemagne recourut à la force, envoya une armée qui fut battue, et le résultat de cette campagne infructueuse fut de détruire en principe ce qui restait de l'union traditionnelle des deux duchés.

Si le Sleswig était historiquement, de droit et de fait, un pays danois, il n'est pas moins vrai qu'un nombre considérable de

grands propriétaires, Allemands d'origine et de sympathie, s'y étaient établis depuis plus d'un siècle, et formaient un parti puissant, toujours hostile au Danemark, et s'appuyant sur l'Allemagne.

D'autre part, le Holstein, d'où venaient ces familles non danoises, faisait grand bruit des droits traditionnels qui l'unissaient au Sleswig, de sorte qu'il s'était créé entre les deux Duchés un état complexe devenu une source de difficultés inextricables.

Le Danemark avait une constitution libérale, et le parti danois qui avait remplacé à Copenhague les féodaux du Holstein, voulait étendre au Sleswig les institutions danoises. Le peuple sleswigois ne demandait pas mieux que de les accueillir, mais l'aristocratie allemande les repoussait avec persévérance, s'appuyant dans sa résistance sur les liens administratifs qui unissaient les deux Duchés.

C'est ainsi que la Confédération germanique trouvait, quand cela lui convenait, un prétexte pour s'immiscer, au nom du Holstein, dans les affaires du Sleswig.

Après bien des luttes dont il serait trop long et peu utile de donner ici le récit, on était pour ainsi dire, de guerre lasse, arrivé en 1852 à un premier traité signé à Londres par les grandes Puissances, et auquel la plupart des princes allemands avaient adhéré tour à tour. Ce traité de 1852, marquant une des phases principales de ce conflit séculaire, il est nécessaire de rappeler ici les circonstances qui l'accompagnèrent, ainsi que la situation politique qui en fut le résultat.

Le roi de Danemark Frédéric VII n'avait pas d'enfants et voyait s'éteindre en lui la descendance directe de Frédéric III. Il crut devoir aller au-devant des difficultés que ne manqueraient pas de susciter, à son décès, les prétentions nombreuses qui se lèveraient pour partager sa succession. En conséquence, il fit appel aux grandes Puissances européennes et leur demanda de régler, d'accord avec lui, l'ordre de succession à la couronne de Danemark, en prenant pour base l'intégrité et l'indivisibilité de la monarchie danoise.

Des négociations s'ouvrirent à Londres et aboutirent, le 8 mai

1852, à la signature d'un traité qui prit le nom de Traité de Londres et reconnut comme successeur de Frédéric VII et prince royal de Danemark S. A. Christian de Sleswig-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg.

Pour faire bien apprécier la portée et la signification de cet acte, rappelons-en le préambule et les principales dispositions :

Les parties contractantes étaient à Londres au nombre de sept, savoir : Le Danemark, l'Autriche, la Prusse, la Russie, la France, l'Angleterre et la Suède.

En tête du Traité se trouvait le préambule suivant qui en définissait la cause et le but :

« Considérant que le maintien de *l'intégrité de la monarchie danoise* lié aux intérêts généraux de l'équilibre européen, est d'une haute importance pour la conservation de la paix, et qu'une combinaison qui appellerait à succéder à *la totalité* des Etats actuellement réunis sous le sceptre de S. M. le Roi de Danemark la descendance mâle, à l'exclusion des femmes, serait le meilleur moyen d'assurer *l'intégrité* de cette monarchie (les souverains ci-dessus dénommés), ont résolu, à l'invitation de Sa Majesté danoise, de conclure un traité afin de donner aux arrangements relatifs à cet ordre de succession un gage additionnel de stabilité par un acte de reconnaissance Européenne. »

L'article 1er constatait que les hautes parties contractantes s'engageaient d'un commun accord, dans le cas du décès du roi Frédéric VII sans héritiers directs mâles : — « à reconnaître à Son Altesse le prince Christian de Sleswig-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg et aux descendants mâles issus en ligne directe de son mariage avec Son Altesse la princesse Louise de Sleswig-Holstein-Sonderbourg-Gluksbourg, née princesse de Hesse, le droit de succéder à *la totalité* des Etats *actuellement réunis* sous le sceptre de Sa Majesté le Roi de Danemark. »

L'article 3 stipulait que — « les droits et les obligations réciproques de Sa Majesté le Roi de Danemark et de la Confédération germanique concernant les duchés de Holstein et de Lauenbourg, droits et obligations établis par l'acte fédéral de 1815 et

par le droit fédéral existant, n'étaient pas altérés par le présent traité. »

Deux faits importants étaient donc établis, reconnus et sanctionnés par les Puissances contractantes, savoir :

1° L'*intégrité* de la monarchie danoise.

2° Le droit de succession de Christian IX à la *totalité* des Etats de cette monarchie.

En même temps, par l'article 4, les Puissances contractantes se réservaient — « de porter le traité du 8 mai 1852 à la connaissance des Puissances en les invitant à y accéder. »

La communication eut lieu aussitôt après la ratification du traité et cet acte solennel reçut, bientôt après, les adhésions suivantes :

Le Roi des Belges, le Roi des Deux-Siciles, la Reine d'Espagne, le Roi de Grèce, le Roi de Hanovre, le Roi des Pays-Bas, la Reine de Portugal, le Roi de Sardaigne, le Roi de Saxe, le Roi de Wurtemberg, l'électeur de Hesse, le grand-duc d'Oldenbourg, le grand-duc de Toscane qui donnèrent leur plein assentiment.

Le Roi de Bavière, le grand-duc de Bade, le grand-duc de Hesse-Darmstadt, le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin, le grand-duc de Saxe-Weimar, réservèrent leur adhésion jusqu'à ce que la question eût été discutée et résolue à la Diète de Francfort.

Il existait aussi une certaine réserve dans l'adhésion de la Saxe qui ne voulait pas anticiper sur la résolution de la Diète de Francfort; mais néanmoins M. de Beust, alors ministre des affaires étrangères de Saxe, écrivait le 9 décembre 1852 que le gouvernement du Roi *n'hésitait pas à déclarer son assentiment*, et le Danemark répondait par une dépêche du 4 mars 1853 que cette accession étant considérée comme complète et satisfaisante, était acceptée par le Roi.

D'un autre côté, bien que la ligne d'Augustenbourg eût déjà renoncé au Sleswig par des actes antérieurs de 1721 et de 1786, le duc Chrétien-Auguste d'Augustenbourg conclut le 30 décembre 1852 un arrangement avec le roi Frédéric VII, par lequel il abandonnait toute espèce de droits, de propriétés, ou de récla-

mations, moyennant des compensations pécuniaires fort considérables.

Le duc d'Oldenbourg, ayant aussi renoncé à ses droits éventuels par un acte du 28 mars 1854, on put dès lors considérer la succession paisible de Christian IX au trône danois comme parfaitement assurée.

Il restait bien, comme un point noir à l'horizon, l'absence d'adhésion de la Confédération germanique, dans son ensemble; mais les inconvénients de cette réserve fédérale paraissaient largement compensés par ce fait que, sauf des exceptions pour ainsi dire insignifiantes, chaque État allemand avait adhéré en principe au traité de 1852.

D'ailleurs, il était difficile d'obtenir de la Diète *in plenum*, une résolution quelconque ; la Constitution fédérale ne s'y prêtait pas, puisqu'il suffisait de la mauvaise volonté du plus petit de ses princes pour en suspendre les décisions.

L'Europe avait donc passé outre, et le monde politique tenait la question pour résolue.

Ainsi se trouvait écartée une éventualité fort menaçante pour le Danemark et aussi pour la paix européenne.

C'était, du moins, l'opinion générale; l'avenir démontra, dix ans plus tard, combien cette confiance était illusoire.

Si le traité de Londres avait réglé l'ordre de succession en Danemark, il n'avait apporté aucun changement aux relations réciproques des duchés de l'Elbe avec le reste du royaume, et du Danemark avec l'Allemagne.

Aussi, pendant les onze années qui s'écoulèrent de 1852, jusqu'à la mort de Frédéric VII, ce ne fut qu'un conflit permanent entre l'Allemagne et le Danemark, tantôt sous forme de discussions interminables, dans lesquelles les réclamations et le réponses se succédaient à de longs intervalles, tantôt, sous forme de menaces et de provocations réciproques, au milieu desquelles les Puissances intervenaient plutôt pour tempérer le débat que pour le faire cesser.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, il y avait, dans le Sleswig, un nombre assez considérable d'Allemands holsteinois qui trouvaient de grands avantages à l'union sleswig-holstei-

noise, et en 1851-52, le roi Frédéric VII avait, bon gré mal gré, dû stipuler à leur égard certains engagements dont l'Autriche et la Prusse avaient pris acte, tant en leurs noms qu'au nom de la Confédération germanique.

Le gouvernement danois se trouvait donc avoir vis-à-vis de l'Allemagne des obligations de deux natures différentes; les unes fédérales pour le Holstein et le Lauenbourg; les autres, internationales pour les Allemands du Sleswig.

A partir de ce jour, l'Allemagne n'eut d'autre but que de confondre ces obligations en un droit unique d'immixtion dans les affaires des Duchés de l'Elbe. Elle y travailla sans relâche.

L'idée d'un Sleswig danois (ce qui était cependant la vérité et le droit) fut absolument rayée du programme allemand, et on ne connut plus à la Diète de Francfort qu'un Sleswig-Holstein et un Lauenbourg, sur lesquels la Confédération prétendait exercer ses droits confondus.

C'était, comme on le voit, la négation des principes qui avaient servi de base au traité de 1852.

Aussi pouvait-on prévoir que, partant d'un point de vue aussi diamétralement opposé, le Danemark et l'Allemagne ne s'entendraient jamais.

Les années se succédèrent, creusant de plus en plus l'abîme qui séparait les deux adversaires, et quand survint la mort de Frédéric VII, le conflit était, depuis plusieurs mois déjà, entré dans cette période aiguë, qui précède en général les résolutions extrêmes.

La situation se compliquait encore d'un élément qui exerça sur la conduite des Puissances allemandes une influence prépondérante.

C'était la rivalité de la Prusse et de l'Autriche sur le terrain fédéral.

Nous avons déjà vu comment cette lutte d'influence et d'autorité avait abouti à une scission complète dans les affaires germaniques. Mais l'antagonisme fédéral n'excluait pas l'alliance pour une action commune à l'extérieur.

Tout au contraire, à mesure que s'avançait imminente et fatale l'heure de la séparation, l'heure du déchirement de leurs liens

fédéraux, la Prusse et l'Autriche affectaient de s'unir plus étroitement dans leur hostilité contre le Danemark.

Il suffit de suivre avec attention la marche intermittente de la question danoise, et d'observer l'attitude des cabinets de Vienne et de Berlin, au milieu de toutes les péripéties de ce conflit, pour acquérir la conviction qu'à partir de 1861, les deux grandes Puissances allemandes n'ont plus considéré le différend avec le Danemark qu'au point de vue exclusif de leurs intérêts et de leur situation en Allemagne.

La Diète de Francfort, en leur confiant le mandat germanique, avait habilement exploité leurs ambitions rivales.

Cela était surtout vrai pour l'Autriche, qui de fait n'avait absolument aucun intérêt à défendre ni en Sleswig, ni en Holstein, ni en Lauenbourg.

Pour la Prusse c'était autre chose, et il entrait dans toutes les convenances de sa politique de créer au Danemark une situation difficile et même impossible dans les duchés de l'Elbe.

Persuadé que la Confédération germanique touchait à la fin de son organisation surannée, le Cabinet de Berlin était parfaitement résolu à en poursuivre jusqu'au bout la réforme, à son bénéfice.

Or, les duchés de l'Elbe, une fois détachés du Danemark, gravitaient par la force des choses dans l'orbite prussien.

Aussi la Prusse s'avançait-elle sans crainte dans la question danoise, et elle ne tempérait sa marche que pour ne pas froisser, trop ouvertement, avant l'heure propice, les habitudes du monde politique et les principes du concert européen.

L'Autriche, au contraire, n'avait qu'une seule préoccupation : elle ne voulait pas laisser à la Prusse le monopole du mandat fédéral.

Il n'est pire situation, pour un État secondaire, que lorsque deux grandes Puissances se font la guerre sur son dos. Ce fut le véritable malheur du Danemark.

Au commencement de l'année 1862, le Cabinet de Vienne ne faisait pas grande difficulté d'avouer sa répugnance pour toute mesure de contrainte à l'égard des Danois. Il se bornait à demander l'exécution des engagements pris en 1852. Il admettait

parfaitement que le Sleswig devait rester étranger à tout lien fédéral et que la Confédération germanique n'avait aucun droit à exercer sur son territoire; mais, disait-il :

« Lorsque la couronne de Danemark se trouvait de fait dépossédée du Sleswig par l'insurrection et n'y exerçait plus aucune autorité, ce sont les Puissances allemandes et notamment les forces de l'Autriche qui la rétablirent dans ce Duché.

« Le Danemark prit alors, vis-à-vis de la Confédération, certains engagements à l'égard de ses sujets allemands. Pourquoi les méconnaît-il aujourd'hui?

« L'Allemagne qui les a reçus a le droit et le devoir d'en exiger l'exécution. »

En somme, le Cabinet de Vienne ne demandait que ce que la France, l'Angleterre, et même la Suède conseillaient au Danemark.

Quant au Holstein, il était loin de porter à la défense de ses droits la même chaleur que le Cabinet de Berlin, et il donnait à entendre qu'une fois l'Allemagne désintéressée en Sleswig, l'Autriche prendrait le rôle de médiateur.

Cependant telle était l'importance qu'on attachait, à Vienne, à ne pas se laisser dépasser par la Prusse sur le terrain fédéral que lorsqu'il fut question, quelque temps après, de répondre aux propositions danoises, toutes ces nuances s'effacèrent et les deux Puissances remirent à Copenhague une note identique.

Ceci se passait en février 1862.

Deux mois après cette démarche collective des deux Puissances allemandes, lord Russell crut le moment opportun pour provoquer, sinon une intervention, du moins une immixtion de la France, de l'Angleterre et de la Suède en faveur du Danemark.

« Le gouvernement de la Reine, disait-il, propose maintenant que les gouvernements d'Autriche et de Prusse et le président de la Diète de Francfort soient priés de déterminer :

« 1. Ce qu'ils entendent par les engagements du roi de Danemark envers l'Allemagne, en ce qui concerne le duché de Sleswig;

« 2. Sous quels rapports le roi de Danemark peut être considéré comme ayant violé ces engagements ;

« 3. Si, en obligeant le Danemark à respecter les engagements allégués, les puissances en question, nommément l'Autriche, la Prusse et la Confédération germanique, ont en vue de détruire ou de diminuer en quelque façon l'intégrité de la monarchie danoise ?

« Si, ajoutait-il, le gouvernement de l'Empereur des Français consent à ce que ces questions soient posées, des instructions conformes seront envoyées aux ministres de S. M. à Vienne, Berlin et Francfort (1). »

C'était, comme on le voit, une invitation directe à la France de s'associer à une espèce de mise en demeure catégorique.

Avant d'y répondre, M. Thouvenel, alors ministre des Affaires Étrangères de France, voulut pressentir l'accueil que rencontrerait une semblable démarche auprès des Cabinets interpellés, et bien lui en prit, car il put se convaincre facilement que la question n'était pas encore arrivée à un degré de tension suffisant pour qu'il y eût quelque chance d'obtenir des puissances allemandes d'en préciser les termes.

Loin de se prêter à cette simplification du débat, l'Allemagne paraissait au contraire vouloir rester à tout prix dans le vague des anciennes revendications.

« En précisant les choses d'une manière aussi tranchée que le suggère le Cabinet britannique, on s'exposerait, disait le Cabinet de Vienne, à faire ressortir les aspérités du débat au détriment des chances encore possibles d'un accommodement. »

Fin de non-recevoir déguisée sous un prétexte insuffisant.

Le fait est que le langage de lord Russell était ou trop osé ou trop naïf. Il ne pouvait pas ignorer que le conflit danois était depuis longtemps entretenu par l'Allemagne dans un but qu'il ne convenait pas aux puissances allemandes de déclarer ouvertement. Dès lors, que pouvait-il espérer de ses questions embarrassantes?

(1) Dépêche de lord Russell, datée du Foreign-Office le 16 avril 1862.

Depuis longtemps déjà l'Allemagne refusait de préciser les engagements dont elle réclamait l'exécution pour le Sleswig.

Pourquoi ?

Parce qu'elle se réservait d'étendre ses exigences, le cas échéant, et qu'elle voulait à tout prix que la question restât ouverte ;

Parce que si, les engagements une fois précisés, le Danemark les remplissait ou démontrait qu'il les avait remplis, la Confédération perdait, par ce fait, son droit d'ingérence dans les affaires du Sleswig ;

Parce que le but de la Diète germanique était d'arriver, grâce à ces droits d'ingérence et aux liens réciproques des Duchés, à remplacer le Sleswig par un Sleswig-Holstein faisant partie de la Confédération ;

Parce que le Sleswig était pour l'Allemagne, et notamment pour la Prusse, une annexion de première utilité, et qu'il fallait l'obtenir *per fas aut nefas*.

Voilà ce que voulait l'Allemagne, et ce que la Prusse voulait par l'Allemagne.

Pouvait-on l'ignorer à Londres ?

Pouvait-on l'avouer à Francfort ?

Aussi la démarche suggérée par lord Russell n'était-elle pas pratique, et plus d'un homme politique l'attribua, quand elle fut connue, au désir de la voir figurer, quand même, dans la collection du Blue-Book de l'année.

On refusa de s'y associer aussi bien à Paris qu'ailleurs, et il n'y fut donné aucune suite.

Peu de temps après, l'accord austro-prussien faillit se rompre, malgré tous les sacrifices que faisait le Cabinet de Vienne dans le but de ne pas laisser la Prusse s'avancer sans l'Autriche.

Les puissances ne purent s'entendre sur la rédaction d'une note qui devait être remise à Copenhague le 28 août 1862.

C'était une alliance *sui generis* que celle de la Prusse et de l'Autriche, et si on met hors de cause les sentiments personnels des deux souverains, on peut la définir ainsi : « Deux ennemis qui se tiennent par la main pour se surveiller et s'arrêter mutuellement. »

Or, les Prussiens avaient, dans cette combinaison anormale, un grand avantage sur l'Autriche ; ils avaient les coudées franches et ne craignaient pas de soulever autour d'eux les passions populaires.

A Vienne, au contraire, le seul mot de *nationalité* causait de véritables alarmes. C'était l'idée dangereuse qui menaçait de tous les côtés à la fois l'Autriche de 1863.

En Vénétie, la nationalité Italienne.

En Hongrie, les nationalités Magyare et Croate.

En Bohême, les Slaves ou Tchèques.

En Gallicie, les Polonais.

Tous mécontents, tous plus ou moins prêts à se détacher d'un gouvernement qui paraissait vouloir les ignorer ou les prendre pour des Allemands.

Le Cabinet de Berlin, qui connaissait parfaitement cette situation presque critique, avait à dessein introduit dans sa réponse au Danemark des considérants qui s'appuyaient sur les *droits nationaux* des Allemands du Sleswig. Il savait qu'à Vienne on ne le suivrait pas sur ce terrain et espérait ainsi se dégager, jusqu'à un certain point, d'une solidarité qui déjà lui paraissait plus gênante qu'avantageuse.

Cependant la rupture n'eut pas lieu, et tout en évitant dans sa note de se prononcer sur ce que la Prusse appelait les *droits-nationaux*, le comte de Rechberg réussit à maintenir l'accord apparent des deux puissances.

Toutefois, à partir de ce moment, il affecta dans son langage, de se prononcer plus ouvertement qu'il ne l'avait fait jusqu'alors en faveur de l'intégrité absolue de la monarchie danoise, laissant percer quelques doutes sur les intentions de la Prusse à cet égard, et se rapprochant sensiblement de l'idée d'une nouvelle intervention des puissances non allemandes.

Le 30 mars 1863, Frédéric VII rendit une ordonnance royale pour régler la position constitutionnelle du duché de Holstein.

Quinze jours après, l'Autriche et la Prusse remettaient à Copenhague une protestation identique contre cet acte du souverain.

Le gouvernement devenait impossible. A chaque résolution

souveraine succédait une protestation étrangère, et l'esprit de résistance, fomenté dans les Duchés par les encouragements et l'appui du dehors, mettait chaque jour la monarchie danoise dans un péril de plus en plus imminent.

C'est ainsi que s'écoulèrent les premiers mois de 1863 jusqu'au jour où la crise ayant atteint ses limites extrêmes, il ne resta plus aux parties dissidentes d'autre ressource que d'en appeler à la force.

Vers le milieu de septembre, l'exécution fédérale était résolue en principe, et de part et d'autre on ne discutait pas.

Le 1er octobre 1863, la Diète décréta l'occupation du Holstein et du Lauenbourg par des troupes allemandes. Le mandat d'exécution était donné à l'Autriche, la Prusse, la Saxe et le Hanovre. 6,000 hommes de Saxe ou de Hanovre devaient entrer dans les Duchés et en prendre possession; l'Autriche et la Prusse étaient invitées à tenir prêtes des forces supérieures pour les soutenir en cas de résistance.

A ce moment se produisit un dernier effort de l'Angleterre en faveur de la paix.

Lord Russel proposait : 1° que les affaires financières et législatives du Holstein et du Lauenbourg fussent désormais régies conformément aux principes fédéraux; 2° que les questions internationales en litige, c'est-à-dire ce qui concernait le Sleswig, fût soumis à la médiation de puissances amies non allemandes.

La Diète, saisie de cette proposition le 29 octobre 1863, la renvoya aux comités réunis.

On savait ce que cela voulait dire.

De son côté le Danemark, écoutant les conseils des puissances étrangères, entrait largement dans la voie des concessions et étendait considérablement les prérogatives des États du Holstein en matière de finances.

Le 14 novembre, l'envoyé danois déclarait à Francfort que son gouvernement s'engageait désormais à ce que : « les lois financières fussent soumises à la sanction des États holsteinois de telle manière que cette sanction eût à s'étendre sur toute la part de contribution du Holstein aux affaires communes, soit qu'il

s'agît de dépenses à prélever sur les recettes spéciales du Duché, soit qu'il s'agît de dépenses à couvrir au moyen de la part du Holstein dans les recettes communes. »

« Sous la réserve nécessaire, ajoutait-il, de l'accomplissement des obligations incontestables du Duché envers le Royaume. »

Cette dernière concession du Danemark était le résultat d'une négociation dont l'Angleterre avait pris l'initiative à Berlin, et à laquelle M. de Bismarck paraissait s'être prêté avec un certain esprit de conciliation.

M. Buchanan, alors ministre d'Angleterre en Prusse, avait suggéré, d'une part, la suspension de l'exécution fédérale, et de l'autre un *statu quo* provisoire impliquant pour le Holstein une autonomie presque complète avec la condition qu'aucune nouvelle mesure de finance et d'administration ne serait mise en vigueur dans le duché allemand sans le consentement de ses États.

On exceptait toutefois de cette clause le payement de la quote-part afférente au duché dans les intérêts de la dette nationale.

Le Danemark avait adhéré, et M. de Bismarck, de son côté, avait accepté ces propositions comme pouvant servir de base à des négociations ultérieures.

Les rapports de M. de Quaade, ministre du Danemark à Berlin, rendent compte de ses fréquentes conférences avec M. de Bismarck, qui déclarait lui-même que le seul moyen de terminer le conflit était de donner au Holstein une situation autonome et indépendante dans la monarchie danoise, et de réunir sous une même constitution le duché de Sleswig et le royaume de Danemark.

C'était le programme de M. Hall, autrement dit, ce qu'on appelait alors le programme de l'Eider.

Jamais, à aucune époque, on n'avait été aussi près de s'entendre, car une fois le Danemark et la Prusse d'accord, l'Autriche n'aurait soulevé aucune difficulté, et la Diète de Francfort n'aurait pu maintenir son décret d'exécution fédérale en présence d'un arrangement qui lui donnait toutes les satisfactions légitimes.

La constitution qui fut promulguée le 18 novembre 1863, n'est autre chose que le résultat des pourparlers que nous venons de mentionner, et la communication faite à la Diète de Francfort, le 14 novembre 1863, en était le préambule et l'annonce.

Frédéric VII mourut le lendemain, 15 novembre.

La mort du Roi devint aussitôt le signal d'un revirement complet. Le 14 au soir, tout paraissait marcher vers une conclusion pacifique; le 15, à la même heure, tout était rompu et déchiré.

Il n'est pas sans intérêt, comme étude de mœurs politiques, de suivre les premières phases de cette nouvelle situation, ne fût-ce que pour constater avec quelle aisance chaque Prince répudia les traités et les engagements antérieurs qui gênaient ses convoitises.

Le premier qui donna le signal fut le duc Christian-Auguste de Sleswig-Holstein-Augustenbourg, celui qui avait, par un acte solennel, renoncé à tous ses droits le 30 décembre 1852.

Ce n'était pas une renonciation ordinaire, car l'acte du duc Christian était une vente tout autant qu'une renonciation, et si la cession de droits réguliers en faisait la partie principale, cette cession politique était accompagnée de longs inventaires et de clauses nombreuses où les terres, les gens, les bœufs, les autres animaux, ainsi que le matériel des exploitations, étaient détaillés et estimés par le menu; et le duc Christian-Auguste d'Augustenbourg avait reçu du roi de Danemark, en échange de sa renonciation, la somme de 3 millions de thalers, soit 11,250,000 francs.

Malgré ce traité, ou plutôt malgré ce marché, le duc d'Augustenbourg n'hésita pas un instant, et vingt-quatre heures ne s'étaient pas écoulées depuis la mort du Roi que, le 16 novembre, il faisait publier dans toute l'Allemagne une nouvelle cession de ses droits au Sleswig-Holstein en faveur de son fils, le prince Frédéric. Elle était datée du château de Primtenau.

Le même jour et à la même heure, le prince Frédéric d'Augustenbourg adressait une proclamation aux habitants du duché pour leur annoncer que, s'appuyant sur l'acte de son père, il prenait le gouvernement du Sleswig-Holstein et du Lauenbourg.

De son côté, le Grand-Duc d'Oldenbourg, bien qu'il eût adhéré

au traité de 1852, et renoncé, par un acte du 28 mars 1854, relevait ses prétentions sur le Lauenbourg.

Quant aux princes allemands qui n'avaient pas adhéré au traité de 1852, ils se déclaraient ouvertement pour le prince d'Augustenbourg.

Le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, sans se concerter avec personne, avait reconnu le prince Frédéric d'Augustenbourg comme duc de Sleswig-Holstein, et sommé tous les princes de la Confédération germanique d'en faire autant.

Le grand-duc de Bade allait plus loin encore. Non-seulement il reconnaissait le prince Frédéric comme duc de Sleswig-Holstein ; mais à la demande de ce dernier, il autorisait le représentant badois, à la Diète de Francfort, à s'y constituer comme mandataire et représentant du nouveau souverain allemand.

Au surplus, la majorité des princes confédérés se prononçait pour le prince Frédéric. Sa cause devenait tout à coup populaire en Allemagne, et personne ne mettait plus d'empressement à s'y rallier que ceux qui, en 1852, avaient adhéré au sacrifice, si bien payé, des droits qu'il faisait revivre.

En Danemark, les choses suivaient leur cours régulier.

Christian IX, par la grâce de Dieu, Roi de Danemark, Duc de Sleswig, de Holstein, de Lauenbourg, etc., etc., montait sur le trône, et annonçait son avénement à ses sujets et à toutes les puissances par des lettres royales du 16 novembre.

Deux jours après, le 18, il publiait officiellement la loi fondamentale destinée à réaliser le plan discuté à Berlin sur l'initiative de l'Angleterre.

C'était une constitution commune au royaume de Danemark et au Sleswig.

Tout ce qui concernait le Holstein était laissé en dehors ou régi provisoirement par des dispositions transitoires, dont le caractère essentiellement temporaire laissait la porte ouverte à l'accord projeté.

En lisant ce document avec attention et impartialité, il est impossible de ne pas reconnaître que cette fois, du moins, la Couronne de Danemark était bien véritablement allée au-devant des réclamations allemandes et ne marchandait pas les concessions.

Malheureusement, les temps avaient changé. Ce qui était bon le 14, du vivant de Frédéric VII, ne l'était plus le 18, après sa mort.

La Prusse protesta contre la constitution du 18 novembre, dont M. de Bismarck avait, quelques jours avant, pour ainsi dire, approuvé les bases. L'Autriche, comme de raison, se hâta de protester avec la Prusse.

Pour trouver la vraie cause de ce revirement des puissances allemandes, il faut uniquement la chercher dans leur situation respective vis-à-vis de l'Allemagne.

Leur rivalité sur le terrain fédéral avait atteint la limite extrême. A vrai dire, ce n'étaient plus des puissances rivales, c'étaient des adversaires, presque des ennemies.

Chacune d'elles voulait être populaire en Allemagne, pour y devenir prépondérante.

Si la Prusse, acceptant les concessions du Danemark, entrait avec lui dans la voie des accommodements, elle ne pouvait le faire que sur la base du traité de 1852, et à l'instant même elle se trouvait en opposition avec presque toute l'Allemagne, dont quelques princes n'avaient pas accepté le traité de 1852, et dont les autres répudiaient ouvertement leurs engagements antérieurs.

Or, la Prusse de 1863 n'était plus celle de 1852. Elle voulait désormais la première place dans la Confédération, et, pour l'obtenir, il fallait, d'une manière ou d'une autre, rompre le faisceau des forces qui lui faisaient obstacle.

Il fallait créer une situation nouvelle, où l'Autriche perdît les avantages traditionnels qu'elle possédait sur le terrain fédéral.

Il fallait l'entraîner hors de la Diète, loin de Francfort, et la faire seconde, elle qui jusqu'alors avait été première.

Mais pour arriver à ces fins, on n'avait que la question danoise, et du jour où cette question devint un des expédients de la politique prussienne, il fut décidé qu'elle ne serait pas résolue avant d'avoir porté ses fruits.

Donc M. de Bismarck protesta contre la constitution octroyée le 18 novembre par le nouveau Roi, et accusa le gouvernement danois d'avoir manqué de bonne foi.

Il est curieux de relever les points sur lesquels reposait l'accusation du Cabinet de Berlin.

On se rappelle que le 14 novembre, c'est-à-dire la veille de la mort de Ferdinand VII, l'envoyé danois à Francfort avait fait à la Diète une communication portant que le Cabinet de Copenhague consentait à étendre les prérogatives des États du Holstein en matière de finances.

Cette communication se terminait par la phrase suivante :

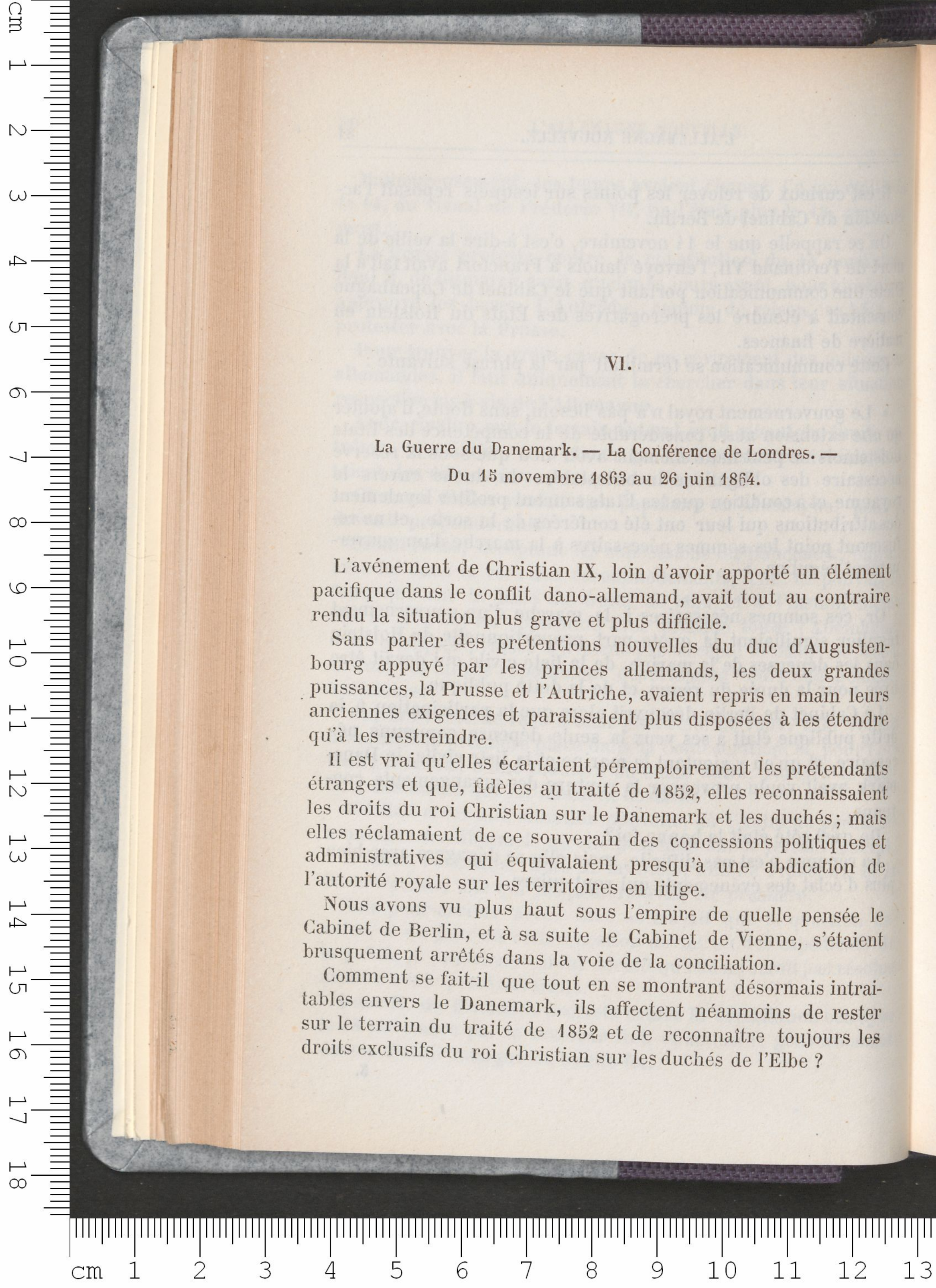
« Le gouvernement royal n'a pas besoin, sans doute, d'ajouter qu'une extension aussi considérable de la compétence des États holsteinois ne peut naturellement avoir lieu que sous la réserve nécessaire des obligations incontestables du duché envers le royaume, et à condition que les États sauront profiter loyalement des attributions qui leur ont été conférées de la sorte, et ne refuseront point les sommes nécessaires à la marche d'un gouvernement régulier. »

Or, ces sommes nécessaires à la marche d'un gouvernement régulier signifiaient la quote-part proportionnelle du Holstein dans les dépenses de la marine, de la liste civile qui devait être fixée pour la durée du règne, et de la dette publique.

Le Cabinet de Berlin découvrit alors que la participation à la dette publique était à ses yeux la seule dépense commune nécessaire, et qu'en y ajoutant la marine et la liste civile, le Danemark avait voulu provoquer la rupture des arrangements convenus.

De quel côté était la bonne foi?

La réponse n'est pas difficile, mais elle se dégagera avec bien plus d'éclat des événements qui vont suivre.



VI.

La Guerre du Danemark. — La Conférence de Londres. — Du 15 novembre 1863 au 26 juin 1864.

L'avénement de Christian IX, loin d'avoir apporté un élément pacifique dans le conflit dano-allemand, avait tout au contraire rendu la situation plus grave et plus difficile.

Sans parler des prétentions nouvelles du duc d'Augustenbourg appuyé par les princes allemands, les deux grandes puissances, la Prusse et l'Autriche, avaient repris en main leurs anciennes exigences et paraissaient plus disposées à les étendre qu'à les restreindre.

Il est vrai qu'elles écartaient péremptoirement les prétendants étrangers et que, fidèles au traité de 1852, elles reconnaissaient les droits du roi Christian sur le Danemark et les duchés; mais elles réclamaient de ce souverain des concessions politiques et administratives qui équivalaient presqu'à une abdication de l'autorité royale sur les territoires en litige.

Nous avons vu plus haut sous l'empire de quelle pensée le Cabinet de Berlin, et à sa suite le Cabinet de Vienne, s'étaient brusquement arrêtés dans la voie de la conciliation.

Comment se fait-il que tout en se montrant désormais intraitables envers le Danemark, ils affectent néanmoins de rester sur le terrain du traité de 1852 et de reconnaître toujours les droits exclusifs du roi Christian sur les duchés de l'Elbe ?

Est-ce par respect pour la foi des traités ? Les événements vont bientôt démontrer ce que pèse la foi des traités dans la politique allemande.

Non ! ce qui retenait les deux grandes puissances dans leur fidélité aux conventions de Londres, c'était la crainte commune de la démocratie qui commençait à s'agiter de nouveau en Allemagne.

Le parti libéral avait pris en main la cause d'Augustenbourg. De tous côtés, il s'organisait des réunions démocratiques dont le prince Frédéric était le héros.

C'était aussi un mouvement national, car il s'agissait de faire rentrer dans l'Allemagne un territoire jusqu'alors tenu par le Danemark. Tous les princes libéraux se ralliaient à l'entraînement du public ; ils en prenaient la direction et s'avançaient dans la campagne démocratique sans paraître se soucier de la Prusse réactionnaire ni de l'Autriche indécise et inséparable de la Prusse.

Or, en ce temps-là, le gouvernement prussien était en lutte ouverte avec le parlement ; la constitution était suspendue ; l'absolutisme militaire le plus complet remplaçait les lois politiques et administratives ; l'impôt se prélevait par l'armée, mais la nation ne le votait pas.

De son côté, l'Autriche repoussait chez les divers peuples de l'Empire toute expression d'une idée nationale. Le nom même de nationalité était banni du langage officiel et politique. On poursuivait à Vienne cette chimère d'un parlement unique où les Hongrois, les Slaves, les Polonais, les Croates, les Transylvains oubliant leurs langues, leurs traditions, leur histoire, leurs coutumes et leurs priviléges, viendraient siéger en Viennois, sous la présidence d'un Viennois.

Le programme libéral de la petite Allemagne était donc la négation hardie et dangereuse des principes qui animaient les gouvernements de Prusse et d'Autriche, et ils s'unissaient pour le combattre.

Le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, connu pour ses idées libérales, était assez mal vu à Berlin et à Vienne, et on ne pardon-

nait pas au prince Frédéric d'Augustenbourg de s'être placé sous son patronage.

Au surplus, il n'était pas le seul. Déjà, nous l'avons vu, le grand-duc de Bade s'était prononcé en sa faveur. La Bavière en avait fait autant ; la Saxe, sans se prononcer ouvertement, laissait voir ses préférences et prenait ses mesures pour répudier, en temps utile, son adhésion de 1852 aux droits du Danemark sur les duchés.

Toute l'Allemagne, en un mot, excepté les deux grandes puissances, entrait dans le mouvement national; des corps francs s'organisaient pour envahir les duchés, et le prince Frédéric d'Augustenbourg, marchant d'ovations en ovations, devenait rapidement le favori des peuples germaniques.

L'Empereur d'Autriche avait été, assure-t-on, personnellement blessé de l'isolement dans lequel l'avaient laissé les princes qui, sans entente préalable, avaient pris l'initiative de la candidature d'Augustenbourg. Aussi, était-il bien décidé à s'en expliquer ouvertement avec eux.

On n'admettait pas à Vienne qu'il appartînt aux petits princes, ainsi qu'on les nommait, de prendre dans une question extra-fédérale ou mixte comme celle de la succession en Sleswig, une résolution spontanée, et de prétendre entraîner à leur suite les grandes puissances allemandes. Il ne pouvait, disait-on, dépendre du duc de Saxe-Cobourg-Gotha de mettre l'Allemagne en guerre avec le Danemark et de susciter des hostilités dont, après tout, la charge ne pèserait sur lui que d'un poids insignifiant et retomberait en entier sur les grandes puissances.

Vers la fin de novembre, le prince Gortchakoff proposa une tentative de conciliation. Il offrait la médiation des puissances à Copenhague et demandait la suspension de l'exécution fédérale jusqu'à ce qu'on connût le résultat de la démarche. Bien que l'Angleterre s'y fût ralliée, ainsi que les autres puissances signataires du traité de 1852, la proposition resta sans effet.

A la même époque, la Saxe commença à donner à l'Autriche et à la Prusse d'assez sérieuses inquiétudes. Il y avait trop de popularité à acquérir en Allemagne en se ralliant au mouve-

ment libéral pour que M. de Beust pût résister à la tentation.

Aussi donnait-il depuis quelque temps des signes non équivoques de son désir de répudier les engagements auxquels il avait souscrit, au nom de son gouvernement, le 9 décembre 1852.

Le Cabinet de Vienne s'en effrayait d'autant plus que dans le cas, devenu fort probable, pour ne pas dire presque certain, de l'occupation du Holstein par des troupes fédérales, c'était la Saxe qui devait la première entrer en campagne, et on craignait fort la propagande saxonne en faveur du prince Frédéric.

Cette préoccupation était telle que l'Autriche fit une démarche auprès des puissances non allemandes pour leur demander d'insister à Dresde sur l'observance du traité de 1852. On déclarait en même temps que, si la Saxe ne se prononçait pas dans ce sens et si les troupes saxonnes, en occupant les duchés, préjugeaient par leur attitude la question de succession, les deux grandes puissances allemandes prendraient part conjointement à l'occupation dans le but avoué de réserver les droits de la couronne de Danemark.

On se montrait alors à Vienne et à Berlin, en quelque sorte, plus jaloux de ces droits que le Danemark lui-même, et on prétendait que le roi Christian était dominé et pour ainsi dire terrorisé par le parti scandinave à ce point d'avoir perdu le libre exercice de sa volonté.

L'occupation du Holstein par les troupes fédérales était représentée comme une mesure conservatrice dont il serait le premier à recueillir les avantages.

Sur ces entrefaites, il se passa à Vienne un incident qui n'était pas de nature à avancer l'heure de la conciliation.

L'exécution fédérale avait été votée par la Diète, mais comme le demandaient la Prusse et l'Autriche, c'est-à-dire sans rien préjuger sur les droits du Danemark et sans que l'acte fédéral eût un caractère d'hostilité déclarée.

Se conformant aux usages traditionnels qui règlent les rapports internationaux des Cours souveraines, le Roi de Danemark avait envoyé le contre-amiral d'Irmingher auprès de l'Empereur François-Joseph pour lui notifier son avénement au trône.

Après trois jours d'attente, l'envoyé danois dut repartir sans avoir été reçu.

Ce refus, contraire à tous les usages, prenait dans les circonstances où il s'effectuait une proportion et une signification que rien ne justifiait. Aussi fut-il, pour ainsi dire, unanimement désapprouvé. C'était agir en ennemi au moment où l'on déclarait à l'Europe entière qu'on n'était pas en guerre.

En vain le comte de Rechberg chercha-t-il à en adoucir la forme ; l'entrevue finale du ministre et de l'envoyé danois ne put laisser au Cabinet de Vienne aucun doute sur la portée de cette inutile provocation.

On racontait qu'en prenant congé, le comte de Rechberg avait observé que les circonstances étaient plus fortes que la volonté de l'Empereur, que Sa Majesté regrettait infiniment de ne pouvoir recevoir en ce moment le contre-amiral d'Irmingher, mais qu'Elle espérait que le différend actuel une fois aplani, Elle aurait l'occasion de le revoir et de lui en témoigner alors toute sa satisfaction.

A quoi le contre-amiral avait aussitôt répondu : « La manière dont j'ai été reçu à Vienne me fait désirer, monsieur le ministre, de n'y jamais remettre les pieds. » Et deux heures après, il était parti par le chemin de fer.

Quelques jours après, le Cabinet de Vienne s'émut du blâme européen que soulevait cet acte irréfléchi, et il voulut en atténuer l'effet par des explications tardives.

Le refus de recevoir l'envoyé danois, disait-il, avait été motivé par ce fait : « Que le roi Christian IX tenait ses droits du traité de 1852, et que tant que le traité n'était pas exécuté dans son entier, ces droits ne pouvaient être reconnus par l'Autriche. »

Cet argument n'était pas nouveau, et quelques mois auparavant, en août 1863, le Cabinet de Vienne en avait contesté lui-même la valeur au sujet de la question polonaise. Il avait, en effet, refusé de s'associer au langage du comte Russell, lorsque celui-ci déclarait que les droits de la Pologne étant inscrits dans le même acte que les droits du Czar comme Roi de Pologne, on ne pouvait séparer les uns des autres.

L'explication du Cabinet de Vienne ne pouvait donc manquer de réveiller ce souvenir; aussi n'eut-elle d'autre effet que de

mettre en évidence l'inconséquence de sa politique, et de démontrer une fois de plus jusqu'à quel point il existait pour les mêmes choses deux poids et deux mesures.

Au moment où l'envoyé danois s'éloignait de Vienne, paraissait l'ordre de départ du contingent autrichien pour l'exécution fédérale dans les duchés. Il était de 25,000 hommes, et se composait de quatre brigades d'infanterie, une brigade de cavalerie et sept batteries d'artillerie. Le feld-maréchal-lieutenant (général de division) baron de Gablenz en avait le commandement, et les deux armées de Prusse et d'Autriche étaient sous les ordres du prince Charles de Prusse.

Donc, au 1er janvier 1864, on était à la veille d'une entrée en campagne. Trois puissances s'unissaient pour écraser le Danemark.

La Prusse, impatiente d'essayer contre les Danois son nouvel armement destiné plus tard à combattre et à vaincre l'Autriche, l'Autriche entraînée à la guerre par la crainte de perdre en Allemagne la prépondérance qu'elle croyait y posséder encore; et en troisième lieu les petits Etats allemands représentant l'idée nationale, et heureux de placer en évidence leurs petits contingents à l'ombre des bataillons austro-prussiens et aux frais des grandes puissances.

Jamais lutte plus inégale ni moins glorieuse n'avait encore pris place dans les annales guerrières de l'Europe.

Aussi le Cabinet de Vienne en avait-il le sentiment et appelait-il de tous ses vœux une solution quelconque qui lui permît de déposer les armes.

L'idée d'une nouvelle conférence se présentait naturellement à son esprit, et tous ses efforts tendaient à y rallier la Prusse et les puissances étrangères.

Cependant les faits de guerre se succédaient, et déjà les Danois et les Allemands se battaient dans les territoires envahis.

Il n'était plus question de l'occupation fédérale; la Prusse et l'Autriche, voyant la direction de la campagne sur le point de leur échapper et de passer aux mains de la démocratie allemande, s'étaient ouvertement substituées à la Diète et avaient resserré les liens qui les unissaient.

Le Sleswig était occupé à titre de gage à la suite du refus par lequel le Roi de Danemark avait répondu à un ultimatum austro-prussien, et les deux grandes puissances augmentaient leurs armements dans des proportions considérables.

Quant à la Saxe, elle avait, avec non moins de résolution, absolument répudié ses anciens engagements et s'était ralliée à la candidature du prince d'Augustenbourg comme souverain du Sleswig-Holstein.

M. de Beust avait même déclaré devant le Parlement saxon que le traité de 1852 était déjà abandonné par l'Autriche et la Prusse, ce qui était inexact.

Toutefois, cette assertion jointe à l'ensemble des circonstances, étant de nature à entraver les négociations qui se poursuivaient pour la réunion d'une conférence, le cabinet de Vienne comprit la nécessité de leur opposer une déclaration catégorique d'accord avec la Prusse et d'en informer les puissances étrangères. Pour la première fois peut-être, depuis l'origine du conflit, on sut clairement à Paris et à Londres ce que les ennemis du Danemark voulaient lui imposer. La déclaration pouvait se résumer ainsi :

« Reconnaissance explicite du traité de Londres, c'est-à-dire des droits du Roi de Danemark sur les duchés de Sleswig, de Holstein et de Lauenbourg.

Exécution par le Danemark de ses engagements antérieurs, savoir :

1° Non-incorporation du Sleswig dans le royaume de Danemark ; ce qui impliquait le retrait de la constitution du 18 novembre ;

2° Conservation de la langue allemande comme langue officielle dans la partie allemande du Sleswig ;

3° La *non-danisation* du Sleswig allemand, c'est-à-dire le rappel d'un ensemble de mesures destinées à combattre et détruire le germanisme dans les populations rurales du duché. »

Tel était le programme sur lequel l'Autriche et la Prusse s'étaient mises d'accord.

Que devenaient après cela les déclarations de M. de Beust au

Parlement saxon ? Il dut revenir sur son premier langage et il le fit non sans amertume. « Un rapprochement, disait-il, entre la majorité fédérale et les deux grandes puissances sera toujours impossible aussi longtemps qu'elles continueront à soutenir le protocole de Londres (1). »

Pendant ce temps, l'agitation démocratique faisait de grands progrès, et déjà on évoquait dans les réunions les souvenirs de 1848.

Le prince d'Augustenbourg suivant à courte distance la marche des troupes allemandes, recueillait à l'arrière-garde des ovations nationales dont le caractère politique devenait inquiétant.

« Il est d'un intérêt européen, disait-on à Vienne, d'arrêter ce mouvement qui se propage en Allemagne et crée une situation pleine de dangers, à laquelle il faut opposer une prompte solution. Les princes et les cabinets des États secondaires en ont déjà perdu la direction ; ils sont à la remorque d'un parti pour qui la question des duchés n'est qu'un prétexte, mais dont le but véritable est l'unité démocratique d'une Allemagne révolutionnaire. »

Il y avait du vrai dans ces observations ; mais alors, si cet état de choses offrait de tels périls, pourquoi l'avoir fait naître en imposant au Danemark des conditions impraticables ?

N'était-il pas étrange de voir l'Autriche exiger dans les provinces danoises le rappel de mesures qu'elle pratiquait elle-même dans ses pays non allemands ?

Est-ce que les Tchèques et les Slaves ne reprochaient pas au Gouvernement Impérial d'avoir décrété en Bohême, en Moravie et en Gallicie, précisément ces mêmes mesures vexatoires qui poursuivaient depuis l'école jusqu'au tribunal et même jusqu'à l'église ceux qui n'avaient pas adopté et appris la langue et les usages de l'Allemagne ? Est-ce que les Polonais du duché de Posen ne faisaient pas le même reproche à la Prusse ?

Le fait est que l'Autriche commençait à s'apercevoir, trop tard malheureusement, qu'elle avait fait fausse route.

Sa popularité, sa prépondérance allemande, auxquelles elle

(1) Discours aux Chambres saxonnes, 5 février 1864.

avait tout sacrifié, lui échappaient de tous les côtés à la fois, et elle se voyait fatalement entraînée à la remorque d'une alliée qui ne lui inspirait ni confiance ni sympathie.

Elle se voyait fatalement obligée de concourir à une œuvre mal justifiée, dont elle ne pouvait recueillir que des désavantages.

Car la Prusse seule était appelée à bénéficier de la campagne, et déjà on entrevoyait clairement à Berlin tout le parti qu'on pouvait en tirer.

Aussi le prince Charles de Prusse déployait-il une véritable ardeur, et les troupes s'avançaient comme si elles marchaient à la conquête de tout le territoire danois.

On n'était encore qu'au mois de février, et déjà le Sleswig était dépassé. Déjà les troupes allemandes occupaient une partie du Jutland.

En vain cette violation des promesses antérieures, cet envahissement du Danemark proprement dit, provoquèrent-ils de la part de l'Angleterre et des autres puissances des remontrances et des protestations.

« C'est un accident de guerre, » répondait-on de Berlin.

« On va l'évacuer très-prochainement, » disait-on à Vienne.

Mais on y resta et on n'en sortit qu'à la paix.

Et pendant que le Cabinet de Berlin engageait de plus en plus l'action militaire, il se rapprochait secrètement de l'Allemagne en informant les petits États qu'il ne fallait pas prendre au pied de la lettre les notes identiques qu'il envoyait à Londres, de concert avec l'Autriche, pour protester de sa fidélité au traité de 1852.

Sans doute pour le moment il se croyait engagé ; mais la prolongation de la guerre, l'intervention d'une puissance étrangère pourraient modifier la situation, et il était permis d'entrevoir une autre solution aux dépens de l'intégrité de la monarchie danoise.

C'était la solution prussienne, dont se découvraient les premiers germes.

Et l'Autriche suivait toujours ! Il est difficile de concevoir une situation plus fausse et une politique plus malheureuse.

Liée par une convention militaire avec la Prusse, elle se

voyait entraînée malgré elle à poursuivre une entreprise dont le but était déjà à ses yeux non-seulement atteint, mais presque dépassé.

De là une hésitation croissante dans son attitude et un embarras marqué dans son langage.

Le Cabinet de Vienne avait vu avec regret l'occupation du Jutland. Il l'avait expliquée comme le résultat accidentel de certaines dispositions stratégiques. Le 22 février, il déclarait formellement à l'Angleterre et à la France « que la Prusse et l'Autriche ne continueraient pas à occuper le Jutland. »

Aussitôt on expédie de Berlin le général de Manteuffel. Il reste vingt-quatre heures à Vienne, voit l'Empereur et le comte de Rechberg, et repart après avoir conclu un accord pour l'occupation prolongée du territoire *accidentellement* envahi.

« L'ordre d'évacuer le Jutland sera donné à condition que les Danois s'engagent à ne pas en sortir pour attaquer les alliés. »

C'est-à-dire que le Jutland sera occupé jusqu'à ce que les Danois aient mis bas les armes.

Et à quelques heures de distance les puissances étrangères recevaient de Vienne cette seconde déclaration si contraire à la première.

Quant au général de Manteuffel, son langage était net et précis :

« Il faut, disait-il, faire la part des nécessités et comprendre que la guerre est la guerre ; quand une fois le boulet est tiré, il faut qu'il arrive, et on ne peut pas l'arrêter en chemin. J'espère que les puissances étrangères ne vont pas nous gêner dans nos mouvements ; c'est le meilleur moyen d'en finir plus tôt. »

Raisonnement d'une logique incontestable !

En effet, l'Autriche, la Prusse, la Saxe et le Hanovre s'étaient armés contre le Danemark. La Prusse et l'Autriche surtout avaient mis en mouvement des forces si considérables, proportionnellement à celles des Danois, que la résistance héroïque de ce malheureux peuple ne pouvait s'expliquer que par l'exaltation du patriotisme.

Au spectacle de cette lutte inégale, l'Europe commençait à s'émouvoir.

« Laissez-nous, répondaient les Prussiens, laissez-nous l'étrangler à notre aise. Il souffrira moins longtemps. »

Mais l'Europe n'avait pas encore atteint le degré de philosophie internationale auquel elle devait bientôt arriver, et quand un peuple agonisait sous ses yeux, elle ne gardait pas le silence imperturbable qui depuis lors est devenu sa règle.

La doctrine de non-intervention s'était bien élevée presque à l'état de principe dans le nouveau droit des nations, mais si on n'agissait plus, on parlait encore.

Dans le même temps que le général de Manteuffel était à Vienne, lord Russell y faisait parvenir une proposition de conférence sans suspension des hostilités, invitant la Diète à s'y faire représenter (23 février).

Rien ne pouvait convenir davantage à l'Autriche ; aussi, tout ce qui lui restait d'influence sur son alliée fut-il employé pour obtenir son adhésion.

Les deux puissances acceptèrent.

Malheureusement il surgit une difficulté qui ne permit pas de donner suite à la proposition anglaise.

Le Danemark avait mis pour condition de son adhésion que la conférence prendrait pour base de ses délibérations les stipulations de 1851 et de 1852.

La Prusse et l'Autriche n'y faisaient aucune objection, mais la Diète de Francfort refusait péremptoirement de se faire représenter si cette base servait de point de départ aux négociations.

Or, sans la coopération de la Diète, il était impossible d'arriver à un résultat sérieux et pratique ; on en avait fait la triste expérience pendant les dix années qui venaient de s'écouler.

Le projet de conférence fut donc ajourné, mais il avait donné lieu à des pourparlers entre les deux grandes puissances allemandes et les puissances étrangères, notamment la France et l'Angleterre.

De part et d'autre on s'était expliqué, et, à cette occasion,

les Cabinets de Berlin et de Vienne avaient une fois de plus confirmé leurs déclarations antérieures, ainsi que la limite de leurs revendications.

L'intégrité de la monarchie danoise était toujours assurée et garantie.

Quelque précises que fussent ces déclarations, on leur opposait les proportions considérables que prenait la guerre et leur développement quotidien. D'un autre côté, le Cabinet de Vienne ne pouvait ignorer que l'attitude de la Prusse était moins nette que la sienne. Et cependant, la mission du général de Manteuffel ne venait-elle pas de resserrer les liens de leur solidarité?

A ces observations le Cabinet de Vienne répondait de manière à lever tous les doutes.

« M. de Bismarck, disait-il, est engagé avec nous par des déclarations aussi formelles que les nôtres. Ce serait faire injure à son gouvernement et à lui-même que d'en suspecter la sincérité ; mais si, par impossible, les intentions du cabinet de Berlin venaient à changer, il nous resterait alors un moyen suprême que nous n'hésiterions pas à prendre ; ce serait de rompre toute action commune, de rappeler nos troupes et de refuser notre concours et notre sanction. Il y va de notre honneur ; après ce que nous avons dit à la France et à l'Angleterre, nous n'hésiterons pas. »

A ce langage irréprochable au point de vue de la droiture politique, il ne manquait que deux choses : la résolution et le pouvoir de le mettre en pratique. Mais il est surtout remarquable à ce titre, qu'on y voit déjà le germe des dissentiments qui devaient graduellement conduire, deux ans plus tard, à la guerre entre la Prusse et l'Autriche.

Après un mois de nouveaux pourparlers, lord Russell fit le 21 mars une seconde proposition ainsi formulée :

« Réunion immédiate d'une conférence sans suspension des hostilités et sans bases préalablement fixées. »

L'Autriche accepta avec empressement, et, quelques jours après, toutes les adhésions nécessaires, y compris celle de la

Diète de Francfort, étaient transmises au Cabinet britannique.

C'était à Londres que devait se tenir la conférence. Elle était convoquée pour le 20 avril 1864.

Les puissances représentées étaient le Danemark, la Prusse, l'Autriche, la Confédération germanique, la France, l'Angleterre, la Russie, la Suède et Norwége.

Le choix du mandataire de la Diète avait soulevé à Francfort un débat fort animé. M. von der Pfordten, délégué bavarois, était le candidat des petits États, c'est-à-dire du parti allemand libéral. Son programme était net et absolu. Il devait, à la première séance, demander la reconnaissance immédiate du prince Frédéric d'Augustenbourg comme Duc de Sleswig-Holstein, et, dans le cas d'insuccès, se retirer des délibérations.

La Prusse et l'Autriche lui opposèrent M. de Beust, qui avait préparé cette candidature en se rapprochant du parti d'Augustenbourg sans cependant rompre ouvertement les attaches que lui créait son passé avec les grandes puissances.

C'était de leur part un véritable sacrifice, car on ne l'aimait ni à Vienne, ni à Berlin. Son amour de la popularité, dont la recherche guidait souvent son langage et sa conduite, inspirait une certaine méfiance aux puissances alliées; mais, après tout, il était encore moins compromis et moins doctrinaire que M. von der Pfordten. Avec M. de Beust, on discuterait; avec le délégué bavarois, la conférence se serait séparée à la seconde séance.

Aussi la nomination du ministre de Saxe fut-elle considérée comme un succès pour la politique austro-prussienne.

Au moment où va s'ouvrir, sous la présidence de lord Russell, la dernière de ces conférences quasi européennes, il est intéressant de constater, non-seulement l'attitude que prennent les puissances en répondant à l'appel de conciliation, mais les dispositions avec lesquelles elles se présentent au Congrès.

Tout le monde comprenait que le premier devoir de la conférence était de suspendre les hostilités. Pouvait-on discuter les termes d'un accord, même provisoire, pendant que le sang coulait sur les champs de bataille?

Mais pour conclure une trêve, il fallait établir une ligne de démarcation entre les combattants. Ce fut seulement le 9 mai, c'est-à-dire vingt jours après leur première réunion, que les plénipotentiaires purent tomber d'accord sur une suspension d'hostilités dont les termes furent rédigés de la manière suivante :

« Il y aura suspension d'hostilités sur mer et par terre à dater du 12 mai pour l'espace d'un mois ;

« Le même jour le Danemark lèvera les blocus ;

« La Prusse et l'Autriche s'obligent, pendant la suspension des hostilités, à ne pas entraver, dans les parties du Jutland occupées par leurs armées, le commerce, ni les communications, ni la marche régulière de l'administration ; à ne point lever de contributions de guerre, mais à payer, au contraire, tout ce qui serait fourni aux troupes allemandes, qui continueront seulement à occuper leurs positions stratégiques actuelles ;

« Les parties belligérantes conviennent qu'elles conserveront leurs positions militaires respectives sur terre et par mer, et s'interdisent de les renforcer pendant la durée des hostilités ;

« Notification officielle en sera faite aux commandants des forces belligérantes de terre et de mer par les gouvernements respectifs (1). »

La trêve était d'un mois, et ce n'est à vrai dire qu'à partir du 12 mai que commencèrent à Londres les négociations pour le rétablissement de la paix.

L'Autriche restait fidèle à ses déclarations antérieures. Elle demandait l'exécution du traité de 1852 et des engagements qui l'avaient accompagné.

Le Cabinet de Vienne regrettait que la trêve fût si courte. Il eût voulu un armistice de quatre mois avec l'obligation de dénoncer un mois à l'avance la reprise des hostilités.

En un mot, il voulait sérieusement et sincèrement la paix.

Une période de quatre mois lui paraissait nécessaire pour que la Conférence pût donner à ses travaux la maturité que

(1) Protocole nº 3. Séance du 9 mai 1864.

réclamait une solution durable et définitive du conflit dano-allemand.

Il craignait que la Conférence, pressée par le temps, réduite à hâter ses délibérations, ne fût obligée de s'arrêter à quelque résolution provisoire, et en tout cas il prévoyait qu'avant quinze jours on devrait de nouveau poser la question d'une prolongation de l'armistice.

Le programme de l'Autriche était toujours le même. S'appuyant sur ses anciennes déclarations et sur quelques mémoires subséquents fournis par des hommes considérables des duchés, le Cabinet de Vienne demandait l'invalidation des prétentions du duc d'Augustenbourg et en dernière analyse le retour à l'ancien ordre de choses avec des garanties capables d'assurer définitivement aux duchés le libre exercice de leurs droits constitutionnels et de leurs droits administratifs.

C'était, comme on le voit, une modalité de l'union personnelle en la personne du Roi avec la séparation administrative et politique.

Tel était le programme de l'Autriche au 12 mai, et il est bon de fixer les dates, parce que nous allons assister à de tels revirements et à de telles infidélités qu'il devient curieux de marquer l'intervalle qui sépare ces évolutions.

On paraissait croire à Vienne que la Prusse tenait encore compagnie à sa docile alliée.

Cependant quelques doutes commençaient à se glisser dans les esprits, et l'on se préoccupait d'une combinaison sur laquelle certains indices avaient appelé récemment l'attention de la diplomatie autrichienne. Le Cabinet de Berlin s'était sensiblement rapproché du duc d'Oldenbourg, et certains bruits le représentaient comme disposé à appuyer ses prétentions en vertu d'un accord secret avec ce prince qui assurerait en cas de succès une compensation territoriale à la Prusse.

Ces rumeurs avaient d'ailleurs pris assez de consistance pour engager le Cabinet de Vienne à les signaler à l'attention des autres puissances.

Exemple frappant de la confiance réciproque qui présidait à l'alliance intime des grandes puissances allemandes!

Au surplus, le doute n'était plus possible.

De même que l'Autriche voulait la paix, la Prusse voulait la guerre.

L'Europe entière le savait. A Vienne seule on voulait l'ignorer encore.

Le Cabinet de Berlin avait pris son parti. Il venait à Londres avec la volonté de faire échouer les négociations, de recommencer les hostilités jusqu'à l'épuisement du Danemark; de dicter les conditions de la paix et en définitive d'annexer à la Prusse le Holstein, le Lauenbourg et une partie du Sleswig.

C'est à l'exécution lente et méthodique de cette entreprise que nous allons assister.

Aussi pendant que le comte de Rechberg se flattait encore d'une communauté de vues avec M. de Bismarck, ce dernier avait-il déjà donné au comte de Bernstorff, à Londres, l'ordre de répudier le traité de 1852.

Quant au Danemark, il avait compris l'impossibilité de conserver d'une manière utile et profitable ces territoires allemands où l'ingérence de la Confédération lutterait sans cesse contre l'autorité royale. C'était une porte toujours ouverte aux empiétements d'un adversaire infatigable. Il valait mieux la fermer, dût-on pour y arriver se résigner à de grands sacrifices.

L'Angleterre voulait la paix le plus tôt possible. Elle se sentait envahie petit à petit par une solidarité morale et politique qui, d'un moment à l'autre, pouvait l'entraîner plus loin que ne vont les paroles, les conseils et même les menaces. C'est contre cette éventualité que ses hommes d'État travaillaient avec ardeur. Ils soutenaient la validité du traité de Londres, mais en même temps ils ne refusaient pas de le discuter si son maintien intégral était reconnu impossible.

La France moins engagée dans la question que ne l'était la Grande-Bretagne avait pris, dès le début, une situation parfaitement définie. M. Drouyn de Lhuys l'avait ainsi résumée dans une dépêche adressée le 4 avril 1864 à l'Ambassadeur prince de la Tour d'Auvergne :

« Si le rétablissement pur et simple des transactions de 1851

et 1852 est reconnu possible, nous le soutiendrons de préférence dans la mesure des obligations qui résultent pour nous du traité de Londres. Mais s'il s'agit de décider du sort des populations, nous restons entièrement libres de nous prononcer pour les arrangements qui nous paraîtront le mieux répondre à leurs vœux. »

L'Allemagne représentée par la Confédération germanique, autrement dit la Diète de Francfort, avait en quelque sorte préjugé la question par la reconnaissance du prince Frédéric d'Augustenbourg comme Duc de Sleswig-Holstein. Pour elle, le traité de 1852 n'existait pas.

Son délégué M. de Beust était chargé d'en contester la validité en 1864, après avoir adhéré jadis comme ministre de Saxe à ces mêmes stipulations qu'il lui fallait maintenant combattre à Londres.

Ainsi donc à l'ouverture des conférences pour le rétablissement de la paix, l'Autriche était en réalité la seule puissance qui parût tenir absolument aux transactions de 1851 et de 1852.

Elle ne tarda pas à sortir de cet isolement.

Les conférences de Londres se prolongèrent jusqu'au 25 juin et se terminèrent sans résultat.

Nous n'entrerons pas dans le détai de ces longues et stériles négociations, mais il est nécessaire d'en résumer en quelques lignes les phases successives avant de passer au récit des événements qui en furent la conséquence.

Dès le 12 mai, les positions respectives se dessinent :

Le plénipotentiaire prussien déclare, en effet, que les puissances allemandes regardent désormais — « le terrain de la discussion comme entièrement libre de toute restriction résultant d'engagements qui peuvent avoir existé avant la guerre, entre leurs gouvernements et le Danemark. »

C'est la répudiation formelle du traité de 1852.

Or, le même jour, à Vienne, le comte de Rechberg considérait le traité de 1852 comme devant servir de base à la solution pacifique.

Comment expliquer ce désaccord entre la doctrine autrichienne professée à Londres et celle qu'on développait à Vienne ?

C'est qu'à Vienne, le traité de 1852 était en effet la base désirée, sinon la base obligatoire, et tout en le déclarant périmé, pour ne pas rompre l'entente austro-prussienne, on se flattait encore de l'idée d'y revenir indirectement sous forme d'union personnelle des territoires.

La déclaration austro-prussienne ne pouvait manquer de soulever dans la conférence une longue discussion; elle dura deux séances et n'eut d'autre résultat que de mettre en évidence une divergence complète d'opinion entre tous les membres, quant à la validité des engagements résultant du traité de 1852.

Laissant de côté la question de principe sur laquelle il était impossible de s'entendre, le comte Russell avait demandé aux plénipotentiaires des puissances allemandes, de formuler les conditions qui leur paraissaient de nature à rétablir et à garantir la paix.

Mis en demeure de se prononcer, le comte de Bernstorff et le comte Apponyi indiquèrent alors comme garanties nécessaires :

« L'autonomie complète des Duchés avec des institutions communes et une entière indépendance sous le rapport politique et administratif, afin d'éviter les complications qui se renouvelaient depuis douze ans.

« Quant à la question de succession, elle restait ouverte, la Diète n'ayant fait qu'en suspendre la solution sans se prononcer sur les droits du Roi de Danemark (1). »

« Donc, dans la pensée des Cours de Vienne et de Berlin, il s'agissait de rendre les Duchés complétement indépendants sous le rapport politique et administratif, et de laisser subsister un lien dynastique entre les Duchés et la monarchie danoise; mais de subordonner ce lien dynastique à la décision que la Diète de Francfort porterait sur la validité des titres du Roi Chrétien IX, en sa qualité de duc de Holstein (2). »

(1) Protocole n° 5. Séance du 17 mai 1864.

(2) Annexe au protocole n° 12. Séance du 25 juin 1864.

Or, on savait déjà, et les puissances allemandes mieux que tout autre, que la Diète s'était prononcée contre le Roi Chrétien IX.

Le programme austro-prussien manquait donc à la fois et de clarté et de franchise, et M. de Beust saisit avec empressement l'occasion de le faire ressortir, en déclarant au nom de la Confédération germanique, — « que la majorité de la Diète refuserait son adhésion à tout arrangement qui, même sous une forme éventuelle ou conditionnelle, rétablirait une union entre les Duchés et le Danemark. »

Le refus péremptoire des Danois de discuter sur ces bases, mit fin à la première combinaison proposée par les Allemands en vue de rétablir la paix.

Onze jours s'écoulèrent, pendant lesquels les Cabinets de Vienne et de Berlin négocièrent activement pour préparer leur changement de front, la Prusse poursuivant invariablement la ligne préconçue de ses intérêts particuliers, l'Autriche entraînée à sa remorque comme un satellite plutôt que comme une alliée.

Et cependant on commençait à mesurer à Vienne la profondeur de l'abîme vers lequel la fatalité semblait pousser l'Empire.

Les projets d'annexion nourris à Berlin devenaient de plus en plus inquiétants. L'Autriche cherchait des appuis partout: à Saint-Pétersbourg, à Londres, à Paris. Tout, plutôt que les annexions prussiennes; tout, même la démocratie allemande dans les Duchés; et le prince d'Augustenbourg, jadis si peu sympathique au gouvernement autrichien, devint son candidat le jour où l'Autriche crut pouvoir, grâce à lui, empêcher les Duchés d'entrer dans la Prusse.

Quant à M. de Bismarck, il laissait faire. N'était-il pas assuré de pouvoir, à un moment donné, rompre la conférence, continuer la guerre et réduire en fumée les programmes antérieurs?

On se mit donc à l'œuvre; on commanda des Mémoires à des jurisconsultes aussi dociles qu'éminents, et on fit revenir en lumière ces droits indestructibles du duc d'Augustenbourg, qui, comme le phénix, renaissaient sans cesse de leurs cendres. Droits de premier ordre, droits incomparables, tant de fois

cédés, tant de fois vendus, tant de fois payés et toujours valables!

Le 28 mai, la conférence de Londres ne vit pas sans surprise les plénipotentiaires allemands lui soumettre une nouvelle proposition demandant « la séparation complète des duchés de Sleswig et de Holstein du royaume de Danemark et leur réunion en un seul État, sous la souveraineté du prince héréditaire de Sleswig-Holstein-Sonderbourg-Augustenbourg, » c'est-à-dire le prince Frédéric d'Augustenbourg qui, déclara le comte Apponyi, « peut non-seulement faire valoir le plus de droits à la succession dans lesdits Duchés, et dont la reconnaissance par la Diète germanique est assurée en conséquence, mais qui réunit aussi les suffrages indubitables de l'immense majorité des populations de ces pays (1). »

Dans l'intervalle de quinze jours, l'Autriche avait changé pour ainsi dire du noir au blanc. Tout ce qu'elle repoussait alors, elle l'acceptait aujourd'hui, elle le proposait.

L'héritier légitime de la souveraineté dans les Duchés était le prince Frédéric d'Augustenbourg.

La Prusse et l'Autriche le déclaraient le 28 mai 1864. Marquons encore la date, car avant peu nous assisterons à des évolutions nouvelles.

Cette seconde proposition des alliés allemands fut combattue par la Russie et écartée par les Danois en des termes qui n'en admettaient même pas la discussion.

Lord Russell, voyant alors que l'on ne pouvait attendre des puissances belligérantes qu'elles posassent elles-mêmes des conditions de paix acceptables, offrit à la conférence de soumettre à ses délibérations une troisième proposition ainsi conçue :

« Séparer entièrement de la monarchie danoise le Holstein, le Lauenbourg et la partie méridionale (allemande) du Sleswig, la ligne de frontière ne devant pas être tracée plus au nord que l'embouchure de la Slei et la ligne du Dannewerke;

« Pas de forteresses sur le territoire cédé à l'Allemagne;

« Arrangement équitable de la dette publique et renonciation

(1) Protocole n° 6. Séance du 28 mai 1864.

de l'Autriche, de la Prusse et de la Confédération germanique à tout droit d'ingérence dans les affaires intérieures du Danemark;

« En dehors du Traité de paix, il devait être convenu que la destinée future du nouvel État ainsi créé, savoir : le duché de Holstein, le duché de Lauenbourg et la partie méridionale du duché de Sleswig, qui devait être annexée au duché de Holstein, ne serait pas réglée sans le consentement des populations;

« L'indépendance du royaume de Danemark devait être placée sous la garantie des grandes puissances européennes (1). »

Ce plan avait été préalablement communiqué aux représentants des puissances neutres qui lui avaient donné leur adhésion.

Les plénipotentiaires allemands en acceptèrent le principe, se réservant le droit de revenir sur l'examen de quelques questions de détail dans les clauses de l'arrangement projeté.

Les plénipotentiaires danois consentirent à en référer à Copenhague.

Le 2 juin, le Roi de Danemark déclarait que si réellement les puissances de l'Europe abandonnaient le traité de Londres, il ne s'opposerait pas à une cession de territoire dans le but de rétablir la paix, et qu'il acceptait en principe la proposition de lord Russell, se réservant de discuter la ligne des nouvelles frontières qui résulteraient de ses sacrifices.

Il ne restait donc plus, comme on le voit, qu'à s'entendre sur la ligne de démarcation qui devait séparer les deux parties du Sleswig.

La première ligne adoptée par le Gouvernement danois avait été tracée un peu au sud de celle de la Slei et du Dannewerke, proposée par lord Russell.

D'un autre côté, les plénipotentiaires de Prusse et d'Autriche traçaient la leur par Apenrade et Tonder.

Il y avait entre ces deux frontières une zône qu'aucun des belligérants ne voulait abandonner.

Il se produisit alors, en dehors de la conférence, une circonstance qui ne doit pas être passée sous silence.

(1) Protocole n° 6. Séance du 28 mai 1864.

Désespérant de pouvoir mettre d'accord les Danois et les Allemands, lord Russell perdit patience, et il chargea lord Cowley, Ambassadeur d'Angleterre à Paris, de proposer à M. Drouyn de Lhuys d'établir un accord entre la France et l'Angleterre sur le tracé d'une frontière qu'elles soutiendraient comme un *ultimatum* (1).

C'était un retour aux anciennes pratiques qui avaient si mal réussi lorsqu'il s'agissait de la Pologne.

Que proposait en effet lord Russell?

Une simple démonstration maritime.

Mais si l'Angleterre pouvait à son gré, grâce à sa position insulaire, limiter ses opérations et s'arrêter après quelques coups de canon, il n'en était pas de même pour la France qui, par le seul fait d'un acte belliqueux, voyait ses frontières menacées par tous ses voisins du continent.

« Avant le résultat regrettable, écrivait M. Drouyn de Lhuys, qu'ont eu nos démarches dans l'affaire de Pologne, l'autorité des deux puissances n'avait subi aucune atteinte; elles pouvaient l'exposer sans hésitation. Mais aujourd'hui des paroles non suivies d'effet et des manifestations vaines seraient fatales à leur dignité. »

On demandait donc à Paris, avant de s'engager, si l'Angleterre était disposée à suivre jusqu'au bout les conséquences de son intervention. Proposait-elle une véritable alliance offensive et défensive, comme pour la guerre de Crimée?

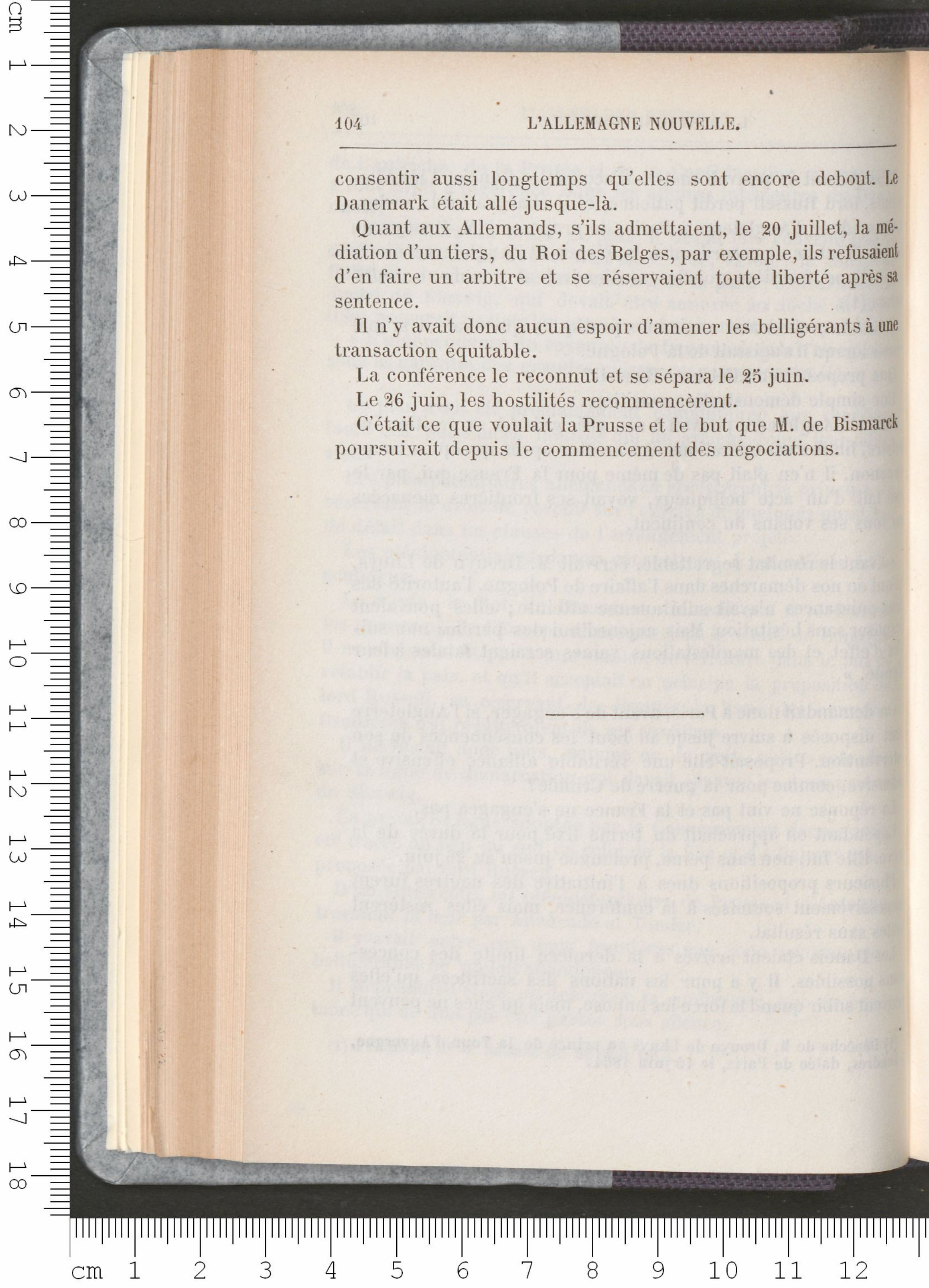
La réponse ne vint pas et la France ne s'engagea pas.

Cependant on approchait du terme fixé pour la durée de la trêve. Elle fut, non sans peine, prolongée jusqu'au 26 juin.

Plusieurs propositions dues à l'initiative des neutres furent successivement soumises à la conférence, mais elles restèrent toutes sans résultat.

Les Danois étaient arrivés à la dernière limite des concessions possibles. Il y a pour les nations des sacrifices qu'elles peuvent subir quand la force les impose, mais qu'elles ne peuvent

(1) Dépêche de M. Drouyn de Lhuys au prince de la Tour d'Auvergne, à Londres, datée de Paris, le 10 juin 1864.



consentir aussi longtemps qu'elles sont encore debout. Le Danemark était allé jusque-là.

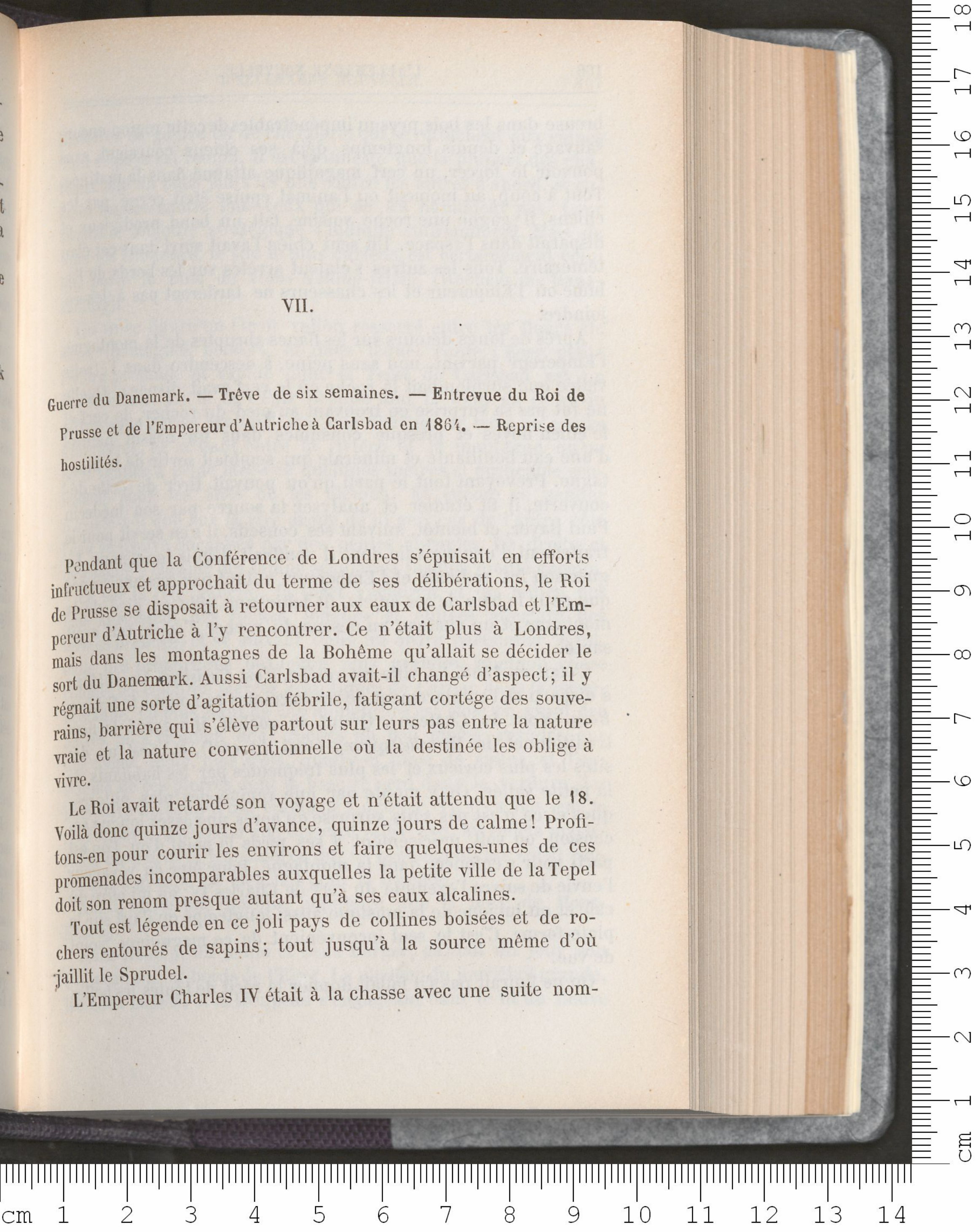
Quant aux Allemands, s'ils admettaient, le 20 juillet, la médiation d'un tiers, du Roi des Belges, par exemple, ils refusaient d'en faire un arbitre et se réservaient toute liberté après sa sentence.

Il n'y avait donc aucun espoir d'amener les belligérants à une transaction équitable.

La conférence le reconnut et se sépara le 25 juin.

Le 26 juin, les hostilités recommencèrent.

C'était ce que voulait la Prusse et le but que M. de Bismarck poursuivait depuis le commencement des négociations.



VII.

Guerre du Danemark. — Trêve de six semaines. — Entrevue du Roi de Prusse et de l'Empereur d'Autriche à Carlsbad en 1864. — Reprise des hostilités.

Pendant que la Conférence de Londres s'épuisait en efforts infructueux et approchait du terme de ses délibérations, le Roi de Prusse se disposait à retourner aux eaux de Carlsbad et l'Empereur d'Autriche à l'y rencontrer. Ce n'était plus à Londres, mais dans les montagnes de la Bohême qu'allait se décider le sort du Danemark. Aussi Carlsbad avait-il changé d'aspect; il y régnait une sorte d'agitation fébrile, fatigant cortége des souverains, barrière qui s'élève partout sur leurs pas entre la nature vraie et la nature conventionnelle où la destinée les oblige à vivre.

Le Roi avait retardé son voyage et n'était attendu que le 18. Voilà donc quinze jours d'avance, quinze jours de calme! Profitons-en pour courir les environs et faire quelques-unes de ces promenades incomparables auxquelles la petite ville de la Tepel doit son renom presque autant qu'à ses eaux alcalines.

Tout est légende en ce joli pays de collines boisées et de rochers entourés de sapins; tout jusqu'à la source même d'où jaillit le Sprudel.

L'Empereur Charles IV était à la chasse avec une suite nom-

breuse dans les bois presqu'impénétrables de cette région encore sauvage et depuis longtemps déjà ses chiens couraient, sans pouvoir le forcer, un cerf magnifique attaqué dans la matinée. Tout à coup, au moment où l'animal épuisé était cerné par les chiens, il gagne une roche voisine, fait un bond prodigieux et disparaît dans l'espace. Un seul chien l'avait suivi dans cet élan téméraire. Tous les autres s'étaient arrêtés sur les bords de l'abîme où l'Empereur et les chasseurs ne tardèrent pas à les rejoindre.

Après de longs détours sur les flancs abruptes de la montagne, l'Empereur parvint, non sans peine, à descendre dans l'étroite vallée que surplombait la roche où le cerf avait disparu. Quelle ne fut pas sa surprise en trouvant au pied du rocher, le cerf et le chien noyés et presque consumés dans un bassin naturel d'une eau bouillante et minérale qui semblait sortir de la montagne. Prévoyant tout le parti qu'on pouvait tirer de cette découverte, il fit étudier et analyser la source par son médecin Paul Bayer, et bientôt, suivant ses conseils, il s'en servit pour le traitement d'une maladie dont il souffrait depuis longtemps. La guérison fut radicale et l'Empereur, autant par reconnaissance que pour le bien de ses sujets, fit bâtir une ville au pied de la montagne et un château au-dessus du rocher d'où le cerf avait sauté.

C'était en 1364. La ville est restée, c'est *Carlsbad*. Le château a disparu et l'emplacement de ses enceintes se nomme le *Schloss-Berg* (Mont du Château). Quant au rocher, il a gardé le nom traditionnel de *Hirschensprung* (saut du cerf), et c'est un des sites les plus curieux et les plus fréquentés par les habitants de la petite vallée. On y monte par une rampe des plus pittoresques et ce n'est pas sans surprise qu'après une assez longue ascension, on voit précisément à ses pieds le point d'où l'on est parti pour s'enfoncer dans la montagne. Pour ôter au voyageur l'envie de suivre l'exemple du cerf de Charles IV, on lui offre du café et on lui joue de la musique aussi longtemps qu'il est sur la plate-forme. C'est le seul inconvénient de ce magnifique point de vue.

On ne finirait pas s'il fallait donner le récit de toutes les belles

histoires de guerre ou de chevalerie qui se rattachent aux ruines dont le pays est rempli. Il est manifeste que la plupart des châteaux ont été bâtis jadis les uns contre les autres d'abord, et ensuite un peu contre tous ceux qui ne les habitaient pas. Leur situation toujours stratégique l'indique suffisamment. Mais de tous les alentours, le site le plus curieux est certainement celui qui porte le nom de *Hans-Heiling-felsen*, (Rochers de Hans-Heiling).

Qu'on se figure un étroit vallon resserré entre les flancs de deux montagnes boisées, et dans lequel coule l'*Eger*, petite rivière profonde et rapide dont la *Tepel* de Carlsbad est un des affluents. Le lit de l'*Eger* occupe tout le fond de ce ravin pittoresque qui se prolonge sur une distance de trois ou quatre kilomètres, ne laissant entre la rivière et la montagne qu'un petit sentier à peine large de quelques mètres et praticable seulement pour les ânes ou les piétons. Et encore ce sentier n'existe-t-il que sur la rive droite de l'Eger, car de l'autre côté l'eau se trouve encaissée par des pentes abruptes. De droite et de gauche s'élèvent des sapins séculaires jusqu'à moitié chemin. Là sur la rive gauche, la forêt s'éclaircit et du milieu des bois surgissent des roches longues et effilées affectant des formes bizarres, et se suivant dans un ordre particulier. C'est, dans des proportions beaucoup plus grandes, quelque chose comme les célèbres pierres granitiques de Carnac dans la Basse-Bretagne. Le plus haut de ces monolithes est isolé en avant des autres, puis viennent deux roches un peu moins grandes, sur une même ligne, puis trois, quatre et ainsi de suite; et l'ensemble de ces pierres dont la base se perd dans la verdure des bois offre un coup d'œil vraiment singulier. Vu d'en bas, sur la rive opposée, au fond d'une obscure vallée avec les reflets mystérieux du fleuve et les ombres qui se prolongent au soleil couchant, ce groupe est bien fait pour la légende.

Aussi, est-ce une histoire populaire que la noce de *Hans-Heiling*.

Hans-Heiling, un jeune et beau berger, gardait un jour son troupeau sur les bords de l'Eger. La chaleur du jour était grande, les eaux basses, et le troupeau s'engageant dans le lit du fleuve

l'avait traversé pour aller chercher l'ombre sur l'autre rive. Quant au berger il s'était endormi dans une des cavités de la montagne. Soudain, un bruit affreux le réveille en sursaut; c'est l'orage qui s'avance des plaines voisines, et déjà l'Eger roule à pleins bords ses flots agités. Les eaux montent rapidement et Hans-Heiling est bientôt séparé de son troupeau par un torrent infranchissable. En ce moment une voix sort des flots, la plus belle et la plus douce voix qu'il fût possible d'entendre ; il écoute en tremblant ses accents enchanteurs et soudain dans la buée des ondes lui apparaît une femme d'une beauté surnaturelle. C'est la nymphe de la forêt. « Viens, lui dit-elle, viens à moi, beau berger, et je mettrai bien vite un terme à tes soucis. Viens, aime-moi, et non-seulement tu retrouveras ton troupeau, mais je te comblerai de mes dons. »

Pouvait-on résister à tant de charmes et à tant de bonté? Hans-Heiling courut à la Nymphe et l'aima tendrement. Elle tint fidèlement sa promesse, car non-seulement il retrouva son troupeau, mais comme elle l'avait dit, elle le combla de tous les dons qui se peuvent posséder sur terre. Un superbe château bâti par ses soins lui servit de demeure ; de nombreux serviteurs prévenaient ses désirs ; il vécut dans le luxe et la richesse, n'ayant rien à envier aux princes les plus heureux et les plus puissants. Et la jolie nymphe l'aimait de plus en plus d'un amour passionné.

Et lui, malgré sa beauté, sentait parfois son sang se glacer dans ses veines, quand doucement elle l'attirait près d'elle et le serrait dans ses bras. Son âme s'inquiétait, et sa conscience lui faisait des reproches. Il était tourmenté par l'idée de cette union surnaturelle avec un être des mondes enchantés et qui n'avait rien de terrestre. Et quand à l'aurore il voulait lui confier ses tourments, elle disparaissait dans les airs ; il étendait la main et sa main frappait le vide ; il appelait et la réponse ne venait pas.

C'était la nuit, longtemps après le coucher du soleil que paraissait l'épouse mystérieuse.

Un soir qu'Hans-Heiling l'attendait à la lueur des étoiles, un écho plaintif parut traverser la forêt ; un souffle humide passa

sur sa chevelure ; il fut malgré lui saisi d'un triste pressentiment, et l'épouse ne vint pas. Il l'attendit jusqu'au jour mais sans la voir. Ce fut une tristesse, et cependant Hans-Heiling n'en souffrit pas autant qu'il devait en souffrir. Et l'heure de midi étant venue, il fit amener son cheval favori, noir à la crinière d'argent ; et s'étant élancé sur le coursier fougueux, il sortit de la forêt parcourant la plaine pour chasser de son esprit les pensées qui le tourmentaient.

Au détour d'un chemin son regard s'arrêta sur une fille de la vallée, grande, belle, et qu'entouraient de leurs prévenances des serviteurs nombreux. Elle leva la tête et se mit à sourire. Hans-Heiling salua et s'éloigna.

Le soir, l'épouse mystérieuse ne parut pas ; mais Hans-Heiling dormit toute la nuit et reprit son cheval dans la matinée. Au détour d'un autre chemin il retrouva la belle fille de la vallée qui sourit encore et il la salua de nouveau. Puis s'approchant, il descendit de cheval et au moment où il allait lui adresser la parole : « Je vous attendais, Seigneur, lui dit-elle, car vous m'aimez et je vous aime. »

A peine eut-elle dit ces mots qu'Hans-Heiling sentit en son cœur une flamme qui lui rendit la joie et le bonheur, et tenant par la main son noir coursier, il suivit sa bien-aimée à la demeure de son père auquel les fiancés firent leur demande qui fut agréée.

Quelques jours plus tard, le château de Hans-Heiling se remplissait de nouveaux hôtes ; c'étaient les parents de la fiancée et quelques châtelains des alentours qui venaient assister au mariage ; et quand les portes du palais s'ouvrirent, on vit s'avancer le cortége des époux se dirigeant vers l'église. En tête marchait un appariteur de haute taille, orné de ses plus beaux vêtements, puis le curé de la paroisse qui devait unir les fiancés à l'autel, puis Hans-Heiling et sa bien-aimée, et derrière eux le groupe des parents et des invités.

Soudain un bruit épouvantable remplit la forêt et la vallée, l'ouragan se déchaîne, le tonnerre éclate et l'éclair sillonne les cieux, les flots de l'Eger sortent en bouillonnant du lit de la rivière et debout sur les vagues écumantes, la nymphe au regard

courroucé, les cheveux épars flottant au vent de la tempête, étend les bras, pousse un cri déchirant et s'élève dans les nues.

A peine a-t-elle disparu que le calme se rétablit. Le château de Hans-Heiling s'est abîmé dans la montagne; lui-même, sa fiancée et tout le cortége de la noce sont changés en pierres granitiques.

Ils sont là depuis ce jour, tels que les a surpris et frappés la vengeance de la nymphe. Le temps, auquel rien ne résiste, a exercé ses ravages sur ces statues séculaires, mais il en a respecté les formes les plus apparentes, et on retrouve encore dans celles qu'il a épargnées les ressemblances des principaux personnages de la noce de Hans-Heiling.

Telle est la légende de la vallée. On y croit ou on n'y croit pas, mais on ne la discute pas. C'est ainsi qu'il faut faire avec toutes les légendes.

On nous pardonnera d'avoir consacré au domaine de la féerie le temps que nous ont pris Hans-Heiling et ses amours; rien ne nous presse d'ailleurs; le Roi de Prusse n'arrivera que le 18 et nous avons encore quinze jours devant nous.

Aussi allons-nous les employer en véritables touristes. Revenons donc à Carlsbad; il y a de quoi nous occuper dans ce petit espace, long tout au plus d'une demi-lieue de pays et à peine large d'un kilomètre.

La promenade (*die alte wiese*) commence à se garnir; bientôt nous y verrons arriver les princes et les princesses des maisons étrangères; pour le moment ce sont encore les vieux habitués qui tiennent le premier rang.

Le Prince Paul Esterhazy, vrai type du grand seigneur, toujours aimable et souriant, plein de bon sens et d'un esprit facile. Rien n'égalait sa popularité et il savait s'en servir. Il venait à Carlsbad depuis vingt-quatre ans, un mois chaque année. Une fois il se cassa la jambe dans son appartement, n'y revint pas l'année suivante et mourut peu de temps après à quatre-vingt-quatre ans. Les médecins le citaient comme un avertissement à ceux qui paraissaient fatigués de leurs visites successives.

Non moins âgé, mais bien différent, le Prince ***. Il ne manquait pas d'une certaine distinction. Cependant d'autres traits

de son caractère étaient encore plus marquants. Il venait aussi tous les ans à Carlsbad et avait même en maintes occasions contribué par quelque libéralité aux embellissements de la petite ville. On lui en était assez reconnaissant, mais la reconnaissance des municipalités est de brève durée si on ne l'entretient pas par de fréquentes aubaines.

Le Prince *** la croyait éternelle. Le lendemain de son arrivée il était encore au lit, quand une musique matinale se fit entendre sur la place. Il se lève précipitamment et voit passer la milice défilant sous ses fenêtres. Fort ému, il s'habille à la hâte, descend et se dirige aussitôt vers l'hôtel de ville. Chemin faisant, il rencontre toutes ses anciennes connaissances et leur fait part de ce qui vient d'arriver. « En vérité, leur dit-il, ces habitants de Carlsbad sont de bien braves gens; mais ils auraient dû me prévenir. Je voulais arriver incognito, je n'ai pas réussi; à peine ont-ils connu mon arrivée que la milice a pris les armes et est venue me rendre honneur sous mes fenêtres. Malheureusement je n'étais pas encore levé et je n'ai pu leur en témoigner ma reconnaissance. Aussi vous me voyez très-pressé en ce moment, et je vous quitte pour aller à l'hôtel de ville dire tous mes regrets au syndic et le prier de s'en faire l'interprète auprès de la population. »

Il n'alla pas si loin, car un ami bienveillant s'attacha à ses pas, et l'ayant pris à l'écart lui expliqua, à sa grande confusion, que la prise d'armes de la milice avait pour but de rendre les derniers devoirs à un pompier mort l'avant-veille.

Quand il sortait après le dîner, il allait souvent sur la place de l'hôtel de Saxe où la musique se faisait entendre de quatre à six heures. Il y avait fait placer un banc circulaire autour d'un gros tilleul, et venait s'y asseoir avec quelques amis. Un jour il voit le banc vide et entouré d'un cercle d'auditeurs qui se tiennent à distance. « En vérité, dit-il à ceux qui l'accompagnaient, ces habitants de Carlsbad sont de bien braves gens, voyez le respect qu'ils me témoignent; ils savent que je viens d'habitude m'asseoir sur ce banc et aucun d'eux n'a voulu s'y placer avant mon arrivée. » Et s'adressant à deux ou trois de ses voisins: « Approchez, leur dit-il, venez vous asseoir, il y a de la place,

faites comme moi. » En ce moment une forte odeur de peinture l'avertit que le banc est enduit d'une couleur encore fraîche ; il veut se lever ; ses vêtements s'attachent aux planches; un violent effort les déchire et il s'éloigne déconfit pour gagner au plus vite son domicile et y changer d'habit.

Quand les choses en sont à ce point, la vie s'écoule assez doucement dans les satisfactions qu'on se donne à soi-même. Tel fut le sort du bon prince, et plus tard, quand, au déclin de ses jours, il reçut de l'Empereur le collier de la Toison d'Or, il étonna le télégraphe impérial et royal par une dépêche ainsi conçue, adressée au régisseur de son domaine :

« L'Empereur m'a conféré la Toison d'Or. Je vous élève au rang de Hofrath. Faites peindre la Toison sur mes portraits. »

La dépêche fit du bruit en son temps, car, à vrai dire, ce rang de Hofrath qu'il conférait au régisseur était divertissant, et il parut, dans un des journaux humoristiques de Vienne, une caricature représentant un propriétaire et son portier, avec ces mots : « Portier, mon ami, je viens d'être décoré et je t'élève au rang de concierge ». Quant au régisseur du prince, fidèle à sa consigne, il fit peindre la Toison d'Or sur tous les portraits de son maître et même sur l'un d'eux qui le représentait à l'âge de dix ans, c'est-à-dire cinquante-cinq ans avant qu'il n'eût reçu l'ordre. Il en résultera un jour quelque confusion dans l'histoire.

La première semaine de juin était passée ; on s'approchait visiblement du jour solennel et déjà l'*Éléphant d'or* (1) voyait sa haute clientèle se rassembler chaque matin à l'ombre de ses platanes. Les belles servantes du café avaient renouvelé leurs costumes et pris un air de fête, car ces demoiselles font partie de la tradition et se distinguent entre toutes par leur service toujours prévenant, légèrement familier et cependant toujours très-convenable. Elles sont belles, nous l'avons déjà dit, mais elles sont fortes aussi et leur beauté n'est pas précisément celle que devait avoir la nymphe de Hans-Heiling. Un singulier

(1) Le premier café de Carlsbad.

usage veut qu'à l'arrivée d'un *Kur-Gast*, c'est-à-dire d'un étranger qui vient pour la saison, celle qui l'a servi la première fois continue à le servir à l'exclusion de ses compagnes ; et le jour du départ elle reçoit généralement un petit cadeau comme gratification. A l'argent elles préfèrent un souvenir. C'était ainsi en 1864, peut-être sont-elles devenues plus pratiques depuis.

Le Prince de D... voulant suivre la coutume, demanda un jour à la belle Martha ce qui lui ferait plaisir. « Un anneau, lui dit-elle, car je vais me marier cet hiver à un beau et bon charpentier et je ne reviendrai plus à l'*Éléphant.* » L'anneau fut commandé, mais, hélas ! quand il vint, Martha ne put jamais le faire entrer sur ses doigts, et cependant c'était un gros anneau d'homme. Le lendemain, passant dans la ville voisine d'Elbogen, le Prince de D... avisa un bijoutier et lui conta sa mésaventure. « Si c'est pour une demoiselle du pays, lui dit le bijoutier, vous avez fait une promesse imprudente car ce sera lourd ; tenez, en voici un, » et il fit voir un cercle, presqu'un bracelet, ou tout au moins un anneau de rideaux. Le Prince de D... n'en pouvait croire ses yeux ; il le prit cependant à l'essai, et il fit bien, car le soir la belle Martha le passa délicatement à un de ses petits doigts, remerciant avec grâce et disant qu'il ne serrait pas trop. Longtemps après cette histoire on parlait encore de l'anneau de Martha.

Le 8 juin on vit passer sur la promenade la Grande-Duchesse Hélène de Russie. Elle était accompagnée de son neveu le Prince Nicolas de Nassau et de sa maison habituelle. Nous avons déjà parlé de cette aimable princesse, on la revoyait toujours avec plaisir et le cercle qu'elle savait réunir autour d'elle était une des grandes ressources de la saison.

Son arrivée fut bientôt suivie par celle d'une foule de petits princes allemands non médiatisés et régnant sur des principautés grandes comme le Bois de Boulogne. Ils se rapprochaient par instinct des souverains qui à un jour donné devaient les défendre ou les absorber. Ceux qui en avaient le moyen, menaient avec eux un Capitaine (*Hauptmann*) qui leur servait à la fois d'aide de camp, de grand-maître, de compagnon, de secrétaire et au

besoin d'intendant. Ceux dont le trésor était à sec n'avaient que leur chasseur et leur titre de Hoheit (Altesse). Au demeurant fort aimables, pour la plupart, et d'une grande distinction de manières. Un de ceux qu'on voyait avec le plus de plaisir à l'*Éléphant d'or*, à cause de sa politesse, de son esprit et de sa gaieté, était un jeune Prince de Reuss, que nous pouvons nommer sans le compromettre, car nous ne dirons pas son numéro et sans le numéro il n'est guère possible de les reconnaître.

Ce n'était pas Henri 22 de Reuss-Greitz, ni Henri 47 de Reuss-Lobenstein-Ebersdorff, ni son fils Henri 14, major dans l'armée prussienne, ni son petit-fils Henri 27 de Reuss-Ebersdorff, ni Henri 69 de Reuss-Schleiz-Koestritz, fils du comte Henri 48, ni Henri 4, l'aimable châtelain d'Ernstbrunn, près de Vienne, ni Henri 7, ni Henri 12, ni Henri 28, ni Henri 13, ni Henri 15, ni Henri 17, ni même Henri 71.

La Princesse de Schaumbourg Lippe de Buckebourg avec ses filles tenait une petite cour de 4 à 6 h. sous les tilleuls de la place de Saxe. Cela s'appelait les cafés de la Princesse et on y était complimenté par un *Hauptmann* et une *Hof-Dame*. Elle était de la branche non médiatisée de Lippe, mais ce n'était ni une Lippe-Detmold, ni une Lippe-Biesterfeld, ni une Lippe-Weissenfeld. Elle était née Princesse de Waldeck-Pyrmont et on disait qu'à Buckebourg il y avait des chevreuils noirs.

Le bon Roi Othon qui avait gagné à Athènes une maladie de foie, seul souvenir durable de son règne éphémère, honorait de sa présence les cafés de la Princesse. Il était devenu sourd, gros, voûté et il fallait de grands efforts d'imagination pour se le figurer élégant et martial sous la fustanelle et le costume helléniques.

Mais nous voici arrivés au terme de nos loisirs. Les chapeaux noirs ont reparu, hauts de forme avec cette petite cocarde noire et blanche qui veut dire : « Ne plaisantons plus, je suis Prussien. » Ils sortent de tous les côtés, boutonnés et colletés, quelques-uns même en cravate blanche.

— Le Roi est donc arrivé ?

— Non, mais on l'attend.

— Où descendra-t-il ?

— Au *Schild* (à l'Écu), chez cette bonne madame Scharff qui l'a si bien reçu l'an dernier.

— Et l'Empereur d'Autriche ?

— Aussi au *Schild*, sur le même étage, à gauche du Roi. D'ailleurs où voulez-vous le loger? C'est ce qu'il y a de mieux. Figurez-vous que ce bon colonel Sprenger voulait lui préparer son logement à l'hôpital militaire ! On a télégraphié de Vienne qu'on ne voulait pas y aller.

— Et les étrangers qui sont à l'hôtel ?

— On les a fait monter en haut. Il y a deux escaliers, de manière que les souverains seront chez eux. Et puis cela ne durera que deux jours.

— Sait-on au juste quand le Roi arrive?

— Oui certainement, les *Polizei* (hommes de police) sont déjà ici. Il arrive après-demain le 18 et l'Empereur d'Autriche sera ici le 22 pour rester jusqu'au 24.

— Qu'est-ce que fait donc madame Scharff sur la devanture de son hôtel ? Est-ce qu'elle prépare une illumination ?

— Non ! les souverains n'en veulent pas. Le premier jour ils ont seulement permis d'éclairer la montagne, ce qui est fort beau. Mais madame Scharff a obtenu l'autorisation de changer le nom de son hôtel et en souvenir de cette mémorable rencontre le *Schild* s'appellera désormais *Zum zwei Monarken* (aux deux Monarques).

— Est-ce que le Roi de Prusse vient avec une suite nombreuse ?

— Oh ! oui, il a du monde avec lui, au moins dix personnes ; mais M. de Bismarck n'y est pas. Il arrive ici le lendemain 19 et doit s'y rencontrer le même jour avec le comte de Rechberg.

Voilà ce qui se disait le 16 juin 1864 au matin, aux tables de l'*Éléphant d'or*.

Le 17 on vit arriver la Grande-Duchesse Marie, une des sœurs de l'Empereur de Russie, accompagnée de son époux morganatique le comte Strogonoff qui la suivait en qualité d'écuyer.

Enfin le 18 dans l'après-midi le Roi de Prusse fit son entrée à

Carlsbad et s'installa avec sa suite au premier étage de l'*Hôtel des Deux Monarques*.

Or ce même jour à Londres lord Russell, désespérant de pouvoir faire aboutir les travaux de la conférence, avait comme nous l'avons dit, proposé aux puissances belligérantes c'est-à-dire à l'Autriche, à la Prusse et au Danemark « de faire appel à une puissance amie, afin qu'une ligne de frontière fût tracée, qui ne passerait ni au sud de la ligne indiquée par le Danemark ni au nord de celle désignée par Messieurs les Plénipotentiaires allemands (1). » La puissance amie devait être la Belgique. La proposition avait été appuyée par la Russie et la France.

Le lendemain, 19 juin, on pouvait voir dès le matin M. de Bismarck et M. le comte de Rechberg se diriger de bonne heure chez le Roi et en sortir engagés dans une discussion fort animée qui se continuait sur le quai de la rive droite de la Tepel, conduisant à leurs appartements respectifs.

Que se passait-il entre les deux Ministres? Rien de nouveau. M. de Bismarck écrasait le comte de Rechberg par la ténacité de ses résolutions comme il l'avait toujours fait depuis le commencement de leur triste collaboration. Seulement, il y avait en ce moment quelque chose de plus marqué dans l'anéantissement du Ministre autrichien. Petit et fluet, il s'agitait à côté de son collègue prussien avec toute l'activité d'un homme qui livre sa dernière bataille ou plutôt d'un avocat qui s'attache à son dernier argument ; et l'autre n'y prenait garde, mais, droit et raide, il laissait tomber de temps en temps des monosyllabes qui n'avaient pas l'air de convenir à son interlocuteur.

Ils discutaient la proposition de lord Russell. Ce n'était donc ni plus ni moins que la paix ou la guerre qui allait sortir de ces entretiens. L'Autriche voulait la paix presque à tout prix, sauf le sacrifice de sa position en Allemagne. Du Danemark et des Duchés on se souciait fort médiocrement à Vienne pourvu que la Prusse ne s'en emparât pas. Dans cette disposition d'esprit on comprend qu'un petit déplacement de la ligne de démarcation entre le Sleswig danois et le Sleswig allemand fût considéré par

(1) Protocole nº 10. — Séance du 18 juin 1864.

le comte de Rechberg comme une chose d'importance secondaire. Aussi appuyait-il de tous ses efforts la proposition de lord Russell. Il voulait accepter l'arbitrage même sans connaître l'arbitre. L'arbitre en effet devenait responsable de la solution et de cette façon le Cabinet de Vienne dégageait en quelque sorte sa solidarité tout en souscrivant à un arrangement pacifique.

Mais la paix ne faisait pas le compte de la Prusse. En effet, une de ses premières conséquences eût été de saisir l'Allemagne entière, c'est-à-dire la Diète de Francfort de la question de souveraineté pour le nouveau territoire fédéral, et le Prince Frédéric d'Augustenbourg devenait Duc de Sleswig-Hostein et Lauenbourg. Or s'il était l'ami de la Prusse, il n'en était pas le sujet, et le Cabinet de Berlin voulait les Duchés dans le Royaume. Pendant toute la journée et à trois reprises différentes le Ministre des affaires étrangères d'Autriche épuisa contre la résistance de M. de Bismarck tous les moyens de persuasion; il alla même jusqu'à laisser entrevoir que l'Autriche considérait son rôle d'alliée comme à peu près terminé. Il n'obtint rien et dut céder, heureux de n'avoir pas été pris au mot quand il menaçait de suspendre la coopération.

Il n'obtint rien; car on ne peut considérer comme sérieuse cette concession dérisoire, qui en substituant à l'arbitrage une médiation non obligatoire pour les parties belligérantes, équivalait à un refus de la proposition anglaise. Aussi à partir de ce jour les situations respectives de l'Autriche et de la Prusse se dessinèrent avec plus de netteté. Grâce à son indécision et à son manque d'énergie, le Cabinet de Vienne s'était entièrement placé à la remorque du Cabinet de Berlin et s'il l'embarrassait quelquefois par ses premières résistances, il était incapable de l'entraîner hors de ses résolutions.

L'Autriche perdit ainsi tout le bénéfice de ses premiers succès militaires de la campagne danoise; elle devint une gêne pour l'Allemagne comme pour la Prusse, et sa rivale, dont on voyait les allures décidées et la ferme attitude, parvint à inspirer pour le moment plus d'estime et plus de confiance.

Dans la soirée, le résultat de la conférence de Carlsbad fut télégraphié à Londres et communiqué à la conférence le 22 juin.

A cette occasion, il se passa un fait de discussion qui n'est pas sans intérêt, parce qu'il sert à bien marquer la mesure de la bonne foi avec laquelle les puissances allemandes agissaient dans leurs négociations avec le Danemark.

D'après les ordres venus de Carlsbad, les plénipotentiaires allemands avaient déclaré accepter la proposition de lord Russell, ajoutant que : — « Cependant, leurs gouvernements ne pourraient s'engager d'avance à se regarder comme définitivement liés par l'opinion à émettre par la puissance médiatrice, puisque les circonstances ne leur permettaient pas d'accepter une décision arbitrale. Un arbitrage ne serait, du reste, ni conforme à la déclaration de Paris, qui n'a en vue qu'un recours aux bons offices d'une puissance amie, ni ne répondrait aux termes de la proposition anglaise (1). »

A peine M. le comte de Bernstorff eut-il terminé cette communication, que M. de Quaade, le plénipotentiaire danois, fit savoir que, de son côté, le Danemark n'adhérait pas à la proposition britannique. Ce refus d'adhésion était la conséquence naturelle de la déclaration allemande ; car, du moment où l'arbitrage était exclu, les Danois ne pouvaient voir dans la médiation d'une tierce-puissance sans autorité, qu'un moyen de prolonger un état de choses qui les épuisait et dont ils souffraient autant que de la guerre. Ils ne pouvaient donc accepter une médiation inefficace, et dès lors qu'ils ne l'acceptaient pas, ils n'avaient pas à faire la concession qui devait servir d'élément à cette médiation. Par conséquent, ils se maintenaient dans la limite des sacrifices que, sur la première proposition anglaise du 22 mai, ils avaient consentis ce même jour.

Aussitôt après cette communication, la discussion prit un singulier caractère.

« M. le comte de Bernstorff déclara qu'il tenait à bien constater que l'Autriche et la Prusse avaient accepté la proposition anglaise dans les termes mêmes dans lesquels elle avait été faite.

(1) Protocole nº 11. — Séance du 22 juin 1864.
Nous donnons ici les textes officiels et laissons aux auteurs de la déclaration le mérite un peu germanique du style des documents.

« Lord Russell et le comte de Clarendon contestèrent cette assertion, et citèrent leurs paroles rapportées dans le protocole précédent, pour prouver qu'afin d'éviter tout malentendu, ils avaient expliqué qu'il s'agissait d'un arbitrage qui devait être final sur la question frontière.

« Alors, les plénipotentiaires répondirent qu'ils avaient parlé de la proposition même, et non pas des explications dont elle avait été accompagnée (1). »

La mauvaise foi de cette réponse était vraiment trop manifeste pour ne pas causer un scandale.

On savait, à Londres, que l'Autriche avait voulu accepter l'*arbitrage*, que c'était sur les instances de la Prusse qu'on y avait substitué la *médiation*. D'ailleurs, la déclaration lue au commencement de la séance, par M. de Bernstorff, ne prouvait-elle pas suffisamment, par ses réserves, que c'était bien comme une proposition d'*arbitrage* que la communication anglaise avait été discutée? Que voulait donc faire le comte de Bernstorff, en cherchant à introduire dans le protocole de la conférence une déclaration absolument inexacte?

Il voulait jeter sur le Danemark la responsabilité de la guerre, et en dégager la Prusse.

En présence d'une conduite aussi peu loyale, lord Russell ne put contenir son indignation, et il donna clairement à entendre à messieurs les plénipotentiaires allemands que, désormais, il n'attacherait plus aucune créance à leurs déclarations, fussent-elles simultanées.

Il était bon qu'une scène de cette nature ne se fût produite qu'au moment où la conférence se dissolvait devant la preuve de son impuissance; quelques jours plus tôt, elle eût peut-être servi de prétexte à une rupture. En effet, les Ambassadeurs d'Autriche et de Prusse crurent devoir, l'un et l'autre, prévenir leurs gouvernements par le télégraphe, et le comte de Bernstorff, plus directement visé par l'apostrophe de lord Russell, demanda s'il ne devait pas interrompre ses relations avec le ministre anglais, et même cesser de le saluer jusqu'à ce qu'il eût reçu une satisfaction convenable.

(1) Protocole n° 11. Séance du 22 juin 1864.

« Continuez vos relations, répondit M. de Bismarck, mais prévenez-le que je profiterai de la première occasion que je trouverai pour lui rendre la pareille avec usure. »

En même temps, lord Palmerston intervint dans la querelle, et elle s'arrangea tant bien que mal.

L'attitude de l'Angleterre qui en somme était favorable au Danemark, et le langage blessant de lord Russell, étaient depuis quelque temps relevés par la presse allemande avec beaucoup d'amertume. On parlait de sa prochaine entrée en campagne, et l'opinion publique ne croyait pas qu'après avoir fait montre de ses sympathies danoises avec autant de chaleur, le Gouvernement anglais se résignerait à être le spectateur immobile du désastre qui menaçait le Danemark. D'exagérations en exagérations, on en était presque venu à parler des Anglais comme des ennemis de l'Allemagne.

Par contre, et peut-être même à cause de cela, il n'était question que de la sage politique française. La proposition anglaise d'une action combinée, déclinée par la France au commencement de juin, avait fini par sortir du secret des chancelleries, et le public en avait connaissance. On en savait un très-grand gré au Gouvernement Impérial, peut-être même plus de gré qu'il n'en méritait véritablement au point de vue allemand; car la proposition anglaise était inacceptable dans les conditions où elle avait été formulée, et, à vrai dire, la France n'avait pas eu le mérite de faire un sacrifice en la repoussant. Quoi qu'il en fût, il entrait alors dans les idées de M. de Bismarck de se montrer très-satisfait et très-reconnaissant de la politique française, et, lorsque la rupture de la conférence fut connue le 22 juin, à Carlsbad, il disait à un diplomate étranger :

« Maintenant que, grâce à la sagesse du Gouvernement français, la guerre est localisée, nous allons la mener ferme et bon train et en finir le plus tôt possible; nous voulons les Duchés; il faut forcer le Roi de Danemark à les donner; et après cela nous le laisserons tranquille. »

La guerre localisée, c'était la première fois que cette locution

prenait dans le langage politique l'importance qu'elle y a acquise et conservée depuis lors. La guerre localisée, cela signifiait la guerre circonscrite, entre le Danemark d'une part, et de l'autre toutes les forces de l'Allemagne se ruant à leur gré sur le petit territoire danois, sans que l'Europe fît entendre une parole pour arrêter les masses germaniques dans leur marche triomphale et leur glorieuse invasion.

« Laissez-nous les étrangler à notre aise, ils souffriront moins longtemps. »

C'est ainsi qu'en 1864 on préludait à la création du droit international nouveau, de la nouvelle jurisprudence des nations, dont le monde est désormais appelé à recueillir les fruits.

Quant au comte de Rechberg, il commençait à comprendre et à supputer tristement les éventualités de l'avenir. Mais que faire? Pouvait-on se retirer au moment où la récolte des lauriers allait commencer? C'était impossible! La Prusse eût été trop heureuse! Il fallait combattre avec elle pour la gêner encore.

« Nous agirons, disait-il, avec autant de modération que possible et de manière à ménager l'opinion publique en Angleterre, afin d'éviter, par-dessus tout, de l'engager dans la lutte. »

Bon langage, sans doute, mais qui ne résistait pas à un instant d'analyse. « Nous agirons », disait-il. Que signifiait ce *nous?* L'Autriche n'agissait plus par elle-même; elle suivait, et ne savait même plus où on la conduisait.

Cependant, dès que la reprise des hostilités fut décidée, le sentiment de la coopération militaire effaça un instant les froideurs de la discussion politique, et, grâce à cette circonstance, l'entrevue des deux souverains fut aussi cordiale qu'il était possible de l'espérer. Ils habitaient pour ainsi dire le même appartement; et pendant les deux jours que l'Empereur passa à Carlsbad, ils prirent ensemble leurs repas.

M. de Bismarck s'était logé sur une des hauteurs voisines, en une petite maison entourée de jardins, qui s'appelait *Helenen-Hof* ou villa d'Hélène. On y arrivait par une rampe assez escar-

pée, et c'était sur cette route pierreuse qu'on l'avait vu le premier jour, traînant à sa suite le comte de Rechberg pendant qu'il lui démontrait la nécessité de faire tout le contraire de ce que désirait le Cabinet de Vienne.

Le ministre prussien n'était pas encore l'homme d'État fatigué, irascible et nerveux qu'il est devenu depuis. Il ne suivait aucun régime, fumait du matin au soir, quelquefois même du soir au matin, et au cigare il ajoutait volontiers d'autres stimulants, sans ménagements pour sa santé. Quelquefois il descendait de sa colline et venait se mêler aux groupes de l'*Éléphant d'or*, se faisant présenter aux dames étrangères et leur marquant le désir d'être gracieux. Sa tenue était d'une simplicité extrême, mais plutôt une tenue de cabinet que de campagne, à l'exception d'un feutre mou et brisé, dont il se coiffait, et par lequel on voyait qu'il ne sortait pas de chez le Roi.

On a donné de lui plusieurs portraits qui ont le défaut d'être trop recherchés. Il est vrai qu'à l'époque dont nous parlons, il n'avait pas encore fait et défait tant de choses. Cependant il était facile de voir, en sa compagnie, que la plaisanterie n'était pas sa partie. Son sourire se bornait à une plissure des lèvres; il ne riait pas avec les yeux et paraissait avoir les dents serrées en parlant, ce qui donnait à sa voix, particulièrement en français, un accent singulier. Beaucoup plus Prussien qu'Allemand, il n'avait pas ces dehors de bonhomie qui se rencontrent souvent dans le commerce des Allemands du Sud. On le sentait toujours sous les armes, bien qu'il affectât un certain laissez-aller dans la conversation et parût faire bon marché de toutes les réticences. En un mot, il était toujours fonctionnaire, et on s'apercevait qu'il n'avait guère fréquenté que des fonctionnaires. Voilà l'impression qu'il laissait à ceux qui le voyaient en dehors des affaires.

Dans ses relations officielles, il n'avait pas encore l'autorité, pour ainsi dire despotique, que paraît lui avoir donnée l'habitude du succès; mais il était déjà impatient de toute contradiction, et se faisait remarquer par l'absolutisme de ses doctrines et l'audace de ses conceptions. Tout se résumait pour lui en une question de force. Et si quelquefois, rarement il est vrai, il pre-

nait en considération le droit public ou l'opinion publique, ce n'était pas à cause de leur valeur morale, dont il n'avait aucun souci, mais à cause de la résistance que pouvait soulever leur mépris, de la part des hommes ou des peuples qui en faisaient plus de cas que lui. A ce point de vue, le droit et l'opinion pouvaient à un moment donné devenir des forces, et il s'en préoccupait de temps en temps à ce titre.

C'est pourquoi on l'a vu, en certaines circonstances, construire avec soin un système d'apparences pour mettre le droit de son côté. C'est ainsi, par exemple, qu'il avait prescrit au comte de Bernstorff, à Londres, de chercher à établir que la Prusse et l'Autriche avaient accepté la proposition pacifique de lord Russell, mais que les Danois l'avaient refusée.

Plus tard, on le verra prendre aussi quelque peine pour persuader à l'Europe qu'en 1866 la Prusse voulait la paix, mais que l'Autriche l'avait provoquée et forcée à la guerre.

On le verra, quatre ans plus tard, chercher aussi à convaincre les puissances étrangères de sa longanimité pacifique vis-à-vis de la France.

Mais dès le jour où il exerça sur les destinées de son pays une certaine influence, la politique prussienne fut entièrement et exclusivement inspirée par la doctrine qu'il a, d'ailleurs, eu le courage de déclarer en plein Parlement :

« La force prime le droit. »

L'histoire de la Prusse, depuis le 22 juin 1864 jusqu'à nos jours, n'a été, en effet, qu'une succession de coups de force. Les traités, les conventions, les conférences y jouent un rôle si secondaire, si délaissé, si inefficace, qu'en vérité c'est la partie dérisoire des annales prussiennes. La force est tout.

Or, la force, c'était l'armée, c'était le comte de Moltke et le Roi.

Aussi sans un général comme M. de Moltke, sans un prince comme le Roi qui s'identifiait à ses ministres et ne s'en séparait jamais, M. de Bismarck n'aurait pas pu réaliser une seule de ses conceptions.

Ce système politique, qui est après tout, une conséquence logique des mœurs nouvelles, est simple et avantageux, pourvu qu'il soit pratiqué par le plus fort. Mais c'est là son côté dangereux, car il fait de la supériorité des forces militaires une condition vitale et indispensable. Il faut être, en effet, non-seulement plus fort que tel ou tel voisin, mais plus fort que tous les voisins réunis.

Et comme il n'est pas possible d'augmenter constamment sa propre force, il devient nécessaire de travailler à diminuer celle des autres. Alors commence ce qui s'appelle la mauvaise politique, c'est-à-dire des manœuvres ténébreuses destinées à produire le mal tout alentour, et à susciter en Europe de grandes perturbations pour affaiblir les nations qui progressent et garder la force supérieure.

Cela peut réussir quelque temps, mais pas longtemps; car l'histoire nous apprend, et on pourrait dire nous démontre par l'expérience, que la matière elle-même obéit dans son développement à certaines lois qui vengent par leurs conséquences les principes méconnus. Ainsi fait la force des nations quand elle ne s'appuie que sur les canons. Chaque année il faut, bon gré malgré, en augmenter le nombre et charger le budget; et comme ce genre de dépense est, par sa nature, essentiellement improductif, il s'établit à l'intérieur une cause d'appauvrissement qui va toujours grandissant et dont il est permis de mesurer les progrès.

Est-ce à dire que la force militaire pourra jamais cesser d'être l'élément nécessaire et primordial de la sécurité des peuples? Non! car du jour où le droit a été méconnu par un plus fort, il n'a plus existé de sécurité que dans la défense. Tout peuple, qui veut vivre, est désormais condamné à organiser autour de sa vie une défense matérielle assez forte pour le sauvegarder. Ce n'est plus une question de tempérament, comme on disait jadis en parlant des ardeurs guerrières de certaines races plus belliqueuses les unes que les autres. C'est une question de vie et de propriété.

En effet, plus un peuple sera pacifique, plus il sera commerçant, riche, industriel et comblé des dons de la fortune, plus il sera désormais menacé par ceux qui se sont épuisés en canons et qui n'ont plus d'autre alternative que de s'en servir pour aller

prendre ce qui leur manque. Il faut donc aujourd'hui de très-grandes armées aux grands peuples, mais il leur faut d'autres choses encore qui complètent la force militaire et en compensent les charges. Si une nation parvient à établir l'équilibre entre la dépense de sa force protectrice et les ressources de sa vie pacifique, elle peut envisager l'avenir avec un certain calme. Mais il en est autrement quand un peuple est réduit à faire de la guerre un moyen d'existence. Tôt ou tard, répétons-le, les principes sont vengés par leurs conséquences.

Or, si on étudie la situation intérieure de la Prusse au mois de juin 1864, on voit que le gouvernement était, pour ainsi dire, enfermé dans une impasse dont la guerre seule pouvait le faire sortir. Cet état de choses venant seconder la doctrine politique du premier ministre, le règne de la force et de la force seule, devait être la conséquence d'une situation aussi tendue. Aussi, à partir du jour où la conférence de Londres, réduite à l'impuissance, se sépara en laissant le champ libre aux belligérants, M. de Bismarck prit-il la résolution de ne plus accepter d'ingérence étrangère entre lui et le Danemark, et de se débarrasser au plus vite de la coopération gênante de la Saxe et du Hanovre.

Les premiers succès militaires de la campagne avaient été remportés par les troupes autrichiennes. A Carlsbad, on s'en était réjoui fraternellement autour des deux souverains; mais le public et les journaux n'y avaient pas mis autant de chevalerie, et, des deux côtés, soit à Vienne, soit à Berlin, on voyait les traces d'une rivalité qui souvent devenait agressive.

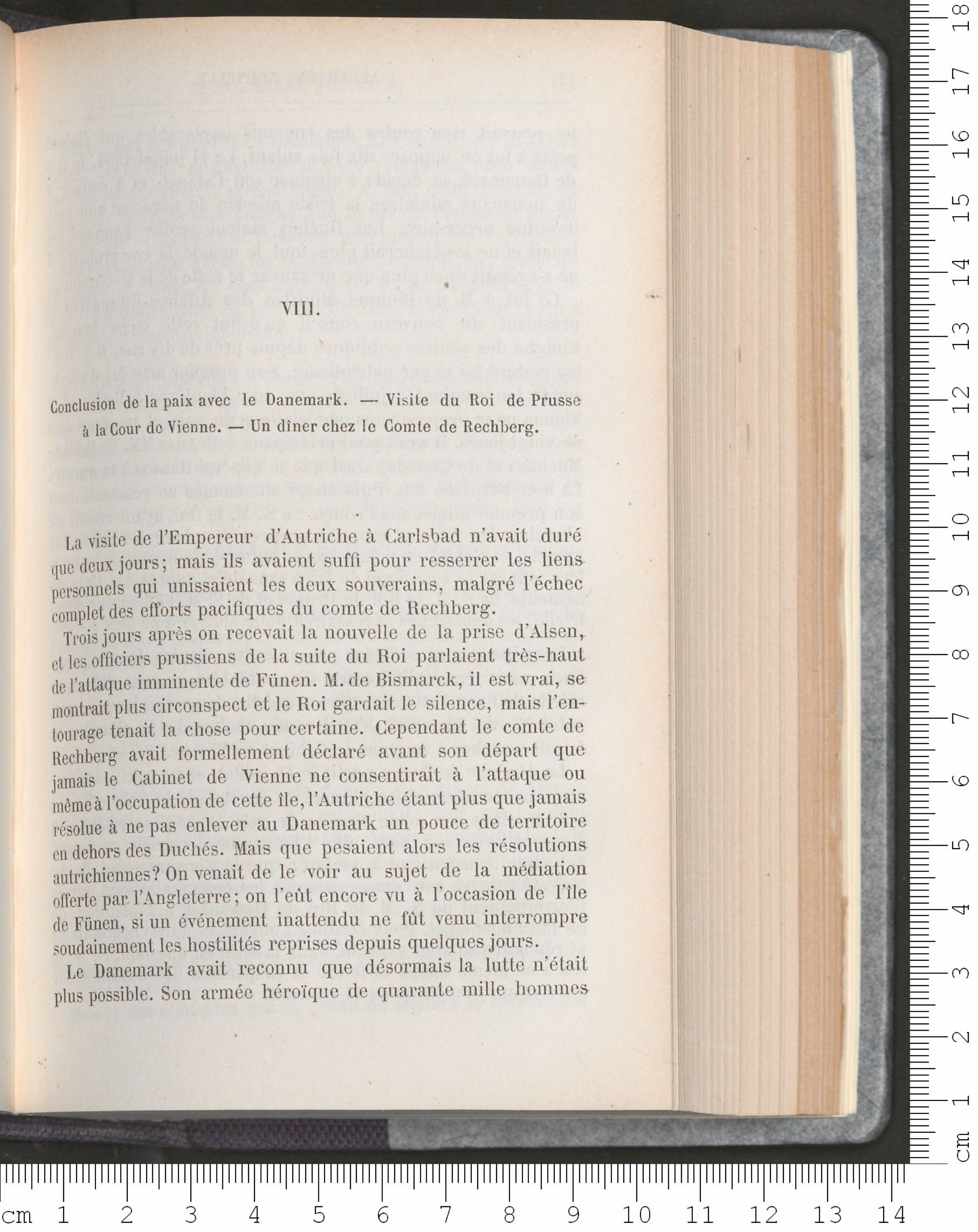
S'il faut en croire les récits du temps, les deux états-majors n'avaient pas l'un pour l'autre des sentiments très-sympathiques. Des anecdotes nombreuses circulaient dans le public, toutes favorables aux officiers autrichiens et peu flatteuses pour leurs frères d'armes. On en racontait une dans les cercles de Vienne, fort insignifiante par elle-même, mais qui peut donner une idée des relations amicales qui existaient alors entre les deux corps d'armée.

Il y avait en Autriche un fort bon officier que nous ne nommerons pas, de grande famille, brave et irréprochable, mais dont l'esprit paraissait un peu lent dans le commerce habituel de la

vie. Ses camarades s'en amusaient souvent et disaient, en plaisantant, que l'Empereur lui avait accordé la permission de tirer un coup de pistolet sur celui de ses sujets qui serait plus... lent que lui. Or, il arriva que ce comte de X... fut nommé comme attaché à un état-major prussien où se trouvait déjà un de ses camarades, le prince d'A..., capitaine de dragons. Quand la nouvelle en vint à Alsen, un des officiers prussiens, s'adressant au prince d'A..., lui dit : « Ah ! nous allons avoir avec nous le capitaine X... Est-ce celui à qui l'Empereur a donné cette fameuse permission du pistolet ? » — « C'est lui-même, répondit le prince d'A..., mais rassurez-vous, Messieurs, en l'envoyant ici on a jugé plus prudent de la lui retirer. » Ce petit colloque, à la table des officiers, fit bientôt le tour des salons de Vienne, et peu s'en fallut qu'il n'eût des conséquences tragiques. On y était, d'ailleurs, de plus en plus mécontent de la solidarité austro-prussienne, d'autant plus qu'après les premiers succès autrichiens, les Prussiens ne tardèrent pas à avoir leur tour et à reléguer dans l'effacement du second plan l'action militaire de leurs alliés.

L'Empereur d'Autriche était arrivé à Carlsbad le 22 juin. Il en partit le 24, à huit heures du soir, après un dîner chez le Roi de Prusse, auquel assistaient, avec le comte de Rechberg et M. de Bismarck, quelques notabilités allemandes et étrangères. Le comte de Rechberg partit aussi dans la soirée.

Il avait été convenu que le Roi de Prusse s'arrêterait à Vienne en revenant de Gastein.



VIII.

Conclusion de la paix avec le Danemark. — Visite du Roi de Prusse à la Cour de Vienne. — Un dîner chez le Comte de Rechberg.

La visite de l'Empereur d'Autriche à Carlsbad n'avait duré que deux jours; mais ils avaient suffi pour resserrer les liens personnels qui unissaient les deux souverains, malgré l'échec complet des efforts pacifiques du comte de Rechberg.

Trois jours après on recevait la nouvelle de la prise d'Alsen, et les officiers prussiens de la suite du Roi parlaient très-haut de l'attaque imminente de Fünen. M. de Bismarck, il est vrai, se montrait plus circonspect et le Roi gardait le silence, mais l'entourage tenait la chose pour certaine. Cependant le comte de Rechberg avait formellement déclaré avant son départ que jamais le Cabinet de Vienne ne consentirait à l'attaque ou même à l'occupation de cette île, l'Autriche étant plus que jamais résolue à ne pas enlever au Danemark un pouce de territoire en dehors des Duchés. Mais que pesaient alors les résolutions autrichiennes? On venait de le voir au sujet de la médiation offerte par l'Angleterre; on l'eût encore vu à l'occasion de l'île de Fünen, si un événement inattendu ne fût venu interrompre soudainement les hostilités reprises depuis quelques jours.

Le Danemark avait reconnu que désormais la lutte n'était plus possible. Son armée héroïque de quarante mille hommes

ne pouvait rien contre des ennemis implacables qui étaient prêts à lui en opposer dix fois autant. Le 11 juillet 1864, le Roi de Danemark se décida à changer son Cabinet, et à confier à de nouveaux ministres la triste mission de négocier une paix devenue nécessaire. Les Duchés étaient perdus, l'ennemi les tenait et ne les lâcherait plus, tout le monde le comprenait; il ne s'agissait donc plus que de sauver le reste de la Monarchie.

Ce fut à M. de Bluhme, Ministre des Affaires-Etrangères et président du nouveau conseil qu'échut cette tâche ingrate. Eloigné des affaires publiques depuis près de dix ans, il y rentra malgré lui et par patriotisme. Son premier acte fut d'adresser le lendemain (12 juillet) une note identique à Berlin et à Vienne pour proposer des négociations de paix et un armistice de vingt jours. Il avait pour principaux collègues MM. de Moltke-Muchlau et de Quaade, ainsi que le général Hansen à la guerre. La note adressée aux Puissances allemandes se résumait dans son premier alinéa ainsi conçu : « S. M. le Roi, ayant résolu de chercher les voies et moyens propres à aplanir les différends actuels, et s'étant en même temps entouré de nouveaux conseillers, charge le soussigné de faire sans délai auprès des Gouvernements de S. M. le Roi de Prusse et de S. M. l'Empereur d'Autriche, les démarches nécessaires pour arriver à ce but. »

Les réponses ne se firent pas attendre. Toutes deux affirmatives, mais en réalité assez dissemblables, et cette différence mérite de fixer l'attention parce qu'elle démontre jusqu'à quel point M. de Bismarck s'était rendu maître de la situation et faisait marcher à sa guise le Cabinet de Vienne.

La dépêche de Berlin partit le 15 juillet, et en voici, sauf l'accusé de réception et les phrases de courtoisie, le texte officiel : « S. M. dans son désir sincère de voir la paix se rétablir et d'accord avec son haut allié l'Empereur d'Autriche, a daigné autoriser le soussigné à déclarer que le Gouvernement de Sa Majesté recevra avec empressement les communications que le Gouvernement de S. M. le Roi de Danemark a l'intention de lui faire à ce sujet. Pour faciliter l'ouverture de ces négociations et répondre au vœu exprimé dans la note en question, S. M. le Roi a en même temps ordonné la suspension des hostilités sur terre et sur mer jusqu'au 31 courant. »

Pas un mot des conditions préalables. Les ouvertures danoises étaient acceptées non-seulement avec courtoisie, mais même avec un empressement sympathique. A lire cette dépêche on aurait pu croire à Copenhague que le Roi de Prusse saisissait avec bonheur l'occasion de terminer une guerre qui l'attristait.

Voici maintenant quelle fut la réponse autrichienne. Datée du 16 juillet, elle avait été combinée avec M. de Bismarck, et le Ministre prussien avait eu le talent d'y faire insérer tout ce qu'il préférait ne pas dire lui-même.

« Le Cabinet Impérial est animé d'un désir non moins sincère que le Cabinet Danois de terminer les tristes démêlés qui divisent les deux nations, et pour répondre au vœu émis à ce sujet par Son Excellence, il a immédiatement donné l'ordre, après s'être entendu avec son allié le Gouvernement prussien, que les hostilités fussent suspendues sur terre et sur mer jusqu'au 31 de ce mois, dans la supposition que le blocus sera levé en même temps.

« Le Gouvernement Impérial se prêtera volontiers à la conclusion d'un armistice et à l'ouverture de négociations directes pour le rétablissement de la paix : *mais il ne le fera qu'à la condition expresse* que le Roi Chrétien IX renoncera *en faveur des Puissances alliées* à tous les droits que Sa Majesté a possédés ou fait valoir sur les pays situés au sud de *Konge-Aa*, et que le Danemark reconnaîtra les dispositions définitives que les deux Puissances alliées prendront relativement aux trois Duchés de Sleswig, de Holstein et de Lauenbourg, ainsi qu'aux enclaves du Jutland dans le Sleswig. »

Cette réponse avait le tort de donner au Cabinet de Vienne une attitude très-différente de celle qu'il avait eue pendant la guerre. Elle lui faisait perdre au dernier moment tout le bénéfice de ses tendances pacifiques, car il prenait l'initiative de la rigueur en imposant au Danemark des conditions plus dures que toutes celles dont il avait été question jusqu'alors. Et quel moment choisissait-il pour agir de la sorte? Celui où on allait négocier la paix, se chargeant gratuitement du poids des mauvais souvenirs.

Mais ce qui était plus grave, c'était de stipuler la cession des

droits de Chrétien IX *en faveur des Puissances alliées*, à l'exclusion de la Confédération germanique. C'était jusqu'à un certain point, déloyal à l'égard de l'Allemagne, car l'Autriche et la Prusse n'étaient après tout que les mandataires de la Confédération et c'est à l'Allemagne confédérée, à la Diète de Francfort, que devait se faire la cession des Duchés. Donc après avoir blessé le Danemark, le Cabinet de Vienne trouvait encore le moyen de blesser l'Allemagne au bénéfice de la Prusse.

Il était assez naturel de prévoir que du moment où les Duchés étaient cédés aux Puissances alliées, il ne pouvait se présenter que deux alternatives : ou de les remettre à la Confédération pour qu'elle désignât le souverain appelé à les gouverner; ou de les voir passer à la Prusse, car l'Autriche ne pouvait plus se faire d'illusion sur ses chances d'en obtenir et surtout d'en conserver une partie.

L'intérêt de l'Autriche était donc de porter toute son influence du côté opposé à l'annexion prussienne et de prendre en mains dès le début la défense des justes prétentions de la Diète.

Il est difficile d'expliquer pour quelles raisons elle préféra à ce rôle patriotique et habile, une complicité de mauvais aloi avec la Prusse, servant ainsi ses projets d'annexion et posant dans sa malencontreuse réponse au Danemark, le germe du conflit qui devait un an plus tard conduire à la guerre de 1866.

La suspension d'armes fut signée le 18 juillet à Copenhague.

A la même époque le Roi de Prusse quitta Carlsbad pour se rendre directement à Gastein d'où, comme on le sait, il devait revenir à Vienne.

Les plénipotentiaires danois s'étaient mis en route aussitôt après la signature de la trêve. On les attendait à Vienne le 24; ils furent exacts au rendez-vous; c'était M. de Quaade et le colonel Kaufmann. M. de Bismarck les y avait précédés depuis le 22.

Tout se préparait donc pour des négociations de paix qui ne pouvaient durer longtemps, car de part et d'autre on était, les uns résolus, les autres résignés.

Mais si l'opinion publique était fixée sur le résultat final en

ce qui touchait le Danemark, il n'en était pas de même pour la question allemande que soulevait la cession des Duchés. On pressentait avec inquiétude, quelque résolution imprévue du Cabinet de Berlin et toute la presse viennoise témoignait à l'égard de la Prusse et de son ministre, de la défiance et de la malveillance. L'occupation de la place de Rendsbourg par les Prussiens, entrés malgré les garnisons fédérales (Saxe et Hanovre) qui en avaient la garde, avait produit dans toute l'Allemagne un véritable *tolle* d'indignation; ce fut encore pis quand on apprit que la Diète ne serait pas conviée aux négociations de la paix. A la tête de l'agitation allemande, M. de Beust, ministre de Saxe, multipliait ses efforts pour lutter contre l'ostracisme dont on l'avait frappé à Berlin et à Vienne. Il voulait à tout prix représenter la Diète de Francfort aux Conférences de Vienne, comme il l'avait fait aux Conférences de Londres; mais ayant essuyé un refus péremptoire des deux Cabinets alliés, il cherchait à se faire imposer par la pression extérieure des Etats allemands. Les commissaires fédéraux saxons obéissant à ses instructions, affectaient de se dégager de toute dépendance et se mettaient volontiers en opposition avec les autorités austro-prussiennes.

Un instant, M. de Bismarck eut l'idée de couper le mal dans sa racine et d'occuper militairement la Saxe; il en fut détourné par le comte de Rechberg, mais tous deux s'entendirent, pour exclure définitivement des négociations, le Ministre qui avait essayé de contre-carrer leur politique.

La première conférence eut lieu le 25 juillet; elles se succédèrent sans interruption jusqu'au 1er août, et se terminèrent par la signature des préliminaires qui devaient servir de base au traité de paix.

M. de Bismarck avait quitté Vienne le 30 juillet pour aller rejoindre son souverain à Gastein, laissant au baron de Werther le soin de régler les derniers détails. Dès le troisième jour en effet toutes les questions principales étaient tranchées. C'était la loi du plus fort, le Danemark n'avait qu'à subir.

Pour donner une idée de la loyauté qui présida aux discussions, nous nous bornerons à citer le cas du Duché de Lauen-

bourg. On se rappelle que ce territoire était, pour ainsi dire, étranger au conflit, et l'on sait avec quel luxe de protestations pacifiques il avait été occupé *provisoirement* par des troupes fédérales saxonnes et hanovriennes, *sans coup férir*, amicalement en quelque sorte et par mesure conservatoire, pour y protéger les droits du futur souverain.

Cet état de choses exceptionnel avait suggéré aux plénipotentiaires danois l'idée de faire de la cession des droits de Chrétien IX sur ce domaine, un objet de compensation. — « Nous possédons le Lauenbourg par droit *de conquête*. » — Telle fut la réponse de M. de Bismarck, et il refusa péremptoirement de laisser discuter la proposition danoise.

Or non-seulement le fait était inexact en lui-même, car jamais le Lauenbourg n'avait été conquis, mais il constituait une négation absolue de tout ce que l'Autriche et la Prusse avaient déclaré antérieurement à la face de l'Europe.

— Mais que faire? — disaient le soir de la Conférence les plénipotentiaires danois. — Refuser leurs conditions draconiennes, c'est recommencer la guerre, et nous ne le pouvons pas. Ils ont mis leurs pieds sur notre gorge et ils nous écrasent de tout leur énorme poids. —

C'est dans ces conditions que furent signés le 1er août, les préliminaires de paix entre le Danemark, la Prusse et l'Autriche.

Le Danemark perdait tous les Duchés y compris les parties du Sleswig enclavées dans le Jutland, et se voyait réduit au territoire purement danois dont les frontières étaient désormais fixées par la ligne de la *Kőnigs-Au* ou *Konge-Aa*. Plus tard une rectification de frontière compensa au bénéfice des exigences austro-prussiennes, l'abandon des enclaves qui eussent été une source de difficultés permanentes. La dette publique fut partagée proportionnellement aux territoires d'une façon plus ou moins équitable. Les frais de la guerre furent mis à la charge des Duchés, sauf certaines exceptions arbitraires. En un mot l'Autriche et la Prusse dictèrent, le Danemark se soumit et l'Europe assista au triste spectacle des deux grandes puissances dépouillant à l'envi une nation plus faible que chacune

d'elles séparément, et abusant de leur victoire peu glorieuse d'une façon impitoyable.

A partir de la signature des préliminaires, les discussions subséquentes qui eurent pour objet la paix définitive n'offrent aucun intérêt. Le traité de paix fut signé le 30 octobre 1864. Ce fut le dernier acte public du comte de Rechberg qui avait déjà depuis quelques jours quitté le Ministère des Affaires-Étrangères d'Autriche pour y être remplacé par le général comte de Mensdorff-Pouilly.

Ainsi se termina le conflit dano-allemand qui durait depuis près de vingt ans. Il fut tranché par un coup de force, au mépris de toutes les promesses antérieures et du droit public international. L'Allemagne qui s'était enflammée sur cette question au nom du patriotisme germanique, ne fut pas même consultée, et ceux qu'elle avait chargés de son mandat fédéral s'entendirent pour se substituer à la Confédération et s'approprier les bénéfices de la campagne.

Mais nous l'avons déjà dit, la Providence a mis dans les choses un certain germe de justice, une secrète énergie, qui, malgré les calculs humains, maintient les lois de l'ordre moral et protége la justice contre l'arbitraire et les entreprises de la violence (1). La guerre de Danemark devait être fatale à la ligue Austro-Prussienne et cette spoliation injuste devait prochainement amener entre les complices une lutte sanglante.

N'anticipons pas sur les événements et revenons au 1er août, c'est-à-dire au jour où la question danoise a cessé d'exister par suite de la signature des préliminaires de paix.

Jamais victoire ne fut accueillie avec moins d'enthousiasme par les peuples vainqueurs. On avait fait venir à Vienne quelques trophées de la campagne, une demi-douzaine de petits canons, autant de petits drapeaux ou guidons enlevés aux Danois et le tout était exposé dans une remise des écuries impériales à la curiosité populaire. Mais on y venait peu et le peuple Autrichien n'en tirait pas vanité. Les masses ont le plus souvent dans leurs instincts un certain sentiment de la vérité et on eût dit, à voir

(1) Mgr Darboy, réflexions sur l'Imitation. (Préface).

le peu d'empressement que suscitait ce spectacle, que les Viennois comprenaient déjà ce que devaient leur coûter plus tard ces dépouilles d'une nation malheureuse qu'ils avaient combattue pour les intérêts de la Prusse.

Dans les sphères du Gouvernement les tristes pressentiments étaient aussi réels mais moins apparents. Ils s'effaçaient d'ailleurs pour le moment devant les préoccupations d'un autre ordre que causait la prochaine visite du Roi de Prusse à la Cour Impériale.

C'est ici le lieu de faire précéder le récit de cette entrevue de quelques observations qui serviront à en bien préciser le caractère.

Une rencontre entre les deux souverains alliés, au moment où il s'agissait de régler les conséquences de l'action commune, était une chose d'autant plus délicate que déjà il s'était produit des divergences assez marquées entre les deux Cabinets sur cette même question. Aussi M. de Bismarck avait-il pris toutes ses précautions. Il avait représenté que les questions de politique intérieure et Allemande venant, par suite de la paix, d'entrer dans une phase nouvelle, il était nécessaire de les étudier avant d'en aborder la discussion. Toute conversation sur cette matière était encore prématurée, et le Roi de Prusse prévenu par son ministre était convenu avec lui de ne pas s'y laisser entraîner. Mieux que cela, M. de Bismarck s'était arrangé pour que l'on connût cette résolution à Vienne et de cette façon l'Empereur d'Autriche sachant d'avance l'accueil réservé à ses ouvertures, devait s'en abstenir, si tant est qu'il eût formé le projet de s'y engager.

Mais si le ministre prussien avait ainsi préparé les voies de manière à écarter les pourparlers dont il ne voulait pas alors, c'était pour provoquer sur un autre terrain et dans un autre but éminemment pratique, des assurances réciproques dont il espérait le meilleur effet.

Le Gouvernement Autrichien bien qu'en apparence de forme libérale et pour ainsi dire constitutionnelle était encore plus personnel qu'il ne le paraissait, et l'Empereur exerçait sur son Ministre des Affaires-Étrangères une autorité bien plus directe

et plus absolue que ne le faisait le Roi Guillaume sur son Président du Conseil, auquel il accordait une confiance illimitée.

C'était donc l'Empereur et l'Empereur seul qu'il fallait mettre en présence du Roi pour resserrer l'union des deux Princes et y trouver au besoin un point d'appui dans les difficultés de l'avenir. Or les questions de politique allemande une fois écartées, il restait un terrain excellent où les princes débarrassés de tout contrôle ne pouvaient manquer de s'entendre étroitement. C'était celui de la défense des prérogatives et de l'autorité royales contre les empiétements du parti libéral.

Ce fut précisément ce qui arriva. La démocratie, la révolution, le parlementarisme, les tendances unitaires de la petite Allemagne, les prétentions croissantes des Chambres, telles furent les questions à l'aide desquelles se cimenta l'affection des deux Princes. Là, pas une divergence, pas une pensée qui ne fût commune à l'oncle et au neveu; mêmes regrets, mêmes intérêts, mêmes craintes, mêmes sympathies, sinon mêmes espérances. Plus d'une fois les mains se serrèrent en parlant de l'ennemi commun et en échangeant ces bonnes promesses d'amitié d'autant plus chères et plus précieuses à l'Empereur François-Joseph, qu'à ses yeux elles étaient pures de toute rivalité politique et n'éveillaient en son esprit qu'un sentiment de sécurité et d'appui pour l'éventualité toujours possible des jours néfastes.

Tel fut le véritable caractère de l'entrevue des deux souverains en août 1864. Elle resserra les liens déjà étroits qui les unissaient auparavant, et fut pour ainsi dire toute de sentiment comme d'autres avaient été toutes de courtoisie et de politique. L'Empereur François-Joseph resta sous le charme de son hôte royal, et lui donna sa confiance comme il lui avait donné déjà son affection.

Sous ce rapport la visite du Roi de Prusse à la Cour d'Autriche eut de très-graves conséquences, car c'est dans le souvenir qu'il laissa à l'Empereur François-Joseph qu'il faut chercher le secret de la longanimité avec laquelle le Cabinet de Vienne maintint envers et contre tout, l'alliance Austro-Prussienne, alors même qu'il devenait presque impossible de fermer les yeux sur la résolution de la Prusse de prendre pour elle seule et de s'annexer les Duchés.

L'Empereur avait loyalement accepté ce qu'on lui avait dit et ce que l'on lui avait promis. Jeune encore et d'un caractère franc et ouvert il avait placé sa confiance sur les paroles échangées. Il devait bientôt apprendre à ses dépens ce que valaient ces assurances.

Maintenant que nous connaissons le résultat politique de l'entrevue, allons au devant du Roi.

Nous sommes au 20 août et on l'attend dans la soirée, arrivant de Gastein et descendant au Palais de Schőnbrunn où se fera la visite Royale.

Schőnbrunn est à une demi-heure de Vienne, mais c'est la campagne au lieu de la ville et dans cette saison on y est mieux que dans l'antique Burg de Vienne.

Le Roi arrive à l'heure annoncée, il est en uniforme de colonel Autrichien. L'Empereur est allé au devant de lui en uniforme de colonel Prussien. C'est un ancien usage auquel les Princes Allemands ne manquent jamais et que le peuple a, malgré tout, beaucoup de peine à accepter. On a conservé en Autriche, en Prusse et en Russie la vieille coutume de donner aux régiments de l'armée deux colonels, un qui les commande et qui est de l'armée , et un qui ne les commande pas et qui est habituellement un souverain, un prince ou un grand personnage militaire. Le régiment porte son nom, et comme on disait autrefois en France : *les Dragons de la Reine*, on disait en Autriche et en Russie : les dragons ou les cuirassiers du Roi de Prusse.

C'est ainsi que le Roi Guillaume était colonel d'un régiment Autrichien et l'Empereur François-Joseph colonel d'un régiment Prussien.

Or dans les visites souveraines, c'est une règle de courtoisie que les Princes portent l'uniforme des régiments qu'ils possèdent ainsi dans l'armée de leur allié. Quelquefois même, au moment de la revue, l'hôte royal se fait un plaisir d'aller se placer en tête du régiment qui porte son nom pour défiler et saluer, puis il regagne au galop la droite du souverain qui lui fait les honneurs de la revue et cette petite manœuvre est généralement considérée comme le comble de la politesse.

La revue est d'ailleurs, en toute occasion, et quelle que soit

la saison, une partie essentielle du programme officiel. Jadis les Princes voyageaient beaucoup moins et cet usage avait sa raison d'être, mais comme aujourd'hui les visites princières se succèdent pour ainsi dire sans relâche, on échappe aux exigences du cérémonial en déposant le titre royal pour prendre le titre d'un fief quelconque. C'est l'incognito, ainsi nommé bien que tout le monde soit au courant de la substitution, et que les Princes soient aussi connus sous leurs noms de voyage que sous celui de leur avènement.

Du moment où un souverain voyage incognito, il fait à peu près ce qu'il veut, et cependant il ne lui est pas toujours possible d'échapper à la revue, surtout si son hôte a quelque chose de beau à lui montrer.

On racontait autrefois à Stuttgardt qu'un Duc de Wurtemberg voulant donner à un Grand-Duc de Russie une haute idée de ses forces militaires et surtout des régiments de sa garde, avait employé à cet effet un stratagème ingénieux. La revue se tenait sur la place du Château et les troupes après le défilé se dirigeaient comme en demi-cercle de manière à passer derrière les bâtiments où on leur faisait rapidement changer d'uniformes. Elles reparaissaient ensuite figurant devant le Grand-Duc étonné, des Uhlans, des Dragons, des Cuirassiers et des Hussards, ainsi que cela se pratique aujourd'hui dans les théâtres militaires.

Le Roi de Prusse n'avait rien à apprendre sur l'armée Autrichienne. Elle venait de combattre côte à côte avec la sienne, et on savait déjà à Berlin ce qu'il fallait faire pour la vaincre ; mais précisément à cause de cette coopération Austro-Prussienne contre le Danemark, il était plus que jamais nécessaire que le Roi eût l'occasion de saluer l'armée de l'Empereur. La revue eut lieu dans la matinée du 22. Elle était de 15.000 hommes.

Le 21, on avait réuni le soir au petit théâtre de Schőnbrunn, le peu de société qui était à Vienne ou dans les environs à cette époque de l'année, ainsi que le Corps Diplomatique. Le Roi était en habit civil et l'Empereur avait repris le petit uniforme gris bleuâtre des généraux Autrichiens. Derrière le Roi se tenaient : M. de Bismarck, les généraux de Manteuffel et d'Avens-

leben et plusieurs autres officiers de sa suite. Pendant les entr'actes S. M. parlait avec tous ceux des invités qu'Elle connaissait déjà et se faisait présenter la plupart des autres, car le cercle était restreint vu la difficulté de trouver dans les fortes chaleurs d'août un nombre suffisant de dames jouissant de *l'Hoffæhigkeit* autrement dit Dames de la Cour.

C'était d'ailleurs une assemblée sympathique, car sauf de rares exceptions, le parti de la Cour prenait fort à cœur ce rapprochement des deux souverains et la visite du Roi de Prusse y était envisagée comme la manifestation éclatante d'une alliance personnelle et intime qui allait désormais marquer de son influence la politique extérieure et intérieure du Gouvernement Impérial.

Le 23 il y eut un spectacle de Gala à l'Opéra de Vienne. La Cour avait disposé d'une partie des premières loges pour la suite du Roi. Les jours de Gala l'Empereur et les Archiducs quittent les avant-scènes qu'ils occupent d'habitude et se tiennent avec les Princes Étrangers dans une grande loge centrale où les sièges sont disposés suivant les règles du cérémonial. La salle est éclairée *a giorno*, c'est-à-dire avec addition de candélabres et de lustres, de manière à faire ressortir tout l'éclat des pierreries, des parures et des broderies, mais au grand détriment de la scène qui paraît obscure. La salle d'ailleurs est au public payant, comme d'habitude, avec cette seule restriction que les dames doivent être en grande toilette, et les hommes en grand uniforme s'ils en ont à porter, ou autrement en frac et cravate blanche. Dans la grande loge du milieu où se tient la Cour, les diamants des princesses et l'éclat des broderies font un effet considérable, dont l'assistance paraît se complaire à étudier les détails. Ainsi que nous l'avons déjà dit, les Autrichiens sont habillés en Prussiens avec des décorations prussiennes, et les Prussiens en Autrichiens avec des décorations autrichiennes ; c'est le signe de la fraternité.

Au moment où paraît la Cour, le public se lève et l'orchestre commence les marches Royales ou Impériales qui sont à Berlin et à Vienne comme le *God save the Queen* à Londres. En Italie on applaudit. Peut-être ferait-on de même à Vienne dans un jour de

grand enthousiasme populaire? On ne le fit pas en cette circonstance soit par respect du cérémonial, soit parce que l'enthousiasme n'existait ni dans le parlement ni dans le peuple. A dire vrai, le parti libéral n'attendait rien de bon de la visite et de l'amitié du Roi qui depuis deux années déjà tenait pour ainsi dire le pied sur les députés de son peuple et pratiquait l'absolutisme en présence d'une constitution jurée, violée et répudiée.

Après la soirée de Gala à l'Opéra vint le lendemain une chasse au Thier-Garten; le Thier-Garten est un immense parc clos qui commence près de Schőnbrunn et s'étend fort au loin, enfermant dans les murs élevés de son enceinte, des plaines, des montagnes et des vallées. On pourrait le comparer aux forêts de Saint-Germain et de Marly. Là se trouvent en grande abondance des sangliers, des cerfs, des biches, des daims, gros gibier qu'on désigne en allemand sous le nom générique de *Thier*. On y voit aussi des chevreuils et des renards, peu de lièvres et pas un lapin. Ce vaste enclos sert exclusivement aux chasses de la famille Impériale et dans les occasions solennelles d'une visite princière. On peut en effet y préparer en quelques jours et en toute saison des battues aussi fournies de gibier qu'on le désire et faire tuer à un prince étranger sans fatigue et presque sans mouvement un nombre considérable d'animaux.

L'Empereur François-Joseph n'attache aucun prix à ces hécatombes officielles, et sa présence y est toute de courtoisie. Grand amateur de chasse naturelle, c'est en général dans les montagnes de Styrie qu'il se livre à son exercice favori.

La chasse du Thier-Garten fut suivie d'un grand dîner à Schőnbrunn, et le lendemain 25 août le Roi prenait congé de l'Empereur qui l'accompagnait jusqu'à la gare du chemin de fer et le serrait tendrement dans ses bras au moment où il montait dans son wagon.

Trois ans plus tard ils se rencontraient aussi dans une gare de chemin de fer à Oos près de Baden ; le Roi vainqueur de l'Autriche, l'Empereur vaincu de la Prusse et victime de la confiance qu'il avait mise dans les paroles de son ancien allié.

Ainsi se termina la visite du Roi de Prusse à l'Empereur d'Autriche. Le programme en avait été tracé d'avance à Gastein par

M. de Bismarck; il en surveilla l'exécution et obtint sous ce rapport un véritable succès. Ce fut une visite de parent; l'oncle venant à la campagne passer vingt-quatre heures chez son neveu, beaucoup plus qu'une entrevue princière, et sauf la soirée de gala à l'Opéra, le peuple de Vienne ne s'aperçut pas pour ainsi dire de la présence du Roi. Tout se passa en famille à Schönbrunn, et les Viennois assez susceptibles de nature et prompts à la critique ne furent pas insensibles au soin que l'on paraissait mettre à éviter leur contact.

La Cour aussi, sauf dans ses hauts dignitaires, avait essuyé quelque mécompte; les deux souverains étaient convenus d'interrompre en cette circonstance l'usage traditionnel de distribuer des décorations à leurs maisons respectives. Il y avait en effet une assez bonne raison pour justifier cette exception. Les armées austro-prussiennes étaient encore en Danemark ou dans les Duchés, la campagne n'était pas officiellement terminée, et à la paix les décorations prussiennes allaient naturellement pleuvoir dans le camp autrichien de même que les croix autrichiennes allaient se répandre à profusion dans l'armée Prussienne. Il n'eût pas été convenable de devancer cette abondante moisson par la distribution anticipée de distinctions cueillies dans les salons avant la récolte militaire.

Cependant telle était la force de la tradition que plusieurs personnes de la Cour se sentirent blessées comme si on les avait frustrées d'un droit acquis.

L'usage immodéré des décorations fait partie des mœurs allemandes, et on peut dire que sauf en Angleterre la passion des croix et des médailles a fait dans ces derniers temps de très-grands progrès. On pouvait espérer que la France n'ayant qu'un seul ordre honorifique, les Français échapperaient aux excès de cette vanité officielle; mais plus l'esprit égalitaire s'est introduit dans les mœurs publiques de la nation, dans ses lois et dans son Gouvernement, plus les citoyens se sont montrés avides de posséder quelque signe qui les élevât au dessus du niveau commun. A défaut de croix françaises, on court après les croix étrangères, après les médailles, après tout ce qui peut distinguer des autres.

L'essentiel est d'être ou de paraître être en dehors et au-dessus de la foule.

On ne saurait croire à quelles bassesses et quelquefois à quelles irrégularités peut entraîner la passion des décorations. Que de complaisances pour l'étranger, que d'absurdes dédicaces d'ouvrages aux divers souverains de toute la terre, n'ont souvent d'autre but que d'obtenir un ruban pour ajouter une couleur de plus à l'arc-en-ciel de la boutonnière!

L'Angleterre seule a maintenu dans sa législation la prohibition des décorations étrangères, sauf pour les cas de coopération militaire pendant une alliance de guerre. C'est ainsi qu'il y a eu échange de croix françaises et anglaises pour la guerre de Crimée, mais en dehors de ces circonstances exceptionnelles, un Anglais n'est jamais autorisé à porter une croix étrangère.

En Allemagne au contraire, où les grands États ont tous de sept à huit croix différentes, sans compter les médailles; où chaque petit État possède aussi son ordre de famille et quelquefois son ordre de mérite, les poitrines des fonctionnaires de Cour sont littéralement constellées. Et si on ajoute à cette collection les ordres si nombreux de Russie, dont la Cour voyage tous les ans, et ceux d'Italie qui ont fait leur réapparition depuis quelques années, on peut facilement se faire une idée de l'écrin honorifique d'un Grand maître de la Cour, d'un Grand écuyer, ou même d'un Chambellan accompagnant tous les ans son souverain dans ses voyages de cérémonie ou d'agrément. Au bout de quelques années les plaques se multiplient à ce point qu'il leur faut un coffre particulier avec lequel ces dignitaires voyagent comme les femmes avec leur boîte à bijoux.

Tel était le cas du baron de Taubenheim, Grand écuyer de feu le Roi de Wurtemberg. La Cour de Stuttgard était alors très-visitée des princes étrangers, tant à cause des nombreuses alliances de la famille Royale que pour le crédit personnel dont jouissait le Roi. Et à chaque visite le baron de Taubenheim recevait une plaque et un grand cordon. Or un jour qu'il revenait d'accompagner le Roi voyageant comme comte de Teck dans une excursion en Belgique et en Hollande, il fut surpris de ne plus trouver à son retour son coffre à décorations parmi ses effets.

Il crut d'abord à un vol, mais après de longues recherches il apprit que le coffre avait été retenu à la douane — « comme contenant de la quincaillerie et de la bijouterie de contrebande, qu'un M. Taubenheim, bijoutier, avait voulu introduire en fraude des droits d'importation.» — Le fait est que les employés de la douane, trompés par l'incognito, n'avaient jamais pu supposer que ces plaques fussent la propriété honorifique d'un seul homme et qu'ils avaient cru être sur la trace d'un commerce illicite.

Loin de nous la pensée de critiquer l'usage des décorations. Au contraire nous considérons l'institution des ordres civils ou militaires comme digne du plus grand respect et à la fois morale et utile ; mais il est manifeste que les distinctions honorifiques devraient pour conserver leur prestige légitime être exclusivement destinées à récompenser la valeur, le mérite ou l'ancienneté des services, et qu'elles ne devraient jamais servir à remplacer les petits cadeaux de Cour. N'est-il pas anormal de voir un chambellan recevoir d'un prince, pour l'avoir accompagné trois fois en voiture, précisément la même croix que celui qui l'a servi vingt ans ou qui a perdu son bras au service de son pays sur le champ de bataille? Il serait beaucoup plus rationnel dans des cas pareils de revenir à l'ancien usage des Cours et de laisser en souvenir des visites princières des tabatières enrichies de diamants avec ou sans le portrait du souverain.

Les dédicaces d'œuvres littéraires sont en général l'objet d'un commerce de décorations qui atteint des proportions considérables. Parmi les hommes les plus décorés de la génération qui s'éteint on pouvait citer le célèbre Massimo d'Azeglio, qui fut très-populaire en Italie vers la fin du règne de Charles-Albert. A la fois romancier, poëte, historien, artiste et homme d'État, il avait recueilli dans sa longue carrière une multitude de témoignages, bien mérités d'ailleurs, d'estime et d'intérêt. Ce n'étaient pas des grand'croix, bien qu'il en eût plusieurs, mais surtout une multitude de petites croix qu'il portait en paquet, passées dans une chaînette à la boutonnière de son habit. Un soir, le Roi Victor-Emmanuel causant avec lui, s'amusait à compter en souriant toutes ces petites *crocette* (1). — Cela vous fait rire,

(1) Diminutif italien qui signifie petites croix.

Sire, lui dit d'Azeglio, et en vérité vous avez bien raison. Moi aussi, je rirais encore plus que vous, si comme vous je pouvais payer mes dettes avec cette monnaie-là. — Or, en ce temps-là, d'Azéglio qui avait tant fait pour l'Italie et pour le Roi, était vieux, pauvre, et vendait ses tableaux pour liquider ses dépenses.

Revenons à Vienne où nous avons laissé l'Empereur François-Joseph prenant congé de son futur ennemi et le serrant sur son cœur.

Pendant le temps de la visite royale, M. de Bismarck avait été l'objet d'attentions inusitées et toutes particulières. On lui avait donné un appartement à Schönbrunn et un autre au palais de la Burg à Vienne pour ses courses à la ville, ainsi qu'un équipage de la Cour constamment à ses ordres; les Archiducs le recherchaient, les Archiduchesses se le faisaient présenter, les ministres l'entouraient, on n'épargnait rien pour se l'attacher par de bons souvenirs. La suite des événements montrera le succès de ces prévenances.

Il n'était pas présent au départ du Roi, et prolongea encore son séjour à Vienne de vingt-quatre heures. Le soir même, M. le comte de Rechberg donna en son honneur un grand dîner à sa campagne de Kettenhof près Schwechat, à environ une heure de Vienne.

On se demandera peut-être pourquoi ayant à sa disposition l'hôtel des Affaires-Étrangères, vaste et bien placé en face des anciens glacis, le comte de Rechberg avait préféré réunir ses invités à Kettenhof, c'est-à-dire à une heure de Vienne, par une route pavée, poudreuse et d'une laideur proverbiale?

En voici la cause : A Vienne le dîner eût été officiel et il n'eût pas été possible d'y donner la première place à M. de Bismarck du moment qu'on invitait avec lui des Ambassadeurs étrangers. Car dans les réunions officielles l'Ambassadeur qui représente la personne de son souverain n'est pas libre de céder son rang pour faire une politesse, il ne peut en disposer à sa guise. Sa position diffère en cela de celle des ministres plénipotentiaires dont le mandat diplomatique n'a pas le caractère de la représentation personnelle et qui ne tiennent dans les Cours étrangères qu'un

rang de courtoisie comme ministres d'un gouvernement ami ou allié. Du moment où l'on dînait à la campagne, l'étiquette disparaissait devant les convenances de la situation et le comte de Rechberg n'éprouvait plus d'embarras à prier les Ambassadeurs de trouver bon qu'il mît M. de Bismarck à sa droite.

Voilà pourquoi le 25 août entre trois et cinq heures, par une chaleur suffoquante, sur un pavé disjoint et brûlant, dans un nuage de poussière jaune, dorée par les rayons obliques du soleil couchant, on vit défiler une vingtaine d'équipages se suivant à de courtes distances et paraissant tous converger vers la fameuse brasserie de Schwechat d'où le célèbre M. Dreher exporte la bière de Vienne dans tous les pays de l'Europe.

Ils n'allaient pas à la brasserie, mais tout à côté, à *Kettenhof*, chez le comte de Rechberg. Kettenhof est une maison de campagne plutôt qu'un château, bien que les bâtiments aient une certaine apparence et soient entourés d'eaux vives et d'arbres séculaires. Le peu d'étendue du parc autour de la maison, le voisinage non pittoresque des hautes cheminées que l'industrie élève partout où l'existence d'un cours d'eau favorise le travail des usines, la culture par trop rapprochée des choux et de la betterave, enlèvent à la résidence d'été du comte de Rechberg le caractère seigneurial qui lui a certainement appartenu jadis et dont elle garde encore quelques traces. Mais telle qu'elle est, c'est encore une retraite fraîche et tranquille où l'esprit se repose s'il n'y apporte avec lui les préoccupations de la ville. Là, point de luxe, point de serviteurs galonnés, nous allions dire point d'étiquette ; mais ce serait demander l'impossible dans une réunion de ministres et de diplomates, c'est-à-dire d'hommes étiquetés par métier autant que par habitude.

Vers quatre heures et demie les convives arrivèrent presque tous en même temps et firent leur entrée dans le grand salon où les attendaient déjà le comte de Rechberg et son collègue prussien entourés de quelques fonctionnaires auliques.

Ils étaient au nombre de trente environ et parmi eux nous citerons les Ambassadeurs de France et d'Angleterre, le baron de Werther, ministre de Prusse, le baron de Knorring, chargé d'affaires de Russie, le général Ignatieff, récemment nommé mi-

nistre de Russie à Constantinople, de passage à Vienne, le comte Félix de Wimpffen, les ministres de Bavière, de Saxe, de Hanovre, de Suède et Norwège, etc., etc. Puis des fonctionnaires de divers grades, conseillers privés ou auliques dont nous ne donnons pas les noms, mais si on tient à les connaître tous, on n'a qu'à consulter l'almanach de Gotha de 1864 aux pages 384 et 371.

Vers cinq heures on se mit à table. Ce fut tout un travail, car malgré le caractère semi-champêtre de cette réunion, chacun voulait autant que possible se placer suivant le rang que lui assignait le protocole (1). Cependant après cinq minutes de marches et de contre-marches on fut assis d'une manière à peu près correcte. A la droite du comte de Rechberg, M. de Bismarck; à sa gauche un des Ambassadeurs avec lequel on avait parlementé pour céder le pas au ministre prussien qui n'était alors ni comte ni prince. Puis les autres personnages de la page 384 de l'almanach de Gotha (1864), puis ceux de la page 371.

Pas de conversation générale; de temps en temps une grosse plaisanterie ou un jeu de mots, lancés avec l'assurance que donnait à son auteur la certitude qu'il serait bien accueilli et que les fonctionnaires du second degré (page 371) en riraient aux larmes. Quelquefois, un instant de silence, que trouble seule la voix nasillarde d'un maître d'hôtel passant les vins. Puis après la première demi-heure, un peu de chaleur, effet magique de tous les repas copieux, et de côtés et d'autres des entretiens de voisin à voisin, dont il faut absolument respecter le mystère.

Vers six heures, la physionomie du banquet s'était considérablement modifiée, tant il est vrai que la nature reprend ses droits tôt ou tard, quelles que soient les entraves conventionnelles qui arrêtent son essor. Ce n'était pas de l'animation, ce n'était pas de la gaîté, mais il régnait dans l'assemblée comme une certaine disposition aux rapprochements. La conversation passait déjà par-dessus le voisin, et si le repas eût duré plus longtemps, elle fût devenue générale. Aussi dès qu'on eut quitté la table et pendant que circulaient le café et les liqueurs, quelques groupes se

(1) On nomme ainsi le règlement de préséance en usage dans les différentes Cours.

formèrent dans le vaste salon où étaient passés les convives, et dans lequel régnait la demi-obscurité du jour à son déclin.

Là, dans la profonde embrasure d'une fenêtre, entouré de quelques personnages dont le comte de Rechberg ne faisait pas partie, fumant ou plutôt mâchonnant un cigare long et noir, le teint un peu animé, la parole un peu haute, avec une certaine apparence d'abandon et presque de loquacité, M. de Bismarck tenait, comme on dit vulgairement, le dé de la conversation. On l'écoutait avec une attention et même une déférence auxquelles il ne semblait pas insensible, et ses interlocuteurs, voulant évidemment profiter de l'occasion, s'arrangeaient pour lui donner juste assez de réplique pour entretenir son discours.

Il parlait de la guerre que la Prusse et l'Autriche venaient de faire en commun contre le Danemark. Il le faisait, à dire vrai, en termes fort mesurés et nullement pour s'en glorifier, car il convenait le premier que les lauriers de Düppel avaient été cueillis en trop forte et trop nombreuse compagnie pour qu'on pût s'en faire grand honneur. Il parlait de la guerre plutôt pour l'expliquer, presque pour l'excuser; car autour de lui, en ce moment, il n'y avait guère que des diplomates non allemands. Il la trouvait regrettable et tout en se félicitant d'un dénouement qui avait resserré et manifesté à l'Europe entière l'alliance des deux grandes puissances allemandes, il expliquait comment une intervention vraiment amicale et impartiale eût très-probablement réussi à amener une solution pacifique.

C'était comme une critique de la politique anglaise; car à maintes reprises le Gouvernement Britannique avait voulu intervenir; mais, à son avis, il ne l'avait pas fait d'une manière amicale ni impartiale.

— Les griefs de la Confédération contre le Danemark, disait-il, bien que fort anciens en date, étaient néanmoins susceptibles de redressement par des voies pacifiques; et il était fort probable que la guerre n'en serait jamais sortie s'il se fût agi des relations d'un Etat avec un autre Etat. Malheureusement pour le Danemark, le territoire en litige appartenait à la Confédération germanique, c'est-à-dire à une association où la responsabilité se

divisait et s'effaçait, où chacun voulait parler plus haut que son voisin; et l'ardeur belliqueuse des petits Etats d'Allemagne s'était d'autant plus enflammée qu'ils sentaient parfaitement qu'à un moment donné le poids de la guerre retomberait presqu'exclusivement sur les deux gros confédérés. Pour la gloire, pour l'élan national, pour les résolutions germaniques ils rêvaient et prétendaient l'égalité des situations fédérales; pour le combat et pour les charges ils admettaient des différences. De là, les emportements de la petite Allemagne et la réserve comparative des deux grandes puissances, au début du conflit; et si en ce moment il se fût produit une intervention intelligente et persévérante, il eût été peut-être possible d'éviter la guerre. — Or cette intervention ne s'était pas produite dans des conditions efficaces et la situation n'avait pas tardé à se compliquer par la rivalité des deux gros confédérés. L'un d'eux, la Prusse, renonçant à contenir ce que les Allemands appelaient alors l'élan national, avait eu la pensée de s'en approprier le bénéfice en devenant le bras et l'épée de la patrie commune. Aussitôt l'Autriche était entrée en ligne et les deux grandes puissances allemandes ne voulant pas laisser à l'une d'entre elles le privilége exclusif de combattre seule le Danemark pour la Confédération, elles s'étaient associées pour le combattre ensemble. —

Toutes ces circonstances étaient parfaitement connues de l'auditoire qui entourait le ministre prussien. Il le savait très-bien lui-même, de sorte qu'en se donnant ainsi les apparences d'un langage plein d'abandon et dépourvu d'apprêt, il ne risquait absolument rien et ne se découvrait en aucune façon.

Dans le courant de la conversation, un des interlocuteurs fit observer que la Russie mieux que toute autre puissance aurait peut-être pu intervenir avec succès, car le Gouvernement russe était par ses relations avec le Danemark et avec la Prusse parfaitement en mesure d'exercer sur l'un et l'autre une salutaire influence. — Sans doute, répondit un autre personnage, et cette influence eût été certainement employée, s'il ne se fût agi que de la Prusse et du Danemark, mais il s'agissait de l'Allemagne, et la chancellerie russe se tient volontiers à l'écart de tout ce qui

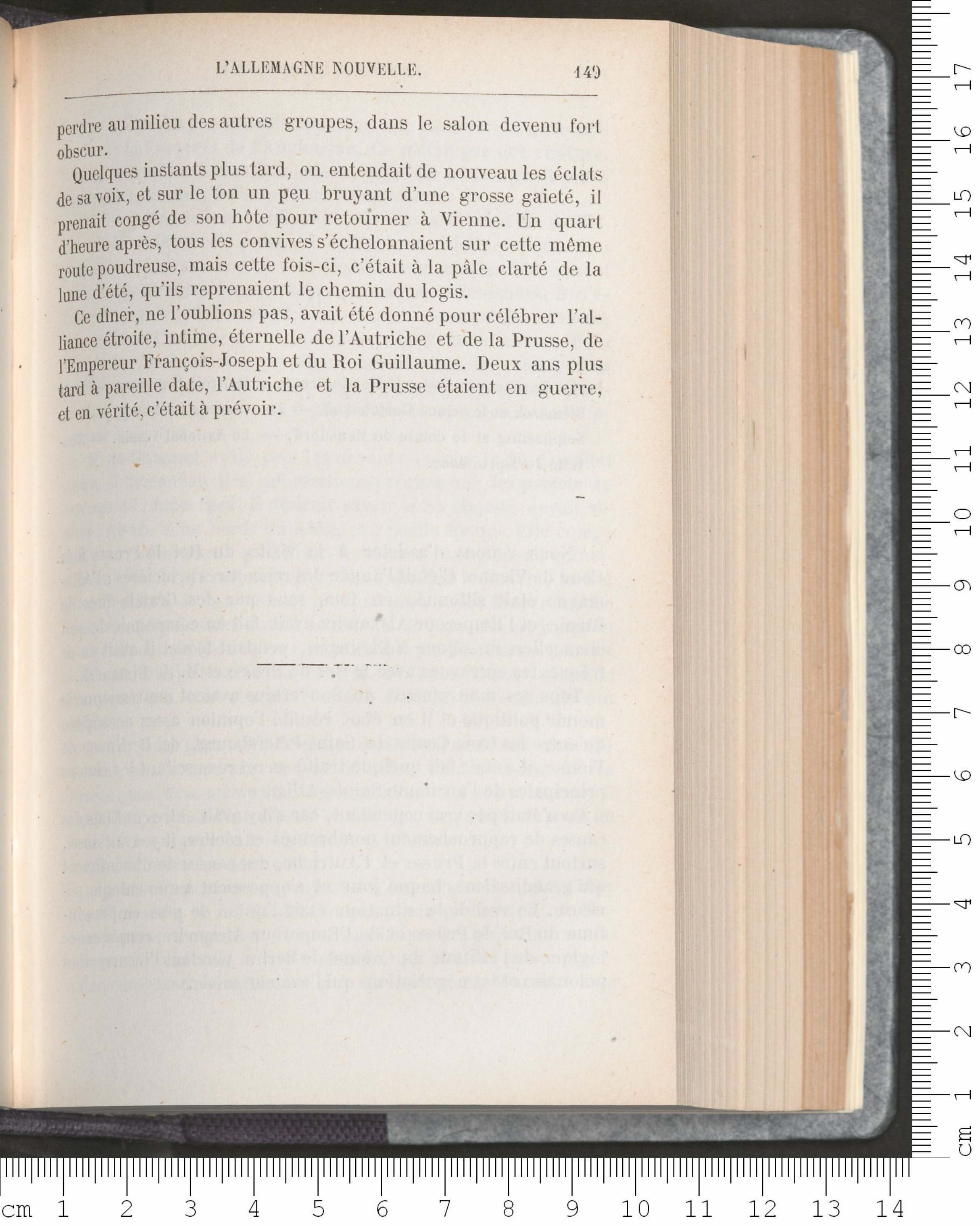
regarde l'Allemagne. Le chancelier est, dit-on, anti-allemand par principe, par politique et même un peu par souvenir. On raconte qu'après le séjour qu'il fit à Vienne, comme ministre ou chargé d'affaires de Russie pendant sa jeunesse, il avait quitté cette résidence, peu satisfait de l'accueil qu il y avait reçu, et que cette mauvaise souvenance avait depuis lors impressionné son esprit contre les Allemands. —

A ces mots, M. de Bismarck s'émut comme s'il avait été personnellement interpellé.

— « Mais je ne vois pas, dit-il, en quoi l'accueil fait à Vienne, à un ministre de Russie peut influer sur ses sentiments à l'égard de l'Allemagne. Nous autres, à Berlin, nous considérons Vienne comme étant, pour le moment, une ville non allemande, et ce qui se passe à Vienne comme n'ayant aucun rapport avec l'Allemagne. Je sais bien qu'en réalité la ville de Vienne est sur un territoire allemand, mais elle est la capitale d'un Empire non allemand, et je proteste contre la confusion d'idées qui nous rend, nous Allemands, solidaires de ce qui se fait à Vienne. » Puis se retournant avec un sourire légèrement ironique : « Je crains d'avoir assez mal choisi le lieu pour vous faire cette profession de foi ; mais, voyez-vous, on ne gagne rien à fermer les yeux à l'évidence ; il est manifeste que la monarchie autrichienne est fort peu allemande, si on compare le nombre de ses provinces germaniques à celui de ses provinces non germaniques. Elle ferait donc beaucoup mieux de s'appuyer sur sa véritable force qui consiste dans le faisceau des races nombreuses qui la composent, plutôt que de courir après le rêve d'une suprématie allemande que nous lui disputons et qui ne lui appartient à aucun titre. Ce qui est Allemand, retournera tôt ou tard à l'Allemagne, c'est inévitable. *Il n'est pas plus difficile de gouverner Vienne de Berlin, que de gouverner Pesth de Vienne* (1). Ce serait même beaucoup plus facile. » —

Ces paroles, comme on peut bien le penser, produisirent sur tous ceux qui entouraient le ministre un effet considérable, et nous ne croyons pas nous tromper en disant qu'aucun d'eux n'en perdit la mémoire. Il se fit un instant de silence, M. de Bismarck en profita pour quitter l'embrasure de la fenêtre et se

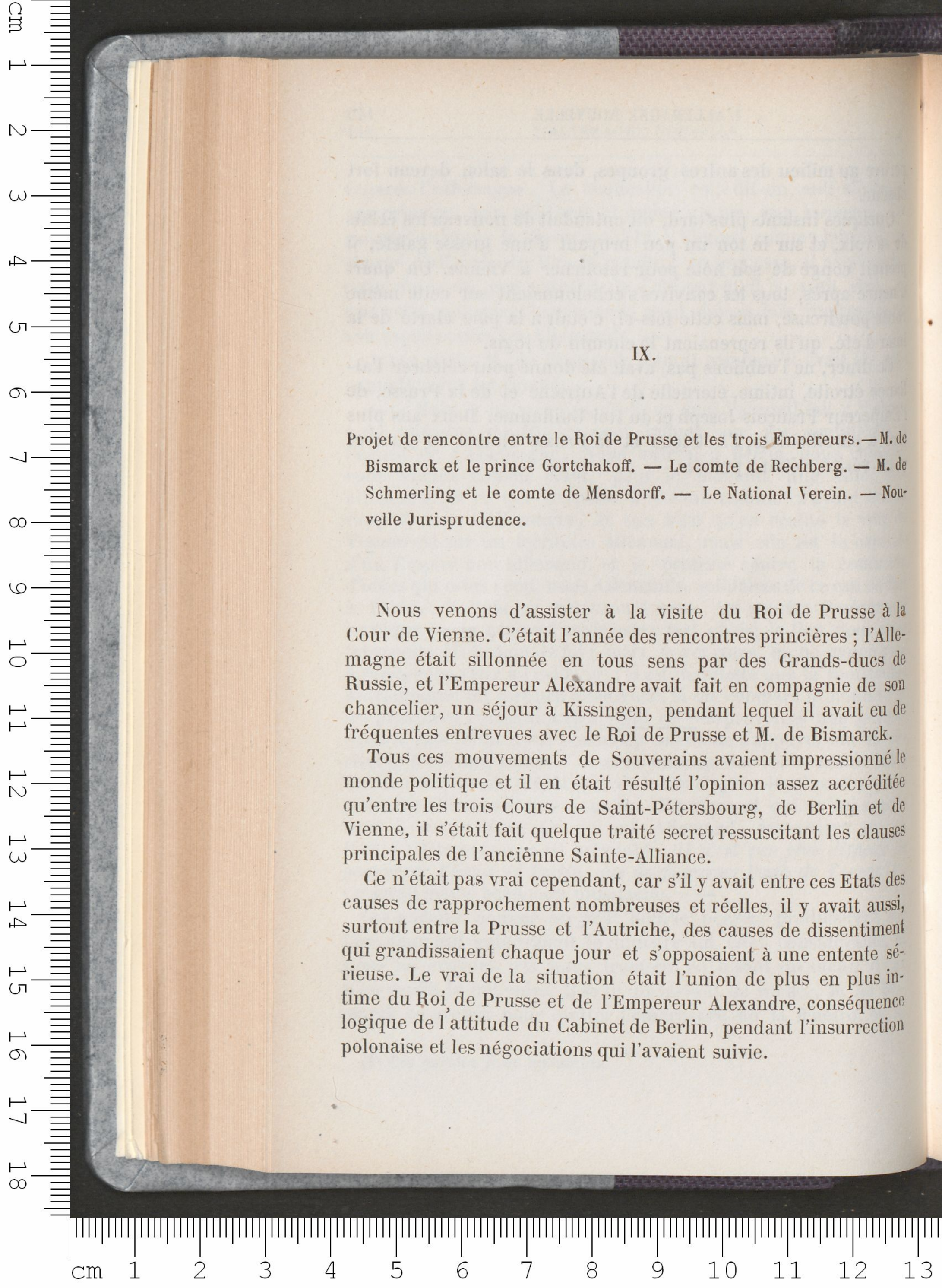
(1) Ces paroles sont textuelles.



perdre au milieu des autres groupes, dans le salon devenu fort obscur.

Quelques instants plus tard, on entendait de nouveau les éclats de sa voix, et sur le ton un peu bruyant d'une grosse gaieté, il prenait congé de son hôte pour retourner à Vienne. Un quart d'heure après, tous les convives s'échelonnaient sur cette même route poudreuse, mais cette fois-ci, c'était à la pâle clarté de la lune d'été, qu'ils reprenaient le chemin du logis.

Ce dîner, ne l'oublions pas, avait été donné pour célébrer l'alliance étroite, intime, éternelle de l'Autriche et de la Prusse, de l'Empereur François-Joseph et du Roi Guillaume. Deux ans plus tard à pareille date, l'Autriche et la Prusse étaient en guerre, et en vérité, c'était à prévoir.



IX.

Projet de rencontre entre le Roi de Prusse et les trois Empereurs.— M. de Bismarck et le prince Gortchakoff. — Le comte de Rechberg. — M. de Schmerling et le comte de Mensdorff. — Le National Verein. — Nouvelle Jurisprudence.

Nous venons d'assister à la visite du Roi de Prusse à la Cour de Vienne. C'était l'année des rencontres princières ; l'Allemagne était sillonnée en tous sens par des Grands-ducs de Russie, et l'Empereur Alexandre avait fait en compagnie de son chancelier, un séjour à Kissingen, pendant lequel il avait eu de fréquentes entrevues avec le Roi de Prusse et M. de Bismarck.

Tous ces mouvements de Souverains avaient impressionné le monde politique et il en était résulté l'opinion assez accréditée qu'entre les trois Cours de Saint-Pétersbourg, de Berlin et de Vienne, il s'était fait quelque traité secret ressuscitant les clauses principales de l'ancienne Sainte-Alliance.

Ce n'était pas vrai cependant, car s'il y avait entre ces Etats des causes de rapprochement nombreuses et réelles, il y avait aussi, surtout entre la Prusse et l'Autriche, des causes de dissentiment qui grandissaient chaque jour et s'opposaient à une entente sérieuse. Le vrai de la situation était l'union de plus en plus intime du Roi de Prusse et de l'Empereur Alexandre, conséquence logique de l'attitude du Cabinet de Berlin, pendant l'insurrection polonaise et les négociations qui l'avaient suivie.

Par contre, la Russie se tenait dans une réserve marquée vis-à-vis de la France et de l'Angleterre. Ce n'était pas une rupture, mais une froideur dans les relations, que l'on ne cherchait pas à dissimuler, surtout à l'endroit de l'Angleterre.

Or, en présence des éventualités de l'avenir, dont M. de Bismarck avait le secret, puisqu'il était résolu à les provoquer ; en prévision du grand conflit vers lequel s'acheminaient lentement mais fatalement les deux grandes puissances Allemandes, il n'était pas indifférent de compter au nombre de ses amis ou de ses adversaires l'Angleterre et la France ; la France surtout dont l'influence, la force et le prestige tenaient alors le premier rang en Europe. Aussi chacun des Gouvernements allemands cherchait-il à s'en rapprocher et à gagner les bonnes grâces de l'Empereur Napoléon.

M. de Bismarck avait pris les devants, et vers la fin de juillet 1864, il demandait des informations précises sur les projets de voyage de l'Empereur. Il désirait savoir si Sa Majesté devait visiter l'Alsace et les bords du Rhin, et à quelle époque Elle comptait s'y rendre, parce que, disait-il, si ce voyage pouvait coïncider avec la fin du séjour obligatoire du Roi à Gastein, le Roi chercherait à se rencontrer quelque part avec l'Empereur. Le traitement de Gastein devait retenir le Roi de Prusse jusqu'au milieu d'août ; c'était donc à ce moment que l'entrevue pouvait se placer, si elle devait avoir lieu. M. de Goltz, Ambassadeur de Prusse à Paris, était chargé d'écrire à Gastein le résultat de son enquête.

Quatre jours plus tard, le comte de Rechberg faisait une démarche analogue, sans aucune allusion aux avances de la Prusse, peut-être même sans les connaître. En même temps, il annonçait à Paris l'intention d'ouvrir des négociations pour un traité de commerce entre la France et l'Autriche.

On s'avançait des deux côtés.

Cependant les entrevues projetées n'eurent pas lieu, et au dire des Allemands, ce fut la Russie qui y mit obstacle. M. de Bismarck parut le regretter. Il tenait à dissiper les préventions causées par les bruits de la triple alliance qui avaient pris une certaine consistance malgré leur peu de fondement. D'accord avec

son souverain, il avait eu la pensée d'inviter les trois Empereurs au château de Stolzenfels, antique manoir des Hohenzollern, situé sur les bords du Rhin. Le Roi paraissait le désirer, mais il s'inquiétait fort d'une question d'étiquette.—« Comment, disait-il, ferons-nous à Stolzenfels ? Nous n'y avons pas de troupes ! » — « On s'en passera, Sire, lui répondit son ministre, chacun des Empereurs en a assez chez lui, et n'a pas besoin d'en voir chez vous. » — C'est qu'en effet, recevoir trois Empereurs, sans soldats, sans gardes, sans manœuvres, sans revues, c'était une telle dérogation à tous les usages de la Cour de Berlin, qu'il était permis d'hésiter avant de rompre ainsi avec toutes les traditions du passé.

Cependant l'idée avait été agréée et on s'était aussitôt mis à l'œuvre pour en poursuivre l'exécution. Avant de faire des invitations formelles, il fallait sonder le terrain et il était naturel de commencer par Vienne. L'Empereur d'Autriche s'empressa d'adhérer à ce projet de réunion. Ceci se passait dans les premiers jours d'août (1864), et à la même date se placent des ouvertures analogues faites par le Cabinet de Vienne, destinées sans aucun doute à donner à l'invitation un caractère collectif austro-prussien et à lui enlever celui d'une initiative exclusivement prussienne. Une circonstance fortuite fit que pendant toute la durée de cette négociation, on fut informé à Paris de ses moindres détails.

Après l'Autriche venait la Russie. L'Empereur Alexandre était à Kissingen, pour ainsi dire dans le voisinage de Stolzenfels, et sa présence était nécessaire, car son absence eût donné à la rencontre des souverains un caractère tout particulier, contraire au but qu'on se proposait.

C'est ici que surgirent les difficultés. L'Empereur, cédant aux instances du prince Gortchakoff, répondit que dans l'état actuel de ses relations avec le gouvernement français, il ne pouvait pas se rencontrer avec l'Empereur Napoléon.

Ainsi que nous venons de le dire, la réunion des Princes sans l'Empereur Alexandre était plus nuisible qu'utile ; il fallut donc y renoncer ; mais M. de Bismarck ne le fit pas sans avoir insisté auprès du chancelier russe dans l'espoir de triompher de sa résistance. Il avait eu avec ce dernier plusieurs entretiens qui ne

paraissaient pas, à l'entendre, lui avoir laissé une impression favorable. Il est probable que depuis lors, avec l'aide du temps et sous l'influence d'une fréquente collaboration, ces impressions se sont modifiées et ont été remplacées par une confiance réciproque. Aussi ne voyons-nous aucun inconvénient à rappeler à douze ou treize ans de distance ce que disait alors le ministre prussien avec le sans-façon de son langage habituel, peu soucieux des réticences, et traitant les confidences avec autant de liberté que des articles de journaux.

— Il avait trouvé, disait-il, chez le prince Gortchakoff, la trace évidente d'un dépit personnel. Le chancelier russe accusait le Gouvernement français d'ingratitude et lui reprochait amèrement de n'avoir pas su reconnaître toutes les peines qu'il s'était données pour obtenir de son souverain la reconnaissance du royaume d'Italie. Il s'agissait, en effet, de rompre avec d'anciennes traditions et il n'était pas facile d'obtenir ce sacrifice de la part de l'Empereur. « J'ai cru, avait-il dit, à l'alliance Française, j'en ai presque été la victime, je ne veux pas continuer à en être la dupe ; je laisse ce rôle à ceux qui veulent en essayer (1). » —

M. de Bismarck lui avait fait observer qu'à son avis la véritable cause de ses mécomptes provenait de ce qu'il n'avait pas pris en assez sérieuse considération la nature exceptionnelle des liens qui unissaient la France et l'Angleterre. Il avait cru pouvoir en briser le faisceau ; mais qu'offrait-il pour les remplacer ?

La reconnaissance du royaume d'Italie devait sans doute être considérée comme un service rendu à la politique française, mais c'était un service indirect et qui ne pouvait entrer en parallèle avec les avantages réels ou les pertes sensibles que les fluctuations de l'alliance anglo-française produisaient dans les deux pays. —

— « D'ailleurs, ajoutait le ministre prussien en parlant de ses

(1) Il est assez curieux de rapprocher cette phrase dite en 1864, d'une autre phrase à peu près identique qu'on a pu lire il y a environ un an dans une lettre confidentielle du Chancelier qui a été publiée en partie, à la suite d'un incident de salon dont la presse s'est occupée quelques jours.

entretiens avec le chancelier, il ne disait pas toute la vérité, car son dépit contre l'Autriche n'était pas étranger à l'empressement qu'il avait mis à reconnaître le royaume d'Italie. » —

Continuant ses appréciations sur la nature des rapports de la France et de l'Angleterre, M. de Bismarck avait exprimé l'opinion — « que ces rapports, quelque intimes qu'ils fussent, ne pourraient jamais être pour le reste de l'Europe un grave sujet d'inquiétude et qu'à son avis il était bien inutile de faire de grands efforts ou des sacrifices dans le but de rompre l'alliance anglo-française. Elle était par sa nature même sujette à des intermittences inévitables qui en atténuaient considérablement les dangers pour les autres États.

« On ne pouvait pas ignorer en France qu'à un moment donné l'Angleterre abandonnerait son alliée, même au milieu d'une action commune, si les avantages du résultat cessaient d'être en proportion avec les sacrifices, ou si la part de gloire et de bénéfice ne répondait pas à son attente.

« On aurait donc bien tort de se faire un épouvantail de l'alliance anglo-française, car entre les anneaux de cette chaîne, il y avait souvent bien des intervalles où d'autres liens pouvaient aussi trouver leur place quand les circonstances en démontreraient l'utilité. » —

Rien de plus juste que ces observations du ministre prussien; mais elles ne sont pas vraies seulement pour la France et l'Angleterre ; elles s'appliquent à toutes les grandes puissances, à tous les États qui ont une vie politique et internationale qui leur est propre.

Le Gouvernement d'un grand pays ne doit jamais dévier de la ligne tracée par les intérêts politiques, industriels ou commerciaux de ce pays.

Si, sur cette voie, il se rencontre avec d'autres gouvernements dont les intérêts, pour un temps ou pour un objet, se confondent avec les siens, l'alliance se fait et il appartient aux hommes d'État d'en développer les avantages. Elle dure ce que dure la communauté des intérêts.

Mais il n'existe pas d'alliances préalables, c'est-à-dire sans un but immédiat, ou si elles existent de nom, elles sont sans valeur et sans portée.

On s'allie pour faire ensemble un acte avantageux, pour attaquer un ennemi ou se défendre contre une agression. On s'entend pour soutenir un avis identique dans les conférences d'un congrès.

Mais pour vivre en bons rapports de réciprocité internationale, point n'est besoin d'alliance ; il suffit pour cela des relations ordinaires et pacifiques sanctionnées par le droit des gens.

Vouloir perpétuer entre deux grandes nations une alliance continue, entraînant parfois des sacrifices réciproques, c'est poursuivre une chimère et sortir de la bonne pratique, car les grandes puissances ne peuvent et ne doivent avoir d'autre politique que celle de leurs intérêts. Elles ne doivent jamais s'en écarter un seul jour.

M. de Bismarck avait donc bien raison quand il engageait le prince Gortchakoff à moins se préoccuper de l'alliance anglo-française. Cependant il ne produisit pas grand effet sur son interlocuteur. Il le reconnaissait lui-même et attribuait une grande part de son insuccès à un ressentiment personnel provoqué par les attaques dont le prince était l'objet dans la presse parisienne. — « Avec quelques louanges dans leurs journaux ils en feraient ce qu'ils voudraient, » — disait un soir le ministre prussien à la table d'un Américain avec lequel il était intimement lié.

L'Empereur Alexandre, sans partager au même point les ressentiments de son chancelier, se laissait néanmoins guider par lui et paraissait accepter volontiers toutes ses impressions sans chercher à les contrôler.

Donc l'entrevue du Roi de Prusse et des trois Empereurs n'eut pas lieu.

Une des conséquences naturelles de cette réunion eût été, selon M. de Bismarck, de rassurer complétement l'Empereur Napoléon sur la soi-disant résurrection de la triple et sainte-alliance.

Le Cabinet de Berlin s'y prit autrement pour le faire, car il paraissait alors attacher du prix à ne pas inquiéter la France.

Grâce à des confidences, probablement calculées, on sut tout ce qui s'était passé de part et d'autre, ou du moins on en sut la version prussienne.

En somme, peu de choses. Au surplus le Cabinet de Berlin n'allait pas volontiers au devant de ces alliances multiples, car les engagements qui en seraient résultés offraient à ses yeux des difficultés certaines pour des avantages fort douteux.

La Russie avait bien paru désirer quelque entente relativement à la Pologne, mais l'Autriche n'avait voulu rien faire ; la Prusse ne pouvait aller plus loin qu'elle ne l'avait fait ; il avait donc fallu renoncer à stipuler un nouvel accord.

De son côté le Cabinet de Vienne concentrait alors tous ses efforts sur les questions commerciales qui menaçaient d'enfermer l'Autriche dans un cercle sans issue, et c'était uniquement sur ce terrain qu'il avait vraiment proposé à la Prusse des transactions et une convention.

Ainsi au point de vue politique il n'était rien sorti des entrevues souveraines à Kissingen.

M. de Bismarck l'assurait, mais, ajoutait-il, il était fort difficile d'en convaincre l'Europe, car il savait qu'en France et en Angleterre on avait paru considérer l'existence des traités comme un fait accompli et certain.

En eut-il douté, que le langage du ministre d'Angleterre à Gastein eût suffi pour l'en convaincre. Ce diplomate en effet ne lui avait pas caché l'impression produite sur son Gouvernement par ces bruits d'alliance secrète et par leur vraisemblance ; il lui avait même laissé entrevoir que si cet état de choses se confirmait, l'Angleterre pourrait à son tour faire de grandes concessions à la politique française pour cimenter une alliance dont l'intimité devenait pour elle un contre-poids nécessaire.

M. de Bismarck n'était pas homme à laisser tomber sans la relever une insinuation aussi grave. C'est ce qu'il avait fait aussitôt.

— Sur ce terrain, avait-il répondu, la Prusse ne craignait pas l'Angleterre, car du jour où il s'agirait de faire appel à la France belliqueuse, ils étaient mieux placés que les Anglais pour le faire. « Vous auriez tort, ajouta-t-il, de provoquer le Gouvernement de l'Empereur Napoléon à une politique aventureuse ; que pouvez-vous lui offrir en perspective ? Tout au plus, la permission de faire une guerre ruineuse et acharnée pour nous enlever les

provinces Rhénanes que nous défendrions contre lui avec tous les alliés que cette agression ne manquerait pas de nous amener. Celui qui peut donner les provinces Rhénanes à la France, c'est celui qui les possède. Et le jour où il faudrait courir l'aventure, c'est nous qui pourrions mieux que tout autre courir avec la France, en commençant, non par lui promettre, mais par lui donner un gage pour son concours. Nous ne souhaitons pas le trouble de l'Europe, mais si l'Europe est troublée nous ne sommes pas ceux qui y perdront le plus et cette perspective n'a rien qui nous effraie. » —

Ce colloque se tenait en août 1864. Est-il authentique ? Il va sans dire que pour en garantir la parfaite exactitude, il faudrait avoir été un des deux interlocuteurs ; mais c'est ainsi que M. de Bismarck le racontait lui-même quelques semaines plus tard, et le racontait pour qu'il fût connu de qui de droit.

D'autres faits témoignaient encore d'un désir de rapprochement entre la Prusse et la France. Le ministre de la guerre, général de Roon, se rendait au camp de Châlons avec quelques officiers de sa suite et demandait l'autorisation de visiter les principaux établissements maritimes du Nord. En même temps on invitait le Gouvernement français à se faire représenter à Berlin aux manœuvres d'automne. « Ce qui vaudrait mieux, disait M. de Bismarck, c'est que les trois Empereurs consentissent à s'y rencontrer ; ce serait le rêve de mon Roi. »

Ce rêve ne devait jamais se réaliser, et plus on s'avançait dans les négociations allemandes et danoises, plus on mettait à découvert les dissentiments qui allaient bientôt armer l'un contre l'autre ces princes dont Vienne venait de saluer et de contempler l'intimité.

Peu de temps après le départ de M. de Bismarck, on vit arriver lord Clarendon et M. de Beust. Le premier se rendait en Italie pour sa santé et son voyage n'avait pas un but politique Le second, au contraire, profondément blessé d'avoir été tenu à l'écart des négociations de la paix, cherchait à réagir contre cet ostracisme en se rapprochant du Cabinet de Vienne auquel il était moins antipathique qu'à celui de Berlin. Pour la paix, il n'y avait plus rien à faire ; l acte était virtuellement accompli et non

seulement M. de Beust n'avait pas été consulté, mais il avait été au contraire péremptoirement éloigné. Mais après la paix, il restait encore à régler le sort des Duchés enlevés au Danemark, des Duchés encore occupés par les troupes saxonnes au nom de la Confédération germanique. Là du moins l'intervention du ministre de Saxe, du délégué des États fédérés paraissait devoir s'imposer forcément, à moins que les deux grandes puissances ne s'entendissent pour abuser ensemble de la supériorité de leurs forces et rompre en visière avec le reste de l'Allemagne. Pour prévenir un accord aussi redoutable il fallait à tout prix fomenter quelque discorde entre ces alliés trop intimes. C'était là ce qu'était venu faire ou tenter M. de Beust.

Peut-être éclairé par l'attitude des Prussiens dans les territoires ducaux, avait-il déjà le pressentiment de l'annexion poursuivie à Berlin et voulait-il reconnaître par lui-même s'il y avait à Vienne complicité ou divergence ?

Son séjour y fut de courte durée et on ne fit rien pour l'engager à le prolonger. Le fait est qu'on craignait l'agitation, dont il se faisait l'instrument et le propagateur, dans la petite Allemagne.

Sans être complice de la Prusse dont l'ambition ne pouvait être encore que soupçonnée, sans contester les droits de la Confédération dont l'Autriche proclamait à haute voix la suprême autorité, on n'aimait pas à Vienne la ligue moitié princière et moitié populaire qui contrecarrait à chaque instant les résolutions austro-prussiennes, et le ministre qui parlait au nom de cette ligue ne pouvait y être agréable.

Le prince Frédéric d'Augustenbourg, de son côté, manœuvrait de manière à ménager toutes les forces quelles qu'elles fussent, qu'il croyait capables de le porter sur le trône du nouveau Duché allemand. Sachant que rien ne se ferait sans la Prusse et l'Autriche, il tenait à être leur candidat, mais il voulait aussi rester celui des princes de la Confédération, et garder en même temps la popularité dont il jouissait, sans trop savoir pourquoi, dans le parti libéral; et même chez les révolutionnaires. En un mot il voulait arriver à tout prix. Il crut que le plus sûr moyen était de plaire à tout le monde. C'était tenter l'impossible, il s'en aperçut trop tard.

Sur ces entrefaites, il survint un changement de ministère à Vienne. Le comte de Rechberg donna sa démission et fut remplacé par le comte de Mensdorff le 27 octobre 1864, trois jours avant la signature du traité de paix avec le Danemark.

Depuis longtemps déjà il existait un antagonisme très-marqué entre les deux ministres les plus considérables du Cabinet, c'est-à-dire entre le comte de Rechberg, ministre des Affaires Etrangères et de la Maison Impériale et M. de Schmerling, ministre d'État ou de l'intérieur.

M. de Schmerling poursuivait dans l'Empire un système soi-disant constitutionnel, mais en réalité exclusivement parlementaire. Doctrinaire dans l'acception la plus complète du mot, et par conséquent absolu dans sa doctrine, il ne voulait ni plus ni moins que la fusion complète des différentes nationalités de l'Empire en un seul Parlement viennois. C'était poursuivre une chimère, dans une monarchie composée de peuples et de races différentes ayant tous leurs traditions, leur histoire, leur langue, et, qui plus est, leurs droits historiques, séculaires et nationaux dont jamais ils n'avaient fait l'abandon et que les souverains avaient juré de respecter.

Comme tous les hommes d'État dont la science s'est formée aux études de cabinet plus qu'au commerce des hommes, il avait une foi exagérée dans la puissance de ses formules et dans l'excellence de son système. Depuis cinq ans il le pratiquait avec un insuccès toujours croissant. Les trois quarts de la monarchie n'envoyaient personne à son Parlement. N'importe! il y avait à Vienne une grande salle où ils auraient pu venir et où les provinces allemandes envoyaient des députés. Cela suffisait à ses yeux pour constituer le Parlement de l'Empire.

Il ignorait sans doute que dans le régime parlementaire, ou pour parler en thèse plus générale, dans l'exercice du pouvoir législatif par des assemblées électives, la présence d'une minorité libre et respectée est un élément absolument indispensable. La majorité y est en quelque sorte aussi intéressée que la minorité elle-même; car sans cet élément, la représentation est imparfaite, et la discussion purement apparente. Que sont les débats d'une assemblée quand la contradiction est absente ou

étouffée? C'est la fiction au lieu de la réalité, et comme les majorités parlementaires sont par leur nature même portées à des entraînements souvent dangereux, rien n'est plus utile, rien n'est plus nécessaire que cette résistance de la minorité qui tempère les ardeurs du pouvoir sans en entraver le légitime exercice.

A l'étranger M. de Schmerling passait pour libéral, en opposition avec le comte de Rechberg qu'on considérait comme réactionnaire. En France on le croyait même sympathique aux idées et à l'alliance françaises.

On se trompait. Il est difficile d'être à la fois doctrinaire et libéral. Le libéralisme implique nécessairement l'esprit de transaction et il exclut l'absolutisme des idées.

M. de Schmerling cédait parfois à la nécessité ; quand les caisses de l'État étaient vides, il consentait à l'essai des réformes commerciales nécessaires pour les remplir; quand l'isolement de l'Autriche devenait manifeste et inquiétant, il consentait à chercher des rapprochements pour conjurer le danger; mais sa pensée n'allait guère au devant des éventualités qui l'obligeaient, une fois venues, à courir aux expédients.

Démocrate quelquefois, quand il trouvait en haut une résistance à sa doctrine, plus souvent réactionnaire quand il se voyait menacé par les forces d'en bas, il concentrait toute son énergie politique sur des questions intérieures, de forme plutôt que de fonds.

Malgré une supériorité incontestable, un talent fort remarquable et une intégrité manifeste, il avait des préjugés.

S'il eût été vraiment libéral, depuis longtemps déjà il eût entraîné son gouvernement et son pays à sa suite; mais loin de là, il dominait sans élan, par une succession de petits incidents qui ne satisfaisaient personne et qui fatiguaient tout le monde. Chacun gardait sa place ni plus fort ni plus faible, mais plus irrité.

Or, dans ces derniers temps l'irritation avait fait des progrès de part et d'autre et surtout dans le conseil des ministres. On prévoyait d'assez sérieuses difficultés aux premières séances du Reichsrath viennois, et bien que le Cabinet entier fût solidaire de la politique générale, il devenait évident que M. de Schmerling

se disposait à en rejeter tout le poids sur son collègue des Affaires Étrangères.

Plusieurs journaux, dont la rédaction prenait le mot d'ordre au ministère d'État, avaient commencé à préparer cette manœuvre et à répandre le bruit de la retraite du comte de Rechberg. Personne cependant n'y croyait, ni les journaux qui en parlaient, ni surtout M. de Schmerling qui savait parfaitement à quoi s'en tenir. Car le comte de Rechberg n'était en réalité que le reflet de l'Empereur lui-même, et depuis environ un an la politique du cabinet de Vienne avait été personnellement et complétement dirigée par Sa Majesté. C'était, nous l'avons déjà dit, une politique de sentiment. Profondément dévoué à son oncle, ayant en sa parole une confiance absolue que rien encore n'était venu éclairer, l'Empereur marchait avec la Prusse loyalement et droitement. Le comte de Rechberg, moins confiant peut-être, mais lié par l'enchaînement des faits autant que par sa soumission aux volontés de son Souverain, était devenu entre les mains de l'Empereur un instrument docile dont Sa Majesté appréciait la fidélité et l'aveugle dévouement. Aussi s'attendait-on à le voir soutenu par la Couronne envers et contre tous, et la campagne dirigée contre lui n'avait d'autre but que de préparer l'opinion publique avant la réunion des Chambres et de dégager la responsabilité du ministre d'État.

C'était d'ailleurs une manœuvre assez habile, car si elle eût réussi, le ministre des Affaires Étrangères eût été seul à soutenir la politique du Cabinet, et devant les tristes résultats qu'elle avait produits, la tâche était difficile.

Mais ainsi qu'il arrive presque toujours en pareille circonstance, le comte de Rechberg était au courant de ces intrigues et le jour où il eut la preuve que son collègue n'y était pas étranger, il résolut de les dévoiler en plein Conseil et de donner sa démission. On fit de grands efforts pour le faire revenir sur cette décision; il fut inébranlable, mais ceux qui l'avaient poussé à cette résolution extrême n'en recueillirent aucun avantage, car en quittant le ministère il conservait et emportait la confiance du Souverain.

Il en reçut en effet un éclatant témoignage, et dérogeant à tous les précédents, l'Empereur lui conféra le collier de la Toison

d'or, bien qu'il ne fût pas de famille autrichienne. Mais ce qui acheva de démontrer l'estime en laquelle le tenait Sa Majesté, ce fut le mandat qu'il reçut de choisir lui-même et de présenter son successeur.

Le comte de Mensdorff, appelé par M. de Rechberg à le remplacer, devait continuer la même politique avec autant de fidélité et peut-être encore plus de soumission, car au respect absolu de la volonté souveraine venait s'ajouter chez lui le sentiment de l'obéissance militaire.

Donc, en réalité, pour les adversaires de l'ancien ministre, pour le parti de M. de Schmerling, la retraite du comte de Rechberg était un embarras, la nomination du général comte de Mensdorff était un échec.

Moins nerveux et plus calme que son prédécesseur, le comte de Mensdorff devait offrir dans les questions intérieures une force de résistance plus considérable. Il croyait encore en entrant au ministère à la possibilité, et presque à la nécessité de l'alliance austro-prussienne, mais il ne se faisait pas grande illusion sur les désaccords que la convoitise de cette ambitieuse alliée pouvait faire naître d'un moment à l'autre, et il regardait comme également nécessaire de ne pas laisser l'Autriche dans un isolement qui la mît à la merci de la Prusse. C'est pourquoi son premier soin fut de rechercher des occasions de rapprochement entre le Cabinet de Vienne et les puissances occidentales.

La politique autrichienne n'est pas et n'a jamais été une politique de sentiment. Nous ne lui en faisons pas un reproche ; loin de là, nous dirions volontiers qu'un gouvernement, qu'un souverain, n'ont pas le droit de faire entrer en ligne de compte des sentiments ou des sympathies dans l'établissement de leurs rapports internationaux. Mais l'Autriche, fidèle à des traditions séculaires, n'a pour ainsi dire jamais connu les entraînements qui ont quelquefois engagé d'autres peuples. Sa politique a toujours été exclusivement celle de ses intérêts tels que les comprenait à tort ou à raison le Gouvernement qui présidait à ses destinées. Elle a pu se tromper quant au résultat, mais elle a toujours eu ce seul et même but.

A vrai dire, il n'y a de sérieux entre les peuples que les liens

qui sont créés par une communauté d'intérêts, et l'histoire démontre avec quelle docilité les sympathies politiques naissent, se développent et s'éteignent suivant l'intensité des intérêts qui les ont engendrées.

Quelques années avant celle où se placent les événements qui nous occupent, le Cabinet de Vienne, engoué du Gouvernement Britannique, suspendait en quelque sorte sa parole à celle des ministres de la Reine d'Angleterre ; quelque temps après, il s'alliait avec la Prusse et recherchait la Russie ; maintenant il voulait se rapprocher de la France, bien qu'il existât toujours entre Vienne et Paris des causes de dissentiment entretenues avec soin par le Gouvernement italien.

C'était là du moins la politique officielle, celle dont le comte de Mensdorff était le représentant et l'agent.

Quant au ministre d'État et à son parti viennois, ils n'avaient pas de politique proprement dite, ils n'avaient qu'une doctrine faite pour les choses du dedans. Peu soucieux de ce qui se passait en dehors de la capitale, ils ne voyaient la politique étrangère qu'à travers le prisme dont ils avaient eux-mêmes taillé les facettes. Ils étaient Allemands plutôt qu'Autrichiens, Allemands du côté de l'Allemagne plus encore que du côté prussien. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'ils ne représentaient qu'une partie fort restreinte de l'Empire d'Autriche et qu'à quelques kilomètres de Vienne, le terrain leur manquait déjà sous les pieds.

Pour achever de peindre cette situation d'où vont bientôt émerger les grands conflits précurseurs de la guerre austro-prussienne, disons quelques mots du comte de Rechberg.

C'était avant tout un honnête homme, droit, convaincu, laborieux, intègre et rompu aux affaires dont il avait une longue habitude. Il appartenait à une des premières familles comtales du Wurtemberg.

Son frère aîné, Albert, comte de Rechberg et de Rothenlœven, possédait des domaines considérables en Wurtemberg et en Bavière. De fait, citoyen des deux pays, étant à la fois membre héréditaire et Président de la chambre des Seigneurs du royaume de Wurtemberg, et en même temps Conseiller à vie du royaume de Bavière. Bernard, le cadet, celui qui nous occupe, avait été

placé au service de l'Autriche, et après avoir occupé avec distinction plusieurs postes diplomatiques importants, entr'autres celui de mandataire de l'Autriche à Francfort, et président de la Diète, il avait remplacé le comte de Buol au ministère des Affaires Etrangères après la guerre d'Italie.

Il y avait ainsi plusieurs familles dont les membres disséminés dans les différentes Cours d'Allemagne servaient indifféremment le Wurtemberg ou l'Autriche, la Bavière ou la Prusse, la Saxe ou la Hesse, choisissant à leur gré la nationalité qui leur paraissait offrir le plus d'avantages pour leur carrière ou leur établissement.

Le baron Henri de Gagern, qui avait acquis de la célébrité dans les assemblées de Francfort, était ministre de la Hesse-Grand-Ducale à Vienne, et son frère, Hessois comme lui, était un des fonctionnaires supérieurs du ministère Autrichien des Affaires Etrangères.

Le baron de Gablentz, Saxon de naissance, était lieutenant général autrichien, et rien n'indiquait qu'il eut pour cela cessé d'être Saxon. Plus tard on vit la famille de Hohenlohe-Schillingsfurth composée de quatre frères ainsi répartis : 1° l'aîné né en Wurtemberg, duc de Ratibor, devenu Prussien et général-major à la suite de l'armée ; 2° le cadet né dans la Hesse-Électorale, mais Bavarois et membre de la Chambre des Seigneurs de Bavière, devenu ministre des Affaires Étrangères du Roi de Bavière, et passé depuis à la Prusse ; 3° Gustave-Adolphe, archevêque d'Édesse, grand aumônier du Pape Pie IX, et depuis cardinal de la sainte Église ; 4° Constantin, né dans la Hesse-Électorale, entré au service d'Autriche et devenu grand maître de la Cour Impériale, ce qui est la plus haute charge de l'Empire autrichien. Le prince de Windischgraetz est à la fois membre du Parlement autrichien et du Parlement wurtembergeois.

Ce mélange des nationalités était d'ailleurs comme un produit légitime des liens fédéraux, qui, ainsi que nous l'avons fait observer plus haut, donnaient aux Allemands deux ou trois patries suivant les convenances de leur fortune ou de leur situation.

L'une, la première, la préférée, celle qui les avait vus naître, ordinairement petite, aux frontières contournées, marquées par des barrières, des poteaux et des treillages aux couleurs du

souverain de l'endroit; c'est là que, Dieu aidant, ils espéraient revenir un jour vivre de leur pension de retraite, et noyer dans les pots de bière indigène leurs souvenirs, leurs illusions et peut-être leurs regrets.

L'autre, pour ainsi dire sans frontières, DEUTSCHLAND; si la première était dans le cœur, celle-ci était sur les lèvres; on en parlait très-haut. Où commence-t-elle? Où finit-elle? C'est une question de race et de langue, une question de professeur aussi bien que de conquête; l'analogie des idiômes, la majorité des dialectes, là où les populations sont mixtes, la légende des siècles, en un mot tout cet amalgame d'éléments divers à l'aide desquels se constitue l'idée complexe des grandes nationalités. C'est vague, c'est indéfini, et par cela même merveilleusement adapté à la tournure de l'esprit indigène.

Grâce à ces deux patries, il s'établissait comme un système de bascule qui augmentait considérablement les facilités de la vie politique. Avec de la souplesse, avec de l'habileté et du savoir-faire, un Allemand pouvait utiliser à son grand bénéfice l'idée complexe qui servait de base à sa foi politique. Suivant les circonstances, il passait du service de la petite patrie au service de la grande patrie, mais au fond du cœur il ne perdait pas de vue les poteaux aux couleurs bariolées près desquels il avait vécu les premières années de sa jeunesse. La grande patrie allemande couvrait de son manteau fédéral tous ces échanges ou ces cumuls de nationalité, mais à la condition nécessaire qu'entre tous les États de l'Allemagne il n'y eût ni conflit d'intérêts, ni compétition de forces. Aussi le jour où la Confédération se divisa en deux camps séparés, il se fit un véritable déchirement dans les familles et la tradition des mœurs germaniques en fut profondément ébranlée. Ce jour s'avançait rapidement, mais il n'était pas encore venu.

Quant au comte de Rechberg, son caractère était trop loyal pour qu'en entrant au service de l'Autriche il ne fût pas devenu complétement Autrichien.

Par son éducation, par les premiers souvenirs et les premiers enseignements de sa carrière administrative, il appartenait aux anciennes idées, c'est-à-dire au gouvernement autoritaire sous

lequel l'Autriche avait si longtemps vécu; mais appelé par la confiance de son souverain à pratiquer de nouvelles institutions, il les avait acceptées en toute conscience et, bien qu'il ne les aimât pas, il mettait un véritable scrupule à ne pas s'en écarter. Dire que son esprit fût entièrement libre de préjugés, ce serait peut-être s'avancer un peu loin, mais on peut, sans craindre de se tromper, affirmer qu'il les refoulait loyalement et qu'il avait la notion exacte et correcte de ses devoirs.

L'Autriche était à ses yeux essentiellement allemande et la première puissance de l'Allemagne; la Prusse était la seconde. L'alliance austro-prussienne était le palladium germanique. Il fit tout pour la sauvegarder, et en agissant ainsi, il croyait fermement servir les intérêts primordiaux de sa patrie d'adoption. C'est dans cette croyance qu'il puisa bien souvent l'esprit de sacrifice et la patience que son collègue M. de Bismarck mettait journellement à de si rudes épreuves. Peut-être aux derniers jours de son ministère avait-il commencé à entrevoir qu'à Berlin il y avait un parti-pris de rupture et que tôt ou tard il faudrait se séparer? Peut-être faut-il compter au nombre des causes de sa retraite les amertumes de la désillusion, quand il vit la Prusse s'affranchir de plus en plus de la réciprocité des engagements? Ce sont de simples hypothèses, vraisemblables, mais incertaines.

Quand il quitta le ministère, l'alliance austro-prussienne existait encore et dominait l'Allemagne.

Ce fut la seule réponse qu'il fit à ses adversaires lorsqu'un mois plus tard il défendit au Parlement les maigres résultats de sa longue et inépuisable condescendance. D'une part, le sang versé dans une guerre ingrate, une victoire sans prestige et sans profit, des emprunts contractés sous l'empire de la nécessité à des taux usuraires, un remboursement des frais de la guerre plus fictif que réel, et l'annexion plus que probable au royaume de Prusse des trois nouvelles provinces arrachées au Danemark; de l'autre, l'alliance prussienne déjà chancelante, mais encore debout; tel fut le bilan de l'administration qu'il lui fallut défendre, et il le fit avec d'autant plus d'énergie qu'il croyait, et qu'il n'était pas seul à croire, que le fait même d'avoir

conservé cette alliance était une compensation suffisante des sacrifices qu'elle avait coûtés.

Il n'avait pas tout à fait tort, le parti qui s'attachait à l'alliance prussienne comme au palladium de l'Empire ; car il est certain que l'Autriche et la Prusse, partageant l'autorité germanique, et garantes l'une de l'autre, formaient une puissance inexpugnable. Mais ce n'était pas là le programme de M. de Bismarck. Lui ne voulait pas de partage, il voulait l'Allemagne entière et l'Autriche hors de l'Allemagne. Or ce résultat ne pouvait s'acquérir que par la guerre, et au moment où l'on vantait encore au Reichsrath de Vienne l'alliance avec la Prusse, cette alliance était déjà virtuellement et irrévocablement répudiée à Berlin.

On avait tout sacrifié depuis un an à un rêve impossible ; on allait encore pendant une autre année poursuivre cette même chimère. Et cependant les avertissements commençaient à venir. A Berlin, le langage des ministres se dégageait peu à peu des réticences et des ménagements qui jusques ici avaient du moins sauvé les apparences. — « Nous sommes décidés, avait dit M. de Bismarck, à faire des choses que l'Autriche ne voudra pas et ne pourra pas tolérer, et nous les ferons. » — Malgré cela, malgré le sentiment général dont les alarmes étaient manifestes, le Gouvernement persista envers et contre tout à croire l'alliance possible et utile, et continua ses sacrifices. Si, à ce moment, l'Autriche, passant ouvertement du côté des États secondaires, avait agité l'Allemagne en faveur du prince d'Augustenbourg, et pris la direction du mouvement populaire, démocratique, et un peu révolutionnaire qui commençait à se définir et à se personnifier dans le candidat fédéral, si l'Autriche, en un mot, avait fait de la révolution contre l'ambition prussienne, peut-être eût-elle réussi à détourner le cataclysme qui s'avançait fatalement. Mais à quel prix? Pour porter la révolution chez les autres, il faut être sûr de ne pas l'avoir chez soi. Une fois le Gouvernement autrichien engagé dans les manœuvres de la démocratie allemande, que lui restait-il pour combattre chez lui les revendications nationales des Hongrois, des Polonais, des Tchèques?

A vrai dire, l'état anormal dans lequel l'Empire autrichien

vivait alors depuis quelques années, paralysait toutes ses forces. C'était un régime parlementaire sans Parlement, centraliste sans centre, représentatif sans représentation. Tout devait aboutir à Vienne et rien n'y venait; tout devait se faire au Parlement et le Parlement était vide ou incomplet; tout le territoire de l'Empire devait avoir ses mandataires, et les trois quarts du territoire s'abstenaient par principe de se faire représenter. C'était donc un état fictif que le moindre choc devait renverser, et qui ne pouvait garder les apparences de la vie qu'à la condition de n'être jamais exposé à en donner la preuve.

Certes, l'état de la Prusse n'était guère plus régulier, mais il était l'inverse de celui de l'Autriche. A Berlin, le Parlement était vaincu, réduit au silence, non par la discorde des provinces, mais par la prérogative royale et militaire qui avait pris tout en main. C'était une monarchie absolue s'appuyant sur une armée dévouée et considérable. Le Roi était docile à son ministre et le ministre était tout-puissant. Donc la Prusse était aussi bien organisée pour l'action que l'Autriche était empêchée et réduite à l'inertie.

L'alliance de la Prusse était d'autant plus recherchée par le Gouvernement autrichien qu'en dehors de cette alliance il se sentait incapable de trouver un point d'appui quelconque. Pour la Prusse, au contraire, l'alliance autrichienne était gênante, désagréable et condamnée en principe.

Telle était la situation au moment où la paix avec le Danemark fut signée, c'est-à-dire le 30 octobre 1864. Il était nécessaire de la préciser, pour préparer le lecteur à toutes les péripéties qui vont suivre comme conséquences prussiennes, ce premier acte d'iniquité.

Entre les deux Cabinets de Vienne et de Berlin, il se fit tout d'abord comme une trêve réciproque. On s'attendait et on s'observait. Mais il n'en fut pas de même en Allemagne, et la publication du traité de paix souleva instantanément des réclamations presque violentes. Déjà dans sa dernière séance du 31 octobre à Eisenach, le Congrès de l'Union nationale, *National Verein*, avait adopté une motion ainsi conçue :

« Le National Verein repousse énergiquement l'annexion des

Duchés à la Prusse, comme un grave péril pour l'unité fédérative de la Nation (1). »

Quelques semaines plus tard, le comité des Trente-Six formé à Francfort par le Congrès des Députés allemands, lança une proclamation dans laquelle l'œuvre austro-prussienne était énergiquement blamée et parfaitement définie au point de vue fédéral. Nous en extrayons les passages suivants :

« A en juger d'après la teneur de ce document (le traité de paix avec le Danemark), la guerre avec le Danemark n'aurait été qu'une guerre de conquête, dont l'issue aurait conduit à la cession faite à l'Autriche et à la Prusse, de trois provinces appartenant jusque-là à la Couronne de Danemark. »

Puis reprochant à ce long document de passer intentionnellement sous silence les droits de la Confédération et du Prince dont l'Allemagne avait adopté la candidature, le Comité des Trente-Six ajoutait :

« C'est avec le même manque d'égards qu'on met de côté le *droit du pays de Sleswig-Holstein de disposer de lui-même*, son droit d'être entendu sur les arrangements pris dans le traité. Procédant tout à fait à la façon de l'ancienne politique de cabinet, les deux Puissances allemandes n'ont pas cru qu'il valût la peine d'accorder à ce pays allemand, même l'apparence de la prise en considération qu'on accorde aujourd'hui à la volonté de tous les peuples européens... En contraste avec ce traitement indigne, qu'un peuple allemand subit de la part de ses libérateurs, le Gouvernement danois a convoqué immédiatement *à notre honte* la représentation du peuple danois pour lui demander son assentiment au traité, qui ne pourrait être ratifié sans cela. De tels procédés, qui ne paraissent avoir écarté l'arbitraire et la violence du Danemark que pour y substituer l'arbitraire et la violence des grandes Puissances, ne sauraient être acceptés en silence par un peuple qui aime l'honneur (2). »

(1) Procès-verbal de la dernière séance du National Verein tenue à Eisenach le 31 octobre 1864 sous la présidence de M. de Bennigsen.

(2) Proclamation du comité des Trente-Six, (formé à Francfort par le Congrès des députés Allemands,) sur le traité du 30 octobre 1864.

Ce manifeste était signé au nom des Trente-Six par les mandataires de la Commission, docteurs ou professeurs Muller et Kolb.

Il était l'expression fidèle et parfaitement exacte du mécontentement avec lequel tous les États allemands avaient accueilli le traité du 30 octobre. Peut-être tous les Princes allemands ne partageaient-ils pas les opinions du comité sur la souveraineté des peuples et leur droit de disposer d'eux-mêmes ; mais ici la doctrine servait d'argument, et c'est assez l'habitude en Allemagne, comme ailleurs, d'invoquer ou de répudier les principes suivant les besoins de la cause. Ces mêmes docteurs, si jaloux du droit des peuples quand il s'agissait de donner à la Confédération les Duchés de l'Elbe, eussent été et ont peut-être été les plus ardents partisans de l'annexion violente de l'Alsace-Lorraine à l'Empire d'Allemagne.

L'histoire allemande de 1864 et des années suivantes porte en elle un enseignement de la plus haute gravité, et qu'on ne saurait ni trop méditer, ni graver trop profondément dans la mémoire des autres peuples. La loi des intérêts, la loi des convoitises a été radicalement et en quelque sorte officiellement substituée à l'ancienne jurisprudence internationale. Droits populaires ou droits monarchiques, traités d'États ou pactes de familles, engagements diplomatiques ou paroles souveraines, tout disparaît, tout s'efface, tout s'oublie en présence d'un intérêt ou d'une ambition. Il faudrait remonter aux temps barbares pour trouver des années aussi pleines de parjures et d'infidélités. Or, du jour où une doctrine semblable pénètre dans les mœurs politiques d'un Gouvernement, d'un peuple ou d'une race, il est de toute nécessité pour les autres Gouvernements, les autres peuples, les autres races d'en tenir compte et de régler en conséquence leurs rapports internationaux. Conclure un traité avec un État qui est parfaitement décidé à n'en faire valoir que les clauses qui lui plaisent et pendant qu'elles lui plaisent, c'est faire, comme on dit vulgairement, un métier de dupe, si on y attache plus de valeur que ne le fait l'État de la nouvelle école.

Le comte Andrassy, ministre de la Monarchie austro-hongroise,

s'exprimait ainsi en décembre 1877 devant les Délégués hongrois : — « L'efficacité des traités n'est assurée que lorsqu'on peut les appuyer énergiquement (1). » — Donc, si on n'a pas à son service une force supérieure, ou du moins une force suffisante, les traités sont inefficaces.

C'est-à-dire que le temps des traités est passé et que celui de la force est venu.

Si on est le plus fort, les conventions sont superflues; si on est le plus faible, elles sont inutiles.

Dicté par le fort, le traité n'enchaîne le faible qu'autant que ses forces ne lui permettent pas de le répudier à son tour.

Jurisprudence barbare, doctrine brutale, mais désormais logique et impitoyable, et dont chaque nation fera tour à tour la mauvaise expérience.

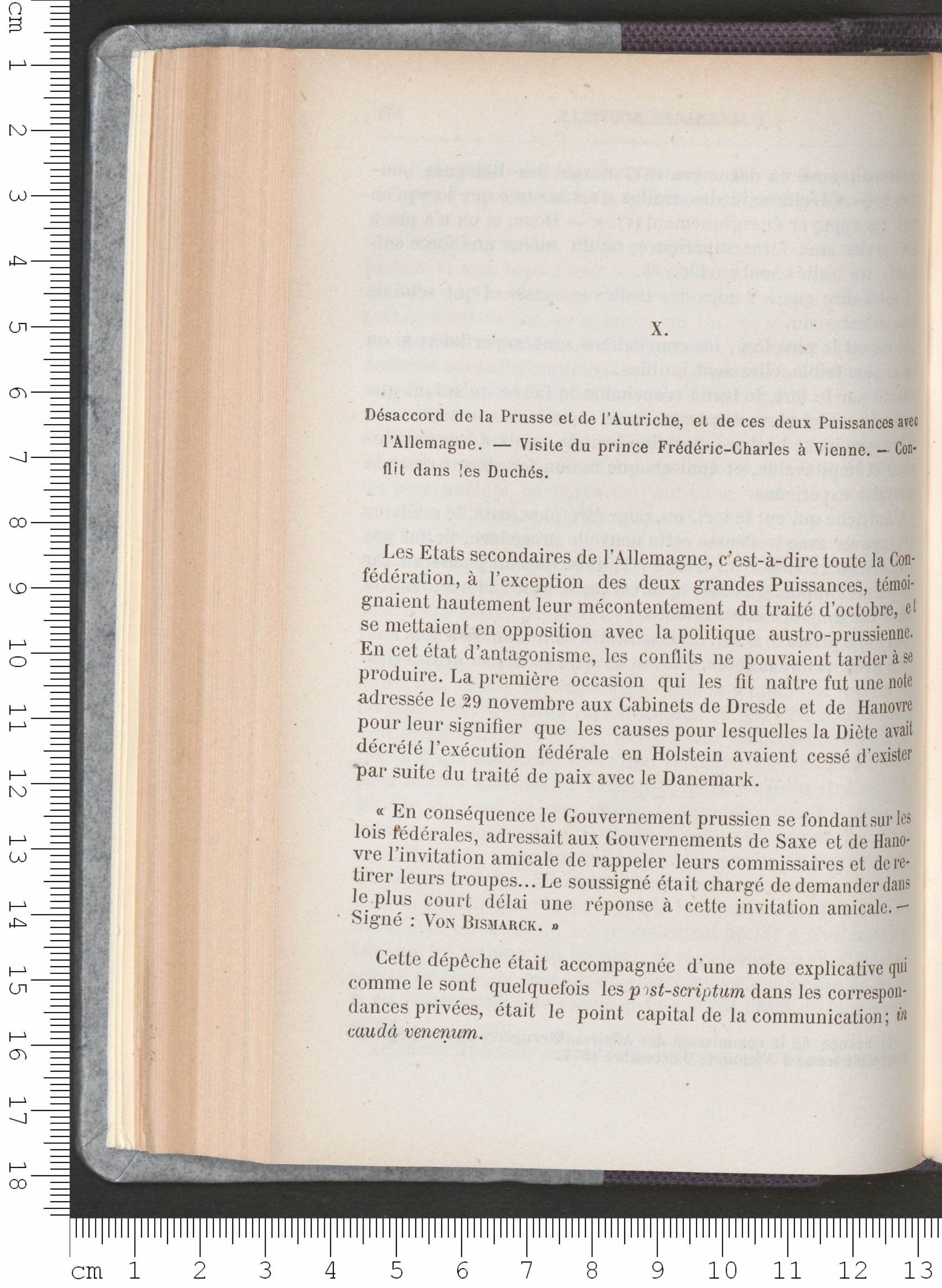
L'Autriche qui eut le tort, ou, pour être plus juste, le malheur d'inaugurer avec la Prusse cette nouvelle procédure, ne fut pas longue à en recueillir les tristes résultats. Chacun y passera, car ce qui ne s'appuie que sur la force, passe avec la force, dont la durée est toujours intermittente.

La force prime le droit, cela peut être la devise d'un jour.

Le droit prime la force, c'est et ce sera la devise des siècles.

---

(1) Séance de la commission des Affaires-Etrangères de la délégation Hongroise tenue à Vienne le 9 décembre 1877.



X.

Désaccord de la Prusse et de l'Autriche, et de ces deux Puissances avec l'Allemagne. — Visite du prince Frédéric-Charles à Vienne. — Conflit dans les Duchés.

Les Etats secondaires de l'Allemagne, c'est-à-dire toute la Confédération, à l'exception des deux grandes Puissances, témoignaient hautement leur mécontentement du traité d'octobre, et se mettaient en opposition avec la politique austro-prussienne. En cet état d'antagonisme, les conflits ne pouvaient tarder à se produire. La première occasion qui les fit naître fut une note adressée le 29 novembre aux Cabinets de Dresde et de Hanovre pour leur signifier que les causes pour lesquelles la Diète avait décrété l'exécution fédérale en Holstein avaient cessé d'exister par suite du traité de paix avec le Danemark.

« En conséquence le Gouvernement prussien se fondant sur les lois fédérales, adressait aux Gouvernements de Saxe et de Hanovre l'invitation amicale de rappeler leurs commissaires et de retirer leurs troupes... Le soussigné était chargé de demander dans le plus court délai une réponse à cette invitation amicale. — Signé : VON BISMARCK. »

Cette dépêche était accompagnée d'une note explicative qui comme le sont quelquefois les *post-scriptum* dans les correspondances privées, était le point capital de la communication; *in caudâ venenum*.

On y lisait ce qui suit : — « Dans sa demande adressée aux Gouvernements de Saxe et de Hanovre concernant le rappel des commissaires civils et des troupes d'exécution, le Gouvernement prussien ne s'est placé que sur le terrain du droit fédéral. Mais il ne saurait oublier que le traité de paix *lui donne encore d'autres droits* qui l'autorisent à former cette demande *en son propre nom.*

« Par le traité du 30 octobre dernier, l'Etat de possession (du Roi Christian IX, tel qu'il existait au commencement de l'exécution) a été transféré à l'Autriche et à la Prusse. Par suite, ces deux puissances ont seules le droit à l'administration et à l'occupation militaire des Duchés et chacune d'elles peut exiger qu'aucune autre autorité ni force militaire que la sienne propre ou celle de sa cocontractante dans le traité de paix y soit admise. »

« Le Gouvernement prussien a donc l'honneur d'adresser *en son propre nom* aux Gouvernements saxon et hanovrien la demande amicale de rappeler ses commissaires civils et ses troupes, des dits duchés de Holstein et de Lauenbourg... Le soussigné... — Signé : VON BISMARCK (1). »

Le Cabinet de Berlin ne pouvait guère se faire d'illusion sur l'accueil que recevraient ces notes de la part des Gouvernements auxquels elles étaient adressées. Aussi la réponse ne se fit-elle pas attendre longtemps. Dès le lendemain (30 novembre), la Saxe refusait poliment mais fermement d'obtempérer à l'invitation prussienne et déclarait vouloir porter la question devant la Diète.

« Si le Gouvernement saxon, disait M. de Beust, hésite dans le cas présent à déférer à l'invitation faite, le Gouvernement de Prusse voudra bien en voir exclusivement la raison dans une stricte et consciencieuse observation des devoirs fédéraux qui incombent à la Saxe; c'est cette considération qui a déterminé le Gouvernement saxon à soumettre sans délai à la connaissance de la Diète germanique *ses doutes sur la légitimité de la proposition prussienne* et à provoquer une résolution fédérale. »

Quant au Hanovre, moins engagé que la Saxe dans la résistance fédérale qui s'organisait contre les prétentions autoritaires

(1) Note de M. de Bismarck du 29 novembre 1864, remise à Dresde le même jour par le ministre prussien, M. de Schulembourg-Priemern.

de la ligue austro-prussienne, il avait consenti au rappel de ses troupes.

La réponse saxonne souleva à Berlin un très-grand mécontentement, car non-seulement elle méconnaissait le *condominium* austro-prussien dans les Duchés, mais elle contestait la légitimité de ses exigences, et annonçait formellement l'intention d'en appeler à l'autorité supérieure de la Diète. Pour prévenir cette initiative de la Saxe, la Diète germanique fut dès le lendemain, c'est-à-dire le 1er décembre, saisie d'une proposition faite en commun par l'Autriche et la Prusse et ainsi conçue :

« Qu'il plaise à la haute Diète fédérale de considérer comme terminée la procédure d'exécution dans les Duchés de Holstein et de Lauenbourg, ordonnée le 7 septembre 1863, et d'inviter les Gouvernements de Saxe et de Hanovre qui étaient chargés de l'accomplir, à retirer leurs troupes des dits Duchés et à rappeler les commissaires civils qu'ils y avaient envoyés. »

Dans la même séance les divers États fédérés définirent leur attitude par les déclarations de leurs mandataires.

L'Autriche s'en référant à la proposition présentée à la Diète, exprimait l'espoir que les négociations qu'elle poursuivait avec la Prusse, amèneraient un résultat favorable, *conforme aux droits et aux intérêts de la Confédération*.

La Prusse, tout en partageant l'espoir de l'Autriche, refusait de donner suite à aucune négociation de ce genre tant qu'il ne serait pas mis un terme à l'occupation fédérale dans les Duchés.

« A cet effet le Gouvernement Royal avait adressé aux Cabinets de Hanovre et de Dresde les deux notes que son représentant avait l'honneur de déposer sur le bureau de la Diète.

« Le Gouvernement hanovrien dans un esprit de conciliation s'était déclaré prêt à l'accomplissement des mesures prescrites par l'article 13 de la procédure d'exécution, mais le Gouvernement saxon n'avait pas cru devoir se ranger à cet avis.

« Dans cet état de choses le Gouvernement Royal de Prusse, d'accord avec le Gouvernement Impérial et Royal autrichien, avait fait la susdite proposition, afin de donner à la haute Diète fédérale l'occasion de *prévenir des complications* qui pourraient être

la conséquence d'un refus prolongé d'accomplir les prescriptions de l'article 13 de la procédure d'exécution, et il réclamait une prompte décision au sujet de cette proposition. »

C'était une mise en demeure très-nette et très-catégorique en même temps qu'un acte d'accusation formulé contre la Saxe d'une façon presque comminatoire.

Le représentant saxon s'abstint de relever l'avertissement et se contenta de déclarer que son Gouvernement obéirait scrupuleusement aux ordres de la Diète.

La Bavière fut plus explicite. Son Ministre annonça que sans attendre le jour prochain de la discussion diétale, il était en position de dire que dans l'opinion de son gouvernement, le mandat fédéral de la Saxe et du Hanovre ne devait pas encore être considéré comme accompli. et qu'au contraire les Duchés de Holstein et de Lauenbourg devaient continuer à être occupés et administrés par les gouvernements mandataires jusqu'à ce que la Diète fût édifiée sur le sort réservé à ces Duchés par le traité de paix du 30 octobre. La discussion fut ajournée au 5 décembre, mais il était facile de prévoir que le jour du vote, les États allemands garderaient la position qu'ils venaient de prendre en recevant communication de la déclaration austro-prussienne.

Le 5 décembre en effet la Diète se réunit de nouveau et le gouvernement saxon formula un vote longuement motivé qui se terminait par un refus péremptoire ainsi conçu :

« Il paraît incontestable au Gouvernement de Saxe que la question de savoir quel est celui que la Diète doit regarder comme souverain légitime du pays, doit être décidée avant qu'elle puisse prendre une résolution sur la cessation de l'occupation et l'administration fédérale dans le pays en question. En vertu de ces considérations, le Gouvernement royal de Saxe croit devoir regarder la proposition présentée comme prématurée et ne *saurait par ces motifs y adhérer* (1). »

La Bavière vota le refus comme l'avait fait la Saxe.

(1) Procès-verbaux des séances de la Diète, à Francfort, décembre 1864.

Quatre États confédérés se joignirent à la Saxe et à la Bavière, mais les autres reculèrent devant les menaces catégoriques de l'envoyé prussien, et la proposition austro-prussienne passa à une ou deux voix de majorité.

En même temps l'alarme se répandait dans les Duchés aussi bien que dans toute l'Allemagne, et de tous les côtés s'élevaient des protestations contre les prétentions exclusives des deux grandes puissances. Le 10 décembre, l'Université de Kiel répondant à une demande de concours qui lui avait été adressée quelques jours auparavant par les commissaires civils de Prusse et et d'Autriche, formulait ainsi des réserves déplaisantes :

« Si nous hésitons à donner l'assurance (de notre concours) dans la forme demandée, cela provient de ce que l'expression : — « Que la décision du sort futur des Duchés ne sera préjugée d'aucune manière » — est trop indéterminée. Cette expression pourrait renfermer la tendance que poursuit, dit-on, un parti en Prusse, *d'incorporer les Duchés à ce royaume*, ou bien la reconnaissance des prétendus droits du Grand-duc d'Oldenbourg, solutions que nous ne pouvons pas nous engager à ne pas combattre. Mais nous sommes prêts à accepter la prise de possession *provisoire* de l'Autriche et de la Prusse, pourvu qu'elle ait pour objet et pour effet d'atteindre au plus tôt le but désigné par les représentants des deux puissances dans la séance du 28 mai de la conférence de Londres, savoir : l'union des Duchés en un seul État sous la souveraineté du Prince d'Augustenbourg. »

L'université de Kiel se faisait en cette circonstance l'organe véritable, national et populaire de toute l'Allemagne ; mais elle heurtait de front l'ambition de la Prusse et le choc la fit rentrer sous terre.

La réponse des commissaires lui parvint le lendemain.—« C'est dans votre intérêt, disaient-ils, que nous vous avons demandé votre concours, nous regretterions véritablement de ne pas l'obtenir ; mais nous considérons volontiers cette affaire comme terminée (1). » —

Cela commençait à devenir un peu brusque, mais on parlait à

(1) Voir les deux documents aux archives diplomatiques de 1865.

des savants et à des professeurs entachés de libéralisme, et du jour où leurs discours patriotiques cessaient d'exalter la ligue austro-prussienne, il importait de les réduire au silence.

On aura remarqué que l'université de Kiel avec une franchise qui l'honorait et qui n'était pas sans danger en présence des autorités étrangères, avait ouvertement signalé le parti prussien qui poursuivait l'incorporation des Duchés au Royaume. Ce parti existait, en effet, non-seulement à Berlin où la chose était irrévocablement résolue, mais aussi dans les Duchés où des seigneurs et grands propriétaires s'étaient laissé gagner à l'idée d'une annexion politique, sauvegardant l'autonomie du territoire pour les affaires intérieures.

A la tête de cette aristocratie aux tendances prussiennes marchaient MM. de Baudissin et de Scheel-Plessen, fort bien en Cour à Berlin et organisant des adresses concertées avec M. de Bismarck.

Mais à vrai dire, le parti de ces messieurs n'était encore qu'un groupe d'individualités considérables auquel il manquait la sanction populaire.

L'Allemagne, toute l'Allemagne était avec la Saxe et avec la Bavière, et sous l'égide de ces deux gouvernements il se manifestait une résistance qui faillit provoquer un véritable conflit.

Dans son irritation contre M. de Beust, M. de Bismarck ne parlait de rien moins que d'envahir la Saxe, et s'il faut en croire le langage que tenait alors le comte de Mensdorff aux ministres allemands, c'était l'Autriche qui avait arrêté la marche des bataillons prussiens en déclarant qu'Elle considérait cette occupation comme un acte anti-fédéral auquel la Confédération ne devait pas survivre.

Quant à la Bavière, le Cabinet de Berlin se montrait fort irrité mais moins menaçant. Cependant il ne laissa pas passer sans protestation ni sans avertissement le vote bavarois.

« La Bavière, écrivait-il le 13 décembre au prince de Reuss, alors ministre de Prusse à Munich, la Bavière a ouvertement violé les principes du pacte fédéral en cherchant à en étendre arbitrairement les conséquences. »

Et sa dépêche conçue en termes presque comminatoires se terminait ainsi :

« Nous ne sommes pas disposés à laisser porter atteinte à notre indépendance politique au delà de la mesure de nos obligations fédérales prouvées... Si aux six voix de la minorité du 5 de ce mois, il s'en était joint encore deux autres, nous nous serions trouvés alors dans le cas, vis-à-vis de la résolution prise contrairement au droit, de faire l'usage le plus complet de la liberté d'action que la violation des traités nous aurait rendue. Nous ne pouvons que désirer que le Gouvernement bavarois ne conserve aucun doute sur notre résolution à cet égard dans des cas semblables, et c'est pour cela que je n'ai pas trouvé superflu de revenir sur les principes qui ont été mis en question dans le vote du 5 décembre, quoique ce vote ait décidé la question pour le cas présent.

« Je vous invite à donner lecture de la présente dépêche à M. le Ministre de Bavière (M. von der Pfordten) et vous autorise à lui en laisser copie.

« *Signé* : De Bismarck. »

Si M. de Bismarck avait cru pouvoir intimider par ce langage sévère le Ministre bavarois, il s'était grandement trompé et ne tarda pas à s'en apercevoir, car cinq jours après il recevait du comte de Mongelas accrédité à Berlin la copie d'une dépêche qui valait au moins la sienne. Nous en extrayons les passages suivants qui suffisent pour permettre d'en apprécier l'énergie et la portée :

« Nous avons très-attentivement pesé la dépêche du ministre d'État prussien et, comme lui, nous avons la conviction qu'à l'occasion du vote du 5 décembre, le maintien de la Confédération a été sérieusement menacé.

« Mais ce n'est pas dans les vues de la minorité du 5 décembre, sur les droits de la Diète à occuper les Duchés, qu'était le danger d'une rupture de la Confédération, mais bien dans les vues du gouvernement prussien sur son droit à reprendre sa liberté d'action.

« Nous devons, de notre côté, ne laisser au gouvernement prussien aucun doute sur notre ferme résolution de ne puiser à

l'avenir, comme nous l'avons fait jusqu'ici, nos votes, que dans nos propres convictions, de laisser les lois fondamentales et les décisions de la Diète se prononcer seules sur sa compétence, et de ne pas abandonner ce soin aux convenances de tel ou tel gouvernement.

« Nous ne consentirons pas à laisser modifier le caractère de la Confédération qui est une réunion d'États jouissant de droits égaux, au point qu'un seul de ses membres puisse lui prescrire la mesure de son activité.

« Je prie Votre Excellence de communiquer cette note à M. le Ministre d'État (M. de Bismarck) et de lui en laisser copie.

« *Signé :* Von der Pfordten. »

Nous avons tenu à citer les termes de ces deux dépêches parce qu'elles donnent une idée exacte des rapports que la Prusse entretenait avec l'Allemagne à la fin de 1864, quelques semaines après le traité de paix avec le Danemark.

Que faisait l'Autriche? Elle balançait entre les deux, jouant un triste rôle; insupportable à la Prusse dont elle embarrassait les mouvements, peu sympathique à l'Allemagne qui, malgré ses protestations, la retrouvait toujours associée à la Prusse dans ses entreprises anti-fédérales.

L'opinion publique commençait à s'émouvoir de cet état de choses, et on critiquait amèrement à Vienne et dans les provinces la condescendance du Cabinet. Le comte de Mensdorff attendait. Il sentait bien qu'on nourrissait à Berlin des projets auxquels il ne pourrait souscrire, mais il voulait avant de les combattre, les voir formulés par M. de Bismarck. Or celui-ci ne se pressait pas, mettant le temps à profit pour établir dans les Duchés la suprématie de l'autorité prussienne.

Ce silence ne pouvait cependant se prolonger indéfiniment et le Cabinet de Vienne, sous la pression des autres États confédérés, dût se résigner à faire parvenir à Berlin, en forme consultative et confidentielle, des propositions destinées à être soumises à un examen réciproque.

Dans le but de soustraire plus sûrement les pourparlers entre les deux Cabinets à toute immixtion étrangère, il n'y eut ni dépêche, ni note, ni même de mandataire autrichien. Ce fut le

baron de Werther lui-même, ministre de Prusse à Vienne, qui fut chargé de traiter la question de vive voix avec M. de Bismarck.

Le Cabinet de Vienne ne reconnaissant encore à aucun des prétendants des droits démontrés et incontestables, mais trouvant ceux du prince d'Augustenbourg mieux établis que ceux de ses compétiteurs, proposait : de transporter sur sa tête les titres de possession que l'Empereur et le Roi tenaient de la cession danoise, de lui remettre le Gouvernement des Duchés, et d'appeler ensuite la Diète à reconnaître sinon à sanctionner cette résolution.

C'était une solution logique, allemande, et passablement honnête des questions qui restaient à fixer.

Après une absence de plus d'une semaine, le baron de Werther revint, n'apportant qu'une réponse évasive et dilatoire qui en réalité était une fin de non recevoir mal déguisée.

La question, avait répondu M. de Bismarck, n'était pas encore assez mûre pour en faire l'objet d'une proposition aussi formelle; il fallait l'étudier davantage et laisser à l'opinion le temps de s'asseoir sur des bases mieux définies. Pour le moment donc et dans l'état d'information incomplète dans lequel se trouvait l'affaire, le Cabinet de Berlin ne croyait pas pouvoir adhérer à la résolution suggérée par celui de Vienne.

Le comte de Mensdorff ayant alors demandé au baron de Werther s'il n'était pas autorisé à formuler au moins quelques idées qui pussent servir de jalons à la politique commune des deux Puissances alliées, celui-ci avait déclaré que non-seulement son Gouvernement n'était pas en mesure de faire une communication de ce genre, mais qu'au contraire il se verrait dans la nécessité de différer encore assez longtemps l'exposé de sa doctrine et de la politique qu'il entendait suivre.

Dès que cette réponse fut connue à Vienne, elle provoqua un mécontentement tel, que de toute part on fit de grands efforts pour entraîner le gouvernement à une démarche directe, officielle et publique en faveur du prétendant populaire; mais agir ainsi, c'était rompre avec la Prusse et, sur ce point, la volonté de l'Empereur était irrévocable.

Le ministre de Bavière, qui était alors le comte de Bray, plus

tard ministre des Affaires Étrangères en 1870 avait été jusqu'à interpeller ainsi le comte de Mensdorff :

« Si vous attendez longtemps encore, lui avait-il dit, la Prusse aura dressé ses batteries, et sûre de son fait, elle vous annoncera, à un moment donné, qu'édifiée sur ses droits et le vœu des populations, elle a résolu d'annexer les Duchés à la Monarchie. »

— « Dans ce cas, répondit le comte de Mensdorff, nous en réclamerons la moitié, qui nous appartient par la cession danoise, et ferons de cette moitié ce qu'on doit en faire. Ce serait alors une rupture définitive. »

Mais le comte de Bray, et avec lui tous les diplomates allemands accrédités à Vienne, commençaient à perdre confiance dans les promesses de l'Autriche.

— « Croyez-vous, disaient-ils, que M. de Bismarck soit homme à céder la moitié des Duchés sur une simple réclamation du Cabinet de Vienne ? Non ! une démarche de ce genre tournerait à la confusion du Gouvernement autrichien à moins qu'il ne la fît les armes à la main, ce qui n'est guère probable et ce qui n'est guère possible. Nous assistons au développement facile et non contrarié des plans ambitieux de la Prusse. Peut-être le comte de Mensdorff a-t-il confiance dans l'effet magique de sa longanimité, mais il est le seul à y croire, et quant à nous, nous voyons avec regret qu'à Vienne on ne nous soutient plus. »

Tel était en effet le sentiment général et le prince d'Augustenbourg qui voulait avant tout régner, n'importe à quel prix, n'hésita plus à se rapprocher de la Prusse, cherchant à gagner ses faveurs en acceptant à l'avance la position de prince vassal. En conséquence il fit savoir à Berlin qu'il était prêt à souscrire aux cinq points suivants :

1° — L'armée et la marine des Duchés placées sous le commandement du Roi.

2° — Rendsbourg, place fédérale, occupée par des troupes prussiennes.

3° — Possession en toute propriété par la Prusse, de Sonderbourg, de toutes les villes ou positions à fortifier pour la

défense de Kiel et des côtes, ainsi que du canal sur tout son parcours.

4° — Entrée des Duchés dans le Zoll-Verein prussien.

5° — Les postes et les télégraphes des Duchés confondus avec les postes et les télégraphes de la Prusse.

C'était en réalité l'annexion des Duchés à la Prusse, et les propositions du prétendant allaient au devant du programme berlinois. Mais c'était aussi le programme du parti unitaire du *National-Verein* et par conséquent une étape dangereuse dans le système des médiatisations qui devaient en faire les frais.

Aussi toutes les Cours de l'Allemagne se sentant menacées par l'excès de condescendance que leur candidat avait tout à coup montré envers la Puissance qui seule jusqu'alors paraissait vouloir l'écarter, comprirent-elles qu'il était temps de l'abandonner à ses propres ressources. La Bavière fut la première à lui retirer son appui, les autres Gouvernements allemands, tout en maintenant sa candidature, lui firent parvenir de sérieuses remontrances, et lui déclarèrent qu'il ne lui appartenait pas de sacrifier à la Prusse, dans un intérêt personnel, les droits autonomes d'un État confédéré.

Cette démarche malheureuse du duc d'Augustenbourg lui devint funeste. Suspect au parti unitaire qui le considérait comme un vassal prussien, suspect aux princes allemands qui ne virent plus en lui qu'un pauvre ambitieux, suspect à la Prusse qui ne croyait ni à sa sincérité ni à sa fidélité, il vit se faire autour de lui un vide fatal, qu'il chercha en vain depuis lors à combler par quelques manifestations locales et populaires.

Le Cabinet de Vienne qui ne l'avait jamais aimé, profita de l'occasion pour lui porter les derniers coups, et M. de Bismarck qui tenait aux Duchés, mais qui ne tenait pas au prince Frédéric, ne fit rien pour le soutenir.

Donc il fut écarté, pour le moment du moins, et le comte de Mensdorff crut avoir recueilli en cette circonstance le fruit de sa longanimité. C'eût été vrai si la question définitive se fût avancée vers une solution, mais il n'en était rien ; la Prusse en réalité n'avait pas formulé son programme d'action commune ; le silence et le mystère couvraient encore ses délibérations

Il s'était bien manifesté chez les Puissances étrangères une velléité, non d'intervention, mais d'intercession en faveur de la partie danoise du Sleswig. Le Gouvernement français fidèle aux principes modernes de la souveraineté populaire n'avait jamais négligé l'occasion d'appeler l'attention des grandes Puissances allemandes sur les tristes conséquences de la violence faite aux populations septentrionales du Sleswig, toutes danoises de naissance, de mœurs, de langage, de tradition et brusquement agrégées à l'Allemagne malgré leurs affinités contraires.

Mais il arriva en cette circonstance ce qui s'est toujours vu et se verra toujours en Allemagne.

Les principes s'effacèrent devant les passions ou devant les intérêts.

Si quelques Cabinets moins directement engagés dans le débat (1) paraissaient admettre qu'il fût naturel de laisser les Danois au Danemark et de donner les Allemands à l'Allemagne, d'un autre côté l'idée de la moindre concession soulevait les protestations de la plupart des hommes d'État allemands, même de ceux qui, comme le baron Henri de Gagern par exemple, avaient été quelques années auparavant au Parlement unitaire de Francfort (en 1848) les plus ardents défenseurs des droits populaires et nationaux.

On eût dit que cette question des Duchés de l'Elbe devait mettre en évidence toutes les inconséquences dont les esprits sont capables en Allemagne et servir à la fois d'exemple et d'enseignement pour l'avenir.

Les libéraux du parti progressiste et unitaire ne contestaient pas les affinités dont les manifestations populaires offraient chaque jour de nouveaux témoignages ; mais ils prétendaient, qu'avant tout et par-dessus tout, les habitants du Sleswig du Nord voulaient rester unis à ceux du Holstein, ce qui d'ailleurs était absolument faux. A les entendre, les liens traditionnels des deux Duchés tenaient une place bien plus importante dans les *desiderata* des Sleswigeois du Nord que leurs sympathies danoises, et puisqu'il était impossible de satisfaire à la fois ces

(1) Le Hanovre et le Wurtemberg.

deux sentiments, ils n'hésitaient pas à sacrifier celui qui leur convenait le moins.

Ainsi s'établissait en Allemagne une nouvelle logique pour servir aux nouvelles doctrines, aux nouveaux principes et à la nouvelle jurisprudence des Cabinets.

Telle était la situation à la fin de l'année 1864.

Nous allons en suivre le développement en 1865.

C'est en effet une étude instructive et très-utile que de marquer les étapes de cette entreprise longue et ardue, dirigée par la Prusse, acceptée par l'Autriche, pleine de duplicité et de mauvaise foi, et dont le résultat fut de déposséder l'Allemagne Confédérée de ses droits fédéraux et même de son existence fédérale. Il fallut huit mois pour réaliser cette violence, nous allons en résumer les manœuvres jusqu'à la convention de Gastein qui en fut le couronnement.

Dès les premiers jours de janvier, il se fit un changement dans le langage des hommes d'Etat et des agents prussiens. Le nouveau programme se résumait ainsi : — Retour du Sleswig septentrional au Danemark ; annexion de tout le reste à la Prusse. — C'était réunir en une seule formule les deux solutions les plus antipathiques à la Diète de Francfort.

Mais d'un autre côté, c'était gagner à la politique prussienne les sympathies des Puissances non allemandes qui avaient à différentes reprises recommandé le respect des nationalités. Par cette promesse qui ne coûtait rien, et que d'ailleurs il était bien résolu à ne jamais tenir, M. de Bismarck voulait se créer en dehors de l'Autriche qui résistait, et de l'Allemagne qui protestait, un point d'appui dont il espérait tirer quelque avantage.

Le Cabinet de Vienne ne pouvait adhérer à de semblables propositions, mais sa situation devenait si fausse et l'attitude de la Prusse si provoquante qu'à chaque instant il pouvait en sortir un conflit sérieux. La convoitise prussienne prenait une forme précise, il fallait à tout prix tenter un suprême effort pour se mettre en travers. M. de Mensdorff se servit du meilleur argument qu'il pût trouver : — « Vous voulez annexer, dit-il à son collègue, nous le regrettons et le désapprouvons ; mais enfin si

vous êtes résolus, et si nos remontrances ne peuvent vous faire renoncer à votre projet : eh bien ! du moins, part à deux. Vous vous agrandissez en Allemagne par l'annexion d'un territoire allemand, trouvons aussi pour l'Autriche un accroissement équivalant en Allemagne et de territoire allemand. » —

Or, comme ce territoire, la Prusse seule pouvait le fournir, la perspective du sacrifice ne convenait nullement à Berlin, et pour le moment il ne fut plus question de rien.

Pour couper court à ces discussions et resserrer les liens personnels sur lesquels la Cour de Prusse comptait bien plus que sur l'alliance politique, il fut décidé que le prince Frédéric-Charles ferait à la Cour d'Autriche une visite de courtoisie et de confraternité militaire.

Il y arriva le 16 janvier. A Vienne on conçut l'espoir de mettre à profit cette entrevue princière pour sortir de l'impasse où l'on se trouvait enfermé. A Berlin on défendit au prince de dire un mot de politique, et on chargea le baron de Werther d'en informer tout le monde.

Donc le 16 janvier au soir, le prince Frédéric-Charles de Prusse était reçu à la gare du chemin de fer par l'Archiduc Léopold, au nom de l'Empereur, avec tous les honneurs dus à son rang, et descendait un quart d'heure après au palais Impérial de la Bûrg où ses appartements étaient préparés. Il était accompagné du lieutenant général de Moltke, du commandant d'état-major de Roos et de son aide de camp le major de Bernuth. Le lendemain, après un échange de visites entre le Prince et les Archiducs de la famille Impériale, les Ambassadeurs et quelques personnages importants de l'armée et de la maison Impériale, commença l'inspection du contingent fédéral. Deux chasses dans le Thier-Garten avec l'Empereur, une revue et une manœuvre occupèrent les trois jours que dura la visite, et le 20 au matin il repartait sans avoir prononcé une parole avec qui que ce fût sur les questions brûlantes qui s'agitaient entre les deux Gouvernements.

En vain le comte de Mensdorff se voyant un instant seul avec lui dans la matinée du 19 chercha-t-il à entamer ce sujet de ses constantes préoccupations. Le Prince l'arrêta au premier mot

en lui disant : — « Mon cher Comte, je suis militaire et rien de plus, » — et l'entraînant à la fenêtre d'où on pouvait voir la garde montante qui venait relever les postes de la veille, il lui fit aussitôt une foule d'observations sur l'uniforme de la troupe, jusqu'au moment où il le quitta après un quart d'heure d'entretien. La consigne était bien donnée et bien suivie.

Au surplus, du moment où le Prince prussien n'avait pas en réalité une mission politique, il valait mieux qu'il ne parlât pas, car on savait le fond de sa pensée et ce n'était un secret pour personne que lui et le comte de Moltke se montraient à Berlin les partisans absolus de l'annexion pure et simple de tous les Duchés.

En même temps que le prince Frédéric-Charles, partit le comte Karolyi, ministre d'Autriche à Berlin, chargé de soumettre à M. de Bismarck de nouvelles propositions et de lui représenter combien il devenait urgent de sortir du provisoire.

Mais le Cabinet de Berlin était d'un avis contraire ; il mettait à profit les délais et s'établissait chaque jour davantage dans les pays conquis. Aussi le comte Karolyi n'obtint-il qu'une réponse dilatoire dont il fallut, bon gré mal gré, prendre son parti.

Ce ne fut qu'un mois plus tard, le 22 février, que cédant enfin aux instances réitérées de la Cour de Vienne, M. de Bismarck voulut bien faire connaître ses vues, et les conditions préalables auxquelles la Prusse consentirait à la formation d'un Etat de Sleswig-Holstein. Il le fit sous forme de note adressée au baron de Werther pour être communiquée au comte de Mensdorff.

Mais quelle note ! Quelles conditions !

Suprématie territoriale sur Rendsbourg, Kiel, Eckernforde, Liste, et sur la zône littorale du canal de la Baltique à la mer du Nord, qui serait exécuté par la Prusse et lui appartiendrait.

Possession complète et souveraine de Sonderbourg, d'Alsen et de toutes les positions susceptibles d'être fortifiées.

Possession de l'armée et de la marine, prêtant serment au Roi de Prusse, ainsi que des douanes, de la poste et des télégraphes. Accession du nouvel Etat au Zoll-Verein prussien.

En un mot, une annexion si complète, si absolue, qu'un

Prince placé sur le trône dans de semblables conditions n'était même pas un vassal, mais un simple gouverneur.

Et la note se terminait ainsi :

« La remise des Duchés au futur souverain (?) n'aura lieu qu'après l'acceptation et l'application des clauses susnommées. Si elles sont repoussées, la Prusse rentrera dans les droits que lui a conférés la paix de Vienne, et se réserve de faire valoir les prétentions qui en résultent *pour elle* par rapport aux Duchés. »

Quand cette note parvint à Vienne, et surtout quand elle fut connue de l'Allemagne, ce fut une explosion de colère et d'indignation. Sans l'influence directe et personnelle de l'Empereur François-Joseph elle eût été rejetée dans son ensemble, et en termes tels que la rupture eût été immédiate. Devant le refus impérial de sanctionner un rejet péremptoire, le Cabinet s'inclina. Il admit que quelques-unes des propositions prussiennes pouvaient être prises en considération, mais en même temps il déclara catégoriquement qu'il lui était impossible d'accepter les clauses qui auraient pour résultat de constituer le futur souverain des Duchés dans un état de vassalité incompatible avec ses droits de Prince Confédéré.

Le Cabinet de Berlin avait espéré un refus plus absolu, non pas qu'il fût encore disposé à prendre des mesures extrêmes, mais il eût trouvé dans cette impossibilité de s'entendre, un prétexte pour reculer indéfiniment la solution et compléter virtuellement la prise de possession de ce qu'il était décidé à garder.

M. de Bismarck se préoccupait surtout de la résistance des Etats secondaires comme la Bavière et la Saxe ; car malgré leur faiblesse relative, ils formaient à Francfort un groupe légal, fédéral et populaire qui représentait en réalité la grande majorité de l'Allemagne, et se faisait l'écho du sentiment national.

Or parmi ces Etats secondaires, le mécontement était tel que la Bavière et la Saxe parlaient déjà de se détacher de la Diète, préférant renoncer à leurs liens fédéraux plutôt que de rester à Francfort les témoins impuissants d'une violation aussi flagrante de la Constitution germanique.

Dans toutes les villes d'Allemagne il se faisait des démonstrations en faveur du Prince Frédéric d'Augustenbourg. Les journaux devenaient de plus en plus violents. On en était arrivé à ce point que les Cabinets reconnurent la nécessité de s'emparer du mouvement et de le diriger sous peine de se voir dépassés et entraînés par la violence de l'opinion publique.

La Bavière conçut alors (mars 1865) le projet de prendre auprès de la Diète l'initiative d'une proposition ayant pour but de faire adresser à la Prusse une sorte de sommation diétale, de donner à la question de souveraineté des Duchés une solution conforme aux droits de la Confédération. On parlait d'une mise en demeure formelle, et comme depuis quelque temps l'attitude de l'Autriche éveillait les soupçons et ressemblait à une espèce de complicité prussienne, on paraissait vouloir agir en dehors de sa coopération.

Présentée dans ces conditions, la motion bavaroise mettait en quelque sorte le feu aux poudres, et conduisait fatalement à la dissolution de la Confédération germanique.

Le Comte de Mensdorff prévenu à temps par ses agents de Francfort et de Munich, MM. de Kubeck et de Blome, prit l'alarme et s'effraya des conséquences d'une démarche aussi radicale. En principe il ne la regrettait pas, mais il s'appliqua à en tempérer la forme, et pour mieux y réussir, il demanda et obtint de s'interposer entre la Bavière et la Prusse.

Grâce à ses efforts, on mit de côté toute récrimination blessante, et la motion à laquelle avait adhéré la Saxe et la Hesse-Darmstadt fut officieusement communiquée à Berlin par le Cabinet de Vienne le 19 mars, avant d'être soumise à la Diète.

Quelque douce et confiante qu'en fût la forme, la note posait en principe certains faits et certaines conséquences sur le sens desquels il était impossible de se méprendre ainsi qu'on le voit par les citations suivantes :

— « L'Autriche et la Prusse, disait-elle, de concert avec la Confédération germanique ont proclamé dans une conférence européenne (la Conférence de Londres), comme légitime, le prince héréditaire d'Augustenbourg et ont demandé pour lui les Duchés de Sleswig et de Holstein.

« Donc par l'installation prochaine de ce prince sur le trône des Duchés, les très-hautes Puissances sont assurées de l'assentiment de la haute assemblée fédérale, de la reconnaissance de la nation allemande, et de la confiance des Gouvernements.

« En conséquence, les Gouvernements de Bavière, de Saxe et du Grand-Duché de Hesse proposent qu'il plaise à la haute assemblée fédérale, d'exprimer la confiance entière avec laquelle Elle attend des très-hauts Gouvernements d'Autriche et de Prusse qu'ils remettent au prince de Sleswig-Holstein-Sonderbourg-Augustenbourg en son administration propre, le Duché de Holstein, et en ce qui concerne le Duché de Lauenbourg que ce Prince fera communication à la Diète des arrangements qu'il aura pris à ce sujet (1). » —

Tels étaient les principaux articles de la motion que le Cabinet de Vienne avait transmise à Berlin le 19 mars, en la recommandant à l'examen préalable et bienveillant de sa puissante alliée.

Le comte de Mensdorff ne se faisait pas grande illusion sur les résultats de cette démarche. — « Les dépêches et les protocoles, disait-il, ne font plus rien. L'annexion serait déjà un fait accompli si nos troupes n'occupaient pas une partie du territoire à annexer. Pour s'en emparer, il faudrait les en chasser. Pour les en chasser, il faudrait déclarer la guerre. Cela seul arrête encore le Gouvernement prussien. Combien de temps cela durera-t-il ainsi? Je ne saurais le dire ; mais il est certain que l'Etat actuel porte en lui-même les éléments d'un conflit toujours imminent.» —

Cinq jours plus tard, la Prusse répondait à l'Autriche par une fin de non recevoir formelle

Tout en remerciant l'Autriche de sa communication préalable, inspirée, disait-il, par un esprit de conciliation auquel il se plaisait à rendre hommage, M. de Bismarck déclarait franchement que cette conciliation n'était possible que si le Cabinet de Vienne et les Etats moyens de l'Allemagne modifiaient leur manière de voir.

La Confédération germanique n'était pas, à ses yeux, compétente pour résoudre la question de succession dans les Duchés.

(1) Traduction littérale de la motion faite à la Diète de Francfort le 27 mars 1865.

— « La décision en appartenait plutôt exclusivement à l'Autriche et à la Prusse. » —

— Quant à la déclaration que la Prusse avait faite à la conférence de Londres en faveur du duc d'Augustenbourg, elle devait être considérée comme périmée, l'œuvre de la conférence n'ayant pas abouti.

Si la Diète adoptait la proposition des Etats moyens, la Prusse se verrait dans la nécessité de prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder ses droits méconnus (1). —

C'était la première fois que M. de Bismarck répudiait hautement ses anciennes opinions et faisait un pas décisif vers la politique d'annexion. Il ne devait plus s'arrêter dans cette voie, mais n'osant pas encore affronter l'opinion publique, il la préparait peu à peu à ses entreprises.

Malgré ces menaces, la motion bavaroise fut présentée à la Diète de Francfort le 27 mars et votée le 6 avril par neuf voix contre six.

Du côté de la Prusse : le Hanovre, la Hesse-Electorale les deux Mecklembourg, Oldenbourg, les Villes libres et les petits États d'Anhalt et Schwartzbourg.

Du côté de la Bavière : l'Autriche, la Saxe, la Hesse-Grand-Ducale, le Wurtemberg et tout le reste de l'Allemagne.

L'Autriche s'attachant avec ténacité aux débris d'une alliance pour laquelle elle ne comptait plus ni les sacrifices ni les déboires, avait formulé quelques réserves à l'aide desquelles elle espérait éviter une rupture. Quant à la Prusse, elle avait purement et simplement rejeté la proposition, annoncé qu'elle était décidée à faire valoir ses prétentions à la possession légitime des Duchés, et déclaré que les tenant pour le moment en son pouvoir avec l'Autriche, elle ne renoncerait pas à cette possession commune avant qu'on fût arrivé à une solution qui répondît à ses propres convictions (2).

(1) Dépêche de M. de Bismarck au baron de Werther en date du 24 mars 1865.

(2) Procès-Verbal de la séance de la Diète fédérale à Francfort le 6 avril 1865.

Du prince d'Augustenbourg, il n'était plus question. Ses droits si bien établis jadis, ses droits acclamés à Berlin d'accord avec l'Allemagne entière, ses droits que les syndics de la Couronne avaient reconnus comme incontestables, s'étaient effacés devant ceux d'un nouveau prétendant, devant ceux du Roi Guillaume.

Pour bien comprendre ce revirement inattendu qui substituait l'annexion pure et simple à l'annexion déguisée dont la Prusse paraissait jusqu'ici vouloir se contenter, il faut se reporter à un document contemporain émané du prince Holsteinois.

Placé entre les exigences de la Prusse, dont nous avons déjà donné le programme, et celles des Etats allemands qui,d'accord avec l'Autriche, lui défendaient de sacrifier l'autonomie des Duchés, Frédéric d'Augustenbourg avait été obligé de se prononcer, et dans une lettre adressée le 31 mars à son mandataire à Berlin, M. d'Ahlefeld, il l'avait prié d'aller trouver de sa part M. de Bismarck pour lui donner l'assurance qu'il était toujours disposé à accepter toutes ses conditions, et prêt à s'engager autant et aussi loin qu'il le pouvait faire sans compromettre l'existence même du pays sur lequel il était appelé à régner.

Forteresses fédérales, cession de territoire, canal reliant la Baltique à la mer du Nord, accession au Zoll-Verein prussien, cession des douanes, des postes, des télégraphes, commandement supérieur de l'armée, action militaire uniforme, il adhérait à tous ces points ; mais il devait en réserver trois autres que le pays, l'Allemagne et l'Autriche ne lui permettaient pas d'abandonner.

Le serment des troupes qui ne pouvait être prêté qu'au Souverain du Sleswig-Holstein.

La non-dislocation, en dehors des Duchés, des troupes en temps de paix.

L'existence d'une armée sleswig-holsteinoise à laquelle se rattachaient encore des souvenirs chers au pays.

Il demandait que la Prusse fît avec lui une convention semblable, sauf les modifications utiles, à celle qui avait été conclue avec le Duché de Cobourg.

Cette lettre fut son arrêt de mort, car ces trois points étaient précisément ceux auxquels on tenait le plus à Berlin. Du moment où les soldats sleswig-holsteinois, prêtant serment au Roi de Prusse, fondus dans l'armée prussienne, envoyés dans les garnisons de l'intérieur, cessaient de constituer une armée spéciale, toutes les autres conditions suivaient sans embarras, et il était presque superflu de les spécifier.

Aussi, à partir de ce jour, il fut décidé à Berlin que le Prince Frédéric ne régnerait pas. On rassembla de nouveau ces bons syndics de la Couronne. Ils étudièrent une seconde fois la valeur de ces droits devant lesquels ils s'étaient inclinés l'année précédente. L'étude fut longue, sérieuse, impartiale, digne en un mot de l'honorabilité de ces magistrats et de la loyanté de leur Gouvernement, et, après les recherches les plus consciencieuses, ils confessèrent leur erreur.

Certes, les droits d'Augustenbourg s'appuyaient sur des titres érieux ; mais cependant ils avouèrent avec une modestie dont on leur sut gré, ils avouèrent, les bons syndics de la Couronne de Prusse, qu'en 1864 ils s'étaient laissé entraîner par des apparences trompeuses, et qu'en fait comme en droit, le Roi de Danemark, Christian IX, était alors le seul souverain légitime des Duchés. Or, comme le Roi Christian IX, vaincu en guerre, avait cédé à l'Empereur d'Autriche et au Roi de Prusse ses droits (les seuls bons) sur les Duchés, il en résultait logiquement que ces deux Princes étaient désormais les seuls souverains légitimes du Sleswig-Holstein et du Lauenbourg.

Ainsi fut déclaré par les honnêtes syndics de la Couronne de Prusse !

Il y a toujours des juges à Berlin, mais il est évident qu'ils ont changé depuis le temps du moulin de Sans-Souci.

Au surplus, la procédure des syndics fut irréprochable dans ses formes, et on ne put les accuser d'avoir précipité leurs délibérations ; car, au mois de mai, ils discutaient et étudiaient encore, et ce ne fut que plus tard, au moment vraiment utile, qu'ils rendirent cette célèbre sentence qui leur fera honneur dans l'histoire et restera comme un enseignement et une arme *sui generis* pour les convoitises de l'avenir.

Pendant que la Prusse se rencontrait avec l'Autriche et les États moyens sur le terrain fédéral de la Diète de Francfort, une circonstance assez grave devenait l'occasion d'un conflit d'autorité très-sérieux dans les Duchés possédés et occupés en commun par les deux Puissances.

Fidèle au programme qu'il s'était tracé, le Cabinet de Berlin avait poursuivi son plan d'annexion, et le commissaire prussien, baron de Zedlitz, signifiait, le 3 avril, au Gouvernement sleswig-holsteinois que le Roi avait résolu de transférer à Kiel la marine royale. En conséquence, le Gouvernement ducal, représenté par M. Lesser de Rumohr, avait donné les ordres nécessaires pour que tout fût préparé à cet effet. Déjà on avait commencé l'exécution du transfert, et, depuis le 8 avril, tout s'organisait à Kiel, quand dix jours après, un contre-ordre vint suspendre les travaux. Nous en donnons le texte, parce que, mieux que tout commentaire, il indique la véritable nature des relations austro-prussiennes dans les pays conquis.

— « Le Gouvernement du pays ayant égard au rescrit ci-dessous de S. Exc. le baron de Halbhuber de Festvil, commissaire I. et R. d'Autriche dans les Duchés de Sleswig-Holstein et Lauenbourg, en date du 18 avril courant, ainsi conçu :

« D'après le nº 91 *der Hamburger Nachrichten* (Gazette de Hambourg), le Gouvernement de Sleswig-Holstein a, sur la *seule* invitation de M. le baron de Zedlitz, commissaire royal de Prusse, en date du 3 de ce mois, adressé aux autorités et au bailliage de Kiel une circulaire par laquelle il les informe du transfert de l'établissement maritime royal de la Baltique à Kiel, et les invite à seconder, autant que possible, les désirs des autorités prussiennes.

« Ayant refusé mon consentement à toute démarche officielle pour le transfert de la station maritime de la Prusse, et, en vertu des droits de copossession de l'Autriche, aucun acte publié dans les Duchés, aucune ordonnance ne pouvant avoir de valeur sans ma participation, — j'invite, en conséquence, le Gouvernement à annuler immédiatement l'ordonnance-circulaire du 8 courant et le prie de m'en informer. »

« Le gouvernement annule par la présente l'ordre du 8 avril adressé au bailliage de Kiel, relatif au stationnement de l'es-

cadre royale prussienne de la Baltique à Kiel ; il invite les autorités à considérer le dit ordre comme non avenu.

« Château de Gottorp, 18 avril 1865.

« Gouvernement de Sleswig-Holstein,

« Signé : Lesser, Christensen. » —

L'attitude énergique du commissaire autrichien, infligeant un échec aussi public aux empiétements de son collègue, produisit en Allemagne un effet d'autant plus considérable que, dans le même moment, le ministre de la guerre, M. de Roon, tenait au Parlement de Berlin un langage altier, et déclarait que désormais Kiel était un port prussien. L'impression générale fut que cet état de conflit perpétuel ne pouvait plus durer.

C'était bien aussi le sentiment de M. de Bismarck, mais, s'il l'avait écouté en ce moment, et s'il avait proposé une solution praticable, cette solution eût été forcément équitable, c'est-à-dire qu'elle eût fait une part à l'Autriche et à la Confédération, et par cela même établi un régime contraire à ses projets d'annexion pure et simple.

Que fallait-il donc faire ? Il fallait dégoûter l'Autriche à force de complications et de difficultés et l'amener ainsi à une rupture qui rendît au Cabinet de Berlin sa liberté d'action.

On se demandera peut-être pourquoi la rupture étant si désirée par le ministre d'État prussien, il ne songeait pas à en prendre l'initiative ? C'est que l'union intime des deux souverains existait encore dans toute sa plénitude. Entre le Roi Guillaume et son neveu l'Empereur François-Joseph, il y avait encore à cette époque, affection, fidélité et confiance. C'étaient de véritables liens personnels dont il eût été difficile et téméraire de vouloir briser le faisceau. Aussi tous les efforts du ministre se trouvaient-ils, sinon paralysés, du moins considérablement gênés par l'intimité des Princes. Les choses étant ainsi, il ne lui restait qu'à compliquer la situation, à multiplier les griefs et à miner l'alliance des trônes par l'agitation et l'irritation des peuples. Il vient toujours un moment où le Souverain, quels que soient ses sentiments, est obligé d'épouser ceux de ses su-

jets et de s'inspirer de leurs passions. C'est ce moment-là que M. de Bismarck se mit à préparer.

Au moment même où le conflit entre les commissaires austro-prussiens menaçait d'entrer dans une phase critique, le Cabinet de Berlin fit faire à Vienne des ouvertures toutes nouvelles.

Dans les conférences avec le baron de Werther, le comte de Mensdorff, poussé dans ses derniers retranchements, avait répondu : — « Nous ne pouvons pas adopter le programme prussien qui est l'annexion déguisée, nous ne pouvons pas nous joindre à la Prusse pour imposer de telles conditions à la population des Duchés ; mais que la Prusse s'entende directement avec le Souverain à instituer ; nous ne nous opposerons pas à un arrangement que ce futur Souverain accepterait librement. » —

Profitant de ces ouvertures, M. de Bismarck écrivit, le 17 avril, au baron de Werther, de s'assurer si véritablement — « il pouvait compter que, dans le cas où il notifierait au Cabinet Impérial l'entente survenue entre la Prusse et l'un des prétendants, ce dernier trouverait auprès de l'Autriche l'appui nécessaire pour le faire monter sur le trône. »—Puis, il ajoutait que le Prince Frédéric d'Augustenbourg, s'étant compromis avec le parti démocratique et ayant pris avec le National-Verein des engagements moraux qui le privaient désormais de sa liberté, c'était avec le duc d'Oldenbourg qu'on aurait le plus de chance d'arriver à un résultat sérieux, parce que le Duc, déjà souverain et parfaitement libre, offrait des garanties véritables, ce que ne pouvait pas faire son concurrent. D'un autre côté, il lui semblait nécessaire de se concerter avec les représentants du pays pour s'assurer à l'avance de l'acceptation et de l'exécution des conditions qui seraient stipulées avec le futur Souverain.

— « Nous considérerions, par conséquent, écrivait-il, comme une démarche éminemment propre à hâter une solution définitive la convocation des États des deux Duchés de Holstein et de Sleswig en une assemblée qui serait appelée à se prononcer sur l'avenir du pays et sur les vœux de la population en ce qui touche les relations plus étroites à établir avec la Prusse. Si le pays lui-même, et éventuellement le Souverain futur, nous offraient des conditions acceptables, nos négociations avec Vienne sortiraient

de nouveau de leur état de stagnation, et nous croyons qu'il deviendrait plus facile au Gouvernement Impérial de tenir compte des intérêts de la Prusse, découlant de sa position géographique et de la nature des choses, sans abandonner le terrain sur lequel il s'est placé. Nous désirons, en conséquence, nous entendre avec le Cabinet Impérial sur la convocation d'une Diète sleswig-holsteinoise et sur les négociations à ouvrir avec elle relativement à l'avenir du pays (1). »

A la lecture de ces lignes, on serait tenté de croire qu'enfin le Cabinet de Berlin avait reconnu la nécessité de clore le différend et de débattre loyalement avec l'Autriche les clauses d'une solution qui sauvegardât tous les droits et tous les intérêts.

Cependant cette proposition n'était qu'un piége et une manœuvre destinée à faire bon gré, mal gré, sortir le Cabinet de Vienne de la résistance passive contre laquelle venaient se briser toutes les provocations.

Le duc d'Oldenbourg, en effet, était un prince pour ainsi dire enclavé dans l'orbite prussien. Prêt à souscrire au programme de Berlin, il eût été dans les Duchés un Gouverneur Royal plutôt qu'un Souverain allemand.

D'un autre côté, M. de Bismarck, en réunissant les États des Duchés, était parfaitement décidé à réserver la question de succession sur laquelle il les déclarait incompétents. Son principal but, on le savait à Vienne, était de présenter tout d'abord à l'Assemblée la note des frais énormes qui incombaient au Gouvernement des Duchés, quel qu'il fût, et d'exploiter au bénéfice de la Prusse l'impression très-pénible que devait nécessairement produire la revendication de sommes aussi considérables. Il voulait, à ces fins, réunir les dettes anciennes aux dettes nouvelles provenant des frais de guerre et d'occupation, et former de cet ensemble un chiffre écrasant qui eût figuré comme prix de l'autonomie, tandis que le Cabinet de Berlin eût fait valoir l'avantage, pour la population des Duchés, d'un dégrèvement absolu de toute dette et de toute obligation comme conséquence naturelle de l'annexion.

(1) Dépêche de M. de Bismarck au baron de Werther en date de Berlin, le 17 avril 1865.

Grâce aux nombreux partisans que la Prusse avait su acquérir parmi les notabilités du pays, grâce à cette alternative d'impôts exorbitants ou d'un entier dégrèvement, il était permis d'espérer que l'idée de l'annexion sortirait du vœu parlementaire. Mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, on savait à Vienne le secret de ces manœuvres, et, sans rompre en visière, on s'appliqua à les déjouer.

D'accord sur l'utilité de la réunion des États, d'accord sur les garanties et les avantages exceptionnels que réclamait la Prusse comme puissance limitrophe, on demandait seulement que la question du Gouvernement des Duchés fût tranchée la première, et que le reste se fît ensuite d'après le droit fédéral.

A Berlin, au contraire, on persistait à vouloir, avant que le Gouvernement des Duchés fût établi, régler les conditions de son existence vis-à-vis de la Monarchie prussienne. Un instant on put croire la rupture imminente, chacune des deux Puissances se retranchant dans sa doctrine sans paraître vouloir faire de concession. C'était précisément ce que désirait M. de Bismarck ; mais cette fois-ci encore il dut renoncer à toucher le but. Après trois semaines de résistance, l'Autriche céda petit à petit sur tous les points.

L'occupation du port de Kiel par la marine prussienne fut considérée comme une mesure provisoire exécutée en vertu du droit de copossession et d'accord avec les deux Gouvernements. La convocation des États des Duchés fut acceptée telle que la voulait la Prusse et d'après la loi électorale qui lui convenait. Le comte de Mensdorff avait demandé qu'au moins les Puissances se missent d'accord sur les propositions à soumettre à la future assemblée. M. de Bismarck refusa, et à Vienne on renonça à cette proposition. Enfin, le Ministre prussien, à bout d'exigences, demanda péremptoirement que le Prince Frédéric d'Augustenbourg quittât le territoire des Duchés pendant la réunion des États. — Son influence personnelle, disait-il, et les intrigues de ses partisans détruisaient la parité des situations vis-à-vis des autres prétendants. — « Mais, disait-on à Vienne, il y a un moyen bien plus simple et plus légal de rétablir cette parité ; c'est

d'inviter les autres prétendants à venir comme lui plaider leur cause devant les États et devant les populations. » —

— « Non, répondait-on brusquement à Berlin, nous voulons qu'il s'éloigne pendant toute la session des États. » —

Le Gouvernement autrichien n'insista pas et se contenta de demander un sursis à cause des Chambres. Décidément il n'était pas possible de rompre avec une apparence de raison. Le ministre prussien ne pouvait trouver ni créer un seul argument pour battre en brèche cette alliance si gênante, de son Roi et de l'Empereur, qui paralysait ses entreprises. L'Autriche ne refusait rien, mais la question ne marchait pas.

C'est qu'en réalité toutes ces condescendances du Cabinet de Vienne étaient plus apparentes que réelles, et les résistances dont il ne prenait pas ouvertement la responsabilité, il s'arrangeait de façon à les faire naître à Francfort sur le terrain fédéral. Nous avons dit plus haut pourquoi la Prusse tenait à ce que les États réglassent les conditions politiques des Duchés avant d'en choisir le souverain. M. de Bismarck voulait établir le dilemme suivant : — Ou la misère avec une dette écrasante, et un Prince ruiné ; ou la richesse et la prospérité sans dette, avec le Roi de Prusse pour souverain et bienfaiteur. —

C'était pour pouvoir poser la question en ces termes qu'il avait tenu à la poser seul.

L'Autriche avait cédé ; mais en même temps la Bavière, la Saxe, la Hesse-Grand-Ducale manifestaient l'intention de proposer à la Diète de renoncer au remboursement des frais d'exécution dans le Holstein et le Lauenbourg et de se charger des frais de la guerre touchant le Sleswig.

Ainsi tombait tout le prestige de l'argument prussien ; ainsi disparaissait la pression que devait exercer sur les États et sur le peuple des Duchés, le fameux dilemme si durement élaboré à Berlin. Comme on le voit, les condescendances de l'Autriche n'avaient pas été aussi complètes qu'elles paraissaient l'être, et la réunion des États n'offrait plus à la Prusse tous les avantages qu'elle avait espéré en tirer. La situation n'était encore ni assez mûre ni assez tendue. Il fallait la compliquer de quelque élé-

ment nouveau, pendant que les syndics de la Couronne de Berlin découvraient et étudiaient les droits primordiaux en vertu desquels, de tous les prétendants au trône des Duchés, le Roi de Prusse était le seul légitime et sérieux.

Il se passa alors dans les Duchés un fait qui fut exploité par les deux Puissances rivales et donna encore une fois la mesure de leur antagonisme. Traqués par les fonctionnaires allemands, poursuivis dans les villes et les campagnes, chassés de tous les emplois, persécutés jusque dans leurs écoles, leurs églises et leurs familles, les malheureux habitants du Sleswig septentrional, Danois de race, de mœurs, de langue et de sentiments, se souvinrent que la France et l'Angleterre avaient toujours protesté contre le déchirement violent de leur nationalité. Et, dans le paroxysme de leurs souffrances, ils osèrent, là sous les yeux de leurs vainqueurs, tourner vers la France un regard suppliant, et envoyer à l'Empereur Napoléon un véritable cri de détresse.

Des pétitions couvertes de signatures, circulèrent dans la province ; mais cette démonstration dut s'arrêter, à son début, devant l'impossibilité pour les représentants français de recevoir et de transmettre ces documents. Aussi fut-on assez surpris en France d'apprendre plus tard que ce simple incident, non suivi d'exécution, arrêté dès le premier jour par le respect des lois internationales, avait néanmoins suffi au tribunal de Flensbourg pour poursuivre tous ceux qu'on soupçonnait d'y avoir participé et pour les frapper d'une condamnation draconienne.

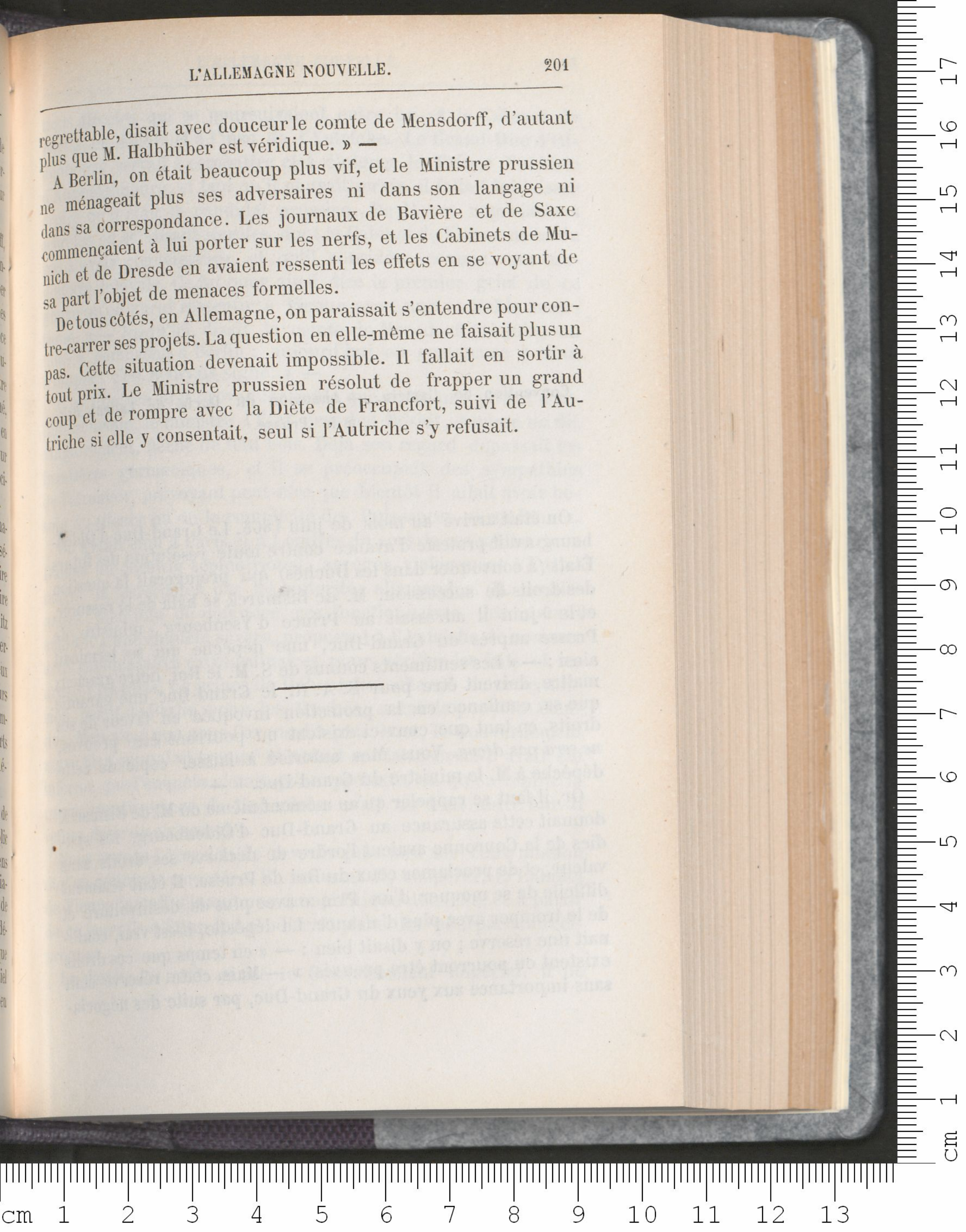
L'attitude essentiellement correcte du Gouvernement français en face d'une démonstration faite à son insu, et à laquelle il était demeuré parfaitement étranger, lui donnait le droit de demander aux Puissances allemandes qu'on n'appliquât pas aux malheureux Danois du Sleswig la pénalité rigoureuse du crime de haute trahison. La demande fut faite et accueillie à Vienne comme à Berlin avec beaucoup d'empressement. De part et d'autre, on promit d'envoyer aux commissaires austro-prussiens dans les Duchés des instructions conciliantes pour adoucir les effets d'une procédure locale cruelle et passionnée. Malheureusement MM. les commissaires étaient dans un tel désaccord qu'il

suffisait que l'un voulût une chose pour que l'autre voulût le contraire, et pendant ce temps les fonctionnaires allemands persécutaient à leur aise tout ce qui n'était pas de sang ou de cœur tudesque.

Il fallut donc revenir à la charge, et le comte de Mensdorff, dont l'esprit élevé et chevaleresque ne se prêtait ni aux vengeances ni aux abus, n'hésita pas à renouveler à M. de Halbhüber l'ordre d'employer son autorité et son crédit en faveur des condamnés, et d'obtenir que la Cour d'appel, profitant d'un vice de forme qui lui avait été signalé, cassât le jugement du tribunal de Flensbourg. Il le prévenait en même temps que si, contre son attente, le jugement de Flensbourg n'était pas réformé, l'Empereur d'Autriche était décidé, en ce qui le concernait, à en arrêter l'exécution par un acte de grâce souveraine. Et pour éviter tout délai, il informait le Cabinet de Berlin de cette décision, afin que, le cas échéant, il pût s'y associer sans retard.

Or, le même jour, on donnait à Berlin des assurances analogues; mais, pour expliquer le retard pendant lequel les persécutions avaient suivi leur cours, on déclarait que le commissaire autrichien en était seul responsable, ayant refusé de souscrire aux mesures de clémence dont son collègue le baron de Zedlitz avait voulu prendre l'initiative. Le conflit entre ces deux personnages était d'ailleurs à l'état de permanence, et tous deux reflétaient avec exactitude l'état anormal des relations de leurs Gouvernements respectifs. Ce n'était qu'une suite non-interrompue de plaintes et de récriminations quotidiennes, de rapports accusateurs que les Cabinets se transmettaient, avec force démentis et protestations.

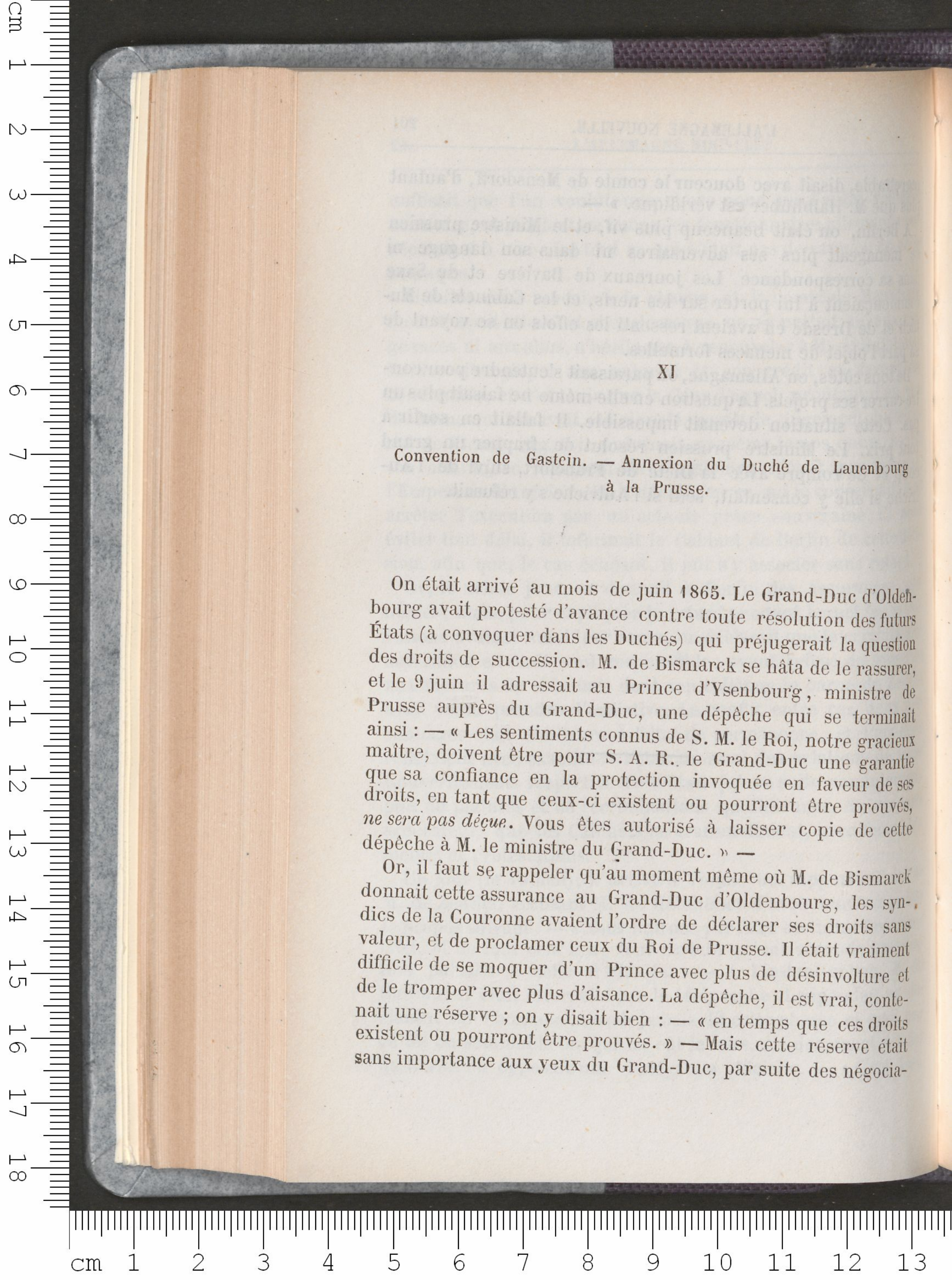
Un jour (le 19 mai), il arriva à Vienne un rapport officiel de M. de Zedlitz, accusant M. de Halbhüber d'avoir tenu en public le propos suivant : — « Nous finirons par faire sortir les Prussiens d'ici, et de tout cela il ne leur restera qu'une seconde humiliation pareille à celle d'Olmütz. » — A l'instant même, M. de Halbhüber était interpellé par le télégraphe et répondait en déclarant sur l'honneur n'avoir jamais dit cette phrase ni quoi que ce fût de semblable ou qui en eût le sens. Au document officiel de Berlin on opposait une dénégation officielle. — « C'est bien



regrettable, disait avec douceur le comte de Mensdorff, d'autant plus que M. Halbhüber est véridique. » —

A Berlin, on était beaucoup plus vif, et le Ministre prussien ne ménageait plus ses adversaires ni dans son langage ni dans sa correspondance. Les journaux de Bavière et de Saxe commençaient à lui porter sur les nerfs, et les Cabinets de Munich et de Dresde en avaient ressenti les effets en se voyant de sa part l'objet de menaces formelles.

De tous côtés, en Allemagne, on paraissait s'entendre pour contre-carrer ses projets. La question en elle-même ne faisait plus un pas. Cette situation devenait impossible. Il fallait en sortir à tout prix. Le Ministre prussien résolut de frapper un grand coup et de rompre avec la Diète de Francfort, suivi de l'Autriche si elle y consentait, seul si l'Autriche s'y refusait.



XI

Convention de Gastein. — Annexion du Duché de Lauenbourg à la Prusse.

On était arrivé au mois de juin 1865. Le Grand-Duc d'Oldenbourg avait protesté d'avance contre toute résolution des futurs États (à convoquer dans les Duchés) qui préjugerait la question des droits de succession. M. de Bismarck se hâta de le rassurer, et le 9 juin il adressait au Prince d'Ysenbourg, ministre de Prusse auprès du Grand-Duc, une dépêche qui se terminait ainsi : — « Les sentiments connus de S. M. le Roi, notre gracieux maître, doivent être pour S. A. R. le Grand-Duc une garantie que sa confiance en la protection invoquée en faveur de ses droits, en tant que ceux-ci existent ou pourront être prouvés, *ne sera pas déçue*. Vous êtes autorisé à laisser copie de cette dépêche à M. le ministre du Grand-Duc. » —

Or, il faut se rappeler qu'au moment même où M. de Bismarck donnait cette assurance au Grand-Duc d'Oldenbourg, les syndics de la Couronne avaient l'ordre de déclarer ses droits sans valeur, et de proclamer ceux du Roi de Prusse. Il était vraiment difficile de se moquer d'un Prince avec plus de désinvolture et de le tromper avec plus d'aisance. La dépêche, il est vrai, contenait une réserve ; on y disait bien : — « en temps que ces droits existent ou pourront être prouvés. » — Mais cette réserve était sans importance aux yeux du Grand-Duc, par suite des négocia-

tions directes qui se poursuivaient entre lui et le Cabinet de Berlin, en dehors et à l'insu de l'Autriche. Le Grand-Duc d'Oldenbourg servait à combattre et à éloigner le Prince Frédéric d'Augustenbourg, et tant qu'il pouvait servir, il fallait lui laisser croire qu'il était le candidat prussien. De là ces négociations secrètes ou soi-disant secrètes, dont le Cabinet de Vienne ne tarda pas à avoir connaissance, et qu'il considéra comme une manœuvre déloyale. Ce fut pour ainsi dire le premier grief de ce genre qu'on parut ressentir à Vienne avec une véritable amertume. « — Jusqu'ici, disait le comte de Mensdorff (24 juin) on nous a combattus à Berlin ; aujourd'hui on commence à nous tromper ; c'est mauvais signe. » —

C'est que, résolu à provoquer coûte que coûte une phase d'action nouvelle, le ministre d'État prussien faisait, comme on dit vulgairement, flèche de tout bois. Déjà son regard dépassait les frontières germaniques, et il se préoccupait des sympathies de l'étranger, prévoyant peut-être que bientôt il allait avoir besoin du silence ou de la complicité des Puissances européennes.

On s'était ému à Paris et à Londres du sort de ces malheureux Danois du Sleswig septentrional, agrégés violemment à l'Allemagne et persécutés par les autorités allemandes. M. de Bismarck, bien loin de défendre ces fonctionnaires, les soumit aussitôt à une enquête sévère, proposant à l'Autriche de nommer deux commissaires extraordinaires pour vérifier les faits et redresser les torts. Le prince de Hohenlohe, chargé de cette mission, partit de Berlin pour les Duchés, muni de pouvoirs étendus. Mais ainsi que nous l'avons dit plus haut, le Gouvernement autrichien se sentait trompé et restait sur la réserve. Il avait été informé que l'enquête n'était qu'un prétexte, et qu'en réalité la campagne du prince de Hohenlohe avait un tout autre but. Il refusa donc de s'y associer.

Nous aurons l'occasion de revenir plus tard sur cette mission et d'en définir le caractère. En refusant d'y coopérer, le Cabinet de Vienne tentait d'inaugurer une politique nouvelle, et à partir de ce jour, il se fit un temps d'arrêt dans les pourparlers réciproques.

La lassitude avait gagné le Gouvernement Impérial, il ne

croyait plus à la sincérité des ministres prussiens ; il voyait les discussions tourner en chicanes, et reconnaissant l'impuissance de toutes les procédures diplomatiques ou juridiques à travers lesquelles il s'était attardé depuis neuf mois, il songeait désormais à des transactions plus directes, voulant trancher par des concessions réciproques entre les deux Souverains le nœud d'une situation qui ne faisait que se compliquer en se prolongeant.

Cet état des esprits, bien légitime après la succession non interrompue des inutiles condescendances de l'Autriche, était le véritable prélude de la triste convention qui devait, deux mois plus tard, se signer à Gastein.

On était arrivé à la fin de juin, et comme l'année précédente, le Roi de Prusse était établi depuis le 21, à Carlsbad, où il devait passer quelques semaines avant de se rendre à Gastein. La petite ville de Bohême avait vu revenir, en grand nombre, tous ses anciens hôtes de 1864 ; mais qu'il y avait loin de cette attitude nouvelle aux expansions du dernier printemps ! On parlait bien d'une entrevue des deux Souverains, mais non plus à Carlsbad ; c'était à Gastein ou à Salzbourg, disait-on, que les Princes se rencontreraient plus tard.

Quant au Roi, il était plus réservé et paraissait préoccupé. Son entourage aussi, peut-être plus nombreux qu'en 1864, avait des allures plus froides, plus roides, et ne se composait guère que de généraux ou de colonels. Ils vivaient entre eux, voyaient peu les Autrichiens, davantage les étrangers, et de temps en temps disparaissaient pour revenir après de courtes absences. Ils allaient, dit-on, dans la campagne de Bohême, relevant le territoire, rectifiant les cartes, étudiant les routes et les cours d'eau, et recueillant ainsi les éléments des cartes militaires qui devaient quelques mois plus tard leur servir à envahir le pays. On se souvint, en effet, après la campagne de 1866, de ces courses d'Etat-Major et des travaux topographiques, dont alors les paysans ne soupçonnaient pas le but ; on se souvint de tous ces artistes peintres ou photographes, de tous ces colporteurs, de tous ces marchands, de tous ces régisseurs, de tous ces domestiques venus du Nord, qui s'établissaient en Bohême et sillonnaient en tous sens les routes qui menaient à Prague et à

Vienne, Carlsbad leur servait de quartier général et on y travaillait avec la plus grande activité ; car à ce moment la guerre avec l'Autriche était déjà irrévocablement arrêtée.

Dans sa demeure solitaire d'Helenen-Hof, au sommet de la colline qui dominait la ville, M. de Bismarck paraissait attendre avec impatience l'heure de la rupture, rupture encore lointaine mais certaine, quelles que fussent les négociations et les conventions qui devaient la précéder.

Il ne cachait ni son mécontentement du présent, ni ses inquiétudes ou plutôt ses résolutions pour l'avenir. C'était assez son habitude alors d'étonner ses interlocuteurs par la hardiesse de son langage, à ce point qu'il passait à Vienne pour dire plus qu'il ne pensait. Il eût été difficile, en effet, de penser plus qu'il ne disait.

— A l'entendre, la situation s'était grandement modifiée depuis l'année dernière, en ce sens que les rapports de la Prusse et de l'Autriche s'étaient considérablement refroidis, et il ne voyait rien qui fût de nature à les rendre meilleurs. D'après les derniers rapports venus de Vienne, il avait lieu de croire que le Gouvernement autrichien n'attachait plus d'importance à la convocation des États dans les Duchés, et préférait, faute de mieux, continuer le système provisoire du *condominium*, bien que cet état de choses fût une source de conflits qui ne pouvaient que s'aggraver avec le temps.

Le Cabinet de Berlin était *irrévocablement décidé* à faire dans les Duchés des choses que *l'Autriche ne pouvait ni permettre, ni tolérer* ; il ne comptait s'arrêter, ni devant des protestations, ni devant des menaces, ni devant aucune autre forme de résistance.

L'accord des deux puissances ne pouvait donc subsister qu'à la condition que l'Autriche cédât sur tout, car pour la Prusse elle était résolue à ne céder sur rien ; et comme il était peu probable que l'Autriche consentît, sans y être forcée, à ce degré de condescendance absolue, il était naturel de prévoir qu'à un moment donné les alliés d'aujourd'hui deviendraient des ennemis. Quant à lui, il était tellement convaincu de cette probabilité, qu'il avait déjà pris et continuait de prendre des mesures à cet effet. L'armée prussienne était prête et pleine d'ardeur, ses

approvisionnements étaient complets, et les voies et moyens tout préparés, savoir : encaisse suffisant pour commencer, et un crédit déjà stipulé avec qui de droit pour pouvoir continuer sans embarras. Il n'entendait pas dire par là qu'il désirât la guerre, non, on ne doit jamais préférer la guerre à la paix; cependant il ne pouvait se dissimuler que la guerre aurait pour résultat de mettre le Gouvernement du Roi de Prusse bien plus à l'aise, en lui donnant ses coudées franches dans une question qu'il était décidé à trancher coûte que coûte, dans le sens de ses intérêts politiques.

L'alliance de l'Autriche n'avait été pour la Prusse qu'une gêne et un embarras depuis le premier jour de la campagne. Elle n'avait absolument servi à rien et elle devenait aujourd'hui un obstacle que tout Prussien se sentait impatient d'écarter. Seule, la Prusse eût déjà fait accepter depuis longtemps à l'Allemagne la solution qu'elle était en droit d'exiger, et cette opinion publique contre laquelle il se voyait obligé de lutter, n'était à ses yeux qu'une agitation factice qui ne devait sa force apparente qu'à la protection dont l'Autriche la couvrait si mal à propos. Grâce à ces manœuvres du Cabinet de Vienne, il avait été embarqué dans un système de rigueurs déplorables contre les Danois du Sleswig septentrional, n'osant pas, dans un moment aussi critique, braver les préjugés allemands surexcités dans tous les centres populaires de la Confédération. Il était le premier à reconnaître combien la conduite des autorités ducales envers les Danois du Sleswig était injustifiable. La mission du prince de Hohenlohe l'avait parfaitement édifié sur ce point, et d'après les rapports du prince la persécution des employés contre la population danoise dépassait de beaucoup tout ce que les Danois avaient jadis fait souffrir aux populations allemandes. Interdiction de la langue paternelle, arrestations arbitraires pour le chant des hymnes patriotiques ou pour le port des couleurs prohibées, tout l'arsenal enfin de ces tracasseries, pour ainsi dire traditionnelles, par lesquelles les pouvoirs antipathiques se vengent sur les citoyens, de l'éloignement qu'ils leur inspirent; voilà ce que le prince avait constaté dans les Duchés, voilà le système d'intimidation que pratiquaient à l'envi les partisans

du prince Frédéric d'Augustenbourg, secondés par le commissaire autrichien, M. de Halbhüber !

Quant à lui, il lui tardait de se dégager d'une solidarité aussi compromettante. Il voulait absolument sortir de cette fausse situation, fût-ce même au prix d'une rupture éclatante, s'il ne pouvait recouvrer autrement la liberté de ses mouvements. Qu'importait à la Prusse la zône danoise du Sleswig sptentrional? A part la position de Düppel que le Roi voulait conserver pour des raisons stratégiques, la Prusse n'avait aucun intérêt à séparer du Danemark des communes qui étaient essentiellement danoises et dès que la rupture avec l'Autriche serait un fait accompli, le Gouvernement du Roi n'hésiterait pas à prendre l'initiative de cette rétrocession. L'intimité des relations personnelles des deux souverains, et les liens d'affection qui les unissaient étroitement ne pouvaient arrêter la marche des événements. On parlait d'une entrevue prochaine; elle était en effet probable et à peu près certaine ; mais la ligne politique du Cabinet de Berlin était désormais irrévocablement fixée. Aucune influence ne pouvait la faire dévier.

Grâce au ciel, le Roi actuel n'était pas comme son prédécesseur disposé à accepter en présence de l'Empereur d'Autriche le rang secondaire d'un Électeur de Brandebourg. C'était un vrai Roi de Prusse, servi par de vrais Prussiens; la Cour de Berlin, les ministres, la nation entière n'avaient qu'un même sentiment sur les destinées nécessaires de la Prusse et tous voulaient le réaliser ou périr à l'œuvre. L'Autriche devait savoir maintenant ce que voulait la Prusse : — « Si elle veut rester notre alliée, elle doit nous faire place. » —

Tel était le langage que tenait M. de Bismarck en juin 1865 aux étrangers qui le consultaient ou qui l'écoutaient pendant que le Roi suivait le traitement et achevait sa saison de Carlsbad.

Il se disait animé à l'égard des Danois du Sleswig des intentions les plus libérales ; il protestait avec toute l'Europe contre les persécutions allemandes et en rejetait la responsabilité sur le commissaire autrichien et sur le parti d'Augustenbourg.

Ce n'était pas complétement vrai. Le prince Frédéric et le

commissaire autrichien cherchaient tous deux leur point d'appui près de la Diète de Francfort et des Etats allemands. Ils évitaient autant que possible de leur déplaire et se montraient pleins de condescendance pour leurs exigences et quelquefois même pour leurs rancunes. Aussi déployaient-ils, en réalité, contre les Danois, certaines rigueurs dont la Prusse n'avait aucun souci. Le Cabinet de Berlin, au contraire, bien résolu à tout prendre, voyait dans le parti d'Augustenbourg et dans la Confédération germanique des adversaires à combattre, et il se préoccupait déjà de préparer l'opinion publique à ses projets d'annexion, en les combinant avec la rétrocession des populations danoises au Danemark, sacrifice d'apparence qu'il croyait nécessaire pour arriver à ses fins. L'indignation simulée du ministre d'État prussien était donc toute de circonstance et non pas un effet de son respect pour la nationalité des victimes. Aucune puissance, au contraire, n'avait poussé plus loin que la Prusse la rigueur du système de germanisation forcée contre lequel elle paraissait protester à Carlsbad, et les Polonais du Duché de Posen subissaient encore à cette même époque ce que M. de Bismarck appelait — « tout l'arsenal des tracasseries traditionnelles par lesquelles un pouvoir antipathique se venge sur les citoyens de l'éloignement qu'il leur inspire. » — La suite des événements sert d'ailleurs de pierre de touche, pour apprécier à sa juste valeur les déclarations de juin 1865. Elles durèrent aussi longtemps que durèrent les obstacles avec lesquels la Prusse dut compter, c'est-à-dire jusqu'à l'heure de sa rupture définitive avec l'Autriche et avec l'Allemagne.

Mais du jour où par suite de la guerre, les Duchés furent entre ses mains, il ne fut plus question de la rétrocession des populations danoises. Plus tard, quand la paix de Prague se négocia en 1866 sur les préliminaires que la France médiatrice avait fait accepter aux belligérants, on se souvint à Paris des sentiments qu'un an auparavant, M. de Bismarck avait témoignés si hautement en faveur des malheureux Danois. Un article V fut introduit dans le traité de paix. Il le fut à la demande de la France, d'accord avec la Prusse et l'Autriche. Il était ainsi conçu :

« Art. 5. — S. M. l'Empereur d'Autriche transfère à S. M. le Roi de Prusse tous les droits que la paix de Vienne, du 30 octobre 1864, lui avait reconnus sur les Duchés de Sleswig et de Holstein, *avec cette réserve que les populations des districts du Nord du Sleswig seront de nouveau réunies au Danemark si elles en expriment le désir, par un vote librement émis.* »

Et au bas de ce traité, les signatures des deux souverains scellèrent de la foi royale cette promesse solennelle, de rendre au Danemark ses enfants qu'on en avait arrachés violemment.

Or, la promesse n'a jamais été tenue. L'article 5 du traité de paix est resté lettre morte.

La Prusse, en l'acceptant, n'avait jamais eu la pensée de l'exécuter; ce qui était bon à dire en 1865, alors qu'il s'agissait de prendre; ce qui était bon à promettre en 1866, alors qu'il s'agissait de faire sanctionner la conquête, tout cela était bon à répudier quand la conquête fut assurée.

Voilà ce que valent aujourd'hui les traités dans le droit moderne des nations allemandes.

Revenons maintenant aux déclarations prussiennes qui se faisaient à Carlsbad en juin 1865. Elles formaient, comme on le voit, un programme clair, net, brusque dans son apparente franchise, presque sinistre, car il ne laissait au Cabinet de Vienne d'autre alternative que de se battre ou de faire place. L'Autriche ne fit ni l'un ni l'autre.

C'était d'ailleurs l'heure des confidences dans l'entourage du Roi, et les officiers de sa suite n'imitant plus la réserve de leur maître, ne se gênaient pas pour exprimer tout haut leurs opinions personnelles. Le plus en évidence était le général de Manteuffel, qui devait sous peu de jours se rendre à Vienne, pour y faire sa visite militaire avant d'aller prendre le commandement du corps d'occupation des Duchés. Son langage, déjà fort remarqué en ce temps-là, le sera bien plus encore après douze années d'intervalle, qui permettent au lecteur de constater avec quelle fidélité il était l'expression complète de la doctrine prussienne, et jusqu'à quel point les événements ont répondu à son attente. Pour bien en apprécier la portée, il ne faut pas perdre de vue qu'à cette époque le Roi de Prusse et ses conseillers étaient en

lutte ouverte avec la représentation nationale. Depuis longtemps déjà le désaccord était à l'état permanent au sujet du budget militaire, le Parlement de Berlin refusant les subsides, et le Gouvernement passant outre, percevant les impôts par décrets royaux. A Vienne, quelque chose d'analogue commençait à se produire, et le Cabinet se trouvait en présence d'une résistance parlementaire qui menaçait de devenir intraitable. Il avait demandé 116 millions de florins, on lui en accordait 13, et on accompagnait le vote de considérations si sévères, qu'il était difficile pour un ministère de survivre à un blâme ainsi formulé. Or, voici ce que disait à ce sujet le général de Manteuffel :

— Le Cabinet de Vienne, selon lui, conduisait l'Autriche à sa ruîne par ses condescendances envers le Parlement ; l'Empereur François-Joseph courait en aveugle aux bords du précipice. Il était temps d'opposer la croisade des Rois à la croisade des Peuples. Les souverains devaient s'entendre pour renverser, le même jour, d'un vigoureux coup de pied, leurs ridicules constitutions et chasser leurs chambres insolentes. Si on manquait d'argent, ce n'était pas en bavardant dans un Parlement qu'on en trouverait ou qu'on en ferait venir dans le pays. Il n'y avait pour en trouver qu'un seul moyen pratique, et c'était la guerre, la guerre chez les autres. Partir à la tête de son armée, et aller prendre chez ses voisins ce qu'il faut à son armée et à son pays. Cela s'était fait de tout temps, et c'était le seul moyen de ramener en Allemagne l'ordre et le repos. —

N'est-il pas étrange de rapprocher ce programme politique, financier et militaire, des faits qui plus tard lui ont servi de sanction ?

Après un séjour de quelques semaines, le Roi Guillaume et la colonie prussienne quittèrent Carlsbad pour se rendre à Gastein où Sa Majesté devait, vers le 19 août, recevoir la visite de l'Empereur d'Autriche.

Pendant ce temps, il se passait à Vienne d'assez graves incidents. Ainsi que nous l'avons fait pressentir, le ministère, frappé par un vote de blâme, se retirait en partie, sacrifiant aux exi-

gences de l'opinion publique ceux de ses membres contre lesquels elle s'était le plus ouvertement prononcée. Le comte Belcredi remplaçait M. de Schmerling au ministère d'État, et le comte Larisch M. de Plener aux finances. C'était la fin du système centraliste allemand dont M. de Schmerling avait fait son programme absolu. C'était la revanche du comte de Rechberg, bien qu'il ne fît pas partie de la nouvelle combinaison ministérielle. Ce mouvement, administratif plutôt que politique, ne devait pas avoir pour conséquence de modifier sensiblement l'attitude de l'Autriche dans la question des Duchés ; il n'était pas cependant sans importance, car il faisait revivre dans les conseils de la Couronne les éléments non germaniques qui en avaient été bannis du temps de M. de Schmerling. Sous ce rapport, le Gouvernement autrichien rentrait, jusqu'à un certain point, dans la vérité de sa constitution, et donnait une apparence de satisfaction aux Hongrois, aux Polonais, aux Slaves et aux Tchèques qui depuis longtemps avaient cessé d'exister politiquement. A l'esprit absolu et doctrinaire des anciens conseillers succédaient un esprit de transaction soi-disant libéral, et d'abondantes promesses de conciliation. C'était, disait-on, un premier pas vers l'union réelle de toutes les provinces de l'Empire, allemandes et non allemandes; mais sur quelles bases cette union devait-elle s'établir? C'est ce que le nouveau Cabinet eût été bien embarrassé de dire. Aussi ne le fit-il pas d'une manière lucide, et les réserves dont il entoura ses premières déclarations, tout en promettant de respecter autant que possible la constitution en vigueur, indiquaient suffisamment que si la force des choses devait plus tard amener quelque changement, ce ne serait pas au profit des chambres ni de l'élément démocratique. Les vrais champions du parlementarisme n'avaient pas été écartés pour rien.

Or, c'était précisément dans les chambres et dans l'élément démocratique que les idées allemandes de la Diète de Francfort trouvaient en Autriche leur principal point d'appui. C'était là qu'il fallait chercher les partisans du Prince d'Augustenbourg. Du moment où le Parlement perdait de son influence, il était facile de prévoir que le Cabinet de Vienne ne tarderait pas

à s'éloigner de la Diète pour rechercher avec la Prusse une solution à deux, plus facile et plus avantageuse. C'était contraire à toutes ses promesses, à tous ses engagements; mais depuis quelque temps déjà, la nouvelle doctrine dont nous avons défini les principes, faisait dans les esprits des progrès journaliers. Il était à peu près impossible de rester l'alliée de la Prusse sans devenir sa complice; l'Autriche s'y résigna sans trop de difficultés.

Pendant que ces événements se passaient à Vienne, les États allemands indépendants de la Prusse avaient compris la nécessité de s'affirmer par un acte collectif, avant la réunion projetée des États ducaux à Kiel. En conséquence, la Bavière, la Saxe et la Hesse Grand-Ducale présentèrent à la Diète de Francfort, dans la séance du 27 juillet, une proposition pour lui demander de décider les trois points suivants, par une résolution fédérale:

1° Représenter à la Prusse et à l'Autriche la nécessité de convoquer une représentation générale des duchés de Holstein et de Sleswig, issue d'élections libres;

2° Demander aux dits gouvernements de faire en sorte que le duché de Sleswig fût admis dans la Confédération germanique;

3° Déclarer que la Confédération était prête à renoncer au remboursement des frais d'exécution concernant le Holstein et le Lauenbourg, et à prendre à sa charge les frais de la guerre pour le Sleswig.

Nous avons déjà expliqué la portée de ce troisième article, qui avait pour but de déjouer une des manœuvres à l'aide desquelles M. de Bismarck espérait faire prévaloir dans les Duchés les idées d'annexion. Aussi la motion du 27 juillet produisit-elle un effet contraire à celui pour lequel elle paraissait avoir été combinée. Loin de hâter la convocation des États, elle refroidit considérablement le Cabinet de Berlin à ce sujet, et il mit d'autant moins d'empressement à s'en occuper, qu'il ne pouvait plus en tirer tout le parti qu'il avait espéré.

De son côté, le prince Frédéric d'Augustenbourg se voyant abandonné de la Prusse et fort médiocrement soutenu par l'Autriche s'était jeté dans les bras de la démocratie allemande, et parcourait le pays en y devenant de plus en plus populaire. Il

n'avait pas non plus négligé les Gouvernements étrangers et s'était engagé vis-à-vis d'eux à la rétrocession immédiate des communes danoises au Danemark. De telle sorte que son parti devenait assez puissant pour préoccuper sérieusement le Gouvernement prussien. Le Roi Guillaume lui avait écrit pour lui dire de s'éloigner et il avait refusé d'après l'avis presque unanime de tous les princes allemands confédérés. Donc, de ce côté, il se préparait aussi quelque mesure extrême.

Cependant le Roi de Prusse avait quitté Carlsbad, et s'était rendu à Gastein d'où il devait, plus tard, aller à la rencontre de l'Empereur d'Autriche. M. de Bismarck l'y avait suivi et y avait conféré en présence de Sa Majesté avec le ministre d'État de Bavière, M. Von der Pfordten, qui passait alors pour le chef du parti confédéré. L'entretien des deux ministres mérite d'être rapporté ; ce fut le dernier acte de discussion qui précéda la convention de Gastein.

M. de Bismarck déclara au ministre bavarois que la Prusse était irrévocablement décidée à éloigner des Duchés le prince Frédéric d'Augustenbourg et à employer, au besoin, la force pour y parvenir si cela devenait nécessaire. M. de Pfordten ayant objecté que l'Autriche pourrait s'opposer à cet acte de violence, M. de Bismarck répondit que, dans ce cas, le conflit prendrait nécessairement un caractère plus grave, mais qu'il l'accepterait et n'en accomplirait pas moins l'expulsion du prince. La Bavière pouvait d'ailleurs rendre un grand service à l'Allemagne en s'interposant entre les deux Puissances, pour amener l'Autriche à consentir formellement l'éloignement du prétendant, condition *sine quâ non* de tout accord préalable. Le Cabinet de Berlin désirait mettre un terme à ces divergences dont les proportions allaient chaque jour grandissant, et qui devenaient fort menaçantes; il était même disposé à faire certaines concessions pour faciliter une entente ; mais il fallait, avant tout, que le prince d'Augustenbourg fût éloigné et qu'on fît disparaître son gouvernement occulte, mais réel, qui de fait, régnait dans les Duchés plus que ne le faisaient les puissances copropriétaires. Le Roi avait écrit lui-même au prince pour l'inviter à s'éloigner, et celui-ci avait répondu à Sa Majesté qu'il ne croyait pas pouvoir

obtempérer à cette invitation; il ne restait donc plus qu'à le chasser. Tout en assurant le ministre bavarois de son désir de conciliation, M. de Bismarck lui avait déclaré que, sans chercher la guerre, il ne la craignait pas, et était prêt pour la faire; car, à tout prendre, elle ne pouvait être qu'avantageuse à la Prusse.

Il avait été question de la France dans cet entretien, et M. de Pfordten avait remarqué qu'elle pourrait peut-être ne pas rester spectatrice passive d'une guerre allemande, à quoi M. de Bismarck avait répondu que de ce côté il était sans inquiétude.

Le ministre bavarois était sorti de chez le Roi très-impressionné; mais il n'était pas homme à s'effrayer pour des paroles, et il croyait le Gouvernement prussien moins désireux de la guerre qu'il ne cherchait à le paraître. On avait, pensait-il, voulu l'intimider pour obtenir, en négociant, des conditions plus avantageuses. Quant au prince Frédéric d'Augustenbourg, personne ne savait mieux que M. de Pfordten à quoi s'en tenir sur son compte. Le tableau fait par le ministre d'État prussien était l'exacte vérité. Dans les Duchés, tout lui appartenait, il était l'élu unanime de la population allemande, de même que le retour au Danemark était le vœu unanime de la population danoise, et son expulsion du territoire paraissait avoir pour but de provoquer un soulèvement général, qui servirait de prétexte pour augmenter le corps d'occupation et s'emparer définitivement du pays.

M. de Pfordten ne se trompait pas; mais que pouvait-il faire désormais, abandonné à ses propres ressources ou soutenu par le concours insignifiant de la Saxe, de la Hesse Grand-Ducale et de quelques petits États groupés à leur suite comme d'impuissants satellites?

L'Autriche s'était séparée de l'Allemagne; elle avait déjà fait le premier pas dans la complicité de l'attentat fédéral rêvé par la Prusse, en envoyant à Gastein un mandataire chargé de négocier directement et exclusivement avec le Roi et son ministre. C'était le comte de Blome, le même qui l'année d'avant avait été chargé de préparer le congrès de Francfort. La mission du comte de Blome était à elle seule un succès pour la Prusse, car elle replaçait la question des Duchés sur l'ancien terrain du Traité de

Vienne, et écartait péremptoirement tout ce qui n'était pas le *Condominium* pur et simple des deux Puissances.

La Prusse avait deux adversaires, l'Allemagne et l'Autriche. Par la persévérance de ses manœuvres, elle réussissait à les séparer, et, par conséquent, à se débarrasser de l'Allemagne. Il ne lui restait plus qu'à se défaire de l'Autriche. C'était donc un premier succès. Mais ce succès ne fut pas aussi facile qu'on serait tenté de le croire par la rapidité avec laquelle il fut obtenu. La conscience des Souverains alliés ne se pliait pas volontiers à cet oubli de toutes les promesses faites à l'Allemagne, et, il faut bien le dire, à cette trahison du mandat fédéral que la Diète de Francfort avait confié à leur patriotisme et à leur loyauté. Pour triompher de ces répugnances, M. de Bismarck dut les combattre par un autre sentiment qui trouvait alors un puissant écho dans le cœur des deux princes, et devait exercer sur leurs résolutions une influence prépondérante. C'était le désir mutuel de rester en paix l'un avec l'autre. Il commença donc par convaincre le Roi que, si les choses demeuraient en l'état actuel, la guerre était infaillible et en sortirait fatalement à courte échéance. — « Si l'Autriche ne se prêtait pas à un accord immédiat, les deux armées seraient aux prises avant quelques mois. » — Et quand le Roi Guillaume convaincu par son ministre, se vit quelques jours plus tard (le 19 août), en présence de son neveu qui était venu le saluer à Salzbourg, il trouva dans la sincérité de ses convictions, et dans la cordialité de ses sentiments personnels pour l'Empereur des accents dont la franchise et le caractère amical ne pouvaient manquer leur effet. Les deux Souverains crurent de bonne foi la guerre imminente ; de bonne foi ils crurent que le seul moyen de l'éviter était de conclure un accord qui mît un temps d'arrêt à la marche progressive des difficultés de la situation ; tout s'effaça dans leur esprit terrifié devant cette affreuse perspective d'une guerre fratricide et d'un déchirement de leurs affections personnelles, tout, jusqu'au souvenir de leur parole fédérale, jusqu'aux devoirs que leur imposait le mandat de la patrie allemande.

Mais si les Princes avaient tout sacrifié parce qu'ils croyaient à la guerre, leurs Ministres n'y croyaient ni l'un ni l'autre.

M. de Bismarck, parce qu'il ne voulait pas la faire encore, n'étant pas, comme il l'affirmait, préparé à en courir les chances ; M. le comte de Mensdorff, parce qu'il avait deviné, ou plutôt pressenti la mise en scène du ministre prussien, et qu'il ne prenait pas au sérieux le langage belliqueux que son collègue avait affecté de tenir, et de faire tenir par ses agents dans toutes les Cours d'Allemagne et d'Europe.

Singulière position que celle du comte de Mensdorff au ministère des Affaires Étrangères d'Autriche ! — Son jugement, toujours droit, ne s'égarait jamais; il ne se trompait pas ; mais quand, une fois, il avait donné son avis, il eût cru manquer à son devoir s'il n'était pas rentré dans les rangs pour obéir et souvent exécuter le contraire de ce qu'il avait conseillé. Il était du petit nombre de ceux qui avaient ouvertement blâmé la guerre du Danemark d'abord, et ensuite la participation de l'Autriche à cette guerre. Plus d'une fois on l'avait entendu dire, quand il était gouverneur en Gallicie, que des trois belligérants, le Danemark seul était dans son droit, et un an après il était chargé de dénouer le faisceau des difficultés qu'il avait toutes prévues et prédites.

Au mois d'août 1865, seul entre tous, il appréciait à sa juste valeur les menaces de la Prusse, et, loin de s'en effrayer, il y voyait un indice de crainte plutôt qu'un désir de guerre. — « L'Allemagne est encore avec nous, disait-il, et la Prusse n'est pas en état de nous affronter toute seule (1). — Nous sommes en ce moment assez forts pour imposer une solution équitable et l'obliger à renoncer à ses convoitises. Toutes les chances sont pour qu'elle l'accepte, sans risquer une guerre où l'avantage du nombre et des alliances n'est pas de son côté. » —

Mais que pouvaient les remontrances du comte de Mensdorff contre les alarmes et les convictions des deux Princes ? Que pouvaient ses conseils contre leurs engagements personnels? Pouvait-il affirmer à l'Empereur François-Joseph que le Roi l'avait trompé à Salzbourg ? C'était d'autant plus impossible, qu'en fait il

(1) Seule en effet, car à cette époque il n'existait aucune alliance étrangère, et l'Italie n'eût pas, comme elle le fit un an plus tard, éloigné du champ de bataille la moitié des forces autrichiennes, ce qui rendait la situation bien meilleure qu'en 1866.

n'en était rien. Le Roi était de fort bonne foi, quand il assurait à l'Empereur que tout en Prusse était préparé pour la guerre et qu'il ne dépendait plus de lui de l'empêcher.

La vérité se découvrit plus tard, à Vienne; on sut, au mois d'octobre, à quoi s'en tenir sur cette soi-disant imminence d'une guerre qu'en réalité la Prusse ne pouvait pas encore risquer. On regretta amèrement la convention de Gastein; il était trop tard. Le mal était fait, et le comte de Mensdorff n'avait plus qu'à exécuter les articles convenus.

Mais n'anticipons pas sur la marche des événements. Depuis le commencement d'août, M. de Blome était tantôt à Gastein, tantôt à Ischl, par voies et par chemins, occupé à négocier ce nouvel accord qui seul pouvait, disait-on, arrêter la prise d'armes. Poursuivant son programme d'intimidation, M. de Bismarck l'avait tout d'abord terrifié par son langage belliqueux et presque provoquant. Des lenteurs calculées ajoutaient encore à la mise en scène; le Cabinet de Berlin défendait, article par article, des questions sur lesquelles il était dès le début parfaitement décidé à tomber d'accord, et le comte de Blome se démenait avec un talent et un zèle dignes d'un meilleur sort. Enfin, le 14 août on s'entendait de part et d'autre, et la convention signée à Gastein par les plénipotentiaires était, cinq ou six jours après, ratifiée, à Salzbourg, par les deux Souverains.

Rappelons-en les principales dispositions :

Le préambule déclarait que le *condominium* établi par le traité de paix du 30 octobre 1864, — « entraînait des inconvénients de » nature à compromettre la bonne intelligence entre les Gou» vernements d'Autriche et de Prusse, ainsi que les intérêts des » Duchés. En conséquence, Leurs Majestés avaient pris la réso» lution de ne plus exercer en commun les droits qui leur » étaient dévolus, mais d'en opérer le partage géographique » jusqu'à ce qu'il fût pris des arrangements ultérieurs. »

L'article 1er stipulait que l'exercice de la souveraineté passerait, pour le duché de Holstein, à S. M. l'Empereur d'Autriche; pour le duché de Sleswig, à S. M. le Roi de Prusse.

Les articles de 2 à 7 réglaient les rapports de voisinage et de

transit, l'occupation des forteresses, l'usage des ports militaires, la construction du canal de la mer du Nord à la Baltique, l'accession des Duchés au système douanier du Zoll-Verein, et enfin le partage des revenus.

L'article 5 stipulait le maintien des remboursements imposés aux Duchés par le traité de paix de 1864, à l'égard du Danemark, de l'Autriche et de la Prusse ; mais il déclarait le duché de Lauenbourg exonéré de toute part contributive des frais de la guerre.

Et immédiatement après, l'article 9 prononçait l'annexion du duché de Lauenbourg à la Prusse. Cet article mérite d'ailleurs d'être cité dans son entier.

« Art. 9. S. M. l'Empereur d'Autriche abandonne à S. M. le
» Roi de Prusse les droits acquis sur le duché de Lauenbourg,
» en vertu du traité de Vienne déjà mentionné ; en retour, le
» Gouvernement royal de Prusse s'engage à verser au Gouver-
» nement impérial autrichien la somme de 2,500,000 rixda-
» lers de Danemark (soit 14,500,000 francs), payables à Berlin,
» en espèces sonnantes d'argent de Prusse, quatre semaines
» après la ratification de la présente convention par LL. MM.
» l'Empereur d'Autriche et le Roi de Prusse. »

Les articles 10 et 11 fixaient la date prochaine de la ratification et établissaient le 15 septembre comme dernière limite pour l'exécution.

Telle était la Convention de Gastein, signée le 14 août 1865, par le comte de Blome et M. de Bismarck, et ratifiée quelques jours après par les deux Souverains à Salzbourg.

Pas un mot de l'Allemagne, pas un mot des prétendants à la souveraineté des Duchés, pas un mot du mandat fédéral, ni des populations dont on avait disposé sans même les consulter ou les prévenir ! Aussi comprendra-t-on sans peine l'indignation générale qui accueillit en Allemagne et presque partout en Europe la nouvelle d'un abus de force aussi injustifiable.

Nous aurons l'occasion de revenir bientôt sur l'effet produit, par cet acte violent, sur les États confédérés. En France et en Angleterre on le jugea justement et sévèrement. M. Drouyn de Lhuys, alors ministre des Affaires Etrangères, en précisa le ca-

ractère avec tant de vérité qu'il est impossible de ne pas citer ici les principaux passages de la circulaire qu'il adressa à ce sujet (le 29 août) aux agents diplomatiques.

— « Quels sont, écrivait-il, les mobiles qui ont guidé dans ces » négociations les deux grandes Puissances allemandes? Ont- » elles entendu consacrer le droit des anciens traités? Assuré- » ment non : les traités de Vienne avaient réglé les conditions » d'existence de la monarchie danoise, les conditions sont ren- » versées. Le traité de Londres était un nouveau témoignage de » la sollicitude de l'Europe pour la durée de l'intégrité de cette » monarchie : il est déchiré par les deux Puissances qui l'avaient » signé.

» Est-ce pour la défense d'un droit de succession méconnu, » que l'Autriche et la Prusse se sont concertées? Au lieu de res- » tituer au prétendant le plus autorisé l'héritage en litige, elles » se le partagent entre elles.

» Consultent-elles l'intérêt de l'Allemagne? Mais leurs confé- » dérés n'ont appris que par les feuilles publiques les arrange- » ments de Gastein (1). — L'Allemagne voulait un État indivi- » sible de Sleswig-Holstein, séparé du Danemark, et gouverné » par un prince dont elle avait épousé les prétentions. Ce can- » didat populaire est mis de côté aujourd'hui, et les duchés sé- » parés au lieu d'être unis, passent sous deux dominations dif- » férentes.

» Est-ce l'intérêt des duchés eux-mêmes qu'ont voulu garan- » tir les deux Puissances? Mais l'union indissoluble des terri- » toires, était, disait-on, la condition essentielle de leur pros- » périté.

» Le partage a-t-il au moins pour but de désagréger deux » nationalités rivales, et de faire cesser leurs discussions inté- » rieures, en assurant à chacune d'elles une existence indépen- » dante? Il n'en est pas ainsi, car nous voyons que la ligne de » séparation, ne tenant aucun compte de la distinction des races, » laisse confondus les Danois avec les Allemands.

» S'est-on préoccupé du vœu des populations? Elles n'ont été » consultées sous aucune forme, et il n'est même pas question » de réunir la Diète Sleswig-Holsteinoise.

(1) Il se passa en effet dix jours, du 14 au 24, avant que la Diète reçût communication de la Convention, et c'est par les journaux qu'elle fut d'abord connue.

» Sur quel principe repose donc la combinaison austro-prus-
» sienne? *Nous regrettons de n'y trouver d'autre fondement que*
» *la force*, d'autre justification que la convenance réciproque des
» deux copartageants. C'est là une pratique dont l'Europe ac-
» tuelle était déshabituée, et il en faut chercher les précédents
» aux âges les plus funestes de l'histoire. La violence et la con-
» quête pervertissent la notion du droit et la conscience des
» peuples. Substituées aux principes qui règlent la vie des so-
» ciétés modernes, elles sont un élément de trouble et de dis-
» solution, et ne peuvent que bouleverser l'ordre ancien sans
» édifier solidement aucun ordre nouveau.

» Telles sont les considérations qu'inspirent au Gouvernement
» de l'Empereur les événements dont l'Allemagne est en ce mo-
» ment le théâtre. » —

Cette appréciation, parfaitement juste, présentait sous son véritable jour l'œuvre coupable dont elle était la sévère condamnation. L'Angleterre s'y associa sans réserve, mais un peu plus tard, après avoir laissé l'opinion publique se prononcer en Allemagne.

« Le traité de 1852, disait lord Russell, a été complétement
» mis de côté par l'Autriche et la Prusse, deux Puissances qui
» l'avaient signé et qui, récemment encore, dans leurs dépêches
» du 30 janvier 1864, s'étaient engagées à le respecter. Tous les
» droits, vieux ou neufs, fondés sur les pactes solennels des Sou-
» verains ou sur la claire expression de la volonté populaire,
» ont été mis à néant par la Convention de Gastein, et *la domi-*
» *nation de la force est la seule puissance reconnue et respectée.*

» La violence et la conquête sont la seule base sur laquelle
» les Puissances partageantes fondent leur accord. Le Gouverne-
» ment de la Reine déplore profondément cette absence de res-
» pect à l'égard des principes du droit public et du droit légi-
» time que peut réclamer un peuple d'être entendu alors qu'on
» dispose de sa destinée. »

Cette dépêche circulaire, adressée à toutes les missions diplomatiques de la Grande-Bretagne, était datée du 14 septembre 1865.

Déjà, le 6 septembre, les membres des États des Duchés s'étaient adressés à la Diète, et lui avaient remis une protestation solennelle.

« Haute Diète, disaient-ils, le moment est venu où nous ne » croyons pas pouvoir nous taire plus longtemps. Nous protes- » tons au nom du pays contre la séparation des duchés de Sles- » wig et de Holstein ; nous demandons énergiquement que le » pays soit entendu, et déclarons considérer comme nul de plein » droit ce qui se fera sans son concours ; nous proclamons hau- » tement et solennellement que nous ne reconnaissons comme » souverain légitime du pays que le Duc Frédéric de Sleswig- » Holstein ; nous demandons respectueusement à la Haute Diète » qu'elle veuille bien faire en sorte que le droit du pays soit re- » connu sans autre délai. »

Est-il besoin d'ajouter que la Haute Diète était impuissante contre la Prusse et l'Autriche réunies, qu'elle n'obtint rien et que les membres des États ducaux durent se résigner à voir leurs droits, leurs espérances, leurs intérêts, leurs liens et leur existence tomber à la merci de leurs nouveaux garnisaires.

Ce n'était, certes pas, après avoir bravé le désaveu de toute l'Europe civilisée, après avoir répudié toutes les lois de l'honnêteté politique, après avoir déchiré les attaches fédérales, renié leur signature, violé leurs promesses, que les complices allaient s'arrêter devant la réclamation des États de Kiel. Ils avaient la force, et rien ne pouvait leur résister ; ils n'écoutaient rien, et les protestations qui s'élevèrent de toutes les parties de l'Allemagne vinrent se briser contre la ligue austro-prussienne.

La tâche de l'historien serait ingrate et stérile si elle se bornait à donner le récit des faits sans en tirer les conséquences philosophiques, économiques et politiques qui sont, à vrai dire, le plus sérieux enseignement des peuples et des princes. L'étude du passé est véritablement la science de l'avenir, car il y a dans la marche du temps des lois immuables, des lois éternelles et constantes qui président fatalement à la destinée des peuples. Les réactions suivent invariablement les excès comme le châtiment suit invariablement les crimes. Il n'y a pas, dans l'histoire de l'humanité, un seul exemple du contraire.

La vie humaine est à la vie d'un peuple ce que l'heure est à l'année, ce que l'année est au siècle. Or, si les années sont aux hommes, les siècles sont à Dieu. Et les siècles contiennent la jus-

tice. La justice vient toujours ; elle n'a pas encore failli une seule fois dans sa marche assurée, depuis que le monde existe ; ou bien lente et d'autant plus implacable, ou bien rapide, instantanée, foudroyante en quelque sorte, et alors moins sévère dans ses arrêts. C'est elle qui a effacé jusqu'au souvenir des nations entières, ou qui n'a laissé de leur passage d'autres traces que ce qu'il fallait pour savoir qu'elles avaient disparu ; c'est elle qui abaisse les peuples dans le paroxysme de leur orgueil et qui les relève après le temps de leur expiation. Elle est toujours présente dans l'histoire ; on la retrouve sans cesse, protestant contre le blasphème impie qui a placé la force au-dessus du droit.

Encore quelques semaines dans le récit qui nous occupe, et nous verrons les complices se disputant leur part de butin avec plus d'animosité qu'ils ne le faisaient avant de les avoir fixées par la Convention de Gastein.

Quelques semaines encore, et nous les verrons, armés l'un contre l'autre, courir à une guerre fratricide ; puis enfin l'Autriche vaincue, humiliée, rançonnée, s'effacer devant l'omnipotence de sa rivale séculaire. Et la Prusse, de triomphes en triomphes, grandir, s'étendre, vaincre, et commander à l'Europe entière.

Est-ce donc la force qui, cette fois, s'établit à jamais sur ces larges assises ? Non ! c'est la force qui passe. Étudiez l'histoire, et vous verrez la justice qui s'avance.

Avant d'entrer dans le détail des événements qui vont suivre, arrêtons-nous un instant pour relever un fait secondaire qui mérite d'être signalé. Nous avons vu que, par la Convention de Gastein, le duché de Lauenbourg était confisqué par les deux Puissances, la Prusse en prenant sa moitié, et l'Autriche lui vendant l'autre. On avait préalablement, par un article 8, déchargé les habitants du Lauenbourg — « de toute part contri- » butive aux frais de la guerre. » — Cette générosité était toute gratuite, car le Lauenbourg ne devait rien. Il n'avait été compris ni dans les territoires disputés au Danemark, ni dans ceux où la Diète avait décrété l'exécution fédérale. On l'avait occupé sans aucun droit, et on l'avait pris malgré les engagements contraires parce qu'il était bon à prendre. La Prusse et l'Autriche auraient

aussi bien pu prendre le Limbourg ou le Luxembourg ou tout autre territoire fédéral à leur convenance. Et en s'associant à cette œuvre de force, l'Autriche justifiait par avance les annexions futures du Hanovre, de la Hesse-Électorale et du duché de Nassau. Mais notre but, en revenant sur cette prise de possession, n'est pas d'en discuter de nouveau l'illégalité; nous voulons mettre en relief une circonstance particulière qui se produisit alors pour la première fois et qui, depuis ce jour, fit pour ainsi dire partie des coutumes politiques de la Prusse. C'est l'introduction mystique de l'idée religieuse couvrant de son manteau toutes les opérations de la violence et de la convoitise.

Le Lauenbourg est un petit territoire plus long que large dont la superficie ne dépasse pas un millier de kilomètres carrés. Occupé et gouverné par les Prussiens, il était de fait complétement entre leurs mains, et rien n'était plus facile que d'y réunir un petit groupe de propriétaires pour en former un semblant de représentation, et obtenir ainsi un vœu d'annexion. Ce vœu devait servir, avec l'intervention mystique des décrets providentiels, de préambule à la prise de possession. Donc le 13 septembre, c'est-à-dire deux jours avant la date fixée pour l'exécution finale de la Convention de Gastein, la patente royale fut ainsi publiée dans le territoire :

« Nous Guillaume, par la grâce de Dieu, Roi de Prusse... fai-
» sons savoir par les présentes (suit le rappel de la convention
» et du marché conclu avec l'Autriche)... Nous prenons posses-
» sion, en accomplissement du vœu exprimé par la représenta-
» tion du Lauenbourg, de ce duché, par la présente patente,
» avec tous les droits de la souveraineté; ajoutons à nos titres
» celui de Duc de Lauenbourg, et voulons que le duché de
» Lauenbourg se transmette dans notre maison royale d'après
» les principes existants pour la transmission de la Couronne de
» Prusse. Nous présentons à tous les habitants du duché notre
» salutation paternelle, et leur ordonnons de nous reconnaître
» désormais comme leur Souverain légitime. »

M. de Bismarck était nommé gouverneur du pays et le comte d'Arnim-Boytzenbourg chargé de recevoir la prestation de foi et d'hommage des fidèles Lauenbourgeois.

Finis coronat opus ! En effet, le jour même, en proclamant la patente royale de son Souverain, le comte d'Arnim crut devoir y joindre en forme de commentaire, les déclarations suivantes :

« Jamais la bénédiction de Dieu n'a manqué aux peuples qui » sont restés fidèles au commandement : — « Craignez Dieu, » obéissez au Roi, aimez les frères ! » — J'exprime donc l'espé- » rance et la confiance que les habitants de ce pays verront » dans le dernier changement qu'il a éprouvé, *un décret de la* » *Providence divine*. Que notre premier acte sous le nouveau » gouvernement soit d'implorer Dieu, et, au pied des autels, de » bénir cette union (de la Prusse et du Lauenbourg). Mais » comme clôture de cette cérémonie temporelle, répétez avec » moi le cri de Vive Guillaume Ier, Roi de Prusse et duc de » Lauenbourg ! »

C'était le premier essai de la théorie providentielle qui devait plus tard sanctifier toutes les agressions et toutes les annexions prussiennes.

Le général de Manteuffel fut nommé gouverneur du Sleswig. A Vienne, ce fut le général de Gablentz qui fut envoyé pour gouverner le Holstein.

XII

L'Autriche et la Prusse adressent des remontrances au Sénat de Francfort. — Manifestation dans le Holstein. — Négociations de la Prusse avec l'Italie. — Ouverture du Cabinet de Vienne en faveur d'une démonstration pacifique des Puissances non allemandes. — Le Gouvernement français déclare à l'Italie qu'il ne la soutiendra pas si elle attaque l'Autriche. — Consentement non officiel donné par le Gouvernement français au traité de l'Italie avec la Prusse. — Conséquences de cette politique. — La neutralité des Puissances et le droit nouveau. — Le Cabinet de Berlin accuse l'Autriche d'armements imaginaires. — Arrestation d'un espion prussien en Bohême.

La convention de Gastein ne pouvait être qu'un temps d'arrêt dans les dissensions intestines de l'Allemagne. Aussi quelques semaines après sa signature, les complications et les dissentiments reprirent avec autant d'intensité qu'auparavant. Nous n'en suivrons pas toutes les péripéties ; il serait inutile et fastidieux de revenir sur les détails de ces querelles d'où la bonne foi est toujours absente et qui forment les étapes successives des rivalités allemandes pendant les six premiers mois de 1866, jusqu'à la déclaration de guerre. Le but que nous nous proposons est beaucoup plus philosophique qu'historique, et pour l'atteindre il nous suffira de reproduire les principaux épisodes de cette période en quelque sorte préparatoire.

La lumière ne tarda pas à se faire sur les résolutions de la Prusse, et le Cabinet de Vienne dut bientôt reconnaître que désormais il ne fallait plus voir à Berlin que des ennemis avec lesquels tout accord était devenu impossible.

Le dernier acte qui se fit en commun par les deux Puissances fut provoqué par la réunion des députés allemands à Francfort. Réunis en comité national allemand, les députés avaient protesté violemment contre la politique austro-prussienne. Comme cette manifestation s'adressait aux passions démocratiques du parti unitaire, elle déplaisait autant à Vienne qu'à Berlin. Les deux Cabinets n'eurent donc pas de peine à s'entendre pour la condamner, et il fut résolu qu'ils s'adresseraient au Sénat de Francfort pour réclamer contre la tolérance avec laquelle il consentait à permettre en la ville libre la tenue de ces réunions et délibérations illicites. Deux notes identiques devaient être remises simultanément au Président du Sénat par les ministres de Prusse et d'Autriche ; mais quand il fallut exécuter le programme, les divergences reparurent et il fut impossible de se mettre d'accord. En conséquence chacun écrivit de son côté.

La note prussienne, expédiée le 6 octobre 1865, était d'une extrême violence, et se terminait par une menace directe d'intervention, faite au nom de la Prusse et de l'Autriche. On en jugera par les passages suivants :

— « Nous avions espéré jusqu'au dernier moment que le Sénat ayant conscience de ses obligations envers ses confédérés allemands, et se souvenant des représentations antérieures faites par nous et l'Autriche, interdirait cette assemblée des députés. Nous avons dû nous convaincre de nouveau que le Sénat ne s'oppose pas à ce que le territoire de la ville de Francfort serve de point de départ à des projets politiques déraisonnables et préjudiciables aux intérêts communs. Nous ne pouvons permettre plus longtemps une pareille tolérance à l'égard de tendances subversives... Je m'abandonne au ferme espoir que la ville de Francfort ne mettra pas *les deux Puissances* dans la nécessité de prévenir par leur propre intervention les suites ultérieures d'une tolérance inadmissible. » —

La note autrichienne, datée du 8 octobre, tout en blâmant la

réunion des députés, était conçue dans un style beaucoup moins péremptoire et n'admettait pas même la possibilité d'une intervention collective. Cependant comme elle avait été remise au premier bourgmestre de Francfort en même temps que la note prussienne, le Sénat crut devoir faire une même réponse aux deux communications, et protesta à la fois contre l'ingérence des deux confédérés dans l'administration et le gouvernement de la ville libre.

Il le fit avec une certaine hauteur et avec cette fierté d'indépendance dont jouissaient encore les petits États, alors que le droit protégeait les faibles contre la brutalité des forts. Nous citerons quelques passages de cette réponse, dernier souvenir d'un ordre de choses bouleversé par le canon, dernière résistance pacifique des libertés allemandes contre l'hégémonie prussienne.

— « Le Sénat, disait le premier bourgmestre, est obligé de reconnaître que si dans la confédération germanique un des États confédérés prétendait, en s'adressant à un autre, pouvoir parler de — « ne pas tolérer » — ou de — « ne pas permettre » — ou pouvoir se servir d'une expression comme celle-ci : — « prévenir par sa propre intervention les suites ultérieures d'une tolérance inadmissible, » — un pareil procédé serait contraire aux lois fondamentales de la confédération, et par conséquent au droit. Le Sénat a conscience de n'avoir pas plus violé les lois de la ville libre de Francfort que les lois fédérales par son attitude vis-à-vis des assemblées mentionnées, et il croit devoir insister sur le fait que le comité des 36 a tenu, le 16 octobre 1864 à Weimar, le 26 mars 1865 à Berlin, et le 3 septembre 1865 à Leipzig, des séances qui n'ont pas été interdites. » —

Le Sénat de Francfort avait eu le tort de faire une réponse identique à deux notes qui ne l'étaient pas, et de citer dans sa réponse des phrases de la note prussienne qui ne se trouvaient pas dans la note autrichienne ; aussi le Cabinet de Vienne ne voulut-il pas accepter ce document, et le Sénat, heureux de profiter de cet incident, s'empressa d'en prendre acte et d'en témoigner sa reconnaissance à l'Autriche. Loin de se rapprocher, les deux soi-disant alliés s'éloignaient, comme on le voit, chaque jour davantage.

A Berlin on voulait s'adresser à la Diète, et M. de Bismarck proposa au comte de Mensdorff d'y faire en commun une motion dans le but d'obtenir un ordre diétal contre la tolérance de la ville libre à l'égard des réunions populaires. Le comte de Mensdorff accepta, mais à la condition que la mesure de police réclamée par les grandes Puissances allemandes serait étendue à tous les États confédérés et non pas seulement restreinte à la ville libre de Francfort. Or, M. de Bismarck, tout en désavouant les principes démocratiques du *National-Verein*, ne voulait pas perdre le bénéfice de son agitation centraliste, il refusa d'accéder à cette proposition et il fallut renoncer à toute démarche identique.

Ainsi se termina l'année 1865 au milieu des intrigues et des controverses, qui prenant chaque jour un caractère de plus en plus hostile, faisaient pressentir à bref délai une rupture définitive. L'Autriche désormais plus libre dans sa politique avait fait du Holstein le camp retranché du prince Frédéric d'Augustenbourg, laissant les journaux et les réunions publiques défendre et acclamer ses droits. La ville d'Altona était le centre des comités populaires, et c'est là qu'ils tenaient régulièrement séance. C'était encore plus dangereux pour les projets de la Prusse que les réunions de Francfort; aussi M. de Bismarck en concevait-il une grande irritation, et il avait chargé le baron de Werther de demander formellement à Vienne non-seulement l'expulsion du prince Frédéric, mais encore celle de tout individu soupçonné d'être son partisan. Le langage du ministre prussien devenait de jour en jour plus ferme, plus résolu et même plus agressif.

« Le Gouvernement royal de Prusse, disait-il, est arrivé aux dernières limites de la patience. Le traité de Gastein, loin d'être, comme on l'avait espéré, un instrument de paix est devenu une source de nouveaux conflits grâce à la mauvaise foi avec laquelle l'Autriche échappe à ses obligations. Il ne restera plus bientôt au Roi que de faire appel directement et personnellement à l'Empereur pour lui demander s'il veut, oui ou non, rester fidèle à ses engagements. »

Afin de contrebalancer l'agitation nationale des comités d'Altona, le Cabinet de Berlin avait organisé en Holstein une

manifestation de l'ordre Equestre en faveur de l'annexion prussienne. M. de Scheel-Plessen, agent prussien à la tête du mouvement, groupait autour de lui une vingtaine de membres du Ritterschaft, qui avaient signé une adresse à M. de Bismarck; mais on savait en Allemagne ce que valaient ces signatures. Ces noms avaient tous une histoire qui enlevait beaucoup d'autorité à leur démarche; on les avait connus presque tous du parti Danois, tant qu'ils avaient pu accaparer les charges lucratives et honorifiques du royaume, encombrant alors la Cour du Souverain et formant autour du trône comme un rempart protecteur de leurs intérêts. A ces messieurs il fallait un maître garantissant leurs priviléges, leurs honneurs et leurs émoluments, un maître qui prît en mains leurs intérêts personnels ou leurs intérêts de caste, et comme le Souverain national et légitime ne leur offrait pas sous ce rapport des garanties suffisantes, ils se tournaient vers le Roi de Prusse. C'était donc une démarche privée, de vingt particuliers plus soucieux de leurs personnes que de leur pays, et l'opinion publique en fit prompte justice, étouffant la voix de ces chevaliers sous les vœux unanimes de la population et de l'Allemagne. A cette malencontreuse provocation succédèrent d'autres manifestations anti-prussiennes, puis aux manifestations d'autres réclamations qui aboutirent encore à l'échange de deux ou trois notes plus vives les unes que les autres.

« De quoi se plaint-on à Berlin ? — disait en terminant M. le comte de Mensdorff. — N'avons-nous pas été les premiers à proposer l'interdiction de ces réunions populaires qu'on nous reproche de tolérer? — C'est la Prusse qui n'a pas voulu du règlement fédéral qui les interdisait. S'il avait adhéré à notre proposition, le Cabinet de Berlin n'en serait pas réduit à nous demander de rétablir dans les Duchés de vieilles ordonnances danoises tombées en désuétude et dont nous ne saurions aujourd'hui relever les tristes rigueurs. »

Pendant que les chancelleries multiplient les correspondances et les récriminations, on se prépare à la guerre parce qu'on la sent inévitable. Personne ne veut la déclarer; l'Autriche voudrait

l'éviter, mais M. de Bismarck commence à être prêt et il veut la faire. Il a été en France pour s'assurer de la neutralité de l'Empereur Napoléon, n'ayant pas réussi à en faire son complice. Il en est revenu moins satisfait qu'il ne l'avait espéré, mais du moins sans inquiétude. Il a jeté les premières bases de son alliance avec l'Italie, et par l'Italie il espère réagir sur la France. Enfin ce qui est bien plus grave et bien plus important pour le succès de son œuvre, il est parvenu à vaincre les derniers scrupules du Roi Guillaume. — Désormais le Roi est avec lui.

On était arrivé aux premiers jours de mars, et d'un commun accord on avait suspendu l'échange de récriminations qui avait rempli les deux premiers mois de l'année. Chacun paraissait vouloir se recueillir et se préparer. Le Cabinet de Vienne, très-préoccupé de ses divisions intérieures, multipliait ses efforts pour établir avec la Hongrie un arrangement quelconque afin que la guerre ne le surprît pas en pleine décomposition ; il se rapprochait aussi de la France par des témoignages variés de bon vouloir et d'amitié ; il entourait de prévenances les États confédérés de l'Allemagne et travaillait à les rendre solidaires de sa fortune. En un mot il cherchait des alliés ou des amis.

Quel que fût l'éloignement traditionnel que la Cour d'Autriche éprouvât pour l'immixtion des Puissances étrangères, on pensa sérieusement alors à soumettre à une conférence européenne la solution des affaires Sleswigeoises, et à la Diète celle des affaires du Holstein. Il y eut même à cet égard des pourparlers qui amenèrent le Cabinet de Vienne à des explications ou des communications assez catégoriques avec les Puissances non allemandes. Il leur déclara qu'à ses yeux la guerre devenait absolument imminente, et qu'il fallait nécessairement prévoir une agression prochaine.

« Le Gouvernement autrichien, disait-il, avait la preuve manifeste des efforts que faisait M. de Bismarck pour décider les Italiens à attaquer la Vénétie. Les choses étaient assez avancées de part et d'autre pour revêtir prochainement la forme d'une convention secrète, et des généraux italiens étaient partis ou prêts à partir pour Berlin afin d'y concerter les plans de campagne. On avait aussi découvert la trace des intrigues fomentées à Pesth

par M. de Bismarck, pour empêcher la Hongrie d'accepter la transaction qui devait resserrer les liens qui l'unissaient à l'Empire. Certains Hongrois que l'on connaissait, avaient été vus distribuant à cet effet de l'argent prussien. Enfin l'attitude du Cabinet de Berlin, et surtout de son chef, M. de Bismarck était devenue si hostile, si haineuse, qu'il était nécessaire de prendre une position plus tranchée. En conséquence le comte Karolyi avait été chargé de déclarer à Berlin qu'il était inutile de faire aucune proposition contraire aux intérêts ou à la dignité de l'Autriche, parce que la limite des concessions était dépassée. L'Autriche ne désirait pas la guerre, mais si on la voulait, elle l'acceptait. »

Tel était le langage que tenait le comte de Mensdorff le 12 mars 1866, et il était bien informé, car pendant qu'il parlait, le général italien Govone était en route vers Berlin où il arrivait le lendemain pour conférer avec M. de Bismarck. En s'adressant ainsi aux Cabinets étrangers, le comte de Mensdorff n'avait pas seulement pour but de les mettre au courant d'une situation qu'ils connaissaient au moins aussi bien que lui ; mais du moment où la Prusse cherchait à armer les Italiens contre l'Allemagne, il croyait de son devoir de pressentir quelques Puissances non allemandes sur ce qu'elles seraient disposées à faire en faveur de la paix.

Nous avons dit, dans un des chapitres précédents, que tôt ou tard les conséquences se chargeaient de venger les principes méconnus, et aussi bien dans la vie des peuples que dans celle des hommes. L'Autriche devait en faire la triste expérience. Elle avait applaudi à l'indifférence et à l'abstention des Puissances, alors qu'avec la Prusse elle écrasait le Danemark de tout le poids de leurs forces réunies ; elle avait remercié la France de sa loyale neutralité. — « Grâce à cette abstention, disait-on à Vienne et à Berlin, la guerre a été localisée, et la paix de l'Europe a été conservée. » — Il n'y eut pas alors d'éloges assez pompeux ni à Vienne ni à Berlin pour cette neutralité européenne. On l'érigea en doctrine, et comme après tout c'est une doctrine commode pour le présent, quoique souvent fatale dans ses suites, elle avait pris sa place dans la jurisprudence internationale, et

le comte de Mensdorff vint s'y heurter aux premiers pas qu'il fit sur ce terrain.

Et cependant il n'avait jamais eu d'illusions sur la valeur de cette nouvelle théorie. Son esprit éclairé en avait toujours mesuré avec une profonde justesse toute la portée, et personne n'avait déploré plus que lui l'ensemble des circonstances au milieu desquelles elle avait pris naissance, et grâce auxquelles elle s'était établie. On se tromperait fort si l'on croyait que, dans les conflits internationaux, la question de neutralité ou d'intervention se pose comme un dilemme entre les termes duquel il faut nécessairement choisir. Cette alternative ne se produit presque jamais à l'origine des conflits ; elle ne se présente au contraire que lorsque les dissentiments ont pris un caractère tellement prononcé que la guerre est inévitable. Alors, mais seulement alors, il est vrai que les tiers n'ont plus que deux partis à prendre, ou l'abstention ou l'intervention, et il est de leur devoir de se décider en pareil cas, d'après les intérêts plus ou moins directs qui doivent dicter leurs résolutions. Mais cette période aiguë est toujours précédée par une phase sinon pacifique du moins encore incertaine, dont il appartient aux hommes d'État de savoir apprécier la durée et pendant laquelle il est habile et opportun de garder une entière liberté d'action.

Il existe toujours un temps pendant lequel les idées de paix sont aussi fortes que les idées de guerre chez les deux adversaires ou chez l'un des deux. Si dans ce temps ils se trouvent livrés à eux-mêmes, l'un vis-à-vis de l'autre, entourés d'un cercle de neutres, dont les déclarations anticipées garantissent l'abstention, la guerre devient inévitable. Si au contraire une Puissance amie se déclare ouvertement contre l'agresseur, la guerre n'a pas lieu.

On objecte à cette théorie qu'en se prononçant ainsi, la Puissance tierce s'expose à être elle-même entraînée dans une guerre ou une alliance dont les avantages peuvent ne pas justifier les sacrifices ; mais c'est ici que l'expérience et la science politique trouvent leur légitime emploi, et dominent en quelque sorte les événements. C'est en effet une question

d'opportunité et d'appréciation, mais on peut dire, sans craindre d'être démenti par l'histoire, que jamais une déclaration de ce genre n'a été faite en vain, quand elle a été faite en temps opportun. Nous en pourrions citer de si nombreux exemples que des chapitres entiers ne suffiraient pas pour les exposer ; mais l'histoire du passé est ouverte à tout le monde, et chacun peut se convaincre, en y jetant les yeux, de la vérité de cette proposition.

M. le comte de Mensdorff était donc dans le vrai quand il disait au Gouvernement français : — « Si vous voulez empêcher la guerre, vous le pouvez facilement. Déclarez que la France se lèvera contre l'agresseur et la paix est assurée. » — Mais pour tenir ce langage il eût fallu que le Cabinet des Tuileries fût encore en possession de toute sa liberté d'action, et malheureusement il en avait déjà engagé une partie. Aussi répondait-il à ces avances par une promesse de neutralité qui certes avait bien sa valeur, mais qui ne pouvait produire aucun des résultats pacifiques qui eussent infailliblement suivi la déclaration que l'on suggérait à Vienne. L'argumentation du comte de Mensdorff était très-forte et vraiment digne d'être prise en considération, abstraction faite des circonstances au milieu desquelles elle se produisait malheureusement trop tard : — « Que risquez-vous, disait-il au Gouvernement français, en vous déclarant ouvertement contre l'agresseur? Absolument rien, car la guerre devient impossible. De notre côté il n'y a pas d'agression à craindre et, devant l'Allemagne partagée en deux camps, la Prusse ne peut songer un instant à nous attaquer après votre déclaration. Donc c'est la paix. Mais la paix de l'Allemagne est-elle dans les intérêts de la France? Je le crois fermement, car si la guerre éclate aujourd'hui entre l'Autriche et la Prusse, elle ne cessera que quand une des Puissances, vaincue par l'autre, sera réduite à la merci du vainqueur, et forcée de s'effacer devant sa rivale. Donc le résultat de la guerre est l'hégémonie de l'Autriche ou de la Prusse en Allemagne, c'est-à-dire précisément de toutes les combinaisons politiques, celle que la France doit le moins désirer. » —

Et c'était non-seulement vrai, mais en quelque sorte prophétique. Mais on pensait alors en France, qu'en laissant les deux adversaires engager la lutte, il arriverait un moment où affai-

blis l'un par l'autre, ils écouteraient plus facilement la voix d'un médiateur ou d'un arbitre. Faux calcul, qui ne pouvait s'appliquer qu'au cas exceptionnel d'une campagne longue et disputée, où les succès et les revers se fussent également partagés entre les combattants. D'ailleurs ce qui dominait toute la situation était l'engagement moral, sinon officiel que le Gouvernement français avait contracté avec l'Italie.

Pendant son voyage en France en l'automne de 1865, M. de Bismarck n'avait pas, il est vrai, réussi à obtenir de l'Empereur une promesse formelle, soit de concours, soit de neutralité bienveillante ; mais depuis qu'il s'était tourné du côté de l'Italie il avait rencontré non-seulement un assentiment tacite donné aux négociations de l'alliance, mais aussi des encouragements indirects qui, pour n'être pas officiels n'en étaient pas moins décisifs.

Il existait alors en France, et jusque dans les conseils de la Couronne, un parti qui s'était donné pour mission de resserrer intimement, en toute occasion, les liens qui unissaient déjà la France et l'Italie, liens qui menaçaient de se détendre depuis que la paix de Villa-Franca avait été conclue sans réaliser le programme complet des Alpes à l'Adriatique.

Or la politique italienne se résumait tout entière en deux mots : Rome et Venise.

Rome, la convention de Septembre 1864 avait organisé une espèce de *modus vivendi* provisoire, écartant pour quelque temps les difficultés de la situation anormale que les événements avaient créée autour de la Papauté.

Venise, voilà ce qui restait à prendre. Mais pour aller à Venise il fallait triompher de l'Autriche, et l'Italie ne pouvait en nourrir l'espoir sans le secours d'une autre Puissance. La France croyait avoir assez fait pour l'Italie dont elle commençait déjà à mesurer la reconnaissance. On aurait en vain cherché à l'entraîner une seconde fois dans une guerre italienne ; il n'y fallait pas penser ; ni l'Empereur, ni les Chambres n'y eussent consenti ; mais ce qu'on ne pouvait pas faire directement, il parut habile de le faire d'une façon détournée en encourageant l'alliance anti-autrichienne de l'Italie avec la Prusse.

Les premières ouvertures de M. de Bismarck au Gouverne-

ment italien sont du commencement de mars 1866, et, le 9 du même mois, le général Govone était parti de Florence pour aller s'entendre à Berlin sur les clauses de l'alliance. En même temps le comte Arese, sénateur d'Italie, se rendait à Paris avec la mission de demander l'assentiment de l'Empereur. Qu'entendait-on par l'assentiment de l'Empereur? On le verra par ses réponses. Le 24 mars en effet, le chevalier Nigra, ministre d'Italie, télégraphie à son Gouvernement que l'Empereur avait répondu : — « Si l'Italie prend l'initiative de l'attaque, la France ne pourra pas l'aider. » — Donc on avait demandé à l'Empereur un concours matériel qu'il ne croyait pas pouvoir accorder. Plus tard, rendant compte de sa conversation avec le ministre des Affaires Etrangères, M. Nigra ajoute : — « Si l'Italie attaque l'Autriche, elle le fera à ses risques et périls ; si l'Autriche attaque l'Italie, le passé, m'a dit le ministre, répond de l'avenir : voilà quelle sera la ligne de conduite tenue par la France. » —

C'était un premier pas en dehors de la stricte neutralité, car il créait en faveur de l'Italie une situation privilégiée qui la garantissait contre toute agression ; cependant comme l'agression autrichienne était très-peu probable, sinon impossible, la France pouvait encore, à la rigueur, se considérer comme libre de tout engagement et surtout comme libre de se déclarer contre la guerre. Mais six jours après, la situation se modifia du tout au tout, et l'Empereur, recevant le comte Arese, le 30 mars, approuvait l'alliance de l'Italie avec la Prusse, et autorisait ce dernier à en informer son Gouvernement par le télégraphe ; ce qu'il fit en ces termes :

« Il (l'Empereur) trouve utile, signature du traité avec Prusse, mais il déclare donner ce conseil comme ami et sans aucune responsabilité. »

Etrange illusion ! que pouvait signifier cette réserve en présence du fait immense que créait le conseil impérial ? Le traité de l'Italie avec la Prusse pouvait-il donc avoir un autre but que la guerre contre l'Autriche? Et conseiller le traité n'était-ce pas conseiller la guerre ?

On n'attendait de part et d'autre que ce consentement. Si la France l'avait refusé, jamais l'Italie ne serait entrée dans l'al-

liance prussienne, et jamais non plus la Prusse n'eût tendu la main à l'Italie; car jusqu'au dernier moment M. de Bismarck fit du consentement français la condition *sine quâ non* du traité. Le 5 avril, tout était prêt pour la signature, les pleins pouvoirs etaient arrivés à Berlin; le général Govone s'était rendu au ministère pour annoncer cette bonne nouvelle; il y avait été reçu avec joie, et M. de Bismarck lui avait expliqué les premiers plans de l'entrée en campagne. — « Cependant, écrit-il au général La Marmora, quand je pris congé de lui, il ajouta ces mots : — Tout cela, bien entendu, si la France y consent; car si elle montre de la mauvaise volonté, alors on ne pourrait plus rien faire (1). — »

C'est qu'en effet, M. de Bismarck tenait bien plus au *laissez faire* de la France qu'à l'alliance italienne, et pour dire vrai, il n'avait en principe recherché cette dernière que pour s'assurer la bienveillante neutralité de la France.

Donc jusqu'au 30 mars, la France était restée libre de tout engagement, mais à partir de ce jour, elle perdit sa liberté ou, pour parler plus justement, elle perdit la liberté de se déclarer contre la guerre; car en réalité elle l'avait admise et presque conseillée, en approuvant l'alliance offensive de la Prusse et de l'Italie.

Or rendre la guerre possible à cette période du conflit, c'était la rendre certaine, et pour vouloir la guerre, il fallait évidemment se croire directement intéressé au résultat de la lutte, quel que fût le vainqueur. Nous n'admettrons pas un seul instant que les sympathies italiennes aient été plus puissantes dans le Gouvernement que le sentiment des intérêts français; non, tout s'accorde pour établir que le Gouvernement impérial se persuada qu'en formulant les réserves officielles que nous venons de mentionner, il se ménageait la liberté nécessaire pour intervenir à l'heure propice, et tirer parti de la situation. C'était une erreur fatale dont il eut à se repentir cruellement; mais même en admettant cette hypothèse, l'adhésion donnée au Traité de l'Italie et de la Prusse, n'en était pas moins une faute politique.

Ce traité était non-seulement inutile, mais encore nuisible

(1) Lettre du général Govone au général La Marmora datée de Berlin le 6 avril 1866. — V. *Un po' più di luce*, par Alfonso La Marmora, chap. VIII.

sous tous les rapports. Au point de vue italien, celui dont paraissaient se préoccuper davantage les personnages qui se faisaient les défenseurs et les conseillers de l'alliance prussienne, le traité du 10 avril n'a servi absolument à rien, si ce n'est à procurer à l'Italie le désastre de Lizza et la défaite de Custozza.

Ce n'est certes pas le traité qui lui a valu la Vénétie, car elle avait été promise à la France en échange de sa neutralité, alors qu'à la Cour de Vienne on ne croyait pas à une convention secrète avec l'Italie et qu'on se reposait sur la parole du Roi de Prusse qui avait solennellement nié son existence. Or, du moment qu'on pouvait avoir la Vénétie sans le traité, à quoi servait-il, si ce n'est à pousser en quelque sorte la Prusse contre l'Autriche, et à placer la France dans cette situation fausse et peu correcte d'une neutralité matérielle tachée par une complicité morale et politique? Sans l'alliance prusso-italienne du 10 avril, nous le répétons, la guerre ne se faisait pas en Allemagne ou du moins se faisait tout autrement, et la France eût été bien mieux placée pour en tirer quelque honneur ou quelque avantage, car il était contraire à tous ses intérêts de détruire, au bénéfice exclusif d'une des grandes Puissances allemandes, le partage équilibré des forces de l'Allemagne.

Mais on était encore sous l'influence de la nouvelle théorie de la neutralité collective isolant les belligérants. Une guerre localisée ne paraissait pas dangereuse, et il était admis dans les cercles politiques que c'était chose habile et prudente d'assister en spectateurs impassibles à la lutte acharnée des nations ennemies. La France, qui d'un mot eût empêché la guerre, ne prononça pas le mot : on sait comment elle eut à s'en repentir un jour.

Plus tard, dans une circonstance analogue, il ne tint qu'aux Puissances d'empêcher la guerre entre la France et la Prusse, elles ne le firent pas et préférèrent encore la neutralité collective ; l'Angleterre commence à sentir ce qu'elle y a gagné.

Plus tard encore, toujours dans une circonstance analogue, il ne tint qu'aux Puissances d'empêcher la guerre entre la Russie et la Turquie, elles ne le firent pas et préférèrent localiser la guerre pour assister impassibles à l'écrasement du vaincu. L'avenir nous montrera les fruits de cette prudente abstention.

Et qu'on ne dise pas qu'en agissant autrement elles n'eussent pas mieux réussi à sauvegarder, avec la paix du monde, leurs véritables intérêts ! Nous le demandons à tout homme de sens et de justice, tant soit peu versé dans l'étude de la politique; que serait-il arrivé en 1870, si par exemple, l'Angleterre, l'Autriche et l'Italie s'étaient ouvertement prononcées, alliées en quelque sorte contre la guerre comme plus tard elles s'allièrent pour faire la ligue des neutres, au bénéfice du vainqueur? Que serait-il arrivé si, dans les premiers jours de juillet, au lieu de ces démarches cauteleuses qui ont illustré le Cabinet de M. Gladstone et de lord Granville, l'Angleterre et d'autres Puissances peut-être avec elle, s'étaient simplement déclarées contre l'agresseur? La France ou la Prusse eussent-elles commencé la guerre avec la perspective de rencontrer ces Puissances dans le camp ennemi? Non, la guerre devenait impossible.

Mais en 1870 comme en 1866 il y avait une école de fins politiques qui se flattaient d'assister en spectateurs attentifs à la grande lutte des plus fortes armées du continent, et de profiter à un moment donné de l'affaissement des combattants. Localiser la guerre, voilà le beau résultat de leurs grandes habiletés! — Eh bien! ils l'ont localisée. — Qu'ils pèsent aujourd'hui les avantages qu'ils ont recueillis de leur effacement volontaire! Localiser une guerre quand on peut l'empêcher est une faute impardonnable, à moins qu'on ait un intérêt direct à ce que la guerre se fasse. Il est évident, par exemple, qu'en 1870, la Russie à qui la Prusse devait la sécurité de ses frontières, la Russie qui avait arrêté l'Autriche, qui avait donné à la Prusse la liberté de toutes ses forces pour les concentrer sur la France; il est bien évident que la Russie ne pouvait pas se déclarer d'avance contre l'agresseur après lui avoir prêté un concours aussi décisif. La Russie était dans le camp de la Prusse, elle ne pouvait en sortir, mais il y avait d'autres Puissances libres d'engagements et qui firent en 1870 une faute analogue à celle que le Gouvernement français avait faite en 1866 en poussant l'Italie dans l'alliance prussienne.

Et maintenant, si nous jetons les yeux sur l'Orient où la terre Ottomane est encore couverte de ruines et de cadavres, ne sommes-nous pas forcés d'avouer que là aussi l'abstention inop-

portune et malhabile des Puissances intéressées a produit un résultat dont elles chercheront en vain à redresser les conséquences? — Que serait-il arrivé si l'Autriche et l'Angleterre avaient déclaré qu'elles ne voulaient pas la guerre, qu'elles ne la voulaient pas et qu'elles se rangeraient avec la Puissance attaquée contre la Puissance agressive? Est-ce que la guerre aurait eu lieu? Est-ce que la Russie l'eût engagée? Est-ce que la Turquie, en présence d'une déclaration aussi catégorique, n'eût pas remis son sort entre les mains des Puissances? Non, il n'est pas possible de conserver un doute à cet égard. Toute la responsabilité de la guerre retombe sur la politique incertaine, cauteleuse, presque perfide à force d'incohérence, des Puissances qui ont perdu la Turquie en l'écrasant sous le poids de leur malencontreux patronage. Rien n'était plus facile que d'empêcher la guerre. Il suffisait de le vouloir et de le dire; mais voilà que ces mêmes fins politiques de la neutre école se mettent en mouvement; voilà M. Gladstone qui pousse la Russie aux armes par sa criminelle agitation; voilà l'Autriche qui va de côtés et d'autres, promettant à droite, promettant à gauche, russe en deçà de la Leitha, turque sur l'autre rive; voilà la Prusse assurant à la Russie la sécurité de ses frontières comme celle-ci le lui avait fait en 1870; voilà le Sultan trouvant dans les tergiversations du Cabinet britannique un encouragement à la résistance, et la guerre éclate par la faute des Puissances, par la seule faute des Puissances.

Et il en sera toujours de même aussi longtemps que l'on appliquera au droit nouveau créé par la force, des systèmes politiques qui ne sont plus faits pour l'époque actuelle.

Quand les querelles internationales se débattaient dans les Cabinets sous l'influence exclusive des Princes et de leurs ministres; quand le respect du droit présidait à ces discussions et en était pour ainsi dire l'élément principal et la règle officiellement reconnue, on pouvait alors tirer certains avantages de la lenteur des décisions et des réserves plus ou moins habiles avec lesquelles on ménageait la liberté de l'avenir. Et si, par suite du choc inévitable d'intérêts contraires, la guerre éclatait entre deux États,

du moins les péripéties variées des longues campagnes offraient aux tiers des occasions nombreuses d'intervention pacifique.

Aujourd'hui c'est tout autre chose. Du droit, il n'est plus question. Tout se réduit à une compétition de force ou de nombre; et comme sous l'empire de cette loi nouvelle, chacun s'est évertué à augmenter ses forces, il en est résulté des allures toutes différentes de celles du passé. Les armées sont immenses, les canons sont énormes et leur nombre aussi grand que possible. En quelques semaines, le vainqueur a écrasé le vaincu, et tout est fini avant que les témoins de la lutte aient eu le temps d'en mesurer les conséquences.

Désormais l'armée d'une nation constitue sa seule sécurité, et sa seule garantie de paix. Le budget de la guerre devient la prime de l'assurance pour la paix, de même qu'une somme annuelle figure au passif des immeubles comme prime de l'assurance contre l'incendie, avec cette différence toutefois que le budget de la guerre remplit un double but, car non-seulement il pare aux risques de la guerre quand elle est déclarée, mais il la prévient, il l'écarte, il assure la paix et jouit sous ce rapport d'un monopole absolu, en ce sens que la paix ne peut plus être garantie par autre chose.

Certes nous n'avons pas la prétention de faire ici le tableau d'un état social qui soit le dernier mot de la civilisation ; mais nous constatons la situation de l'Europe telle que l'ont faite les grandes prévarications politiques de ces derniers temps, situation voisine de la barbarie, dont la paternité appartient tout entière aux premières entreprises de la Prusse et de l'Autriche contre le Danemark et contre leurs Confédérés.

Dans un état social aussi complétement dominé par la brutalité de la force et du canon, il n'existe que deux alternatives pour les Gouvernements : ou de posséder la force supérieure qui s'impose et qui commande, ou d'organiser une résistance capable d'en contrebalancer les entreprises, et cette organisation ne saurait certainement pas consister dans une ligue de neutralité livrant le champ libre à tous les caprices du plus fort d'entre eux.

Elle consiste au contraire dans l'union contre l'agresseur de tous les pacifiques qui ne sont pas directement intéressés à la guerre.

L'abstention érigée en principe et formant pour ainsi dire une galerie d'États, spectateurs neutres des luttes internationales, n'est-ce pas l'ancien combat du moyen âge où la superstition croyait découvrir les décrets infaillibles de la justice divine?

Et cependant, hâtons-nous de le dire pour rester dans le vrai, il est impossible d'établir en ces questions une règle absolue; il y a des guerres inévitables; elles sont en général les conséquences de fautes antérieures qu'il n'est plus possible de redresser. Il y a des guerres qui s'imposent aux nations, au nom de leurs intérêts directs et primordiaux; mais ce sont là de grandes exceptions, et elles confirment la théorie que nous venons d'exposer. Nous la résumons ainsi :

Quand l'Europe est menacée d'une guerre internationale, toutes les Puissances qui ne sont pas directement intéressées à cette guerre doivent s'entendre pour l'empêcher et intervenir en temps utile, et si l'union pacifique représente une force suffisante pour faire pencher la balance du côté où elle se porte, elle doit se déclarer ouvertement contre l'agresseur. Dans le cas contraire, il ne reste qu'à courber la tête, et à subir; mais ce qu'il faut rejeter désormais de la politique internationale c'est cette invention barbare, égoïste, et surtout malhabile qui enchaîne les pacifiques dans une ligue de neutralité.

Une fois assuré non-seulement de la neutralité de la France, mais encore de son consentement à l'alliance de la Prusse et de l'Italie, M. de Bismarck ne perdit pas un instant. Déjà le 14 mars, à son premier entretien avec le général Govone, il avait posé les bases du traité offensif et défensif à l'aide duquel il voulait anéantir l'Autriche.

Nous avons eu l'occasion d'exposer dans un ouvrage précédent (1) les principaux traits de cette première entrevue qui appartient désormais à l'histoire, par la publication des rapports authentiques du général italien. Nous n'hésitons pas à les reproduire ici, parce qu'il est impossible de les passer sous silence

(1) « Passé et Présent, » Etude d'histoire contemporaine par Memor. — 1875.

sans créer une lacune nuisible à l'enchaînement des faits dont nous nous occupons. Voici donc comment s'exprime le général Govone dans son rapport :

« Il faudrait, me dit M. de Bismarck, qu'il existât en ce moment en Allemagne une situation compliquée comme le fut jadis celle de 1850, car avec le caractère de son Souverain, il réussirait certainement à en faire sortir la guerre. Son intention est donc de reconduire l'Allemagne à un état de complication semblable, afin d'arriver à la guerre et de satisfaire l'*ambition de la Prusse*, car il m'a franchement avoué *ne pas avoir d'autre but.* La question des Duchés de l'Elbe lui paraît trop petite en elle-même pour en faire sortir un si grand résultat. L'Europe en serait froissée tandis qu'elle trouverait légitime une guerre qui aurait pour but une solution grande et nationale de la question allemande.

« Il avait toujours considéré l'Autriche comme l'ennemi naturel de la Prusse. En conséquence il avait toujours vu avec plaisir l'attitude hostile de la maison de Savoie et ses succès en Italie. Mais tout le monde ne pensait pas comme lui en Prusse. Il y a peu de temps encore, on considérait à Berlin une guerre contre l'Autriche comme fratricide, et une alliance avec la France ou avec l'Italie comme sacrilége. Il avait dû lutter avec énergie contre ces préjugés et contre les sentiments personnels du Roi. C'est dans ce but qu'il avait combiné la participation de l'Autriche à la guerre contre le Danemark, pour que le Roi vît de ses propres yeux ce que valait une alliance austro-prussienne. Ainsi qu'il l'avait prévu, cette expérience avait suffi pour guérir le Roi et plusieurs autres personnages, de leurs anciennes idées sur l'Autriche. *Le Roi Guillaume avait désormais renoncé à ses scrupules légitimistes et il pouvait maintenant le faire entrer dans ses vues.*

« Le comte de Bismarck formula alors ses projets de la manière suivante : — D'ici à peu de temps, trois ou quatre mois par exemple (1), mettre sur le tapis la question de la réforme fédérale, *assaisonnée* (le mot est textuel) d'un Parlement allemand. Avec cette proposition de réforme et avec le Parlement, produire des complications qui ne tarderaient pas à mettre la Prusse en

(1) Ce projet fut réalisé le 9 avril, c'est-à-dire 26 jours après cette conversation du 14 mars.

face de l'Autriche. Alors la Prusse commencerait la guerre. C'était chose décidée, et l'Europe ne pourrait pas s'y opposer parce qu'il s'agirait d une question grande et nationale.

« Le comte de Bismarck ajouta que, comme complément de ce plan et pour pouvoir maintenir le Roi Guillaume dans sa ligne politique, il lui fallait dès aujourd'hui signer un traité avec l'Italie.

« Voilà, écrit le général Govone à son Gouvernement, le jour même et en sortant de ce mémorable entretien, voilà dans toute sa crudité le langage du comte de Bismarck (1). »

Dans une autre circonstance, M. de Bismarck s'apercevant des hésitations que semblait indiquer l'attitude des plénipotentiaires italiens, s'exprima d'une façon encore plus formelle, leur affirmant que la guerre était irrévocablement décidée et que de toute manière la Prusse attaquerait l'Autriche; qu'ils pouvaient y compter, et que ce n'était plus qu'une affaire de quelques semaines, qu'il devait employer à préparer l'opinion publique et à triompher des dernières résistances du Roi.

« La guerre est absolument certaine, leur dit-il, nous la voulons et nous la ferons, c'est à vous de voir maintenant si vous voulez en profiter et la faire avec nous. »

Bien que ces pourparlers fussent enveloppés de secret, et que fort peu de personnes à Berlin en eussent connaissance, cependant il en était revenu quelque chose à Vienne, et on crut devoir éclaircir une situation qui se faussait chaque jour davantage. La Convention de Gastein impliquait nécessairement des relations amicales et une bonne entente réciproque entre les deux parties contractantes. Si on se reporte en effet aux circonstances dans lesquelles elle avait été négociée et signée quelques mois auparavant, on voit que le maintien des bons rapports et de la paix réciproque avait été le principal argument qui en avait déterminé la signature. Comment pouvait-on concilier l'existence du Traité de Gastein avec les manœuvres hostiles du Cabinet de Berlin?

(1) Rapport du général Govone adressé au général de La Marmora le 14 mars 1866. — V. le livre intitulé : *Un peu plus de lumière*, par La Marmora, chap. V.

Le 16 mars, c'est-à-dire deux jours après ce premier entretien de M. de Bismarck avec le général Govone, et quelques heures après le second entretien où les assurances de guerre avaient été si formellement répétées aux plénipotentiaires italiens, le comte Karolyi se présenta chez le ministre prussien et lui annonça qu'il avait reçu de son Gouvernement l'ordre de l'interpeller et de lui poser la question suivante : — « Voulez-vous maintenir ou dénoncer la convention de Gastein ? » — C'était proposer la paix ou la guerre.

M. de Bismarck répondit qu'à ses yeux les circonstances ne justifiaient pas une semblable interpellation. Il *affirma* que le gouvernement du Roi *n'avait rien fait qui fût de nature à éveiller les soupçons de l'Autriche sur sa fidélité aux engagements contractés à Gastein.* Cependant il n'hésitait pas à répondre par une négation catégorique à la demande du comte Karolyi : — « Non, nous ne voulons pas dénoncer la convention de Gastein. » —

Nous laissons au lecteur le soin de concilier cette déclaration avec la promesse de guerre faite quelques heures auparavant aux plénipotentiaires italiens.

M. de Bismarck eut sans doute en cette occasion comme un étonnement de conscience, car il ajouta ces mots qui devaient donner à réfléchir à l'Ambassadeur autrichien: — «Au surplus, ces affirmations, cette déclaration, ne servent à rien et ne signifient pas grand'chose ; nous serions à la veille d'une guerre que je pourrais comme aujourd'hui vous déclarer que je veux le maintien de la convention de Gastein. » — A quoi le comte Karolyi aurait répondu : — « Je vous ai posé par ordre de mon Gouvernement une question très-précise ; vous m'avez donné une réponse formelle qui est *non*, j'en prends acte et je la transmettrai.» —

Nous ne suivrons pas les Cabinets de Berlin et de Vienne dans la polémique ardente qui s'ouvrit alors entre eux au sujet des armements dont ils se faisaient un grief réciproque. La Prusse préparait l'attaque et l'Autriche préparait la défense. Il était donc naturel que chacun armât de son côté ; l'Autriche surtout contre qui Garibaldi organisait déjà des corps francs en Italie. Toutefois les armements, ou pour dire plus juste, les concentrations de troupes qui se faisaient en Autriche n'avaient aucun caractère

agressif contre la Prusse, et se portaient tous vers les frontières italiennes. L'Autriche ne demandait pas mieux que d'éviter la guerre ; elle n'avait rien à y gagner, et toute sa politique tendait à neutraliser les idées agressives de M. de Bismarck en évitant de lui fournir un prétexte d'attaque ; nous la verrons demeurer jusqu'au dernier moment fidèle à cette ligne de conduite.

A Berlin, si le Roi paraissait avoir abdiqué toutes ses affections et tous ses sentiments entre les mains de son premier ministre, la Cour et l'entourage apparent du Roi étaient bien loin d'avoir fait le même sacrifice, et repoussaient avec énergie l'idée d'une guerre contre l'Autriche.

Ce fut en grande partie pour vaincre cette résistance dont le Roi ressentait l'influence, que M. de Bismarck mit en jeu cette question des armements. On organisa avec un talent considérable toute une apparence de mobilisation d'armée autrichienne parfaitement imaginaire, et on construisit en quelque sorte un état fictif des répartitions militaires qui fut substitué à Berlin et même à Pétersbourg à la vérité des faits.

Cette manœuvre restera dans l'histoire comme un exemple de ce que peuvent faire pendant un certain temps (le temps utile) l'audace du langage et la hardiesse des affirmations contraires à la vérité. Avec de la persévérance, avec une succession habilement ménagée de faux rapports, avec des témoignages fabriqués, avec une mise en scène bien combinée, avec une presse bien payée et bien disciplinée, avec un nombre choisi et suffisant de bons complices, on arrive à former dans une Cour, et même dans une ville, une opinion factice qui s'établit sur les fausses données qui lui servent de bases, et qui, pendant quelque temps, remplace la vérité d'une manière complète et absolue.

C'est ainsi qu'au commencement d'avril, pendant que M. de Bismarck se désespérait avec les plénipotentiaires italiens de ne pouvoir trouver un *casus belli* contre l'Autriche, il avait réussi à persuader au Roi et à quelques Princes ainsi qu'à l'Empereur de Russie que la Prusse était menacée par l'Autriche d'une agression imminente. Il y avait même si bien réussi qu'un instant le succès de son entreprise faillit aller plus loin qu'il ne le désirait; car, à la demande de la Cour de Prusse, l'Empereur

Alexandre écrivit une lettre à l'Empereur François-Joseph pour le prier de renoncer à ses préparatifs d'attaque.

Que l'on juge de l'étonnement de la Cour de Vienne en voyant arriver, le 6 avril 1866, le général de Richter, aide de camp de l'Empereur de Russie, avec une lettre autographe de son Souverain pour l'Empereur François-Joseph. Ecrivant sous l'impression que l'Autriche avait pris l'initiative des armements, des mouvements de troupes et des préparatifs de guerre, l'Empereur Alexandre faisait observer que des mesures de ce genre avaient tout le caractère d'une provocation et obligeaient la Prusse à les considérer comme telles. Il priait en conséquence l'Empereur d'Autriche de n'y avoir recours qu'à la dernière extrémité et lui recommandait de rechercher avant tout et jusqu'au dernier moment la solution des difficultés de la situation dans une entente amicale avec le Roi de Prusse.

En même temps que la lettre de l'Empereur de Russie, il arrivait à Vienne une communication de Berlin qui n'était pas sans importance, et qui sans doute avait été concertée avec le Gouvernement Russe. C'était une déclaration formelle et personnell du Roi de Prusse par laquelle Sa Majesté protestait que *rien n'était plus éloigné de ses intentions qu'une guerre avec l'Autriche.*

Ici se place un rapprochement de faits qui jette une lueur sinistre sur la politique du Cabinet de Berlin.

C'est le 6 avril 1866 que le Roi de Prusse déclare à l'Empereur d'Autriche que RIEN N'EST PLUS ÉLOIGNÉ DE SES INTENTIONS QU'UNE GUERRE AVEC L'AUTRICHE.

La veille, le 5 avril, M. de Bismarck déclarait au général Govone, plénipotentiaire d'Italie, QU'IL ESPÉRAIT POUVOIR ARRIVER A LA GUERRE POUR LE COMMENCEMENT DE MAI (1).

Le 7 avril, M. de Bismarck présentait à la signature du Roi les pleins pouvoirs pour SIGNER UN TRAITÉ D'ALLIANCE OFFENSIVE ET DÉFENSIVE CONTRE L'AUTRICHE (2).

Le 8 avril, M. de Bismarck **SIGNAIT** au nom du Roi, avec les pléni-

(1) Télégramme du général Govone au Gouvernement Italien.

(2) Télégramme du comte de Barral, ministre d'Italie, à son Gouvernement.

potentiaires Italiens, le traité d'alliance OFFENSIVE ET DÉFENSIVE (1).

La démarche pacifique de la Russie se produisant au milieu de ces fraudes puniques, prouve surabondamment que l'Empereur Alexandre n'en avait même pas le soupçon. Non, il avait été évidemment trompé, et son erreur, pour être sincère, n'en était pas moins absolue. A ses yeux, l'Autriche tenait le rôle agressif, et la Prusse qui, d'ailleurs, possédait toutes ses sympathies, ne faisait que répondre aux menaces autrichiennes.

C'est ainsi, nous l'avons déjà dit, qu'il est quelquefois possible de créer une situation factice par l'audace et la multiplicité des affirmations, et d'en tirer à un certain moment de grands avantages. Ne vit-on pas quatre ans plus tard un procédé analogue porter en l'esprit du même Empereur la conviction que le Gouvernement français, soit par l'attitude de ses agents, soit par la forme de ses négociations, avait offensé la dignité souveraine du Roi de Prusse? L'un n'était pas plus vrai que l'autre, mais l'Empereur le crut en 1870 comme il avait cru en 1866 à l'agression autrichienne et il agit en conséquence. C'était tout ce que voulaient les auteurs de la manœuvre.

Nous avons dit que le 6 avril on avait reçu à Vienne une lettre de l'Empereur Alexandre et une note prussienne. Les réponses à ces deux documents furent expédiées le lendemain.

Celle de l'Empereur François-Joseph déclarait à l'Empereur Alexandre qu'il avait été mal informé quant aux soi-disant préparatifs de guerre ; on désirait à Vienne maintenir la paix aussi longtemps que possible, c'est-à-dire aussi longtemps qu'il ne serait pas nécessaire de s'armer pour la défense du territoire et de l'honneur national.

En même temps le général de Mensdorff invitait le général comte de Stackelberg à passer chez lui (7 avril) et lui demandait comment il se pouvait faire que la Cour de Russie fût aussi peu renseignée sur les mouvements de troupes et les soi-disant préparatifs de guerre dont son Souverain avait parlé dans sa lettre à l'Empereur. Il le priait de vérifier lui-même les effectifs et la position des différents corps, lui donnant toutes les

(1) Télégramme du même à son Gouvernement.
Voir le livre : *Un peu plus de lumière*, chap. VIII.

facilités qu'il pouvait désirer à cet effet, et de faire connaître la vérité à Saint-Pétersbourg.

La réponse à la note prussienne était à peu près conçue dans les mêmes termes, mais elle prenait acte de la déclaration du Roi et en tirait la conclusion que toute idée d'agression étant écartée de part et d'autre, la Prusse devait contremander l'ordre de mobilisation publié le 23 mars. Cette note devant clore pour ainsi dire la correspondance austro-prussienne d'apparence pacifique, nous en citerons ici les principaux passages :

« Vienne, le 7 avril 1866.

« ..... Par ordre exprès de S. M. l'Empereur, je vous réitère ici la déclaration formelle qu'il n'a été pris jusqu'à ce jour en Autriche aucune des mesures qui, d'après l'organisation de nos armées, doivent précéder l'ouverture d'une grande guerre. Il n'a été ordonné notamment aucune concentration importante de troupes, bien moins encore une prise de position sur la frontière. Aucun achat extraordinaire de chevaux, aucun rappel des soldats en congé n'a eu lieu sur une échelle considérable. Et l'Empereur même, notre auguste maître, est allé si loin dans sa confiance, qu'il m'a autorisé à donner sans réserve aucune, au ministre royal de Prusse, communication des dislocations de troupes qui ont eu lieu en réalité; en sorte que M. le baron de Werther a pu, avec la meilleure autorité, communiquer de son côté à Berlin des nouvelles fondées touchant les mesures militaires prises ici.

« Je dois donc, le plus fermement du monde, déclarer contraire à la vérité, ainsi que je l'ai dit plusieurs fois de vive voix à M. le baron de Werther, les autres nouvelles d'où l'on a tiré ce cri d'alarme d'une concentration d'armées sur la frontière nord de l'Autriche. Toute discussion sur l'antériorité des préparatifs militaires en Autriche ou en Prusse est, enfin, pleinement superflue après que S. M. l'Empereur a, dans la note du 31 mars, clairement engagé sa parole que l'Autriche ne nourrissait aucune idée d'agression.

« Une assurance analogue, donnée aussi clairement au nom de S. M. le Roi Guillaume, implique d'elle-même la suspension réciproque de toutes mesures ultérieures ayant une signification belliqueuse.

« C'est pour ces motifs que nous avons désiré une pareille assurance, et aujourd'hui la Cour Impériale, en réponse à sa note, reçoit en effet la déclaration que rien n'est plus éloigné des intentions de Sa Majesté le Roi qu'une guerre contre l'Autriche.

« L'Empereur, notre auguste maître, a espéré cette déclaration et l'accepte avec confiance.

« Des armements ultérieurs n'ont donc plus de raison d'être; or, puisque en Autriche, comme il résulte de ce qui a été dit plus haut, aucuns préparatifs militaires ne sont en cours, il ne nous reste qu'à attendre la nouvelle — et nous regrettons de ne pas la trouver dans la note du ministre royal prussien — que l'ordre de mobilisation publié en Prusse le 23 du mois passé ne recevra pas son exécution.

« Le Cabinet Impérial ne pouvant, après l'échange de notes qui a eu lieu, rester, sans assumer une grave responsabilité, indifférent à une continuation des armements de la Prusse, Votre Excellence voudra bien inviter sans délai M. le président du Conseil de Prusse, en lui laissant entre les mains la présente dépêche, à donner sur ce point une déclaration rassurante, et je prie Votre Excellence de nous instruire par voie télégraphique du résultat de sa démarche.

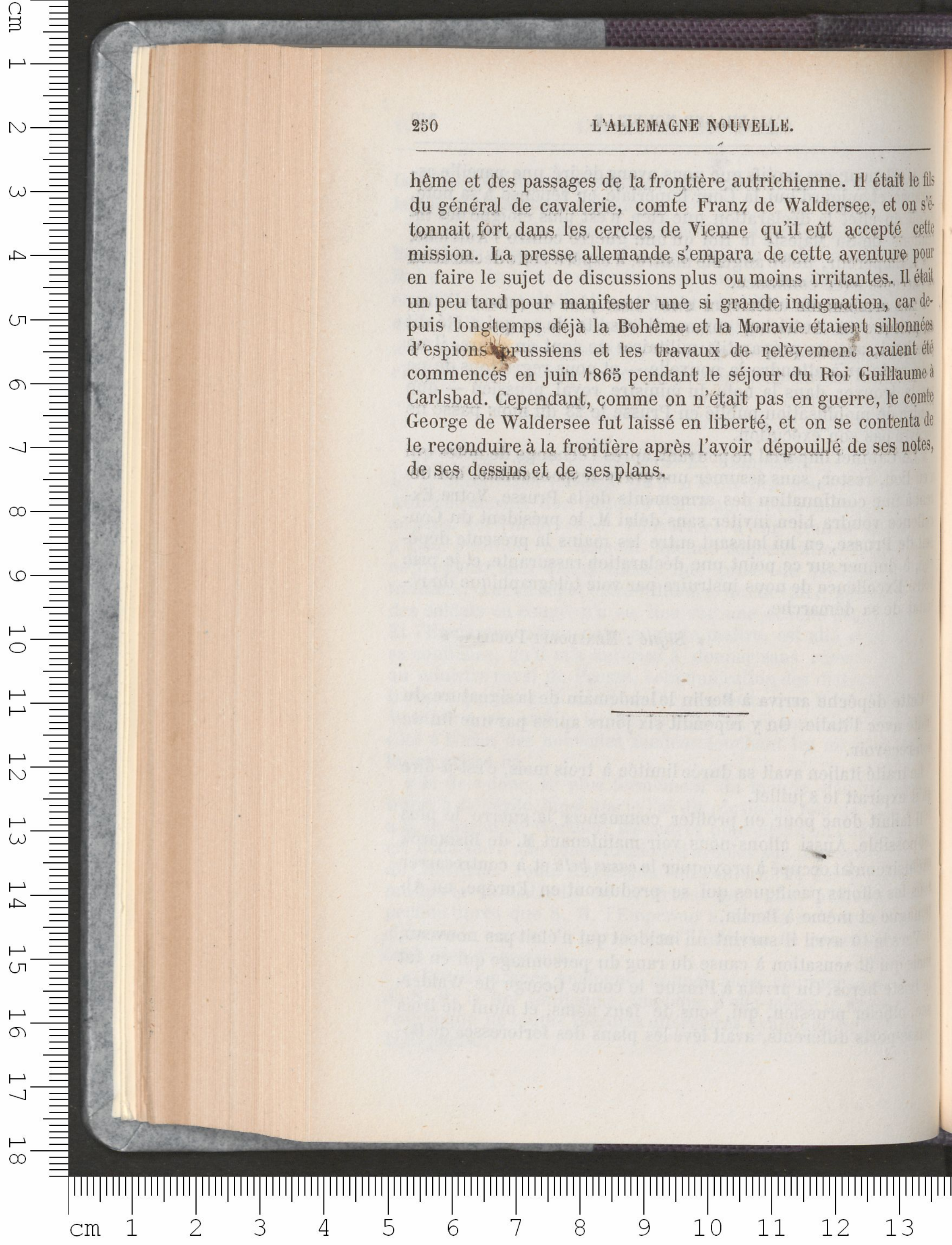
« *Signé* : MENSDORFF-POUILLY. »

Cette dépêche arriva à Berlin le lendemain de la signature du traité avec l'Italie. On y répondit six jours après par une fin de non-recevoir.

Le traité italien avait sa durée limitée à trois mois, c'est-à-dire qu'il expirait le 8 juillet.

Il fallait donc pour en profiter commencer la guerre le plus tôt possible. Aussi allons-nous voir maintenant M. de Bismarck exclusivement occupé à provoquer le *casus belli* et à contrecarrer tous les efforts pacifiques qui se produiront en Europe, en Allemagne et même à Berlin.

Vers le 10 avril il survint un incident qui n'était pas nouveau, mais qui fit sensation à cause du rang du personnage qui en fut le triste héros. On arrêta à Prague le comte George de Waldersee, officier prussien, qui, sous de faux noms, et muni de trois passe-ports différents, avait levé les plans des forteresses de Bo-



hême et des passages de la frontière autrichienne. Il était le fils du général de cavalerie, comte Franz de Waldersee, et on s'étonnait fort dans les cercles de Vienne qu'il eût accepté cette mission. La presse allemande s'empara de cette aventure pour en faire le sujet de discussions plus ou moins irritantes. Il était un peu tard pour manifester une si grande indignation, car depuis longtemps déjà la Bohême et la Moravie étaient sillonnées d'espions prussiens et les travaux de relèvement avaient été commencés en juin 1865 pendant le séjour du Roi Guillaume à Carlsbad. Cependant, comme on n'était pas en guerre, le comte George de Waldersee fut laissé en liberté, et on se contenta de le reconduire à la frontière après l'avoir dépouillé de ses notes, de ses dessins et de ses plans.

XIII

La Prusse propose à Francfort un nouveau projet de réforme fédérale. — L'Autriche propose un désarmement simultané. — Réponse évasive de la Prusse. — Le général Benédek. — Propositions relatives à la cession de la Vénétie en échange de la neutralité italienne. — Refus de l'Italie. — Projet de conférence. — Occupation du Holstein par les Prussiens. — Rupture diplomatique. — La France, l'Angleterre et la Russie.

Le traité d'alliance offensive et défensive avec l'Italie avait été signé le 8 avril 1866. Dès le lendemain 9 avril, M. de Bismarck lança son projet de réforme fédérale, *assaisonné*, comme il l'avait dit au général Govone (le 14 mars), de la proposition d'un Parlement allemand. C'était, suivant son programme, le prélude nécessaire qui devait produire les complications d'où il se chargeait de faire sortir la guerre à bref délai.

Déjà l'Envoyé prussien à la Diète de Francfort avait reçu ses instructions et le texte de sa motion; en sorte que le traité secret et l'acte publié furent pour ainsi dire simultanés. Le principal argument de la proposition prussienne était comme de raison l'insuffisance des institutions fédérales, sur laquelle tout le monde était à peu près d'accord.

— « En présence de l'antagonisme sérieux de la Prusse et de l'Autriche la Constitution fédérale se trouvait frappée d'impuis-

sance. Partant de ce point de vue, le Gouvernement royal de Prusse s'était vu amené à s'adresser à *chacun* des Gouvernements allemands, et à lui demander quel appui il pourrait en attendre, dans le cas d'une attaque contre la Prusse. Les réponses obtenues ayant été jugées insuffisantes pour assurer la paix du Royaume, le Gouvernement royal ne pouvait se contenter des garanties incertaines de la Confédération fédérale. En conséquence il présentait la motion suivante :

« Plaise à la Haute Assemblée fédérale arrêter : — Il sera convoqué pour un jour à déterminer ultérieurement, une assemblée issue des *élections directes et du suffrage universel* de toute la nation, laquelle assemblée sera saisie des propositions des Gouvernements allemands sur une réforme fédérale et délibérera sur ces propositions; mais dans l'intervalle, en attendant que cette assemblée se réunisse, les dites propositions seront concertées entre les Gouvernements (1). »

On était depuis longtemps préparé à cette démarche de la Prusse qui n'avait été retardée jusqu'à ce jour que par la résistance du Roi. Dans d'autres circonstances, ce projet d'un Parlement allemand puisant dans une base aussi large et aussi populaire que le suffrage universel, une force supérieure à celle des Gouvernements dont il était appelé à régler les rapports, n'eût pas manqué de produire en Allemagne une immense sensation et une très-grande agitation. Mais en ce moment cette proposition radicale ne trompa personne. On y vit un expédient politique dirigé contre l'Autriche bien plus que l'application sincère d'une idée libérale. Le Roi de Prusse et son ministre avaient donné à l'Allemagne la mesure de leur libéralisme, et on ne les voyait pas sans une méfiance légitime arborer à Francfort un drapeau que chez eux ils foulaient aux pieds. Aussi la proposition prussienne ne fut-elle prise au sérieux ni par l'Autriche ni par l'Allemagne. On la renvoya aux comités et elle entra dans la période d'examen et de controverse d'où elle ne devait plus sortir.

Bien qu'elle fût dirigée contre l'Autriche qu'elle reléguait

(1) Procès-verbal de la Séance de la Diète germanique à Francfort le 9 avril 1866.

pour ainsi dire en dehors du système Germanique, le Cabinet de Vienne n'hésita pas à accepter en principe la proposition de la révision du pacte fédéral ; mais quant à la convocation du Parlement allemand, sans la repousser *à priori* ni se prononcer sur son mode d'élection, il demandait qu'avant de réunir le Parlement, il se fît préalablement, entre les Gouvernements, une entente sur le mode de convocation de la nouvelle assemblée, sur sa compétence et les questions qui lui seraient soumises.

C'était vouloir introduire l'ordre dans une mesure qui avait pour but de créer le désordre et la confusion; aussi à Berlin insistait-on au contraire pour que la date de convocation du Parlement allemand fût fixée avant qu'on eût déterminé le mandat et l'autorité de ce même Parlement. La Bavière, flattée par une espèce de suprématie que le projet prussien lui attribuait comme *second Etat allemand*, ne l'avait pas trop mal accueilli; mais la Saxe et le Wurtemberg s'étaient ouvertement prononcés contre le système, déclarant inacceptable la suprématie Bavaroise, de sorte qu'on ne tarda pas à s'apercevoir à Munich que les avances de M. de Bismarck auraient pour premier résultat d'isoler la Bavière et de la mettre à la merci de la Prusse.

En somme, le projet de réforme fut accueilli de tous côtés avec froideur et avec défiance; on le prit pour ce qu'il était, c'est-à-dire pour une manœuvre de guerre plutôt qu'une réforme sérieuse.

Le véritable intérêt de l'Allemagne se concentrait exclusivement sur l'antagonisme des deux grandes Puissances, car tous les États confédérés comprenaient que le moment approchait où ils seraient forcés de se prononcer pour l'une ou pour l'autre, et cette alternative leur causait de grandes inquiétudes.

M. von der Pfordten avait pris l'initiative d'une tentative d'arrangement que la Prusse avait rejetée et chaque jour le conflit devenait plus menaçant.

Il serait sans intérêt d'entrer dans le détail de la polémique qui suivit la motion prussienne à Francfort. Ce sont toujours les mêmes redites, et les récriminations s'échangent entre Vienne et Berlin en s'accentuant de plus en plus, à mesure que les notes se succèdent. Nous nous bornerons donc à marquer par

ordre de date les phases successives de la querelle germanique.

Le 18 avril, l'Autriche, cédant aux conseils des États confédérés, adressait à Berlin une proposition catégorique de désarmement. L'Empereur s'engageait à contremander, par une ordonnance qui serait datée du 24, toutes les dislocations de troupes ou autres mesures que le Gouvernement prussien envisageait comme des préparatifs de guerre dirigés contre lui, à condition que, de son côté, le Roi prît l'engagement d'ordonner le même jour ou le lendemain, la remise sur le pied de paix des différents corps d'armée qui depuis le 27 mars avaient été renforcés.

Il était impossible, il faut en convenir, de faire une démarche plus pacifique. Aussi quand le lendemain (19 avril) on reçut à Berlin la dépêche autrichienne M. de Bismarck ne put-il contenir le dépit qu'il en ressentit. Il fut tel, qu'il en résulta une de ces indispositions auxquelles il paraît être sujet, quand la marche des affaires ne répond pas à ses désirs. Ce fut un temps d'arrêt de vingt-quatre heures, car le jour suivant (20 avril) il présidait à l'échange des ratifications du traité offensif et défensif conclu le 8 du même mois avec l'Italie.

Singulière réponse aux avances pacifiques de l'Autriche!

Et à cette occasion le comte de Barral lui ayant demandé ce qu'il comptait répondre à la note autrichienne, il lui dit : — « Qu'il était bien difficile de refuser, mais que la Prusse règlerait son désarmement sur les mouvements des troupes autrichiennes, les suivant pas à pas ; qu'on garderait les chevaux en motivant cette mesure sur la différence d'organisation des deux armées, et qu'on ferait valoir aussi certaines dispositions militaires prises contre la Prusse par quelques États secondaires (1). » —

La réponse partit le lendemain (21 avril) ; elle reproduisait en effet une partie de cet entretien mais avec d'importantes modifications que la nuit paraissait avoir conseillées. Des chevaux, il n'était pas question ; on les gardait, mais on avait jugé

(1) Télégramme du 20 avril 1866, du comte de Barral à son Gouvernement. (La Marmora, chap. IX.)

plus sage de ne pas en parler et de ne pas motiver cette réserve. Mais ce qui était plus grave, on passait sous silence les dates proposées par l'Autriche, de telle sorte qu'à un engagement formel de désarmer le 25, on répondait par une promesse vague, sans date, et subordonnée à des explications ultérieures.

Aussi à Vienne ce document fut-il considéré comme une fin de non-recevoir plus ou moins déguisée sous des formes pacifiques. On pensa que M. de Bismarck voulait simplement gagner du temps et attendre que l'Autriche fût placée entre deux feux. Car on savait les encouragements qu'il prodiguait à Florence et, sans avoir connaissance du traité qui liait la Prusse à l'Italie, on commençait à en soupçonner l'existence, d'autant plus qu'on avait reçu la nouvelle d'un rassemblement considérable de troupes à Bologne.

La note prussienne appelait une réponse. Le comte de Mensdorff la fit le 25 et ce fut la dernière. Il déclarait que son Gouvernement allait procéder au rappel immédiat de dix ou douze bataillons dont la présence en Bohême avait paru menaçante à la Prusse, et qu'il espérait que, de son côté, la Prusse contremanderait toutes les mesures de mobilisation qui étaient de nature à inquiéter l'Autriche. Toutefois il faisait observer que les préparatifs qui se faisaient en Italie, et qui n'étaient plus un secret pour personne, obligeaient l'Autriche à se mettre en état de défense dans ses provinces méridionales. Quant aux armements des États allemands secondaires, le Cabinet de Vienne ne connaissait pas de meilleur moyen pour les faire cesser ou révoquer, que d'engager la Prusse à faire à Francfort une déclaration pacifique aussi catégorique que celle de l'Autriche.

Deux notes et contre-notes furent encore échangées entre Vienne et Berlin sur cette question des armements et ne servirent qu'à constater l'impossibilité de s'entendre. Malgré toutes les assurances du contraire, il était parfaitement avéré que l'Italie se préparait à la guerre; c'était d'ailleurs une conséquence forcée du traité du 8 avril. Donc l'Autriche ne pouvait à aucun prix consentir à désarmer sur la frontière italienne. Or le Cabinet de Berlin faisait de ce désarmement la condition

nécessaire du rappel des ordres de mobilisation de l'armée prussienne. C'était demander l'impossible et prouver à tout le monde qu'on ne voulait pas revenir au pied de paix. L'opinion publique ne s'y trompa pas et vit dans les réponses évasives et perfides du Gouvernement prussien une preuve de sa solidarité avec l'Italie dont les préparatifs étaient manifestes. Le 4 mai, M. de Mensdorff se décida à clore cette correspondance inutile.

— « Nous devons considérer, écrivait-il à cette date au comte Karolyi à Berlin, comme épuisée la négociation sur un retrait simultané des préparatifs militaires faits par la Prusse vis-à-vis de l'Autriche, et par l'Autriche vis à-vis de la Prusse. Par les assurances solennelles que nous avons données à Berlin comme à Francfort, il est bien établi que la Prusse n'a à redouter de l'Autriche aucune attaque et l'Allemagne aucune rupture de la paix. L'Autriche ne songe pas plus à attaquer l'Italie malgré le langage constamment agressif du Gouvernement italien; mais il est de notre devoir de veiller à la défense de la monarchie et nous le ferons sans égard pour aucun contrôle étranger. » —

On aurait pu commencer par cette déclaration finale, qui est la seule pièce vraiment honnête et loyale de toute la correspondance.

Ces questions internationales de désarmement simultané ou progressif, ne seront jamais, entre les Gouvernements, qu'une source de discussions stériles ou de griefs imaginaires, car elles ne sont pas susceptibles de recevoir une solution sérieuse. Le désarmement peut être imposé à une nation par une armée victorieuse, mais il ne peut résulter d'une négociation pacifique, parce qu'en temps de paix il est impossible de contrôler la réciprocité des mesures nécessaires à son exécution. Que faudrait-il, en effet, pour que le désarmement fût efficace et réel? Ni plus ni moins qu'une commission mixte qui pût constater *de visu* le renvoi des hommes, le renvoi des chevaux, le retrait et peut-être même la destruction des armes, la désorganisation des cadres, en un mot l'anéantissement de la force militaire qui fait l'objet du litige. Or nous le demandons, quelle est la nation non vaincue, qui consentirait à admettre chez elle, dans ses arsenaux, dans ses garnisons, dans les bureaux de son

administration, la présence, le contrôle et les exigences d'une commission étrangère prenant le compte de ses soldats, de ses chevaux, de ses fusils et de ses canons?

Et cependant sans ce contrôle étranger le désarmement par dépêche n'est qu'une fiction, et du jour où cette question insoluble se lève entre deux pays, on peut être certain que celui qui en a pris l'initiative ne cherche qu'un prétexte pour justifier des préparatifs d'agression.

Rien n'est moins pratique, rien n'est plus vide de sens que les théories pacifiques de quelques utopistes qui croient trouver dans un désarmement général des garanties d'une paix européenne. En principe il est certainement incontestable que si toutes les Puissances s'entendaient pour réduire leur effectif militaire au strict nécessaire, c'est-à-dire à la force de police intérieure, dans ce cas l'agression devenant impossible, la paix serait assurée; mais c'est précisément cette entente complète et générale qui n'est pas réalisable, et il suffit d'une seule exception pour mettre tous les désarmés à la merci de ceux qui auraient eu la sagesse de ne pas les imiter. Non! la paix générale ne peut être garantie que de deux manières, ou par le droit ou par la force; le droit, qui ayant derrière lui le respect des peuples et des gouvernements, règne par le consentement général, opposant au besoin l'alliance de tous à celui qui le méconnaît; la force, qui arrête les agressions et les convoitises par la crainte d'une résistance considérable sinon invincible.

Or comme le droit n'a plus pour lui le prestige de l'inviolabilité, et que la jurisprudence internationale moderne l'a relégué parmi les vieux souvenirs, il ne reste plus aujourd'hui que la force, et nous revenons toujours à cette même conclusion qui s'impose désormais à toutes les nations et à tous les États. La paix dépend de l'armée et ne dépend pas d'autre chose. Diminuez l'armée et vous augmentez le péril qui vous menace. Augmentez l'armée et vous assurez la paix. Et vous n'aurez de sécurité, soit en France, soit ailleurs, que le jour où vous serez en état d'entretenir perpétuellement à l'état ordinaire, un effectif militaire capable d'imposer par la crainte le respect de vos frontières et de vos richesses.

Après les déclarations formelles de l'Autriche il ne pouvait plus exister de doute sur son désir d'éviter la guerre si la guerre était encore évitable. Elle ne faisait autre chose que de se mettre en état de légitime défense. L'Italie avait enfin avoué ses armements tout en se défendant de vouloir attaquer la première. Le Gouvernement autrichien était seul sincère et véridique, et il en donna une dernière preuve à la fin d'avril.

Dans un entretien qui avait eu lieu le 29 avril, M. Drouyn de Lhuys ayant appelé l'attention du prince de Metternich sur ces déclarations italiennes, l'Ambassadeur d'Autriche lui répondit : — « Si la France peut nous garantir que l'Italie ne nous attaquera pas, nous retirons à l'instant toutes nos troupes de la frontière. » — Sur quoi M. Drouyn de Lhuys fit observer au prince que l'Italie n'avait aucun intérêt à attaquer l'Autriche, sachant fort bien que la France ne lui viendrait pas en aide, et que, sans avoir aucune autorité pour rien garantir, il croyait cependant pouvoir émettre avec une pleine assurance cette opinion que suggérait le bon sens. — « Pouvez-vous le garantir? répéta l'Ambassadeur, et il ne restera plus un soldat sur la frontière (1). » —

La garantie ne pouvait pas être donnée, car désormais l'Italie obéissait à la Prusse plutôt qu'à la France, et déjà commençaient à se manifester les résultats du traité qui l'enchaînait à la politique de M. de Bismarck.

Le silence, ou pour parler plus correctement, la réponse négative, de M. Drouyn de Lhuys au prince de Metternich produisit comme on devait s'y attendre une impression considérable et défavorable en Autriche, car malgré tous les engagements de l'Italie avec la Prusse, il était bien certain que la France n'avait qu'un mot à dire pour garantir l'Autriche contre toute agression italienne. Puis, comme il arrive presque toujours en pareille circonstance, le comte de Mensdorff reçut de Paris par voie confidentielle, mais parfaitement certaine, des informations qui ne lui laissèrent plus aucun doute sur l'attitude du Gouvernement Impérial.

(1) Télégramme de M. Nigra à son Gouvernement, du 30 avril 1866. — (V. La Marmora, ch. XI.)

L'Empereur s'était borné à blâmer les préparatifs apparents, sans engager le fond de la question. — « Si l'Italie attaque, elle le fera à ses risques et périls ; si on l'attaque nous la défendrons. » — Telles avaient été les paroles de S. M. à M. Nigra, et on trouvait avec raison à Vienne que cette attitude, toute favorable à l'Italie, donnait à l'Empereur le droit d'exiger que l'Italie ne menaçât pas l'Autriche. On ignorait alors que le Cabinet des Tuileries avait abdiqué la meilleure partie de sa liberté depuis le 30 mars, en permettant ou en conseillant le traité secret du 8 avril.

Le Gouvernement autrichien n'avait plus de temps à perdre en vaines discussions. L'archiduc Albert, qui jusqu'alors avait retardé son départ, reçut l'ordre de se rendre immédiatement en Italie pour y organiser l'armée de défense et en prendre le commandement.

En même temps le comte de Mensdorff, comprenant qu'il fallait à tout prix dégager la situation et prendre position, adressait à Berlin une dernière communication non plus sur les armements respectifs des deux Puissances, mais sur la question principale qui avait été dès l'origine la cause du conflit, sur la question des Duchés. De cette dépêche longuement motivée, nous extrayons la partie essentielle qui mérite d'être citée à l'honneur du Cabinet de Vienne :

« Vienne, le 26 avril 1866.

» La Convention de Gastein n a fait que partager l'exercice des droits de souveraineté entre l'Autriche et la Prusse *jusqu'à un arrangement ultérieur*... — De nombreuses et graves considérations engagent les deux Cours à disposer des Duchés en faveur d'un tiers, et dans la situation critique, mais non sans issue, dans laquelle nous nous trouvons, S. M. l'Empereur (d'Autriche) considère comme un cas de conscience de recommander instamment au Roi de Prusse une décision de cette nature..... Nous proposons en conséquence à la Cour royale de Prusse de se joindre à nous, à l'effet de faire une déclaration à Francfort, portant que l'Autriche et la Prusse ont résolu de transférer leurs droits acquis par le traité de Vienne à celui des prétendants auquel la Diète reconnaîtrait le plus de droit à la succession du duché de Holstein..... Dans le cas néanmoins où la

Prusse continuerait à repousser nos propositions aussi justes qu'honorables, il ne nous resterait pas d'autre résolution à prendre que d'exposer clairement à la Confédération l'état actuel de l'affaire, et d'engager nos confédérés à délibérer sur les mesures qui, à défaut d'une entente entre l'Autriche et la Prusse, devraient être prises pour arriver à une solution de la question des Duchés, conforme aux lois fédérales. Le moment serait venu de consulter les populations du Holstein, qui ont d'autant plus de droits d'exprimer leurs vœux, qu'en vertu de la Constitution en vigueur, les États holsteinois doivent être convoqués dans le courant de cette année.

» *Signé* : DE MENSDORFF (1). »

Il est difficile de ne pas reconnaître que ces dernières propositions autrichiennes portaient au suprême degré le caractère de la légalité et de la justice. Malheureusement il était trop tard. Pendant trop longtemps l'Autriche avait dédaigné ces droits fédéraux auxquels elle rendait aujourd'hui un hommage si légitime et si public. Pendant trop longtemps elle avait vécu alliée et complice de la Prusse, et il ne suffisait plus d'une dépêche honnête pour briser les liens de cette coupable solidarité. Aussi le Cabinet de Berlin n'attacha-t-il aucune importance à cette communication de la dernière heure et se contenta-t-il de répondre par un refus à peine motivé. S'appuyant sur la Convention de Gastein, il n'admettait aucune ingérence, pas même celle de la Diète, dans le *condominium* austro-prussien et repoussait formellement l'idée de céder à un tiers ses droits sur le Sleswig.

L'affaire en resta là pour le moment, et ce fut contre la Saxe que se tournèrent les récriminations du Gouvernement prussien. M. de Bismarck se sentait pressé par l'enchaînement des faits; il lui fallait absolument trouver le *casus belli* qu'il avait promis aux Italiens ; il le cherchait de tous côtés.

Une nouvelle campagne épistolaire s'engagea entre le Cabinet de Berlin et ceux de Dresde, de Munich, de Stuttgardt, etc., dont nous ne fatiguerons pas le lecteur parce qu'elle est sans intérêt

(1) Archives et documents diplomatiques. — 1866. N° 6.

de même qu'elle fut sans résultat. La Saxe surtout, plus menacée que les autres, portait ses doléances à Francfort pour faire de sa cause une cause allemande ; on l'écoutait avec bienveillance, on votait sous son initiative des résolutions fédérales dans le but de conjurer les menaces de la Prusse, mais que valaient ces délibérations et ces protocoles en face d'un fait aussi péremptoire que la mobilisation de toutes les forces prussiennes ?

Or, le 4 mai, l'ordonnance de mobilisation était signée à Berlin pour 150,000 hommes, et deux jours après, le 6 mai, M. de Bismarck déclarait au ministre d'Italie que — « *toute l'armée prussienne était entièrement mobilisée.* —

» Deux grandes concentrations de troupes se massaient à Wetzlar et à Coblentz pour surveiller les États secondaires. Deux autres corps d'armée se réunissaient à Erfürt et à Gorlitz pour envahir la Saxe au premier signe (1). »

En Autriche les mouvements de troupes se faisaient aussi sur une grande échelle ; l'armée du Nord se formait en Bohême par la concentration des six corps d'armée placés sous le commandement en chef du général Bénédek, et celui-ci prenait à Vienne ses dernières dispositions.

C'était aux premiers jours de mai, à l'époque où la population de Vienne, devançant l'arrivée, souvent tardive, de la belle saison, commence à se répandre au dehors dans les parcs, les jardins et la campagne. Les bruits de guerre, loin de troubler ces fêtes et ces réunions champêtres, semblaient au contraire avoir réveillé chez le peuple Viennois une ardeur juvénile. La popularité de Bénédek était à son apogée. Paraissait-il dans les rues ou sur les pelouses du Prater, toute la population s'attachait à ses pas, l'acclamant comme un héros désigné pour la victoire. L'enthousiasme était général aussi bien dans l'armée que dans le peuple. La nation tout entière avait sanctionné le choix de l'Empereur. On pourrait presque dire que l'opinion publique le lui avait imposé.

(1) Télégramme du comte de Barral à son Gouvernement, du 5 mai 1866. — (La Marmora, ch. XIII.)

Bénédek était d'ailleurs un excellent officier qui avait fait ses preuves comme divisionnaire. Il n'était pas courtisan et l'avait montré en deux ou trois occasions, en s'élevant, disait-on, contre le favoritisme pour l'avancement des officiers; il n'était pas noble, ce qui lui ralliait toute la démocratie allemande; il était protestant, ce qui plaisait aux juifs de Vienne; il était Hongrois, ce qui lui assurait toutes les sympathies en dehors des provinces autrichiennes; il était brave, bon cavalier, à l'air vif et avenant malgré ses 62 ans; enfin il avait tout pour plaire et il plaisait à tous, excepté malheureusement à la plupart des officiers généraux qu'il allait avoir sous ses ordres, et qui ne voyaient pas sans méfiance ni sans dépit cette personnalité populaire portée par l'opinion aux honneurs du rang suprême. Il en avait la conscience et comme il joignait à ses qualités une véritable modestie et une grande honnêteté de caractère, lui seul, au milieu de l'élan général, s'attristait du commandement qui lui était échu et s'efforçait d'obtenir de l'Empereur qu'il le confiât à un autre.

Un jour qu'il avait en vain pressé l'Empereur de lui donner une simple division au lieu de la grande armée du Nord, il vint, en sortant de l'audience Impériale, trouver le comte de Mensdorff dans son cabinet. Il était tellement ému que les larmes remplissaient ses yeux :

— « J'ai fait ce que j'ai pu, lui dit-il, j'ai supplié l'Empereur de me décharger de ce commandement. Je le sens, c'est au-dessus de mes forces; c'est un cas de conscience; avec une division, je ferai tout ce qu'il est humainement possible de faire; mais pour manœuvrer 200,000 hommes dans ce pays que je ne connais pas assez, je n'ai pas ce qu'il faut. Je l'ai dit à l'Empereur, rien n'a pu l'ébranler; mais ce qui me désespère, c'est sa dernière phrase : — « Vous êtes le seul, m'a-t-il dit, je n'en ai pas d'autres. » — Ah! malheureux pays, si dans toute cette belle armée nous n'avons pas un meilleur général que moi! J'obéirai, c'est mon devoir; mais je vous en supplie, mon cher comte, faites encore un effort auprès de Sa Majesté (1). » —

(1) Cet entretien a été rapporté pour ainsi dire textuellement par le comte de Mensdorff à un diplomate qui entrait chez lui au moment où le général Bénédek en sortait.

Peu de jours après, le général Bénédek partait pour l'armée. Il sera juste de garder le souvenir de cet incident pour le jour où nous le verrons revenir à Vienne, vaincu et désarmé, déchiré et accusé par ceux-là mêmes dont les louanges exagérées l'avaient malgré lui porté au commandement.

Il nous faut parler maintenant d'une tentative de médiation qui se produisit alors de la part des Puissances non allemandes sous forme d'une proposition de conférence. Un congrès proposé au moment où les deux armées belligérantes étaient pour ainsi dire en présence ; un congrès venant à la dernière heure pour résoudre des conflits que l'abstention des Puissances avait laissé grandir sous leurs yeux sans qu'elles eussent rien fait pour en arrêter le développement, c'eût été vraiment une démarche inexplicable s'il n'y avait eu une raison d'ordre supérieur pour en tenter l'entreprise.

Or voici quelle était cette raison. Le 5 mai, l'Empereur Napoléon avait fait appeler M. Nigra, ministre d'Italie, et lui avait fait part d'ouvertures fort importantes qu'il avait reçues de Vienne par l'entremise de l'ambassadeur d'Autriche. Il s'agissait de la cession de la Vénétie en échange de la neutralité italienne, et à condition qu'en cas de victoire on ne s'opposerait pas à ce que l'Autriche compensât la perte de cette province par un territoire équivalent pris aux dépens de la Prusse.

Le raisonnement autrichien était celui-ci :—Une fois l'Autriche garantie contre toute agression italienne, on reporte dans le Nord l'excellente armée du Sud forte de près de 200,000 hommes et la victoire devient certaine. La Prusse vaincue perd une province (la Silésie par exemple) et l'opinion publique, satisfaite par cette compensation territoriale, souscrit volontiers à la cession de la Vénétie à la France qui la rétrocède à l'Italie sans conditions.—

L'Italie se trouvait donc ainsi en présence d'une offre qui réalisait toutes ses espérances, et cela sans coup férir, sans risquer le sort toujours incertain d'une guerre très-sérieuse. Mais pour en profiter, il fallait se dégager du traité offensif et défensif conclu le 8 avril avec la Prusse.

— « L'Empereur m'a demandé, écrivait M. Nigra à son Gouver-

nement, si nous pouvions rompre nos engagements avec la Prusse (1). » —

Si l'Italie désintéressée s'était retirée de l'alliance prussienne, l'Autriche, mettant près de 400,000 hommes en face des Prussiens, la campagne tournait infailliblement à son avantage, et voici ce qui serait résulté de sa victoire :

La Vénétie revenait à l'Italie; la Silésie passait à l'Autriche, le Sleswig et le Holstein formaient un nouvel État confédéré sous le duc Frédéric d'Augustenbourg; la Prusse gardait le Lauenbourg et acquérait des droits importants dans le Sleswig-Holstein ; la Confédération germanique se reformait sur une base nouvelle et mieux équilibrée, et la France recevait par une rectification de frontière du côté de la Bavière un avantage qui n'était pas sans importance.

On comprend que l'Empereur eût, ce jour-là, le désir de rendre à l'Italie sa liberté et de reprendre la sienne!

La réponse du général de La Marmora arriva de Florence le lendemain et parut ouvrir une chance de succès. Elle était ainsi conçue :

« Florence, le 5 mai 1866.

» J'ai reçu votre importante dépêche. Ma première impression est que c'est une question d'honneur et de loyauté de ne pas nous dégager avec la Prusse, surtout maintenant qu'elle vient d'armer et de déclarer à toutes les Puissances qu'elle attaquera l'Autriche si l'Autriche nous attaque.

» Mais comme le traité expire le 9 juillet, on pourrait arranger la chose avec un Congrès.

» L'Empereur n'oubliera pas qu'il nous a conseillé le traité. »

La réponse du général de La Marmora, ou pour parler plus justement, la résolution du Gouvernement italien de repousser les avances de l'Autriche était loyale et presque chevaleresque; mais il est permis de se demander si elle était inspirée par une

(1) Télégramme de M. Nigra du 5 mai 1866 (V. La Marmora, chap. XIII.)

appréciation très-intelligente de la situation. De quoi s'agissait-il en effet? du traité du 8 avril, c'est-à-dire d'un pacte dont tout le succès reposait sur une politique clandestine et trompeuse. L'Italie n'avait-elle pas protesté contre toute idée agressive, au moment même où elle discutait avec la Prusse les conditions et le plan de l'attaque? Toutes ces négociations secrètes, toutes ces fausses déclarations qui se succédaient pour ainsi dire chaque jour, n'avaient-elles pas créé dans les relations internationales de la Prusse et de l'Italie soit entre elles, soit avec les autres Puissances, une atmosphère *sui generis* où il devenait presque singulier de parler de droiture et de loyauté?

Ce qui est parfaitement démontré, c'est qu'entre les Cabinets de Berlin et de Florence il n'y avait aucune confiance réciproque et que, si l'un des deux avait trompé l'autre, il n'y aurait eu personne de surpris. C'était aussi bien le sentiment des Prussiens que celui des Italiens, et nous en voyons la preuve dans ce passage d'un rapport du général Govone, où, rendant compte d'une conversation qu'il avait eue avec le comte de Bismarck quinze jours après la signature du traité, il le fait en ces termes :

« Le comte de Bismarck, tout en déclarant qu'il était de l'intérêt prussien de ne pas nous laisser seuls, ajouta cependant que la Prusse ne se tenait pas pour légalement engagée envers nous par le traité, *à déclarer la guerre à l'Autriche si celle-ci nous attaquait;* il en faisait une question d'intérêt prussien, mais non pas de *loyale interprétation* d'un traité qui, étant appelé d'alliance *offensive et défensive* , doit sans doute avoir pour conséquence d'engager également les deux parties. Cette circonstance rapprochée de l'essai qu'il avait fait de supprimer dans le texte du traité l'appellation *offensive et défensive* montre que le Président du Conseil voulait se laisser la porte ouverte pour nous quitter si cela lui convenait... Il termina en disant que si l'Autriche leur faisait des concessions telles qu'il fût impossible de les refuser, dans ce cas il nous préviendrait à temps. Il ne repoussait donc pas absolument la possibilité d'un arrangement avec l'Autriche, mais seulement il en mettait en doute la probabilité... D'après tout ce qui vient d'être rappelé, on peut en tirer cette conclusion que la Prusse, si ses intérêts le lui conseillaient,

ne se refuserait pas à un arrangement avec l'Autriche, aujourd'hui encore (7 mai 1866, date du rapport), et se basant sur une subtile interprétation du texte de notre traité, se croirait en droit (quoiqu'elle ne le juge pas de son intérêt ni de son honneur jusqu'ici) de nous abandonner, si l'Autriche nous attaquait aujourd'hui que nous sommes engagés pour les intérêts prussiens autant que pour les nôtres. Nous pourrions par conséquent, avec un égal fondement, prétendre que si l'Autriche était la première à attaquer la Prusse, nous serions déliés de tout engagement... A prendre le comte de Bismarck au mot, on n'aurait donc *qu'à pousser l'Autriche à attaquer la première pour que nous fussions dégagés*, aussi bien que la Prusse prétend l'être envers nous dans le cas analogue (1). »

Or en rapprochant les dates, on voit que le rapport du général Govone est de deux jours seulement postérieur à la proposition autrichienne relative à la cession conditionnelle de la Vénétie. Le 7 mai, la question était donc encore ouverte, et tout semble indiquer qu'il eût été possible d'obtenir du Cabinet de Florence de prendre en considération la proposition autrichienne, si de Paris on avait alors insisté avec énergie.

On comprend parfaitement qu'un Gouvernement se montre au suprême degré jaloux de la loyauté de sa politique et de sa fidélité aux engagements qu'il a contractés, mais alors il faut que cette loyauté soit la règle constante de ses relations internationales, et qu'elle ne soit pas comme une lueur intermittente sujette à des éclipses chaque fois que l'obscurité devient avantageuse. Le cas qui se présentait avait été explicitement prévu par les contractants, et M. le comte de Bismarck l'avait ainsi formulé : — « Si l'Autriche nous fait des concessions telles qu'il soit impossible de les refuser, dans ce cas je vous préviendrai à temps. » — Or, la proposition autrichienne était précisément pour l'Italie une de ces concessions qu'il paraissait impossible de refuser, et l'Italie aurait pu prévenir à temps la Prusse de ne plus compter sur son concours armé.

Mais s'il lui répugnait de se servir de cette porte de sortie que

(1) Mémoire adressé par le général Govone à son Gouvernement le 7 mai 1866. (V. La Marmora, ch. XIII.)

la Prusse avait elle-même indiquée et s'était officiellement réservée, l'Italie avait encore un autre moyen également stipulé par le comte de Bismarck. Il suffisait de provoquer l'attaque de l'Autriche, et par le fait même elle se trouvait dégagée.

Au lieu de ces deux moyens pratiques, définis, et d'une exécution certaine, que fait le Cabinet de Florence? Il propose de traîner en longueur un état de choses déjà insoutenable, et d'arriver par un Congrès à la date du 8 juillet pour atteindre ainsi l'expiration d'un traité qu'il désire éluder, mais qu'il veut éviter de rompre.

Mais comme l'avait dit le général de La Marmora, ce n'était qu'une première impression, et elle ne tarda pas à se modifier. — « L'Empereur n'oubliera pas qu'il nous a conseillé le traité avec la Prusse ; » — c'est ainsi qu'il avait répondu aux ouvertures du 5 mai, ce qui voulait dire : — « Comment venez-vous nous demander de rompre un traité que vous nous avez vous-même conseillé? » —

Voici maintenant les réflexions qui se présentèrent à son esprit quand vint l'heure de la seconde impression : — « C'est vrai, l'Empereur a conseillé le traité, mais dans quel but? Pour obtenir la Vénétie. Or maintenant que nous avons la Vénétie, le traité n'est plus qu'un embarras. Donc, si nous pouvons nous en dégager d'une façon légitime et sans manquer à l'honneur, nous devons le faire. Or le cas est prévu pour nous comme pour la Prusse. Il paraît sage d'en profiter. » —

Le Cabinet de Florence avait alors pour organes de sa politique trois personnes, dont la correspondance, jointe à celle du comte de Barral, peut nous servir à fixer d'une manière certaine quelle fut cette seconde impression qui succéda à la première, c'est-à-dire à celle du télégramme que nous avons cité plus haut. C'étaient le général Govone, négociateur du traité qu'il s'agissait de rompre ; M. Nigra, ministre d'Italie à Paris, et enfin le général de La Marmora lui-même, chef du Cabinet.

Or, voici ce que disait le général Govone deux jours après la première impression contraire. — « Cependant, si la France ne s'en mêlait pas, le Gouvernement du Roi pourrait difficilement prendre la responsabilité de refuser la cession, et engager une

lutte dont l'issue n'est pas certaine (1). » — Et comme la France ne devait pas s'en mêler, cette conclusion était par cela même en faveur de la rupture du traité.

Le 14 mai le général de La Marmora, revenant sur le projet de cession de la Vénétie par l'Autriche, ne le repoussait plus du tout comme il l'avait fait neuf jours auparavant, et quant au traité du 8 avril avec la Prusse, il n'en était même plus question. Il ne se préoccupait plus que d'une seule chose, le mode de cession de la Vénétie qui, selon lui, blessait l'amour-propre national. La répudiation du traité était admise en principe, seulement il voulait que la Vénétie, abandonnée par l'Autriche, revînt à l'Italie par suite d'un vote populaire au lieu d'être cédée par l'Autriche à la France et rétrocédée par la France à l'Italie. Nous en voyons la preuve dans le télégramme suivant :

« Florence, 14 mai 1866.

» On me mande de Londres que le bruit se répand d'une cession de la Vénétie à la France. Comme cela est d'accord avec les projets de l'Empereur, je dois vous dire de tâcher que, si la Vénétie est cédée, elle nous revienne par le suffrage universel et non par une cession à la France, ce qui serait humiliant, et ferait un effet déplorable en Italie, ayant plus de 300,000 hommes prêts à marcher. La France aurait une part tout aussi glorieuse en décidant l'Autriche à appliquer le suffrage universel. La situation de l'Italie serait alors satisfaisante vis-à-vis de l'Europe, et particulièrement de l'Autriche, dont les relations à venir avec l'Italie seraient compromises par la rétrocession. Franchement, moi qui ai toujours cherché à faciliter une solution pacifique de la question Vénitienne, je préférerais la guerre à une telle solution.

» *Signé :* La Marmora. »

Du traité, comme on le voit, il n'était plus question ; on était parfaitement disposé à le dénoncer, et c'est là le point important.

Quant aux observations sur le mode de cession ou de rétrocession de la Vénétie, il est évident que le ministre parlait en

(1) Son rapport du 7 mai 1866.

cette circonstance plutôt comme général que comme homme politique, et les événements postérieurs se sont chargés de démontrer que son opinion à cet égard ne tarda pas à se modifier.

Enfin le 17 mai, M. Nigra envoyait à Florence le télégramme suivant :

« Paris, 17 mai 1866.

» Govone arrivé m'a mis au courant de votre manière de voir. Je la partage complétement, excepté que je préférerais aux chances de la guerre une solution obtenue pacifiquement et honorablement.

» *Signé :* Nigra. »

Ces citations ont pour but et pour effet de démontrer que l'Italie était toute disposée à reprendre sa liberté et sa neutralité. On n'avait donc à Paris qu'à dire un mot pour faire voler en éclats la convention secrète et punique du 8 avril. Au lieu de le faire, on accepta l'idée d'un Congrès, c'est-à-dire, de toutes les solutions, la plus difficile, la plus mauvaise, et de fait la seule impraticable.

C'est qu'en France il existait, comme nous l'avons déjà dit, deux courants opposés l'un à l'autre. M. Drouyn de Lhuys s'inspirant uniquement et exclusivement de l'intérêt français, résistait aux entraînements d'une politique plus ardente que prévoyante qui fondait sur une guerre allemande des espérances vagues et incertaines. Sa longue expérience des affaires l'éloignait d'une aventure dans laquelle l'avantage français n'était pas clairement défini et solidement garanti. Les autres, ses adversaires, voyaient dans la guerre austro-prussienne, non-seulement l'achèvement de l'œuvre italienne, mais aussi la fin de l'appui gênant que l'Autriche avait jusqu'alors prêté au Saint-Siége dans ses différends avec l'Italie. Pour eux l'Autriche était toujours le centre de la réaction politique, le symbole des vieilles idées. Vaincue en 1859, elle se relevait encore pour défendre les vieilles choses ; c'était le passé, la Prusse était l'avenir. Et l'Empereur très-fatigué, très-affaibli par une maladie qui ne devait plus le quitter, balançait incertain entre les sages qui le rete-

naient et les ardents qui l'entraînaient en faisant miroiter devant ses yeux de nouvelles chances de gloire et de popularité. Sa politique officielle était pacifique, M. Drouyn de Lhuys en était l'organe; elle penchait même du côté de l'Autriche; mais il laissait faire autour de lui; et en dehors de son ministre des Affaires Étrangères, il se tenait un langage, il se faisait des promesses qui allaient à l'Italie et à la Prusse. En un mot, pour nous servir d'une expression employée plus tard par un homme d'Etat célèbre : — « A Paris on avait l'air de jouer sur deux cartes. » —

Voilà pourquoi l'Italie ne fut pas encouragée à rompre le traité du 8 avril, qu'elle était prête à dénoncer; voilà pourquoi le Congrès fut préféré et proposé le 25 mai à l'Autriche, l'Italie, la Prusse et la Confédération Germanique, par la France, la Grande-Bretagne et la Russie.

Le Congrès, M. de Bismarck l'avait bien jugé. — « C'est un vain simulacre, disait-il, aucune puissance humaine ne peut empêcher la guerre. Que l'Autriche accepte ou n'accepte pas, cela ne mène à rien. Seulement nous y gagnons le temps dont nous avions besoin pour terminer nos armements, et nous partirons du Congrès pour la guerre (1). » —

Ce Congrès ne parvint même pas à se réunir, l'Autriche ayant refusé d'en faire les frais en y apportant le sacrifice gratuit de la Vénétie sans aucune chance de compensation.

Au surplus, tout était prêt de part et d'autre pour commencer la campagne, et le temps des délibérations était épuisé.

Le 1er juin, le Gouvernement autrichien avait informé la Diète de Francfort qu'il avait envoyé au gouverneur Impérial dans e Holstein l'ordre de convoquer les États du Duché.

Le Cabinet de Berlin s'empara de cette circonstance pour y trouver d'abord une violation du Traité de Gastein, et puis, et surtout, le *casus belli* dont il était depuis si longtemps en quête. Une circulaire datée du 4 juin fut rédigée dans ce but, et *assaisonnée* (2) par le ministre lui-même, d'injures offi-

(1) Télégramme du comte de Barral à son Gouvernement. (V. La Marmora, chap. XIV.)

(2) Expression employée par M. de Bismarck.

cielles qui rendaient désormais la conciliation impossible. Voici un passage de ce document :

« Berlin, le 4 juin 1866.

» Il n'est plus permis de douter que les ministres impériaux désirent la guerre à tout prix, en partie dans l'espérance d'obtenir des succès sur le champ de bataille, en partie pour triompher d'embarras intérieurs, et même avec l'intention expresse de venir au secours des finances autrichiennes par des *contributions prussiennes* ou par une *honorable banqueroute*. Les actes du Gouvernement autrichien ne coïncident que trop bien avec cette intention, et nous sommes forcés de reconnaître une provocation directe dans la déclaration remise à la Diète. Elle n'a en effet de signification qu'autant que le Cabinet de Vienne entend la faire suivre immédiatement de la rupture, car il n'a pu penser que nous endurerions tranquillement son attaque à nos droits.

» *Signé* : BISMARCK. »

Le Cabinet de Vienne n'entendait aucunement faire suivre sa déclaration à la Diète de la rupture de ses rapports avec la Prusse, mais il ne se laissait détourner de sa voie ni par des menaces ni par des injures. Aussi le 5 juin, le général de Gablentz publia-t-il le décret de convocation des États Holsteinois appelés, d'après la constitution, à se réunir le 11 en la ville ducale d'Itzehoe.

Le comte de Bismarck avait, comme de raison, prévu cette convocation, et il fondait sur cet incident de grandes espérances comme prétexte de *casus belli*. Il en avait fait la confidence aux envoyés italiens. En même temps que la note du 4 juin, dont nous venons de citer les principaux passages, il avait envoyé au général de Manteuffel l'ordre de pénétrer en Holstein avec ses troupes aussitôt que paraîtrait le décret de convocation des États. Il devait ensuite déclarer que, l'Autriche ayant par cette convocation déchiré la Convention de Gastein, les Duchés retombaient comme par le passé sous le *condominium* austro-prussien.

« En conséquence le général de Gablentz était invité par le général de Manteuffel à envoyer quelques troupes partager avec

les siennes l'occupation du Sleswig, de même qu'il venait partager celle du Holstein. Quant à la réunion des Etats, il s'y opposait formellement et comptait au besoin l'empêcher par la force. »

Le Cabinet de Vienne, de son côté, tenait particulièrement à ne pas compromettre la position qu'il avait prise à Francfort, et le général de Gablentz reçut par télégraphe l'ordre de se replier sans aucune résistance vers Altona, évitant ainsi tout contact avec les Prussiens. Le *casus belli* devenait difficile à créer, et le comte de Bismarck en concevait un grand dépit. Nous en voyons une preuve dans ce télégramme du comte de Barral :

« Berlin, le 10 juin 1866.

» Bismarck se montre extrêmement irrité contre le général Manteuffel qui, au lieu d'agir énergiquement contre les Autrichiens en entrant dans le Holstein, s'est laissé enguirlander par général Gablentz et a *laissé échapper cette occasion de conflit.* — Comprenez-vous cela ? m'a-t-il dit (suivent des réflexions peu aimables pour le général). — Enfin, a-t-il ajouté, il y a encore la convocation des Etats qui *peut amener un conflit.* Il faut encore attendre..... —

» *Signé :* Barral. »

Le général de La Marmora, auquel ce télégramme était adressé, le transmettait aussitôt à Paris en l'accompagnant d'une observation fort juste.

« Florence, 11 juin 1866.

« Barral, disait-il, me mande que Bismarck est furieux contre Manteuffel qui n'a pas su, en occupant le Holstein, provoquer un conflit. Je ne vois pas trop comment Manteuffel pouvait tirer sur les Autrichiens qui se retiraient sans résistance. » —

Le *casus belli*, si recherché par le comte de Bismarck, lui échappa encore le jour de la convocation des États. Au moment où le commissaire autrichien se présenta à Itzehoe pour procéder à la réunion des députés holsteinois, il se vit en présence

d'une force militaire prussienne qui déclara s'opposer à l'accomplissement de sa mission. Agissant alors d'après les ordres qu'il avait reçus, il se contenta de protester et se retira sans que sa résistance pût donner lieu à aucun acte de violence. En même temps, le général Gablentz, dont les forces militaires se bornaient à une simple brigade, ordonna aussitôt d'évacuer Altona, et se retira par Hambourg et Harbourg sur le territoire hanovrien. Le prince Frédéric d'Augustenbourg, qui se trouvait à Itzehoe pour l'occasion, n'eut que le temps de se mettre en sûreté de l'autre côté de la frontière.

En quittant le Holstein, le général Gablentz adressa aux habitants une proclamation pour leur expliquer qu'il ne cédait qu'à la violence. « — Le chiffre de nos forces, disait-il, n'a pas été calculé de façon à résister à une attaque d'une Puissance allemande qui jusqu'ici a été notre alliée. Je suis hors d'état de protéger le droit avec ma petite troupe. Me conformant aux ordres de l'Empereur, je cède à des forces supérieures et je quitte le pays. » —

Aussitôt après le départ des Autrichiens, et malgré la protestation des membres des États, le Gouvernement prussien confia le gouvernement du Sleswig-Holstein à M. de Scheel-Plessen avec le titre de président supérieur (Ober Präsident), qui est celui des gouverneurs de province dans l'administration prussienne. M. de Scheel-Plessen, ainsi que nous l'avons dit plus haut, appartenait au parti de l'annexion prussienne. C'en était fait du sort des Duchés.

Le lendemain 12 juin 1866, le comte Karolyi, Ambassadeur d'Autriche à Berlin, remettait au comte de Bismarck la note suivante pour lui demander ses passe-ports :

« Monsieur le Comte, l'occupation violente, et en opposition avec les traités, du Holstein par les troupes prussiennes, oblige l'Empereur d'Autriche à rompre les relations diplomatiques avec la Prusse. Le baron de Werther a reçu ce matin l'avis que ses passe-ports sont à sa disposition. Le soussigné prie le comte de Bismarck de lui faire expédier les siens.

» *Signé* : KAROLYI. »

Cette rupture diplomatique n'était pas encore une déclaration

de guerre ; mais elle en était le prélude, et le *casus belli* s'approchait au gré du comte de Bismarck. Cependant, comme l'avait dit avec raison le général de La Marmora, il était difficile de tirer sur des Autrichiens qui s'en allaient sans résistance.

Pendant que le Président du Conseil des ministres se montrait furieux de toutes ces lenteurs, et cherchait, d'accord avec les envoyés italiens, un moyen de *mettre le feu aux poudres*, selon sa propre expression, le Roi se résignait à la guerre avec des formes et un langage beaucoup plus réservés. On ne saurait d'ailleurs mieux peindre la mise en scène de ces évolutions qu'en reproduisant le télégramme envoyé le 8 juin par le ministre d'Italie à la suite d'une audience royale.

« Berlin, 8 juin 1866.

» Les Princes sont repartis ce matin pour leur destination. Le départ du Roi est retardé de quelques jours. Le Roi m'a dit que le moment d'entrer en campagne n'était plus qu'une question de jours ; qu'il avait pleine confiance DANS LA JUSTICE DE SA CAUSE et la bravoure de son armée ; mais que la victoire était dans les mains de Dieu. — « Heureusement, a-t-il ajouté d'un air » ému, et en portant la main sur son cœur, j'ai la conscience » nette. Longtemps l'on m'a accusé de vouloir la guerre dans des » vues ambitieuses (1) ; mais maintenant, après le refus de l'Au» triche d'aller au Congrès, son indigne violation du traité de » Gastein et les violences de sa presse, le monde entier sait quel » est l'agresseur. » — En me disant cela, le Roi m'a paru décidé à ne pas différer longtemps le commencement de la lutte. Toutefois il y avait dans sa voix quelque chose de triste, indiquant clairement la décision d'un homme résigné, qui ne croit pas pouvoir faire autrement. Au moment où finissait l'audience, comme j'exprimais à S. M. l'espoir de la voir bientôt revenir vic-

(1) Il faut rapprocher ce langage de celui tenu le 14 mars 1866, c'est-à-dire trois mois auparavant par le comte de Bismarck au général Govone — : « Je voudrais ramener l'Allemagne à un état de complications semblable à celui de 1850, afin de pouvoir y trouver le moyen d'atteindre mon but qui est, je l'avoue hautement, de *donner satisfaction à l'ambition de la Prusse, ambition qui s'étend, mais qui en même temps se limite à la domination de toute l'Allemagne du Nord.* » —

torieuse : — « La vie, comme la victoire, me répondit-elle en éle-
» vant les yeux, est entre les mains de Celui qui est là-haut. » —

Quittons maintenant la Cour de Berlin, et jetons un regard sur les mouvements des Puissances non allemandes. Le projet de Conférence ou de Congrès avait échoué par le refus de l'Autriche de s'y rendre dans les conditions inacceptables qui lui étaient faites par les Puissances. Le Cabinet de Vienne ne pouvait en effet se faire aucune illusion sur le sort qui lui était réservé. Il s'agissait pour lui du sacrifice gratuit et bénévole de la Vénétie, sans aucune compensation, car que pouvait-on lui offrir en échange? Mieux valait certainement courir les chances de la guerre que d'accepter à l'avance les résultats de la défaite. D'ailleurs l'opinion publique en Autriche n'admettait pas ce sacrifice anticipé, et le Gouvernement ne pouvait s'exposer à perdre son appui en un moment si critique.

La France avait accepté l'idée d'un Congrès avec la pensée de pouvoir en prolonger les délibérations jusqu'au 8 juillet, c'est-à-dire jusqu'à l'expiration du traité qui liait l'Italie à la Prusse. Forcée de renoncer à cet espoir, qu'il eût été plus sage de ne jamais caresser, elle voulut du moins prendre quelques précautions contre les éventualités de la guerre devenue imminente et inévitable. Des négociations s'ouvrirent à Vienne, et elles permirent à l'Empereur de faire le 11 juin, dans une lettre à son ministre des Affaires Étrangères, la déclaration suivante :

« Si, malgré nos efforts, les espérances de paix ne se réalisent pas, nous sommes néanmoins assurés, par les déclarations des Cours engagées dans le conflit, que, quels que soient les résultats de la guerre, aucune des questions qui nous touchent ne sera résolue sans l'assentiment de la France. »

Cette lettre, publiée dans le *Journal Officiel*, communiquée aux Chambres législatives, était le programme politique du Gouvernement (1). La neutralité pour le présent ; et, pour l'avenir, des promesses rassurantes de la part de chacun des belligérants. Elle eût été parfaite dix ou douze ans plus tôt ; mais avec le nouveau

(1) Voir aux annexes, nº 1.

droit Européen, tel que l'avaient créé la guerre de Danemark et le traité de Vienne, il lui manquait une chose essentielle, savoir, des garanties matérielles pour ces promesses des Puissances belligérantes.

Comment, après avoir assisté pendant deux ans à la violation de toutes les paroles, de toutes les déclarations, de toutes les promesses, de tous les traités par ces deux mêmes Puissances belligérantes, pouvait-on accorder une valeur quelconque aux engagements éventuels qu'elles contractaient avant la campagne ? De toute l'histoire des deux dernières années, il se dégageait un fait brutal mais absolu dans sa certitude. C'est qu'après la guerre il faudrait imposer au vainqueur, par la crainte ou par la force, l'observance de ses promesses. Donc avec la lettre de l'Empereur, il fallait une armée pour en faire respecter la signature, une armée sans quoi rien ne vaut et rien ne se fait depuis que la force prime le droit.

— « L'accord établi entre les Puissances neutres restera à lui seul un gage de sécurité pour l'Europe. » —

C'était là aussi une des espérances formulées dans la lettre Impériale. La ligue des neutres, la localisation de la guerre, doctrines nouvelles sur lesquelles le lecteur connaît déjà notre opinion, et que nous n'avons plus à qualifier.

En Angleterre ce fut M. Gladstone qui se chargea d'expliquer l'attitude du Gouvernement britannique en présence de la guerre qui allait éclater. Il avait été interpellé au Parlement par M. Kinglake dans la séance du 11 juin 1866, et sa réponse devait en quelque sorte servir de programme politique.

Jamais, à aucune époque, le Parlement britannique n'eut à enregistrer dans ses annales un discours de ce genre. L'éclectisme des doctrines, l'absence d'opinion, l'absence d'influence, et de longues périodes pour expliquer l'effacement de l'Angleterre; telle fut cette curieuse harangue qui marqua le premier degré de l'amoindrissement vers lequel l'orateur commençait à entraîner son Gouvernement. Il faudrait, pour bien faire, reproduire en entier ce curieux document; mais ce serait mettre la patience

du lecteur à une épreuve que nous ne nous sentons pas le droit de lui imposer. D'ailleurs ce que nous en avons dit en est le tableau fidèle. Qu'on en juge par le résumé suivant de son argumentation :

— Mon honorable ami a dit que, sans les complications de l'Italie, la querelle des Puissances allemandes aurait pu s'arranger. C'est bien possible ; mais je crois cependant que le contraire est également possible. —

— La question Vénitienne n'est pas la seule qui menace la paix du monde. —

— Nous n'avons pas à défendre la politique de la France, et nous ne la défendrons pas. —

— Nous avons fait savoir à l'Autriche que ce serait une bonne chose si cela pouvait se concilier avec son honneur, de s'arranger avec l'Italie ; mais depuis que les événements ont pris le caractère aigu de ces derniers temps, nous regarderions comme un acte brutal et impoli de répéter ce conseil. —

— Dans l'affaire des Duchés, l'Autriche a pour elle le droit et la justice. —

— Mais il y a d'autres points de la querelle sur lesquels nous lui refusons nos sympathies. —

— Nous avons accepté l'idée d'un Congrès parce qu'on ne peut jamais écarter une tentative pacifique. —

— C'est vraiment bien regrettable que cette tentative ait échoué. —

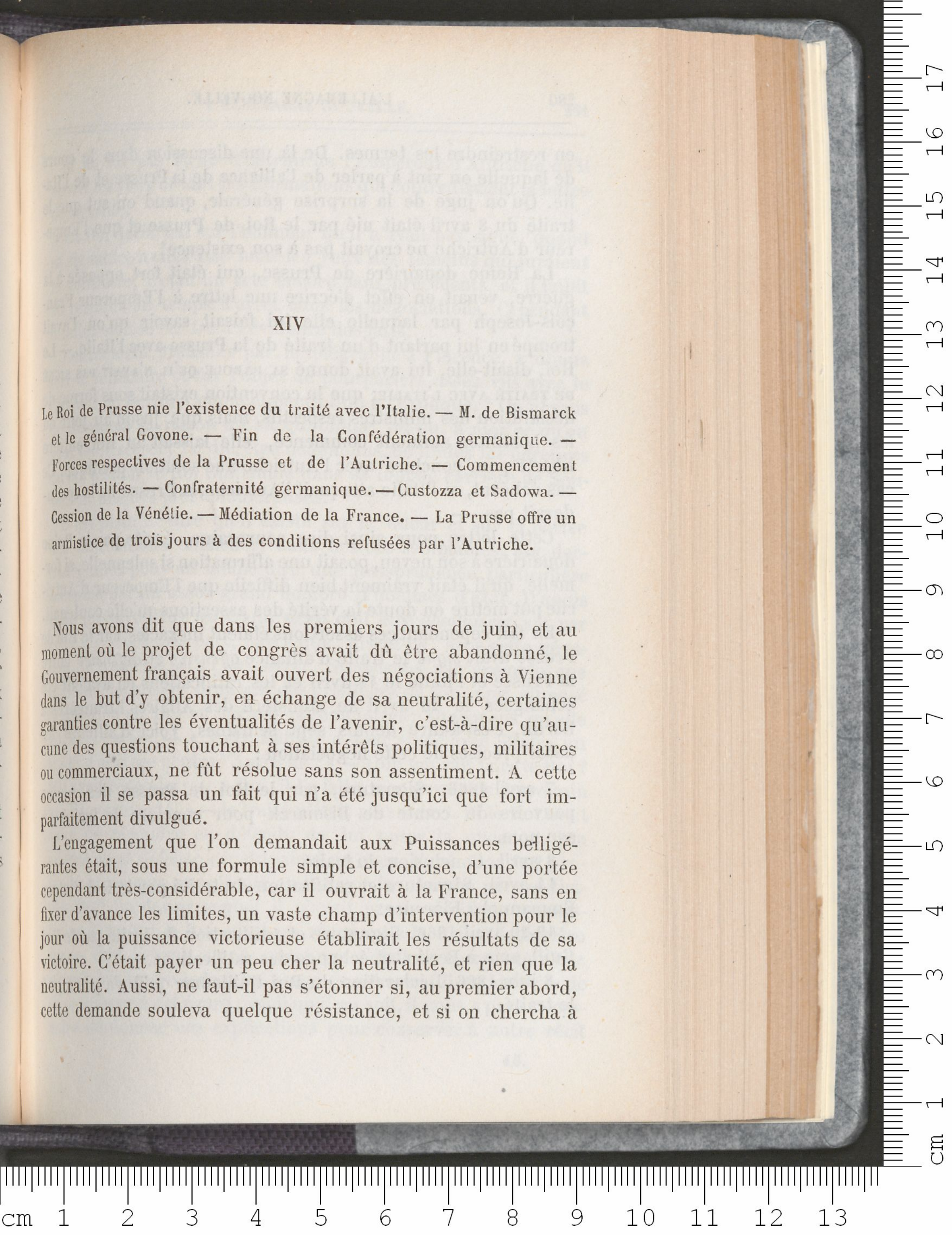
Voilà ce que M. Gladstone disait le 11 juin devant l'Europe attentive, langage qui ne justifiait que trop ce que M. le comte de Bismarck avait dit en 1865 : — « Prenez l'Angleterre pour ce qu'elle est et non pas pour ce qu'elle a été ou pour ce qu'elle pourra être. Pendant que nous bâtissions des casernes, elle n'a bâti que des magasins. Il eût été plus sage de faire l'un et l'autre. Il en est résulté que, dans une guerre continentale, elle est aussi impuissante que la Belgique. » —

Nous ne partageons pas complétement cette manière de voir. Il est évident qu'en présence des armements considérables que

le *règne de la force* a imposés à tous les États du continent, l'organisation actuelle de l'armée anglaise ne lui permet pas de peser dans les solutions européennes du même poids qu'elle le faisait avant 1862. Mais il n'en est pas moins vrai que, gouvernée par des ministres habiles, la Grande-Bretagne peut, en utilisant les énormes ressources dont elle dispose, se faire à un moment donné, par de sages alliances et des résolutions prises en temps utile, le centre de ces résistances collectives qui seules sont appelées dans l'avenir à rétablir dans le monde civilisé l'empire du droit et de la justice, si jamais il doit y reparaître.

Il nous reste à parler de la Russie. Ce sera bref; la Russie était avec la Prusse. On a dit que l'amitié des Souverains s'était scellée dans un pacte authentique et officiel par lequel la Prusse était assurée contre certaines conséquences d'une victoire autrichienne. Si un semblable traité a jamais existé, il a été vraiment bien secret ; plus secret que celui de la Prusse et de l'Italie. Mais nous sommes tentés de croire qu'il n'a pas existé et cela par l'excellente raison qu'il était inutile. Le Roi et l'Empereur s'entendaient parfaitement entre eux et cela suffisait. D'ailleurs la Russie avait contracté une dette de reconnaissance qu'elle n'avait aucun intérêt à répudier, et le souvenir de l'attitude de la Prusse en 1863, pendant l'insurrection polonaise, était encore vivant à la Cour de Pétersbourg. Le chancelier prince Gortschakoff s'était prêté avec fort bonne grâce aux efforts stériles de médiation pacifique qui sont le prélude classique de toutes les grandes ruptures, mais maintenant que la guerre était inévitable, la Russie s'abstenait, attendait les événements et faisait des vœux pour la Prusse.

Telle était la situation de l'Europe au moment où l'Autriche et la Prusse, sans commencer encore les hostilités, venaient cependant de rompre les relations diplomatiques par le rappel des Ambassadeurs.



XIV

Le Roi de Prusse nie l'existence du traité avec l'Italie. — M. de Bismarck et le général Govone. — Fin de la Confédération germanique. — Forces respectives de la Prusse et de l'Autriche. — Commencement des hostilités. — Confraternité germanique. — Custozza et Sadowa. — Cession de la Vénétie. — Médiation de la France. — La Prusse offre un armistice de trois jours à des conditions refusées par l'Autriche.

Nous avons dit que dans les premiers jours de juin, et au moment où le projet de congrès avait dû être abandonné, le Gouvernement français avait ouvert des négociations à Vienne dans le but d'y obtenir, en échange de sa neutralité, certaines garanties contre les éventualités de l'avenir, c'est-à-dire qu'aucune des questions touchant à ses intérêts politiques, militaires ou commerciaux, ne fût résolue sans son assentiment. A cette occasion il se passa un fait qui n'a été jusqu'ici que fort imparfaitement divulgué.

L'engagement que l'on demandait aux Puissances belligérantes était, sous une formule simple et concise, d'une portée cependant très-considérable, car il ouvrait à la France, sans en fixer d'avance les limites, un vaste champ d'intervention pour le jour où la puissance victorieuse établirait les résultats de sa victoire. C'était payer un peu cher la neutralité, et rien que la neutralité. Aussi, ne faut-il pas s'étonner si, au premier abord, cette demande souleva quelque résistance, et si on chercha à

en restreindre les termes. De là une discussion dans le cours de laquelle on vint à parler de l'alliance de la Prusse et de l'Italie. Qu'on juge de la surprise générale, quand on sut que le traité du 8 avril était nié par le Roi de Prusse et que l'Empereur d'Autriche ne croyait pas à son existence !

La Reine douairière de Prusse, qui était fort opposée à la guerre, venait en effet d'écrire une lettre à l'Empereur François-Joseph par laquelle elle lui faisait savoir qu'on l'avait trompé en lui parlant d'un traité de la Prusse avec l'Italie. — Le Roi, disait-elle, lui avait donné SA PAROLE QU'IL N'AVAIT PAS SIGNÉ DE TRAITÉ AVEC L'ITALIE; que la convention existait sous forme de déclaration des ministres respectifs, mais que, jusqu'au jour où les hostilités auraient commencé, elle laissait au Roi entière liberté pour conclure avec l'Autriche une solution pacifique. Ce cas échéant, si l'Italie attaquait l'Autriche, la Prusse ne la seconderait pas. —

Cette lettre pour ainsi dire souveraine, écrite par la Reine douairière à son neveu, posait une affirmation si solennelle, si formelle, qu'il était vraiment bien difficile que l'Empereur d'Autriche pût mettre en doute la vérité des assertions qu'elle contenait.

En fait cependant ces assertions étaient inexactes, car le Roi de Prusse avait *signé* le traité d'alliance *offensive* et *défensive* entre la Prusse et l'Italie le 19 avril et les ratifications en avaient été échangées le 20 avril au ministère des Affaires Étrangères à Berlin, c'est-à-dire depuis sept semaines. Voici d'ailleurs les dates précises de cette négociation :

7 avril 1866. Signature, par le Roi de Prusse, des pleins pouvoirs du comte de Bismarck pour conclure le traité en son nom.

8 avril. Conclusion du traité.

14 avril. Signature et ratification du traité par le Roi Victor-Emmanuel à Florence.

19-20 avril 1866. Signature et ratification du traité par le Roi Guillaume à Berlin, et échange des ratifications.

8 juin 1866. Déclaration du Roi Guillaume qu'il n'a pas signé le traité.

Il ne fut pas facile d'obtenir de l'Empereur d'Autriche qu'il ouvrît les yeux devant les affirmations qui contredisaient la lettre de sa tante.

Le Roi déclarant sur l'honneur qu'il n'avait pas signé, quand sa signature avait passé sous les yeux des témoins qui juraient le contraire, c'était un acte encore sans précédents, et il faillit en résulter un temps d'arrêt dans les négociations. Cependant il fallut bien se rendre à l'évidence des faits.

Cet incident, transmis par le télégraphe à Florence, y donna fort à réfléchir, et fut l'objet de pourparlers assez vifs avec le Cabinet de Berlin. Comment parvint-on à l'expliquer? On fit sans doute valoir la raison d'État qui oblige, dit-on, à nier ce qu'on veut tenir secret; ce dut être néanmoins, de toutes les épreuves qu'eut à subir le Roi Guillaume dans sa longue carrière de Souverain, une des plus douloureuses.

Il est juste de dire qu'il existe sur la valeur et sur la portée des affirmations officielles, dans des cas semblables, une doctrine, nous pouvons même dire une jurisprudence particulière acceptée par un assez grand nombre d'hommes d'État. D'après cette jurisprudence un traité *secret* doit être *absolument nié* par ceux qui y ont pris part, parce que, disent-ils, sans cette négation, le traité ne serait pas *secret*. Supposons par exemple que la Reine douairière, profitant des priviléges de son rang, ait posé la question au Roi en termes péremptoires; supposons qu'elle ait ainsi parlé : — « Votre Majesté a donc signé avec l'Italie un traité d'alliance contre l'Autriche ? » — Que pouvait faire le Roi ? S'il avait répondu : — « Oui, il l'a fallu, mon devoir de Souverain me l'a commandé, » — le traité n'était plus secret. Si le Roi avait évité de répondre ou défendu de lui poser la question, son silence ou sa défense constituaient un aveu. Il est donc fort probable qu'on aura représenté au Roi que la *négation* pure et simple était un devoir auquel il n'avait pas le droit de se soustraire. Peut-être le Roi eût-il pu répondre à la Reine douairière qu'en effet il avait signé, mais que c'était un secret et qu'elle n'avait pas le droit de faire usage de cet aveu. Il est difficile de se prononcer à cet égard; quoi qu'il en soit, il nous a paru nécessaire de donner ces explications pour conserver à notre récit

tout son caractère de vérité. Nous racontons, nous ne jugeons pas, et nous reconnaissons sans peine que cette négation royale trouve son excuse, sinon sa justification dans une doctrine qui compte encore quelques partisans.

Mais s'il peut exister un doute sur le caractère plus ou moins chevaleresque de cette fraude diplomatique qui fit alors tant de sensation, il ne peut en exister aucun sur celui de la politique qui obligeait la royauté à descendre à de pareils compromis.

Tout y était mensonge et duplicité. On trompait l'Italie, on trompait l'Autriche, on trompait l'Allemagne, on trompait l'Europe.

Pendant que les négociations de Vienne assuraient à l'Autriche la neutralité de la France, le comte de Bismarck cherchait à en faire autant pour la Prusse. Le traité italien lui avait certainement procuré de grands avantages, mais il savait que la majorité des États allemands était avec l'Autriche, et l'Italie elle-même le pressait instamment de prendre avec la France des engagements éventuels qui fussent une garantie contre toute ingérence imprévue. Nous ne pouvons mieux faire, pour donner une juste idée de ce qui se passait alors à Berlin, que de reproduire une partie du rapport dans lequel le général Govone rendait compte à son Gouvernement de sa dernière conversation avec le comte de Bismarck, le 2 juin 1866. Ce document n'est pas nouveau, mais il est d'une telle importance par son authenticité et par ses informations, qu'il s'impose de lui-même comme un élément nécessaire à tout écrivain qui s'occupe des choses de ce temps. Nous nous bornerons à en citer les passages nécessaires :

« Le président du conseil me dit : — J'aurais bien voulu aller à Paris pour m'aboucher avec l'Empereur et savoir quel est le maximum des concessions qu'il désire de notre part. » —

« Je demandai alors si, de l'autre côté du Rhin, il n'y avait pas quelque territoire où l'on pût obtenir un vote d'annexion à la France. Le comte de Bismarck répondit : — Aucun ; les agents français qui ont parcouru le pays l'ont reconnu eux-mêmes ; les peuples de par-là n'aiment ni leurs Gouvernements ni leurs Souverains, mais ils veulent rester Allemands, de sorte qu'il ne

nous resterait autre chose à faire *qu'à indemniser la France avec la partie française de la* BELGIQUE *et la partie française de la* SUISSE. —

» Je répondis que cela paraissait bien difficile, mais que si on ne pouvait faire valoir un vote populaire, on pourrait peut-être agir en vertu d'un autre principe, comme par exemple celui d'une rectification de frontières pour donner à la France ce qu'on appelait ses frontières naturelles; je me hâtai d'ajouter que je n'entendais aucunement parler de toute la rive gauche du Rhin; mais je demandais s'il n'y avait pas quelque autre ligne géographique qui pût donner satisfaction à la France.

» Le comte de Bismarck répondit : — Oui, il y aurait la *ligne de la Moselle.* Je suis, ajouta-t-il, BEAUCOUP MOINS ALLEMAND QUE PRUSSIEN et je n'aurais aucune difficulté à souscrire la cession à la France de tout le pays compris entre *le Rhin et la Moselle, le Palatinat, l'Oldenbourg et une zône de pays prussien;* mais le Roi est influencé par la Reine qui n'est pas Prussienne, et il ne prendrait cette résolution que dans un moment suprême, à la veille de tout perdre ou de tout gagner. De toute manière, pour pouvoir préparer l'esprit du Roi à un arrangement quelconque avec la France, il serait indispensable de connaître le minimum des prétentions françaises, car s'il s'agissait de toute la rive gauche du Rhin, de Mayence, de Coblence et Cologne, il vaudrait mieux s'entendre de suite avec l'Autriche et renoncer aux Duchés et à tout le reste. » —

Les événements précipitèrent leur cours, et rien ne fut formellement stipulé entre la France et la Prusse, si ce n'est l'assurance vague dont nous avons déjà parlé et que l'Empereur avait mentionnée dans sa lettre du 11 juin : — « Aucune des questions qui nous touchent ne sera résolue sans notre assentiment. » —

Le 11 juin, il y eut à Francfort une séance extraordinaire de la Diète, et l'Autriche notifia à l'assemblée fédérale l'entrée des troupes prussiennes dans le Holstein, malgré la protestation du Gouvernement autrichien. Par cet acte, le Gouvernement prussien se faisant justice à lui-même, contrairement aux règlements fédéraux, l'Autriche invoquait l'article 19 du pacte fédéral, et en demandait la répression par la Diète. En conséquence elle proposait la prompte mobilisation de tous les corps d'armée fédé-

raux n'appartenant pas à la Prusse, sous réserve des décisions ultérieures de l'assemblée pour la prompte organisation de l'armée fédérale et la prompte exécution des mesures adoptées. La Diète était également invitée à voter sur ces propositions dans une des plus prochaines séances. Le vote fut remis au 14 juin.

Mais le même jour, 14 juin, le Cabinet de Berlin fit parvenir directement aux divers États confédérés un projet de réforme fédérale plus radical encore que le premier, et qui rejetait complétement l'Autriche en dehors de l'Allemagne. Bien que la lettre qui accompagnait cette proposition fût datée du 10 juin, elle était en réalité une réponse à la motion autrichienne. Sans entrer dans le détail du projet de Berlin, nous en citerons les principales dispositions, d'abord pour en préciser le caractère agressif contre l'Autriche, ensuite parce que plusieurs d'entre elles reparurent après la guerre dans la constitution de la confédération du Nord de l'Allemagne.

Le premier article était ainsi conçu :

« La Confédération comprend tous les États qui en ont fait partie jusqu'ici, à l'exception de l'Empire d'Autriche et du Royaume des Pays-Bas, pour leurs territoires respectifs. »

Ainsi, pendant que l'Autriche proposait à la Diète de décréter l'exécution fédérale contre la Prusse, la Prusse lui demandait d'exclure l'Autriche de la Confédération. Défi pour défi ; il ne restait plus qu'à tirer le canon.

Les autres articles du projet remettaient au Parlement d'Allemagne le soin des affaires communes. La marine allemande entretenue par le budget allemand passait, avec le port de Kiel et la baie de Jahde sous le commandement de la Prusse. La force militaire était divisée en deux armées ; celle du Nord sous les ordres du roi de Prusse, celle du Sud sous les ordres du roi de Bavière. Quant aux rapports de la nouvelle Confédération avec les provinces allemandes de l'Autriche, ils devaient être réglés ultérieurement par des traités et conventions dont l'établissement était réservé au futur Parlement.

En faisant parvenir ce projet de réforme directement et séparément aux États confédérés, au lieu de le présenter en une séance diétale, le Cabinet de Berlin indiquait clairement qu'à ses yeux l'ancienne Confédération Germanique avait cessé d'exister. Mais si son heure approchait en effet, elle n'avait pas encore sonné, et, le 14 juin, la Diète se trouvait réunie au grand complet pour voter sur la motion autrichienne du 11 juin demandant contre la Prusse l'exécution fédérale. Malgré la protestation solennelle de l'envoyé prussien, le vote eut lieu, et la proposition autrichienne fut adoptée à une majorité de neuf voix contre six.

Il est intéressant de considérer ici la répartition des voix, parce qu'elle indique la force respective des deux camps qui vont bientôt se trouver en présence.

Pour l'Autriche nous comptons :

La première curie, c'est-à-dire l'Autriche;

La troisième, Bavière ;

La quatrième, Saxe (royaume) ;

La cinquième, Hanovre ;

La sixième, Wurtemberg ;

La huitième, Hesse-Electorale ;

La neuvième, Hesse-Darmstadt ;

La seizième, Lichtenstein, Waldeck, les deux Reuss, Lippe, Lippe-Schaumbourg, Hesse-Hombourg ;

De la treizième curie, qui comprenait Brunswick et Nassau, Nassau vota pour l'Autriche ;

De la douzième curie, Saxe-Meiningen, seule pour l'Autriche, tous les autres, savoir : Saxe-Weimar, Saxe-Altenbourg et Saxe-Cobourg étant englobés dans l'orbite prussien ;

De la dix-septième curie, qui comprenait les villes libres, Franc fort seul pour l'Autriche.

Contre l'Autriche et pour la Prusse :

La septième curie, Bade ;

La onzième curie, Luxembourg et Limbourg ;

La douzième curie, tous les Duchés de Saxe à l'exception de Saxe-Meiningen.

De la treizième curie, Brunswick;

La quinzième curie, Oldenbourg, Anhalt et les deux Schwarzburg;

De la dix-septième curie, toutes les villes libres à l'exception de Francfort.

Il manquait à ce vote la deuxième curie, c'est-à-dire la Prusse qui avait protesté au début de la séance et refusé d'y prendre part, et la dixième curie (Holstein et Lauenbourg) qui pour le moment n'était pas représentée. Le vote du Grand-duché de Bade, dont le Souverain était gendre du roi de Prusse, manquait aussi de netteté, de telle façon que des deux côtés on était presqu'en droit de le revendiquer. Quoi qu'il en soit, le résultat proclamé par le président donnait 9 voix contre 6 en faveur de la motion autrichienne, et le représentant de la Prusse, renouvelant sa protestation, l'accompagna de la déclaration suivante :

« Au nom et sur l'ordre auguste de Sa Majesté le Roi, son très-gracieux maître, l'envoyé déclare que la Prusse regarde le pacte fédéral en vigueur jusqu'à ce jour comme rompu; que partant, loin de le tenir désormais comme obligatoire, elle le considérera comme expiré et agira en conséquence. »

Ainsi finit la Confédération germanique après avoir duré un demi-siècle de 1815 à 1866.

Maintenant, si l'on considère que la deuxième curie (Prusse) n'avait pas pris part au vote du 14 juin; que la treizième ayant donné, Nassau, pour; et Brunswick, contre ; son vote pouvait être regardé comme nul; que la seizième curie postérieurement au vote passa du côté de la Prusse par une déclaration de Lippe-Schaumbourg (1); on arrive à la conclusion qu'en fait, la Diète de Francfort s'était partagée en deux moitiés à peu près égales, attestant ainsi une dernière fois son impuissance complète en

(1) Les votes de la 16e curie s'étaient ainsi reportés : Lichtenstein, Hesse-Hombourg, Reuss (branche aînée), Lippe-Schaumbourg, soit 4/7, pour l'Autriche; Lippe-Detmold, Waldeck, Reuss (branche cadette), soit 3/7 pour la Prusse. Après le vote, le Gouvernement de Lippe-Schaumbourg ayant déclaré se ranger du côté de la Prusse, fit passer ainsi du côté prussien la majorité de la curie.

présence d'un désaccord entre les deux grandes Puissances allemandes.

Cette date du 14 juin est mémorable. A partir de ce jour l'Allemagne devient un vaste champ de bataille où les Allemands vont s'entre-tuer avec autant d'acharnement et autant de haine que s'il s'agissait pour eux d'une guerre étrangère.

Bien que le récit des faits de guerre ne soit pas à nos yeux a partie importante ni utile de ces études historiques, il est impossible de les passer sous silence, parce que c'est au milieu des péripéties du champ de bataille qu'il faut chercher et dégager l'idée politique, c'est-à-dire ce qui reste debout après la guerre.

Le vote du 14 juin avait partagé l'Allemagne en deux camps; il nous faut en établir la force respective (1).

Du côté de l'Autriche :

L'effectif autrichien comprenant environ	340,000	hommes et	1,000	canons.
Les alliés de l'Autriche. .	167,000	—	369	—
Total.	507,000	—	1,369	—

Les alliés de l'Autriche se décomposaient ainsi :

Bavière.	63,000	hommes et	144	canons.
Wurtemberg	28,000	—	52	—
Hesse-Darmstadt . . .	11,000	—	38	—
	102,000	—	234	—

Si nous ajoutons à ce total celui que pouvaient fournir les autres États qui s'étaient déclarés pour l'Autriche, mais qui de fait se trouvaient plus ou moins sous la main de la Prusse, et presqu'en son pouvoir, nous trouvons :

(1) Ces chiffres ainsi que plusieurs détails sur les faits de guerre, sont tirés de l'ouvrage du colonel Rustow, imprimé à Zurich en 1866. — Cet ouvrage, sans être parfaitement impartial, est d'ailleurs correct et sérieux.

La Saxe (royaume). . .	24,000 hommes et	50 canons.
Hanovre	21,000 —	50 —
Hesse-Cassel.	11,000 —	19 —
Nassau.	6,000 —	16 —
Saxe-Meiningen. . . .	2,000 —	
Reuss-Greitz	400	
Lichtenstein		
Francfort.	1,000 —	
	65,400 hommes	135 canons.

Vu la situation de ces divers États, il leur fallait, avant de pouvoir réunir leurs contingents à celui de l'Autriche, faire d'assez longues marches à travers le pays ennemi, à l'exception des Saxons qui opérèrent de suite leur jonction.

Du côté de la Prusse, les forces étaient numériquement plus nombreuses, savoir :

Le contingent prussien	417,000 hommes et	864 canons.
Le contingent italien .	243,000 —	480 —
Le contingent des alliés allemands	44,000 —	86 —
	704,000 hommes	1,430 canons.

Les alliés allemands étaient tous voisins et réunis aux Prussiens dès le 16 juin, de sorte que, dans le Nord de l'Allemagne la Prusse entrait en campagne avec 461,000 hommes et 950 canons, tandis que l'Autriche, qui avait dû envoyer de 100 à 120,000 hommes avec 272 canons en Italie, n'avait à leur opposer qu'environ 450,000 hommes et 880 canons.

L'intervention de l'Italie, bien qu'elle ne se traduisît par aucune victoire, n'en est pas moins le fait important et décisif de toute la campagne et celui auquel la Prusse dut tous ses succès, car si l'Autriche n'avait pas été obligée d'envoyer une armée en Italie, elle aurait pu, dès le premier jour, opposer à la Prusse une force supérieure en hommes et en canons, ce qui lui aurait donné le temps de recevoir les contingents de Bavière,

de Wurtemberg et de la Hesse-Darmstadt, et peut-être aussi celui du Hanovre.

Aussitôt après le vote de la Diète du 14 juin, le premier soin du Gouvernement prussien fut de mettre en demeure les trois Souverains de Hanovre, de Saxe et de la Hesse-Électorale de prendre un parti militaire. En conséquence, dès le lendemain le roi Guillaume leur adressa une sommation identique sous forme de traité d'alliance offensive et défensive à conclure immédiatement, c'est-à-dire dans un délai de douze heures, savoir:

1° Replacer leurs troupes sur le pied de paix du 1[er] mars dernier;

2° Acceptation du Parlement allemand, et engagement de convoquer les électeurs à cet effet en même temps que la Prusse;

3° A ces conditions, garantie donnée par la Prusse aux Souverains, de l'intégrité de leur territoire et de leurs droits de souveraineté *dans la limite des propositions de réforme* du 14 juin;

En cas d'assentiment, le Roi de Prusse s'engageait à défendre les États et à sauvegarder les droits de son nouvel allié comme les siens propres;

En cas de réponse négative ou évasive, le Roi de Prusse considérerait le Souverain interpellé comme étant en guerre avec lui et agirait en conséquence.

La proposition fut faite le matin et la réponse devait être donnée dans la journée.

Les trois Souverains refusèrent.

Le Roi de Hanovre motiva son refus sur ses engagements fédéraux qui ne lui permettaient pas de contracter une alliance en dehors de la Confédération germanique, et sur l'impossibilité d'accepter la partie des réformes militaires proposées le 14 juin, lesquelles équivalaient à une médiatisation et à la perte de ses droits souverains.

Le Roi de Saxe, sans faire allusion aux dites réformes, se retrancha dans ses devoirs fédéraux.

L'Électeur de Hesse-Cassel refusa et protesta.

C'était précisément ce qu'on voulait à Berlin; on avait prévu ces refus et tout était préparé en conséquence. Contre la Saxe

l'armée de l'Elbe commandée par le général Herwarth von Bitterfeld; contre le Hanovre, le général de Manteuffel avec le corps d'occupation du Sleswig-Holstein et le général Vogel de Falkenstein avec une autre division; contre la Hesse-Électorale, le corps d'armée du général de Beyer. Leurs opérations s'ouvrirent le lendemain 16 juin, et dès le matin ils avaient franchi la frontière.

Voici donc les hostilités commencées.

On a beaucoup parlé dans ces derniers temps du sentiment de confraternité nationale qui de tous les peuples allemands ne faisait qu'une grande famille unie sous un même drapeau et toujours prête à se serrer pour la défense de la patrie commune. La guerre qui va se dérouler sous nos yeux donnera la juste mesure de cette confraternité germanique, et c'est à ce titre surtout qu'il est intéressant d'en étudier les péripéties.

L'idée de la grande famille allemande est comme une légende qu'on acclame quand elle peut servir, et qu'on répudie le jour où l'on n'en a plus besoin. La vérité est qu'il est difficile de trouver, dans l'histoire des peuples, des exemples d'une haine plus implacable que celle dont tous les actes politiques du Cabinet de Berlin portent le caractère violent pendant la guerre de 1866 contre l'Autriche.

Le comte de Bismarck ne négligea rien, absolument rien, pour anéantir la monarchie austro-hongroise; ce fut un duel à mort que le vainqueur poussa aussi loin qu'il le put. Quand il s'arrêta, c'est que les forces lui manquaient pour continuer. Il n'avait pas atteint son but, mais il ne pouvait aller plus loin, et quand la paix fut faite, elle était au moins aussi nécessaire à la Prusse qu'à l'Autriche. Le récit des événements démontrera la justesse de ces appréciations.

Le comte de Bismarck a prétendu plus tard, dans un discours au parlement de Berlin, le 16 janvier 1874, qu'au commencement de la guerre il avait refusé de seconder la révolte des Hongrois et des Dalmates, et de s'en faire une arme contre l'Autriche. Les faits prouvent le contraire, car dès le 15 juin, c'est-à-dire la veille même des premières hostilités, le président du conseil parlant avec le comte de Barral, ministre d'Italie, lui exprimait

son regret que le Cabinet de Florence n'eût pas consenti à faire en commun les frais d'une insurrection hongroise, et celui-ci se hâtait de le télégraphier à son Gouvernement.

« Voici ce que Bismarck vient de me dire à l'instant... — « J'au-
» rais voulu voir accepter par le général La Marmora la combi-
» naison qui, au moyen de quelques millions fournis en commun,
» nous aurait procuré une puissante insurrection en Hongrie.
» Les chefs hongrois que j'ai vus sont tous de mon avis. » —

» Berlin, 15 juin 1866.

» *Signé :* BARRAL. »

Deux jours après, la Prusse sommait en quelque sorte l'Italie de déclarer la guerre à l'Autriche, et M. Usedom, ministre prussien à Florence, adressait au général La Marmora cette célèbre note du 17 juin qui fit une si grande sensation lorsqu'elle sortit du secret des archives pour servir d'écho aux protestations amicales par lesquelles le Cabinet de Berlin cherchait, en 1874, à faire oublier les haines de 1866. Ce document est trop intéressant, et surtout trop instructif comme exemple de confraternité germanique, pour qu'il soit possible de le passer sous silence. Nous en citerons les principaux passages :

« Le système de guerre pour la campagne prochaine que la Prusse propose à l'Italie est celui d'une *guerre à fond*... Ainsi la Prusse ne songera pas aux obstacles que la nature ou l'art oppose depuis Lintz jusqu'à Cracovie ; mais elle poussera résolument vers Vienne les succès qu'elle pourra obtenir...

« Les généraux Italiens sont indubitablement les meilleurs juges des opérations dont il s'agit ; cependant pour aller à l'unisson avec la Prusse, il faudra que l'Italie ne se contente pas de pénétrer aux frontières septentrionales de la Vénétie : il faut qu'elle se fraye le chemin vers le Danube, qu'elle se rencontre avec la Prusse, au centre même de la monarchie Impériale, en un mot qu'elle marche sur Vienne. Pour s'assurer la possession durable de la Vénétie, il faut d'abord avoir FRAPPÉ AU COEUR la puissance autrichienne.

« Le Gouvernement prussien a fait étudier dernièrement avec soin la question hongroise ; il a acquis la conviction que ce pays

soutenu également par l'Italie et par la Prusse, leur servira à son tour comme chaînon de ralliement et comme appui stratégique.

« Du nord et des confins de la Silésie prussienne, un corps volant, composé autant que possible d'éléments nationaux (1), pourrait pénétrer en Hongrie, et y joindrait les troupes italiennes et les forces nationales qui n'auraient pas tardé à se former. L'Autriche perdrait à mesure que nous gagnerions, et les coups qui alors lui seraient portés NE FRAPPERAIENT PLUS SES EXTRÉMITÉS, MAIS SON COEUR. »

« C'est par toutes ces raisons que le Gouvernement prussien attache une si haute valeur à l'affaire hongroise et à l'action combinée sur ce terrain avec l'Italie, son alliée. Je propose au Cabinet florentin de pourvoir en commun aux frais nécessaires pour préparer l'accueil des expéditions indiquées et leur assurer la coopération de ces pays...

« Florence, 17 juin 1866. *Signé :* USEDOM. »

La lecture de ce document donne la mesure des sentiments qui animaient contre l'Autriche le Président du Conseil et son Gouvernement. C'était une guerre à fond, et il s'agissait non pas de vaincre l'Autriche, mais de l'anéantir, de la FRAPPER AU COEUR.

Voilà donc ce qui restait en 1866 des serments d'amitié échangés deux ans auparavant à Carlsbad, et renouvelés ensuite à Schőnbrunn !

Mais pourquoi, dira-t-on, revenir sur ces tristes souvenirs? — Ne les a-t-on pas depuis lors effacés dans des étreintes amicales, au moins aussi chaleureuses que les anciennes ? — Oui sans doute, mais il importe de constater la nature de ces épanchements et de bien marquer leur caractère intermittent, parce qu'un jour ou l'autre les rivalités qui avaient allumé cette haine doivent renaître de leurs cendres mal éteintes. La Prusse, il ne faut pas l'oublier, n'a pas pu achever son œuvre, elle fut arrêtée à moitié chemin ; ce CŒUR DE L'AUTRICHE qu'elle voulait frapper, a échappé à ses coups ; VIENNE est toujours là, Vienne, ville allemande, qui suivant l'expression de M. de Bismarck, — « n'est pas plus diffi-

(1) Légion hongroise formée par des transfuges, des déserteurs ou prisonniers qui devaient être commandés par Klapka.

cile à gouverner de Berlin qu'il n'est difficile de gouverner Pesth de Vienne. » — On peut, après de dures épreuves, cesser d'aimer ceux qu'on regardait comme des amis, mais il est rare qu'on puisse jamais aimer sincèrement ceux qu'on a si cordialement détestés.

Dès le 16 juin, l'armée du général Herwarth de Bitterfeld passa la frontière, et pénétra en trois colonnes dans le royaume de Saxe. Le 18, il entrait à Dresde sans coup férir. Les Saxons n'avaient pas attendu les Prussiens. Déjà depuis le 15, et avant la déclaration de guerre, les équipages de la Cour, le trésor de l'État, les caisses de la maison du Roi avaient été expédiés par le chemin de fer à la frontière de Bohême, et l'armée saxonne avait commencé son mouvement de retraite sur Bodenbach, pour faire sa jonction avec les Autrichiens. Le 16, au matin, le Roi Jean avait quitté Dresde avec la famille Royale, et s'était réfugié en Bohême. Seule, la Reine douairière était restée dans son palais.

Cette retraite précipitée des Saxons eut pour conséquence de livrer tout le Royaume aux Prussiens qui s'y établirent sans rencontrer aucune résistance. Peut-être au point de vue stratégique était-il sage et prévoyant de conserver ainsi l'armée saxonne pour la porter intacte sous les ordres du général Bénédek. Il ne nous appartient pas de résoudre cette question ; cependant, ce ne fut pas sans étonnement qu'on apprit que 24,000 hommes avaient évacué le territoire de leur patrie, sans même avoir vu les uniformes prussiens. Hâtons-nous de dire qu'ils ne tardèrent pas à les voir en Bohême et à y donner, quelques jours après, des preuves d'une valeur incontestable. Quant au Roi et à la famille Royale, ils étaient déjà le 16 au soir établis à Prague, et, le 17, M. de Beust arrivait à Vienne.

Le Roi de Saxe, tout en fuyant devant l'armée prussienne, n'avait en aucune façon renoncé au Gouvernement de son pays ; il était accompagné de sa maison civile et militaire, et au milieu de son armée ; il avait même mandé auprès de lui le Corps diplomatique étranger résidant à Dresde. Plus tard, quand la Cour saxonne, reculant devant les progrès des Prussiens, quitta Prague pour se réfugier, le 22 juin, à Ratisbonne, ce fut une des

préoccupations du Roi Jean d'y amener à sa suite les ministres étrangers accrédités en Saxe, et M. de Beust fut chargé d'en faire la demande à leurs Gouvernements. La Russie y consentit pour quelque temps, mais en France, quand on apprit que la Cour de Saxe s'établissait en Autriche et allait résider à Schönbrunn, on fut d'avis qu'il était superflu de maintenir auprès d'elle un ministre spécial. Le baron Forth-Rouen qui était avec le Roi fut rappelé et l'Ambassadeur de France à Vienne se mit à la disposition de S. M. pour toute communication qu'il lui plairait de faire à l'Empereur. Cette détermination produisit alors une assez grande sensation, parce qu'on voulut y voir un commencement d'adhésion française aux entreprises de la Prusse; mais ce n'était pas le cas, ainsi que les événements l'ont prouvé plus tard.

En même temps que les Prussiens s'emparaient de la Saxe, ils prenaient possession de l'Électorat de Hesse sans plus de difficulté. Pendant la nuit du 15 au 16, le général de Beyer avait concentré son petit corps d'armée sur la frontière hessoise, et le 16, à deux heures du matin, aussitôt après la réponse négative de l'Électeur, les Prussiens s'avancèrent dans ses États. Il fallait une journée pour arriver à Cassel; l'armée hessoise en profita pour déguerpir, et opéra deux jours plus tard sa jonction avec les troupes de Hesse-Darmstadt et de Bade. Il n'y avait pas autre chose à faire. Quant au prince Électeur, il attendit les Prussiens dans son palais de Cassel, et, sur son refus réitéré d'accepter la médiatisation déguisée qui lui était offerte, il fut traité en prisonnier de guerre et transporté à Stettin où on lui assigna comme prison une partie du vieux château des ducs de Poméranie.

Restait le Hanovre. Le 16 juin, le général de Falkenstein passa la frontière à la tête de la treizième division, et, le lendemain 17, il faisait son entrée dans la ville de Hanovre. Le Roi et le prince Royal avaient rejoint l'armée hanovrienne qui s'était concentrée au sud du royaume près de Gœttingen. La Reine était restée à Hanovre. De son côté, le général de Manteuffel, avec le corps d'occupation du Sleswig-Holstein s'avança le long de la rive gauche de l'Elbe, s'empara de la ville de Stade, et, prenant pos-

session des chemins de fer, vint faire sa jonction à Hanovre avec le général de Falkenstein.

Le Roi était encore à Gőttingen avec son armée, et son plan, fort sagement conçu, était de rejoindre les Bavarois, qui de leur côté, devaient venir à sa rencontre. Le 20 juin, il se décida à se diriger vers Gotha par Langensalza, mais bientôt se voyant cerné de tous les côtés par les troupes prussiennes, et abandonné à ses propres ressources par les Bavarois, dont les lenteurs devenaient inexplicables, il dut changer de direction, et, après avoir vainement cherché à fixer, d'accord avec la Prusse, les termes d'une capitulation honorable, il ne lui resta plus qu'à accepter la bataille entre Langensalza et Merxleben.

Malgré l'infériorité du nombre et les circonstances très-désavantageuses du combat, les Hanovriens eurent l'avantage, et l'armée prussienne qui les avait attaqués fut vaillamment repoussée.

Le combat de Langensalza fut le seul obstacle que les Prussiens rencontrèrent dans le Nord de l'Allemagne.

Depuis huit jours, la petite armée hanovrienne manœuvrait par marches et contre-marches, entourée d'ennemis, mal approvisionnée, avec un armement insuffisant, attendant en vain des alliés qui ne paraissaient pas, c'est-à-dire dans des conditions vraiment désastreuses, et cependant telle était la fidélité de ces braves soldats, tel était leur respect pour le Roi et la discipline, que pendant ce temps on n'eut à réprimer aucun acte d'insubordination, de désertion ou même de maraudage. Et quand, le 27, il fallut combattre ou se rendre, le Roi put encore entendre le cri de la victoire comme dernier adieu de sa vaillante armée.

La bataille de Langensalza avait sauvé l'honneur militaire des Hanovriens, elle ne put sauver leur destinée. Il devint manifeste qu'une plus longue résistance était absolument impossible. Personne ne bougeait en Allemagne. — Que faisaient les Autrichiens et les Saxons ? Ils attendaient en Bohême. — Que faisaient les Hessois, les Wurtembergeois, les Badois, les Bavarois ? Rien ou moins que rien. — La petite armée de Hanovre devait-elle verser inutilement son sang dans une lutte aussi inégale ? Elle capitula le 27 juin. Le matériel de guerre passa à la Prusse, les hommes furent licenciés et renvoyés dans leurs foyers, les officiers jurèrent

de ne plus servir contre la Prusse dans la campagne, le Roi et le prince Royal furent autorisés à se retirer où ils voudraient. Peu de temps après ils étaient à Vienne.

La Reine était restée à Hanovre avec les princesses. S'il faut en croire les récits contemporains, elle n'eut pas à se louer des procédés de la Prusse. Soit que la résistance du Roi eût irrité la Cour de Berlin, soit que les richesses de la maison Royale de Hanovre eussent surexcité la cupidité des Prussiens, il se passa en Hanovre des scènes révoltantes, dont le souvenir étonne encore de nos jours, bien que nous soyons devenus, par de tristes expériences, assez difficiles à étonner. Tout ce qui était prenable fut pris, sans respect et sans scrupule, et l'on vit des Prussiens se plaire à souiller par des actes impudiques les meubles et les appartements privés du Roi (1).

Les Prussiens étaient les maîtres de tout le Nord de l'Allemagne. Leurs efforts devaient désormais se concentrer sur l'armée de Bénédek et sur celle des Confédérés qui s'étaient groupés autour de l'armée bavaroise. Comme il n'entre pas dans notre plan de suivre dans leur détail toutes les opérations de la guerre, nous nous bornerons à indiquer dans l'ordre chronologique les principaux faits d'armes, c'est-à-dire ceux qui ont exercé sur le résultat définitif de la campagne une influence prépondérante. Laissant donc l'armée de Bénédek dans sa fatale immobilité, attendre les Prussiens au lieu de marcher à leur rencontre, laissant les Confédérés du Sud se fatiguer inutilement dans des marches et des contre-marches difficiles à comprendre et à justifier, nous passerons en Italie où se prépare la grande journée de Custozza.

Pendant que les armées prussiennes occupaient la Saxe, l'Électorat et le Hanovre, M. de Bismarck chargeait le comte de Barral de prévenir, par le télégraphe, le Gouvernement italien qu'il était urgent de commencer immédiatement les hostilités

(1) Ces faits ont été portés à la connaissance du Roi dans tous leurs horribles détails, pendant qu'il était à Vienne, au palais du Prince Esterhazy. — On les a vus se renouveler fréquemment dans la campagne de 1870.

contre l'Autriche (1). Trois jours après, le 20 juin, la déclaration de guerre était remise par le colonel Bariola à l'Archiduc Albert.

C'était vraiment un étrange document que cette déclaration, et bien digne à tous égards de clore la période des négociations ambiguës qui, depuis le commencement de l'année s'échangeaient entre les Cabinets. Mais il importait peu de bien ou mal motiver l'entrée en campagne ; il fallait agir, et le 23 juin fut fixé comme date de l'action.

L'armée autrichienne comptait environ 84,000 hommes et 272 canons. Le 23 juin l'Archiduc Albert avait sous ses ordres 57,000 hommes.

L'armée italienne était de 110,000 hommes et 192 canons. Il y avait 90,000 hommes en ligne contre les Autrichiens (2).

Le 24, à trois heures du matin, après une nuit orageuse, les Autrichiens, quittant leurs positions de Santa-Lucia et de San-Giorgio, s'avancèrent à l'ennemi, et, quelques heures plus tard, le combat s'engagea sur toute la ligne. La bataille dura jusqu'au soir; mais déjà, vers cinq heures, les Italiens perdaient toutes leurs positions, et à la fin de la journée, l'Archiduc Albert avait remporté une victoire signalée.

La guerre avait commencé le 23, et, le 24, l'armée italienne vaincue se retirait à la hâte en deçà de la frontière Lombarde que l'Archiduc, par suite de conventions diplomatiques, ne devait pas franchir. C'était mal commencer pour l'Italie dont le premier plan de campagne était bouleversé; c'était pour l'Autriche un premier succès de grande importance.

Mais si la fortune lui souriait en Italie, il en était tout autrement en Allemagne. Les Confédérés du Sud, c'est-à-dire les armées de Bavière, de Wurtemberg, de Bade et de Hesse-Darmstadt paraissaient tenir campagne pour la forme, plutôt que pour relier leurs forces et leurs mouvements avec ceux de l'armée autrichienne. De son côté, le général Bénédek, contrairement aux prévisions et à l'attente générale, laissait les Prussiens manœu-

(1) Télégramme du comte de Barral du 17 juin. V. La Marmora, ch. XX.

(2) Ces chiffres sont empruntés à l'ouvrage du colonel Rustow sur la guerre de 1866.

vrer à leur aise sur la frontière et faire en pleine liberté tous les préparatifs d'une attaque combinée.

On lui a beaucoup reproché de n'avoir pas, dès le début des hostilités, porté la guerre en Saxe et rencontré l'armée prussienne aux frontières du Royaume. Nous laissons aux écrivains militaires compétents le soin de décider si ce reproche est mérité. Il est évident que tout valait mieux que ce qu'il fit, puisque la campagne de Bohême ne fut pour lui et son armée qu'une série pour ainsi dire non interrompue de défaites successives aboutissant à un désastre.

Du 24 juin au 28, le général Clam-Gallas avec 60,000 hommes contre 120,000 Prussiens, cédant l'une après l'autre les positions que lui disputait l'ennemi, vaincu à München-Grätz et ralliant à grand'peine le gros de l'armée entre Josephstadt et Kőnigsgrätz(1); le 26, les Autrichiens vaincus à Nachod ; le 27, un combat heureux à Tratenau ; le 28, de nouveaux échecs à Burgersdorf et Soor, et ainsi de suite (2), jusqu'à la déroute de Kőnigsgrätz ou de Sadowa ; tel est le bilan de cette semaine mémorable.

Il paraît que l'idée du général en chef était de laisser les Prussiens s'engager dans les défilés montagneux qu'ils avaient à franchir pour venir à lui et de les attaquer au sortir des défilés au fur et à mesure qu'ils se déploieraient. C'était son plan, comme on disait à Vienne, et de ce plan, le peuple et les journaux de la capitale attendaient des merveilles.

Le 3 juillet, la bataille s'engagea à huit heures du matin près de Sadowa ; elle s'acheva à six heures du soir à Kőnigsgrätz par la déroute complète de l'armée autrichienne. Onze drapeaux, 174 canons, 18,000 prisonniers, sans compter les blessés, restaient au pouvoir des vainqueurs. Les débris de l'armée autrichienne repoussés et débordés de tous côtés se retiraient en désordre sur Pardubitz, passant l'Elbe sur des ponts de bateaux dont le nombre était insuffisant.

C'était la première fois que figuraient sérieusement sur un

(1) Combats de Liebenau, Podol, Hünnerwasser, Münchengrätz et Gitschin.

(2) Combats de Nachod, Wisokow et Skalitz, Königinhoff, Schweinschadel, Salney, Jaromierz.

champ de bataille les fusils à aiguille et la nouvelle tactique militaire qui était la conséquence du nouvel armement. L'effet en fut surprenant et dépassa toutes les prévisions. C'est, à n'en pas douter, à cette immense supériorité du tir prussien qu'il faut attribuer la perte de la bataille, ou du moins les proportions énormes de la défaite. Les Prussiens n'attaquaient pas et ne se découvraient pas, mais tiraient environ sept coups par minute, à une distance plus grande que la portée des balles autrichiennes, puis ils se repliaient en courant pour recommencer un peu plus loin. La trajectoire de leur fusil étant presque droite, il en résultait que leur tir à hauteur d'homme portait presque toujours. Aussi jamais on ne vit autant de blessures, blessures assez légères en général, et surtout dans les jambes, rarement mortelles, mais suffisantes pour mettre les blessés hors de combat.

Les officiers avaient plus souffert en proportion que les soldats et presque tous les corps étaient privés de leurs chefs, ce qui avait beaucoup contribué à la défaite. Avant d'arriver à 300 mètres de l'ennemi, chaque corps avait déjà perdu une partie de ses cadres et souvent jusqu'à un tiers de ses hommes. Ces proportions, déjà fort considérables, avaient même été dépassées dans plusieurs cas, et on citait un régiment qui, après avoir perdu 66 officiers, avait été littéralement réduit à quelques hommes épars, de sorte qu'on avait dû le considérer comme anéanti.

Cette mort, à peu près certaine, qui frappait les hommes à une distance telle, que le sifflement des balles couvrait le bruit lointain de l'explosion des armes ; qui les faisait tomber avant d'avoir approché l'ennemi, souvent avant de l'avoir vu ; cette mort sans combat, sans lutte, avait exercé une dépression considérable sur le moral des soldats, et, comme presque tous les officiers étaient tués, blessés et prisonniers, il ne s'était trouvé personne pour soutenir l'esprit de la troupe et arrêter les progrès de la démoralisation de l'armée.

Cet état de choses et surtout le manque de généraux avait tellement désorganisé le commandement et les services, qu'on resta plusieurs jours à Vienne sans avoir de nouvelles précises ou un rapport détaillé sur la bataille.

On avait appris que Bénédek, qui était blessé, reformait son

armée à Olmütz, renseignement fort peu rassurant pour les Viennois qui voyaient déjà les Prussiens s'avancer sur la capitale. L'Archiduc Guillaume avait été frappé à la tête, mais pas mortellement; le général comte Festetics de Tolna avait eu le pied broyé au point de rendre l'amputation nécessaire; le général Prince de Windischgrätz, qui un an auparavant s'asseyait à Carlsbad à la table du Roi Guillaume, avait été laissé pour mort sur le champ de bataille, criblé de coups de feu et de coups de lance, puis emmené prisonnier par les Prussiens. Enfin l'on nommait plusieurs corps de cavalerie et d'infanterie qui, dans la retraite ou plutôt dans la déroute, n'étaient plus commandés que par leurs plus jeunes capitaines ou lieutenants.

Ces résultats, vraiment désastreux pour l'Autriche, provenaient non-seulement des effets prodigieux du fusil à aiguille, mais aussi et surtout de l'inexpérience de l'armée autrichienne qui, conservant en face de l'arme nouvelle et encore inconnue, l'ancienne tactique des charges à la baïonnette ou des charges de cavalerie, se fit ainsi décimer dès les premières heures de la journée. Ce fut une surprise, et il en résulta ce désarroi qui fait la perte des batailles. Plus tard, quand la réflexion eut remplacé les premiers moments d'effroi, on comprit qu'il y avait autre chose à faire que de s'exposer au début de la journée à une mort à peu près inévitable, et que l'artillerie devenait en quelque sorte l'avant-garde des bataillons. Mais la première surprise avait produit son effet. L'armée de Bénédek, dispersée, ne pouvait plus fournir les éléments d'une résistance sérieuse; d'ailleurs dans leur retraite précipitée, les débris de cette armée avaient été dirigés sur Olmütz, et il ne leur était même plus possible d'arriver à temps pour menacer le flanc des Prussiens qui s'avançaient sur Vienne.

Telle était la situation quand M. le comte de Mensdorff se rendit lui-même à l'armée pour constater *de visu* l'étendue des malheurs et des dangers auxquels il fallait faire face.

Le temps pressait; entre les Prussiens vainqueurs et la ville de Vienne, il n'existait plus d'obstacles sérieux, c'était l'affaire de quelques jours. Le Gouvernement autrichien prit alors une résolution suprême et proposa à l'Empereur Napoléon de lui

remettre la Vénétie, à la condition d'obtenir la garantie d'un armistice en Italie, jusqu'à ce que cette cession eût été réalisée. Une note insérée dans le *Journal officiel* à Paris fit connaître en ces termes l'offre de l'Autriche et l'acceptation de la France :

« Paris, le 4 juillet 1866.

» Un fait important vient de se produire. Après avoir sauvegardé l'honneur de ses armes en Italie, l'Empereur d'Autriche, accédant aux idées émises par l'Empereur Napoléon dans sa lettre adressée le 11 juin à son ministre des Affaires Étrangères, cède la Vénétie à l'Empereur des Français, et accepte sa médiation pour amener la paix entre les belligérants. L'Empereur Napoléon s'est empressé de répondre à cet appel, et s'est immédiatement adressé aux Rois de Prusse et d'Italie pour amener un armistice. »

L'effet de cette nouvelle fut considérable. A Vienne et en Autriche, l'opinion revenue d'un premier moment de stupeur et d'affaissement, se releva spontanément à l'idée du retour possible de l'Archiduc Albert à la tête de son armée victorieuse. Au quartier général prussien on redoubla d'ardeur et d'activité pour arriver à Vienne avant que la médiation française ne se mît en travers du chemin.

En Italie on reçut fort mal les ouvertures de la France, et le général Cialdini, réunissant à son armée ce qui restait de celle de Custozza, se prépara à passer le Pô, ce qu'il fit le 8 juillet avec des forces considérables. Les Italiens voulaient absolument cueillir quelques lauriers, et il leur répugnait de recevoir la Vénétie en cadeau de bonne amitié. D'un autre côté ils ne recherchaient pas avec une trop grande ardeur l'occasion d'une bataille, le souvenir de Custozza les rendait prudents. Mais en présence du désastre qui avait frappé les Autrichiens en Allemagne, il était probable qu'ils seraient obligés de rappeler près de Vienne une partie de leurs troupes, et alors, soit en les harcelant dans leur retraite, soit en occupant le lendemain, les places et les positions qu'ils auraient évacuées la veille, on pouvait espérer une cueillette de lauriers qui ne seraient ni dangereux, ni difficiles à récolter.

Ce fut à peu près ce qui arriva, car la résistance des Italiens fut toujours une affaire de forme, plutôt qu'une résistance déterminée; et si on la prit au sérieux dans le commencement, on ne tarda pas à s'apercevoir qu'au fond ils ne demandaient pas mieux que de s'entendre.

Cependant, l'accueil réservé qu'ils firent aux premières ouvertures du Gouvernement français empêcha le rappel à Vienne de toute l'armée du Sud.

— « Tandis que les forces nécessaires restent en arrière pour conserver les forteresses du pays et protéger, de concert avec la fidèle et courageuse population, les forteresses du Tyrol et de l'Autriche intérieure et les côtes, je pars avec le reste de l'armée pour le Nord où seront portés des coups décisifs. » —

C'est ainsi que s'exprimait l'Archiduc Albert le 9 juillet en quittant Vérone. Il n'en fallut pas davantage pour empêcher les Italiens d'entreprendre, comme l'avait proposé M. Usedom dans sa célèbre note du 17 juin, cette course guerrière et triomphale qui devait aboutir aux portes de Vienne et frapper l'Autriche au cœur même de l'Empire.

Le 10 juillet, l'Empereur François-Joseph adressa un second manifeste à ses peuples. Ce qu'il en parut alors de ces proclamations royales, grand-ducales, électorales, ducales et princières, dans toute l'Allemagne, ferait un volume; toutes à peu près les mêmes, et toutes, semblables à d'autres qui les avaient précédées dans des circonstances analogues.

Mais le manifeste du 10 juillet fait exception. Ecrit, on le sent, les larmes aux yeux, par un jeune Souverain qui s'adresse à son Empire au milieu des plus grands malheurs, il y règne un accent triste, mais noble, d'entière confiance et de solennelle franchise. Heureux les peuples à qui on peut encore parler ainsi, et qui répondent à ce langage par le dévouement et la fidélité! Ceux-là ne meurent pas et se relèvent.

Citons les passages marquants du manifeste Impérial :

— « Je me suis adressé à l'Empereur des Français pour un armistice en Italie. J'ai trouvé en lui non-seulement l'accueil le plus empressé, mais il s'est offert spontanément, avec la noble inten-

tion de prévenir une effusion de sang ultérieure, comme médiateur d'un armistice avec la Prusse et de négociations préliminaires pour la paix.

» J'ai accepté cette offre ; je suis prêt à la paix dans des conditions honorables pour mettre fin à l'effusion du sang et aux ravages de la guerre. *Mais jamais je n'accepterai une paix par laquelle les bases de la puissance de mon Empire seraient ébranlées.*

» Je suis résolu plutôt à une guerre à outrance avec la certitude de l'appui de mes peuples.

» Toutes les troupes disponibles seront concentrées. La levée qui a été ordonnée et l'affluence des volontaires qu'un nouvel élan de l'esprit patriotique appelle partout aux armes, combleront les lacunes de l'armée. L'Autriche a été lourdement éprouvée, mais elle n'est ni découragée, ni écrasée.

» Mes peuples ! ayez confiance en votre Empereur. Les peuples de l'Autriche ne se sont jamais montrés plus grands que dans l'adversité ! Moi aussi, je suivrai l'exemple de mes ancêtres, et, plein d'une confiance inébranlable en Dieu, plein de résolution et de persévérance, je vous servirai d'exemple.

» Ainsi donné dans ma résidence et capitale de Vienne, le 10 juillet 1866.

Signé : FRANÇOIS-JOSEPH. »

Trois jours auparavant, l'Empereur s'était adressé aux Hongrois, sinon dans les mêmes termes, du moins avec autant de confiance. La Hongrie était alors travaillée et parcourue en tous sens par des émissaires prussiens ; il était urgent de faire un appel suprême à la fidélité et à la bravoure de cette nation guerrière.

L'Empereur d'Autriche ne s'était pas trompé dans la confiance qu'il marquait à ses peuples ; sa parole fut le signal d'un relèvement général des esprits. Vienne ne pouvait pas être défendue, on se mit à l'œuvre pour enlever de la capitale les archives, le trésor de la Banque et tous les objets de valeur. De nombreux convois de bateaux à vapeur transportaient jour et nuit sur le Danube les caisses et fourgons envoyés à Comorn. Au début de la guerre, la Prusse avait placé ses nationaux sous la protection de l'Ambassade de France ; ce fut à cette même Ambassade que

le Gouvernement autrichien s'adressa pour la protection des hôpitaux et de quelques autres établissements d'un intérêt européen, comme par exemple l'Imprimerie impériale, dans laquelle se trouvaient encore, à moitié terminés, les titres de l'Emprunt de 1865 conclu et placé à Paris.

S. M. l'Impératrice avait établi à Schőnbrunn et à Laxenbourg des hôpitaux provisoires où les blessés recevaient, sous sa direction, les soins que réclamait leur état. L'impossibilité de les évacuer à l'intérieur était pour elle une cause de grande inquiétude, d'autant plus que chaque jour apportait des nouvelles des excès de tout genre auxquels se livraient les Prussiens dans les villes et les campagnes qu'ils occupaient. Sa Majesté, en s'éloignant de Vienne, les avait spécialement recommandés à l'Ambassadeur.

D'un autre côté on recevait d Olmütz des nouvelles moins mauvaises. L'armée de Bénédek commençait à se reconstituer sous le commandement de nouveaux officiers, et le moral de la troupe se relevait sensiblement. Il y avait là 120,000 hommes qui devaient, au cas où les Prussiens entreraient à Vienne, comme cela paraissait probable, se porter vers Presbourg pour y rallier une partie de l'armée du Sud, sous le commandement en chef de l'Archiduc Albert. On comptait alors opposer aux Prussiens une armée de 250,000 hommes, et effectuer un retour offensif plus considérable et mieux combiné que la campagne de Bohême. On apprenait aussi de bonne source que les Prussiens avaient subi des pertes sérieuses dans la journée du 3 juillet, que leurs armées s'affaiblissaient à mesure qu'ils s'éloignaient de leurs premières bases d'opération et que l'état sanitaire de la troupe n'était pas sans donner des inquiétudes.

Ces informations étaient-elles parfaitement exactes, nous ne pouvons pas l'affirmer, mais ce qui est certain, c'est qu'on les acceptait comme telles au quartier général autrichien où on reprenait grande confiance.

Après la bataille de Kőnigsgrätz, le général Gablentz avait été envoyé par Bénédek au Roi de Prusse pour demander un armistice qui avait été refusé. Ce fut alors que se produisit l'offre de médiation de l'Empereur Napoléon.

Quand la nouvelle en parvint au quartier général prussien, elle

y fut reçue avec le plus grand mécontentement, d'autant plus grand qu'il fallait en dissimuler l'apparence. L'œuvre prussienne commençait à peine, et voilà qu'au moment où Vienne allait tomber aux mains du vainqueur, intervenait la France pour lui arracher sa proie !

Car on savait d'avance que la médiation sauvegarderait le territoire de l'Empire ; l'Empereur François-Joseph l'avait dit dans son manifeste.

Mais la Prusse, quoique victorieuse, n'était pas en état d'opposer un refus aux propositions pacifiques de l'intervention française ; on fit donc bonne mine à mauvaise fortune, et le Roi Guillaume répondit qu'il était prêt à négocier, pourvu qu'avant tout, l'Autriche acceptât en principe son exclusion de la Confédération germanique.

Rien ne pouvait être plus désagréable au comte de Bismarck que cette immixtion de la France venant ainsi se placer en travers des opérations militaires. Il avait rêvé l'anéantissement de l'Autriche et l'établissement par la force, de l'hégémonie prussienne ; ce fut avec dépit, avec colère, qu'il se vit forcé de renoncer aux solutions faciles et absolues que donnent les victoires, et d'entrer dans une nouvelle période de négociations qui ne devaient certainement pas lui procurer tout ce qu'il eût voulu prendre.

Aussi garda-t-il de la médiation française un souvenir haineux et rancunier qu'il avouait encore dernièrement au Parlement de Berlin, dans une séance du 20 février 1878, où répondant au député Windthorst il disait :

— « Je pourrais citer un grand nombre de cas où l'on s'est brûlé les doigts en intervenant entre des puissances belligérantes. Je rappellerai, par exemple, l'intervention de Napoléon après la bataille de Sadowa. L'affaire n'a pas été faite très-publiquement. Mais je sais ce que j'ai pensé alors et je ne l'ai pas oublié. J'ai pris soigneusement note de cette intervention, et il aurait peut-être été *plus profitable* aux intérêts français que la France ne se fût pas érigée alors en apôtre de paix. » —

Nous reviendrons sur *ces profits* dont parle ici M. de Bismarck

et dont la France aurait pu avoir le bénéfice si elle ne se fût pas érigée en apôtre de la paix.

Au mois de juillet 1866, quelles que fussent les notes de vengeance que le ministre prussien prenait soigneusement contre la France médiatrice, il n'en faisait pas moins très-bon accueil à ses ouvertures.

L'Empereur d'Autriche avait accepté en principe la sortie de l'Autriche de la Confédération germanique; mais il avait refusé d'y consentir formellement avant de connaître les autres conditions qui devaient faire partie des préliminaires de paix. A cette occasion il avait même renouvelé la déclaration formelle que plutôt que de consentir à une cession de territoire, l'Autriche préférait continuer la guerre, dussent tous ses peuples périr en combattant pour le sol et l'honneur de la patrie.

M. de Beust, dont l'activité s'accommodait mal du rôle un peu effacé de ministre *in partibus (fidelium)*, d'un prince dépossédé et voyageur, s'était donné une mission à Paris, un peu pour la Saxe dont l'avenir était incertain, un peu pour l'Autriche dont le sort allait se décider.

Le Prince Napoléon devait partir pour l'Italie afin d'y faire accepter l'armistice par le Roi son beau-père. Le général Lebœuf était désigné pour recevoir des Autrichiens les places du quadrilatère, à titre de commissaire français. Une flotte française allait partir pour Ancône afin de garantir jusqu'à la paix la cessation des hostilités.

Les troupes autrichiennes du Sud se dirigeaient à marches forcées et par des trains militaires vers Vienne et Presbourg et l'Archiduc Albert les y avait devancées.

De leur côté les Prussiens s'avançaient vers Vienne aussi vite que le leur permettaient les *impedimenta* de la route, et la nécessité de ne pas marcher en avant dans un pays ennemi sans bien assurer ses communications en arrière. Dans la journée du 9 ils étaient déjà à Iglau et leur entrée à Vienne paraissait à la fois prochaine et certaine. Tout était prêt pour les recevoir, c'est-à-dire que tout était vide, car ils étaient précédés d'une réputation de pillards que du reste ils avaient tout fait pour mériter. Depuis qu'ils avaient mis le pied sur le sol autrichien, ils avaient jeté le

masque de confraternité allemande qui eût gêné leur commerce, et ils prenaient tout ce qui leur tombait sous les mains. Il n'y avait d'exception que pour les maisons ou châteaux qui servaient de résidences au Roi et au Prince Royal. En leur présence, on n'osait ni prendre ni voler; mais partout ailleurs, depuis les généraux jusqu'aux soldats, c'était une exploitation réglée, et qui s'étendait des chaumières jusqu'aux palais, des étables de la ferme aux écuries seigneuriales, des cuisines aux salons, de l'oratoire des religieuses aux églises des villes. Les belles résidences du comte Harrach, des Kinsky, des Trauttmansdorff avaient été lestement dégarnies de leur contenu. En un mot, c'était la mise en pratique bien étudiée et bien organisée du programme que le général de Manteuffel exposait un an auparavant à Carlsbad en juin 1865.

— « Si on manque d'argent, ce n'est pas en bavardant dans un Parlement qu'on en trouve ou qu'on en fait venir dans son pays. Il n'y a pour en trouver qu'un seul moyen pratique, c'est la guerre, la guerre chez les autres. Partir à la tête de son armée et aller prendre chez ses voisins ce qu'il faut à son armée et à son pays (1). »

Pour arriver à un résultat plus complet, les corps d'armée étaient suivis de marchands Juifs qui, sur place, achetaient et payaient soit au comptant, soit en fort bonnes traites, tout ce que leur apportaient les officiers et les soldats. De cette façon rien n'échappait au pillage, car les pillards n'avaient pas à compter avec la difficulté du transport ou même quelquefois la honte de l'action. Un officier n'eût pas osé se montrer avec la montre d'un pauvre paysan et n'eût peut-être pas pensé à la lui prendre; mais grâce aux marchands Juifs la chose se simplifiait et devenait un commerce facile. On prenait la montre, on la portait au Juif et on recevait trente ou quarante thalers qu'on mettait dans son sac. Et il en était de même pour les meubles, les chevaux, les objets d'art, les tableaux, la lingerie, l'argenterie, les bijoux et jusqu'aux

(1) Cette phrase caractéristique et authentique a déjà été citée dans le chap. XI, p. 210.

voitures. Tout cela livré aux Juifs prenait aussitôt la route de Berlin. On conçoit sans peine les sentiments qu'excitait alors dans le peuple de Vienne et des provinces non envahies le récit de toutes ces prévarications, racontées le plus souvent par ceux qui en avaient été les victimes.

Telle était la situation quand furent apportées à Vienne, le 14 au matin, par un secrétaire d'ambassade français, M. Lefebvre de Béhaine, les premières propositions pour une suspension d'hostilités de trois jours.

Elles étaient ainsi formulées :

— « Ne pouvant conclure sans le consentement de l'Italie l'armistice proposé par la France, mais voulant cependant donner à l'Empereur Napoléon un témoignage de ses bons sentiments, le Roi, afin de laisser le temps de constater les intentions du Gouvernement italien, est prêt à ordonner à ses troupes, à titre réciproque, de s'abstenir de tout acte d'hostilité contre l'armée Austro-Saxonne pendant trois jours, sous les conditions suivantes :

1° Le terrain situé entre la position actuelle de l'armée prussienne et la Thaya (1) sera évacué immédiatement par les troupes autrichiennes ;

2° En dehors du cas prévu dans l'article 1er, toutes les troupes prussiennes, toutes les troupes autrichiennes de l'armée du Nord et *du Sud*, et les troupes saxonnes, ainsi que leurs convois d'artillerie et de munitions, s'arrêteront à l'endroit où ils se trouveront le jour de la signature du présent arrangement et s'abstiendront de tout mouvement ;

3° Les troupes prussiennes, jusqu'à l'expiration du délai convenu, se tiendront à trois milles de distance d'Olmütz ;

4° Le chemin de fer entre Dresde et Prague sera ouvert aux transports du matériel d'approvisionnement en vivres de l'armée prussienne. »

Ces propositions ne furent pas acceptées par l'Autriche parce qu'elles étaient impraticables en ce qui concernait l'armée

(1) La Thaya est une petite rivière sur la frontière méridionale de la Moravie à 6 ou 7 milles allemands d'Iglau ; cette délimitation rapprochait sensiblement de Vienne l'armée prussienne.

du Sud déjà en route et qu'il était impossible d'arrêter pour la laisser exposée aux attaques de l'armée italienne qui n'avait pas encore accepté la trêve. Elles permettaient également aux Prussiens, tout en restant à trois milles d'Olmütz, de cerner la place de tous côtés de manière à rendre une capitulation nécessaire à la reprise des hostilités.

En conséquence, M. Lefebvre de Béhaine retourna le même jour à midi au quartier général prussien, porteur d'un contre-projet proposant une ligne de démarcation infranchissable, de la Thaya à un point situé près d'Eisgrub, à 2 milles ouest de Lundenburg, et de là, suivant parallèlement le chemin de fer jusqu'à la hauteur d'Olmütz. On ne s'attendait pas à Vienne à voir ces propositions acceptées, et en effet on apprit, le 16, qu'elles avaient été refusées par la Prusse.

Pendant ce temps les belligérants avaient continué leurs mouvements.

Les Prussiens s'étaient avancés en Moravie ; le Roi de Prusse était entré à Brünn, et y avait établi son quartier général ; le Prince Frédéric-Charles s'approchait de Lundenburg et y opérait sa jonction avec l'armée du Prince Royal pour de là marcher ensemble sur Vienne ou sur Presbourg, dont ils n'étaient plus séparés que par quelques heures de route, mais aussi par le Danube à franchir.

De son côté, l'armée de Bénédek avait quitté Olmütz et s'avançait vers la Hongrie ; l'armée du Sud arrivait à Vienne, transportée à grande vitesse par les trains du Sud-Bahn (chemin de fer du Midi), et campait dans le Prater et tout le long du Danube. L'Archiduc Albert avait pris le commandement suprême et on se préparait à disputer, jusqu'à la dernière cartouche, le passage du fleuve qui semblait prendre sa part de la défense en grossissant à vue d'œil. L'Archiduc avait adressé à ses troupes un ordre du jour plein d'espoir et d'énergie qui commençait ainsi :

— « Soldats du Nord et du Sud ! Fidèles et braves Saxons ! nous allons apporter dans notre action cette unité qui règne dans nos sentiments ! Une armée plus puissante que jamais se réunit composée de combattants éprouvés, braves et persévé-

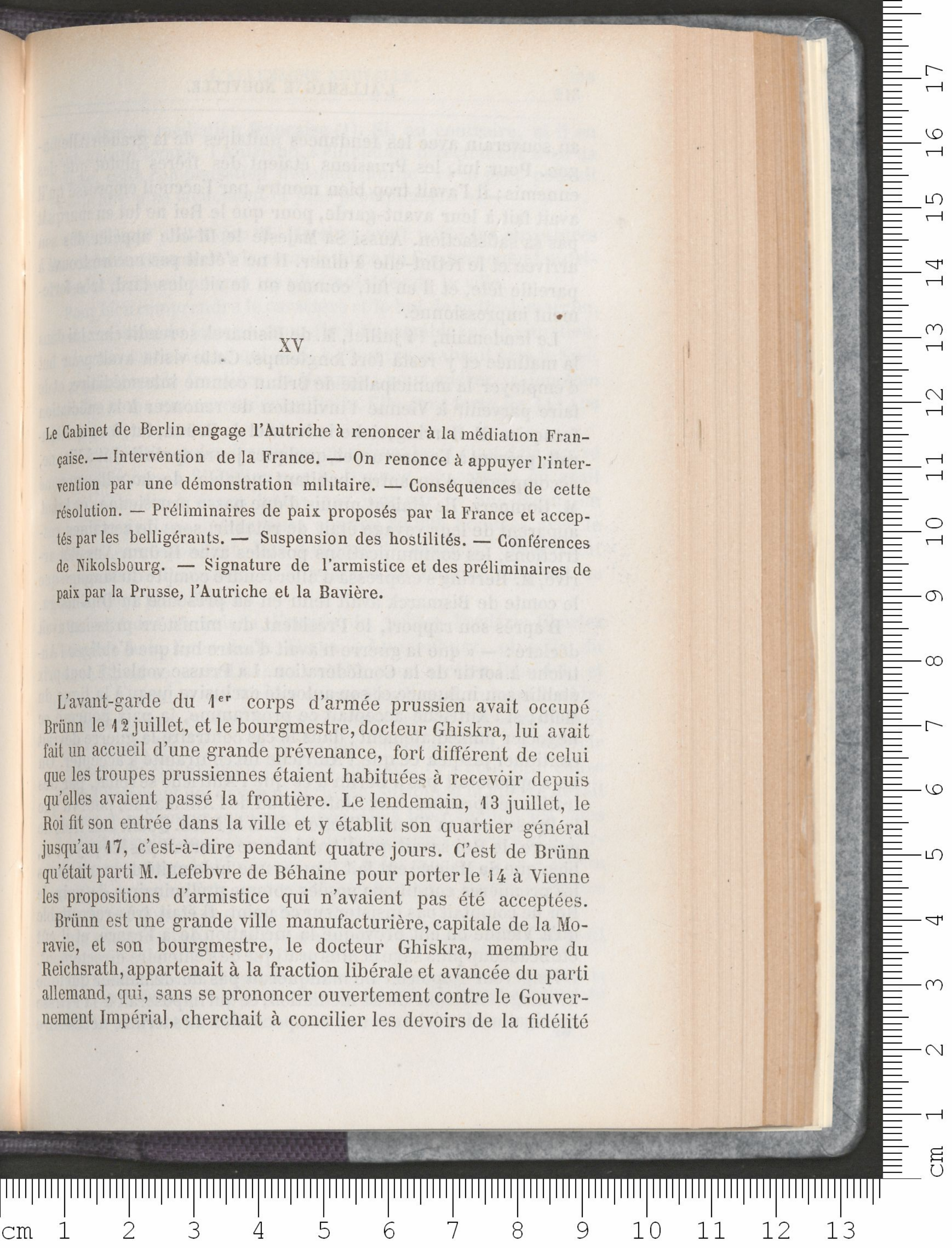
rants qui, d'un côté avec la conscience d'une victoire déjà remportée, et, de l'autre côté, brûlant de se venger d'un désastre immérité, sont impatients de mettre fin à l'arrogance de l'ennemi.

» Accomplissons cette grande œuvre par l'union de nos forces et n'oublions jamais que le succès est acquis aux hommes de tête et de cœur, aux hommes de calme et d'énergie, et que, quels que soient ceux que la fortune favorise, celui-là seul est perdu qui se laisse intimider et désespère. »

L'opinion publique et l'élan national avaient répondu à cet appel chaleureux. Cela ne suffisait pas sans doute pour modifier en fait une situation des plus critiques, mais cela faisait pressentir une résistance désespérée.

En Europe, on tenait l'Autriche pour anéantie ; au quartier général de l'Archiduc Albert on avait au contraire bon espoir et ferme confiance.

C'est ainsi que les choses étaient le 15 juillet 1866.



XV

Le Cabinet de Berlin engage l'Autriche à renoncer à la médiation Française. — Intervention de la France. — On renonce à appuyer l'intervention par une démonstration militaire. — Conséquences de cette résolution. — Préliminaires de paix proposés par la France et acceptés par les belligérants. — Suspension des hostilités. — Conférences de Nikolsbourg. — Signature de l'armistice et des préliminaires de paix par la Prusse, l'Autriche et la Bavière.

L'avant-garde du 1er corps d'armée prussien avait occupé Brünn le 12 juillet, et le bourgmestre, docteur Ghiskra, lui avait fait un accueil d'une grande prévenance, fort différent de celui que les troupes prussiennes étaient habituées à recevoir depuis qu'elles avaient passé la frontière. Le lendemain, 13 juillet, le Roi fit son entrée dans la ville et y établit son quartier général jusqu'au 17, c'est-à-dire pendant quatre jours. C'est de Brünn qu'était parti M. Lefebvre de Béhaine pour porter le 14 à Vienne les propositions d'armistice qui n'avaient pas été acceptées. Brünn est une grande ville manufacturière, capitale de la Moravie, et son bourgmestre, le docteur Ghiskra, membre du Reichsrath, appartenait à la fraction libérale et avancée du parti allemand, qui, sans se prononcer ouvertement contre le Gouvernement Impérial, cherchait à concilier les devoirs de la fidélité

au souverain avec les tendances unitaires de la grande Allemagne. Pour lui, les Prussiens étaient des frères plutôt que des ennemis; il l'avait trop bien montré par l'accueil empressé qu'il avait fait à leur avant-garde, pour que le Roi ne lui en marquât pas sa satisfaction. Aussi Sa Majesté le fit-elle appeler dès son arrivée et le retint-elle à dîner. Il ne s'était pas encore trouvé à pareille fête, et il en fut, comme on le vit plus tard, très-fortement impressionné.

Le lendemain, 14 juillet, M. de Bismarck se rendit chez lui dans la matinée et y resta fort longtemps. Cette visite avait pour but d'employer la municipalité de Brünn comme intermédiaire, et de faire parvenir à Vienne l'invitation de renoncer à la médiation française. M. Herring, riche industriel de Brünn, fut, à ce qu'il paraît, présent à l'entrevue, et, quelques jours après il vint à Vienne, accompagné d'un autre habitant notable de la ville, nommé M. Gomperz. Ils étaient munis d'une passe prussienne, et le but apparent de leur voyage était de rétablir, sous de certaines restrictions, les communications postales avec Brünn. Aussitôt arrivé, M. Herring s'empressa d'aller rendre compte du langage que le comte de Bismarck avait tenu en sa présence au Dr Ghiskra.

D'après son rapport, le Président du ministère prussien avait déclaré : — « que la guerre n'avait d'autre but que d'obliger l'Autriche à sortir de la Confédération. La Prusse voulait à tout prix établir son influence et son autorité exclusive jusqu'à la ligne du Mein; si l'Autriche acceptait ce programme, la paix pourrait se négocier immédiatement; dans le cas contraire la guerre devrait continuer jusqu'à ce que l'Autriche fût contrainte à accepter. On ne s'opposerait pas à Berlin à ce que l'Autriche se reliât, par des traités réciproques, aux Etats du Sud de l'Allemagne, pourvu que la Prusse eût sa liberté d'action dans le Nord. Quant aux frais de guerre, le Roi savait que l'Autriche ne pourrait pas les payer, et, bien que Sa Majesté eût fait figurer une indemnité de guerre dans les premières conditions posées comme préliminaires de paix, le Roi ne comptait pas insister sur ce point. Il était très-regrettable qu'à Vienne on eût provoqué la médiation de la France, et il eût été beaucoup plus sage et plus pratique de s'entendre directement. L'Empereur Napoléon ne manquerait pas de demander quelque avantage en retour de sa médiation, ce qui imposerait à la Prusse l'obligation de réclamer une compensation du sacrifice nécessaire

pour payer la médiation française (1). Si, au contraire, et il en était encore temps, l'Autriche s'entendait directement avec la Prusse, cette compensation devenait inutile, et la paix pouvait se conclure plus facilement et plus promptement ». —

C'était le 19 juillet que M. Herring avait porté les ouvertures du comte de Bismarck à la connaissance du Gouvernement autrichien et des personnages les plus notables de la ville.

Pour bien comprendre le caractère et le but de cette démarche, il est nécessaire de jeter un coup d'œil d'ensemble sur la situation.

L'armée autrichienne qui était à Olmütz s'avançait vers le Sud, se repliant sur la frontière de Hongrie, pour opérer sa jonction avec les corps qui revenaient d'Italie. Elle était forte de 11[illegible],[illegible]00 hommes.

De la Vénétie et des frontières méridionales il était déjà arrivé 30,000 hommes à St-Pölten sur le Danube, et, comme on avait organisé de dix à douze trains par jour sur le Sud-Bahn, on pensait avoir dans quatre jours environ 80,000 hommes avec le matériel correspondant. Des divisions de cavalerie observaient la marche des Prussiens, et le passage du Danube devenait de jour en jour plus difficile.

Du côté des Prussiens, l'armée du prince Frédéric-Charles s'étendait de la ligne de la Thaya à Lundenburg, et celle du Prince Royal se portait sur sa gauche pour arrêter Bénédek, et marcher ensemble sur Vienne ou sur Presbourg, suivant les circonstances. Tout ce que la Prusse possédait de forces militaires était engagé; les derrières de l'armée commençaient à s'éclaircir à mesure qu'elle avançait en pays ennemi, et c'était une cause d'affaiblissement qui devenait sérieuse, surtout si la guerre devait encore se prolonger quelque temps. Déjà pour remplir les vides il fallait appeler sous les armes de très-jeunes recrues et dégarnir tous les pays de l'intérieur, à ce point que du Rhin à Berlin on eût à peine compté de 20 à 25,000 hommes. Jamais la Prusse n'avait été plus désarmée chez elle.

De telle sorte que, si la Prusse tenait l'Autriche, elle n'en était

(1) M. de Bismarck préparait ainsi les voies pour pouvoir réclamer la Silésie autrichienne, à la possession de laquelle la Prusse attachait du prix.

pas moins elle-même dans une situation fort grave et qui pouvait d'un moment à l'autre devenir critique.

A ce moment, comme l'a dit M. de Bismarck dans son discours aux Chambres, du 16 janvier 1874, il entrevit des résistances qui allaient arrêter la marche triomphale des Prussiens et empêcher la réalisation complète de ses espérances.

— « L'Empereur Napoléon avait fait pressentir la possibilité de son intervention et mis en avant des préliminaires de paix qui consacraient l'intégrité du territoire de l'Empire d'Autriche et le maintien de la Couronne de Saxe ; il avait même laissé comprendre qu'au besoin ces préliminaires pourraient être recommandés à l'acceptation de la Prusse d'une façon plus pressante que par de simples conseils (1). » —

Il était donc de la plus haute importance d'écarter à tout prix, pour le moment du moins, l'intervention française, car elle menaçait de compromettre tout le succès de la campagne, et le plus sûr moyen, le seul moyen d'y parvenir, était de persuader à l'Autriche que cette intervention, loin de la servir, ne ferait qu'augmenter à son détriment les exigences de la victoire.

Si l'Autriche, donnant dans le piége, eût écouté ces perfides conseils, on eût aussitôt, pour la forme, ouvert des négociations d'armistice. Et pendant ce temps, l'Italie devenue libre de ses mouvements se fût avancée, ainsi qu'il avait été convenu dans la note du 17 juin, reconstituant au bénéfice de la Prusse la division nécessaire des forces autrichiennes à laquelle on devait les victoires de Bohême. Et comme l'Italie pouvait toujours, à un moment donné, rompre par un refus de concours préalablement concerté, les négociations entamées par la Prusse, l'Autriche isolée, ramenée au lendemain de Sadowa, retombait à la merci du vainqueur qui poursuivait sa marche et la *frappait au cœur* avant qu'on pût arrêter ses coups.

Tel était le plan que les ouvertures de MM. Ghiskra, Herring et compagnie devaient réaliser. Ils étaient sans aucun doute de bonne foi quand ils se firent auprès de leur Gouver-

(1) Discours de M. de Bismarck au Parlement de Berlin le 16 janvier 1874.

nement les parlementaires de la Prusse, et ils ignoraient que celui dont ils portaient la parole, n'était pas homme à se contenter des conditions bénignes qu'il les avait chargés de transmettre. Il voulait bien certainement que l'Autriche sortît de la Confédération; mais il voulait aussi qu'elle en sortît amoindrie, démantelée, humiliée, rançonnée, et *frappée au cœur*. Il l'avait ainsi déclaré au Gouvernement italien :

« Le système de guerre que la Prusse propose à l'Italie est celui d'une *guerre à fond*. Si au commencement, le sort des armes lui est propice, les alliés ne s'arrêteront pas aux obstacles intermédiaires; ils chercheront plutôt à pousser l'Autriche dans ses derniers retranchements et jusqu'à sa dernière ressource. Ils ne se contenteront pas, après une victoire, d'occuper tel territoire qu'une paix favorable pourra leur faire garder. Au contraire, et sans égard pour la configuration territoriale future, ils tâcheront avant tout de rendre la victoire définitive, complète, irrévocable (1). »

Il n'était guère possible de préciser plus clairement, plus brutalement, le caractère implacable de la guerre.

Aussi le Gouvernement autrichien laissa-t-il parler le bourguemestre de Brünn et préféra-t-il ne pas lâcher la proie pour l'ombre. L'intervention française bouleversait toutes les espérances de la Prusse; par conséquent elle était en principe favorable à l'Autriche, et l'Autriche continua à s'en servir. Cette intervention d'ailleurs avait été à son début présentée dans des conditions très-sérieuses, et qui paraissaient en garantir l'efficacité. Ainsi que l'a dit lui-même M. de Bismarck : — « L'Empereur avait fait comprendre qu'au besoin, les préliminaires de paix qu'il proposait pourraient être recommandés à l'acceptation de la Prusse d'une façon plus pressante que par de simples paroles (2). » —

En effet, on avait montré à Paris un empressement qui s'était immédiatement traduit par des démarches significatives. M. Benedetti avait reçu l'ordre de se rendre au quartier général

(1) Note de M. Usedom, déjà citée.

(2) Séance du 16 janvier 1874, du Parlement de Berlin.

prussien, en même temps que le prince Napoléon était envoyé auprès du roi Victor-Emmanuel pour le presser d'accepter l'armistice, et vaincre des résistances que la correspondance télégraphique de Florence faisait pressentir.

D'un autre côté l'Ambassadeur d'Autriche avait reçu de l'Empereur Napoléon des assurances formelles et on avait donné l'ordre de faire partir une escadre pour le port de Venise. L'Empereur avait écrit de sa propre main au prince de Metternich pour lui annoncer le départ de la flotte, et ce billet autographe était trois jours après à Vienne, sur le bureau du comte de Mensdorff, ayant passé sous les yeux de l'Empereur François-Joseph. D'autres aussi l'avaient vu, et quelques heures plus tard on en tenait la copie chez les Prussiens.

Toutes ces circonstances indiquaient une certaine énergie dans l'œuvre de médiation, et c'est précisément ce qui inquiétait la Prusse.

En ce moment la situation se résumait ainsi :

L'Empereur Napoléon avait offert sa médiation ; le Roi de Prusse (c'est-à-dire son ministre), très-mécontent, mais effrayé des conséquences possibles d'un refus, avait accepté la médiation française et promis de faire connaître sans retard, par l'intermédiaire de M. de Goltz, son Ambassadeur à Paris, à quelles conditions il pouvait consentir à un armistice (1).

C'était le commencement d'une phase nouvelle dont il était possible de tirer un grand parti. Nous avons déjà exposé l'état relatif des forces belligérantes ; la Prusse victorieuse, mais fatiguée ; l'Autriche vaincue, mais loin d'être épuisée ; les Allemands du Sud, sous les armes, valant ce qu'ils valaient, mais n'étant pas avec la Prusse. Que se passa-t-il alors en France ? Comment cette médiation, qui se présentait dans des conditions si exceptionnelles, qui était en fait l'arbitre presque tout-puissant des destinées allemandes, comment cette médiation finit-elle par aboutir au plus mauvais résultat qu'il fût possible de prévoir ?

(1) Télégramme de M. Drouyn de Lhuys au duc de Gramont, du 6 juillet 1866.

c'est ce qu'il est assez difficile de bien expliquer et certainement impossible de justifier.

M. Drouyn de Lhuys, nous avons eu l'occasion de le dire plus haut, avait, dès le mois de mars, blâmé les encouragements donnés officieusement sinon officiellement à l'alliance de l'Italie avec la Prusse. Il prévoyait que cette alliance devait amener la ruine de l'Autriche, et considérait ce résultat comme contraire aux intérêts français. Ses conseils n'avaient pas prévalu, et la France se trouvait, quatre mois après, en présence d'un fait de guerre qui ne tendait à rien moins qu'à modifier, à son détriment, les conditions de l'équilibre continental.

Le lendemain de la bataille de Sadowa, il se rendit chez l'Empereur et lui exposa la gravité de la situation (1) :

« Sire, lui dit-il, nous nous trouvons en face d'événements qui peuvent être aussi funestes pour la France que les défaites du premier Empire. Dans les circonstances actuelles, je suis d'avis que Votre Majesté convoque le Corps Législatif et donne l'ordre de réunir immédiatement sur la frontière de l'Est une armée d'observation de 80,000 hommes. En même temps il serait prescrit à M. Benedetti, notre ambassadeur auprès du Roi de Prusse, de déclarer à celui-ci que vous vous verrez obligé d'occuper la rive gauche du Rhin si la Prusse ne se montre pas modérée dans ses exigences vis-à-vis du vaincu, et si elle réalise des acquisitions de territoire de nature à déséquilibrer l'Europe. Le Rhin est totalement dégarni de troupes, et tout indique qu'une intervention, telle que je la propose, atteindrait le but désiré, d'autant mieux que le maréchal Randon vient de m'assurer qu'au vu de ses états, il est prêt à envoyer très-rapidement un corps d'armée de 80,000 hommes. »

L'Empereur accéda tout d'abord aux vues de son ministre des Affaires Étrangères, et il fut arrêté qu'une note, conçue dans le sens indiqué, paraîtrait le lendemain au *Journal officiel* en même temps que les décrets nécessaires.

C'était une résolution pour ainsi dire providentielle, car elle

(1) Une partie de ce récit a déjà paru dans un petit livre publié par M. Hansen en 1875, sous le titre de « *A travers la diplomatie.* » Il s'appuie sur des informations authentiques.

était à la fois sage, politique, pratique et d'un succès infaillible.

Au point de vue pratique, la question se réduisait à la prompte mobilisation sur la frontière d'un corps d'armée de 80,000 hommes, lequel était plus que suffisant pour assurer à la médiation française une action prépondérante ; et comme il est toujours utile d'accompagner les assertions de preuves à l'appui, nous en donnerons deux, tirées de deux sources bien différentes : la première, de la correspondance de l'Ambassadeur de France à Vienne, témoin pour ainsi dire oculaire des faits qu'il signalait à l'attention de son Gouvernement; la seconde, venant de M. de Bismarck lui-même.

— « La Prusse est victorieuse, écrivait l'Ambassadeur (1), mais elle est bien près d'être épuisée. Du Rhin à Berlin le pays est presque dégarni de troupes, et il n'y aurait pas à rencontrer maintenant plus de 15 à 20,000 hommes. Vous pouvez donc dominer la situation par une simple démonstration militaire, et vous le pouvez en toute sécurité, car la Prusse est incapable en ce moment d'accepter une guerre avec la France. Ne lui offrez pas plus qu'elle ne demande. Que l'Empereur fasse une simple démonstration militaire, et il sera étonné de la facilité avec laquelle il deviendra, sans coup férir, l'arbitre et le maître de la situation. » —

Voici maintenant le témoignage de M. de Bismarck :

C'est au parlement de Berlin, le 16 janvier 1874, répondant à un orateur qui lui reproche d'avoir formé contre l'Autriche une légion de déserteurs hongrois.

— « Après la bataille de Sadowa, dit-il, je ne pouvais négliger aucun moyen de défense si je ne voulais pas voir nos succès compromis par l'intervention de la France.

« Car si la France alors n'avait que très-peu de troupes disponibles, néanmoins UN PETIT APPOINT PEU CONSIDÉRABLE DE TROUPES FRANÇAISES eût suffi pour faire une armée très-respectable en s'unissant aux corps nombreux de l'Allemagne du Sud qui, de leur côté, pouvaient fournir d'excellents matériaux dont l'organisation seule était défectueuse. Une telle armée nous eût mis de

(1) Correspondance politique du duc de Gramont.

prime abord dans la nécessité de COUVRIR BERLIN ET D'ABANDONNER TOUS NOS SUCCÈS EN AUTRICHE (1). »

Donc il suffisait d'un corps d'armée TRÈS-PEU CONSIDÉRABLE, mobilisé sur le Rhin, pour donner à la médiation Française une prépondérance décisive. La guerre était impossible; la Prusse ne pouvait, à aucun prix, courir le risque de voir son armée placée entre les Autrichiens, les Allemands du Sud et les Français; la paix se faisait par force, et d'autant plus facilement, qu'il n'entrait pas, dans le projet de médiation, la pensée de disputer ou de refuser à la Prusse les avantages légitimes de ses victoires.

Mais ce corps d'armée de 80,000 hommes était-il disponible et pouvait-on le mobiliser en temps utile?

Il ne peut exister aucun doute à cet égard, car non-seulement le ministre de la guerre en avait informé M. Drouyn de Lhuys, mais, sans entrer dans le détail des états de situation militaire en juillet 1866, il suffit de considérer les effectifs des corps réunis en divisions actives à Paris, à Lyon et à Châlons. Ils formaient à eux seuls un total de onze divisions d'infanterie et un effectif de 80,000 hommes auxquels se joignaient 8,000 chevaux de la cavalerie de Lunéville, Lyon, Versailles et de la garde, et 100 pièces de canon attelées, qui en moins de quinze jours, pouvaient être réunis sur un point déterminé de la frontière. Quant à la réserve, elle aurait fourni plus tard, si on avait cru devoir l'appeler (ce qui ne serait jamais arrivé), 227,000 hommes habillés, équipés et instruits (2).

Rien, absolument rien, ne s'opposait donc à l'exécution du plan proposé par M. Drouyn de Lhuys à l'Empereur, après la bataille de Sadowa.

Par quelle fatalité ce plan fut-il écarté après avoir été accepté? Nous allons le dire en peu de mots.

Le lendemain du jour où l'Empereur avait arrêté avec son ministre des Affaires Etrangères les mesures que le *Journal officiel* devait porter à la connaissance du public, le journal parut sans

(1) Procès-verbal de la séance du Parlement de Berlin du 16 janvier 1874. Discours du prince de Bismarck.

(2) Mémoires du Maréchal comte Randon. Tome II, 6e partie.

les décrets convenus, et l'Empereur informa M. Drouyn de Lhuys, qu'ayant changé d'avis, il était résolu à se borner au rôle de médiateur pacifique entre les deux belligérants.

Voici ce qui s'était passé : Dans l'intervalle, ceux qui avaient poussé l'Empereur à seconder officieusement la conclusion du traité de l'Italie avec la Prusse, avaient réussi à ébranler a résolution. L'Empereur, comme on le sait, était alors souffrant et affaibli par la maladie. L'idée d'être entraîné par une attitude trop énergique à l'obligation de faire la guerre, l'inquiétait considérablement ; mais, plus encore que cette raison pour ainsi dire personnelle, deux autres causes jetaient le trouble en son esprit. — « Vous ne pouvez, lui avait-on dit, vous prononcer contre la Prusse après avoir poussé l'Italie dans ses bras. Ce serait trahir le Roi Victor-Emmanuel. Il fallait refuser votre consentement au traité avec la Prusse si vous vouliez prendre la résolution que vous conseille M. Drouyn de Lhuys. Tout au plus vous est-il permis de rester neutre. » —

On parvint à le convaincre qu'il y avait de sa part un engagement moral vis-à-vis de l'Italie et qu'il n'avait pas la liberté de le rompre. Il fut même question un instant, par delà les frontières, de livrer à la publicité les documents qui démontraient que le traité du 8 avril avait été approuvé et conseillé par l'Empereur. Sous l'empire de ces préoccupations et des conseils qui les avaient fait naître, craignant peut-être le scandale qui pourrait résulter des publications italiennes, l'Empereur renonça à l'idée d'appuyer sa médiation par une démonstration militaire. Et cependant les arguments à l'aide desquels le parti italien avait obtenu l'abandon de ses premières décisions ne résistaient pas à un instant de discussion.

Pourquoi, en effet, reculer devant l'aveu complet des actes antérieurs ? Pourquoi ne pas répondre ainsi aux récriminations italiennes ?

— « C'est vrai, fidèle aux sentiments que j'ai professés de tout temps pour l'indépendance italienne ; fidèle au programme que je m'étais donné en 1859 – « l'Italie libre, de la Méditerranée à l'Adriatique, » — je vous ai conseillé de vous allier à la Prusse, parce que sans cette alliance vous n'auriez peut-être jamais eu la Vé-

nétie. Vous l'avez maintenant, c'est moi qui vous la donne, car je l'ai reçue à la condition d'arrêter la guerre. Le but est atteint, et maintenant je veux la paix, parce que la prolongation de la guerre affecte les intérêts de la France. Donc j'interviens comme médiateur entre les belligérants ; je respecterai les droits légitimes de la victoire ; mais je veux la paix et je me déclarerai contre toute Puissance qui voudra continuer la guerre. » —

Que pouvait répondre l'Italie à un pareil langage ? Absolument rien.

Mais on faisait valoir auprès de l'Empereur un second argument plus puissant que le premier, du moins en apparence.

— « Ne vous engagez pas, lui disait-on, dans une politique qui peut, en fin de compte, vous entraîner à une guerre sérieuse que la France n'est pas en état d'entreprendre. Les exigences de l'expédition Mexicaine ont affaibli le chiffre des effectifs et des approvisionnements, à ce point que les forces disponibles du pays sont dans un état d'insuffisance qui impose l'abstention. »

C'était d'abord une erreur matérielle qu'il eût été assez facile de constater, car les états militaires pouvaient être non-seulement consultés, mais aussi facilement contrôlés, et le ministre de la guerre offrait 80,000 hommes immédiatement. Mais c'était encore plus une erreur politique qu'une erreur matérielle; car s'il fallait se préoccuper des forces disponibles de la France, il était au moins aussi nécessaire de se préoccuper des forces étrangères que l'on pouvait être appelé à rencontrer.

Or il ne s'agissait pas alors de combattre l'Allemagne ; non, l'Allemagne était avec la France. Il ne s'agissait que de la Prusse, la petite Prusse, la Prusse d'autrefois qui se serait trouvée seule contre l'Autriche, la Bavière, le Wurtemberg, la Hesse, les Duchés de Bade et de Nassau et la France.

Et la Prusse ainsi isolée n'eût jamais accepté la guerre, jamais à aucun prix.

La guerre était impossible, absolument impossible.

Et par conséquent il suffisait d'une démonstration, d'un geste, si on peut s'exprimer ainsi, pour réaliser le but de l'intervention projetée.

Voilà ce qu'ignoraient ou voulaient ignorer les adversaires de la médiation armée, raisonnant comme si l'attitude énergique conseillée par M. Drouyn de Lhuys pouvait aboutir à un conflit dangereux.

Dédaigneux des informations extérieures, uniquement occupés de faire entrer dans la politique officielle du Souverain la doctrine Prusso-Italienne dont ils se faisaient depuis six mois les agents officieux, ils inventèrent une situation qui n'existait pas, et avec elle des devoirs et des périls imaginaires. L'Empereur se laissa tromper par toute cette mise en scène, et il abdiqua le grand rôle que les événements lui avaient créé.

Les résultats de cette regrettable résolution ne se firent pas attendre longtemps. Aussitôt après avoir reçu la réponse du Roi de Prusse acceptant la médiation française, on s'était décidé à envoyer M. Benedetti au quartier général prussien, et le Prince Napoléon auprès du roi Victor-Emmanuel. Mais comme le Cabinet de Florence était parfaitement au courant de tout ce qui se passait à Paris, il savait déjà que la médiation française se composerait exclusivement de paroles et de conseils, et il mesurait d'après ces informations le degré d'autorité qu'il convenait de lui accorder. Aussi quand on apprit, en Italie, que le Prince Napoléon allait se mettre en route pour demander une suspension immédiate des hostilités, on s'entendit aussitôt avec la Prusse et le résultat de cette entente fut que la mission du Prince dut être ajournée. La nouvelle en vint à Vienne le 12 juillet. C'était un premier symptôme.

Pendant ce temps, il s'établissait un échange d'idées entre la France, la Prusse et l'Autriche sur les conditions préalables d'un armistice d'abord, et ensuite sur les préliminaires qui pourraient servir de base à des négociations de paix.

Le 12 juillet, M. Drouyn de Lhuys, sans connaître encore les conditions que devait lui communiquer M. de Goltz, avait cependant reçu de l'Ambassade de Prusse certaines informations qu'il transmettait aussitôt à Vienne par un télégramme ainsi conçu :

« Paris, le 12 juillet 1866.

» La Prusse subordonne la conclusion d'un armistice à l'accep-

tation préalable par l'Autriche de certains préliminaires de paix. Nous ne connaissons pas en détail ces préliminaires, mais nous pensons que le principal est celui qui aurait pour conséquence la sortie de l'Autriche de la Confédération germanique ; les autres seraient de moindre importance, et resteraient d'ailleurs soumis à une discussion. Dans les circonstances présentes, l'Empereur pense que la continuation de la lutte est la ruine de l'Autriche (1). »

Nous avons cité ce télégramme en entier, et nous ferons de même pour quelques autres documents officiels qui vont suivre, parce que ces citations authentiques donnent un tableau fidèle et saisissant des impressions du temps où ils ont été expédiés. Ainsi par exemple, il est manifeste, d'après la dernière phrase de ce télégramme, que le 12 juillet on croyait à Paris que l'Autriche était irrévocablement perdue, et qu'il ne s'agissait plus que d'en sauver les débris. On s'exagérait la gravité de la situation qui était grave, critique même, mais aucunement désespérée, et on ne tarda pas à en avoir la preuve dans la réponse de l'Ambassadeur de France, écrite le lendemain, en sortant de chez le comte de Mensdorff auquel il avait communiqué les conditions prussiennes. En voici les termes :

« Vienne, le 13 juillet 1866.

» Avant de consentir à la sortie de l'Autriche de la Confédération, l'Empereur François-Joseph a absolument besoin de connaître les autres conditions qui font partie des préliminaires de paix. Si, parmi ces conditions, il s'en trouvait d'inacceptables, comme par exemple une cession de territoire, l'Autriche préfère courir la chance des armes et périr avec honneur, s'il le faut, plutôt que d'acheter son salut à ce prix. Le sacrifice que l'on demande à l'Autriche ne peut se faire qu'avec la certitude qu'il amènera l'armistice et la paix, certitude qui ne peut exister que si les autres préliminaires, à l'acceptation desquels l'armistice et la paix paraissent aussi subordonnés, sont acceptables. L'Empereur François-Joseph donnera une réponse catégorique aussitôt qu'il les connaîtra. Il ne peut s'engager sans être éclairé sur l'étendue de ses engagements. »

(1) Télégramme publié dans les documents diplomatiques de 1867.

On ne pouvait pas répondre avec plus de dignité, ni avec plus de sagesse ; mais ce n'était pas là le langage du désespoir. L'intégrité du territoire de l'Empire était stipulée comme base nécessaire de toute négociation préalable. Sans déclamation, sans phrases pompeuses, l'Empereur déclarait que lui, son armée et son pays ne déposeraient pas les armes s'il s'agissait d'une cession de territoire.

C'était déjà un premier mécompte pour la Prusse, car elle avait rêvé l'annexion de la Silésie autrichienne comme complément de la Silésie prussienne et des annexions saxonnes qui étaient résolues à Berlin. Mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, il régnait encore de l'incertitude sur le caractère de la médiation française; on ne savait pas au quartier général prussien qu'elle devait se limiter à des conseils et des pourparlers, et on n'osa pas de prime abord repousser une condition dont la France se faisait le bienveillant et pressant intermédiaire.

Le 14 juillet, M. Drouyn de Lhuys communiqua par télégraphe et par correspondance aux Puissances belligérantes les préliminaires de paix dont l'Empereur Napoléon recommandait l'acceptation. En voici le texte :

« L'intégrité de l'Empire autrichien, sauf la Vénétie, sera maintenue.

» L'Autriche reconnaîtra la dissolution de l'ancienne Confédération germanique et ne s'opposera pas à une nouvelle organisation de l'Allemagne dont elle ne fera pas partie.

» La Prusse constituera une union de l'Allemagne du Nord comprenant tous les États situés au Nord de la ligne du Mein. Elle sera investie du commandement des forces militaires de ces États.

» Les États allemands, situés au sud du Mein, seront libres de former entre eux une union de l'Allemagne du Sud qui jouira d'une existence internationale indépendante. Les liens nationaux à conserver entre l'union du Nord et celle du Sud seront librement réglés par une entente commune.

» Les Duchés de l'Elbe seront réunis à la Prusse, sauf les districts du nord du Sleswig, dont les populations, librement consultées, désireraient être rétrocédées au Danemark.

» L'Autriche et ses alliés restitueraient à la Prusse une partie des frais de la guerre.

» Si ces bases étaient adoptées par les parties belligérantes, un armistice pourrait être conclu immédiatement, et la voie serait ouverte au rétablissement d'une paix équitable et solide. »

Il n'était pas encore question, comme on le voit, de modifications territoriales ; mais le dernier mot des Puissances belligérantes, et surtout de la Prusse, n'avait pas encore été dit. Ce n'était, à proprement parler, qu'une entrée en matière. M. Benedetti, arrivé le 13 au soir au quartier général, avait télégraphié de Czernagora que la Prusse ne consentirait à se prêter aux négociations d'armistice ou de paix qu'avec l'assentiment de l'Italie, et sous la condition que la France se chargerait de faire accepter les préliminaires de paix à l'Autriche.

De son côté l'Empereur d'Autriche attendait, pour se prononcer, de savoir si la Prusse avait accepté les préliminaires français.

On était arrivé au 15 juillet, et, comme nous l'avons déjà dit, une première tentative pour une trêve de trois jours avait échoué. Des deux côtés il se faisait des mouvements de troupes considérables, et tout se préparait pour quelque grande bataille.

L'Italie repoussait toute idée d'armistice, d'accord avec la Prusse, qui se donnait ainsi le moyen de négocier *ad referendum*, c'est-à-dire sans jamais s'engager irrévocablement. Mais comme l'armée italienne se bornait à exécuter des promenades militaires dans les pays évacués, on ne se préoccupait pas beaucoup de ces refus, d'autant plus que les rares petits combats qui se livraient à l'arrière-garde autrichienne n'étaient pas à l'avantage des volontaires italiens. Nicotera venait d'essuyer un échec à Condino.

Sur ces entrefaites, l'Ambassadeur de Prusse à Paris, M. de Goltz, reçut l'ordre d'informer le Gouvernement français que la Prusse demandait, dans l'Allemagne du Nord, l'annexion de certains territoires destinés à assurer la contiguïté et la sécurité de ses frontières. Au premier abord cette communication fut accueillie avec assez de réserve ; — sans rien préjuger sur la légitimité des exigences prussiennes, on pensait que les questions de ce genre ne devaient pas se trancher sans l'intervention de l'Europe ; — mais

c'était précisément ce que le Cabinet de Berlin voulait éviter à tout prix.

Observateur habile et d'ailleurs très-bien renseigné, M. de Goltz sut utiliser les divergences d'opinion qui se manifestaient autour de lui ; on croyait la Prusse en pleine victoire, ce qui était vrai ; et aussi en pleine puissance, ce qui n'était pas vrai ; l'Ambassadeur vit qu'on craignait la guerre avec la Prusse, et qu'on ferait beaucoup pour l'éviter. Il profita si bien de la circonstance, il fit tant de confidences et tant de promesses qu'en fin de compte il obtint tout ce qu'il demandait, et put annoncer à son Gouvernement qu'en dehors des réserves posées par les préliminaires de paix, le Gouvernement français lui laissait toute liberté d'action dans le nord de l'Allemagne.

Les préliminaires de paix, tels que nous les avons reproduits ci-dessus, avaient été acceptés en principe par l'Autriche, et dès le 15 juillet on s'était empressé d'en informer M. Benedetti, qui était arrivé le soir même à Brünn. Mais déjà M. de Goltz avait fait connaître au quartier général prussien le résultat qu'il avait obtenu à Paris, et aux conditions de la paix la Prusse avait ajouté comme cause primordiale la reconnaissance par l'Autriche des modifications territoriales qu'elle ferait à son bénéfice dans le nord de l'Allemagne. Aussi M. Benedetti répondait-il, le 16 juillet, au ministre des Affaires Étrangères :

« Je considère comme certain que les propositions seront rejetées par le Cabinet de Berlin, si l'Autriche ne consent pas à ajouter une clause qui assure à la Prusse quelques avantages territoriaux dont le résultat soit d'établir la contiguïté de ses frontières. »

Et, aussitôt après avoir expédié cette réponse, il partait pour Vienne, afin de se mettre en communication directe avec Paris, ce qui n'était plus possible en Moravie.

Cependant les négociations se poursuivaient activement entre la France, la Prusse et l'Autriche, et il eût été permis d'entrevoir une entente prochaine sans la résistance opiniâtre de l'Italie qui paraissait décidée à tout compromettre. On était revenu à l'idée de la mission du prince Napoléon, et le 16 il avait quitté Paris pour se rendre auprès du roi Victor-Emmanuel. — « Il devait, au nom de l'Empereur, insister pour l'acceptation de l'armistice, et

préparer ainsi la prompte conclusion des engagements relatifs à la Vénétie (1). »

Le Cabinet de Vienne avait espéré davantage et commençait à regretter la cession anticipée de la Vénétie qu'il avait faite le 4 juillet, non pas qu'il se fût jamais attendu à voir la France faire la guerre à son bénéfice ; mais il était encore sous l'impression des premières assurances données par l'Empereur au prince de Metternich, et il croyait que ces assurances l'autorisaient à compter sur un concours un peu plus effectif que ne pouvaient l'être de simples conseils ; après la cession de la Vénétie il lui semblait que le respect du territoire autrichien devait être imposé à l'Italie aussi bien qu'il l'avait été à la Prusse par les préliminaires.

Le comte de Mensdorff tenait ouvert sur son bureau le billet autographe de l'Empereur Napoléon au prince de Metternich, annonçant le départ de l'escadre française pour Venise, et il demandait à quelle date devait partir cette escadre.

M. Benedetti était à Vienne depuis le 16 ; le 18 il eut une dernière entrevue avec le comte de Mensdorff et le comte Esterhazy, en présence de son collègue l'Ambassadeur de France ; on y établit de part et d'autre les limites extrêmes de la négociation.

La Prusse insistait sur des annexions territoriales qui devaient être prises sur le Hanovre et la Hesse-Electorale. C'était une condition *sine quâ non* qui n'avait pas encore été formulée à Vienne, et il était nécessaire de savoir l'accueil que lui ferait l'Autriche. Sans se prononcer formellement, le comte de Mensdorff laissa néanmoins comprendre que l'Autriche souscrirait facilement à la contiguïté des frontières Prussiennes, aux dépens du Hanovre et de l'Électorat, si à ce prix on pouvait sauver l'indépendance de la Saxe. C'était un point fort important pour la négociation. M. Benedetti partit aussitôt après pour Lundenbourg et Nikolsbourg où le Roi avait transporté, depuis le 17, son quartier général dans le château même de la comtesse de Mensdorff qui le tenait de son père le prince Dietrichstein.

Le lendemain, 19 juillet, le Cabinet de Berlin, trouvant dans

(1) Dépêche de M. Drouyn de Lhuys, du 19 juillet 1866, publiée au Livre Jaune de 1867.

les préliminaires et dans les communications qui les avaient accompagnés ou suivis, des garanties suffisantes pour conclure un armistice, se déclara prêt, sous la condition de réciprocité de la part de l'Autriche, à s'abstenir de tout acte d'hostilité pendant cinq jours, terme dans lequel la Cour de Vienne aurait à faire connaître son acceptation des préliminaires. Ces conditions ayant été également consenties par l'Autriche, il fut arrêté d'un commun accord que les hostilités seraient suspendues de part et d'autre le 22 juillet à midi.

Le 22, de grand matin, les deux plénipotentiaires autrichiens, le comte Karolyi et le général comte de Degenfeld étaient partis pour Nikolsbourg. Quant au plénipotentiaire italien, comte de Barral, il refusa de s'associer aux négociations, et peu s'en fallut qu'il ne formulât une protestation officielle.

Or, par une coïncidence assez remarquable, en même temps que parvenait à Vienne la nouvelle du refus de l'Italie de souscrire à l'armistice et aux préliminaires de paix, on y apprit le même jour que la flotte autrichienne, sous le commandement du vice-amiral Tegetthoff, venait de remporter une victoire signalée à Lissa, dans l'Adriatique. Une frégate cuirassée avait été coulée à fond, une autre avait sauté, et, malgré leur supériorité numérique, les vaisseaux italiens avaient dû se retirer avec des pertes considérables, abandonnant leur mouillage et renonçant à toute tentative de débarquement. On donnait à la bataille de Lissa le nom significatif de — « Custozza di mare. »

On avait cinq jours pour discuter les bases de la paix. D'accord sur la réorganisation de la Confédération germanique, à l'exclusion de l'Autriche, il ne restait plus à débattre que les projets d'annexion de la Prusse et la question d'indemnité.

M. de Bismarck avait indiqué tout d'abord comme condition nécessaire l'agrandissement territorial de la Prusse dans le nord de l'Allemagne, et comme cette question n'avait pas été précisée dans le premier texte des préliminaires français, elle devint aussitôt l'objet d'une discussion très-vive. Il demandait aussi la cession de la Silésie autrichienne et une rectification de frontière qui entamait le territoire de la Bohême. Mais ces prétentions étaient tellement contraires aux préliminaires déjà

acceptés par la Prusse, qui consacraient l'intégrité du territoire autrichien, qu'elles ne furent pas maintenues. Il en fut de même pour ce qui concernait le royaume de Saxe, car si l'Autriche, sous la pression de ses revers militaires, et dans l'impossibilité de faire autrement, consentait à l'annexion d'une partie du Hanovre et de la Hesse-Électorale, qu'il lui était d'ailleurs fort difficile de défendre, par contre, elle ne voulait à aucun prix abandonner la Saxe qui avait partagé son sort, et dont l'armée avait combattu avec la sienne. L'Empereur d'Autriche en faisait une question d'honneur, et jusqu'au dernier moment il résista aux exigences de la Prusse, qui tout en respectant l'intégrité du territoire saxon, insistait pour englober ce petit royaume dans le cercle prussien de la Confédération du Nord.

On était ainsi arrivé au 25 juillet sans avoir pu tomber d'accord; les plénipotentiaires autrichiens demandèrent de prolonger pendant cinq jours encore la suspension des hostilités, ce qui leur fut refusé; enfin le 26, à cinq heures du soir, le Roi de Saxe ayant lui-même conseillé de cesser la résistance, on envoya de Vienne l'ordre de signer d'abord un acte dit préliminaires de paix, puis un armistice de quatre semaines. Voici la substance de ces deux documents.

Préliminaires de paix.

Art. 1er. Intégrité du territoire de la Monarchie autrichienne, à l'exception du royaume Lombard-Vénitien.

Art. 2. Reconnaissance par l'Autriche de la dissolution de la Confédération germanique, et d'une nouvelle Confédération dite du Nord, dont elle ne fait pas partie. Consentement de l'Autriche à une Confédération des États allemands au sud du Mein, devant s'allier par des conventions ultérieures avec la Confédération du Nord.

Art. 3. L'Autriche abandonne à la Prusse les Duchés de Sleswig et Holstein avec cette réserve que les populations des districts du nord du Sleswig seront de nouveau réunies au Danemark, si elles en expriment le désir, par un vote librement émis (1).

(1) Cette réserve avait été demandée par la France, et faisait partie des premiers préliminaires proposés par l'Empereur.

Art. 4. Indemnité de guerre à payer par l'Autriche de 40 millions de thalers, réduite à 20 millions de thalers, par suite de diverses compensations.

Art. 5. Le Roi de Prusse, à la demande de l'Empereur d'Autriche, consent à respecter l'intégrité territoriale du royaume de Saxe, sous la réserve de régler par un traité spécial la part d'indemnité de guerre à payer par la Saxe, et la future position de la Saxe dans la Confédération du Nord. Par contre l'Empereur d'Autriche promet de reconnaître la nouvelle organisation que le Roi de Prusse établira dans le nord de l'Allemagne, y compris les annexions qu'il jugera bon de faire.

Art. 6. Le Roi de Prusse s'engage à décider le Roi d'Italie à accéder à l'armistice et à la paix dès que l'Empereur Napoléon lui aura rétrocédé la Vénétie.

Les articles 7, 8, 9 concernent l'armistice et quelques règlements de détail.

La convention d'armistice était de quatre semaines, et commençait le 2 août. Elle spécifiait avec soin une ligne de démarcation que les armées ne devaient franchir sous aucun prétexte; en deçà de cette ligne elles pouvaient se mouvoir librement: l'entretien des troupes prussiennes restait à la charge des provinces occupées par elles, mais sans qu'elles puissent prélever des contributions en argent. Un paragraphe (art. 8) disait que les propriétés, magasins et approvisionnements de l'État ne seraient pas saisis par les Prussiens, en tant du moins que ces derniers n'en eussent pris possession avant le commencement de l'armistice. D'autres paragraphes réglaient certains détails relatifs aux ambulances, aux malades et à l'administration.

Deux jours après, la Bavière conclut une convention d'armistice qui ne diffère de celle-ci que pour la ligne de démarcation réglée sur les bases de *l'uti possidetis*.

Ici se présentent quelques incidents que nous rapporterons avant d'aller plus loin, parce qu'ils ont une signification morale d'un véritable intérêt. Ce sont aussi des précédents qu'il est bon d'inscrire dans l'histoire pour les y retrouver un jour à titre d'enseignements.

On a vu que les conventions d'armistice dataient du 2 août, bien que les actes eussent été signés pour l'Autriche et la Prusse le 26, et pour la Bavière le 28 juillet ; mais il avait été déclaré incidemment à l'article 9 des préliminaires que la suspension d'armes serait prolongée jusqu'à cette date. — « Cet armistice datera du 2 août, jour jusqu'auquel la présente suspension d'armes sera prolongée. »

Or, aussitôt après les signatures du 26 juillet, on réfléchit, au quartier général prussien, qu'il y avait là du 26 juillet au 2 août un espace de 6 jours francs qui pouvaient s'employer utilement à l'aide de quelques subtilités d'interprétation dans les engagements contractés. Si la suspension d'armes se prolongeait du 26 juillet au 2 août, cela ne voulait pas dire que les clauses de l'armistice fussent en vigueur avant cette dernière date. On pouvait donc encore traiter le pays autrichien suivant les lois de guerre pourvu qu'il ne fût pas fait usage des armes.

En conséquence on expédia de tous côtés des ordres à cet effet.

Dans le district d'Eger, en Bohême, le major Winterfeld, commandant des troupes prussiennes, reçut l'ordre de lever sur les habitants une imposition d'un quart de l'impôt annuel et de le faire immédiatement dans les vingt-quatre heures.

L'article 7 de la convention du 26 juillet portait ces mots : — « Des contributions en argent ne seront pas levées par la Prusse. » — L'ordre venait de Nikolsbourg et était arrivé le 30 juillet.

Le même jour, les troupes prussiennes, malgré les stipulations expresses de l'article 8 (voir ci-dessus) prenaient possession de la fabrique Impériale de tabac de Sedletz, près de Küttenberg, s'emparaient de tout le matériel, enlevaient tous les approvisionnements, et réduisaient à la misère plus de 2,000 habitants du pays qui ne vivaient que de cet établissement national.

Ce qui se passait en Bavière était plus grave encore. Il avait été convenu à Nikolsbourg qu'à partir du 28 il ne serait plus tiré un coup de fusil, ce qui plaçait la Bavière dans le même cas que l'Autriche, c'est-à-dire la suspension d'hostilités jusqu'au 2 août, et l'armistice après le 2 août. M. de Bismarck en avait pris l'engagement formel avec M. de Pfordten. Or malgré les ordres expédiés, ou soi-disant expédiés, du quartier gé-

néral, le général de Manteuffel et le Grand-Duc de Mecklembourg-Schwerin continuaient à s'avancer et à prendre possession des territoires, poursuivant sans s'arrêter un plan qu'il était d'ailleurs très-facile de comprendre, et qui avait pour but de créer une possession d'état avant l'échéance du 2 août.

Le général de Manteuffel voulait à tout prix s'emparer de Würtzbourg; mais s'il était facile de feindre l'ignorance des engagements pris à Nikolsbourg, il l'était moins, à ce qu'il paraît, de triompher de la résistance des Bavarois. Pour la première fois, il fallut renoncer aux faciles conquêtes qui jusqu'ici avaient marqué la marche militaire des Prussiens dans l'ouest de l'Allemagne, et après un combat de quelques heures, la position de l'armée prussienne était telle que, sans être positivement battue, elle n'avait plus aucun intérêt à ignorer la convention de Nikolsbourg dont la nouvelle était d'ailleurs connue dans tout le pays.

Quant au Grand-Duc de Mecklembourg-Schwerin, arrivé tard sur le champ de bataille, il voulait à tout prix faire quelque chose de militaire; aussi sans s'inquiéter de la suspension des hostilités, il s'emparait, au nom du Roi, des cercles bavarois où il paraissait à la tête du deuxième corps d'armée de réserve, fort de 22,000 hommes et 66 canons. Parti de Leipzig le 20 juillet pour combiner l'invasion du nord-ouest de la Bavière avec les opérations de l'armée qui était sur le Mein, il était le 28 près de Baireuth, c'est-à-dire précisément le jour même où le général de Manteuffel venait de signer une convention d'armistice avec le prince Charles de Bavière.

Il se passa alors un fait qui mérite d'être consigné, afin de servir d'exemple pour les négociations de l'avenir. Le quatrième bataillon des gardes du corps Bavarois (*Bairischen Leibregiment*) était entré à Baireuth le 27 juillet, et s'en était retiré aussitôt en apprenant que les Prussiens s'avançaient en nombre considérable pour l'occuper. Il était à Kirchenlaibach, opérant sa retraite vers Kemnat, quand on apprit la signature de l'armistice de Würzburg. C'était le 28 juillet.

Après avoir en vain parlementé pour revenir à Baireuth, ce quatrième bataillon isolé et cherchant à rallier ses nationaux,

continua sa retraite par Saint-Johann, Weiden et Weidenberg, couvert par la convention de Würtzbourg. Il avait malheureusement compté sans le Grand-Duc de Mecklembourg-Schwerin, qui voyait avec un extrême mécontentement la campagne se terminer sans qu'un fait d'armes eût illustré son commandement. Le fait d'armes vint enfin à la dernière heure; mieux eût valu qu'il ne vînt pas; que le lecteur en soit juge!

La suspension d'armes de Nikolsbourg était du 26 juillet, celle de Würtzbourg du 28. Or le 29, le Grand-Duc, se portant avec des forces considérables à Saint-Johann, fit littéralement écraser le malheureux bataillon bavarois. On raconte que ces pauvres gens, cernés de tous côtés par un ennemi dix fois plus nombreux, surpris dans la confiance de l'armistice par cette attaque soudaine et injustifiable, montrèrent un courage héroïque; mais que pouvait un bataillon contre tant d'agresseurs? Ils furent anéantis, et le Grand-Duc revint en vainqueur célébrer son triomphe à Nurenberg. L'opinion publique se montra sévère, même en Prusse, contre ce triste et inutile fait d'armes, auquel heureusement, disaient les Prussiens, l'armée du Roi n'avait pas pris part (1).

A peine connut-on dans l'ouest la conclusion de l'armistice que de tous côtés l'armée des Confédérés se disloqua. Dès le 30 au matin, les Badois reprirent la route du Grand-Duché de Bade; les Wurtembergeois qui étaient réunis à Marktbreitungen se replièrent le jour même vers le Sud et la Souabe; les Autrichiens vers Munich; les Hessois de Darmstadt par les chemins de fer vers Manheim et le Rhin. Les troupes de Nassau et de la Hesse-Électorale, moins heureuses que leurs alliés, furent les seules qui ne purent regagner leur patrie.

Ainsi se terminait pour cette armée confédérée une campagne qui, à part quelques petits combats honorables, mais improductifs, avait en grande partie consisté en marches et en contremarches dont il est assez difficile de saisir la combinaison. Il lui avait manqué une direction vigoureuse et concentrée dans un

(1) Voir l'histoire de la guerre de 1866 par le colonel W. Rustow. 3e partie, chapitre Ier.

commandement unique, car les troupes étaient bonnes et très-disciplinées. « Les corps de l'Allemagne du Sud, disait en 1874 M. de Bismarck, pouvaient fournir d'excellents matériaux; l'organisation seule était défectueuse. »

Retournons maintenant à Nikolsbourg et aux négociations de paix d'où va sortir la NOUVELLE ALLEMAGNE, c'est-à-dire l'Allemagne prussienne. Pour bien saisir les diverses parties de cette œuvre complexe, il est nécessaire de les étudier séparément, les unes après les autres, bien qu'en réalité tout se fit presque simultanément. Avec l'Autriche on avait conclu l'armistice et jeté les bases préliminaires d'une paix définitive. Il restait encore à s'entendre avec les États confédérés qui avaient été les alliés de l'Autriche; avec l'Italie qui paraissait vouloir protester contre une paix répondant imparfaitement à toutes ses espérances; avec la France qui commençait à s'inquiéter de cette grande révolution politique s'accomplissant sous ses yeux, et pour ainsi dire sous le couvert de son manteau. Commençons par la France.

XVI

Négociations entre la France et la Prusse au sujet de compensations territoriales réclamées par la France. — Le Cabinet de Berlin propose de les prendre ailleurs qu'en Allemagne. — Les négociations demeurent sans résultat. — Récit inexact d'une entrevue entre MM. de Bismarck et Benedetti. — Séjour de M. Von der Pfordten à Nikolsbourg. — Deux versions différentes sur les incidents de ce séjour. — Programme politique du Gouvernement bavarois.

Le 11 juin 1866, l'Empereur Napoléon s'exprimait en ces termes dans la lettre adressée à son Ministre des Affaires Étrangères, et publiée au *Journal officiel* :

« Si, malgré nos efforts, les espérances de paix ne se réalisent pas, nous sommes néanmoins assurés par les déclarations des Cours engagées dans le conflit que, quels que soient les résultats de la guerre, aucune des questions qui nous touchent ne sera résolue sans l'assentiment de la France. »

Les déclarations de l'Autriche avaient été formulées dans une convention secrète, créant des engagements réciproques et définis.

Avec la Prusse, les choses n'étaient malheureusement pas ainsi stipulées, et, au lieu d'engagements, on n'avait que des assurances.

M. de Bismarck avait compris de tout temps que les succès militaires de la Prusse devaient créer pour la France le besoin d'augmenter proportionnellement la sécurité de ses frontières.

Il avait admis, dès l'origine du conflit austro-prussien, la nécessité de cette compensation.

Vers la fin de 1865, étant allé en France, il avait cherché à établir avec l'Empereur Napoléon une espèce d'entente préalable ; mais ses efforts n'avaient pas abouti, parce que ses propositions ou plutôt ses avances étaient vagues et mal définies. Ce qu'il offrait était plutôt une complicité qu'un accord, et, ni comme complice, ni comme allié, il ne donnait des garanties suffisantes.

On a souvent blâmé l'Empereur de ne pas l'avoir écouté alors, et ce reproche n'est pas mérité. N'avait-on pas devant les yeux l'expérience encore récente de la campagne politique dont la guerre austro-prussienne menaçait de devenir le dénouement forcé ? Il eût été aussi imprudent qu'injustifiable d'accorder sa confiance à un Ministre qui n'eût pas manqué de s'en servir au détriment de la France, le jour où il en eût trouvé une occasion avantageuse. Aussi, à cette époque-là, la réserve de l'Empereur fut-elle habile et irréprochable.

Ce fut plus tard, lorsque la guerre devint inévitable, au moment où les Puissances belligérantes se préoccupaient d'acquérir, soit des alliances, soit des promesses de neutralité ; ce fut alors que le Gouvernement français eût bien fait de poser franchement les conditions de sa neutralité. Il valait mieux traiter avec les Prussiens avant la bataille que de chercher à le faire après la victoire.

Pour bien mettre en relief l'état des rapports de la France avec la Prusse au moment des négociations de Nikolsbourg, il est nécessaire de remonter au mois de mai et de revenir sur quelques documents dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs.

A cette époque, M. de Bismarck s'exprimait ainsi avec le général Govone, appelé à Berlin pour préparer l'alliance de la Prusse avec l'Italie, en vue de la guerre contre l'Autriche (1) :

« Les difficultés sérieuses, nos véritables inquiétudes viennent de l'attitude de la France. Elle garde le silence avec la

(1) Rapport du général Govone adressé à son Gouvernement le 22 mai 1866.

Prusse, et ses représentants dans les Cours secondaires travaillent dans le sens de l'Autriche. On dit, il est vrai, que ces agents font la politique de M. Drouyn de Lhuys, peut-être même avec plus de zèle qu'on ne leur en demande, et que ce n'est pas là la politique de l'Empereur (1) ; cependant il n'en est pas moins inquiétant pour nous de commencer la guerre avec la menace de 300,000 hommes qui peuvent nous tomber sur le dos au moment où nous serions bien engagés. »

« Je répondis (c'est le général Govone qui parle) : — Mais je croyais que Votre Excellence avait des intelligences avec l'Empereur et qu'Elle s'était entendue avec lui ; et si c'est le cas, vous pouvez avoir en lui une confiance aveugle, parce qu'il est un parfait gentilhomme et ne trompe jamais ses amis. Nous pouvons, nous autres, en rendre témoignage. »

« Le comte de Bismarck, pesant chacune de ses paroles, me dit alors : — Il y a six mois, quand je parlai à l'Empereur des événements qui se préparaient alors, et qui sont actuels aujourd'hui, il paraissait vouloir se contenter de quelques arrangements qui convenaient aussi bien à la Prusse qu'à la France ; mais maintenant que nous sommes à la veille d'une solution, et qu'il conviendrait d'arriver à des conclusions pratiques et plus positives, il refuse absolument de s'expliquer. »

« Je repris : — Mais toute l'Europe sait quelles sont les convenances de la France, et les désirs de l'Empereur ne peuvent guère être autre chose. »

« Le comte de Bismark : — Il s'agit en somme pour la Prusse, dans cette campagne, d'acquérir une prépondérance non contestée sur une partie de l'Allemagne, et de s'attacher cette partie de l'Allemagne par des liens indissolubles. La Prusse peut-elle, le Roi peut-il, pour obtenir ce résultat, commencer à céder à la France des provinces étendues, de race allemande et de sang allemand ? Il conviendrait bien mieux à l'Empereur

(1) Ce n'est pas la première fois que nous voyons opposer ainsi la politique personnelle de l'Empereur à la politique officielle de son ministre des Affaires Etrangères. En principe, cette théorie est inadmissible, car le Ministre ne parlait et n'agissait qu'avec la sanction du Souverain et par son ordre. Cette opinion prenait sa source dans les mouvements que se donnaient pour l'accréditer, certains entremetteurs officieux très-assurés dans leur langage, et en rapports quotidiens avec les Cabinets étrangers. La politique française y perdait une partie de son autorité et de son efficacité.

de S'EMPARER DE LA BELGIQUE et des pays de la frontière française où on parle le français. »

« Le général Govone : — Je répondis que, en ce qui concernait la Belgique, ce pays avait une vitalité et un sentiment d'autonomie si réels que son annexion présenterait des difficultés capables d'en détourner l'Empereur, et que, d'un autre côté, il n'en était pas moins de première nécessité d'avoir la France avec nous dans les circonstances présentes. »

Nous arrêtons ici les citations textuelles du rapport italien, d'où il résulte que déjà, le 22 mai 1866, M. de Bismarck admettait pour la France la nécessité d'une compensation, et la cherchait ailleurs qu'en Allemagne, et notamment en Belgique.

Onze jours plus tard, le général Govone, au moment de quitter Berlin, va prendre congé de M. de Bismarck. Il est reçu le soir, à neuf heures, dans le jardin du ministère d'État, et là, pendant une promenade qui se prolonge jusqu'à dix heures, le Président du Conseil revient encore sur la question des compensations françaises. On est arrivé au 2 juin, la guerre est devenue imminente ; il faut préciser davantage (1).

« Pour une seule chose, dit-il, il m'aurait plu de me rendre à Paris. J'aurais voulu m'aboucher avec l'Empereur afin de connaître le *maximum* des concessions qu'il désire de nous pour la France. »

« Je demandai (le général Govone) si, en dehors du Rhin, il y avait quelque partie du pays où un vote pour l'annexion à la France pût, en quelque manière, réussir. Le comte de Bismarck répondit : — Aucune ; les agents français eux-mêmes (2), qui ont parcouru le pays pour connaître les disposi-

(1) Bien que ce second rapport du général Govone soit fort connu, nous avons cru nécessaire d'en reproduire quelques passages, et même de les intercaler dans le texte, parce que, indépendamment de l'intérêt qui s'y attache, ils sont un des éléments les plus concluants de notre argumentation. La traduction en est littérale et se ressent un peu de cette exactitude.

(2) De quels agents français M. de Bismarck voulait-il parler? Il eût été bien embarrassé de les nommer. Cette phrase donnait à supposer que l'idée d'annexion de ces provinces n'était pas nouvelle, et qu'on avait déjà étudié les dispositions de la population. Peut-être quelques touristes s'étaient-ils livrés à des recherches semblables, mais jamais aucun agent français n'avait reçu ni accompli une mission de ce genre.

tions des populations, rapportent tous qu'aucune votation, qui ne fût pas fictive, ne pourrait réussir. Personne n'aime son propre Gouvernement, ni la dynastie régnante sur son territoire; mais tous sont et veulent rester Allemands; de sorte QU'IL NE RESTERAIT QU'A INDEMNISER LA FRANCE AVEC LA PARTIE FRANÇAISE DE LA BELGIQUE ET DE LA SUISSE. »

« Je lui répliquai que cela était extrêmement difficile; mais que, si l'on ne pouvait faire valoir la volonté populaire, peut-être pourrait-on mettre en avant quelque autre principe, comme, par exemple, celui des *frontières naturelles*; j'ajoutai aussitôt que je n'entendais pas faire allusion à toute la rive gauche du Rhin; mais n'y avait-il pas quelqu'autre ligne géographique qui pourrait convenir à la France?

« A quoi le comte de Bismarck répliqua: — Si, il y aurait LA MOSELLE. Je suis, a-t-il ajouté, moins Allemand que Prussien, et *je n'aurais aucune difficulté à souscrire la cession à la France* DE TOUT LE PAYS COMPRIS ENTRE LE RHIN ET LA MOSELLE: LE PALATINAT, OLDENBOURG, UNE PARTIE DU PAYS PRUSSIEN, ETC. Le Roi cependant, sans l'influence de la Reine qui n'est pas Prussienne, aurait de très-graves scrupules et ne s'y déciderait que dans un moment suprême, lorsqu'il serait sur le point de tout perdre ou de tout gagner. De toute manière, pour travailler (*sic*) l'esprit du Roi en vue d'un arrangement quelconque avec la France, il serait nécessaire de connaître la limite *minimum* des prétentions de celle-ci, parce que, s'il était question de toute la rive gauche du Rhin, Mayence, Coblence et Cologne, mieux vaudrait s'entendre avec l'Autriche et renoncer aux Duchés et à beaucoup d'autres choses. »

Le lendemain (3 juin), M. de Bismarck s'entretenait du même sujet avec l'Ambassadeur de France et lui tenait à peu près le même langage, tout en se montrant un peu plus réservé qu'il ne l'avait été avec l'Envoyé italien. Voici la substance de cette conversation, d'après le rapport adressé le 4 juin par M. Benedetti à M. Drouyn de Lhuys.

« Il me disait hier, en me témoignant ses inquiétudes sur nos intentions, qu'il aurait bien voulu vous pressentir, avant l'ouverture de la guerre, pour le cas surtout où la Prusse, comme il en manifeste la confiance, remporterait de grands succès. J'ai relevé de ce qu'il m'a dit que le Roi se refuse toujours à admet-

tre qu'il pourrait être conduit à céder une portion du territoire actuel de la Prusse. Suivant Sa Majesté, au dire du moins de M. de Bismarck, les compensations qu'il pourrait y avoir lieu d'offrir à la France devraient être prises *partout où on parle français sur sa frontière*. Le Président du Conseil aurait lui-même fait remarquer à son Souverain que, pour disposer de ces territoires, il faudrait d'abord les conquérir. Il a échappé cependant au Président du Conseil de dire que si la France revendiquait Cologne, Bonn, et même Mayence, il préférerait disparaître de la scène politique plutôt que d'y consentir. — Sans que je l'aie pressé en aucune façon de s'expliquer davantage, il a indiqué qu'il ne croyait pas impossible de décider le Roi à nous abandonner LES BORDS DE LA HAUTE MOSELLE (la province de Trèves sans doute qu'il n'a pas nommée) (1), qui, jointe au Luxembourg, où la réunion à la France serait favorablement accueillie, redresserait notre frontière de manière à nous donner toute satisfaction. Je me suis borné à lui rappeler que le Luxembourg n'est pas plus une propriété sans maître que la Belgique et certains cantons de la Suisse; ne voulant pas d'ailleurs accepter la discussion sur ces éventualités, ni lui laisser supposer que ses combinaisons pouvaient avoir quelques chances d'être examinées à Paris, j'ai rompu l'entretien sur ce sujet, de manière à lui faire comprendre que je ne désirais pas le continuer. Je ne saurais dire si M. de Bismarck, en s'ouvrant avec moi à cet égard, sans que rien lui en fournît le prétexte, a voulu me pressentir ou vous faire connaître dès à présent, par mon intermédiaire, les concessions qu'il pourrait vous offrir, et celles que nous devrions nous abstenir de lui demander; mais je n'en serais pas surpris, ces sortes d'expédients lui étant généralement habituels (2)... »

La question des compensations françaises avait fait, comme on le voit, de grands progrès pendant cet intervalle de douze jours. C'est que la guerre approchait, et, suivant le langage du général Govone, il fallait à tout prix s'assurer du concours, ou du moins de la neutralité de la France.

(1) Il avait été plus précis la veille avec le général Govone en disant : *Tout le pays compris entre le Rhin et la Moselle, le Palatinat, Oldenbourg, une partie du pays prussien*, etc.

(2) « Mission en Prusse, » p. 164.

Pour la première fois, M. de Bismarck s'était enfin décidé à parler sérieusement de ce qu'il pouvait céder à la France. La Belgique, il ne l'avait pas ; la Suisse française, pas davantage ; les principautés Danubiennes, encore moins, et la France n'en avait que faire. Il n'était pas sérieux d'offrir ainsi des pays dont on ne disposait pas, en échange d'une complicité ou d'une neutralité bienveillante. M. de Bismarck le comprenait mieux que tout autre ; aussi avait-il offert à l'Ambassadeur de France les BORDS DE LA HAUTE MOSELLE et envisagé avec l'envoyé d'Italie des sacrifices encore plus considérables (1). Il est vrai qu'avec ce dernier, il avait subordonné ces sacrifices à l'éventualité d'un *moment suprême, lorsqu'il s'agirait pour le Roi de tout perdre ou de tout gagner*.

Or, ce moment suprême se présenta précisément vers le 4 juillet, après la bataille de Sadowa. C'est M. de Bismarck qui l'a reconnu lui-même par ces paroles que nous avons déjà citées, et dont nous rappelons la substance pour éviter d'y renvoyer le lecteur. — « Après la bataille de Sadowa, un petit appoint peu considérable de troupes françaises en s'unissant à l'armée de l'Allemagne du Sud, nous eût mis, de prime abord, dans la nécessité de couvrir Berlin et d'abandonner tous nos succès en Autriche (2). » —

Supposons que, ce jour-là, l'Ambassadeur de France à Berlin se fût présenté au quartier général prussien, et eût tenu ce langage : — Les succès de la Prusse ont dépassé vos espérances, et tous les résultats que vous poursuiviez vous sont acquis. C'est le moment de faire la paix et d'en régler les conditions. La guerre ne saurait se prolonger sans toucher aussi à d'autres

(1) Le général Govone n'était pas le seul avec qui M. de Bismarck se fût exprimé d'une manière aussi catégorique. On lit en effet dans une brochure officielle, publiée par M. de Schacten, ancien ministre de l'Electeur de Hesse à Berlin, le récit suivant qui n'a jamais été démenti .. parce qu'il est vrai.

C'était le 21 juin 1866 ; l'envoyé Hessois dit au comte de Bismarck : — « Etes-vous donc si sûr de la victoire ? — Oh ! pas du tout, répondit le comte ; mais croyez-vous donc que je laisserai venir Bénédek à Berlin ? Si Bénédek est vainqueur, *j'offre le Rhin à Napoléon*. »

(2) Discours déjà cité de M. de Bismarck au Parlement de Berlin, dans la séance du 16 janvier 1874.

intérêts que ceux des puissances belligérantes. A la demande de l'Autriche, la France intervient comme médiatrice. Elle accepte toutes les conséquences légitimes de vos victoires; vous en avez vous-mêmes formulé le programme ; l'Italie recevra pleine satisfaction par la cession de la Vénétie. Voici ce que la France demande : D'abord pour l'Autriche, l'intégrité de son territoire, moins la Vénétie ; ensuite pour la France, une rectification de sa frontière comprenant le Palatinat et une partie des territoires d'Oldenbourg (principauté de Birkenfeld) et de la province de Trèves. Je dois en même temps vous informer que 80,000 hommes sont mobilisés et dirigés sur notre frontière.—

Que serait-il arrivé ? M. de Bismarck l'a dit lui-même. — Les conditions de la France eussent été acceptées. —

C'est précisément ce que voulait et proposait M. Drouyn de Lhuys, et ce que l'Empereur avait commencé par approuver.

Nous avons dit par suite de quelle malheureuse intrigue cette résolution sage, habile et patriotique avait été écartée.

Quand la nouvelle en parvint au quartier général prussien, l'étonnement fut si grand qu'on ne voulut pas y croire. — « C'est impossible, disait-on, il y a là quelque piége dont il faut nous garder ; » — et M. de Bismarck en était tellement convaincu qu'il fit alors près du bourgmestre de Brünn la démarche que nous avons racontée, pour engager l'Autriche à renoncer à la médiation française. — « L'Empereur Napoléon, disait-il, dans son langage tranchant, ne manquera pas de demander quelque avantage pour payer sa médiation, et cela nous imposera l'obligation de réclamer de l'Autriche un plus grand sacrifice, pour compenser ce que nous aurons à donner à la France. » —

Quand M. de Goltz lui confirma, dans tous ses tristes détails, le revirement politique qui lui donnait la pleine liberté de ses mouvements, laissant les intérêts de la France à la merci de la générosité prussienne, il fallut bien se rendre à l'évidence. La France ne demandait plus rien, et d'ailleurs qu'importaient ses demandes, du moment où elle renonçait à les appuyer, et à utiliser les circonstances qui la rendaient toute-puissante ?

Telle était la situation, quand M. Benedetti arriva à Brünn,

le 15 juillet, pour discuter en médiateur les conditions d'un armistice. M. de Bismarck n'était pas homme à ne pas profiter de ses informations ; tout autre ministre, d'ailleurs, en eût fait autant à sa place. Aussi voyons-nous son langage se modifier considérablement. Ce qu'il offrait à la France avant la guerre, quand la victoire était incertaine, ce qu'il eût donné à la France, sans hésiter, le 4 juillet, si Elle avait appuyé sa demande par un langage ferme, une attitude résolue, une démonstration militaire quelconque, il n'entendait pas l'accorder à la France désarmée et pour ainsi dire suppliante. Des bords de la Moselle et de l'Oldenbourg, il n'en est plus question, si ce n'est pour faire comprendre clairement à l'Ambassadeur de France que les succès de la Prusse ne permettent plus d'y penser.

Mais comme le ministre prussien sentait bien qu'il était impossible de frustrer aussi complétement le Gouvernement français des espérances qu'il avait pu concevoir, sans provoquer tôt ou tard des ressentiments avec lesquels il faudrait compter, plus il écartait l'idée des compensations allemandes, plus il faisait valoir celle des acquisitions territoriales en dehors de l'Allemagne.

Il avait trop de perspicacité pour ne pas comprendre que cet excès de condescendance, dont M. de Goltz avait recueilli le bénéfice, ne pouvait être, après tout, qu'un accident dans la politique française, le produit momentané d'une intrigue éphémère, et qu'avant peu le Gouvernement, s'inspirant des sentiments légitimes de la nation, reviendrait forcément à la question des compensations ou des garanties nécessaires auprès d'un voisin devenu si fort et si puissant. Il comprenait aussi que si, grâce à la décision du 4 juillet, la France était pour le moment humble et désarmée, ces forces dont elle avait refusé de faire l'usage pacifique qui eût fait pencher la balance, ces forces n'avaient pas pour cela cessé d'exister, et pouvaient encore reparaître à la frontière allemande assez à temps pour y changer du tout au tout les résultats acquis et ceux qui restaient à acquérir.

Donc s'il prenait avantage de la situation pour écarter péremptoirement l'idée des compensations allemandes ; d'un autre côté, il paraissait encore attacher un grand prix à concerter un accord avec la France. Seulement il donnait à cet accord une portée

d'autant plus grande qu'elle était moins définie. — « Les revers de l'Autriche, disait-il (1), permettaient à la France et à la Prusse de *modifier leur état territorial*, et de résoudre dès à présent la plupart des difficultés qui continueraient à menacer la paix de l'Europe. — Je lui rappelai, dit M. Benedetti, qu'il existait des traités, et que la guerre qu'il désirait prévenir serait le premier résultat d'une telle politique. — M. de Bismarck me répondit que je me méprenais, que la France et la Prusse unies et résolues à redresser leurs frontières respectives en se liant par des engagements solennels, étaient désormais en situation de régler ensemble ces questions, sans crainte de rencontrer une résistance armée, ni de la part de l'Angleterre, ni de la part de la Russie.» —

Ces rectifications de frontières, combinées entre les deux Puissances, devaient se faire : pour la Prusse, aux dépens de la Saxe, du Hanovre, des Hesses et de Nassau ; pour la France, aux dépens de la Belgique et du Luxembourg.

Ce n'était d'ailleurs ni plus ni moins qu'une offre de complicité lucrative, substituée au marchandage d'une neutralité qui avait beaucoup perdu de son prix depuis qu'elle avait produit son effet, en assurant à la Prusse la liberté de ses mouvements et l'alliance italienne, conditions essentielles de ses succès.

Depuis lors le chancelier Prussien a cherché plusieurs fois à se disculper, en quelque sorte, d'avoir fait à la France des propositions aussi radicales ; c'était vraiment une peine bien inutile. Étant donnés les nouveaux principes de la politique allemande ; ceux qui avaient présidé à la liquidation de la guerre du Danemark, ceux qui avaient présidé aux préparatifs de la guerre austro-prussienne ; étant donné le nouveau droit proclamé au Parlement de Berlin, M. de Bismarck était parfaitement logique en disant à la France : — « Aujourd'hui, si nous nous unissons et nous entendons, nous sommes les plus forts ; prenons ensemble ce que nous voulons l'un et l'autre. » — Et du moment où on négociait avec le Cabinet de Berlin, il fallait être prêt à négocier sur ces bases.

Mais les instructions de l'Ambassadeur de France ne lui per-

(1) Dépêche du comte Benedetti, datée de Brünn, le 15 juillet 1866, publiée dans le récit de sa mission en Prusse, p. 188.

mettaient pas de s'engager dans ces grandes aventures ; il ne fit qu'écouter et informer.

Le 24 juillet, le quartier général du Roi de Prusse était à Nikolsbourg, les hostilités étaient suspendues, les négociations d'armistice et de paix touchaient à leur terme.

Du 4 au 24 juillet, il s'était écoulé vingt jours pendant lesquels on avait fait en France de tristes réflexions. Pouvait-on laisser ainsi l'omnipotence prussienne s'établir tout autour du territoire français sans rien faire pour la sécurité des frontières? On avait renoncé à toute démonstration militaire, on avait préféré attendre de la reconnaissance ou de la complaisance prussienne ce qu'il eût été si facile de réclamer avec autorité ; mais encore fallait-il le demander si on ne pouvait plus l'exiger. L'opinion publique commençait à s'émouvoir, et on sentait vaguement qu'il se commettait quelque part des fautes énormes. L'Empereur était parti pour Vichy ; il était très-malade, malade à ce point d'inspirer de sérieuses inquiétudes, et souffrant cruellement du mal dont il ne s'est jamais guéri. M. Drouyn de Lhuys se rendit auprès de lui.

Alors, trop tard, hélas ! il fut résolu qu'on enverrait à M. Benedetti, qui se trouvait à Nikolsbourg, l'ordre de pressentir M. de Bismarck sur les compensations territoriales que réclamait la sauvegarde des intérêts français. On demandait à la Prusse le redressement de la frontière de l'Est et son concours pour obtenir du Roi des Pays-Bas, moyennant un dédommagement pour ce souverain, la cession du Luxembourg. Ce n'était après tout que ce que M. de Bismarck avait déjà offert comme base d'un accord préalable. Mais la situation n'était plus la même. Non pas qu'il ne fût encore nécessaire pour le Cabinet de Berlin de ménager la France ; mais autre chose est de ménager une puissance en entretenant par des promesses ses légitimes espérances, ou de donner satisfaction immédiate à ces mêmes espérances. Entre ces deux manières, il y a une grande distance que M. de Bismarck ne se voyait plus obligé de franchir.

Les troupes confédérées des États méridionaux de l'Allemagne avaient salué la nouvelle de l'armistice avec un enthousiasme dont elles avaient rarement donné le spectacle pendant

la campagne. En quelques heures, chaque corps d'armée avait regagné son pays, et l'empressement de cette dislocation semblait impliquer un grand désir de paix. Donc de ce côté les chances d'une nouvelle campagne avec l'appui de la France avaient à peu près disparu.

D'ailleurs il existait alors dans les conseils du Gouvernement français un conflit permanent qui enlevait à la politique officielle du Ministre des Affaires Étrangères l'autorité si nécessaire en pareille circonstance. Pendant que M. Drouyn de Lhuys obtenait de l'Empereur les instructions expédiées à M. Benedetti le 25 juillet, il se faisait à Vichy un travail semblable à celui qui s'était fait à Paris du 4 au 5 juillet. Le ministre de l'intérieur et le ministre d'Italie agissaient dans un sens opposé à celui de M. Drouyn de Lhuys; M. Nigra parce qu'il craignait de voir la France intervenir en faveur de l'Autriche et rompre avec la Prusse; le ministre de l'intérieur, à cause des premiers engagements de sa politique prusso-italienne.

On raconte même qu'en ce moment, le prince Napoléon revenant de Florence où il avait été envoyé pour presser l'adhésion de l'Italie à l'armistice, ces deux personnages allèrent au-devant de lui, à quelque distance de Vichy, pour le mettre au courant de la situation, et l'engager à user de son influence contre les propositions de M. Drouyn de Lhuys.

Et pendant ce temps l'Ambassadeur de Prusse, M. de Goltz, tenu par M. Nigra et d'autres encore, fort au courant de tout ce qui se passait à Vichy, sachant que le crédit de M. Drouyn de Lhuys était devenu intermittent, et s'ébranlait sous les efforts convergents d'un parti puissant et soutenu, informé des moindres détails de la santé précaire de l'Empereur, faisait son devoir d'Ambassadeur, et écrivait à M. de Bismarck que tout en France conspirait contre une politique énergique. — On pouvait donc en toute sûreté laisser parler M. Benedetti, sans rien céder ni rien promettre de ce qu'on ne voulait ni céder ni promettre. Derrière les paroles du représentant de la France, il n'y avait pas, il ne pouvait plus y avoir ce qu'on avait pu craindre un instant d'y trouver, l'appui d'une résolution énergique et d'une démonstration militaire. —

Aussi quand le 26 juillet, M. Benedetti, en exécution des ordres reçus, voulut pressentir M. de Bismarck sur les compensations territoriales que réclamaient les intérêts français, le ministre prussien n'hésita-t-il pas à déclarer : — « qu'après les succès considérables des armées prussiennes, le Roi, vainqueur de l'Autriche, ne pouvait plus faire à la France l'abandon d'une portion quelconque du territoire prussien dans les provinces rhénanes. Peut-être, ajouta-t-il, pourrait-on trouver dans le Palatinat les compensations que la France croyait équitable d'obtenir ; il inclinait toutefois à penser qu'il serait préférable de concerter une autre combinaison. » — Et en rendant compte le même jour de cet entretien peu satisfaisant au ministre des Affaires Étrangères, M. Benedetti écrivait en terminant : — « Je n'apprendrai rien de nouveau à Votre Excellence en lui annonçant que M. de Bismarck est d'avis que nous devions la chercher (la compensation) en Belgique, et qu'il m'a offert de s'en entendre avec nous (1). »

En transmettant à M. Benedetti l'ordre de pressentir M. de Bismarck au sujet des revendications françaises, M. Drouyn de Lhuys s'était fait le fidèle interprète, non-seulement de l'opinion publique, mais encore et surtout du sentiment public qui ne se trompait pas, et avait comme l'intuition des nécessités de la situation. Il y avait, pour ainsi dire, unanimité dans le pays pour reconnaître, comme l'écrivait alors lui-même M. Benedetti, — « qu'en présence des importantes acquisitions que la paix assurait au gouvernement prussien, un remaniement territorial était nécessaire à la sécurité de la France (2). » —

La voix de la nation s'était fait entendre à l'Empereur, malgré les efforts puissants qui cherchaient à l'étouffer. Car il ne faut pas croire que les instructions envoyées à Nikolsbourg fussent, au moment de leur expédition, de simples ouvertures destinées à être appuyées ou abandonnées suivant l'accueil qu'elles y recevraient. Non ! quand ces instructions furent rédigées, il était parfaitement entendu que les revendications de la France seraient soutenues avec toute l'énergie et la résolution nécessaires. C'était un véritable retour aux idées du 4 juillet. Rien n'y

(1) Mission en Prusse, page 190.

(2) Mission en Prusse, page 177.

manquait; la démonstration militaire pouvait encore se faire; les circonstances, moins favorables qu'au 4 juillet, étaient encore telles, cependant, que la Prusse n'aurait pas hésité un instant à tenir ses promesses.

Malheureusement, la résolution fut de courte durée. On persuada de nouveau à l'Empereur qu'il était impolitique d'exiger, presque avec menace, ce qui pourrait s'obtenir sans violence par le simple effet d'une confiance réciproque. On rassura la Prusse, on la rassura si bien que, lorsque M. de Bismarck vit clairement qu'il n'avait plus rien à craindre, il refusa tout.

Le jour même où M. de Bismarck opposait aux ouvertures de M. Benedetti une fin de non-recevoir, à peine déguisée sous des apparences de courtoisie, les préliminaires de paix et l'armistice se signaient à Nikolsbourg, et de sa médiation pacifique, la France n'avait recueilli que deux satisfactions indirectes : la cession de la Vénétie à l'Italie, et la clause de l'article 3 des préliminaires de paix, qui réservait aux populations des districts du Nord du Sleswig le droit d'être de nouveau réunies au Danemark, si elles en exprimaient le désir, par un vote librement émis. — Pour la France, rien.

Quelques jours après la signature de l'armistice et des préliminaires, M. de Bismarck fit demander à la France la reconnaissance officielle et immédiate des annexions que la Prusse avait faites ou voulait faire jusqu'à concurrence de quatre millions d'habitants. On se rappelle que M. de Goltz avait déjà obtenu le consentement de l'Empereur pour ces annexions prussiennes, contrairement à l'opinion de M. Drouyn de Lhuys qui pensait que ces acquisitions de territoire devaient être soumises à la sanction d'un congrès européen. Aussi, en s'adressant au ministre des Affaires Étrangères, M. de Goltz ne fut-il pas surpris de voir que sa demande était accueillie avec quelque réserve. Il admettait, d'ailleurs, que cette reconnaissance devait entraîner, comme réciprocité de la part de la Prusse, une rectification de frontière devenue nécessaire.

L'Empereur, comme on le sait, était alors très-souffrant, à Vichy, et M. Drouyn de Lhuys dut, en conséquence, différer de quelques jours la réponse à la communication de l'Ambassadeur

de Prusse. M. de Goltz, bien au courant des divergences et des rivalités qui désagrégeaient le Conseil, pensa qu'il aurait plus facilement raison des autres ministres que du ministre des Affaires Étrangères; il se rendit donc aussitôt chez le ministre d'État pour lui faire part de la démarche qu'il venait de faire auprès de son collègue, et le prier d'appuyer télégraphiquement auprès de l'Empereur la demande de la Prusse. Cette visite est du 3 août, et il résulte d'une lettre du ministre d'État qui a été publiée depuis lors (1) que, tout en accédant à son désir et appuyant sa demande auprès de l'Empereur, le ministre fit néanmoins observer à l'Ambassadeur que cette question de la reconnaissance des grandes annexions lui semblait solidaire de celle de la rectification des frontières françaises, et que probablement on lui manifesterait la volonté de les traiter simultanément. Ce fut en effet ce qui arriva, et, le 5 août, M. de Goltz, revenant chez le ministre d'État, lui communiqua la réponse de son collègue, savoir : — qu'une communication dans ce sens avait été faite par M. Benedetti à M. de Bismarck, et qu'on croyait devoir attendre une réponse à cette suggestion avant d'aller plus avant dans les négociations. —

En effet, de nouvelles instructions avaient été envoyées à M. Benedetti, à la suite des pourparlers de Nikolsbourg, dont il avait transmis à Paris le résultat à peu près négatif, et, comme il avait déjà quitté le quartier général prussien, elles lui avaient été expédiées à Berlin où il les trouva à son arrivée. Elles lui prescrivaient de soumettre à la considération de M. de Bismarck un projet de traité destiné à rester secret provisoirement, et qui, en rectifiant la frontière française, devait comprendre la rive gauche du Haut-Rhin, jusques et y compris la forteresse de Mayence (2).

L'Ambassadeur était invité à donner, sans retard, au Gouvernement prussien, communication de ce document, et à venir ensuite rendre compte des dispositions avec lesquelles il aurait été accueilli.

(1) Lettre de M. Rouher, publiée par M. Benedetti dans le livre de s mission en Prusse, p. 195.

(2) Benedetti. Mission en Prusse, p. 187 et 197.

On était au 6 août. M. Benedetti prévoyant les résistances que soulèverait cette nouvelle proposition, jugea fort sainement qu'il valait mieux ne pas affronter les premières impressions qui en suivraient la communication, et il envoya le projet au comte de Bismarck, avec une lettre dont nous reproduisons les termes pour les opposer plus tard au récit pittoresque, mais inexact, que le ministre prussien fit de cet incident au Parlement de Berlin. La lettre d'envoi était ainsi conçue :

« Mon cher Président,

» En réponse aux communications que j'ai transmises de Ni-
» kolsbourg à Paris, à la suite de notre entretien du 26 du mois
» dernier, je reçois de Vichy le projet de convention secrète que
» vous trouverez ci-joint en copie. Je m'empresse de vous en
» donner connaissance, afin *que vous puissiez l'examiner à votre*
» *loisir*. Je suis, du reste, à votre disposition pour en conférer
» avec vous *quand vous en jugerez le moment venu*.

» Tout à vous. *Signé :* Benedetti.

» Dimanche, 6 août 1866. »

Le moment vint le lendemain 7 août. — M. de Bismarck, comme on pouvait le prévoir, ne voulut pas entendre parler de céder Mayence, ni la partie des provinces rhénanes qui devait l'accompagner ; il maintint ses anciennes propositions relatives aux compensations non allemandes ; on ne s'entendit pas, et M. Benedetti partit pour Paris, pour expliquer verbalement l'état de la question.

Le fait est que les propositions de la France, destinées à être discutées dans le secret des Cabinets, avaient été divulguées, et, qu'en Allemagne, elles avaient soulevé une opposition si unanime, que tout autre sentiment paraissait devoir s'effacer devant celui d'une résistance commune. Ce que demandait la France, elle ne pouvait plus l'obtenir que les armes à la main, et c'était la guerre, non plus seulement avec la Prusse, mais avec toute l'Allemagne ; car les États du Sud eussent profité de l'occasion pour racheter, au prix d'une coopération pour la cause allemande, les rançons dont la Prusse les avait frappés ou menacés.

Il est superflu d'indiquer comment et par qui les propositions secrètes avaient été portées à la connaissance du public ; on le devine aisément. M. Benedetti n'eut pas de peine à démontrer qu'il fallait désormais renoncer à obtenir quoi que ce fût, en ce genre, de la bonne grâce du Gouvernement prussien ; de son côté, M. de Goltz s'en expliqua directement avec l'Empereur, et le projet envoyé à Berlin le 6 août fut complétement abandonné.

Ainsi finirent les pourparlers relatifs aux compensations territoriales, ou rectifications de frontière, que le Gouvernement français avait espéré obtenir pacifiquement de la reconnaissance ou de la bonne foi du Gouvernement prussien. Dans toute cette question, M. Drouyn de Lhuys avait vu juste dès le principe. La politique qu'il chercha à faire prévaloir eût donné à l'Empire une situation prépondérante, et assuré pour longtemps la paix européenne. Les résultats négatifs de la politique contraire blessèrent profondément le sentiment national, et, de cette blessure non cicatrisée, naquirent les inquiétudes et les récriminations qui, à partir de la paix de Prague, troublèrent sans discontinuer les rapports de la France et de l'Allemagne.

Cinq ans plus tard, M. de Bismarck faisant allusion aux négociations dont nous venons de parler, en donna devant le Parlement de Berlin un récit inexact et imaginaire, destiné à produire sur son auditoire germanique l'effet d'une scène historique et populaire. C'était dans la séance du 2 mai 1871, et voici la traduction littérale de son discours :

« Après le 6 août 1866, je vis entrer l'Ambassadeur de France » dans mon cabinet, tenant un ultimatum à la main, nous sommant de céder Mayence, ou de nous attendre à une déclaration » de guerre immédiate. Je n'hésitai pas à répondre : — « Bien, » alors nous aurons la guerre. » — Cela fut télégraphié à Paris. » Là on raisonna, et l'on prétendit ensuite que les instructions » reçues par l'Ambassadeur de France avaient été arrachées à » l'Empereur Napoléon pendant une maladie. »

Le lecteur en sait assez pour relever lui-même toutes les inexactitudes de ce langage ; mais afin de lui éviter un retour

aux pages précédentes, nous allons les indiquer sommairement.

En disant qu'après le 6 août, il vit entrer l'Ambassadeur de France dans son cabinet, tenant un ultimatum à la main, M. de Bismarck s'écartait de la vérité en deux points, et se trouvait démenti par les documents officiels et authentiques. Si en effet on se reporte à la lettre du 6 août que lui écrivit M. Benedetti, en lui envoyant le projet de convention secrète, lettre que nous avons citée ci-dessus, on voit que l'Ambassadeur avait expédié le dit projet avec la lettre, la veille de l'entrevue, précisément pour n'avoir pas à l'apporter avec lui le lendemain, et éviter toute espèce de scène du genre de celle que M. de Bismarck a décrite dans son discours de 1871, à la grande admiration de la Chambre de Berlin.

Il n'est donc pas vrai que le Président du conseil vit entrer dans son cabinet l'Ambassadeur tenant à la main un ultimatum ; le traité proposé était depuis vingt-quatre heures dans les mains du Président du conseil.

Le second point, inventé par M. de Bismarck pour les besoins de sa cause et de son effet de tribune est beaucoup plus grave. C'était, dit-il, un ultimatum accompagné de la menace d'une déclaration de guerre immédiate. Or la lettre d'envoi du 6 août démontre précisément que le projet, loin d'être présenté comme un ultimatum, lui avait au contraire été communiqué *pour qu'il pût l'examiner à loisir*, et en conférer avec l'Ambassadeur *quand il jugerait le moment venu.*

Donc le document n'était pas un ultimatum ; donc la menace de déclaration de guerre ne l'accompagnait pas ; donc l'élan patriotique qui dicta au Président du conseil cette belle réponse : — « Bien, alors nous aurons la guerre » — est de pure invention et de fabrication posthume.

Il y eut, le 7 août dans le cabinet du Président du Conseil, une conversation diplomatique, courtoise, sans aucun de ces soubresauts ni de ces scènes dramatiques dont il se plut à amuser ses députés en 1871. On discuta, on ne s'entendit pas. M. Benedetti partit pour Paris, et le télégraphe prussien informa M. de Goltz.

— « A Paris, on raisonna. » — Cela veut sans doute dire qu'on discuta de nouveau le projet de convention, et c'est vrai, les do-

cuments le prouvent; d'ailleurs M. Benedetti y était allé pour cela.

— « Et l'*on* prétendit ensuite que les instructions reçues par l'Ambassadeur de France avaient été arrachées à l'Empereur Napoléon pendant une maladie. » —

Quel est donc cet *on* qui renseignait ainsi le Cabinet de Berlin, et qui en appelait avec lui de César malade à César en santé? Nous voulons l'ignorer.

L'Empereur était sérieusement affecté par la souffrance, c'est vrai. S'il eût été dans toute la force de son esprit généralement si droit, si synthétique et à la fois si tempéré, jamais il n'eût abandonné la résolution que lui avait suggérée son ministre des Affaires Étrangères, et qu'il avait adoptée dans la journée du 4 juillet. Mais si quelque chose avait été arraché à sa maladie, c'était bien plutôt ce revirement inattendu qui avait substitué à une politique de sages garanties, celle qui sur la foi de vagues promesses avait placé la France à la merci de la Prusse, attendant avec une aveugle confiance l'effet des bonnes paroles de M. de Goltz et de la reconnaissance de son Gouvernement.

Ces bonnes paroles de Berlin, de Paris, de Brünn, de Nikolsbourg, ces invites à l'entente cordiale, à l'alliance, à la complicité, à la coopération, veut-on savoir ce qu'en pensait au fond du cœur celui qui en était alors si prodigue? Il l'a dit depuis avec une franchise qui le découvre si elle ne le glorifie point. — « Il n'a jamais pensé qu'il y eût là rien de sérieux, mais il croyait qu'il était utile, dans l'intérêt de la paix, de laisser à la diplomatie française les illusions qui lui sont particulières, aussi longtemps que cela serait possible. Par ces motifs, il se taisait sur les demandes qu'on lui faisait, et il négociait dilatoirement, sans jamais faire de promesses (1). » — Tout n'est pas exact dans ces déclarations faites à quatre ans de distance, mais l'idée intime en ressort bien nette et sans ambages. Quel enseignement pour l'avenir!

Dès que la Prusse eût fait entendre le 19 juillet les premières paroles de trêve et ouvert les pourparlers qui aboutirent à l'armistice du 22 juillet, la plupart des princes allemands confédérés

(1) Circulaires prussiennes de 1870.

ou de leurs représentants accoururent à Vienne. Le Roi de Hanovre y était déjà depuis quelques jours; on vit arriver le 21 le Grand-Duc de Hesse, puis le Prince Frédéric de Wurtemberg, tous deux logés au palais Impérial; puis le Duc de Nassau et les ministres von der Pfordten et Dalwigk. Le Roi de Saxe était au château de Schönbrunn, et son ministre, M. de Beust, revenu de Paris, l'aidait de ses conseils.

L'intégrité du territoire saxon faisait partie des préliminaires de paix proposés par l'Empereur Napoléon à l'acceptation de la Prusse, et le Roi s'en montrait alors fort reconnaissant envers l'Empereur, envoyant à Paris les protestations les plus chaleureuses.

Le 23 août, M. von der Pfordten se rendit à l'Ambassade de France, accompagné du comte de Bray, alors ministre de Bavière à Vienne. Il venait demander un sauf-conduit pour pouvoir traverser les avant-postes prussiens, et aller à Nikolsbourg, négocier un armistice bavarois combiné avec celui de l'Autriche. Il était fort ému, et très-affecté de la pénible mission que lui avait en quelque sorte imposée son Souverain. Ses préoccupations s'accrurent encore quand il apprit que si l'Ambassade de France était chargée de la protection des sujets prussiens en Autriche, il n'en résultait pas qu'elle eût le droit de donner des passes pour les avant-postes prussiens; il fallait donc qu'il s'y présentât sans sauf-conduit, et comme simple parlementaire, si toutefois on consentait au quartier général à lui en reconnaître le titre. C'est ce qu'il fit le lendemain de grand matin.

Il était d'ailleurs complétement rallié au programme des préliminaires de paix; mais il avait conseillé au Cabinet de Vienne de continuer la guerre plutôt que de céder une parcelle de territoire. Il paraissait aussi attacher un grand prix au maintien de l'intégrité territoriale du royaume de Saxe, dût-on pour l'obtenir souscrire aux annexions que la Prusse réclamerait en Hanovre, dans la Hesse-Électorale et le Brunswick. Cette opinion s'établissait de jour en jour davantage à Vienne, et malgré la présence du Roi de Hanovre, le Gouvernement se montrait assez indifférent à son égard. Le Roi, de son côté, se tenait sur la réserve, maintenant avec beaucoup de dignité la position qu'il avait prise dès le premier jour en refusant les propo-

sitions prussiennes équivalant à une médiatisation déguisée. M. de Pfordten s'étant rendu, le matin du 24 juillet, aux avant-postes prussiens, dut à la surprise de l'officier auquel il s'adressa de pouvoir continuer jusqu'à Nikolsbourg. Déjà le prince Frédéric de Wurtemberg avait eu la même chance, profitant du prestige de l'ordre de l'Aigle noir, le premier ordre de Prusse, dont il portait les insignes en se présentant aux grand'gardes. S'il faut en croire le récit que fit plus tard le ministre bavarois de son arrivée à Nikolsbourg, elle ne fut rien moins qu'agréable, et M. de Bismarck refusa même pendant quelque temps de le recevoir. Le Président du Conseil paraissait très-mécontent de sa présence au quartier général, et se plaignait aux généraux de ce que la consigne donnée aux avant-postes n'eût pas été exécutée avec plus de rigueur. Peu s'en fallut même que le ministre bavarois n'eût à se retirer devant des impolitesses personnelles. Cependant, après une attente prolongée à dessein, M. von der Pfordten réussit à conclure un armistice de trois semaines pour la Bavière et pour les autres États du Sud. M. de Bismarck voulait que l'armistice fût accompagné comme pour l'Autriche, de préliminaires de paix ; mais M. von der Pfordten s'étant déclaré sans pouvoirs à cet effet, il finit par passer outre.

Le ministre bavarois avait quitté Nikolsbourg le 29 juillet, ayant signé l'armistice le 28 (1), et était revenu directement à Vienne, après être convenu avec le Gouvernement prussien que, à partir du 28 au soir, il ne serait plus tiré un coup de fusil. Nous avons vu que cette convention ne fut pas fidèlement exécutée par les Prussiens.

Il existe sur le séjour de M. von der Pfordten à Nikolsbourg, et sur les impressions qu'il en rapporta, deux versions différentes, et comme elles ne manquent d'intérêt ni l'une ni l'autre, nous allons les donner. Nous ferons toutefois observer que la première, celle qui va suivre, est la seule qui mérite créance, étant la reproduction à peu près textuelle du langage que tint le ministre bavarois à Vienne, dans la journée du 30 juillet 1866, quelques heures avant son départ pour Munich.

Nous avons déjà dit qu'il rapportait de Nikolsbourg des im-

(1) Voir aux annexes. No 2.

pressions désagréables et un souvenir fâcheux des mauvais procédés qu'il avait eu à endurer. Il paraît même que M. de Bismarck, prétendant qu'il était arrivé à Nikolsbourg contrairement aux règlements militaires, avait parlé un instant de le faire arrêter comme prisonnier de guerre, menace brutale, mais ridicule; car M. von der Pfordten étant envoyé par son Souverain en parlementaire pour traiter de l'armistice, il était couvert par les lois de la guerre aussi bien que par les lois de l'honneur militaire. Au surplus, le Président du Conseil prussien n'avait pas tardé à reconnaître que tout cet appareil de rudesse ne produisait pas sur le ministre bavarois l'effet qu'il s'en était promis, et comme, en ce moment, l'armée prussienne engagée dans l'ouest avait au moins autant besoin d'une suspension d'armes que l'armée des Confédérés, les négociations avaient été conduites assez facilement et assez rapidement.

En présence des événements qui venaient de s'accomplir, M. von der Pfordten exposait ainsi la ligne de conduite que la Bavière était appelée désormais à suivre :

— Aussi longtemps qu'il croirait la Confédération des États du Sud possible, le Gouvernement bavarois ferait tous ses efforts pour la réaliser. Il ne prétendait à aucune prépondérance, il n'élevait aucune prétention, soit réelle, soit honorifique, et acceptait la parité la plus absolue avec ses futurs confédérés. Il considérait la Confédération du Sud comme possible si elle se constituait sur la base des préliminaires de paix proposés par la France, c'est-à-dire avec la Bavière, le Wurtemberg, le grand-duché de Bade et la Hesse Grand'Ducale.

Mais si la Prusse, par ses exigences, amoindrissait encore les États du Sud, M. von der Pfordten doutait que ceux-ci pussent alors trouver, en se confédérant, les éléments de vie et de sécurité nécessaires, et il pensait qu'ils en seraient réduits à se fondre dans la grande union allemande sous l'hégémonie prussienne.

Dans ce cas la Bavière, ou plutôt (pour se servir de l'expression même du ministre), le Gouvernement bavarois tel qu'il était constitué au moment où il parlait, se séparerait des autres États, et, ne voulant à aucun prix faire partie de la

Confédération prussienne, il resterait isolé et indépendant. Le Roi de Bavière avait déclaré de la manière la plus formelle à son ministre d'État qu'il était résolu à abdiquer plutôt que de voir ses armées commandées par la Prusse, et son Gouvernement représenté à l'étranger par la diplomatie prussienne (1). M. von der Pfordten l'encourageait dans cette résolution, ne voulant pas, disait-il, après vingt années de lutte et de résistance, donner un démenti aux principes qui l'avaient toujours inspiré; mais avant de se retirer de l'arène, le Roi et son ministre épuiseraient toutes leurs forces et leurs ressources.

De retour à Munich, M. von der Pfordten avait l'intention de convoquer les chambres, et de leur présenter la situation telle que les événements l'avaient faite, afin qu'elles pussent, en connaissance de cause, prendre une décision et prononcer si le Parlement voulait l'indépendance de la Bavière, ou son absorption par la Prusse. Il leur dirait que, pour créer la Confédération du Sud avec quelques chances de durée, il fallait modifier les lois fondamentales de la monarchie pour les adapter à une organisation pratique et efficace de l'union des États confédérés. Il leur ferait entrevoir le rôle que la Confédération du Sud était appelée à jouer dans un avenir qu'il ne croyait pas fort éloigné, et leur déclarerait que désormais la Bavière et les États du Sud n'avaient plus d'autre alliance possible que celle de la France; que le temps était passé où il était de tradition et de politique allemande de repousser toute ingérence française. La Prusse n'avait-elle pas appelé l'Italie contre eux, contre l'Allemagne? La Bavière n'avait plus maintenant qu'un péril à redouter, l'absorption prussienne, et qu'une alliance à rechercher, celle de la puissance dont les intérêts n'admettaient pas cette absorption.

Si les chambres ne répondaient pas à son appel, et si le parti unitaire allemand faisait pencher la balance du côté de la Prusse, alors le Gouvernement dissoudrait le Parlement et poserait, dans de nouvelles élections, la question devant le pays.

D'après les paroles du comte de Bismarck, et celles que le Roi

(1) Ces déclarations sont assez curieuses à rapprocher de l'état de choses actuel, qui est précisément celui que le Roi croyait ne pas pouvoir supporter, c'est-à dire la médiatisation avec une couronne.

avait tenues à M. von der Pfordten, au moment de son départ, il paraissait certain que la Prusse voulait demander à la Bavière des sacrifices territoriaux de quelque importance, et peut-être même la ville de Bayreuth avec un périmètre considérable. La Hesse Grand'Ducale avait aussi à sacrifier sa province de Ober-Hesse, et le Wurtemberg perdrait aussi une province. Ces annexions devaient avoir pour effet de réduire la Confédération du Sud à des proportions qui la rendraient impossible, et le ministre bavarois comptait dans ce cas s'adresser à la bienveillante médiation de la France pour obtenir de la Prusse qu'elle y renonçât.

Il croyait savoir, ou plutôt il savait que le Grand-Duc de Bade désirait personnellement faire partie de la Confédération prussienne, ce qui s'expliquait par ses liens de parenté, le Grand-Duc étant le gendre du Roi.

Ce Prince venait même d'écrire à ce sujet une lettre qu'on avait reçue l'avant-veille (28 juillet) au quartier général prussien, dans le but de se rapprocher de son beau-père. Mais d'une part, le Cabinet de Berlin, malgré ses protestations de repentir et de soumission, ne paraissait pas empressé de souscrire aux vœux du Prince, et de l'autre, la population du Grand-Duché ne partageait pas les sympathies prussiennes de la Cour; il y avait donc des chances pour que Bade ne fût pas englobé dans le cercle prussien.

Dans la Hesse au contraire la situation était pour ainsi dire l'inverse, et si la Cour résistait à l'absorption prussienne, les Chambres, appartenant en majorité à l'opinion démocratique de la grande Allemagne, étaient très-favorables à cette absorption.

En Wurtemberg, les partis opposés luttaient avec des forces à peu près égales; le Gouvernement, il est vrai, voulait se séparer de la Prusse et agissait en conséquence; mais si l'opinion publique se déclarait en faveur de la grande union allemande, on pouvait prévoir que le Gouvernement ne lui résisterait pas, surtout s'il était, comme devait l'être la Hesse, affaibli par une perte territoriale.

Toutes ces considérations faisaient ressortir les difficultés que devait rencontrer la formation d'une Confédération du Sud.

Elles s'augmentaient encore par suite des mouvements que se donnait M. de Beust pour entraîner les petits États du Sud, et

même la Bavière dans la Confédération du Nord. Du jour où, malgré ses efforts, il avait vu la Saxe incorporée, bon gré mal gré, dans la dite Confédération, il s'était préoccupé de l'idée d'y faire entrer les autres avec elle, afin que la Saxe n'y fût pas seule de son espèce. Sa pensée était de s'assurer ainsi le concours d'autres États dans le futur Parlement allemand, et de grouper autant que possible les intérêts communs des anciens alliés pour en faire la base d'une opposition politique dans la future organisation de la Confédération. M. von der Pfordten repoussait cette combinaison qui, à ses yeux, manquait de sens pratique.

En effet, il était facile de constater à première vue, que même dans ce cas, les coalisés ne représenteraient pas la majorité dans la nouvelle Confédération prussienne, et qu'ils y seraient constamment à l'état de minorité opprimée, comme par exemple l'avaient été les États du Sud dans la Confédération américaine. Cependant si le Gouvernement bavarois était, en ce qui le concernait, bien résolu à fermer l'oreille aux suggestions du ministre saxon, même s'il les faisait appuyer par le Cabinet de Vienne, on ne pouvait pas en dire autant des autres Etats, et il était à craindre qu'à Stuttgardt et à Darmstadt elles fussent mieux accueillies.

M. von der Pfordten traitait de chimères les illusions à l'aide desquelles M. de Beust défendait son programme. Cette opposition dont il cherchait à grouper les éléments ne parviendrait jamais, disait-il, à acquérir dans la nouvelle Allemagne une importance véritable. Un an de durée suffisait pour amalgamer tous ces Etats par la fusion des intérêts matériels et l'assimilation complète des forces militaires dont la Prusse s'appliquerait à effacer les différences sous son commandement supérieur. M. von der Pfordten croyait qu'à la fin de cette période on chercherait en vain à faire revivre dans l'armée fédérale les souvenirs de l'ancienne patrie ou les tristesses du passé. L'Allemagne prussienne lui paraissait destinée fatalement à devenir, pour un temps, un véritable État homogène d'une puissance immense et redoutable.

Un seul danger la menaçait, selon lui, et la menaçait sérieusement. C'était l'expansion des idées révolutionnaires, qui, à l'aide des circonstances, devaient tôt ou tard se développer dans de grandes proportions et venir se heurter de front contre le Gouvernement prussien.

De là, disait le ministre bavarois, pourraient naître des luttes intestines dont il était difficile alors de prédire le résultat ; mais parmi les éventualités de l'avenir, il fallait prévoir désormais, de la part de la Prusse, une politique agressive et une guerre étrangère qui pouvaient devenir une nécessité ou un moyen de salut pour le Gouvernement prussien lorsque celui-ci, menacé à l'intérieur par des passions qu'il ne pourrait plus contenir, se verrait obligé de détourner à tout prix l'ardeur des populations vers un autre but pour échapper à sa ruine.

Dans ce cas, l'Autriche et la Bavière pourraient être pour la Prusse ce que l'Italie avait été pour l'Autriche dans la dernière campagne, et si elles ne suffisaient plus à elles seules pour vaincre l'Allemagne du Nord, elles pouvaient du moins, en paralysant une partie de ses forces, devenir d'utiles alliées pour toute autre Puissance belligérante. —

Nous venons de reproduire, sinon avec les mêmes mots, du moins avec une grande exactitude d'expression le remarquable discours que tenait M. von der Pfordten le 30 juillet 1866, avant de retourner à Munich. On croirait, à certains passages, lire le texte d'une prophétie, tellement les faits postérieurs ont justifié ses prévisions. Ce document, car la source où nous l'avons puisé nous permet de lui donner ce nom, suffirait à lui seul pour illustrer la carrière d'un homme d'Etat. En se plaçant au point de vue que les circonstances du moment créaient au Ministre bavarois, tout est juste, tout est sage et profondément pensé dans ces réflexions sur le présent ou sur l'avenir. Peut-être s'exagérait-il un peu la rapidité de l'action révolutionnaire, et par contre ne faisait-il pas une part assez considérable aux embarras financiers, conséquence forcée d'un énorme budget de guerre ; mais on ne peut pas demander à un homme d'Etat, quels que soient son expérience et son talent, de lire dans l'avenir comme nous lisons dans le passé. D'ailleurs s'il s'est trompé, il ne s'est trompé que de date, et si l'action dissolvante de l'idée révolutionnaire n'a pas encore produit les effets qu'il en redoutait, elle grandit assez vite pour justifier les craintes qu'elle lui inspirait il y a douze ans.

Nous avons dit plus haut qu'il existait une seconde version relative au séjour de M. von der Pfordten à Nikolsbourg; nous allons la donner sous toute réserve, et en indiquant son origine. C'est un récit fait en 1868 par M. de Bismarck lui-même à un personnage très-haut placé qu'il est inutile de nommer. Le lecteur y retrouvera la même préoccupation de mise en scène que dans le discours du 2 mai 1871 que nous avons cité plus haut. Cette ressemblance suffirait à elle seule pour rendre le tableau suspect.

Quoi qu'il en soit, nos informations sur cet entretien sont d'une telle précision qu'elles ont par cela même un véritable intérêt. Voici le récit du Ministre prussien :

— M. von der Pfordten était déjà depuis vingt-quatre heures à Nikolsbourg, et ni le Roi, ni le Président du Conseil n'avaient voulu le recevoir. — Que venait-il faire au quartier général prussien? Il ne s'agissait plus ni de discuter ni de négocier, par conséquent sa présence était inutile. On ne l'avait pas fait appeler, il était venu sans autorisation préalable, et de fait il était prisonnier de guerre. — Telles étaient les réponses que l'on avait opposées à ses demandes réitérées jusqu'à la soirée du 26. — Alors il se produisit un incident qui changea du tout au tout la situation. M. Benedetti venait de présenter au Gouvernement prussien une demande de rectification de frontières comportant pour la Prusse des sacrifices qu'elle était décidée à refuser. M. de Bismarck comprit le parti qu'il pouvait tirer de cette circonstance. Il fit appeler M. von der Pfordten.

Celui-ci arriva aussitôt. Il était pâle, défait, presque chancelant sur ses jambes, et convaincu que des lèvres du Président du Conseil allait tomber, avec les dures conditions du vainqueur, l'arrêt qui devait mutiler la Bavière, *finis Bavariæ !* — Quelle ne fut pas sa stupéfaction, quand au lieu de l'accueil hostile auquel il s'était préparé, il vit le Président du Conseil courir à sa rencontre et lui ouvrir les bras. — Il n'y a qu'un instant, lui dit-il, vous étiez encore un ennemi et un ennemi vaincu, maintenant vous êtes un ami, un allié, un frère. — La France nous demande Mayence et le Rhin (1). Nous sommes Allemands tous les deux,

(1) Cela n'était pas exact à Nikolsbourg, le 26 juillet. Il ne fut question de Mayence et du Rhin que le 6 août, à Berlin.

et tous les deux également blessés par cette prétention. Venez avec nous, que l'armée bavaroise s'unisse à l'armée prussienne contre l'étranger (1) notre ennemi commun, et nous nous arrangerons ensemble. — A peine ces paroles furent-elles prononcées que M. von der Pfordten se jeta, les larmes aux yeux, dans les bras de M. de Bismarck, et dans cet embrassement solennel se scella l'alliance militaire de la Prusse et de la Bavière. —

Telle est la version qui se donnait à Berlin en 1868; nous croyons pouvoir l'affirmer avec certitude, et c'est pour cela que nous la reproduisons.

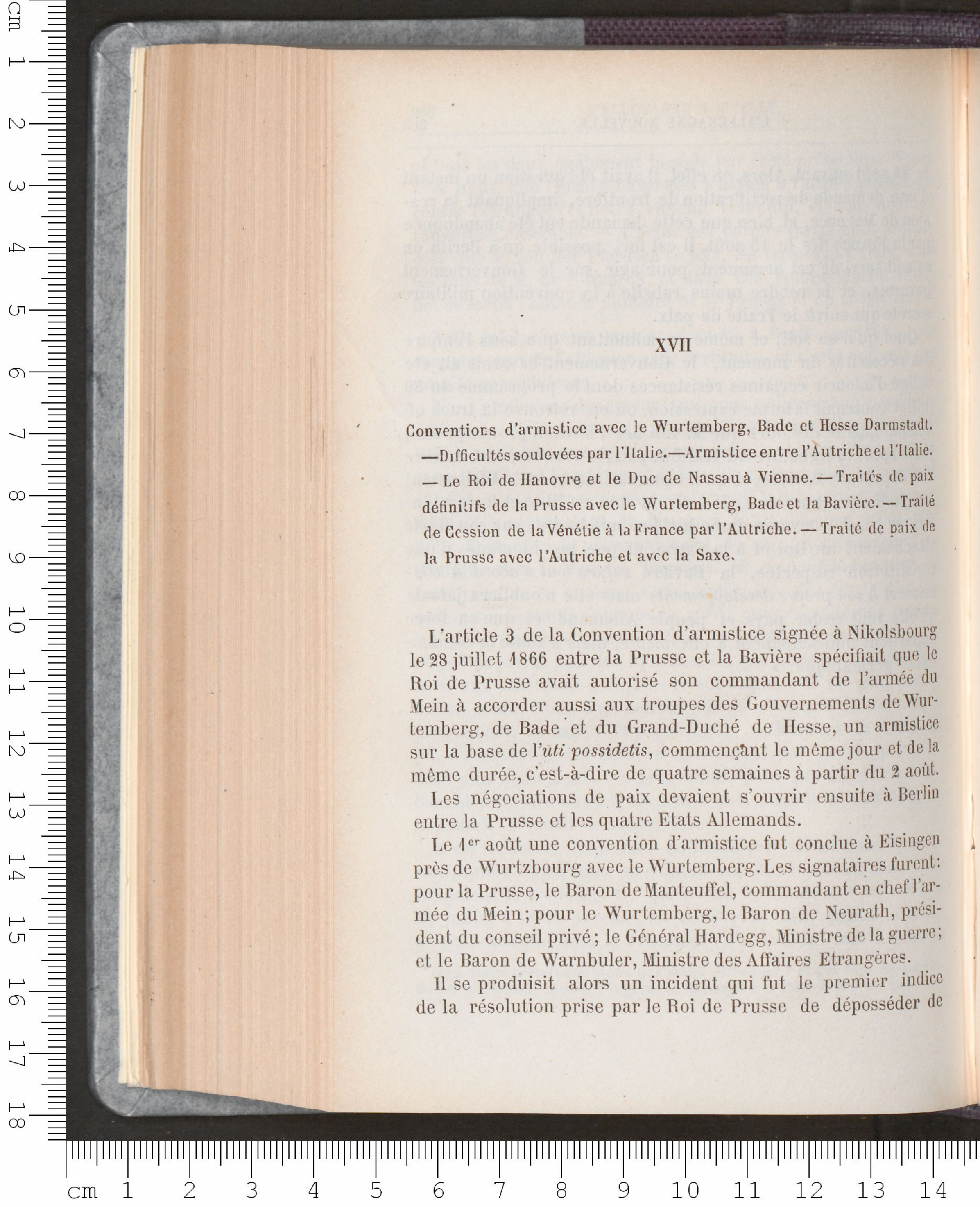
Nous y relevons des erreurs qui nous obligent à la considérer comme un récit fantaisiste inventé dans le but d'expliquer les traités militaires secrets qui accompagnèrent le traité de Prague, et en faussèrent l'esprit au bénéfice de la Prusse. Il est constant, en effet, que la France n'ayant pas formulé la demande de Mayence, pendant le séjour de M. de Bismarck à Nikolsbourg, celui-ci ne pouvait en faire le principal sujet de son attendrissement patriotique avec le Ministre bavarois. Mais indépendamment de cette preuve, en quelque sorte matérielle, des écarts d'imagination sur lesquels s'appuie ce récit, nous considérons comme une preuve morale d'égale valeur le langage tenu à Vienne le 30 juillet par M. von der Pfordten, tel que nous l'avons rapporté avec une exactitude scrupuleuse sur laquelle il ne peut exister aucun doute. Nous n'admettons pas en effet que de son propre mouvement, et sans y être provoqué, le Ministre bavarois ait pu, en sortant de cet embrassement fraternel, développer pendant plus d'une heure un programme politique aussi diamétralement contraire aux engagements que, d'après le récit de M. de Bismarck, il venait de contracter.

Il est d'ailleurs nécessaire de remarquer ici les dates qui ont une grande importance au point de vue des incidents dont nous rappelons le souvenir. Ce qui n'était certainement pas vrai le 28 juillet a pu le devenir un mois plus tard, quand le traité de paix définitif entre la Prusse et l'Autriche fut conclu à Berlin

(1) L'Italie n'était-elle donc pas aussi *l'étranger?* et cet élan de patriotisme allemand contre l'ingérence étrangère n'était-il pas un peu tardif?

le 22 août suivant. Alors, en effet, il avait été question un instant d'une demande de rectification de frontière, impliquant la cession de Mayence, et bien que cette demande eût été abandonnée par la France dès le 15 août, il est fort possible qu'à Berlin on se soit servi de cet argument pour agir sur le Gouvernement bavarois, et le rendre moins rebelle à la convention militaire secrète qui suivit le Traité de paix.

Quoi qu'il en soit, et même en admettant que sous l'empire des nécessités du moment, le Gouvernement bavarois ait été obligé d'adoucir certaines résistances dont le programme du 30 juillet contenait la ferme expression, on en retrouve la trace officielle dans le discours que M. von der Pfordten prononça cinq jours après la signature du Traité de paix, le 27 août, à la Chambre des députés de Bavière, et qu'il terminait ainsi : — « Pleinement *indépendante* et *autonome*, vis-à-vis du dehors ; libre et forte à l'intérieur par le souvenir d'une histoire millénaire, par son fidèle attachement au Roi et à la patrie, et par les bienfaits d'une constitution respectée, la Bavière *suffira tout d'abord à elle-même et à son propre développement*; mais elle n'oubliera jamais qu'elle veut rester pays et peuple Allemand, et que sa force appartient non-seulement à elle-même, mais à toute la communauté germanique. »



XVII

Conventions d'armistice avec le Wurtemberg, Bade et Hesse Darmstadt. — Difficultés soulevées par l'Italie. — Armistice entre l'Autriche et l'Italie. — Le Roi de Hanovre et le Duc de Nassau à Vienne. — Traités de paix définitifs de la Prusse avec le Wurtemberg, Bade et la Bavière. — Traité de Cession de la Vénétie à la France par l'Autriche. — Traité de paix de la Prusse avec l'Autriche et avec la Saxe.

L'article 3 de la Convention d'armistice signée à Nikolsbourg le 28 juillet 1866 entre la Prusse et la Bavière spécifiait que le Roi de Prusse avait autorisé son commandant de l'armée du Mein à accorder aussi aux troupes des Gouvernements de Wurtemberg, de Bade et du Grand-Duché de Hesse, un armistice sur la base de l'*uti possidetis*, commençant le même jour et de la même durée, c'est-à-dire de quatre semaines à partir du 2 août.

Les négociations de paix devaient s'ouvrir ensuite à Berlin entre la Prusse et les quatre Etats Allemands.

Le 1er août une convention d'armistice fut conclue à Eisingen près de Wurtzbourg avec le Wurtemberg. Les signataires furent: pour la Prusse, le Baron de Manteuffel, commandant en chef l'armée du Mein; pour le Wurtemberg, le Baron de Neurath, président du conseil privé; le Général Hardegg, Ministre de la guerre; et le Baron de Warnbuler, Ministre des Affaires Etrangères.

Il se produisit alors un incident qui fut le premier indice de la résolution prise par le Roi de Prusse de déposséder de

ses Etats le Duc de Nassau. Les plénipotentiaires Wurtembergeois avaient insisté pour que l'armistice s'étendît également aux troupes de Nassau, qui réunies à l'armée wurtembergeoise, ne faisaient qu'un même corps ; mais le Général de Manteuffel refusa d'y souscrire, sous prétexte qu'il n'avait pas d'instructions à cet égard. Il en avait au contraire, et de bien formelles, car le Duché de Nassau était, comme la Hesse-Electorale, voué à l'annexion prussienne. Il en était de même de toute la partie de la Hesse Grand'Ducale située au nord du Mein. Mais nous verrons plus tard pour quelle raison cette province ne fut qu'englobée dans la Confédération du Nord.

Des conventions à peu près semblables ayant été conclues avec Bade et Hesse-Darmstadt, les hostilités furent suspendues dans toute l'Allemagne.

Les Saxons, au nombre d'environ 24 à 25,000, étaient cantonnés en Autriche dans les environs de Vienne, faisant l'admiration de la population par leur discipline et la régularité de leur conduite. Dispersés dans les bourgades, logés en grande partie chez les habitants, ils n'avaient pas tardé à en devenir les amis et s'étaient attiré la sympathie générale par leur caractère doux et prévenant. Il était d'ailleurs difficile de voir une troupe mieux tenue, mieux équipée, mieux exercée et mieux commandée. Le peuple de Vienne les saluait de ses bravos comme il l'eût fait pour ses propres régiments. Car aux premières nouvelles de l'armistice la capitale de l'Autriche avait repris le cours habituel de sa vie facile et insouciante, et le soir dans les jardins du Volks-Garten, la musique des Saxons remplaçait celle des régiments décimés à Kőnigsgrătz ou échelonnés le long du Danube.

Donc en Allemagne tout était à la paix.

Que se passait-il en Italie, et qu'avait fait le Gouvernement Italien depuis le 22 juillet, jour où tous les plénipotentiaires s'étaient réunis à Nikolsbourg, après être convenus d'une trêve provisoire qui s'étendait jusqu'au 2 août?

Les Plénipotentiaires Italiens, c'est-à-dire le Comte de Barral et le Général Govone, s'étaient absolument refusés à prendre part aux négociations de l'armistice Austro-Prussien, et M. de Bismarck, après avoir reçu la promesse de la rétrocession de

la Vénétie au Roi Victor-Emmanuel, s'était décidé à passer outre. — Du moment, disait-il, où la Vénétie est acquise à l'Italie, la Prusse se trouve dégagée vis-à-vis de son alliée et ne lui reconnaît pas le droit de venir entraver la conclusion de la paix. — Ne pouvant donc avoir le concours de l'Italie, le Cabinet de Berlin avait pris le parti de s'en passer; les préliminaires de paix avaient été signés, l'ère pacifique s'était ouverte, et l'Italie risquait de se trouver seule en face de l'Autriche, situation que cette dernière puissance envisageait d'ailleurs sans aucune inquiétude.

Le 30 juillet, on reçut à Vienne, dans la soirée, un télégramme, annonçant qu'au dernier moment, lorsque tous les plénipotentiaires présents à Nikolsbourg se disposaient à partir, et en l'absence des représentants de l'Autriche qui s'étaient déjà retirés, le comte de Barral avait annoncé l'adhésion de son Gouvernement à l'armistice prussien de quatre semaines.

Dans la nuit une autre dépêche, complétant la première, fit savoir que cette adhésion avait été faite sous forme conditionnelle et que l'Italie subordonnait la question de l'armistice à l'acceptation préalable par l'Autriche des propositions suivantes:

1° — Maintien des positions militaires acquises sur la base de l'*uti possidetis*;

2° — Cession de la Vénétie à l'Italie sans conditions;

3° — Vote plébiscitaire dans la Vénétie au moment de sa rétrocession;

4° — La réserve de faire valoir dans les négociations de la paix les prétentions de l'Italie au Tyrol méridional.

Ces conditions produites au dernier moment ne pouvaient plus se discuter en temps utile, car la suspension d'armes expirait le 2 août, et le temps manquait matériellement pour réunir les plénipotentiaires Autrichiens et Italiens. Ces derniers avaient de leur côté rendu la réunion impossible en quittant Nikolsbourg le 30 pour retourner à Berlin. Il y avait d'ailleurs quelques-unes de ces propositions que l'Autriche était absolument décidée à repousser, quelles que pussent être les conséquences de son refus.

Aussi la première impression du Cabinet de Vienne fut-elle

que l'ensemble de ces circonstances n'était pas le résultat d'un cas fortuit, mais que le Gouvernement italien avait agi, d'accord avec M. de Bismarck, pour laisser la question de l'armistice entre l'Autriche et l'Italie, vague et indécise, afin d'y trouver un point d'appui et un moyen de pression dans les négociations de paix qui allaient s'ouvrir à Prague.

Nous ne partageons pas cette opinion, et nous croyons plutôt que le Gouvernement italien en prescrivant à ses plénipotentiaires de quitter dès le 30 juillet le quartier général de Nikolsbourg, avait voulu, au contraire, les éloigner d'un centre où il ne se sentait plus soutenu comme il l'avait espéré. Il n'ignorait pas en effet que le comte Karolyi avait été envoyé à Nikolsbourg pour demander à M. de Bismarck si la Prusse comptait appuyer les prétentions italiennes sur le Tyrol méridional et que ce dernier avait déclaré que le Roi ne les appuierait pas. Nous verrons par ce qui suit que l'Italie se tourna alors vers la France et qu'elle y trouva encore dans une certaine mesure un secours extraordinaire.

Pour bien apprécier l'importance de cette clause de l'*uti possidetis* que le Gouvernement italien voulait introduire dans les conditions de l'armistice, il faut rappeler qu'après avoir cédé la Vénétie à la France, l'Autriche, jugeant inutile de défendre un territoire qui devait bientôt cesser de lui appartenir, s'était contentée de laisser des garnisons dans les places fortes et avait rapidement porté sur les rives du Danube tout le reste de son armée. Les Italiens, de leur côté, s'étaient avancés à mesure que les Autrichiens se retiraient, occupant les villages quand ils les savaient évacués, et s'y installant après les avoir pavoisés de drapeaux aux trois couleurs. C'était plutôt une promenade militaire qu'une campagne; car, à l'exception de deux ou trois rencontres avec l'arrière-garde autrichienne, qui les avait battus, ils se tenaient à distance de l'ennemi. Cependant, comme rien ne s'opposait à leur marche, ils avaient passé la frontière du Tyrol depuis le 13 juillet, et se trouvaient, à la fin du mois, avancés de quelques milles à l'intérieur. Il y avait en réalité une possession militaire d'une certaine partie du Tyrol autrichien par les troupes, volontaires et autres, commandées par Gari-

baldi, Nicotera et quelques autres chefs. Or, de cette possession, le Cabinet de Florence avait rêvé de se faire un droit pour demander à la paix l'annexion du Tyrol à l'Italie.

Bien que le Gouvernement autrichien eût appris l'adhésion conditionnelle de l'Italie à l'armistice prussien, cette communication ne lui ayant pas été faite directement, il n'en voulut tenir aucun compte, d'autant plus qu'il n'était aucunement disposé à consentir aux demandes italiennes. M. le comte de Mensdorff fit donc savoir aux généraux italiens que l'Autriche, considérant la trêve d'armes comme expirée le 2 août à quatre heures du matin, les troupes autrichiennes avaient reçu l'ordre d'agir en conséquence. En même temps on prenait des mesures pour ramener vers le sud des régiments qu'on en avait fait revenir quelques jours avant.

Mais le Cabinet de Florence ne se souciait guère de se trouver seul en face de l'Autriche, et, le 1er août, on apprit à Vienne qu'il avait fait proposer par le général La Marmora au général autrichien commandant la place de Legnano, une prolongation de huit jours pour la suspension d'hostilités, annonçant que, pendant ce temps, le Gouvernement ferait des propositions relatives à l'armistice. L'Empereur François-Joseph ayant adhéré, la trêve fut ainsi prorogée au 10 août.

Alors commença entre les deux Gouvernements une discussion sommaire des conditions de l'armistice. Tout d'abord l'Autriche déclara refuser la clause de l'*uti possidetis* et exiger préalablement à toute signature l'évacuation complète du Tyrol; sur le second point, savoir la cession de la Vénétie sans condition, le Cabinet de Vienne répondait que la Vénétie avait été cédée à la France et qu'elle lui serait remise sans autre condition que le rachat du matériel de guerre laissé dans les forteresses et une répartition équitable de la dette publique ; le troisième point, c'est-à-dire le vote plébiscitaire, ne soulevait de sa part aucune objection ; une fois la Vénétie cédée à la France, peu lui importait qu'on y fît des plébiscites ou qu'on n'en fît pas ; sur le quatrième point, il y avait un désaccord absolu, et le Cabinet de Vienne protestait contre toute rectification de frontière en dehors de la Vénétie.

Dans le même temps se poursuivaient à Vienne les négociations relatives à la cession de la Vénétie à la France, et comme cette province ne pouvait être rétrocédée à l'Italie que dans les conditions de sa première cession, ce traité austro-français touchait directement les intérêts italiens. Il était donc naturel que le Cabinet de Florence fût tenu exactement au courant de toutes les péripéties d'une négociation dont il était seul à bénéficier. Il s'était ainsi établi entre Paris et Florence une communauté d'idées et une intimité de rapports qui permirent aux amis de l'Italie d'insister avec succès auprès de l'Empereur pour qu'il recommandât à Vienne l'acceptation de l'*uti possidetis* militaire, réservant les autres questions pour la négociation de la paix définitive.

Mais l'Autriche, malgré les instances de la France, ne voulut jamais y consentir.

L'Empereur François-Joseph se refusait à admettre que l'Italie, dont les armes ne comptaient pas encore un succès, fût plus exigeante dans ses conditions d'armistice que ne l'avait été la Prusse après ses victoires. Les préliminaires de paix dont l'Empereur des Français avait pris l'initiative, qu'il avait approuvés et recommandés aux belligérants, consacraient l'intégrité du territoire autrichien, sauf la Vénétie ; l'Empereur François-Joseph ayant cédé la Vénétie, avait le droit comme le devoir de défendre le reste de son Empire. Les Italiens n'avaient aucune raison militaire pour continuer l'occupation du Tyrol méridional ; n'ayant pas d'indemnité à réclamer ni à attendre, ils n'avaient aucun gage à retenir, le but final de la guerre étant atteint par la cession du royaume lombard-vénitien. La condition de l'*uti possidetis* militaire était donc en réalité inspirée par le désir de révolutionner le pays, et d'y faire naître par l'intimidation de leurs armées un mouvement factice sur lequel ils s'appuieraient plus tard pour revendiquer une partie de la province.

Or, si quelques villes renfermaient des éléments hostiles à l'Autriche, toute la population des campagnes lui était, au contraire, dévouée et sympathique, et si ouvertement, que c'était chose facile à constater ; mais que pourrait faire une population désarmée et intimidée en présence de l'armée italienne ? Rien n'était plus facile que d'organiser un vote forcé ou une manifes-

tation quelconque dans de semblables conditions, et une fois le fait accompli, on l'opposerait aux conseils de la France, en déclarant que les principes de son Gouvernement l'obligeaient à tenir compte du vœu des populations.

La revendication du Tyrol, ou d'une partie quelconque du Tyrol, ne pouvait pas d'ailleurs être réservée pour la discussion de la paix, les préliminaires français ayant posé catégoriquement la limite des sacrifices de l'Autriche. Dans le cas où l'Italie persisterait à ne pas se contenter de la Vénétie, le Cabinet de Vienne était décidé à continuer la guerre.

Tel était le langage du comte de Mensdorff le 5 août. On était fort loin de s'entendre entre Vienne et Florence, et, d'un autre côté, la Prusse paraissait se désintéresser de la question. Livrée à elle-même, l'Italie voyait s'évanouir graduellement les chances de satisfaire ce qu'on appelait le complément de ses aspirations nationales. Le parti italien fit alors à Paris un nouvel effort, et l'Empereur intervint personnellement dans le débat.

L'Autriche fut informée que l'Empereur Napoléon, s'appropriant la proposition de l'*uti possidetis*, la recommandait à l'acceptation de l'Empereur François-Joseph comme base de l'armistice, sous la réserve expresse que cette condition ne préjugeât en rien le règlement des questions territoriales au moment où on discuterait les clauses définitives de la paix. Le Gouvernement français citait à l'appui de sa proposition l'exemple de la Prusse, qui occupait encore des territoires autrichiens qu'elle devait rendre quand la paix serait conclue, et celui de l'Autriche elle-même, qui détenait en Vénétie les places fortes qu'elle devait remettre plus tard. Enfin, il faisait valoir comme dernier argument les conséquences du refus de l'armistice pour le Cabinet de Vienne, la reprise des hostilités en Italie pouvant rallumer la guerre en Allemagne, auquel cas l'Autriche ne devait plus compter que sur elle seule.

Mais nous avons déjà donné les raisons que l'Autriche opposait aux exigences de l'Italie. Elles étaient de telle nature qu'on ne pouvait espérer que le Cabinet de Vienne y renoncerait, même en les voyant combattues par le Gouvernement français. Et puis on ne se faisait pas à Paris une juste idée de la situation. La

guerre ne pouvait plus se rallumer en Allemagne ; la Prusse ne la désirait pas, et même, jusqu'à un certain point, ne pouvait plus la faire. L'Italie était seule, et on ne la craignait plus. Aussi la réponse de l'Autriche fut-elle courtoise, mais négative. Pour bien préciser la situation, nous allons en reproduire la substance.

— Le Cabinet de Vienne se rendait parfaitement compte des conséquences que pouvait entraîner son refus d'accéder aux conditions italiennes ; il ne les craignait pas, disait-il ; mais le déplaisir qu'il éprouvait de ne pouvoir adhérer à une proposition recommandée par l'Empereur le préoccupait beaucoup davantage. S'il eût été informé plus tôt que Sa Majesté avait l'intention de proposer l'*uti possidetis* comme base d'armistice, il n'eût pas manqué de faire ressortir aux yeux de l'Empereur les raisons qui rendaient cette condition inacceptable par l'Autriche ; mais jusqu'alors on ne la lui avait jamais indiquée que comme posée par l'Italie conjointement avec la cession du Trentin, comme préliminaire de paix. Si donc, à son très-grand regret, le Cabinet de Vienne se voyait dans la nécessité de ne pas accepter l'*uti possidetis*, il en rejetait toute la responsabilité sur le Gouvernement italien, qui le premier, avait opposé son refus aux propositions de Sa Majesté, quand l'Empereur, dans ses préliminaires de paix, avait établi en principe l'intégrité du territoire autrichien, sauf la Vénétie.

L'Autriche avait cédé la Vénétie ; si l'Italie de son côté voulait s'en contenter, adhérer aux préliminaires de l'Empereur, et déclarer qu'elle renonçait à tout territoire autrichien autre que la Vénétie, l'armistice serait aussitôt signé sans difficulté.

Le Cabinet de Vienne ne considérait pas l'*uti possidetis* comme la condition habituelle d'un armistice, et dans la guerre qui venait de se faire, il n'avait jamais été considéré ainsi, mais seulement comme une condition suffisante pour une suspension d'armes de courte durée. Pour un armistice on avait toujours choisi d'autres bases, et la Prusse victorieuse n'avait pas hésité à faire reculer ses armées bien en deçà de la ligne de démarcation tracée pendant la suspension des hostilités sur la base de l'*uti possidetis*.

On ne pouvait d'ailleurs, de l'occupation de la Bohême et de la

Moravie par la Prusse jusqu'à la paix, tirer un argument en faveur de l'occupation d'une partie du Trentin par l'Italie pendant l'armistice. La Prusse ne comptait pas revendiquer à la paix les territoires qu'elle occupait en Autriche ; au contraire le Roi s'était formellement engagé à les évacuer et il avait reconnu l'intégrité du territoire autrichien, sauf la Vénétie, comme une des clauses de la paix. La Prusse ne comptait pas faire de la possession de ces territoires l'objet de négociations ultérieures ; elle n'en réservait pas la discussion. De même aussi l'Autriche, en cédant la Vénétie, n'avait pas formulé des réserves sur la possession des forteresses qu'elle y occupait encore, et à la paix elle les remettrait ainsi qu'elle s'y était engagée.

L'Italie au contraire avait déclaré vouloir garder le Trentin et si elle réservait la discussion des frontières pour les négociations de paix, c'était, d'après son propre aveu, pour revendiquer la possession de ce territoire. Il n'y avait donc aucune similitude entre les conditions de la Prusse et de l'Autriche pendant l'armistice et celles que l'Italie prétendait obtenir.

Le Cabinet de Vienne espérait que l'Italie revenant à une appréciation plus équitable des situations respectives et des droits que les événements de guerre qui s'étaient passés sous ses yeux avaient pu lui donner jusqu'à ce jour, comprendrait qu'il est un degré de spoliation auquel un Empire ne se soumet qu'à la dernière extrémité.

Du moment où la Vénétie était acquise à l'Italie, le traité d'alliance qui obligeait la Prusse était exécuté. D'après les assurances données par le comte de Bismarck au comte Karolyi, et répétées encore tout récemment au conseiller Hoffmann et à d'autres personnages, la Prusse ne soutiendrait pas la nouvelle prétention du Cabinet de Florence ; aussi le Cabinet de Vienne se croyait-il en droit de penser que la guerre ne serait pas rallumée en Allemagne par les exigences italiennes. —

Ainsi s'exprimait le comte de Mensdorff le 8 août, et joignant les actes aux paroles, il faisait repartir pour le Sud des convois de troupes qui allaient grossir l'armée dont l'Archiduc Albert avait toujours le commandement.

Le Sud-Bahn consacrait tous ses trains aux transports de guerre, de sorte que les Italiens voyaient s'organiser de nouveau en face d'eux ces forces autrichiennes dont ils avaient cru être à jamais délivrés. La Prusse les avait complétement abandonnés ; la France ne pouvait plus rien en leur faveur ; le général de La Marmora ayant fait demander le 7 août une prolongation de la suspension d'armes qui devait finir le 10, l'Archiduc Albert avait seulement consenti à une prolongation de vingt-quatre heures.

« C'est assez, disait-il, si l'Italie consent à se retirer du Trentin, et dans le cas contraire, un plus long délai n'a d'autre but que de permettre à l'ennemi de concentrer ses forces. Si dans vingt-quatre heures le Tyrol autrichien n'est pas évacué, nous attaquerons et repousserons les Italiens. »

Une dernière démarche se fit encore à Vienne par le Gouvernement français, dans la journée du 9 août ; le comte de Mensdorff y répondit par le télégramme suivant : — « On a donné l'ordre de conclure l'armistice aussitôt que les troupes italiennes auraient évacué le Tyrol. » —

Il ne restait plus à l'Italie que deux alternatives : ou combattre, ou céder. Elle céda, et dès le lendemain le Cabinet de Florence annonça que l'ordre d'évacuer le Tyrol était en pleine exécution. Aussitôt partirent de Vienne des instructions autorisant l'Archiduc Albert, dont le quartier général était à Goritz, à signer l'armistice dès qu'il se serait assuré de la position des troupes italiennes et des volontaires italiens.

En même temps l'Empereur Napoléon adressait une lettre au Roi Victor-Emmanuel pour lui exprimer la satisfaction que lui avait causée son adhésion à l'armistice et lui rappeler que la Vénétie devait être rendue à l'Italie à la conclusion de la paix (1).

Le 12 août, l'armistice fut conclu et signé à Cormono ou Cormons, petite ville située au pied des montagnes, à environ dix kilomètres à l'ouest de Goritz, par les généraux Petiti et Mőring. Sa durée était de quatre semaines, et il devait être dénoncé dix jours à l'avance, sans quoi il se prolongerait de plein droit. La ligne de démarcation suivait les frontières de la Vénétie

(1) Voir aux annexes, n° 3.

depuis la mer jusqu'à Palmanova, puis la Torre jusqu'à Tarcento, le Tagliamento jusqu'à Tolmezzo, et la crête des montagnes jusqu'à Monte Cagliano. Pour Palmanova et les ouvrages extérieurs de Venise, on avait établi un rayon de un mille allemand, soit environ sept kilomètres et demi. C'est ainsi que le journal officiel en rendait compte le lendemain 13 août, à Vienne.

Le 17 août, l'Archiduc Albert adressa à toute l'armée autrichienne un ordre du jour que nous reproduisons en entier. C'est l'accent de la vérité, sans emphase et sans exagération, l'aveu sincère des revers, la simple mention des victoires. Pour les âmes vulgaires, les malheurs de la patrie sont une source intarissable de colères et de récriminations aussi bruyantes que stériles ; il est bon de voir comment l'âme élevée d'un soldat patriote sait au contraire faire face à la mauvaise fortune, au nom du devoir, de l'honneur et de la fidélité.

« Quartier général de Vienne, 17 août 1866.

» Soldats, la conclusion de l'armistice au nord et au sud a probablement mis un terme aux opérations militaires.

» Dans la première période de cette guerre, vous avez eu l'occasion de donner des preuves de votre dévouement à toute épreuve et de votre courage héroïque dans les grandes batailles comme dans les petits combats.

» Sur le théâtre de la guerre au sud, le succès de nos armes sur terre et sur mer contre un ennemi vaillant et supérieur en nombre a suffisamment parlé.

» Au nord aussi où le sort des armes ne nous a pas été favorable, le monde entier s'accorde à reconnaître le courage que vous avez opposé à la supériorité du nombre de nos ennemis, à une arme à feu plus perfectionnée et aux circonstances défavorables qui mettent la persévérance du soldat aux plus dures épreuves.

» Volant au secours de la capitale menacée au nord et au sud, l'armée rassemblée sur les bords du Danube a, par ses positions imposantes, arrêté l'ennemi dans sa marche.

» Lorsque l'Italie, profitant du départ de l'armée du sud, inonda de troupes nouvellement rassemblées les parties ouvertes de la Vénétie, et commençait déjà à franchir les frontières des provinces allemandes, une armée venant du nord s'est de nouveau portée à sa rencontre avec une rapidité jusqu'ici sans exemple,

et, se joignant à la vaillante troupe chargée de la défense du Tyrol, a forcé l'ennemi à battre en retraite sur tous les points et à demander un armistice.

» L'armée autrichienne, attaquée de deux côtés par les armées de deux Etats puissants, et abandonnée de la fortune sur le théâtre décisif de la guerre, a fait ainsi tout ce qu'il était possible d'attendre d'elle dans des circonstances pareilles.

» La guerre a imposé de lourds sacrifices à l'Empire, mais le sang de tant de milliers de ses héros n'aura pas coulé en vain : elle a acquis à l'Autriche, à son armée, de glorieux souvenirs et de précieuses leçons, les sympathies reconnaissantes de la patrie, l'estime de ses adversaires, et le respect du monde entier.

» Puisse l'armée, riche des expériences qu'elle a recueillies, regarder l'avenir avec une confiance inébranlable !

» Nous nous rendrons toujours avec joie à l'appel de notre auguste Souverain, répétant la devise avec laquelle nous avons commencé et fini la guerre :

» Vive l'Autriche ! Vive l'Empereur !

» *Signé :* l'Archiduc Albert, Maréchal. »

La guerre était finie ; il ne restait plus qu'à en régulariser par des traités de paix les conquêtes et les sacrifices.

Au milieu de tous ces pourparlers et des conventions militaires qui en avaient été les conséquences, trois princes étaient restés complétement en dehors des négociations, le Roi de Hanovre, l'Electeur de Hesse et le Duc de Nassau. C'est qu'avec ces trois princes le Roi de Prusse ne voulait pas négocier, ayant résolu de les déposséder. L'Electeur de Hesse, traité avec une dureté injustifiable, avait été, malgré son grand âge, interné comme prisonnier de guerre à Stettin ; le Roi de Hanovre et le Duc de Nassau étaient à Vienne.

Depuis la capitulation de Langensalza, le Roi n'avait plus eu aucun rapport avec le Gouvernement prussien, et ce silence prenait, au moment des armistices, une signification menaçante. Déjà circulaient dans la presse allemande des bruits alarmants sur le sort du Hanovre. On parlait d'enlever au Royaume certaines parties de son territoire pour les annexer à la Prusse ; on parlait aussi de l'annexion de tout le Royaume.

Bien que le Roi fût encore traité à Vienne comme Souverain, allié de l'Autriche, il était peu informé de ce qui se passait; on le tenait pour ainsi dire à l'écart des négociations, tandis qu'au contraire rien ne se faisait sans la participation et le conseil du Roi de Saxe. Cette réserve du Cabinet de Vienne s'expliquait par un fait que l'on n'avouait pas encore, mais que l'on devait bientôt connaître.

Le Hanovre avait été sacrifié à la Prusse par tous ses anciens confédérés. Il ne serait pas juste de dire que ce sacrifice se fit sans résistance; mais la Prusse ayant, dès le début des négociations, posé comme première conséquence de ses victoires le droit de faire à son avantage des modifications territoriales dans le nord de l'Allemagne, l'Autriche, en adhérant à cette condition forcée, s'était placée par cela même dans l'impossibilité d'intervenir contre ces spoliations.

Se voyant ainsi isolé, le Roi de Hanovre avait pris le parti de traiter directement avec le Roi de Prusse, et lui avait adressé une lettre à Nikolsbourg, portée par un de ses aides de camp le 28 juillet. Dans cette lettre, le Roi expliquait comment il avait cru devoir rester fidèle jusqu'au bout à ses engagements fédéraux, et s'était ainsi vu obligé, bien à regret, de prendre part à une guerre que personne ne déplorait plus que lui. — La victoire de la Prusse avait terminé la guerre; il en acceptait les conséquences, et demandait au vainqueur les conditions de la paix. —

Le Roi de Prusse avait refusé de recevoir et de lire la lettre.

C'était peut-être un fait sans précédent dans les rapports intergermaniques que ce refus blessant d'un Roi à un autre Roi; aussi était-il impossible de se tromper sur le sens de cet outrage volontaire. Ce n'était pas seulement le résultat de l'infatuation produite par les faveurs de la fortune, c'était surtout un acte politique, car bien qu'on n'eût pas ouvert à Nikolsbourg la lettre du Roi de Hanovre, M. de Bismarck en avait porté le contenu à la connaissance de son Souverain, ayant reçu simultanément par une lettre du ministre hanovrien, comte de Platen-Hallermund, toutes les informations nécessaires.

Repoussé par le Roi Guillaume d'une manière qui fermait la porte à toute communication ultérieure, abandonné par l'Au-

triche et par la Bavière, n'ayant rien à attendre de l'Angleterre dont le Gouvernement avait déclaré, dès le 27 juin, sa neutralité à l'égard des belligérants, et dont les ministres n'étaient aucunement disposés à s'en départir en faveur du Hanovre, le Roi Georges se décida le 2 août à faire faire une démarche auprès de l'Empereur Napoléon, qui par sa position de médiateur accepté, paraissait devoir posséder une certaine influence sur les résultats définitifs de la paix qui allait se conclure. Nous ne reproduirons pas ici tous les arguments, ou plutôt tous les faits sur lesquels Sa Majesté hanovrienne appuyait ses justes réclamations. On en trouvera le détail dans la note-circulaire adressée le 5 juillet aux Cours étrangères par le Gouvernement hanovrien. Elle est insérée en entier aux annexes (1).

Malheureusement au commencement d'août, les situations n'étaient plus les mêmes qu'au commencement de la guerre, et l'influence de la France avait, pour ainsi dire, disparu en Allemagne. A Berlin, elle était entièrement effacée, effacée à ce point que non-seulement la Prusse ne tenait plus compte des recommandations françaises, mais au contraire elle paraissait avoir le parti pris de les braver presque ouvertement. A Vienne, le Gouvernement commençait à trouver la médiation française par trop italienne, et lui retirait peu à peu sa confiance et ses prévenances. Nous en verrons bientôt la preuve. Donc en appelant à son secours l'intervention française le 2 août 1866, le Roi de Hanovre comptait sur une force qui n'existait plus. L'arrêt avait été rendu à Nikolsbourg, il fut exécuté sans merci. Le Hanovre fut pris par la Prusse.

Une semaine après, c'est-à-dire le 9 août, le Duc de Nassau fit une démarche analogue à celle du Roi de Hanovre. Comme ce dernier, il était demeuré en dehors de toutes les négociations. Le général qu'il avait envoyé auprès du général de Manteuffel pour faire appliquer aux troupes de Nassau le bénéfice de l'armistice, avait reçu pour toute réponse que, faute d'instructions, il était impossible de négocier avec lui ; que les troupes de Nassau qui montaient à 5,000 hommes, n'avaient en conséquence qu'à

(1) Voir aux annexes, nº 4.

se tenir en deçà de la ligne de démarcation convenue avec les autres États, et qu'on n'irait pas les y attaquer.

Le Duc craignait que le silence du Cabinet de Berlin, joint à d'autres indices qu'il avait recueillis indirectement, ne fût la conséquence d'un projet d'annexion, et bien qu'il comprît que l'Empereur Napoléon n'eût aucune raison particulière pour prendre sa cause en main, cependant il espérait qu'il lui accorderait ses bons offices pour obtenir dans la future Confédération prussienne une position analogue à celle des autres princes non dépossédés, qui devaient en faire partie. Il espérait d'autant plus le succès de l'intervention Impériale, qu'il ne faisait aucune difficulté d'accepter toutes les conditions imposées par la Prusse à ses futurs confédérés, et que cette Puissance ne devait pas obtenir, par l'annexion du Duché de Nassau, des avantages plus considérables que ceux qui lui étaient assurés par les engagements fédéraux que le Duc était prêt à contracter.

Malheureusement l'arrêt était irrévocable, et le Roi Guillaume avait résolu de s'emparer des États de Nassau. Par les mêmes raisons que pour le Hanovre, la voix du Gouvernement français ne pouvait plus se faire entendre à Berlin avec quelque chance de succès. Déjà, en effet, les rapports de la France et de la Prusse s'étaient considérablement refroidis. On en était arrivé à cet état de défiance réciproque qui se continua depuis lors sans interruption ; le jour même où le Duc de Nassau croyait servir sa cause en la plaçant sous l'égide de la France, ce même jour, le comte de Bernstorff, ministre de Prusse à Londres, trahissait, par ordre, le secret qu'on était convenu de garder sur un projet encore soumis à la discussion des Cabinets, et informait lord Stanley que l'Empereur Napoléon réclamait de la Prusse les anciennes frontières de 1815, la rive gauche de la Sarre et le Luxembourg.

C'était l'histoire du soi-disant ultimatum dont nous avons déjà démontré la fausseté.

Nous sommes arrivés maintenant à la fin de la période des armistices et nous entrons dans celle des traités de paix définitifs, qui ont servi de base à l'état politique de l'Allemagne de 1866 à 1870.

Le premier de tous fut celui de la Prusse avec le Wurtemberg.

Il fut signé à Berlin le 13 août 1866 par MM. de Bismarck et de Savigny, d'une part ; de l'autre, par le baron de Varnbuhler, ministre des Affaires Etrangères, et le lieutenant-général de Hardegg, ministre de la guerre. Par ce traité le Roi de Wurtemberg reconnaissait toutes les stipulations des préliminaires de Nikolsbourg, gardait l'intégrité de son territoire, et s'engageait à payer à la Prusse une indemnité de guerre de huit millions de florins, soit environ 17.120.000 francs. La Reine de Wurtemberg était la sœur de l'Empereur Alexandre, et ce fut à l'intervention toute-puissante de la Cour de Russie que furent accordées ces conditions pour ainsi dire exceptionnelles.

Aussitôt après, c'est-à-dire le 17 août, vint le traité de paix avec Bade. Ici la négociation se fit en famille, le Grand-Duc étant le gendre du Roi de Prusse son vainqueur, en n'ayant en réalité jamais été son ennemi. Il en fut quitte pour six millions de florins, soit environ 12.840.000 francs, et l'acceptation des préliminaires de Nikolsbourg.

Le lendemain 18 août, on signa à Berlin le traité d'alliance qui devait servir de base à la nouvelle Confédération prussienne. Nous ne pouvons mieux faire, pour en donner une juste idée, que d'en reproduire le préambule et les principales dispositions.

« Pour donner une expression légale à l'alliance convenue sur la base des notes identiques prussiennes du 16 juin 1866 entre la Prusse, Mecklembourg-Schwerin, Saxe-Weimar, Mecklembourg-Strelitz, Oldenbourg, Brunswick, Saxe-Altenbourg, Saxe-Cobourg-Gotha, Anhalt, Schwarzbourg-Sondershausen, Schwarzbourg-Rudolstadt, Waldeck, Reuss cadette, Schaumbourg-Lippe, Lippe, Lübeck, Brême et Hambourg : les États alliés ont résolu de conclure un traité d'allliance. »

« Art. 1. — Les Gouvernements ci-dessus désignés concluent une alliance offensive et défensive pour le maintien de l'indépendance, de l'intégrité, ainsi que de la sécurité intérieure et extérieure de leurs Etats, et s'engagent dès à présent à la défense commune de leurs possessions qu'ils se garantissent réciproquement par le présent traité d'alliance. »

Les autres articles reproduisaient les propositions prussiennes du 10 juin précédent, dont les deux plus importantes étaient de

donner au Roi de Prusse le commandement en chef des troupes de tous les Gouvernements alliés, et de stipuler la convocation d'un Parlement fédéral.

Parmi les signataires du nouveau pacte, figuraient, à titre de plénipotentiaires, des personnages dont les noms comme ceux de Beust et de Seebach marquaient de la même manière dans le camp opposé. C'était une des conséquences de la théorie des patries multiples sur les avantages de laquelle nous avons déjà eu l'occasion d'appeler l'attention du lecteur.

Le 22 août, ce fut le tour de la Bavière. Depuis plusieurs jours déjà le baron von der Pfordten et le comte de Bray étaient à Berlin et négociaient les conditions de la paix, si l'on peut donner le nom de négociations à ce genre de conférence. C'étaient des vaincus appelés pour entendre l'arrêt du vainqueur. Il fut moins dur qu'on ne pouvait s'y attendre; mais si la Bavière en fut quitte pour des sacrifices relativement faibles, elle ne le dut certainement pas à la générosité de la Prusse. D'autres considérations contribuèrent à tempérer les exigences du Cabinet de Berlin et les conventions militaires secrètes qui suivirent le Traité, expliquèrent suffisamment la modération apparente du document officiel. Le paiement de 30 millions de florins, soit environ 64.200.000 francs, l'annexion à la Prusse des districts de Gersfeld et d'Orb, ainsi que de l'enclave de Caulsdorf, tel fut le prix de la paix bavaroise.

Dans le même temps on négociait à Vienne le traité de cession de la Vénétie à la France, et à Prague le traité de paix entre l'Autriche et la Prusse.

Pour le premier on était à peu près d'accord sur tous les points, excepté sur le partage de la dette publique au sujet duquel il s'était engagé un débat très-soutenu. Dans un premier projet de convention proposé à l'examen du Cabinet de Vienne au commencement d'août, le Gouvernement français avait stipulé que la part de la *dette publique autrichienne afférente* au royaume Lombard-Vénitien, demeurerait attachée à la possession territoriale, c'est-à-dire passerait à la charge de l'Italie. M. le comte de Mensdorff n'acceptait pas cette formule ou du moins voulait la compléter et la préciser en y ajoutant ces mots : — « *Au pro-*

rata de la population, » — qui donnaient la véritable signification de *l'afférence.* L'Autriche en effet gardait le souvenir des difficultés que cette expression un peu vague avait soulevées dans l'application du Traité de Zurich, et dont la solution s'était terminée par une répartition de la dette Lombarde qu'elle ne considérait pas comme équitable. Voulant à tout prix éviter un résultat analogue, le Cabinet de Vienne substituait le mot *proportionnelle* au mot *afférente.*

Cet incident d'apparence secondaire prit tout à coup des proportions considérables, et devint bientôt l'objet des discussions les plus animées. Le parti italien, qui était très-fortement représenté et secondé à Paris, attachait une grande importance au mode de répartition de la dette afférente à la Vénétie. A dire vrai, il n'en voulait pas entendre parler, et prétendait recevoir la province sans aucune charge de dette publique, sauf celle des créances spéciales du Monte-Veneto auxquelles l'Empire d'Autriche était complétement étranger.

Sous son inspiration, le Gouvernement français, modifiant ses propositions du 1er août, avait envoyé le 18 du même mois une autre rédaction, dans laquelle il avait supprimé le mot de *dette publique autrichienne* tout en maintenant le principe de *l'afférence.* D'après cette dernière rédaction, l'Italie ne prenait à sa charge que la *seule dette afférente au royaume Lombard-Vénitien.*

C'était bien ce qu'on voulait à Florence et ce que l'Autriche refusait de consentir.

Ce changement de rédaction produisit à Vienne un effet très-ressenti, d'autant plus qu'il fut habilement exploité par le Cabinet de Berlin.

A peine sut-on dans les cercles financiers de la capitale que la France appuyait ainsi les prétentions italiennes, qu'en quelques heures l'esprit public se tourna contre elle avec plus d'emportement peut-être que contre la Prusse elle-même. Les ministres déclarèrent qu'ils remettraient leur démission à l'Empereur plutôt que de souscrire à de pareilles conditions. — « Si nous avions, disaient-ils, la faiblesse d'y consentir, nous serions lapidés dans les rues. » — Et de tous côtés on accusait la médiation fran-

çaise d'avoir, depuis quelque temps, changé de caractère, et de s'être transformée en pression hostile à l'Autriche.

Aussi le lendemain, 19 août, la rédaction française fut-elle unanimement refusée, et on y répondit par une contre-proposition ainsi formulée : — « Une part équitable de la dette publique autrichienne demeurera attachée à la possession territoriale; elle sera ultérieurement fixée par des commissaires spéciaux désignés à cet effet par Sa Majesté l'Empereur d'Autriche et Sa Majesté l'Empereur des Français. » —

Une circonstance particulière avait aussi contribué à encourager la résistance contre la rédaction française. Le Gouvernement italien avait fait parvenir le matin même par un intermédiaire officieux, dont il s'était déjà fréquemment servi depuis l'armistice, des assurances très-satisfaisantes sur les facilités qu'il était disposé à admettre pour la fixation de la dette, en sort que les exigences de la France paraissaient dépasser les siennes, et que loin de faciliter la paix, la France paraissait l'entraver. On pouvait dire du parti italien à Paris qu'il était plus italien que l'Italie.

C'est sans doute à cette étrange coïncidence qu'il faut attribuer la vivacité presque hostile avec laquelle se poursuivit cette discussion jusqu'au dernier moment. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'on était alors en pleine négociation à Berlin et à Prague pour les traités de paix définitifs et que déjà M. Benedetti avait fait la célèbre communication du 6 août, dont le Cabinet de Berlin avait divulgué le secret et dénaturé le caractère, cherchant à s'en servir pour ameuter l'Allemagne contre la France. La main du ministre Prussien était au fond de tous ces malentendus.

En effet, pendant qu'à Paris il faisait dire par M. de Goltz, de tenir bon, de maintenir la rédaction française, et qu'elle serait reproduite dans le traité de paix austro-prussien ; d'un autre côté, à Vienne, on recevait de Prague une dépêche du plénipotentiaire autrichien, écrivant que M. de Bismarck proposait pour rédaction une phrase ainsi concue : — « Liquidation *des dettes qui seront reconnues* afférentes au royaume Lombard-Vénitien, conformément aux précédents du traité de Zurich... » —

La dépêche autrichienne ajoutait qu'en demandant cette rédaction, le comte de Bismarck déclarait s'appuyer sur la raison,

qu'aux yeux de la Prusse, la cession faite à la France par l'Autriche n'était qu'une fiction sans valeur, attendu que la Vénétie avait été, en réalité, conquise par les armes prussiennes, aussi bien que la Lombardie l'avait été par les armes françaises, la défaite de Sadowa ayant contraint l'Autriche à en faire le sacrifice (1).

Aussi proposait-il de faire fixer la quotité de la dette afférente au territoire cédé, par l'arbitrage d'une Puissance neutre, qui serait l'Angleterre ou la Russie, et de ne pas confier ce soin à des commissaires français qui n'avaient rien à faire dans cette question.

A ces propositions formelles se joignaient des observations verbales anti-françaises. — « Le Cabinet de Vienne, disait-on, devait enfin, trop tard malheureusement, s'apercevoir que la médiation française lui avait été dès le commencement plus nuisible qu'utile. En cette dernière circonstance, la France n'était que l'agent de l'Italie, et sa médiation dépassait les bornes de l'équité. L'intervention des commissaires français devait être fatale à l'Autriche, tandis que l'arbitrage d'une des deux grandes Puissances cidessus désignées offrirait des garanties d'autant meilleures que le Cabinet de Berlin se rallierait sans difficulté à leur équitable sentence. » —

Placé ainsi entre les exigences de la France et les suggestions de la Prusse, le Cabinet de Vienne prit un terme moyen. Il refusa la rédaction française et se rallia à la rédaction prussienne, mais en même temps il refusa l'arbitrage d'une Puissance étrangère et maintint le paragraphe qui remettait à des commissaires spéciaux austro-français le soin de fixer les dettes afférentes à la Vénétie.

A Paris, on crut inutile de prolonger une discussion dont l'insuccès était désormais certain, et qui n'eût abouti qu'à compromettre inutilement le Gouvernement Impérial en Autriche et en Allemagne ; on accepta la rédaction austro-prussienne et le traité fut signé le 24 août 1866.

L'art. 2 qui avait soulevé tant de difficultés était ainsi conçu :

(1) Cette assertion du ministre prussien était matériellement fausse ; le sacrifice ou la restitution de la Vénétie datant du 12 juin 1866, soit plus de trois semaines avant la bataille de Sadowa.

« Les dettes qui seront reconnues afférentes au Royaume Lombard-Vénitien, conformément aux précédents du traité de Zurich, demeurent attachées à la possession du territoire cédé.

» Elles seront fixées ultérieurement par des commissaires spéciaux désignés à cet effet par Sa Majesté l'Empereur des Français et Sa Majesté l'Empereur d'Autriche. »

Pour le texte complet nous renvoyons le lecteur aux annexes (1).

Les négociations de paix entre l'Autriche et la Prusse avaient été suivies à Prague par les plénipotentiaires austro-prussiens dans le même temps que se discutait à Vienne le traité de cession de la Vénétie, et la conclusion de la paix avait même précédé de vingt-quatre heures celle du traité de cession. Le 23 août en effet, le baron de Brenner pour l'Autriche, et le baron de Werther pour la Prusse, avaient signé le traité de Prague.

Or le lendemain, 24 août 1866, en signant avec l'Ambassadeur de France le traité de cession de la Vénétie à la France, le comte de Mensdorff avait gardé le silence sur la conclusion de la paix, de sorte que ce fut plus tard et par une autre voie que l'information parvint dans la soirée à l'Ambassade de France. Cet incident, peu important en lui-même, avait cependant une signification qui ne fut pas perdue ; il venait à l'appui de ce qu'on avait pressenti en France, savoir un refroidissement de relations réciproques, dû aux derniers efforts en faveur de l'Italie ; il n'avait attendu pour se manifester que le moment où la médiation française avait cessé d'être utile.

Les négociations du traité de Prague, sans présenter de sérieuses difficultés, donnèrent cependant naissance à deux ou trois épisodes qu'il est bon de ne pas passer sous silence.

On aura peut-être remarqué que la convention signée à Nikolsbourg entre l'Autriche et la Prusse, différait sensiblement des préliminaires de paix proposés par la France et acceptés par les belligérants, en ce qui concernait les Etats du sud de l'Allemagne. Le quatrième paragraphe des préliminaires français assurait en effet à l'Union du Sud une existence internationale indépendante, qui avait été considérée dans le principe comme le germe

(1) Voir aux annexes, nº 5.

d'une seconde Confédération, capable, dans certaines circonstances, de contrebalancer avec l'alliance autrichienne, les entreprises de la Confédération prussienne.

Les négociateurs prussiens avaient fait disparaître cette clause du texte de Nikolsbourg proposé à l'examen des Autrichiens. Toutefois, cette omission n'avait pas passé inaperçue, et si les plénipotentiaires autrichiens ne l'avaient pas relevée, c'est que par égard pour le Roi de Saxe qui l'avait demandé, l'Empereur d'Autriche avait consenti à ce qu'on n'insistât pas pour la faire rétablir. Du jour où le Gouvernement saxon s'était vu incorporé, malgré lui, dans la Confédération , il avait cherché à y faire entrer avec lui les autres États du Sud, dans l'espoir chimérique d'organiser ainsi une force d'opposition contre la Prusse.

M. de Beust, d'accord avec le Roi de Saxe, avait représenté à l'Empereur d'Autriche, que, puisqu'il n'avait pu sauver la Saxe de l'union prussienne, il pouvait du moins prendre en considération les raisons qui leur faisaient désirer que l'union du Sud ne se formât pas sans elle, et comme l'Empereur sentait avec amertume l'impossibilité où il se trouvait de donner une marque de sa reconnaissance pour le concours que lui avait prêté l'armée saxonne, il avait cru devoir céder aux instances du Roi et de son ministre. M. de Beust, et le Cabinet de Vienne, qu'il avait en partie gagné à ses idées, ne croyaient pas d'ailleurs que la Confédération du Sud, réduite à la Bavière, la Hesse, le Wurtemberg et Bade, pût désormais se trouver dans des conditions de vitalité suffisante pour jouir d'une existence internationale indépendante.

L'intérêt saxon ne s'accordait en cette question, ni avec celui de l'Autriche, ni avec celui des États du Sud. Il était assez naturel que le Cabinet de Dresde qui avait jusqu'ici disputé en quelque sorte à la Bavière le premier rang des Etats secondaires, éprouvât une grande répugnance à se voir absorbé dans la Confédération prussienne, d'autant plus que cette absorption entraînait nécessairement l'effacement des personnalités saxonnes les plus en vue; mais il ne pouvait convenir à l'Autriche de hâter le moment où tous les Etats du Sud iraient se ranger

sous la bannière prussienne; quant à la Saxe, c'était pour ainsi dire une question géographique, et si l'Autriche ne pouvait pas la défendre, elle devait fatalement devenir prussienne. D'un autre côté le Cabinet de Berlin n'était pas très-favorable aux élans unitaires du parti démocratique qui poussait les États du Sud vers la Confédération du Nord. M. de Bismarck n'aimait pas à les voir entrer dans le domaine prussien par une porte qu'il n'avait pas ouverte. Voilà pourquoi on vit reparaître à Prague dans le traité de paix du 23 août la clause primitive qui avait été écartée à Nikolsbourg.

A cette occasion, quand il fut question du sort de la Saxe, M. de Bismarck déclara que si pour rester fidèle aux préliminaires de Nikolsbourg, la Prusse maintenait l'intégrité territoriale du Royaume, par contre elle entendait restreindre considérablement les droits régaliens de la Couronne saxonne, et qu'ils feraient l'objet d'un traité spécial à négocier ultérieurement; mais que dans aucun cas il ne voulait de M. de Beust comme négociateur. En conséquence ce dernier offrit sa démission au Roi de Saxe qui l'accepta et le recommanda à la bienveillance de l'Empereur d'Autriche. Quelques semaines plus tard, l'Empereur le prit à son service.

Pendant les négociations de Nikolsbourg, M. de Bismarck n'avait pas caché aux plénipotentiaires autrichiens le déplaisir avec lequel il insérait dans les préliminaires de paix la clause relative aux parties du Sleswig dont les populations devaient être consultées pour savoir si elles voulaient être allemandes ou danoises. C'était, disait-il, un des nombreux inconvénients de l'ingérence française, et de cette médiation que l'Autriche avait eu, selon lui, la malheureuse idée de solliciter. — « Nous nous serions bien mieux entendus directement, » — ajoutait-il, laissant entrevoir très-clairement l'intention, sinon de faire disparaître cet article dans le traité définitif, du moins d'en atténuer considérablement la portée. A Vienne on se montrait sur cette question d'une indifférence très-grande, et l'opinion publique, tout entière aux malheurs de l'Autriche, ne s'occupait guère des habitants du nord du Sleswig. D'ailleurs cette clause en faveur du Danemark était due en effet à la seule initiative du Gouverne-

ment français, et pour les belligérants, c'était en quelque sorte la partie étrangère de leurs arrangements.

Cependant le comte de Mensdorff ne se sentait pas libre de consentir à l'abandon d'une condition qui avait fait partie des bases acceptées pour l'armistice et les préliminaires, et voulant éviter d'être mis en demeure par le Cabinet de Berlin de répudier les consentements du 19 juillet, il prit les devants, et pendant les pourparlers de Prague, il prévint confidentiellement le Gouvernement français de l'intention du Cabinet de Berlin, d'omettre dans le traité de paix la clause en vertu de laquelle les populations du Sleswig septentrional devaient être librement consultées. Ceci se passait le 14 août et les négociations approchaient de leur terme. Elles durèrent encore neuf jours, pendant lesquels on parvint, non sans peine, à faire maintenir dans le traité du 23 août la clause des préliminaires. Elle fut inscrite dans l'art. 5 devenu célèbre par le déni de parole et de justice avec lequel la Prusse en a répudié les engagements. Cet article était ainsi conçu :

« Art. 5. S. M. l'Empereur d'Autriche transfère à S. M. le Roi de Prusse tous les droits que la paix de Vienne du 30 octobre 1864 lui avait reconnus sur les Duchés de Sleswig et de Holstein, AVEC CETTE RÉSERVE QUE LES POPULATIONS DES DISTRICTS DU NORD DU SLESWIG SERONT DE NOUVEAU RÉUNIES AU DANEMARK SI ELLES EN EXPRIMENT LE DÉSIR PAR UN VOTE LIBREMENT ÉMIS. »

Il ne fut jamais exécuté ; et quand en lisant cet engagement solennel on le voit sanctionné par la signature du Roi au nom de la Très-Sainte et Indivisible Trinité, on fait malgré soi d'étranges réflexions sur la valeur des traités en général et de certaines garanties en particulier.

Nous avons porté aux annexes (1) le texte officiel du traité de Prague, et on pourra en prendre connaissance pour le détail des différents articles. L'indemnité de guerre à payer par l'Autriche fut fixée à la somme de 40 millions de thalers, soit 150 millions de francs. Par contre, comme l'Autriche avait

(1) Voir aux annexes, nº 6.

encore le droit d'exiger 15 millions de thalers des Duchés dont elle faisait l'abandon, et que, dans l'intervalle de l'armistice à la paix, l'armée prussienne avait réquisitionné pour 5 millions de thalers, la somme à payer se trouva réduite à 20 millions de thalers, et les vingt autres millions se compensèrent par les créances. Donc, la perte pécuniaire de l'Autriche fut en réalité de 40 millions de thalers, savoir : 20 millions payés, 15 millions perdus et non remboursés, 5 millions non remboursés pour frais d'entretien des troupes ennemies.

En même temps que se signait à Prague le traité de paix austro-prussien, le Gouvernement prussien faisait connaître au Roi de Saxe ses intentions ou plutôt ses conditions pour le traité à intervenir qui devait régler la position du Royaume dans la Confédération du Nord. Ces conditions étaient draconiennes. Sans parler de l'indemnité de guerre de dix millions de thalers, on demandait l'incorporation complète de l'armée saxonne dans l'armée prussienne ; les Saxons devant prêter serment au Roi de Prusse et être entièrement fondus dans les régiments prussiens tenant garnison en Prusse, pendant que les Prussiens tiendraient garnison en Saxe. C'était la mise en pratique de la théorie des deux Souverains, l'un militaire et l'autre civil, et le Roi Jean n'acceptait pas, il était menacé de la guerre et prévenu qu'en ce cas, la Saxe serait annexée comme l'avait été le Hanovre. A vrai dire, le Cabinet de Berlin savait parfaitement que ces conditions étaient inacceptables, et son unique but, en les imposant au Roi de Saxe, était d'éluder la clause des préliminaires qui avait garanti l'intégrité du territoire saxon, en faisant dépendre cette intégrité de conditions impossibles. On espérait ainsi pousser le Roi Jean à l'abdication.

C'était, en effet, une résolution à laquelle il avait sérieusement pensé en apprenant le rôle effacé qui lui était désormais imposé par la Prusse ; mais, avant d'avoir recours à cette mesure extrême, il s'adressa encore une fois à l'Autriche et à la France. Le baron de Brenner, qui venait de négocier la paix à Prague, fut envoyé à Berlin pour représenter au Gouvernement prussien que ses exigences étaient incompatibles avec les engagements qu'il avait consentis, en acceptant les préliminaires

de Nikolsbourg. Elles avaient, en effet, pour conséquence manifeste de rendre l'intégrité de la monarchie saxonne véritablement dérisoire. Si un Souverain pouvait, dans une certaine mesure, sacrifier une partie de son autorité pour la confondre dans la représentation d'une autorité supérieure et nationale, d'un autre côté, il existait une certaine limite de sacrifices au delà de laquelle la souveraineté n'était plus qu'une vaine apparence, et la Prusse, en s'obligeant à maintenir l'intégrité du territoire saxon, s'était, par cela même, engagée à ne pas dépasser cette limite.

Tels étaient les arguments que le baron de Brenner était chargé de faire valoir à Berlin et que le Gouvernement français avait promis d'appuyer. On n'attendait pas un très-grand succès de cette démarche ; mais il avait paru utile de la tenter avant l'abdication du Roi. Cependant on n'était pas préparé à voir l'Envoyé autrichien accueilli par des paroles violentes et injurieuses ; aussi les premiers rapports du baron de Brenner causèrent-ils à Vienne autant de surprise que de mécontentement.

M. de Bismarck l'avait reçu aussi mal que possible, sans même employer dans son langage les règles de la politesse en usage pour les relations officielles. Le Roi de Prusse, beaucoup plus doux dans la forme, n'avait pas été plus accommodant dans le fond ; mais au moins il avait témoigné pour le Roi Jean une considération particulière, qui, disait-il, augmentait beaucoup le regret avec lequel il se voyait contraint, bien malgré lui, à user de sévérité à son égard.

Quant à la réponse de M. de Bismarck, elle mérite d'être reproduite, d'autant plus que nous pouvons le faire avec une grande exactitude, sinon textuellement.

— « Le Président du conseil avait tout d'abord contesté au baron de Brenner le droit de parler en faveur du Gouvernement saxon. L'Autriche, par son traité de paix et par ces mêmes préliminaires dont on arguait contre la Prusse, s'était engagée à reconnaître tout ce que ferait le Roi de Prusse dans le nord de l'Allemagne, et avait promis de ne pas s'en mêler. Par conséquent, elle n'avait aucun droit d'intervenir entre la Prusse et la Saxe. D'ailleurs, la position de l'Autriche et de la Prusse n'était

pas la même à l'égard des préliminaires de Nikolsbourg ; ces préliminaires avaient été soumis à la Prusse victorieuse, et celle-ci, en y souscrivant par générosité et par condescendance, avait gardé elle seule le droit de les interpréter et de fixer les limites de sa condescendance ; c'était à ce point de vue qu'il fallait se placer pour apprécier les obligations du Roi Guillaume. Or, Sa Majesté commençait à se fatiguer de l'immixtion des Puissances étrangères dans des affaires qui ne les regardaient pas et qu'il appartenait au Roi seul de décider. Il était nécessaire de bien s'entendre une fois pour toutes à ce sujet, et M. le baron de Brenner pouvait répéter à son Gouvernement que Sa Majesté n'avait pas l'intention de se laisser influencer par les représentations de l'Autriche, ni même par celles de la France, dans le règlement de ses rapports avec les princes qu'elle avait vaincus. Au contraire, le Roi voyait ces interventions de mauvais œil, et, pour tout dire, lui, ministre du Roi, devait déclarer au baron de Brenner que l'intervention de l'Autriche et de la France en faveur du Roi de Saxe n'aurait d'autre effet que d'aggraver le sort de ce Souverain. Il fallait à tout prix fermer la porte à l'ingérence des étrangers dans les affaires d'Allemagne qu'il appartenait désormais à la Prusse de régler seule, et puisque le Roi de Saxe avait appelé l'Autriche et la France à son aide, il servirait d'exemple et apprendrait à ses dépens aux princes allemands ce qu'ils ont à gagner en agissant de la sorte. »

Il était difficile de tenir un langage plus arrogant et plus dur que celui dont nous venons de reproduire très-fidèlement la substance. Quoi qu'il en soit, l'impression rapportée à Vienne par l'Envoyé autrichien fut que le Président du conseil ne tarderait pas à reconnaître les exagérations de ses discours, et que le Cabinet de Berlin ne sanctionnerait pas les menaces dont il s'était fait le violent interprète ; et de fait le baron de Brenner ne se trompait pas ; car, après cette bourrasque diplomatique, l'emportement du ministre prussien ne tarda pas à se calmer, et on put s'apercevoir qu'une autorité supérieure avait rappelé le fougueux homme d'État à une attitude plus mesurée. La Saxe fut laissée de côté, et son tour ne vint qu'en dernier après tous les autres Etats allemands, de telle sorte que le Roi Jean se vit seul, isolé, à l'entière merci de son vainqueur. Ce fut seulement

le 21 octobre, c'est-à-dire plus de six semaines après l'incident dont nous venons de parler, que se signa le traité de paix entre la Prusse et la Saxe Royale, et en vérité il ne fut pas plus rigoureux que les autres.

D'un autre côté, la Cour de Saxe avait fait de graves réflexions pendant cet intervalle de temps. Elle avait compris que, faisant désormais partie de la Confédération du Nord, le Roi devait nécessairement perdre le commandement de l'armée saxonne et on s'y était résigné. Il n'était plus question d'abdication ; tout au contraire, sous l'empire des circonstances, il s'était établi entre les deux Souverains de Saxe et de Prusse un courant sympathique qui paraissait devoir promptement et facilement remplacer la grande amitié austro-saxonne. Ce fut certainement un moment pénible que celui où il fallut renoncer par un traité à la plupart des droits régaliens et aux priviléges les plus marquants de la Royauté ; mais la couronne resta sur la tête du Roi de Saxe comme une fiction, sinon comme une réalité, et on se contenta de la fiction. Quant aux Saxons, ils n'y perdaient pas grand'chose, et beaucoup d'entre eux pensaient même y gagner.

Le fait est que le souvenir des premières amertumes ne tarda pas à s'effacer, et que peu de temps après, le Roi de Prusse n'eut pas d'allié plus intime que le Roi de Saxe, ni les Prussiens de meilleurs amis que les Saxons. Le traité de paix du 21 octobre établissait entre la Prusse et la Saxe des rapports identiques à ceux des États allemands signataires du traité d'alliance conclu à Berlin le 18 août et constituant la Confédération du Nord. L'indemnité de guerre était de 10 millions de thalers, soit francs 37,500,000. On trouvera aux annexes l'analyse du document par articles (1). Ils n'offrent rien de particulier si ce n'est dans la dernière clause relative à la restitution des objets enlevés pendant la guerre. Elle est ainsi conçue :

« Art. 22. En tant que les objets faisant partie de la propriété de l'État qui auraient été enlevés en Saxe pendant la guerre, et qui ne peuvent pas être considérés comme butin de guerre, d'après les principes du droit international, n'auraient pas

(1) Voir aux annexes, nº 7.

encore été rendus, S. M. le Roi de Prusse prendra des mesures pour que la restitution se fasse le plus tôt possible. De ces objets font partie notamment, les locomotives, tenders, wagons et rails saisis sur les chemins de fer, de même que les approvisionnements ou métaux précieux et autres produits vénaux enlevés dans les mines royales de Friedberg. »

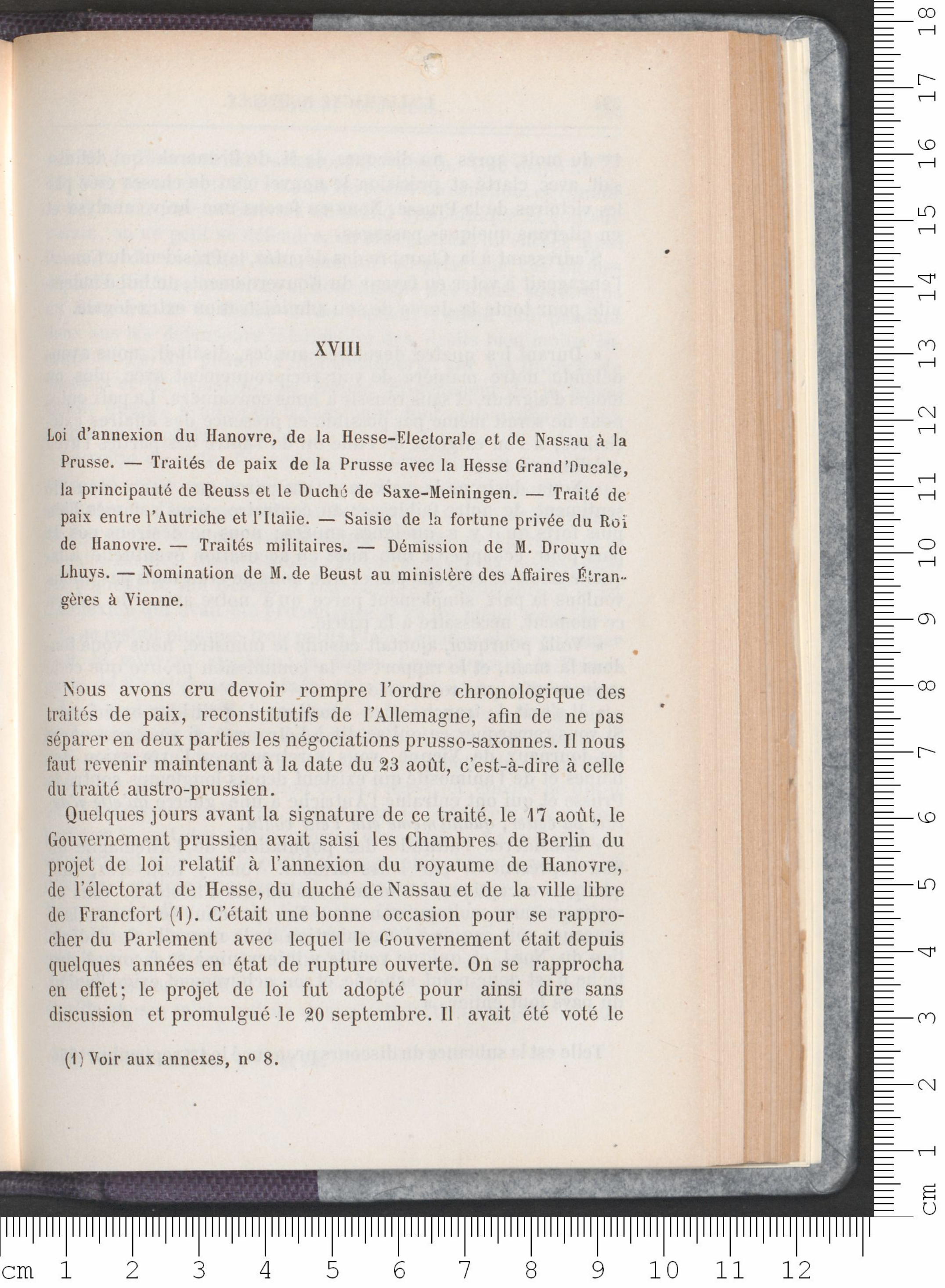
Or, il ne faut pas oublier que la guerre ne s'était pas faite un seul instant sur le territoire saxon. Dès le premier jour des hostilités, l'armée saxonne s'était retirée avec la famille royale sur le territoire autrichien, abandonnant la Saxe aux Prussiens, sans faire même un simulacre de résistance. Ceux-ci s'étaient avancés, accompagnés et précédés de protestations amicales. — « Nous ne faisons pas la guerre au pays ni aux Saxons qui sont nos frères ; nous respecterons les propriétés, nous entrons chez vous en amis (1). » — On les avait accueillis sans opposition ; ce n'était pas une conquête, c'était une promenade à quelques heures de Berlin. Rien ne venait troubler leur repos ; la guerre se faisait en Bohême, elle descendait en Moravie, elle marchait vers le Danube ; mais, en Saxe, on n'en ressentait pas les effets.

C'étaient de vrais loisirs pour les troupes prussiennes ; de ces loisirs elles tirèrent un bon profit ; elles organisèrent un pillage régulier et enlevèrent de Saxe tout ce qu'on pouvait enlever. Le Roi qui, paraît-il, ne se faisait pas à cet égard de grandes illusions, avait fait partir d'avance ce qu'il ne voulait pas perdre ; mais il n'avait pu soustraire aux convoitises prussiennes les richesses lourdes et métallurgiques, ainsi qu'une foule d'autres objets de grande valeur. Tout cela, pendant la guerre, avait pris la route de Berlin ; l'article 22 que nous venons de citer avait pour but de le faire revenir à Dresde. Ainsi se trouvait réparée une partie des maux causés par ce pillage régulier, méthodique et organisé dont nous avons eu déjà à raconter les étranges procédés.

Encore un enseignement pour l'avenir.

---

(1) Proclamations du général Herwarth de Bitterfeld, et du prince Frédéric-Charles, le 16 juin 1866.



XVIII

Loi d'annexion du Hanovre, de la Hesse-Electorale et de Nassau à la Prusse. — Traités de paix de la Prusse avec la Hesse Grand'Ducale, la principauté de Reuss et le Duché de Saxe-Meiningen. — Traité de paix entre l'Autriche et l'Italie. — Saisie de la fortune privée du Roi de Hanovre. — Traités militaires. — Démission de M. Drouyn de Lhuys. — Nomination de M. de Beust au ministère des Affaires Étrangères à Vienne.

Nous avons cru devoir rompre l'ordre chronologique des traités de paix, reconstitutifs de l'Allemagne, afin de ne pas séparer en deux parties les négociations prusso-saxonnes. Il nous faut revenir maintenant à la date du 23 août, c'est-à-dire à celle du traité austro-prussien.

Quelques jours avant la signature de ce traité, le 17 août, le Gouvernement prussien avait saisi les Chambres de Berlin du projet de loi relatif à l'annexion du royaume de Hanovre, de l'électorat de Hesse, du duché de Nassau et de la ville libre de Francfort (1). C'était une bonne occasion pour se rapprocher du Parlement avec lequel le Gouvernement était depuis quelques années en état de rupture ouverte. On se rapprocha en effet; le projet de loi fut adopté pour ainsi dire sans discussion et promulgué le 20 septembre. Il avait été voté le

(1) Voir aux annexes, nº 8.

1er du mois, après un discours de M. de Bismarck qui définissait avec clarté et précision le nouvel état de choses créé par les victoires de la Prusse. Nous en ferons une brève analyse et en citerons quelques passages.

S'adressant à la Chambre des députés, le Président du Conseil l'engageait à voter en faveur du Gouvernement, un bill d'indemnité pour toute la durée de son administration extra-légale.

« Durant les quatre dernières années, disait-il, nous avons défendu notre manière de voir réciproquement avec plus ou moins d'aigreur, et sans réussir à nous convaincre. La paix entre nous ne serait même pas possible en présence des affaires extérieures, si l'on exigeait de l'une ou de l'autre des parties l'aveu qu'elle a eu tort.

» Nous désirons la paix, non pas parce que nous avons le sentiment de notre faiblesse ; au contraire, nous sommes bien plus forts qu'il y a quelques années ; nous ne désirons pas la paix pour échapper à une mise en accusation éventuelle à laquelle nous ne croyons pas et que nous ne craignons pas ; nous voulons la paix simplement parce qu'à notre avis, elle est, en ce moment, nécessaire à la patrie.

» Voilà pourquoi, ajoutait ensuite le ministre, nous vous tendons la main, et le rapport de la commission prouve que cette main ne sera pas repoussée.

» Il s'agit de trancher des questions de politique extérieure. Si vous remarquez ce qui se dit à l'étranger, si vous parcourez les journaux de Vienne, vous y retrouverez l'expression des haines et de l'animosité qui existent depuis longtemps contre la Prusse et qui ont entraîné l'Autriche à une guerre *qu'elle n'aurait pu éviter, quand même elle l'eût voulu.*

» Considérez l'attitude des populations de l'Allemagne du Sud représentées par leurs armées. Vous y trouverez, sauf quelques exceptions, les mêmes sentiments d'hostilité. Vous ne voyez pas une seule puissance en Europe dont le bienveillant concours soit acquis à l'organisation de la nouvelle Confédération du Nord, et qui ne veuille y intervenir à sa façon. Notre tâche n'est donc point achevée, et son achèvement exige l'union du pays tout entier. »

Telle est la subtance du discours prononcé le 1er septembre 1866

par M. de Bismarck au Parlement de Berlin. Une majorité de 273 voix sur environ 300 votants lui servit de sanction, et comme le fait remarquer un écrivain allemand sympathique et contemporain, on ne peut se défendre, en enregistrant un succès aussi éclatant, de constater avec quelque surprise que ces mêmes députés qui faisaient alors si bon marché des droits souverains du Hanovre, de la Hesse et de Nassau, avaient été pendant deux ans les défenseurs infatigables des droits bien moins incontestables du prince d'Augustenbourg sur les Duchés de Sleswig et de Holstein. Ils étaient évidemment de la même famille que les syndics de la Couronne dont nous avons eu déjà l'occasion de parler.

La veille du vote d'annexion, une députation de Hanovriens avait été reçue par le Roi et lui avait en vain demandé de se contenter de l'incorporation du Royaume dans la Confédération du Nord. On trouvera aux annexes le texte de l'adresse et la réponse du Roi. Nous y avons également placé la protestation par laquelle le Roi George V répondit, le 23 septembre, à la loi d'annexion qui avait été promulguée le 20 du même mois (1).

Il ne restait plus que trois petits États à châtier et à coordonner dans le nouveau système : la Hesse Grand'Ducale, la Principauté de Reuss (branche aînée) et le Duché de Saxe-Meiningen.

Le 3 septembre 1866, un traité de paix signé à Berlin régla les destinées de la Hesse Grand'Ducale. Il avait fallu tout un mois pour défendre pied à pied la souveraineté du Grand-Duc contre les projets d'annexion de la Prusse, et encore ne dut-il qu'à l'Empereur de Russie, dont il était le beau-frère, de ne pas partager le sort des autres princes dépossédés. Sa situation se compliquait aussi par la position géographique du Grand-Duché dont le territoire se trouvait coupé en deux par le cours du Mein, c'est-à-dire par la ligne de démarcation qui formait la limite de la nouvelle Confédération. C'est pourquoi le traité de paix entre la Hesse Grand'Ducale et la Prusse présentait des difficultés considérables. Il en résulta pour le Grand-Duché un état de choses mixte qui ne donna satisfaction complète ni aux

(1) Voir aux annexes, nos 9 et 10.

uns ni aux autres. L'indemnité de guerre fut fixée à trois millions de florins, soit 6,420,000 francs. L'administration des postes grand'ducales passait à la Prusse. Le Grand-Duc reconnaissait les préliminaires de paix conclus à Nikolsbourg, et en acceptait toutes les conséquences. Des rectifications de frontières et des échanges de districts établissaient l'unité territoriale dans la Hesse Grand'Ducale, et la séparaient complétement de la Hesse-Electorale annexée à la Prusse. Le Grand-Duc entrait avec tous ses territoires situés au nord de la ligne du Mein dans la Confédération du Nord, et le contingent militaire de cette zône passait sous le commandement du Roi de Prusse. Pour la partie méridionale, la Hesse Grand'Ducale conservait son autonomie. Telles étaient les principales clauses du traité Hesso-Prussien, dont la signature entraînait, comme on le voit, l'adhésion du Grand-Duc à la spoliation de l'Electeur, c'est-à-dire du chef de la Maison Hessoise.

Avec la principauté de Reuss (branche aînée) ce fut bientôt réglé. Elle fut englobée dans la Confédération du Nord, et la Princesse régente ayant fait amende honorable sur tous les points, elle en fut quitte pour une somme de cent mille thalers, soit 375,000 francs, à payer pour le fonds des officiers et soldats invalides de l'armée prussienne. Un emprunt de 120,000 thalers, que cette habile Princesse fit émettre à cette occasion par le Gouvernement princier, couvrit les frais de la négociation, et, si nous en croyons le livre du colonel Rüstow, que nous avons déjà cité, il lui resta après l'opération un assez joli bénéfice. Le traité fut signé le 26 septembre.

Le 8 octobre, ce fut le tour du Duché de Saxe-Meiningen. Les négociations duraient déjà depuis quelque temps avec le Duc Bernhard, qui ne pouvait pas se résigner aux dures conditions du vainqueur. Ce Prince qui, pendant quarante-cinq ans, avait régné sur le duché avec autant de sagesse que de dévoûment, préféra abdiquer plutôt que de devenir, par ses résistances personnelles, un prétexte pour les rigueurs de la Prusse. — « Ce que je ne puis faire, ce que je ne puis accepter, disait-il, mon fils plus libre que moi peut y souscrire. » — Il abdiqua le 20 septembre, et se retira emportant avec lui l'amour et l'estime de son peuple.

Sa proclamation simple et brève mérite d'être rapportée. Elle était ainsi conçue :

« A mes fidèles Meiningeois.

» La main de fer de la destinée nous a frappés aussi. Je quitte aujourd'hui le Gouvernement du pays que j'ai régi pendant quarante-cinq ans avec amour et fidélité.

» Je le fais avec douleur et une profonde émotion ; j'avais espéré rester votre Duc jusqu'à la fin de mes jours, et je n'ai pris cette résolution que pour vous épargner des sacrifices que, d'une autre manière, je ne pouvais détourner de vous ni du pays.

» Le Gouvernement passe à mon fils, le prince héritier George, que Dieu veuille assister dans ses voies difficiles !

» Le Prince entre avec toute sa vigueur dans le temps nouveau et saura probablement mieux s'y adapter que cela ne m'a été possible.

» Accueillez-le avec confiance et amour, de même que certainement il viendra au-devant de vous avec confiance et amour.

» Que Dieu protége ma chère patrie !

» Meiningen, 20 septembre 1866.

» *Signé :* BERNHARD ERICH FREUND. »

Il est facile de voir, par le texte même de cette proclamation, que l'abdication du Duc Bernhard lui avait été imposée par la Prusse. Le 21, le Duc George monta sur le trône démantelé de son père, et le 8 octobre furent signés les articles de sa médiatisation réelle. Il n'y fut pas question d'une indemnité pécuniaire ; en vérité cela n'en valait plus la peine ; on lui prit un village auquel il dut renoncer ; les postes, les télégraphes, le commandement militaire passèrent au Roi de Prusse, le Duché fut placé dans la Confédération du Nord et le Duc George resta dans son château de Meiningen avec une fortune convenable.

Tous les traités de paix étaient signés, sauf celui de la Saxe-Royale. Il le fut, comme nous l'avons dit plus haut, le

21 octobre, et, à partir de ce jour, la nouvelle Allemagne fut constituée.

Pour compléter la nomenclature des traités qui suivirent la guerre de 1866, il nous faut encore ajouter, à tous ceux que nous avons mentionnés, celui de l'Autriche et de l'Italie. La Prusse avait témoigné le désir de voir les négociations s'ouvrir à Prague ou à Berlin; mais le Cabinet de Florence avait trop vivement ressenti les procédés de M. de Bismarck à Nikolsbourg pour se montrer empressé d'obtempérer aux suggestions prussiennes. D'un commun accord, les deux Puissances contractantes décidèrent que la paix se négocierait à Vienne, et les conférences s'ouvrirent à cet effet au commencement de septembre.

Le général comte Menabrea, plénipotentiaire italien, arrivé le 30 août, avait été reçu la veille par l'Empereur François-Joseph; l'Autriche était représentée par le comte Félix de Wimpffen. Les négociations durèrent un mois, mais sans soulever de grandes difficultés, et plutôt à cause du grand nombre de questions incidentes que par suite de désaccord sérieux. Deux points seulement soulevèrent un débat important ; de la part de l'Autriche, la prétention, bientôt abandonnée, de fixer proportionnellement à la population du territoire cédé, la quote-part italienne de la dette vénitienne ; de la part de l'Italie, la demande d'insérer dans le traité un article dans lequel la question d'une rectification ultérieure des frontières serait posée en principe.

Sans repousser absolument l'idée en elle-même, l'Empereur François-Joseph pensait que ces questions pourraient se traiter plus tard dans de meilleures conditions, quand les deux Gouvernements auraient pratiqué pendant quelque temps des rapports de bon voisinage. — « Toute rectification, disait-il, consentie en fait ou en droit, au moment des négociations, aurait nécessairement aux yeux de l'armée et du pays le caractère d'une conséquence forcée de la guerre malheureuse qui venait de se terminer. La nation y verrait toujours un sacrifice imposé par la Prusse et se révolterait contre cette dernière condescendance de son Gouvernement. Plus tard, de gré à gré et dans toute la liberté de leurs actes, les deux États pourraient consul-

ter leurs intérêts réciproques et s'entendre sur le meilleur moyen de les satisfaire. » —

Après avoir insisté pendant quelques jours, le comte Menabrea finit par céder, et l'accord s'étant établi sur tous les autres points, le traité de paix fut signé le 3 octobre 1866.

La question de la dette avait été résolue de la manière suivante :

Le Gouvernement italien prenait à sa charge toute la dette du Monte Lombardo-Veneto qui avait été affectée à l'Autriche par le traité de Zurich, plus celle qui s'y était ajoutée depuis le 4 juin 1859, ainsi qu'une somme de 35 millions de florins pour la partie afférente à la Vénétie, de l'emprunt de 1854 et pour le matériel de guerre non transportable (1). L'échange des ratifications se fit le 12 octobre.

Nous avons terminé la série des actes internationaux qui, en rétablissant la paix, sanctionnèrent les résultats de la guerre. C'est pour l'Allemagne et l'Italie, c'est pour l'Europe entière une ère nouvelle. Arrêtons-nous un instant avant de nous y engager, et jetons un dernier regard vers ce passé qui va disparaître dans l'oubli ou se recueillir dans l'attente.

Un des traits les plus saillants des négociations que la Prusse victorieuse imposa à ses frères vaincus, après la courte campagne de 1866, est leur caractère économique et mercantile. On est frappé du soin avec lequel toutes les questions sont prévues et étudiées au point de vue du gain commercial ou financier. La partie politique occupe à peine quelques articles ; quelques lignes suffisent pour régler la position des contractants, soit dans la Confédération du Nord, soit en dehors de cette Confédération ; mais, en revanche, que de paragraphes consacrés à des revendications pécuniaires ou industrielles ! Jadis la guerre était avant tout un combat, une passe d'armes ; en 1866, c'est une affaire ; les généraux de la Prusse sont comme les capitaines marins d'une compagnie d'armateurs ; c'est une entreprise autant qu'une guerre, et pendant que les uns font campagne, les

(1) Voir, pour l'analyse des articles du traité, aux annexes, nº 11.

autres étudient avec soin tout ce qu'on pourra retirer du vaincu. De l'argent d'abord, puis ensuite des territoires productifs, des exploitations lucratives ; en un mot, tout ce qu'on pourra obtenir sans le ruiner complétement et en faire un ennemi irréconciliable. Cette dernière considération et la crainte de provoquer une intervention étrangère fixent seules la limite des exigences.

Malgré l'éclat des victoires, la guerre n'avait pas produit tout ce qu'on avait espéré à Berlin ; l'Autriche, qu'on voulait FRAPPER AU COEUR, sortait de la lutte, certainement amoindrie et mutilée, mais non point anéantie ; le but n'était pas atteint, mais 1866 était une étape sérieuse vers le but à atteindre. C'est ainsi que la Prusse en accepta les résultats et fit la paix de Prague en vue de l'avenir.

Les indemnités de guerre payées par l'Autriche et ses alliés s'élevaient à la somme de 288,455,000 francs ainsi répartis :

Autriche.	150,000,000 fr.
Bavière.	64,200,000
Saxe.	37,500,000
Wurtemberg.	17,120,000
Bade.	12,840,000
Hesse-Darmstadt.	6,420,000
Reuss-Aînée.	375,000
Total.	288,455,000 fr.

auxquels il faut ajouter comme bénéfices, les annexions du Hanovre, de la Hesse-Électorale et du Duché de Nassau.

Un autre chapitre très-important comprenait la fortune particulière des Princes dépossédés, qui, sous un prétexte ou sous un autre, fut séquestrée par le Gouvernement prussien et constitua plus tard ce fameux fonds dit *fonds des reptiles*, dont l'emploi arbitraire et sans contrôle devint un des puissants leviers de l'influence prussienne en Allemagne et à l'étranger.

Cette fortune des Princes dépossédés échappait, par son caractère personnel et privé aux conséquences de la guerre ; mais elle était très-considérable et le Gouvernement prussien voulait absolument s'en emparer comme il avait fait des États annexés.

D'un autre côté, les Princes, s'appuyant sur les principes du droit commun aussi bien que sur ceux du droit des gens, avaient adressé directement leurs réclamations au Roi Guillaume; et le Roi éprouvait quelques scrupules à mettre la main sur la fortune privée de ses parents et alliés, simplement par droit de force et en violation de toute justice.

Il serait trop long et trop déplaisant de donner ici le détail des artifices pitoyables et des mauvais subterfuges à l'aide desquels on fit durer pendant plusieurs mois un simulacre de négociations, uniquement destiné à couvrir la spoliation, d'un semblant de légalité ou de nécessité; aussi nous contenterons-nous de citer quelques traits de la procédure prussienne en matière d'annexion. Nous avons déjà eu l'occasion d'apprécier les sentiments de justice et d'équité dont s'inspiraient, suivant les circonstances, messieurs les syndics de la Couronne; nous retrouverons quelque chose de semblable dans les procédés du Gouvernement avec les Princes vaincus.

Dès le 15 juin, au moment où les Prussiens envahissaient le Hanovre, quelques heures après la sommation adressée au Roi George, celui-ci avait eu, d'accord avec tous ses ministres, la sage précaution de faire immédiatement partir pour l'Angleterre les valeurs qui auraient pu tomber au pouvoir de l'ennemi, et, entre autres, une somme d'environ 19 millions de thalers, soit 33.750.000 francs, représentés par des titres de rentes et autres papiers fiduciaires. Cette mesure servit de prétexte aux premières revendications de la Prusse.

Dès le commencement de juillet, pendant que les armées se rencontraient en Bohême, le Roi George, alors réfugié en Thuringe, après la capitulation de Langensalza, apprit que le Gouvernement prussien, prétendant que la somme envoyée en Angleterre appartenait à l'État (Staats-gelder), en exigeait la restitution immédiate, menaçant, dans le cas contraire, de saisir et arrêter tous les revenus privés du Roi. Cette prétention du Gouvernement prussien était injuste, car la plus grande partie des titres qui avaient été sauvés appartenaient au domaine privé du Roi; cependant, comme l'enlèvement s'était effectué en quelques heures, il n'avait pas été possible de faire un inven-

taire, et le Roi de Hanovre, voulant éviter par-dessus tout jusqu'à l'apparence d'un détournement, à son bénéfice personnel, des deniers de l'État, publia le 13 juillet un rescrit ordonnant que, jusqu'au rétablissement de la paix, les revenus de ces valeurs ne seraient pas employés pour les dépenses royales, mais conservés pour être répartis plus tard à qui de droit.

Malheureusement, dans la précipitation du départ, on avait oublié les livres et registres portant les numéros et souches des titres enlevés à la cupidité prussienne ; or sur les derrières de l'armée combattante, la Prusse avait organisé des commissariats civils, dont la mission consistait principalement à faire main basse sur tout ce qui pouvait se prendre ; nous avons vu plus haut comment ces messieurs avaient travaillé en Saxe ; celui dont le Hanovre avait été affligé était le *Civil-commissair von Hardenberg* qui ne tarda pas à découvrir les registres ; tout aussitôt il décréta le séquestre des titres et l'opposition au paiement des intérêts.

Ce fut ainsi que le Roi de Hanovre se vit tout à coup dépossédé de ses biens et réduit à s'adresser directement au Roi de Prusse pour lui demander de faire lever au moins provisoirement le séquestre des revenus de sa maison. Il le fit dans une lettre autographe écrite le 28 juillet au Roi Guillaume à Nikolsbourg. La question était embarrassante ; il ne s'agissait pas ici d'un butin de guerre ; ce n'était ni plus ni moins qu'un vol manifeste, un acte non-seulement illégal, mais criminel et déloyal. On ne pouvait le justifier. Que répondre ? Le Roi de Prusse ne répondit pas et refusa de recevoir la lettre de son cousin germain.

Cette conduite inqualifiable du Gouvernement prussien ne pouvait manquer de provoquer en Europe un blâme universel ; elle y causa aussi quelque surprise, car jusqu'à ce jour la Couronne de Prusse n'avait pas encore donné l'exemple de ces déprédations privées, et on ne l'en savait pas capable.

Aussi le Gouvernement Britannique ne crut-il pas pouvoir se dispenser d'offrir ses bons offices au Roi de Hanovre, se rappelant un peu tard qu'il était Prince de la Grande-Bretagne, Pair d'Angleterre et cousin germain de la Reine. Sous les auspices du Duc de Cambridge intervenant comme agnat de la maison de

Hanovre, des négociations s'ouvrirent à Berlin, et, après des vicissitudes dont nous renonçons à décrire les phases successives, on arriva de part et d'autre à une convention qui fut signée le 29 septembre 1867 par les mandataires respectifs des deux Souverains, savoir : pour le Roi de Hanovre, son ancien ministre d'Etat Windthorst, et, pour le Roi de Prusse, les conseillers privés Konig et Wollny.

Cette convention, rédigée en 12 articles, était loin de répondre aux revendications légitimes de la maison de Hanovre, mais elle sauvegardait, dans une certaine mesure, la fortune personnelle des Princes et des Princesses et substituait une spoliation partielle à une spoliation complète.

L'art. 1er reconnaissait au Roi George V le château de Herrenhaus avec ses dépendances ainsi que le domaine de Calenberg, sous la réserve que tous ces biens seraient régis par la Prusse aussi longtemps que Sa Majesté le Roi George V n'aurait pas renoncé pour lui et ses successeurs à la couronne de Hanovre.

L'art. 2 — reconnaissait au Roi George la propriété d'une somme de 600.000 liv. sterling, soit 15 millions de francs, déposés à la Banque d'Angleterre.

L'art. 3 — attribuait au Roi de Prusse tous les autres biens du Roi et de la Couronne de Hanovre.

L'art. 4 — compensait cette cession par un paiement fait au Roi George de 11 millions de thalers en titres de rente prussienne à 4 1/2 pour 100 et 5 millions de thalers en numéraire. Mais attendu qu'il restait encore à régler certaines garanties sur lesquelles l'accord ne s'était pas établi, il était convenu que de part et d'autre on nommerait des commissaires chargés de ce règlement.

Les art. 5-6-7 — réglaient des questions de détail relatives aux impôts, aux pensions et charges des domaines Royaux, aux patronats et co-propriétés de biens indivis avec d'autres branches de maisons princières.

L'art. 8 — sauvegardait les propriétés personnelles et particulières de la Reine de Hanovre, du Prince héréditaire Ernest-Auguste et des Princesses Frédérica et Marie.

L'art. 9 — établissait que, quatre semaines après la ratification du traité ; d'une part, le séquestre placé sur les biens du Roi George serait levé, et, de l'autre, le Roi restituerait les valeurs qui avaient été envoyées en Angleterre.

Les art. 10 et 11 — règlaient des répartitions d'intérêts échus ou à échoir.

L'art. 12 — final, était ainsi conçu : — « Ce traité sera ratifié et les ratifications en seront échangées à Berlin dans un délai de quatre semaines. »

Ce traité, comme on le voit, renfermait plusieurs conditions draconiennes, et les plénipotentiaires prussiens, dûment autorisés et munis de pleins pouvoirs réguliers, le présentaient plutôt comme un ultimatum que comme une négociation. Ce fut ainsi que l'accepta le Roi de Hanovre ; mais du jour où il eut échangé sa parole et sa signature contre la parole et la signature du Roi de Prusse son cousin, il cessa les récriminations et ne s'occupa plus que de remplir strictement et loyalement les clauses du traité.

De son côté le Roi Guillaume paraissait disposé à en faire autant. Il donna sa ratification, pure et simple, sans conditions, promettant d'exécuter fidèlement la convention et de donner les ordres indispensables pour que les autorités compétentes fissent à cet effet ce qui était nécessaire. Le Roi George fit revenir en Hanovre toutes les valeurs qui en avaient été enlevées le 15 juin 1866 et elles furent remises au délégué prussien. En Prusse on leva le séquestre qui avait été placé sur la fortune du Roi de Hanovre.

Mais tout cela n'était qu'une mise en scène destinée à sauver les apparences. Le Gouvernement prussien avait négocié avec la ferme résolution de ne pas remplir ses obligations, et, dès que le Roi de Hanovre eut tenu sa parole, le Roi de Prusse reprit la sienne. Rien n'est plus instructif et à la fois plus attristant, que l'histoire de cette répudiation.

L'Impératrice d'Autriche, Marie-Thérèse, définissait ainsi ces parjures politiques dans une lettre écrite à son fils Joseph II : — « Vouloir agir à la prussienne et en même temps retenir les

apparences d'honnêteté (1). » — C'était une tradition; il en fut du traité du 29 septembre 1867 comme de l'art. 5 du Traité de Prague, comme de tous les traités, de tous les articles, de tous les engagements qui se signeront désormais dans de semblables conditions, et qui n'ont de valeur que si l'intérêt ou la force en assure l'exécution.

Ce serait perdre le bénéfice de l'expérience et négliger les plus précieux enseignements de l'histoire que de ne pas enregistrer ces pratiques habituelles qui font de la déloyauté dans les transactions publiques une théorie à l'usage des forts. C'est pourquoi nous les signalons à l'attention du lecteur, nous réservant de revenir plus tard sur cette importante question et d'examiner comment le droit des gens peut opposer une barrière efficace et constante aux emportements et aux prévarications de la force.

Quelques semaines après la ratification du traité du 29 septembre 1867, la Cour de Prusse fut prise d'un étrange scrupule, et se crut obligée de soumettre la convention des deux Souverains à l'approbation des Chambres. Cette résolution était d'autant plus inattendue que, depuis longtemps déjà, on avait perdu l'habitude à Berlin de consulter le Parlement. On ne lui demandait pas son concours pour le vote du budget; on ne lui avait soumis aucun des traités politiques et financiers conclus avec tous les États allemands à la fin de la guerre, et en dernier lieu on ne lui avait donné à voter qu'une loi d'annexion qui échappait à toute discussion parlementaire. Ce retour spontané et soudain à des formes constitutionnelles, pour ainsi dire tombées en désuétude, s'expliquait d'autant plus difficilement qu'il ne s'agissait ici que des biens privés du Roi de Hanovre, et non pas des deniers publics. On n'avait pas, dans la négociation, réservé la sanction parlementaire, ainsi qu'il est d'usage dans les pays à constitution; on avait traité de Prince à Prince; c'était un Roi vainqueur qui avait dit à un Roi vaincu : — « Voici ce que je vous laisse et voilà ce que je prends. »

Que venait donc faire le Parlement entre les deux cousins?

(1) Arneth : Correspondance de Marie-Thérèse et de Joseph II, p. 362.

L'Impératrice Marie-Thérèse l'a parfaitement expliqué; le Parlement intervenait pour permettre au Roi vainqueur *d'agir à la prussienne en retenant les apparences de l'honnêteté.*

Or depuis les victoires de 1866, le courant de l'opinion avait pris dans les Chambres une nouvelle direction. L'ivresse du succès avait effacé les rancunes du passé, le Gouvernement était le maître. Cependant la manœuvre n'était pas aussi facile qu'elle paraissait l'être, car ce que l'on demandait aux Chambres n'était ni plus ni moins qu'un vote contraire à la signature du Roi. Nous passons sous silence les débats au milieu desquels se déroula l'intrigue dont nous avons suffisamment indiqué le caractère. Le Président du Conseil dut prendre la parole dans la discussion; et peu s'en fallut que ses efforts ne vinssent échouer devant le respect de la signature Royale, dont plusieurs membres du Parlement ne paraissaient pas vouloir faire aussi bon marché que le Gouvernement. M. de Bismarck fit alors intervenir des accusations directes contre le Roi dépossédé; il évoqua des complots et des conspirations inventés pour les besoins de la cause, et poussa la violence de ses improvisations jusqu'à l'oubli des convenances et l'emploi d'injures grossières contre la personne même de George V. Ce fut une séance de triste mémoire dans les annales parlementaires de la Prusse; le but fut non-seulement atteint, mais dépassé, car les apparences, qu'on avait voulu retenir, disparurent sous la pression exercée par le premier ministre. Personne ne s'y trompa. Ce n'était pas le Parlement qui forçait le Roi à violer sa parole. C'était au contraire le Gouvernement qui forçait le Parlement à sanctionner la parole violée.

Tous les biens de la Maison de Hanovre furent placés sous le séquestre.

Ainsi vota le Parlement et ainsi décréta le Roi de Prusse en promulguant, le 2 mars 1868, la loi qui déchirait sa signature du 29 septembre 1867. On avait mis cinq mois à cette laide opération.

Nous avons donné la nomenclature et l'analyse des principaux actes diplomatiques à l'aide desquels la paix succéda à la guerre dans le centre de l'Europe.

L'Italie s'est complétée; elle devrait être satisfaite, elle ne l'est qu'à moitié, car elle voulait davantage.

L'Autriche, vaincue sans être considérablement affaiblie, sort de cette terrible épreuve moins maltraitée qu'elle ne l'avait craint après les premiers désastres.

La Prusse est agrandie; l'Allemagne du Nord est à elle, et les Princes allemands sont les vassaux de son Roi. Elle aussi voulait davantage; mais elle accepte son triomphe comme une étape dans la voie de ses aspirations; elle attendra et se préparera; la Confédération du Sud est une fiction; car en signant les traités de paix qui assurent à la Bavière, au Wurtemberg, à Bade et à Darmstadt une existence nationale qui leur est propre et leur permet de conclure un pacte fédéral, en signant ce témoignage apparent de leur autonomie, la Prusse victorieuse leur a imposé des conventions militaires secrètes qui placent leurs armées sous les ordres et à la disposition du Roi, chaque fois qu'il en aura besoin. Dans les documents apparents, devant le droit des gens, ce sont des États libres; en réalité ce sont des vassaux comme les autres; au point de vue militaire ils sont aussi bien dans la Confédération du Nord que les autres États qui la composent. Les préliminaires de Nikolsbourg, les traités de paix signés à Berlin ou à Prague, tous ces actes ne sont vraiment que des chartes secondaires. La vérité est tout entière dans les conventions militaires imposées par la force aux vaincus du Sud de l'Allemagne, comme elles l'avaient été par la nécessité et l'intérêt aux alliés du Nord. Toutes les forces de l'Allemagne sont à la Prusse, toutes, excepté l'armée autrichienne.

C'est bien là la situation créée par la guerre de 1866, et en présence de laquelle se trouvent désormais les grandes Puissances de l'Europe. L'ancien équilibre s'est déplacé, quel est celui qui va le remplacer?

Ce n'est pas au lendemain des cataclysmes qu'il est possible d'en bien apprécier les conséquences; à la suite des grandes perturbations, il se fait dans tous les esprits une espèce d'étonnement qui marque la phase de transition et pendant lequel les yeux ne s'ouvrent pas encore à la nouvelle lumière. C'est ce qui arriva, non-seulement en Allemagne, mais dans toute

l'Europe. Le fait le plus saillant de cette grande épopée, le résultat le plus important de cet ébranlement général, les traités militaires secrets de la Prusse et des États allemands passèrent pour ainsi dire inaperçus au milieu des négociations pacifiques, et cependant tout l'avenir était là et pas ailleurs.

A peine la paix de Prague fut-elle signée, que le Gouvernement autrichien se mit à l'œuvre pour accomplir dans l'administration militaire et civile les réformes dont la campagne de 1866 avait démontré la nécessité. La presse et les bourgeois réclamaient la mise en accusation du général Bénédek et de tous les généraux qui avaient été battus; peu s'en fallait qu'ils ne criassent à la trahison, ainsi que le font presque toujours les poltrons que la prudence a retenus, pendant la guerre, éloignés des champs de bataille. Il répugnait au Gouvernement de céder à ces exigences vulgaires; ceux qu'elles mettaient en cause demandèrent et obtinrent leur procès militaire. On commença l'enquête, mais bientôt un ordre de l'Empereur la fit interrompre; l'Archiduc Albert, le vainqueur de Custozza, le chef et le héros de l'armée avait voulu devancer la sentence des juges et saluer à son arrivée Bénédek, que poursuivait avec acharnement la colère des cafés et des brasseries de la capitale.

Il faut le dire à la louange de la nation Autrichienne, les insulteurs de l'infortune furent bientôt réduits au silence par le mépris public; le peuple, le vrai peuple refusa de les suivre dans leurs attaques rétrospectives. Il respecta la douleur de l'armée vaincue et opposa le souvenir de sa valeur à celui de ses revers. Il se fit un silence patriotique sur les tristes épreuves du passé; on se serra autour de l'Empereur comme pour le consoler et le fortifier; et ce fut au milieu des témoignages de sympathie et de fidélité que François-Joseph entreprit de relever son Empire et de réparer les ruines de la guerre.

Le général John s'était acquis une véritable renommée en Italie comme chef d'état-major de l'Archiduc Albert; il était aussi fort populaire; son nom rappelait Custozza et n'était mêlé à aucune des défaites de la campagne; il était indiqué pour le ministère de la guerre et il y fut appelé au commencement de septembre. En même temps l'Archiduc Albert recevait

le commandement supérieur de l'armée et partageait avec le ministre la direction générale des forces de l'Empire.

Cette nouvelle organisation avait des partisans enthousiastes et aussi des adversaires opiniâtres. Son but était de combler dans la haute administration militaire une lacune que la guerre de 1866 paraissait avoir mise en évidence. Il s'agissait de — « l'aptitude au combat » — (schlagfertigkeit) qui devait désormais être portée à un degré de perfectionnement que le ministre de la guerre, occupé, absorbé par les questions d'administration, n'avait jamais pu atteindre. Le commandant supérieur devait avoir dans ses attributions tout ce qui concernait l'instruction, l'éducation militaire, la discipline, le bon esprit des troupes, et aussi leur hygiène, tandis que les questions de personnel et d'administration, le recrutement, la remonte, les achats et entretiens de matériel, la comptabilité et la juridiction restaient comme par le passé dans celles du ministère de la guerre. Les deux administrations devaient s'entendre sur toutes les mesures qu'elles jugeraient à propos d'ordonner et, dans le cas de divergence, recourir à la haute décision du Souverain. L'Empereur s'était réservé la collation des grades.

Au premier abord ces réformes militaires furent accueillies, sinon avec grande confiance, du moins avec cette faveur que montre en général le public pour les nouveaux systèmes, surtout quand l'expérience a condamné les anciens. Mais il ne suffit pas de changer pour avancer; faut-il encore que le changement soit un progrès, et puisse s'adapter aux exigences de la situation. Or le système de la séparation des pouvoirs en ce qui touche l'armée n'était pas précisément nouveau; il avait été pratiqué jadis dans des circonstances plus favorables, et il n'avait pas produit de très-bons résultats. On s'en souvint au bout de quelques semaines, et le premier étonnement passé, on se demanda si après une guerre ruineuse, il était bien sage de créer une organisation militaire qui devait nécessairement avoir pour conséquence d'augmenter considérablement les dépenses au lieu de les diminuer.

Le commandant supérieur devenait en effet un généralissime irresponsable qui disposait à son gré des troupes, du matériel,

de l'équipement, en un mot, de tout ce qui constitue les grandes dépenses de l'armée; et, à côté de lui, le ministre subalterne n'avait qu'à enregistrer les frais du commandant supérieur pour les présenter aux Chambres.

Il était à peu près certain que cette organisation rencontrerait des obstacles considérables dans le fonctionnement régulier des institutions quasi-parlementaires de l'Empire. Aussi longtemps que durerait la patente Impériale de septembre 1865, qui depuis un an avait suspendu tous les pouvoirs de l'Etat, autres que ceux de la Couronne, aussi longtemps que l'Empereur était le seul maître absolu, la nouvelle combinaison pouvait fonctionner tant bien que mal; mais elle ne pouvait résister au premier choc d'une discussion parlementaire; et cette discussion devenait imminente, car le Gouvernement ne pouvait tarder à réunir les Chambres et à les mettre en mesure de se prononcer. Tous les ministres en avaient la conscience et ne s'en cachaient pas.

La nomination de l'Archiduc Albert au commandement supérieur de l'armée émanait de l'Empereur seul, en dehors de son Conseil qu'il n'avait pas consulté, et cette circonstance expliquait à un certain degré la liberté avec laquelle chacun appréciait ou critiquait l'acte souverain. Le fait est que la mesure décrétée par l'Empereur lui avait été suggérée par la nécessité de rétablir dans l'armée l'unité du commandement; elle eût été d'une utilité incontestable avant ou pendant la guerre, mais elle avait le défaut de venir trop tard, et précisément au moment où le contrôle des Chambres allait en paralyser l'action. Dans la pratique du régime parlementaire auquel les nécessités de la situation ramenaient forcément le Gouvernement autrichien, l'autorité est à peu près inséparable de la responsabilité, et le ministre ne peut être réduit au rôle secondaire que lui attribuait la nouvelle organisation.

Il était donc facile de prévoir qu'avant peu il se produirait des changements ou des conflits dans l'organisation politique de l'Empire. L'opinion publique les pressentait et il en résultait un état anormal et indécis éminemment transitoire. Le comte de Mensdorff, qui ne s'était jamais trompé une seule fois depuis qu'il

était ministre, qui avait toujours donné les bons conseils, qui avait presque toujours vu faire le contraire de ce qu'il conseillait, commençait enfin à se fatiguer du rôle qu'il avait cru devoir jusque-là garder par obéissance, et il lui tardait de dégager sa solidarité d'une politique qu'il avait rarement approuvée; le ministère n'était plus homogène et chacun sentait que ses jours étaient comptés.

Le premier acte du nouveau ministre de la guerre fut de soumettre à la sanction Impériale une décision dont la signification était considérable. Elle enlevait aux Princes étrangers qui avaient combattu l'Autriche les régiments dont ils étaient les colonels honoraires. C'étaient les régiments d'infanterie : Prince royal Frédéric-Guillaume de Prusse nº 20; Guillaume Ier Roi de Prusse nº 34; Frédéric-Guillaume-Louis, Grand-Duc de Bade nº 50; Frédéric-François, Grand-Duc de Mecklembourg nº 57; les régiments de cuirassiers, comte Wrangel, nº 2; et Charles, Prince de Prusse, nº 8; et le régiment de hussards, Frédéric-Charles, Prince de Prusse nº 7.

Tous ces corps ne devaient plus être désormais désignés que par leurs numéros respectifs, sans qu'il fût jamais fait mention de leurs anciens propriétaires.

On fut surpris de voir figurer, parmi les Princes dont les régiments autrichiens cessaient de porter le nom, le Grand-Duc de Bade, qui avait pris les armes contre la Prusse; mais le gendre du Roi Guillaume passait à juste titre pour être Prussien, toutes ses sympathies étaient à Berlin et on le considérait en Allemagne comme l'agent princier de son beau-père.

Ainsi s'effaçait en partie une des plus anciennes traditions des Cours allemandes, en vertu de laquelle, dans les visites princières, se faisaient auparavant les échanges d'uniformes dont nous avons déjà eu l'occasion de parler.

Quelques jours après, l'Ambassade de France à Vienne était invitée par M. de Bismarck à informer le Gouvernement autrichien du prochain retour du baron de Werther, revenant prendre la gestion de la légation de Prusse et y joindre le titre de légation de la Confédération du Nord en Autriche.

Dans les derniers jours d'août, M. Drouyn de Lhuys avait

déclaré à l'Empereur sa résolution de quitter le ministère des Affaires Étrangères. Il lui devenait en effet très-difficile de diriger désormais la politique étrangère du Gouvernement Impérial au milieu d'éléments nouveaux qu'il avait toujours combattus, et dans une situation qui était précisément celle contre laquelle il n'avait cessé de protester. Il avait été remplacé par M. le marquis de Moustier, alors à Constantinople, et, depuis le 1er septembre, l'intérim des Affaires Étrangères était géré par le ministre de l'intérieur.

Le premier devoir du nouveau ministère était de faire connaître à la France et à l'Europe encore inquiète, les principes qui désormais allaient inspirer la politique Impériale, en présence des événements considérables qui venaient de s'accomplir. Une circulaire diplomatique, datée du 16 septembre 1866, et restée célèbre dans les annales de cette époque, fut adressée aux agents et publiée au *Journal Officiel*. Nous ne saurions passer sous silence cet étrange document qui fit alors une grande sensation, non pas malheureusement par la logique de ses déductions, mais par l'autorité de langage et de confiance avec laquelle il opposait l'optimisme des espérances aux cruelles déceptions du présent et aux périls certains de l'avenir (1).

Il ne serait pas juste, hâtons-nous de le dire, de juger la dépêche circulaire du 16 septembre 1866, sans tenir compte des circonstances au milieu desquelles elle fut publiée.

L'opinion publique en France, ainsi que le constatait le document officiel, était émue.

« Elle flotte incertaine, disait le ministre, entre la joie de voir les traités de 1815 détruits et la crainte que la puissance de la Prusse ne prenne des proportions excessives. »

C'était en effet la préoccupation générale de tous les esprits; mais l'opinion publique ne flottait pas et n'était pas incertaine. Depuis longtemps les traités de 1815 n'inquiétaient plus et n'humiliaient plus la France. L'avénement de l'Empereur, la guerre de Crimée, la guerre d'Italie en avaient effacé le souvenir et annulé les effets. Ce qu'il en restait de ces traités, suffisait à

(1) Voir le texte complet de la dépêche circulaire, annexe, no 12.

peine pour attester qu'ils avaient vécu, et la France, bien loin de gagner quelque chose à la destruction de l'ancienne Confédération germanique, se sentait désormais menacée par une Prusse trop puissante pour ne pas être très-dangereuse.

Le pays ne se trompait pas sur les résultats déplorables de la politique qui avait prévalu contre les premières inspirations de l'Empereur. La Prusse s'était agrandie outre mesure, et la France, sa voisine, n'avait rien ajouté à la sécurité de ses frontières en présence de cette force nouvelle et prépondérante. L'opinion publique était justement alarmée et il fallait la rassurer à tout prix. Ce fut là sans aucun doute la cause et l'origine de la dépêche du 16 septembre. Effort inutile qui fit au contraire plus de mal que de bien, en appelant la discussion sur des assertions qui n'étaient ni soutenables ni discutables. Peut-on changer les faits avec des commentaires ? Peut-on, à l'aide de sophismes presque naïfs, masquer un échec aussi considérable que celui auquel avait abouti la politique du nouveau Cabinet? Non, et ce fut une faute nouvelle ajoutée aux anciennes que de vouloir en quelque sorte imposer au public la satisfaction et la confiance par des arguments presqu'enfantins et des phrases vides de sens. Mieux eût valu cent fois reconnaître loyalement les mécomptes de cette triste campagne et parler à la France un langage sobre, ferme et sincère.

Mais vouloir démontrer que la Prusse, victorieuse de l'Autriche, hautaine et déloyale dans ses relations internationales, maîtresse absolue de toutes les forces de l'Allemagne (1), soutenue par la Russie, alliée de l'Italie, était pour la France une voisine plus rassurante et plus pacifique que cette vieille Confédération, uniquement bâtie pour la paix et incapable pour la guerre, c'était vraiment braver trop ouvertement le bon sens du public et montrer avec trop peu d'habileté aux Puissances étrangères la faiblesse de la situation.

L'Empereur ne s'y était pas trompé, et quand plus tard, sorti des étreintes de la maladie et des accablements de la douleur, il se mit sérieusement et personnellement en présence des faits :

(1) En vertu des conventions militaires secrètes.

— « Je vis clairement, dit-il, que la guerre avec la Prusse était inévitable » — (1); et pendant que le *Journal Officiel* entonnait le chant de confiance du 16 septembre, il faisait appeler ses généraux, il leur disait le danger de la France et la nécessité de préparer la défense.

Il faudrait une étude beaucoup plus longue et beaucoup plus approfondie que ne le comporte le cadre restreint de ces souvenirs pour expliquer les véritables raisons de cette contradiction apparente entre un Cabinet qui proclame la paix et la sécurité et un Souverain qui voit la menace et pense à préparer la défense (2). Nous croyons être dans le vrai en disant que la dépêche du 16 septembre trouvait son excuse dans la nécessité de faire bonne contenance devant des faits accomplis, qu'il n'était plus temps de conjurer, et qu'il fallait subir comme les conséquences et le châtiment des fautes passées. Il n'eût pas été sans péril de laisser un libre cours au mécontentement populaire et de se poser en ennemi déclaré de la nouvelle et glorieuse Allemagne. Le Cabinet jugea plus prudent de se montrer satisfait et de cacher ses mécomptes.

Malheureusement il est plus facile de rassurer un peuple habitué à la louange et à la gloire que de l'éclairer sur les dangers qui le menacent et les sacrifices nécessaires à son salut. Les accents pacifiques de la satisfaction plaisent davantage aux nations orgueilleuses que le cri inquiet de la sentinelle et l'alarme des prévoyants. Aussi quand plus tard, de 1867 à 1870, l'Empereur, de plus en plus frappé de la marche des événements, multiplia ses efforts pour éclairer l'opinion publique ; quand il soumit aux Chambres un projet de loi pour une réforme militaire indispensable ; quand il fit appel au Parlement sous toutes les formes et avec une persévérance inébranlable ; le Parlement détourna la tête et ne voulut pas voir. En vain le maréchal Niel

(1) Note revue et corrigée par l'Empereur, reproduite par M. F. Boinvilliers dans son livre intitulé « *Paris le Tyran* », p. 485.

(2) Pour se faire une idée juste et complète de cette situation anormale et exceptionnelle, il faudrait se reporter aux débats de la Chambre des députés en 1867 et relire les discours du Ministre d'État et de M. Latour du Moulin dans les séances mémorables des 16 mars et 29 juin de cette année.

plaçait-il sous les yeux des Chambres des chiffres incontestables qui se dressaient comme des menaces saisissantes et prochaines; — « ses adversaires, tout en se montrant bienveillants pour sa personne, étaient aussi incrédules qu'intraitables; la guerre n'entrait pas plus dans leurs prévisions que dans leurs goûts » — (1). Et, des réformes demandées, il ne sortit qu'un système insignifiant de mobilisation théorique qui n'augmentait pas sérieusement les forces du pays.

Pendant qu'en France un nouveau ministère cherchait ainsi à rétablir par des dépêches souriantes l'équilibre de ses relations extérieures, l'Autriche se préparait de son côté à inaugurer aussi avec des hommes nouveaux, un système de gouvernement mieux adapté à la situation que les événements lui avaient faite. Il était manifeste que l'ancien Cabinet ne répondait plus aux circonstances. Manquant de prestige et d'homogénéité, divisé au Conseil, souvent en divergence avec l'Empereur lui-même, le Cabinet n'avait plus de raison d'être; l'opinion publique était donc toute préparée à sa retraite. Cependant ce ne fut pas sans une certaine surprise qu'on apprit, le 27 octobre, que M. le baron de Beust était nommé ministre des Affaires Étrangères et de la maison de l'Empereur.

Le sentiment général n'était pas favorable à ce nouveau choix de l'Empereur; d'abord parce qu'un pays se sent toujours plus ou moins humilié et froissé quand son Souverain va choisir un étranger pour lui confier les rênes du Gouvernement; puis on voyait dans cette nomination une marque de dépit et une provocation aussi impolitique que stérile à l'égard de la Prusse et surtout de M. de Bismarck. Bon nombre d'Autrichiens ayant pris leur parti des malheurs passés, voulaient désormais vivre en paix avec leurs voisins : — « Pourquoi, disaient-ils, aller chercher cet agent saxon qui est antipathique à M. de Bismarck, qui est étranger chez nous, ne connaît pas nos affaires et poursuivra à nos dépens la satisfaction de ses rancunes personnelles? N'avons-nous donc personne chez nous qui le vaille? N'est-ce pas un affront immérité, après les sacrifices que nous avons faits, que de

(1) Paroles de Napoléon III dans le compte rendu d'un entretien revu et corrigé par l'Empereur.

nous voir tous éloignés de la direction de nos propres affaires, éloignés de la confiance de notre Empereur qui cependant vient de mesurer notre fidélité? » — D'autres critiquaient amèrement le choix d'un homme d'Etat qui, pendant la période de controverse allemande qui avait précédé la guerre, avait pris l'initiative de plusieurs propositions anti-autrichiennes, dirigées contre la préséance Impériale, et destinées à faire descendre l'Autriche du premier rang des Confédérés pour la noyer dans une organisation commune. D'autres encore voyaient avec déplaisir un Saxon protestant appelé, par ses fonctions de ministre de la maison de l'Empereur, à prendre part à tous les actes catholiques de la famille Impériale.

Mais s'il se trouvait un nombre considérable de mécontents qui blâmaient et critiquaient le choix de l'Empereur, il ne manquait pas de Viennois qui au contraire saluaient presqu'avec enthousiasme l'avénement du nouveau ministre. Le parti libéral et parlementaire, le parti des banquiers israélites et des israélites non banquiers voyait dans la nomination du baron de Beust une rupture de l'Empereur avec toutes les vieilles traditions de la maison Impériale et ils en témoignaient hautement leur satisfaction.

De sorte que si la Cour, la noblesse et une partie de l'Empire voyaient avec déplaisir l'introduction du nouveau venu dans les Conseils du Gouvernement, par contre, la bourgeoisie parlementaire et la haute finance israélite lui faisaient un accueil empressé.

Il se trouvait aussi un groupe d'hommes sages et impartiaux qui, avant de se prononcer, voulaient le voir à l'œuvre. Il était certain que l'état politique et intérieur de l'Autriche appelait impérieusement une réforme radicale. Tout le monde était mécontent; chacun des peuples dont se composait la monarchie Impériale protestait contre l'organisation de l'Empire à ce point de lui refuser avec éclat toute espèce de concours. L'opposition grandissait à vue d'œil et peu s'en fallait qu'elle ne prît le caractère et les proportions de la révolte. Le Cabinet de Berlin fomentait l'esprit de sédition par ses agents et ses libéralités; il avait encore grand besoin de la faiblesse de l'Autriche.

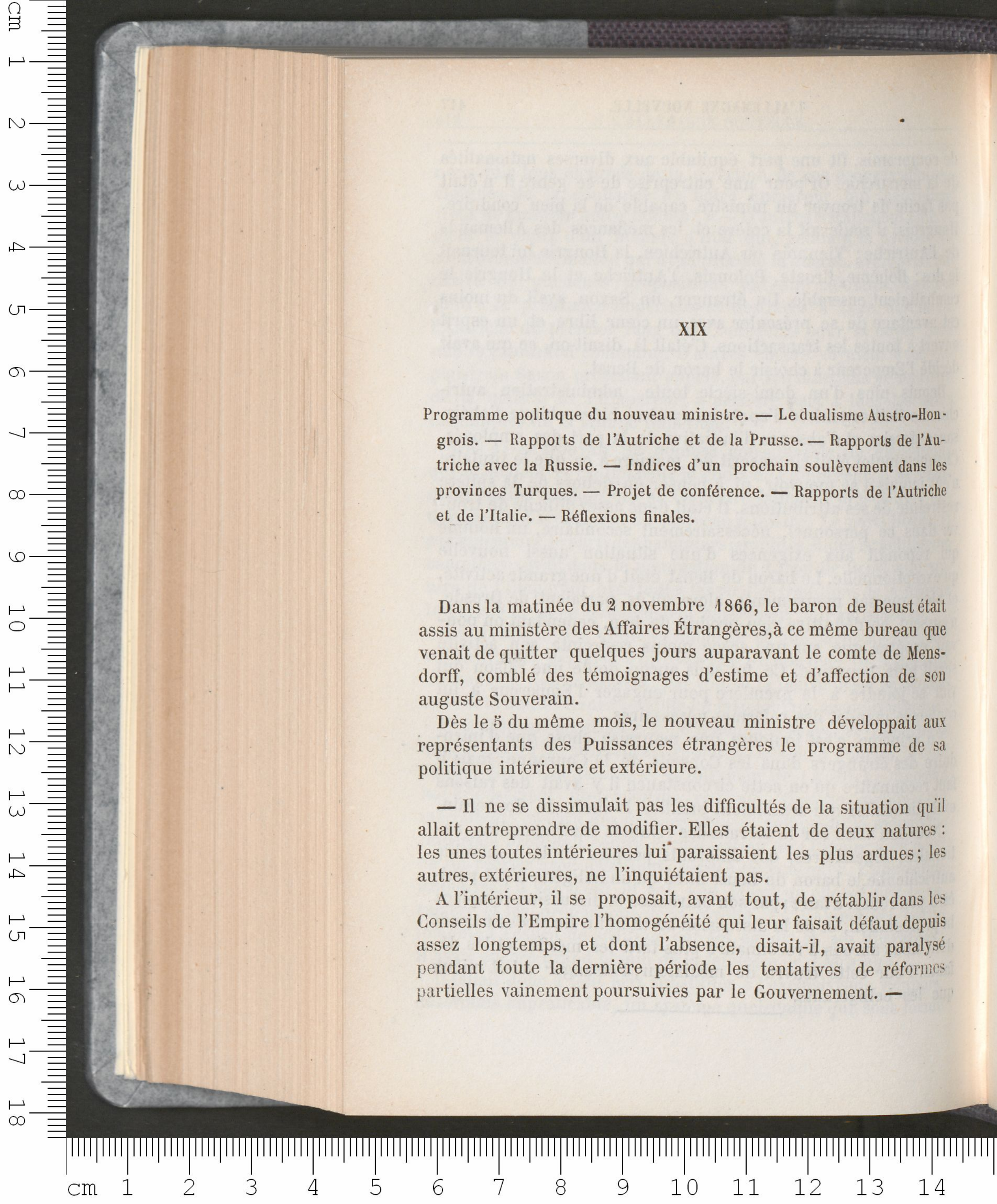
Il fallait donc à tout prix substituer à l'exclusivisme viennois, désormais impraticable, un système quelconque qui, sous forme

de compromis, fît une part équitable aux diverses nationalités de la monarchie. Or pour une entreprise de ce genre il n'était pas facile de trouver un ministre capable de la bien conduire. Hongrois, il soulevait la colère et les méfiances des Allemands de l'Autriche; Viennois ou Autrichien, la Hongrie lui tournait le dos; Bohême, Croate, Polonais, l'Autriche et la Hongrie le combattaient ensemble. Un étranger, un Saxon, avait du moins cet avantage de se présenter avec un cœur libre et un esprit ouvert à toutes les transactions. C'était là, disait-on, ce qui avait décidé l'Empereur à choisir le baron de Beust.

Depuis plus d'un demi-siècle toute administration autrichienne était organisée d'après un système hiérarchique d'obéissance passive et d'absence d'initiative de la part des employés. Chaque emploi était circonscrit de manière à ce que le titulaire n'eût jamais à se mouvoir, ni à penser en dehors de la sphère restreinte de ses attributions. Il était donc assez difficile de trouver dans ce personnel, nécessairement secondaire, un homme qui répondît aux exigences d'une situation aussi nouvelle qu'exceptionnelle. Le baron de Beust était d'une grande activité, et bien que ses mouvements, alors qu'ils partaient de Dresde, n'eussent en définitive rien produit de bon, cependant on pouvait espérer que sur une scène moins restreinte, son activité serait plus heureuse. Ce fut sans aucun doute une raison qui vint se joindre à la première pour engager l'Empereur à lui confier le mandat des réformes nécessaires.

En principe, c'est toujours une mauvaise chose que d'introduire des étrangers dans les Conseils de la Couronne; mais il faut reconnaître qu'en cette circonstance il y avait des raisons exceptionnelles qui semblaient justifier le choix du Souverain.

Nouveau venu sur le terrain des rivalités traditionnelles, nationales, légendaires, des différents peuples de la monarchie autrichienne, le baron de Beust fit ce qu'un indigène n'eût peut-être pas réussi à faire; par son entremise la discussion remplaça la protestation, et de la discussion sortit enfin un *modus vivendi* dont nous aurons à reconnaître plus tard les mérites et les défauts. Pour cette œuvre de médiateur, l'étranger valait mieux que les belligérants.



XIX

Programme politique du nouveau ministre. — Le dualisme Austro-Hongrois. — Rapports de l'Autriche et de la Prusse. — Rapports de l'Autriche avec la Russie. — Indices d'un prochain soulèvement dans les provinces Turques. — Projet de conférence. — Rapports de l'Autriche et de l'Italie. — Réflexions finales.

Dans la matinée du 2 novembre 1866, le baron de Beust était assis au ministère des Affaires Étrangères, à ce même bureau que venait de quitter quelques jours auparavant le comte de Mensdorff, comblé des témoignages d'estime et d'affection de son auguste Souverain.

Dès le 5 du même mois, le nouveau ministre développait aux représentants des Puissances étrangères le programme de sa politique intérieure et extérieure.

— Il ne se dissimulait pas les difficultés de la situation qu'il allait entreprendre de modifier. Elles étaient de deux natures : les unes toutes intérieures lui paraissaient les plus ardues ; les autres, extérieures, ne l'inquiétaient pas.

A l'intérieur, il se proposait, avant tout, de rétablir dans les Conseils de l'Empire l'homogénéité qui leur faisait défaut depuis assez longtemps, et dont l'absence, disait-il, avait paralysé pendant toute la dernière période les tentatives de réformes partielles vainement poursuivies par le Gouvernement. —

Il y avait certainement quelque chose de vrai dans cette observation rétrospective; mais n'était-il pas juste aussi de tenir compte des difficultés de la politique étrangère, de l'antagonisme austro-prussien et des exigences de la guerre? Depuis plus de deux ans le Gouvernement se débattait contre une agression implacable et, quand bien même le Cabinet eût été unanime dans sa doctrine, les événements l'eussent toujours réduit à l'impuissance. Il faut la paix pour les grandes réformes.

— Prenant l'Empire d'Autriche tel qu'il était en réalité, c'est-à-dire le considérant comme une réunion de peuples divers rattachés les uns aux autres par des liens politiques et une communauté d'intérêts incontestable, le nouveau ministre prétendait resserrer ce principe d'union sans porter atteinte aux droits antérieurs ni aux traditions historiques auxquelles les populations attachaient un si grand prix. Il paraissait d'ailleurs disposé à faire de larges concessions aux idées d'autonomie provinciale, tout en dégageant d'une manière absolue et bien définie la part des intérêts communs à tout l'Empire, pour la placer sous la sauvegarde d'un Gouvernement franchement et sincèrement constitutionnel.

Au moment où il abordait, pour essayer de les résoudre, des difficultés aussi complexes, il se trouvait en présence d'un malaise général; il n'y avait pas dans tout l'Empire un seul peuple, une seule race, une seule province qui fût satisfaite. Le Gouvernement n'avait devant lui que des mécontents, presque des adversaires. Pouvait-il les contenter tous à la fois? C'était matériellement impossible, car chacun d'eux prétendait l'entraîner de son côté. Pouvait-il leur résister? Pas davantage, car il n'avait plus le prestige de la force, ni celui de la prospérité. Il fallait nécessairement commencer par se rapprocher de l'une des nations de la monarchie pour faire cesser à tout prix l'isolement du pouvoir Impérial. Et du moment où il fallait choisir, le mieux n'était-il pas de s'adresser au plus fort? C'est pourquoi le premier soin du Cabinet devait être de poursuivre le règlement si laborieux des affaires de Hongrie, non pas que les Hongrois fussent plus nombreux que les Slaves ou les Croates, mais

ils étaient mieux organisés dans leur résistance politique; leurs griefs étaient mieux précisés et leur antagonisme était plus redoutable. Une fois d'accord avec la Hongrie, le Gouvernement ne serait-il pas plus fort, et dans de meilleures conditions, pour traiter avec la Bohême et avec les Polonais de la Gallicie? —

Le seul danger de ce système était d'éveiller, chez toutes les nationalités dont se composait l'Empire d'Autriche, le désir assez légitime d'obtenir un traitement identique à celui que réclamait la Hongrie. C'était pour cette raison que jusqu'à ce jour on avait hésité entre l'assimilation complète de toutes les provinces sous un régime nouveau et uniforme, et le dualisme entre les deux parties de l'Empire que sépare le cours de la Leitha.

La Leitha est une petite rivière formée, dans l'Archiduché d'Autriche, de deux affluents qui se rencontrent près de Neustadt. Elle coule sur la limite de la Hongrie pendant quelques lieues, passe à Bruck et rentre en Hongrie pour aller se jeter dans un bras du Danube près d'Altenbourg.

En prenant le cours de la Leitha pour limite politique de deux moitiés de l'Empire ainsi divisé en partie cisleithanienne au nord, et partie transleithanienne au sud, on maintenait le champ de la discussion ouvert à toutes les transactions, car à vrai dire, cette frontière était une fiction ; fiction géographique, aussi vague, aussi peu correcte que tout l'ensemble des principes et des théories sur lesquels reposait l'édifice politique de la monarchie autrichienne. Mais ce qui dans des circonstances ordinaires eût été une cause d'insuccès, pouvait au contraire servir utilement dans la situation exceptionnelle qu'il s'agissait de rectifier. Un programme défini et parfaitement clair eût soulevé, dès le premier jour, des conflits implacables de la part de toutes les Diètes, excepté peut-être celle de Hongrie appelée à en bénéficier. Il était plus sage de laisser encore planer une certaine incertitude sur les projets du Gouvernement et de n'en préciser que les traits généraux de conciliation, de transaction et d'égale bienveillance.

Le baron de Beust avait opté pour le dualisme. Il est difficile d'admettre qu'il ait jamais pu considérer l'organisation du dua-

lisme austro-hongrois comme un résultat définitif et complet; mais il considérait avec raison que le premier pas dans la voie des réformes nécessaires était un accord avec la Hongrie. Or, à la fin de 1866, les Hongrois, qui avaient tenu dans leurs mains les destinées de la monarchie pendant les mois de juillet et d'août, parlaient de leurs droits beaucoup plus que de leurs devoirs. Voyant l'Autriche exclue pour ainsi dire de l'Allemagne, et obligée de chercher désormais son nouveau centre de gravité dans ses provinces non allemandes, ils avaient résolu d'y tenir le premier rang, et l'orgueil national des Magyares s'était enflammé à ce point qu'on ne supportait plus à Pesth ni la langue, ni même le costume des Allemands.

Il n'eût pas été prudent, même pour un étranger, de passer dans les rues avec un chapeau de forme cylindrique, parce que le peuple y voyait un emblème germanique qui l'exaspérait. Les noms des rues, les enseignes de boutiques et de magasins, jadis inscrits dans les deux langues, avaient été remplacés par le hongrois seul. Plus de pantalons, plus de redingotes; partout, depuis le seigneur jusqu'à l'artisan, la culotte serrée et la botte hongroise, le justaucorps boutonné (*dolman*), le chapeau mou aux bords retroussés ou le bonnet d'astrakan (*sapka*) sur l'oreille. Ce n'était donc pas chose facile que de s'avancer alors vers ce peuple exalté qui ne voyait que lui seul dans l'Empire, pour qui François-Joseph n'était pas Empereur, mais Roi de Hongrie, ou plutôt légitime héritier de la Couronne de Saint-Étienne, non encore sacré, non encore assermenté, non encore couronné.

Dieu seul savait les exigences qui allaient se lever tout à coup, peut-être comme des obstacles insurmontables, aux premiers pas du Gouvernement sur le terrain des transactions. L'essentiel était de gagner quelques esprits sages ou fatigués, dans le groupe magyare que la nation honorait de sa confiance.

Or, il y avait alors en Hongrie un homme qui jouissait d'une estime si considérable et d'une popularité si grande, que la nation entière l'écoutait comme un oracle et ne résistait jamais à ses conseils. Il s'appelait Déak, et avait débuté dans la vie comme avocat. Doué d'un esprit très-sagace et assez méfiant, il offrait à

ses concitoyens un type complet des qualités et des défauts de leur race; de sorte que les Hongrois s'aimaient eux-mêmes en aimant Déak ; sa vie était simple, presque austère ; il fuyait les grandeurs par un sentiment qui tenait de la fierté au moins autant que de l'humilité. Presque toujours à Pesth, il y habitait une modeste chambre au second étage de l'hôtel de la Reine d'Angleterre et prenait ses deux repas à la table d'hôte. Sa tenue était toujours la même; il portait un paletot à demi flottant, fermé autour du col par une passementerie tressée et le petit chapeau mou national. Quand il passait dans la rue, chacun le saluait. Déak était le vrai Roi de la Hongrie; tout le monde lui obéissait ; sans lui rien ne se pouvait faire ; avec lui tout pouvait s'entreprendre.

Ce fut donc, non pas contre Déak, mais autour de lui que se dressèrent toutes les batteries du nouveau ministre. Et aussi longtemps que Déak ne fut pas convaincu que l'accord proposé était avantageux pour la Hongrie, les négociations ne produisirent rien. Il vint un jour enfin où Déak ayant à peu près obtenu tout ce qu'il voulait, promit son concours au Gouvernement Impérial. Ce jour-là le dualisme fut établi et la Hongrie figura dans l'organisation politique de la monarchie autrichienne, comme étant une moitié de l'Empire.

Nous touchons à la fin de 1866, c'est-à-dire à la limite de ces souvenirs; nous n'aurons donc pas à raconter les phases successives des négociations qui se terminèrent en 1867 par le couronnement de l'Empereur François-Joseph comme Roi de Hongrie.

Ce qui se fit alors dure encore aujourd'hui. La Couronne Royale de Saint-Étienne partage avec la Couronne Impériale de l'Autriche la représentation politique de tous les peuples de l'Empire; tout se fait désormais par moitié, tout, jusqu'aux formules diplomatiques et administratives. Il n'y a plus d'Empire d'Autriche ; on dit maintenant la monarchie Austro-Hongroise et le territoire soumis au sceptre des Hapsbourg s'appelle l'Austro-Hongrie. Les affaires étrangères, la guerre, les finances constituent des ministères communs pour les deux parties de la monarchie. Elles sont séparées pour tout le reste, ayant leurs ministres, leurs Parlements et traitant leurs affaires communes

au moyen de délégations qui se réunissent alternativement d'un côté et de l'autre de la Leitha, à Vienne ou à Pesth. Ce système, comme on le voit, suppose le fait d'une parité absolue entre les deux moitiés d'Empire, ainsi dotées du mécanisme gouvernemental et traditionnel des États autonomes; une moitié allemande et une moitié hongroise.

A vrai dire, c'est une fiction; car au nord de la Leitha, les Allemands sont en minorité, et la partie cisleithanienne de la monarchie est une agglomération de races et de peuples différents où les Slaves, Tchèques, Polonais et Ruthènes tiennent plus de place que l'élément germanique des provinces autrichiennes; au delà de la Leitha les Hongrois eux-mêmes sont aussi en minorité et dans ces pays de la Couronne de Saint-Étienne, l'élément Magyare est débordé de tous côtés par les Croates, les Slaves, les Transylvains, les Bukovins, les Dalmates et les Illyriens.

Donc le dualisme actuel de l'ancien Empire d'Autriche est à peu près aussi éloigné des conditions réelles et virtuelles de la monarchie que l'était, en 1864,le Parlement unique qui siégeait à Vienne, composé d'Allemands, et ayant la prétention de représenter tous les peuples sur lesquels régnait l'Empereur.

Jadis, c'est-à-dire au commencement de ce siècle, les races allemande et hongroise avaient l'une et l'autre une supériorité marquée sur celles qui les environnaient. Les Allemands, unis et pacifiques, lettrés, philosophes, fonctionnaires dès le berceau, tenaient en leurs mains l'administration dont les bureaux étaient leur patrimoine séculaire; élevés dès leur enfance dans le travail de cet organisme, ils y vivaient comme chez eux, et la tradition avait créé à leur bénéfice une possession d'état qui ne leur était pas disputée. Tout se faisait par eux, et par conséquent tout se faisait pour eux.

C'était autre chose en Hongrie. Là, les Magyares n'étaient ni unis, ni pacifiques, ni lettrés, ni philosophes, ni fonctionnaires, et ils eussent presque rougi de servir dans les bureaux de l'administration. Mais ils étaient guerriers, querelleurs, violents, despotes, et dominant en vainqueurs, et à la mode des conquérants,

les races qui pullulaient tout autour d'eux. Aussi longtemps que dura le prestige de la race guerrière, il n'y eut de fort et d'apparent dans la Hongrie que les Hongrois proprement dits, les Magyares, qui, le sabre au côté, le plumet ou l'aigrette au bonnet, la pelisse sur le dos et les bijoux étalés sur leur éclatant pourpoint, parlaient au nom de tous et gouvernaient par le courage, la prestance et la force, tout ce qui vivait sur l'ancien Royaume de Saint-Étienne.

En vérité il n'y avait alors que des Allemands et des Hongrois, les autres dormaient et augmentaient. Le dualisme, tel qu'il existe aujourd'hui dans l'Austro-Hongrie, eût été alors un état de choses presque normal, et de fait il exista quelque temps sous une autre formule.

Mais depuis cinquante ans, la supériorité allemande et hongroise a suivi sans interruption une progression décroissante; non pas que ces peuples aient perdu les qualités auxquelles ils devaient leur préséance; mais parce que tout autour d'eux, les Slaves et leurs congénères ont grandi et se sont élevés au niveau supérieur pour s'y rencontrer désormais avec leurs anciens maîtres; aussi forts qu'eux et plus nombreux qu'eux.

C'est pourquoi le dualisme austro-hongrois est une fiction destinée à disparaître sous la pression irrésistible de la réalité et à faire place à un système politique plus approprié à tous les peuples qui en forment les véritables éléments. Il ne peut pas y avoir de *dualisme* là où on est plus de *deux*. Ou bien s'il y a *dualisme*, c'est au détriment de tous les autres.

Un des résultats de cette organisation est de diminuer considérablement la liberté d'action et la force matérielle de la monarchie Austro-Hongroise qui subit, bon gré malgré, les embarras d'un état politique anormal et transitoire. Aussi ne faut-il pas s'étonner que le dualisme austro-hongrois jouisse de toutes les faveurs du Cabinet de Berlin; c'est précisément l'ordre de choses qui convient à la Prusse, car il oblige l'Autriche à l'immobilité et s'oppose au développement naturel de ses véritables forces.

Les intérêts de la Prusse et de la Hongrie, bien que partant d'un point tout opposé, se rencontrent ici sur le même terrain et se confondent pour ainsi dire d'eux-mêmes. En effet, les

Hongrois ne peuvent ignorer qu'ils tiennent, dans l'organisation actuelle de l'Empire d'Autriche, une place qui n'est plus en proportion ni avec leur nombre ni avec leur force relative ; il est donc nécessaire qu'ils fortifient leur position par un point d'appui extérieur ; ils l'ont trouvé ; leur intérêt leur commande de le conserver à tout prix. C'est pourquoi la Hongrie sera quelque temps encore le trait d'union qui rattachera la monarchie autrichienne à la politique prussienne, soit par une alliance définie, soit par l'intimité des relations amicales.

Mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, il faudra tôt ou tard rentrer dans la vérité de la situation et ce jour-là le dualisme aura vécu.

La Prusse en prendra facilement son parti. Ce qu'elle désire, c'est une Autriche faible, mais surtout faible en Allemagne. Or, si le dualisme est remplacé par la fédération rationnelle et monarchique de tous les peuples de l'Empire, si l'élément slave prend dans la monarchie la place que lui assigne sa valeur numérique, l'Autriche, plus forte il est vrai, dans son ensemble, cessera néanmoins d'être une Puissance allemande, ce qu'elle est encore aujourd'hui, malgré le traité de Prague qui lui en conteste le droit.

Faut-il conclure de ce qui précède que M. de Beust ait eu tort de prendre pour but de ses premiers efforts un accord qui par sa nature même, devait être transitoire ? — Nous ne le croyons pas. Le nouveau ministre, d'ailleurs, n'avait pas le choix ; il ne pouvait pas rester en conflit avec toutes les provinces, avec tous les partis de l'Empire ; il fallait à tout prix se rapprocher de quelqu'un ; il se rapprocha du plus important et du mieux équipé de ses adversaires. C'est là l'explication et la justification de son entreprise.

Pour mener à bonne fin ce travail de restauration intérieure il fallait non-seulement la paix, mais en quelque sorte une trêve de préoccupations étrangères qui permît au nouveau Cabinet de concentrer toute son énergie sur les questions administratives. Aussi M. de Beust voulut-il, dès le premier jour, rompre ouvertement, officiellement, avec son passé remuant et saxon. Dans une dépêche circulaire, adressée aux légations autrichiennes, et

publiée dans la *Gazette de Vienne* il s'exprimait ainsi : — « Je n'ai d'autre ambition que de me rendre digne de la confiance de l'Empereur, et de consacrer ma vie entière à son service. Tout en utilisant pour ce service l'expérience que j'ai pu acquérir sur un autre terrain, *je me considère* cependant comme *dégagé de mon passé politique* du jour où, grâce à la volonté de S. M. Impériale et Royale Apostolique, *je deviens Autrichien*... Ce serait me supposer, *surtout au début de ma nouvelle carrière*, un étrange oubli de mes devoirs, que de me croire capable d'y apporter *des affections* ou *des rancunes* dont au reste je me sens parfaitement exempt. »

Tout cela allait de soi dans une certaine mesure. Il était évident que l'Empereur François-Joseph ne l'avait pas pris pour qu'il fît autre chose que les affaires de l'Autriche. Mais cet auto-da-fé des affections et des souvenirs ! En vérité on n'en demandait pas tant ; et l'exagération de ces assurances aurait produit un effet contraire à celui qu'on en attendait si elles n'avaient été accompagnées de développements qui en tempéraient l'expression.

A Berlin, on jugea convenable et habile d'applaudir au choix Impérial, et le baron de Werther fut chargé par le Président du Conseil d'en exprimer sa satisfaction personnelle. — « Dans la Confédération du Nord, soit comme ministre saxon, soit comme député au Parlement des confédérés, le baron de Beust, avait dit M. de Bismarck, eût été un adversaire peut-être gênant ; mais au ministère des Affaires Etrangères d'Autriche, il ne nous effraye en aucune façon ; il y trouvera de quoi occuper son activité et son intelligence, et, quant à nous, il sera plus facile de s'entendre avec lui qu'avec ses prédécesseurs. »

En même temps que M. de Werther répétait au nouveau ministre autrichien ce compliment bien calculé pour flatter son amour-propre, il se disait chargé de démentir officiellement le bruit que l'on faisait courir d'une alliance éventuelle de la Prusse et de la Russie contre l'Autriche. — « Jamais, disait-il, il n'en avait été question un seul instant ; au contraire, le Cabinet de Berlin considérait comme une nécessité d'entretenir désormais avec Vienne des relations amicales, car la Prusse, comme l'Autriche, avait besoin de repos pour régler ses questions intérieures. »

Mais les paroles ne suffisent pas pour couvrir la voix, encore plus puissante, des faits. On était au 10 décembre, quand M. de Werther tenait ce langage conciliant et presque affectueux, et précisément en ce moment même on recevait à Vienne la preuve des encouragements substantiels que M. de Bismarck envoyait à Pesth aux adversaires du Gouvernement.

Aussi faut-il faire deux parts bien distinctes entre les déclarations officielles qui coururent les Chancelleries et les confidences privées ou secrètes qui s'échangeaient en dehors des documents authentiques. Il est certain que ce dépouillement complet de l'ancienne nature était chez le nouveau ministre plus fictif que réel ; il en convenait lui-même chaque fois qu'il y avait quelque intérêt à le faire, et c'était précisément le cas avec les Puissances occidentales, et notamment la France, dont il avait jadis, comme Saxon, toujours recommandé l'alliance à l'Autriche.

— Sous ce rapport, disait-il volontiers aux personnes compétentes, son sentiment était toujours le même ; ce qu'il avait conseillé avec conviction, il ne pouvait faire autrement que de le pratiquer avec empressement. L'alliance de l'Autriche avec la France devait être le but de ses efforts et la base de toute la politique autrichienne. Mais les alliances ne pouvaient être durables, et surtout avantageuses, que lorsque le concours des alliés offrait certaines conditions d'égalité et de réciprocité. Or, c'était ce qui manquait à l'Autriche ; en l'état actuel des choses elle ne pouvait offrir son concours dans des conditions qui répondissent à sa dignité et à sa véritable valeur.

Donc, pour le moment, le Gouvernement autrichien, tout entier à l'œuvre de reconstruction qui s'imposait à son activité après les désastres de l'été, devait se contenter de cultiver autant que possible ses bons rapports avec la France et de les développer en multipliant les relations commerciales et industrielles des deux pays. Il espérait trouver en France des dispositions également bienveillantes, et cet échange de bons procédés et de rapports sympathiques servirait de préparation, peut-être de transition, jusqu'à l'époque où l'Autriche, revenue à son état normal et ayant récupéré ses forces virtuelles, pourrait offrir à

ceux qui rechercheraient son alliance un véritable point d'appui.

Cette époque, M. de Beust la croyait prochaine, et quant à l'éventualité d'une alliance austro-française, il la croyait certaine. Les événements du Nord de l'Allemagne ne lui paraissaient pas présenter les conditions de la stabilité ; il prévoyait une lutte redoutable entre le Gouvernement prussien et l'élément démocratique ; il entrevoyait comme conséquence finale, de graves perturbations en Allemagne, capables de troubler la paix générale.

D'autre part, les questions d'Orient lui semblaient différées plutôt que résolues, et il se félicitait de voir que le Cabinet de Vienne pouvait au moins attendre l'heure des solutions, avec la confiance qu'aucun intérêt, aucun engagement, aucune divergence politique ne le sépareraient de la France quand il faudrait agir.

Il pensait même que, sur plusieurs points, les intérêts français et les intérêts autrichiens se rapprochaient considérablement ; que dans d'autres ils se confondaient, et il trouvait dans ce rapprochement les éléments futurs d'une alliance qu'il avait toujours rêvée non-seulement pour l'Autriche, mais aussi pour le Sud de l'Allemagne, alors qu'il croyait son ancienne patrie, la Saxe, appelée à en faire partie. —

Ainsi parlait M. de Beust le 4 novembre 1866, et ce langage devait être sincère, car il était logique, sage, prévoyant, et bien adapté à la situation.

Que disait-il à la même époque au Cabinet britannique ? Quelque chose d'analogue, sans doute ! Ce qui est certain, c'est qu'on en fut satisfait à Londres comme on le fut à Paris, quand on y reçut l'écho de ses paroles sympathiques.

Il n'était pas le seul à douter de la stabilité de l'édifice prussien dans le Nord de l'Allemagne, et surtout à prévoir l'imminence d'un conflit avec la démocratie germanique. Cette dernière idée était alors fort répandue en Allemagne, et nous l'avons déjà vue exprimée en termes pour ainsi dire prophétiques par M. von der Pfordten dans un entretien qu'il avait eu à Vienne le 30 juillet de la même année.

Bien que cette conversation remarquable soit déjà rapportée

au chapitre XVII de ce livre, nous répéterons ici le paragraphe auquel nous venons de faire allusion, parce qu'il complète le tableau de la situation finale de l'an 1866.

Contrairement à l'opinion de M. de Beust sur l'instabilité de l'œuvre prussienne, le ministre bavarois croyait à son développement.

« L'Allemagne prussienne, disait-il, deviendra un véritable Etat homogène dont la puissance sera immense et redoutable. Le seul danger qui la menace sérieusement est l'expansion des idées révolutionnaires qui se développeront à l'aide des circonstances, dans de très-grandes proportions, et viendront se heurter de front contre le Gouvernement prussien. De là pourront naître des luttes intestines dont il serait difficile aujourd'hui de prédire le résultat ; mais parmi les éventualités de l'avenir, il faudrait prévoir une politique agressive et une guerre étrangère qui peuvent devenir une nécessité ou un moyen de salut pour le Gouvernement, lorsque celui-ci, menacé à l'intérieur par des passions qu'il ne pourra pas contenir, devra à tout prix détourner l'ardeur des populations vers un autre but pour échapper à sa ruine. Dans ce cas l'Autriche et la Bavière pourraient être pour la Prusse ce que l'Italie a été pour l'Autriche dans cette dernière campagne, et si elles ne suffisaient pas pour vaincre la Prusse et ses alliés, elles pourraient du moins, en paralysant une partie de ses forces, devenir un utile allié pour toute autre puissance belligérante. »

Comme on le voit par cette citation, les deux ministres allemands croyaient à une guerre prochaine provoquée par les difficultés intérieures de la Prusse aux prises avec le parti révolutionnaire.

Douze années ont passé sur ces prévisions, douze années pendant lesquelles la démocratie allemande a dû s'effacer devant le prestige de la conquête et les enthousiasmes de l'orgueil national ; douze années pendant lesquelles l'Allemagne prussienne a vécu de l'épée et n'a été qu'une grande armée. Et cependant la révolution contenue par les baïonnettes n'en a pas moins jeté sur le sol germanique de profondes racines ; le socialisme allemand a fait des progrès incessants ; il s'étend du Nord au

Sud, et la prophétie de M. von der Pfordten est plus vraie aujourd'hui qu'elle ne l'était au jour où il la fit.

Les événements de 1866 avaient sensiblement refroidi les relations de l'Autriche et de la Russie. L'attitude équivoque de cette dernière Puissance pendant la guerre avait profondément blessé le sentiment national, et la presse, se faisant l'écho de l'opinion publique, était presqu'unanime pour accréditer les bruits d'un mauvais vouloir réciproque. On allait même jusqu'à dire qu'il s'était fait entre le Roi de Prusse et l'Empereur Alexandre un accord hostile à l'Autriche.

Le Cabinet de Pétersbourg fut le premier à provoquer des explications devenues pour ainsi dire nécessaires, et le comte de Stackelberg fut chargé de donner au baron de Beust les assurances les plus satisfaisantes. A cette époque, la Servie était en conflit avec la Turquie au sujet de l'occupation de la citadelle de Belgrade; ce n'était après tout qu'un épisode des querelles séculaires qui se perpétuaient en Orient, tantôt sous une forme, tantôt sous une autre, et que la Russie avait soin d'entretenir pour miner la suzeraineté de Constantinople. De concert avec la France, le Cabinet de Vienne avait donné à la Porte des conseils de modération qui paraissaient devoir être écoutés. Le prince Gortchakoff profita de cette circonstance pour faire exprimer à M. de Beust la satisfaction de l'Empereur Alexandre et en même temps protester contre tous les bruits qui circulaient sur de prétendues intrigues russes dans la Gallicie ou dans les Principautés Danubiennes. — « L'Empereur, disait-il, était au contraire animé d'un sincère désir de conserver et de resserrer les bonnes relations qu'il entretenait avec la Cour de Vienne. »

Malheureusement les assurances du Cabinet de Pétersbourg venaient se heurter contre des faits sur lesquels il n'était guère possible de fermer les yeux, et le jour même où le comte de Stackelberg s'en faisait l'interprète au ministère des Affaires Etrangères, on y apprenait que des agents russes avaient été arrêtés près de Lemberg et reconduits à la frontière. Les preuves de la propagande panslaviste étaient si nombreuses et si manifestes que le doute n'était pas permis.

Mais dans l'opinion de M. de Beust, le véritable danger n'é-

tait pas en Gallicie; il le voyait en Turquie, en Bulgarie, en Servie et en Moldo-Valachie. Ses informations lui faisaient envisager comme certain un prochain soulèvement de toutes les populations chrétiennes placées sous l'autorité ou la suzeraineté de la Porte. Il devait éclater à la fin de l'hiver, et on avait à Vienne les preuves authentiques des manœuvres par lesquelles la Russie avait tout préparé. Des renseignements précis, et dont on avait pu contrôler l'exactitude, indiquaient les centres de propagande, les dépôts d'armes, la quotité des subsides, les noms des agents et le cercle de leurs opérations, tout, même jusqu'à leur correspondance. Au moment convenu, la Russie devait intervenir résolument et irrésistiblement de tout le poids de ses forces disponibles.

Dans de telles conditions, les Russes, selon toute probabilité, devaient au début de la campagne remporter d'éclatants succès, et il serait beaucoup plus difficile d'en annuler ou rectifier les conséquences que de les prévenir par une entente préalable.

Or pour prévenir ce soulèvement général des chrétiens, organisé par la Russie pour le mois de mars 1867, et surtout pour empêcher cette Puissance d'intervenir à son heure avec toutes les forces qu'elle préparait et réunissait à cet effet, M. de Beust pensait que le meilleur moyen était de convoquer une conférence spéciale chargée de régler les rapports de la Turquie avec les provinces chrétiennes, sujettes ou vassales, tout en faisant la part légitime des droits de chacun et des garanties nécessaires pour en assurer l'exercice.

Peut-être cette conférence ne pourrait-elle pas réussir à créer un état de choses définitif et irréprochable, mais c'était le seul moyen, dans son opinion, de conjurer les sinistres projets qui se préparaient.

Peut-être même cette proposition de conférence n'aurait-elle d'autre effet que de hâter l'heure de l'explosion; mais dans ce cas, la crise lui paraissait devoir être d'autant moins redoutable, qu'on en précipiterait davantage l'époque et le dénouement.

Enfin, comme conclusion de ces prévisions, et on peut dire de ces ouvertures, le nouveau ministre faisait observer aux Puissances occidentales que, par sa position géographique, et peut-

être aussi pour d'autres raisons, on pourrait choisir avec avantage la ville de Vienne comme lieu de réunion pour les plénipotentiaires.

Les explications et protestations du comte de Stackelberg avaient donc tout au plus réussi à sauver les apparences. M. de Beust leur opposait ses informations certaines, il les communiquait régulièrement aux Puissances occidentales, et cherchait à déjouer avec leur concours les efforts de la Russie.

En reproduisant ici la substance du langage qui se tenait alors à Vienne, nous avons voulu faire surtout ressortir jusqu'à quel point ces questions orientales sont restées ce qu'elles étaient, sans que le temps ait rien changé aux causes ni aux conséquences.

Ce qui se faisait en 1867 a continué sans interruption pendant dix ans ; mêmes subsides, mêmes encouragements, mêmes préparatifs; et chaque fois que le conflit devenait imminent, il se faisait un tempérament provisoire qui en reculait l'échéance.

Un jour vint cependant où l'Europe deséquilibrée se vit en présence du conflit qu'elle n'avait pu ni prévenir, ni détourner. On essaya de la conférence ; mais il n'était plus temps; et d'ailleurs l'accord politique qui en eût fait la force en 1867 avait depuis longtemps cessé d'exister. La conférence ne servit à rien, si ce n'est à constater l'impuissance de la nouvelle Europe.

Au commencement de décembre 1866, l'Empereur Alexandre causait à Pétersbourg avec un diplomate étranger; il lui parlait de ses grandes préoccupations relativement au sort des sujets chrétiens de la Porte, et de la nécessité de leur venir en aide. — « Si tout le monde, dit l'Empereur, abandonne les chrétiens, il faudra bien que je marche à leur secours, et mon peuple entier me suivra pour cette sainte guerre. »

Cette phrase, recueillie comme un avertissement grave, presque comme une menace, fit le tour des chancelleries et y produisit une certaine sensation. Mais alors la Turquie passait, à tort ou à raison, pour un élément nécessaire de l'équilibre européen; les souvenirs de la guerre de Crimée étaient encore trop voisins; le traité de Paris était encore debout, et l'Empereur de Russie ne partit pas en guerre.

Douze ans plus tard, tout était changé ; l'équilibre européen s'était brisé et on ne l'avait pas reconstitué ; LA FORCE AYANT REMPLACÉ LE DROIT, les Puissances se fortifiaient pour se défendre et pour vivre ; les traités avaient été violés, déchirés ou méprisés. Du moment où quelqu'un de fort voulait la guerre, personne ne pouvait l'empêcher.

La même phrase, identiquement la même phrase, se fit entendre à Pétersbourg dans le Palais Impérial : — « Si tout le monde abandonne les chrétiens, il faudra bien que je marche à leur secours et mon peuple entier me suivra pour cette sainte guerre. » — Et la guerre commença.

Ce rapprochement à douze ans de distance est si remarquable que nous aurions hésité à le reproduire si nous n'étions en mesure d'en garantir et d'en prouver l'authenticité.

Il nous reste à parler de l'Italie. Dès le premier jour, le Cabinet de Florence reçut à Vienne les témoignages non équivoques d'une sympathie chaleureuse. Ce fut un revirement politique aussi complet que remarquable. Le nouveau ministre était protestant, et comme tel, fort bien vu des ennemis de la papauté. Italiens, Israélites, libéraux ou libres-penseurs, tous fondaient des espérances sur son avénement au pouvoir, et cependant si le baron de Beust avait sacrifié sur le bureau du ministère les souvenirs de son passé saxon pour y substituer le sentiment exclusif de ses devoirs autrichiens, il avait dû placer au premier rang de ces devoirs le respect de la religion de sa nouvelle patrie.

Sous ce rapport, les débuts ne laissèrent rien à désirer. Le rapprochement avec l'Italie était sage et habile; il s'expliquait de lui-même par les circonstances, et le Saint-Siége n'eut pas tout d'abord à en souffrir dans ses relations avec Vienne. Mais bientôt après, quand le Cabinet crut devoir se fortifier au Parlement par un appoint libéral plus considérable, quand il voulut ménager tous les partis pour se créer une popularité qu'il trouvait lente à venir, ce fut la tradition séculaire de l'attachement de l'Autriche au Saint-Siége qui fit les frais de ces nou-

velles alliances, et l'Italie parut gagner en faveur ce que Rome perdit en respect.

La première partie des mémoires d'où sortent les pages qu'on vient de lire s'arrête à la fin de 1866; c'est aussi ce que nous voulons faire, sauf à reprendre plus tard le récit de ces souvenirs. Arrêtons-nous donc au seuil de l'année 1867; ne le franchissons pas; mais avant de fermer ce dernier chapitre, jetons un regard rétrospectif sur ce passé qui s'éloigne. Nous n'avons parlé que de l'Allemagne, laissant à dessein, hors du champ de nos études, bien d'autres questions locales ou européennes qui tiennent cependant une place considérable dans cette période si tourmentée. Ces questions, nous les retrouverons toutes encore, s'avançant d'étapes en étapes vers les solutions ou les atermoiements de l'heure présente. En réalité, un seul fait capital résume les péripéties de ces quatre années que nous venons de parcourir; c'est la transformation de l'Allemagne courbée sous l'omnipotence prussienne et le déchirement de l'ancienne jurisprudence internationale.

Nous avons eu plus d'une fois, dans le cours de notre récit, l'occasion de signaler les conséquences inévitables de cette révolution dans les rapports des nations entre elles, et dans les conditions désormais nécessaires de leur sécurité et de leur existence. Quelque dures que soient ces conséquences, quelque ruineuses que soient les mesures qu'elles entraînent, la vie des peuples est à ce prix, aussi longtemps que le droit méconnu et banni de la nouvelle jurisprudence, laissera le monde à la merci de la force.

Le sort des peuples est de vivre désormais sous la menace perpétuelle d'une agression qui n'est contenue que par l'appareil de la résistance. Un instant de faiblesse peut amener la ruine. En face de la force, il faut la force. Cent canons d'un côté exigent cent canons de l'autre, et malheur à ceux qui s'oublieraient une heure à l'ombre d'un traité ou d'une alliance! La loi de la matière ne connaît d'autre équilibre que celui des pesanteurs égales; et c'est la loi nouvelle.

Est-il possible d'admettre que le monde se soumette éternel-

lement à cette loi grossière et barbare contre laquelle protestent tous les progrès de la vraie civilisation? Combien de temps les notions du droit et de la justice seront-elles impunément méconnues par ceux qui possèdent la force? C'est le secret de la Providence; mais ce qu'on peut assurer sans craindre de se tromper, c'est que cet état de choses anormal est destiné tôt ou tard, bientôt peut-être, à disparaître dans quelque cataclysme.

Déjà un observateur attentif pourrait découvrir les indices d'une réaction salutaire dans la politique générale. La doctrine de non-intervention, la théorie paradoxale de la localisation des conflits et de l'abstention absolue des tiers, tous ces sophismes érigés en principes par les forts au bénéfice de leurs violences et de leurs convoitises, commencent à être jugés d'après les fruits qu'ils ont portés. Les maux que les congrès cherchent à réparer ne pourraient-ils donc pas chercher à les prévenir? Que leur manque-t-il pour constituer au service du droit une force collective qui en impose le respect? Il nous paraît impossible que cette question ne se lève pas d'ici à quelque temps devant l'Europe fatiguée. Il nous paraît impossible qu'elle ne devienne pas le point de départ d'une nouvelle jurisprudence entre les nations.

ANNEXES

ANNEXE N° 1.

Lettre de l'Empereur Napoléon à M. Drouyn de Lhuys, datée de Paris du 11 juin 1866.

« Palais des Tuileries, le 11 juin 1866.

« Monsieur le Ministre, au moment où semblent s'évanouir les espérances de paix que la réunion de la Conférence nous avait fait concevoir, il est essentiel d'expliquer par une circulaire aux agents diplomatiques à l'étranger les idées que mon Gouvernement se proposait d'apporter dans les conseils de l'Europe et la conduite qu'il compte tenir en présence des événements qui se préparent.

« Cette communication placera notre politique dans son véritable jour.

« Si la conférence avait eu lieu, votre langage, vous le savez, devait être explicite ; vous deviez déclarer, en mon nom, que je repoussais toute idée d'agrandissement territorial tant que l'équilibre européen ne serait pas rompu. En effet, nous ne pourrions songer à l'extension de nos frontières que si la carte de l'Europe venait à être modifiée au profit exclusif d'une grande Puissance, et si les provinces limitrophes demandaient, par des vœux librement exprimés, leur annexion à la France.

« En dehors de ces circonstances, je crois plus digne de notre pays de préférer à des acquisitions de territoire le précieux avantage de vivre en bonne intelligence avec nos voisins, en respectant leur indépendance et leur nationalité.

« Animé de ces sentiments et n'ayant en vue que le maintien de la paix, j'avais fait appel à l'Angleterre et à la Russie pour adresser ensemble aux parties intéressées des paroles de conciliation.

« L'accord établi entre les Puissances neutres restera à lui seul un gage de sécurité pour l'Europe. Elles avaient montré leur haute impartialité en prenant la résolution de restreindre la discussion de la conférence aux questions pendantes. Pour les résoudre, je croyais qu'il fallait les aborder franchement, les dégager du voile diplomatique qui les couvrait, et prendre en sérieuse considération les vœux légitimes des souverains et des peuples.

« Le conflit qui s'est élevé a trois causes :

« La situation géographique de la Prusse mal limitée ;

« Le vœu de l'Allemagne demandant une reconstitution politique plus conforme à ses besoins généraux ;

« La nécessité pour l'Italie d'assurer son indépendance nationale.

« Les Puissances ne pouvaient vouloir s'immiscer dans les affaires intérieures des pays étrangers ; néanmoins les Cours qui ont participé aux actes constitutifs de la Confédération germanique avaient le droit d'examiner si les changements réclamés n'étaient pas de nature à compromettre l'ordre établi en Europe.

« Nous aurions, en ce qui nous concerne, désiré pour les États secondaires de la Confédération une union plus intime, une organisation plus puissante, un rôle plus important ; pour la Prusse, plus d'homogénéité et de force dans le Nord ; pour l'Autriche, la maintien de sa grande position en Allemagne. Nous aurions voulu en outre que, moyennant une compensation équitable, l'Autriche pût céder la Vénétie à l'Italie ; car si, de concert avec la Prusse, et sans se préoccuper du traité de 1852, elle a fait au Danemark une guerre au nom de la nationalité allemande, il me paraissait juste qu'elle reconnût en Italie le même principe en complétant l'indépendance de la péninsule.

« Telles sont les idées que, dans l'intérêt du repos de l'Eu-

rope, nous aurions essayé de faire prévaloir. Aujourd'hui il est à craindre que le sort des armes seul n'en décide.

« En face de ces éventualités, quelle est l'attitude qui convient à la France? Devons-nous manifester notre déplaisir parce que l'Allemagne trouve les traités de 1815 impuissants à satisfaire ses tendances nationales et à maintenir sa tranquillité?

« Dans la lutte qui est sur le point d'éclater, nous n'avons que deux intérêts : la conservation de l'équilibre européen, et le maintien de l'œuvre que nous avons contribué à édifier en Italie, Mais, pour sauvegarder ces deux intérêts, la force morale de la France ne suffit-elle pas? Pour que sa parole soit écoutée, sera-t-elle obligée de tirer l'épée? Je ne le pense pas. Si, malgré nos efforts, les espérances de paix ne se réalisent pas, nous sommes néanmoins assurés par les déclarations des Cours engagées dans le conflit, que, quels que soient les résultats de la guerre, aucune des questions qui nous touchent ne sera résolue sans l'assentiment de la France. Restons donc dans une neutralité attentive, et, forts de notre désintéressement, animés du désir sincère de voir les peuples de l'Europe oublier leurs querelles et s'unir dans un but de civilisation, de liberté et de progrès, demeurons confiants dans notre droit et calmes dans notre force.

« Sur ce, Monsieur le Ministre, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

« *Signé* : NAPOLÉON. »

ANNEXE N° 2.

Convention d'armistice conclue par la Prusse avec la Bavière, en date de Nikolsbourg, le 28 juillet 1866.

Art. 1. — Un armistice de trois semaines aura lieu, à partir du 2 août, entre les troupes royales prussiennes et les troupes royales bavaroises.

Art. 2. — Les détails plus précis de l'armistice, ainsi que la

ligne de démarcation pour les troupes des deux Etats, seront réglés sur les bases de l'uti possidetis par les commandants en chef de l'armée prussienne du Mein, et du corps de réserve, d'un côté, et de l'armée bavaroise de l'autre.

Art. 3. — Le Gouvernement bavarois s'oblige à faire en sorte qu'il ne soit mis aucun obstacle au retour immédiat des troupes des Etats du nord de l'Allemagne qui se trouvent encore à Ulm, à Rastadt et à Mayence, dans leurs foyers, et pour qu'elles puissent rentrer chez elles sous l'application des dispositions d'usage pour l'entretien.

Le soussigné, plénipotentiaire royal prussien, déclare en même temps que S. M. le Roi de Prusse a autorisé son commandant de l'armée du Mein à accorder aussi aux troupes des Gouvernements de Wurtemberg, de Bade et du grand-duché de Hesse qui se trouvent en face de lui, un armistice commençant le même jour et de la même durée, sur la base de l'uti-possidetis, aussitôt qu'ils le demanderont.

Après la conclusion de l'armistice, des négociations sur une paix entre S. M. le Roi de Prusse et S. M. le Roi de Bavière, S. M. le Roi de Vurtemberg et LL. AA. RR. les Grands-Ducs de Bade et de Hesse Damstadt seront ouvertes à Berlin.

Nikolsbourg, le 28 juillet 1866.

Signé : De Bismarck.

Signé : Baron de Pfordten.

ANNEXE N° 3.

Lettre de l'Empereur Napoléon au Roi Victor-Emmanuel, en date de Saint-Cloud, 11 août 1866.

« Monsieur mon frère,

» J'ai appris avec plaisir que Votre Majesté avait adhéré à l'armistice et aux préliminaires de paix signés entre le Roi de

Prusse et l'Empereur d'Autriche. Il est donc probable qu'une nouvelle ère de tranquillité va s'ouvrir pour l'Europe. Votre Majesté sait que j'ai accepté l'offre de la Vénétie pour la préserver de toute dévastation et prévenir une effusion de sang inutile. Mon but a toujours été de la rendre à elle-même afin que l'Italie fût libre des Alpes à l'Adriatique. Maîtresse de ses destinées, la Vénétie pourra bientôt par le suffrage universel exprimer sa volonté.

» Votre Majesté reconnaîtra que dans ces circonstances l'action de la France s'est encore exercée en faveur de l'humanité et de l'indépendance des peuples.

» Je vous renouvelle l'assurance des sentiments de haute estime et de sincère amitié avec lesquels je suis,

» De Votre Majesté,

» Le bon frère.

« *Signé :* Napoléon. »

Saint-Cloud, 11 août 1866.

ANNEXE N° 4.

Note circulaire du gouvernement Hanovrien aux Cours étrangères en date du 5 juillet 1866.

Au nom du Gouvernement du Roi, le soussigné..... a l'honneur de porter à la connaissance de S. Exc. M... Ministre des affaires étrangères de..., les faits suivants, qui jettent une vive lumière sur les événements qui se sont passés récemment.

Après que le Roi, l'auguste maître du soussigné, à la tête de son armée, eut quitté Gœttingue et marché par Heiligenstadt et Mülhausen vers Langensalza, sans avoir rencontré l'ennemi, un capitaine de Saxe-Cobourg, von Zielberg, se fit annoncer comme parlementaire. Il proposa l'intercession du duc de Saxe-Cobourg pour la conclusion d'une convention avec la Prusse.

Comme ce capitaine von Zielberg n'avait pas de légitimation, le Roi le fit retenir au quartier général et envoya M. de Jacobi, major de l'état-major, à Gotha, pour prendre des informations sur la mission du capitaine von Zielberg. Dans l'intervalle, le Roi avança son armée et établit son quartier général à Langensalza.

Sans y être autorisé, le major Jacobi proposa au duc de Saxe-Cobourg le projet d'une convention qui accordait à l'armée hanovrienne le libre passage vers le sud, à condition qu'elle prendrait l'engagement de ne pas se battre contre la Prusse durant une période à déterminer. Plus tard, cette dernière condition fut, en présence de l'aide de camp général, colonel Dammers, précisée en ce sens que cette période serait fixée à une année.

Ces deux propositions furent faites sans autorisation aucune de la part de S. M. le Roi.

A la suite de cette proposition, le Ministre-Président prussien de Bismarck informa, au moyen d'une dépêche télégraphique, le duc de Cobourg que le Roi de Prusse avait accepté comme condition du libre passage de l'armée hanovrienne vers le sud, son abstention durant une année de toute hostilité contre la Prusse, et que l'aide de camp général d'Alvensleben arriverait au quartier général pour régler les détails de cette convention.

Le duc de Saxe-Cobourg fit parvenir au Roi la dépêche télégraphique susdite du comte de Bismarck.

En réponse, Sa Majesté adressa immédiatement au duc la lettre ci-jointe en copie, et envoya, en outre, le chef d'escadron von der Wense à Gotha, pour apporter au major Jacobi l'ordre de rompre toutes les négociations et de revenir sans retard.

Ceci eut lieu le 24 juin, à midi, et Sa Majesté se mit aussitôt en marche avec l'armée, se dirigeant vers Eisenach, qui n'était occupé que par deux bataillons. La prise d'Eisenach devait nous assurer la jonction avec le sud et la possession des lignes ferrées par lesquelles les forces prussiennes devaient se joindre.

La brigade Bulow, marchant à l'avant-garde, rencontra l'ennemi près de Mechterstedt et lui offrit le combat. Les Prussiens furent refoulés et notre avant-garde s'était déjà avancée au-delà d'Eisnenach. Nos troupes, partout victorieuses, étaient sur le point de prendre cette ville, lorsque le commandant de la brigade reçut du major Jacobi une dépêche télégraphique de Gotha, mandant que la convention était définitivement conclue

et que, par conséquent, les hostilités devaient cesser. La brigade de Bulow se conforma à cet ordre, abandonna les avantages acquis et se retira dans ses positions. La marche de toute la colonne fut ainsi entravée, et la nuit étant intervenue, le Roi, qui se trouvait à deux lieues en avant d'Eisenach, établit son quartier général dans le château de Grossbehringen.

Le lendemain 25, au matin, arriva l'aide de camp général prussien d'Alvensleben. Il fit valoir quelques objections contre la condition acceptée par le Roi de Prusse par l'entremise du duc de Cobourg, et ajouta qu'il lui serait difficile d'appuyer cet arrangement. En attendant les négociations qui devaient amener la décision définitive de S. M. le Roi de Prusse, un armistice fut conclu. Sa Majesté se réservait pendant vingt-quatre heures sa résolution à l'égard de la proposition prussienne relative à l'abstention pendant une année de prendre part aux hostilités contre la Prusse.

Confiantes dans cet armistice, les troupes entrèrent dans leurs cantonnements. Le lieutenant-colonel Rudorff, de l'état-major, se rendit même dans la soirée au quartier général du général Vogel von Falkenstein, pour s'entendre sur l'arrangement des quartiers avec l'avant-poste prussien. Ce général déclara au colonel Rudorff qu'il ignorait la conclusion d'un armistice et qu'il attaquerait pendant la nuit.

En attendant, les Prussiens avaient durant toute cette nuit employé des convois militaires, pour jeter dans Eisenach une telle quantité de troupes, qu'il ne fallait plus songer à la prise de cette ville. Le lendemain, au matin, arriva un officier du quartier général du général Vogel von Falkenstein, lequel déclara à S. M. le Roi que les Prussiens allaient attaquer. Le Roi protesta contre cette violation du droit des gens, au nom de tous les souverains de l'Europe et au nom de l'honneur de toutes les armées civilisées. Sa Majesté chargea l'officier de rapporter ces paroles en son nom au Roi de Prusse, et d'y ajouter que l'histoire stigmatiserait la conduite du général Vogel von Falkenstein, qui méconnaissait arbitrairement un armistice conclu solennellement par ordre de son Roi.

Par suite de la violation de l'armistice, l'armée se retira dans ses positions près de Langensalza, où le Roi établit son quartier général.

Le 27, à dix heures du matin, le général Fliess, venant du côté de Gotha, attaqua nos positions près de Langensalza avec 15,000

ou 20.000 hommes, d'après le dire des prisonniers. Nos troupes, extenuées de fatigue par suite de marches forcées, sans être bien pourvues de vivres, se battirent avec une bravoure extraordinaire et parvinrent, vers quatre heures, à rejeter les Prussiens dans le plus grand désordre vers Gotha, leur firent 860 prisonniers et prirent deux canons. Nous avions environ 15.000 hommes dans le combat. La perte des Prussiens n'a pas été publiée officiellement, mais elle doit avoir été considérable.

Le lendemain, 28, le Roi apprit que le corps d'armée du général de Manteuffel tout entier arrivait par les chemins de fer par Magdebourg et Nordhausen pour nous prendre à revers, et que, par conséquent, l'armée se trouvait cernée par 50 à 60.000 hommes.

Le lieutenant-général von Arentschild, commandant de l'armée, le colonel Cardemann, chef de l'état-major, et tous les brigadiers, ayant, sur l'honneur militaire et sur le serment de fidélité prêté au drapeau, déclaré devant Dieu et leur conscience, que, par suite de l'extrême fatigue et du manque de munitions de guerre l'armée était hors d'état d'accepter un combat inégal, d'autant plus qu'à peine y avait-il des vivres pour une journée, le Roi autorisa le général Arentschild à conclure une capitulation militaire, afin de ne pas sacrifier, sans utilité, la vie des enfants du pays dans un combat qui ne pouvait avoir une issue favorable.

Cette capitulation fut conclue le 29 au matin à Langensalza, entre le général Arentschild et le général prussien de Manteuffel.

Le Roi n'a conclu aucun traité politique.

Le soussigné saisit cette occasion, etc.

ANNEXE N° 5.

Traité de cession de la Vénétie par l'Autriche à la France. 24 août 1866.

Leurs Majestés l'Empereur des Français et l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême, désirant régler la cession de la Vénétie, antérieurement convenue entre leurs Majestés, ont nommé pour leurs plénipotentiaires à cet effet, savoir :

Sa Majesté l'Empereur des Français,

Le duc de Gramont, son Ambassadeur près sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, etc.

Et Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie et de Bohême,

Le comte de Mensdorff-Pouilly, lieutenant général, son chambellan et conseiller intime, etc.

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Art. 1. — Sa Majesté l'Empereur d'Autriche cède le Royaume Lombard-Vénitien à Sa Majesté l'Empereur des Français, qui l'accepte.

Art. 2. — Les dettes qui seront reconnues afférentes au Royaume Lombard-Vénitien, conformément aux précédents du traité de Zurich, demeurent attachées à la possession du territoire cédé.

Elles seront fixées ultérieurement par des commissaires spéciaux, désignés à cet effet par Sa Majesté l'Empereur des Français et Sa Majesté l'Empereur d'Autriche.

Art. 3. — Un arrangement particulier, dont les termes seront arrêtés entre les commissaires français et autrichiens autorisés à cet effet, déterminera, conformément aux usages militaires et en maintenant tous les égards dus à l'honneur de l'Autriche, le mode et les conditions de l'évacuation des places autrichiennes.

Les garnisons autrichiennes pourront emporter tout le matériel transportable.

Un arrangement ultérieur sera conclu par les commissaires spéciaux, relativement au matériel non transportable.

Art. 4. — La remise effective de possession du Royaume Lombard-Vénitien par les commissaires autrichiens aux commissaires français aura lieu après la conclusion de l'arrangement concernant l'évacuation des troupes et après que la paix aura été signée entre Leurs Majestés l'Empereur François-Joseph et le Roi Victor-Emmanuel.

Art. 5. — Les commandants des troupes autrichiennes s'entendront, pour l'exécution de ces clauses, avec les autorités militaires qui leur seront désignées par les commissaires français, sauf recours, en cas de contestation, aux dits commissaires de Sa Majesté l'Empereur des Français.

Art. 6. — La présente convention sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées à Vienne, dans le plus bref délai possible.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signée et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait en double expédition, à Vienne, le 24 août 1866.

Signé : GRAMONT.

ALEXANDRE, COMTE MENSDORFF-POUILLY.

ANNEXE N° 6.

Traité de Paix entre la Prusse et l'Autriche signé à Prague le 23 août 1866.

RÉSUMÉ DU TRAITÉ.

PLÉNIPOTENTIAIRES :

Prusse. Le baron de Werther.

Autriche. Le baron de Brenner.

Au nom de la Très-Sainte et Indivisible Trinité! S. M. le Roi de Prusse et S. M. l'Empereur d'Autriche animés du désir de rendre à leurs pays les bienfaits de la paix, ont résolu de changer en un traité définitif les préliminaires signés à Nikolsbourg le 26 juillet 1866.

Art. 1er — Entre S. M. le Roi de Prusse et S. M. l'Empereur d'Autriche, ainsi qu'entre leurs héritiers et descendants et les Etats et sujets des deux parties, il y aura désormais une paix et une amitié perpétuelles.

Art. 2. — En vue de l'exécution de l'article 6 des préliminaires de paix signés le 26 juillet de l'année courante à Nikolsbourg, et après que S. M. l'Empereur des Français, a fait déclarer officiellement le 29 juillet *ejusdem* à Nikolsbourg par son ambassadeur accrédité près de S. M. le Roi de Prusse : « Qu'en ce qui concerne le Gouvernement de l'Empereur, la Vénétie est acquise à l'Italie pour lui être remise à la paix, — S. M. l'Empereur d'Autriche accède également, pour sa part, à cette déclaration et donne son consentement à la réunion du Royaume Lombard-Vénitien au royaume d'Italie, sans autre condition onéreuse que la liquidation des dettes qui ront recon-

nues afférentes aux territoires cédés conformément au précédent traité de Zurich.

Art. 3. — Des deux parts les prisonniers de guerre seront remis immédiatement en liberté.

Art. 4. — S. M. l'Empereur d'Autriche reconnaît la dissolution de la Confédération germanique telle qu'elle a existé jusqu'ici, et donne son assentiment à une organisation nouvelle de l'Allemagne, sans la participation de l'Empire d'Autriche. Sa Majesté promet également de reconnaître l'union fédérale plus étroite qui sera fondée par S. M. le Roi de Prusse au nord de la ligne du Mein, et déclare consentir à ce que les États Allemands situés au sud de cette ligne contractent une union dont les liens nationaux avec la Confédération du nord de l'Allemagne feront l'objet d'une entente ultérieure entre les deux parties, et qui aura une existence internationale indépendante.

Art. 5. — S. M. l'Empereur d'Autriche transfère à S. M. le Roi de Prusse, tous les droits que la paix de Vienne du 30 octobre 1864 lui avait reconnus sur les duchés de Schleswig et de Holstein, avec cette réserve que les populations des districts du nord du Schleswig, seront de nouveau réunies au Danemark, si elles en expriment le désir par un vote librement émis.

Art. 6. — Conformément au désir exprimé par S. M. l'Empereur d'Autriche, S. M. le Roi de Prusse se déclare prêt à laisser subsister, lors des modifications qui doivent avoir lieu en Allemagne, l'état territorial du Royaume de Saxe dans son étendue actuelle, en se réservant, par contre, de régler en détail, par un traité de paix spécial avec S. M. le Roi de Saxe, les questions relatives à la part de la Saxe dans les frais de guerre, ainsi qu'à la position future du royaume de Saxe dans la Confédération du nord de l'Allemagne. En revanche, S. M. l'Empereur d'Autriche promet de reconnaître la nouvelle organisation que le Roi de Prusse établira dans le nord de l'Allemagne, y compris les modifications territoriales qui en seront la conséquence.

Art. 7. — Répartition des propriétés fédérales de l'ancienne Confédération.

Art. 8. — L'Autriche pourra reprendre ce qui lui appartient en tout ou en partie.

Art. 9 et 10. — Règlement des pensions pour les employés

fédéraux, holsteinois et sleswigeois. Personne ne sera recherché pour sa conduite politique.

Art. 11. — S. M. l'Empereur d'Autriche prend l'engagement de payer à S. M. le Roi de Prusse, la somme de quarante millions de thalers de Prusse, pour couvrir une partie des frais que la guerre a occasionnés à la Prusse. Mais il y a lieu de retrancher de cette somme le montant de l'indemnité des frais de guerre que S. M. l'Empereur d'Autriche a encore le droit d'exiger des duchés de Schleswig et de Holstein, en vertu de l'article 12 du traité de paix du 30 octobre 1864 précité, soit 15 millions de thalers, plus 5 millions comme montant des frais d'entretien de l'armée prussienne supportés par les pays de l'Autriche occupés par cette armée, jusqu'au moment de la conclusion de la paix, de manière qu'il ne reste plus à payer comptant que 20 millions de thalers de Prusse.

Art. 12. — Règlement pour la prompte évacuation du territoire autrichien par les troupes prussiennes.

Art. 13. — Rétablissement de tous les traités et conventions existant avant la guerre en tant qu'ils ne sont pas contraires au nouvel ordre de choses. Réserves à l'endroit de la convention monétaire et des traités de douane et de commerce.

Art. 14. — Les ratifications seront échangées à Prague, dans huit jours au plus tard.

ANNEXE N° 7.

Traité de paix entre la Prusse et la Saxe-Royale signé à Berlin le 21 octobre 1866. — Extraits et Analyse.

Plénipotentiaires :

Prusse : M. de Savigny.

Saxe : Le baron de Friesen et le comte de Hohenthal.

S. M. le Roi de Prusse et S. M. le Roi de Saxe, animés du désir de rétablir des relations réciproques interrompues

par la guerre et de les régler pour l'avenir, ont désigné, à l'effet de négocier un traité de paix à conclure dans ce but, pour leurs plénipotentiaires, S. M. le Roi de Prusse, son conseiller actuel, chambellan et ministre plénipotentiaire Charles-Frédéric de Savigny, chevalier de l'ordre prussien de l'Aigle Rouge de première classe, etc. ; et S. M. le Roi de Saxe, son ministre des finances, Richard, baron de Friesen, grand-croix de l'Ordre du Mérite civil de Saxe, etc.; et son conseiller privé actuel Charles-Adolphe, comte de Hohenthal, grand-croix de l'Ordre du Mérite royal de Saxe, etc.

Qui, après l'échange de leurs pouvoirs, trouvés en bonne forme, sont tombés d'accord sur les stipulations suivantes :

Art. 1er. — Entre S. M. le Roi de Prusse et S. M. le Roi de Saxe, leurs héritiers et successeurs, leurs États et sujets, il y aura désormais et pour toujours paix et bonne amitié.

Art. 2. — S. M. le Roi de Saxe, en reconnaissant et acceptant les dispositions du traité préliminaire conclu, le 26 juillet 1866, entre la Prusse et l'Autriche à Nikolsbourg, en tant qu'elles ont rapport à l'avenir de l'Allemagne et en particulier de la Saxe, accède pour lui, ses héritiers et successeurs et pour le royaume de Saxe aux art. 1 à 6 de l'alliance conclue le 18 août dernier à Berlin entre S. M. le Roi de Prusse d'une part, et S. A. R. le grand-duc de Saxe-Weimar et d'autres Gouvernements Allemands, d'autre part, et les déclare obligatoires pour lui, ses héritiers et successeurs et pour le royaume de Saxe, de même que S. M. le Roi de Prusse étend également au royaume de Saxe les promesses qui y sont faites.

Art. 3. — La réorganisation nécessaire d'après cela des troupes saxonnes, qui devront former partie intégrante de l'armée de la Confédération du Nord et être placées comme telles sous le commandement général du Roi de Prusse, aura lieu sitôt que les dispositions générales à prendre par la Confédération du Nord auront été arrêtées sur la base des propositions de réforme de la Confédération du 10 juin dernier.

Art. 4. — Dans l'intervalle, en ce qui concerne la garnison de la forteresse de Kœnigstein, le retour des troupes saxonnes en Saxe, les congés à donner aux hommes, les garnisons provisoires des troupes saxonnes remises sur le pied de paix, seront réglés par les dispositions particulières arrêtées en même temps que la conclusion du présent traité.

Art. 5. — En ce qui concerne aussi la représentation inter-

nationale de la Saxe, le Gouvernement royal saxon se déclare prêt à la régler d'après les principes qui seront adoptés par la Confédération du Nord en général.

Art. 6, 7, 8. — Le Roi de Saxe s'engage à payer à S. M. le Roi de Prusse, la somme de dix millions de thalers. — Modalité et échéances du paiement.

Art. 9. — Le Gouvernement militaire prussien, et le commissariat civil prussien à Dresde cessent leurs fonctions et seront remplacés par un ordre de choses conforme aux nouvelles conventions.

Art. 10. — Règlement de la liquidation des droits et propriétés résultant de l'ancienne Confédération germanique.

Art. 11 et 12. —Rétablissement du Zoll-Verein et des anciens traités en tant qu'ils ne sont pas altérés par le présent traité.

Art. 13, 14, 15. — Cession de chemins de fer à la Prusse moyennant compensation.

Art. 16 et 17. — Les administrations des postes et des télégraphes passent à la Prusse.

Art. 18. — Le monopole sur le sel sera aboli en Saxe le jour où il sera supprimé en Prusse.

Art. 19.—Amnistie réciproque pour les Prussiens ou Saxons compromis par suite de la guerre.

Art. 20. — Liquidation et annulation de certains droits universitaires dont la Prusse était grevée en faveur de l'Université de Leipzig.

Art. 21.—Délimitation nouvelle et géographique de certaines paroisses mixtes situées sur les frontières.

Art. 22. — Restitution à la Saxe des objets faisant partie de la propriété de l'État et qui ne peuvent pas être considérés comme butin de guerre d'après les principes du droit international. De ces objets font partie les locomotives, tenders, wagons et rails saisis sur les chemins de fer, de même que les approvisionnements ou métaux précieux et autres produits vénaux enlevés dans les mines royales de Freiberg.

Art. 23. — La ratification du traité est fixée au 28 octobre de la présente année.

ANNEXE N° 8.

Loi décrétant l'annexion à la monarchie prussienne, du royaume de Hanovre, de l'Electorat de Hesse, du duché de Nassau et de la ville libre de Francfort. 20 septembre 1866.

Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, etc., etc., ordonnons, avec l'assentiment des deux chambres du Parlement, ce qui suit :

§ 1. — Le Royaume de Hanovre, l'Electorat de Hesse, le Duché de Nassau et la ville libre de Francfort seront incorporés, pour toujours, à la monarchie prussienne, conformément à l'article 2 de la constitution de l'État prussien.

§ 2. — La constitution prussienne entrera en vigueur dans ces pays le 1er octobre 1867. Les dispositions modificatives complémentaires et exécutoires, nécessaires à cet effet, seront déterminées par des lois spéciales.

§ 3. — Le ministère est chargé de l'exécution de la présente loi.

Fait en original, signé de notre main et scellé de notre sceau.

20 septembre 1866.

ANNEXE N° 9.

Adresse présentée au Roi de Prusse le 30 août 1866, par une députation du Hanovre pour demander la conservation de l'indépendance du royaume de Hanovre (1).

Sire, de nombreuses adresses couvertes de plus de soixante mille signatures viennent d'être envoyées à Votre Majesté. On y

(1) Cette adresse fut remise au Roi par MM. Munchausen, ancien Ministre des Affaires Etrangères, de Schlepregel, vice président du tribunal suprême et de Rossing, Conseiller au trésor public.

fait appel à la sagesse et à l'amour de justice de Votre Majesté, pour qu'elle laisse exister la dynastie de notre Royaume. Il aurait été facile d'augmenter promptement le nombre de ces signatures, si le commissaire civil de Votre Majesté n'avait pris les mesures les plus sévères contre la propagation de ces adresses exprimant les désirs unanimes du pays dans la forme la plus modeste. Mais nous ne sommes pas venus pour nous plaindre de ces mesures ; nous savons combien de telles démarches sont contraires aux nobles sentiments de Votre Majesté. Mais on craint dans le Hanovre que ces adresses ne soient point parvenues à Votre Majesté ; du moins jusqu'à présent les signataires n'ont pas reçu de réponse, tandis que les journaux publient toutes les réponses gracieuses dont Votre Majesté a honoré les pétitions en faveur de l'annexion, signées par un petit nombre de personnes qu'on n'oserait nullement regarder comme les représentants du peuple hanovrien.

C'est pourquoi nous avons cru devoir vous exprimer les sentiments de l'immense majorité de nos concitoyens. Soyez convaincu, Sire, qu'en présence des succès victorieux des armes prussiennes, nul Hanovrien à quelque parti qu'il appartienne ne conteste plus que la Prusse seule est appelée à présider l'union projetée et que chacun s'empresserait à lui accorder, sans réserve aucune, toutes les prérogatives qu'elle croirait nécessaires pour accomplir sa mission. Mais la population du Hanovre n'est point convaincue que, dans ce but, il faille sacrifier notre Etat, capable, à son avis, de subsister même après la restriction de sa souveraineté ; elle ne croit pas non plus que son souverain puisse être un voisin douteux pour la Prusse. En tout cas, l'autorité militaire de la Prusse, telle qu'elle lui sera accordée, suffirait pour écarter tout danger, alors même que, après la solution de la question, la fidélité du bien plus faible voisin n'était pas suffisamment garantie par la situation des deux pays, par la similitude du caractère de leurs populations, par l'égalité de leurs intérêts économiques. Si néanmoins le souverain actuel n'offrait pas les garanties nécessaires, Votre Majesté n'ignore pas qu'il s'est déclaré prêt à abdiquer en faveur du successeur au trône.

A notre avis il s'agit donc de savoir s'il est plus utile à la Prusse d'avoir deux millions d'alliés fidèles et dépendants d'elle, que d'acquérir autant de sujets subjugués contre leur gré, où ceux qui sont sincèrement dévoués à la monarchie se

retireraient avec dépit des affaires publiques, tandis que les autres renforceraient des éléments hostiles à la couronne de votre propre pays.

Cependant, plus encore qu'à la sagesse de Votre Majesté, nous nous adressons à votre cœur.

Votre Majesté ne peut pas se plaire à détrôner un prince dont la dynastie appartient au Royaume depuis mille ans et qui porte également sa couronne par la grâce de Dieu; à le détrôner parce que, interprétant autrement que les conseillers de Votre Majesté le droit fédéral, il s'est cru absolument empêché d'adopter promptement la politique allemande de Votre Majesté, et qu'une complication funeste l'a forcé de faire marcher son armée contre les troupes de Votre Majesté qui jusqu'alors n'avaient été que ses frères d'armes.

Sire, dans ses décrets impénétrables, Dieu vous a fait maître du sort d'un prince votre proche parent. Près du cercueil d'Ernest-Auguste, feu le père de Votre Majesté a un jour solennellement promis d'assister fidèlement ce même prince. Que Votre Majesté daigne accomplir la promesse de son prédécesseur, et la conquête irrévocable de tant de milliers de cœurs fidèles et reconnaissants ornera Votre Majesté d'un laurier bien plus impérissable que ne vous offrira l'assujettissement d'un faible ennemi.

Réponse du Roi de Prusse à l'adresse présentée le 30 août 1866, par une députation du Hanovre pour demander la conservation de l'indépendance du royaume de Hanovre.

Je vous ai reçus avec plaisir, Messieurs, car j'estime les hommes allemands attachés à une dynastie qui, pendant des siècles, a fait mûrir le fruit de l'attachement et du dévouement mutuels. J'estimerais moins les Hanovriens, s'ils n'avaient fait aucune démarche manifestant leurs sentiments tout dévoués pour leur maison royale, ma proche parente.

C'est pourquoi je vous expliquerai en détail les motifs qui, je vous assure, contre mes premières intentions et après des luttes

bien graves, m'ont irrévocablement obligé à annexer les Etats de quelques-uns de mes anciens alliés.

Lorsque je suis arrivé à ma position actuelle, j'ai déclaré ne vouloir faire que des conquêtes morales.

On s'est souvent moqué de ce mot, on s'en est raillé, on l'a même persiflé ; et néanmoins je vous assure positivement que si je passe, aujourd'hui dans ma soixante-dixième année, à des conquêtes violentes, je ne l'ai fait que forcé par l'inimitié de mes prétendus alliés et par mes devoirs envers la Prusse confiée à ma direction.

Déjà lors de la création de la Confédération germanique, les Etats qui craignaient que l'essor déjà visible de la Prusse ne portât atteinte à leur influence ont pourvu à ce que le territoire de la Prusse fût séparé par des Etats indépendants. Grâce à des inimitiés toujours renouvelées, nourries principalement par l'influence de l'Autriche et par la corruption de la presse allemande, française et anglaise, on a profité sans cesse de cette situation pour inspirer l'inquiétude à l'égard de la Prusse, qu'on accusait de ne songer qu'à empiéter sur l'autonomie de ces Etats et à faire des conquêtes ; on a réussi à opposer des obstacles à tous les efforts que la Prusse, en ménageant consciencieusement les droits de tous ses alliés, a faits pour faire prospérer les intérêts matériels et moraux de l'Allemagne et pour inspirer de l'harmonie à la Diète germanique.

Ces efforts n'ont pas manqué de succès ; nos rapports, d'abord assez intimes avec le Gouvernement du Roi Ernest-Auguste, ont bientôt fait place à une attitude peu amicale du Hanovre, hostile même pendant les complications politiques des dernières années, sans que la Prusse y eût donné sujet.

Tel était l'état des choses, quand l'Autriche ne cessait pas d'attaquer et de troubler ma position dans le duché de Holstein, tellement qu'à la fin la situation devint insupportable à la Prusse. Avant d'être poussé à l'extrémité, j'ai réussi à retarder le péril par la conclusion du traité de Gastein, mais non pas à l'écarter entièrement ; car pendant la durée de ce traité, les voiles qui avaient recouvert la véritable intention de l'Autriche, de commencer le combat pour l'influence prépondérante en Allemagne, tombèrent l'un après l'autre. La Prusse aurait sacrifié son existence si elle avait refusé le combat.

Deux bases étaient absolument nécessaires pour mener à fin ce grand combat :

1° La conviction de la justice des prétentions prussiennes, sans laquelle on ne pouvait rien espérer de la Providence ;

2° L'instrument pour faire la guerre, l'armée prussienne.

Je n'ai jamais douté que l'instrument ne fût solide ; car pendant toute ma vie je me suis voué au développement des institutions militaires.

Quant aux prétentions de la Prusse, je les ai crues justes, parce que la Prusse ne pourrait exister si elle renonçait à l'accomplissement de ces prétentions. C'est ainsi que je me suis décidé à accepter le combat, le cœur serré, bien serré, et laissant la fin à Dieu. La Providence s'est visiblement manifestée dans les résultats de cette guerre.

Vous connaissez l'attitude de votre Gouvernement avant et pendant tous les événements. Vous connaissez le vote du 14 juin, contraire au droit fédéral, qui admettait l'exécution à laquelle je ne me serais jamais soumis, mais qui démasquait l'intention de violer le droit fédéral au détriment de la Prusse. Vous connaissez les négociations relatives à la neutralité ; vous savez que j'ai vainement proposé l'alliance dans la nuit du 14 juin ; vous êtes instruits de la catastrophe de Langensalza, dans laquelle je n'ai pas été le vainqueur, mais qui a eu pour suite l'anéantissement de l'armée hanovrienne.

J'ai sérieusement pesé la mesure que vous désirez empêcher. Parent de la maison du Hanovre, je n'ai rempli qu'un devoir très-douloureux en me décidant à annexer le Royaume. Mais j'ai été obligé de dédommager ma Prusse des grands sacrifices qu'elle a faits, et d'obvier à de nouveaux périls auxquels nous serions exposés sans nous avoir vraisemblablement concilié le Hanovre.

J'espère qu'un jour la confiance mutuelle établie entre nous vous donnera toute satisfaction.

ANNEXE N° 10.

Protestation adressée par le Roi Georges aux puissances européennes contre l'incorporation du royaume de Hanovre dans la monarchie prussienne, en date du 23 septembre 1866.

Nous, George V, par la grâce de Dieu Roi de Hanovre, Prince

royal de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Duc de Cumberland, Duc de Brunswick et de Lunebourg, etc., etc., etc.

En présence des faits qui viennent de s'accomplir et dont l'exposé suit ci-après, savoir :

Le 15 juin de cette année, Sa Majesté le Roi de Prusse, notre cousin germain et jusqu'alors notre allié, a fait envahir notre Royaume, en violant les droits les plus légitimes et les plus sacrés.

La conduite de notre Gouvernement, pendant le conflit, qui, à notre profond regret, avait éclaté entre l'Autriche et la Prusse, ne pouvait donner lieu à une mesure aussi injuste.

Au contraire, animé du désir le plus sincère et le plus ardent de voir s'aplanir les dissentiments qui avaient surgi entre les deux membres les plus puissants de la Confédération germanique, et cherchant à prévenir les malheurs qui devaient résulter d'une guerre entre Allemands, notre Gouvernement a fait tout ce qui était en son pouvoir pour rester dans des rapports d'amitié, tant avec la Prusse qu'avec l'Autriche, et pour conserver sa faculté d'agir près la Diète, dans un sens de paix et de conciliation.

Le Gouvernement prussien nous ayant exprimé le désir de nous voir demeurer neutre dans une guerre éventuelle, nous avons accédé à ce désir. Seulement, nous avons fait déclarer à Berlin que les conditions particulières de cette neutralité ne pourraient être réglées que dans le cas où la Confédération germanique viendrait à être dissoute de fait. Notre accession à la proposition de la Prusse était parfaitement conforme aux circonstances, puisque le droit fédéral, en défendant aux membres de la Confédération de se faire la guerre entre eux, leur interdisait, par conséquent, de prendre part à une guerre qui, malgré cette défense, aurait éclaté entre des Gouvernements faisant partie de la Confédération.

Pour motiver les actes d'hostilité dont la Prusse s'est rendue coupable envers notre Royaume, on a prétendu tout récemment à Berlin que, pendant le cours des négociations relatives à la neutralité en question, nous avions pris, envers le Cabinet de Vienne, l'engagement de faire opérer nos troupes conjointement avec le corps d'armée autrichien stationné dans le Holstein.

Cette assertion est complétement fausse.

Notre Gouvernement s'est cru engagé par l'assurance qu'il

avait donnée de vouloir observer la neutralité pour le cas où le pacte fédéral viendrait à se dissoudre; et ce n'est que dans l'éventualité où notre pays aurait été attaqué par la Prusse, que nous aurions accepté le secours que Sa Majesté l'Empereur d'Autriche avait bien voulu nous faire offrir. Mais plein de confiance en la loyauté du Gouvernement prussien, nous avons fait répondre à Sa Majesté Impériale que nous croyions n'avoir pas besoin de ce secours.

En conséquence, le corps d'armée autrichien qui avait servi à occuper le Holstein a traversé nos États sans s'y arrêter et en suivant la route la plus courte, pour se rendre dans le midi de l'Allemagne.

Vers la même époque, nous avons permis au corps d'armée prussien, placé sous les ordres du lieutenant-général de Manteuffel, de passer par notre territoire pour se rendre à Minden.

Notre conduite, en cette circonstance, a donc répondu aux principes de la plus stricte neutralité.

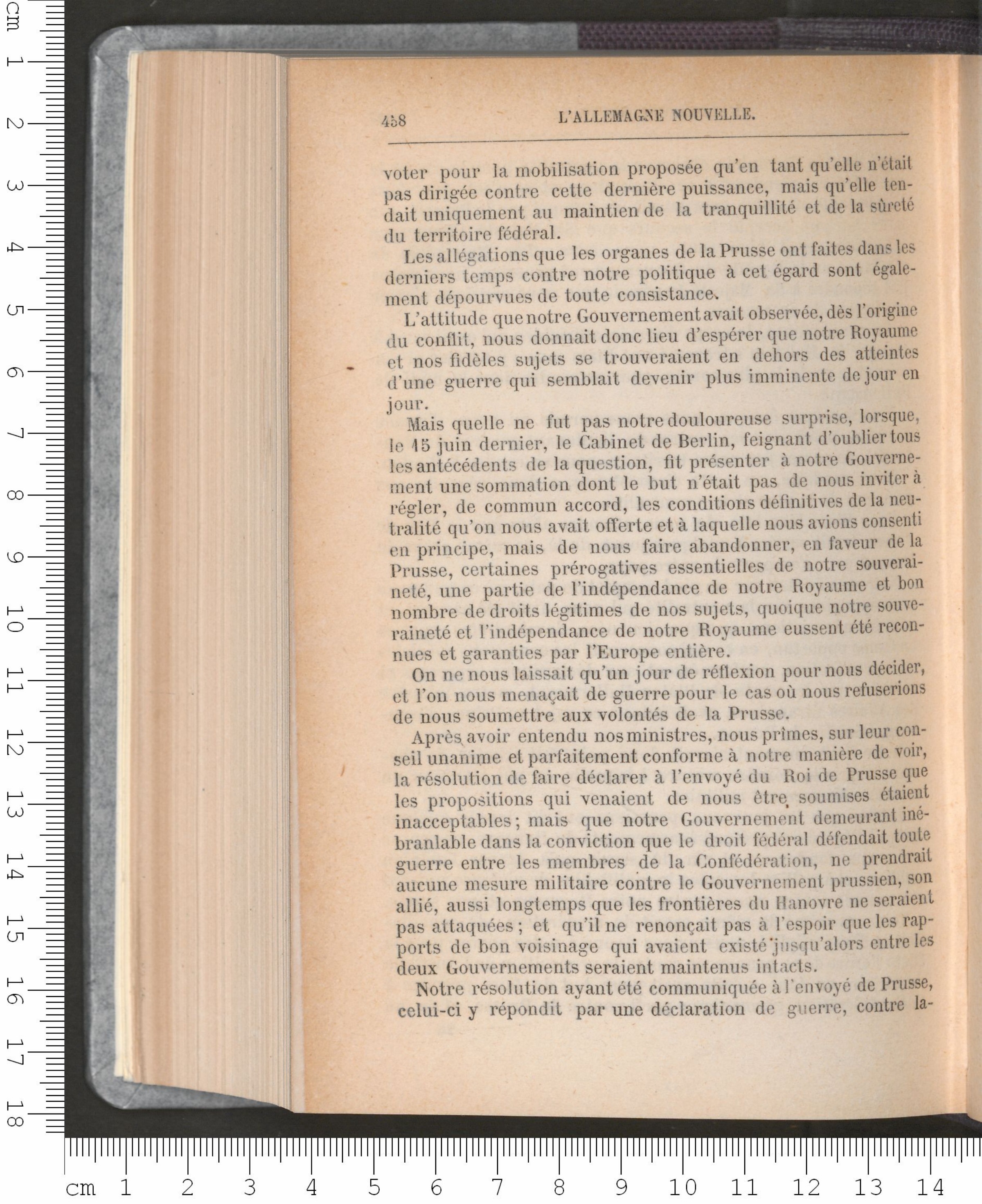
Nous étions bien loin de nous attendre alors que le Roi de Prusse ferait servir, à quelques jours de là, ce même corps de troupes pour s'emparer de notre pays.

Notre armée était sur un pied complet de paix, parce que nous nous appuyions sur la neutralité qui nous avait été assurée, et dont les négociations, quoique ajournées, devaient être reprises en temps opportun, en ce qui concernait les conditions spéciales de son exécution, conformément aux déclarations expresses et réitérées que le comte de Platen-Hallermund, notre ministre des Affaires Étrangères, avait faites à ce sujet au Prince d'Isenburg, ministre de Prusse.

Notre Gouvernement n'avait donc point fait acheter de chevaux, ni pris la moindre mesure à laquelle on pût attribuer un caractère d'armement militaire.

Tout ce que les journaux prussiens ont dit depuis quelque temps à l'égard des prétendus armements du Hanovre, ne repose sur aucun fondement et n'a dû servir qu'à égarer l'opinion publique et à pallier les actes inqualifiables de violence qui ont été commis contre nous, contre notre Royaume et nos sujets.

Toujours animé du même esprit de modération, de conciliation et d'impartialité, nous avions donné à notre envoyé près la Diète l'ordre de se prononcer contre la proposition de l'Autriche du 14 juin, en tant qu'elle avait pour but de faire prendre à la Confédération germanique parti contre la Prusse, et de ne



voter pour la mobilisation proposée qu'en tant qu'elle n'était pas dirigée contre cette dernière puissance, mais qu'elle tendait uniquement au maintien de la tranquillité et de la sûreté du territoire fédéral.

Les allégations que les organes de la Prusse ont faites dans les derniers temps contre notre politique à cet égard sont également dépourvues de toute consistance.

L'attitude que notre Gouvernement avait observée, dès l'origine du conflit, nous donnait donc lieu d'espérer que notre Royaume et nos fidèles sujets se trouveraient en dehors des atteintes d'une guerre qui semblait devenir plus imminente de jour en jour.

Mais quelle ne fut pas notre douloureuse surprise, lorsque, le 15 juin dernier, le Cabinet de Berlin, feignant d'oublier tous les antécédents de la question, fit présenter à notre Gouvernement une sommation dont le but n'était pas de nous inviter à régler, de commun accord, les conditions définitives de la neutralité qu'on nous avait offerte et à laquelle nous avions consenti en principe, mais de nous faire abandonner, en faveur de la Prusse, certaines prérogatives essentielles de notre souveraineté, une partie de l'indépendance de notre Royaume et bon nombre de droits légitimes de nos sujets, quoique notre souveraineté et l'indépendance de notre Royaume eussent été reconnues et garanties par l'Europe entière.

On ne nous laissait qu'un jour de réflexion pour nous décider, et l'on nous menaçait de guerre pour le cas où nous refuserions de nous soumettre aux volontés de la Prusse.

Après avoir entendu nos ministres, nous prîmes, sur leur conseil unanime et parfaitement conforme à notre manière de voir, la résolution de faire déclarer à l'envoyé du Roi de Prusse que les propositions qui venaient de nous être soumises étaient inacceptables; mais que notre Gouvernement demeurant inébranlable dans la conviction que le droit fédéral défendait toute guerre entre les membres de la Confédération, ne prendrait aucune mesure militaire contre le Gouvernement prussien, son allié, aussi longtemps que les frontières du Hanovre ne seraient pas attaquées; et qu'il ne renonçait pas à l'espoir que les rapports de bon voisinage qui avaient existé jusqu'alors entre les deux Gouvernements seraient maintenus intacts.

Notre résolution ayant été communiquée à l'envoyé de Prusse, celui-ci y répondit par une déclaration de guerre, contre la-

quelle notre Ministre des Affaires Étrangères protesta immédiatement.

Ceci se passait à minuit, dans la soirée du 15 au 16 juin dernier.

Mais dès cinq heures de l'après-midi, dans cette même journée du 15 juin, le corps d'armée du général Manteuffel avait débarqué dans les environs de Harbourg, et y prit une attitude hostile avant la déclaration de guerre.

Nous signalons à la réprobation de tous les honnêtes gens le procédé du Gouvernement prussien, qui, surprenant notre bonne foi, avait su obtenir de nous une permission pour le passage de ses troupes à travers notre territoire dans le but secret de l'envahir.

Nous signalons à l'indignation du monde civilisé cette agression, en pleine paix, contre les États d'un Souverain ami, parent et allié; et nous sommes persuadé que le monde entier condamnera avec nous cet outrage fait à la morale publique, au droit des gens, au droit des traités et aux usages des nations policées!

Nous sommes, en même temps, convaincu que tous les hommes impartiaux se diront avec nous que l'intention bien arrêtée et préméditée du Gouvernement de la Prusse était depuis longtemps de s'emparer de nos États; que la proposition de neutralité qui nous avait été faite n'avait eu pour objet que de nous bercer d'une fausse sécurité; que le Cabinet de Berlin nous avait offert à dessein des conditions d'alliance, humiliantes, sachant que nous ne pouvions les accepter, et que, enfin, quelle qu'eût été la ligne de conduite que nous eussions suivie, il nous aurait été bien difficile, sinon impossible, de nous soumettre aux violences du Gouvernement prussien.

Dans l'impossibilité où se trouvait notre armée de repousser efficacement l'invasion des forces prussiennes, qui venaient de tous côtés fondre sur notre Royaume, dont elles occupaient les frontières depuis plusieurs jours, nous concentrâmes nos troupes à Gœttingue, afin de les conduire ensuite au delà de la sphère d'action de la Prusse.

Arrivé près d'Eisenach, nous entrâmes en négociation relativement à une trêve d'armes qui nous avait été offerte, et qui fut consentie de part et d'autre. Mais avant qu'elle fût expirée, nos troupes se virent attaquées par l'armée prussienne, con-

formément à un ordre que celle-ci avait reçu du général Vogel de Falckenstein.

C'était là une seconde violation flagrante de tous les droits et usages en vigueur parmi les peuples civilisés !

Quoique notre armée se trouvât sur le pied de paix, et que ses forces fussent presque épuisées, en conséquence des fatigues, des privations et des marches forcées auxquelles elle avait dû se soumettre pendant plus de huit jours consécutifs, elle n'en remporta pas moins, à Langensalza, une victoire brillante sur les Prussiens.

Le lendemain, malheureusement, la voyant cernée de toutes parts par des forces trois fois supérieures, et n'ayant point de secours à espérer, nous nous résignâmes à accepter une capitulation pour ne pas répandre inutilement le sang de nos valeureux soldats.

Aussitôt que la guerre entre l'Autriche et la Prusse sembla arriver à son terme, nous nous rendîmes à Vienne, où les négociations de paix venaient de s'ouvrir, et nous adressâmes à Sa Majesté le Roi de Prusse qui se trouvait à Nikolsbourg, une lettre dans laquelle nous lui exprimions notre désir sincère d'entrer de notre côté en négociations de paix avec lui.

Contrairement à tous les usages admis entre Souverains, notre lettre ne fut pas acceptée par Sa Majesté le Roi de Prusse.

Malgré cela nous avons essayé d'assurer la conservation de notre Royaume par tous les moyens en notre pouvoir. A cette fin, nous étions même disposé à abdiquer nos droits royaux en faveur de notre fils bien-aimé et héritier de notre Couronne, le Prince Royal Ernest-Auguste, pour le cas où la Prusse le mettrait immédiatement en possession de la Couronne et du Royaume de Hanovre. D'un autre côté, nos fidèles sujets bravant courageusement le régime rigoureux, arbitraire, despotique, que leur a imposé l'administration prussienne, n'ont laissé échapper aucune occasion de manifester leur désir ardent de rester sous une dynastie qui leur est chère, qui, depuis mille ans, a partagé les destinées du pays et qui a fait tous ses efforts pour assurer sa prospérité et pour consolider son bien-être.

Vains efforts !

Sa Majesté le Roi de Prusse, après avoir occupé notre Royaume d'une manière subreptice, a cru pouvoir en prendre

définitivement possession et l'a déclaré annexé à ses États, le 20 septembre de cette année.

Le seul motif qu'allègue le Gouvernement prussien pour justifier cet acte arbitraire, inouï dans les fastes de l'histoire d'Allemagne, c'est celui qu'il prétend trouver dans le droit de conquête.

Or, le droit de conquête suppose une guerre faite conformément aux principes du droit des gens. Mais il n'y a jamais eu, entre nous et le Roi de Prusse, une guerre de cette nature. D'ailleurs, comme nous l'avons déjà dit plus haut, elle ne pouvait avoir lieu selon les lois fondamentales de la Confédération germanique, et elle devait être moralement impossible de la part d'un de nos proches parents, d'un Souverain ami, d'un Prince Allemand.

Par conséquent, nous nous sommes trouvé purement et simplement dans le cas d'une défense légitime, en face d'une agression que rien ne justifiait et que nous n'avons point provoquée.

En présence donc des faits que nous venons d'exposer, nous protestons hautement et solennellement :

Contre l'invasion injustifiable que les corps d'armée du Roi de Prusse se sont permise dans notre territoire, le 15 juin 1866 et les jours suivants ;

Contre l'occupation de notre Royaume par ces mêmes corps d'armée ;

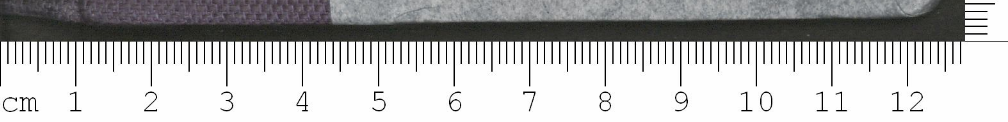
Contre les usurpations de nos droits et prérogatives commises par les agents de la Prusse, et contre celles qu'ils pourraient commettre encore ;

Contre les dommages que nous et notre maison Royale avons subis ou que nous aurions à subir encore de la part de la Prusse, sous le rapport de notre propriété, de nos revenus ou de nos biens, de quelque nature qu'ils soient ;

Contre les spoliations qu'a éprouvées le trésor public du Hanovre, sous l'administration prussienne, et contre celles qu'il pourrait avoir à supporter à l'avenir ;

Contre les poursuites, pertes et préjudices auxquels nos fidèles sujets ont pu être exposés, en conséquence des actes injustes et illégaux de l'administration du Roi de Prusse, ou auxquels ils pourraient être exposés dans la suite ;

Contre les entraves que la dite administration a mises, d'une manière brutale, aux manifestations de nos bien-aimés sujets en



faveur de la conservation de notre dynastie et de l'indépendance du Hanovre, tandis qu'elle a provoqué et favorisé, par les manœuvres les plus déloyales, des manifestations en sens contraire ;

Contre le mauvais vouloir du Roi de Prusse, qui a repoussé les démarches que nous avons faites ou que nous avons ordonné de faire près de lui ou de son Gouvernement, afin de rétablir la paix entre nous ;

Enfin, nous protestons surtout, à la face de l'univers, contre la prise de possession de notre Royaume et contre son incorporation à la Prusse, annoncée comme définitive le 20 septembre de cette année, ainsi que contre toutes les conséquences de cet acte, déclarant que cette incorporation ou annexion est une usurpation indigne, une spoliation coupable et odieuse, une violation flagrante des traités européens, de tous les principes du droit des gens et de l'inviolabilité des Etats et des Couronnes.

Cette déclaration solennelle, que nous faisons aussi pour nos successeurs légitimes, a encore principalement pour but de mettre à l'abri de toute atteinte les droits de souveraineté qui nous appartiennent par ordre de descendance, et qui ont été sanctionnés et garantis par les Puissances européennes.

Nous réclamons l'appui de toutes les Puissances qui ont reconnu notre souveraineté et l'indépendance de notre Royaume, persuadé, comme nous le sommes, qu'elles n'admettront jamais que la force prime le droit, puisqu'un tel principe, appliqué aujourd'hui par la Prusse, pourrait menacer dans la suite l'existence de toutes les monarchies et de tous les États légitimes du monde.

Nous déclarons enfin que nous ne renoncerons jamais à nos droits de souveraineté sur nos Etats ; et que nous considérerons toujours comme illégaux, nuls et non avenus, tous les actes que le Gouvernement prussien ou ses agents y ont commis ou qu'ils y commettraient encore, en conséquence de cette usurpation, dont nous rejetons toute la responsabilité sur celui qui en est l'auteur.

Que tous ceux qui pourraient y être intéressés se tiennent donc pour avertis.

Nous attendrons les événements futurs plein de confiance en la justice de notre cause et animé du ferme espoir que la divine Providence ne tardera pas à mettre un terme aux ma-

chinations, aux iniquités et aux violences dont tant d'Etats et de peuples sont victimes en ce moment avec nous et avec nos braves Hanovriens.

Hietzing, près Vienne, le 23 septembre 1866.

Signé : GEORGE, REX.

Contre-signé : Le comte de PLATEN-HALLERMUND.

ANNEXE N° 11.

Traité de Paix entre l'Autriche et l'Italie signé à Vienne le 3 octobre 1866.

ANALYSE DES ARTICLES.

Plénipotentiaires :

Autriche, le comte de Wimpffen;

Italie, le comte de Menabrea.

Au nom de la Très-Sainte et Indivisible Trinité!

S. M. l'Empereur d'Autriche et S. M. le Roi d'Italie ayant résolu d'établir entre leurs États respectifs une paix sincère et durable : S. M. l'Empereur d'Autriche ayant cédé à S. M. l'Empereur des Français le Royaume Lombardo-Vénitien : S. M. l'Empereur des Français, de son côté, s'étant déclaré prêt à reconnaître la réunion du dit royaume Lombardo-Vénitien aux États de S. M. le Roi d'Italie, sous réserve du consentement des populations dûment consultées :

S. M. l'Empereur d'Autriche et S. M. le Roi d'Italie ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

S. M. l'Empereur d'Autriche : le sieur Félix, comte Wimpffen, son chambellan actuel, envoyé et ministre plénipotentiaire en mission extraordinaire, etc.

S. M. le Roi d'Italie : le sieur Louis Frédéric, comte Menabrea, sénateur du Royaume, grand-cordon de l'ordre militaire de Savoie, etc., etc.

Lesquels après avoir échangé leurs pleins pouvoirs respectifs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Art. 1er. — Il y aura, à dater du jour de l'échange des ratifications du présent traité, paix et amitié entre S. M. l'Empereur d'Autriche et S. M. le Roi d'Italie, leurs héritiers et leurs successeurs, leurs Etats et sujets respectifs à perpétuité.

Art. 2. — Les prisonniers de guerre autrichiens et italiens seront immédiatement rendus de part et d'autre.

Art. 3. — S. M. l'Empereur d'Autriche consent à la réunion du Royaume Lombardo-Vénitien au Royaume d'Italie.

Art. 4.—La frontière du territoire cédé est déterminée par les confins administratifs actuels du Royaume Lombardo-vénitien.

Une commission militaire instituée par les deux puissances contractantes sera chargée d'exécuter le tracé sur le terrain dans le plus bref délai possible.

Art. 5. — L'évacuation du territoire cédé et déterminé par l'article précédent commencera immédiatement après la signature de la paix et sera terminée dans le plus bref délai possible, conformément aux arrangements concertés entre les commissaires spéciaux désignés à cet effet.

Art. 6. Le Gouvernement italien prendra à sa charge :

1° La partie du Monte Lombardo Veneto qui est restée à l'Autriche en vertu de la convention conclue à Milan en 1860 pour l'exécution de l'article 7 du traité de Zurich ;

2° Les dettes ajoutées au Monte Lombardo Veneto depuis le 4 juin 1859 jusqu'au jour de la conclusion du présent traité ;

3° Une somme de 35 millions de florins, valeur autrichienne, argent effectif, pour la partie de l'emprunt de 1854 afférente à la Vénétie pour le prix du matériel de guerre non transportable.

Le mode du paiement de cette somme de 35 millions de florins, valeur autrichienne, argent effectif, sera, conformément au précédent traité de Zurich, déterminé dans un article additionnel.

Art. 7, 8, 9. — Création d'une commission composée de délégués de l'Autriche, de l'Italie et de la France pour procéder à la liquidation en tenant compte de tous les intérêts engagés.

Art. 10, 11, 12, 13. — Dispositions relatives à l'exploitation des chemins de fer Austro-Lombards et à la séparation des propriétés et obligations respectives.

Art. 14, 15, 16. — Dispositions relatives au droit d'option laissé pendant un an aux sujets Lombards-Vénitiens civils et militaires.

Art. 17. — Règlement des pensions civiles et militaires.

Art. 18. — Dispositions relatives à la cession des archives vénitiennes et à l'usage réciproque des titres et documents administratifs, politiques et historiques.

Art. 19. — Facilités douanières accordées réciproquement aux habitants limitrophes.

Art. 20, 21. — Rétablissement des traités et conventions confirmés par le traité de Zurich en 1859, et révision prochaine de ces traités.

Art. 22. — Les princes et les princesses de la maison d'Autriche, ainsi que les princesses qui sont entrées dans la famille impériale par voie de mariage, rentreront, en faisant valoir leurs titres, dans la pleine et entière possession de leurs propriétés privées, tant meubles qu'immeubles, dont ils pourront jouir et disposer sans être troublés en aucune manière dans l'exercice de leurs droits.

Art. 23. — Amnistie pleine et entière pour tous les individus compromis à l'occasion des événements politiques survenus dans la péninsule jusqu'à ce jour.

Art. 24. — Fixation des ratifications à bref délai.

ANNEXE N° 12.

Circulaire du Marquis de la Valette, ministre de l'intérieur, chargé par interim du portefeuille des Affaires Etrangères, sur les événements d'Allemagne, en date du 16 septembre 1866.

Monsieur, le Gouvernement de l'Empereur ne saurait ajourner plus longtemps l'expression de son sentiment sur les événements qui s'accomplissent en Allemagne. M. de Moustier devant rester absent quelque temps encore, Sa Majesté m'a donné l'ordre d'exposer à ses agents diplomatiques les mobiles qui dirigent sa politique.

La guerre qui a éclaté au centre et au sud de l'Europe a détruit la Confédération germanique et constitué définitivement la nationalité italienne. La Prusse, dont les limites ont été agran-

dies par la victoire, domine sur la rive droite du Mein. L'Autriche a perdu la Vénétie; elle est séparée de l'Allemagne.

En face de ces changements considérables, tous les Etats se recueillent dans le sentiment de leur responsabilité, ils se demandent quelle est la portée de la paix récemment intervenue, quelle sera son influence sur l'ordre européen et sur la situation internationale de chaque Puissance.

L'opinion publique en France est émue. Elle flotte incertaine entre la joie de voir les traités de 1815 détruits et la crainte que la puissance de la Prusse ne prenne des proportions excessives, entre le désir du maintien de la paix et l'espérance d'obtenir par la guerre un agrandissement territorial. Elle applaudit à l'affranchissement complet de l'Italie, mais veut être rassurée sur les dangers qui pourraient menacer le Saint-Père.

Les perplexités qui agitent les esprits, et qui ont leur retentissement à l'étranger, imposent au Gouvernement l'obligation de dire nettement sa manière de voir.

La France ne saurait avoir une politique équivoque. Si elle est atteinte dans ses intérêts et dans sa force par les changements importants qui se font en Allemagne, elle doit l'avouer franchement et prendre les mesures nécessaires pour garantir sa sécurité. Si elle ne perd rien aux transformations qui s'opèrent, elle doit le déclarer avec sincérité et résister aux appréhensions exagérées, aux appréciations ardentes qui, en excitant les jalousies internationales, voudraient l'entraîner hors de la route qu'elle doit suivre.

Pour dissiper les incertitudes et fixer les convictions, il faut envisager dans leur ensemble le passé tel qu'il était, l'avenir tel qu'il se présente.

Dans le passé, que voyons-nous? Après 1815, la Sainte-Alliance réunissait contre la France tous les peuples, depuis l'Oural jusqu'au Rhin. La Confération germanique comprenait, avec la Prusse et l'Autriche, 80 millions d'habitants, s'étendait depuis le Luxembourg jusqu'à Trieste, depuis la Baltique jusqu'à Trente, et nous entourait d'une ceinture de fer soutenue par cinq places fortes fédérales ; notre position stratégique était enchaînée par les plus habiles combinaisons territoriales. La moindre difficulté que nous pouvions avoir avec la Hollande ou avec la Prusse sur la Moselle, avec l'Allemagne sur le Rhin, avec l'Autriche sur le Tyrol ou le Frioul, faisait se dresser contre nous toutes les forces réunies de la Confédération. L'Allemagne au-

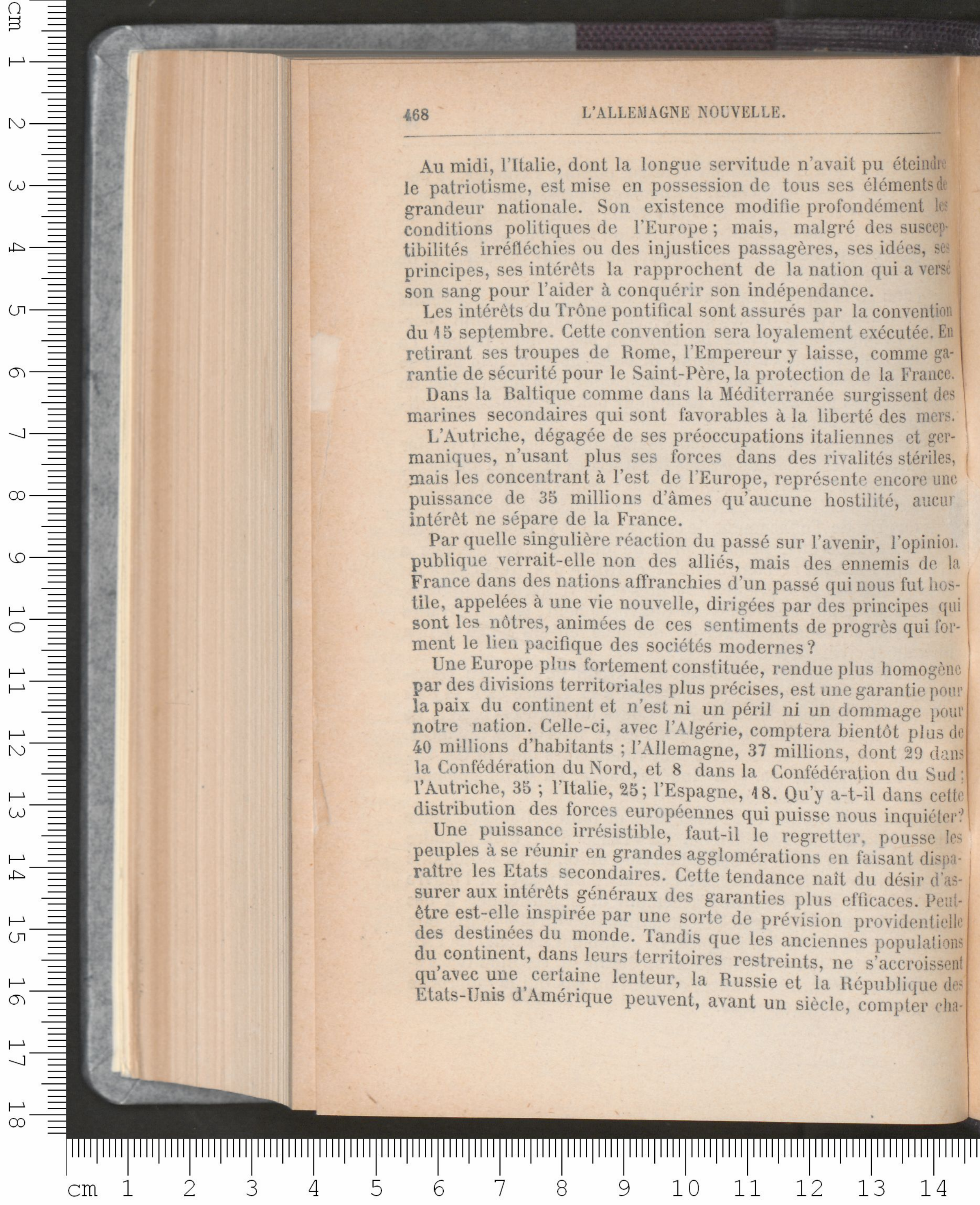
trichienne, inexpugnable sur l'Adige, pouvait s'avancer, le moment venu, jusqu'aux Alpes. L'Allemagne prussienne avait pour avant-garde sur le Rhin tous ces Etats secondaires sans cesse agités par des désirs de transformation politique et disposés à considérer la France comme l'ennemie de leur existence et de leurs aspirations.

Si l'on en excepte l'Espagne, nous n'avions aucune possibilité de contracter une alliance sur le continent. L'Italie était morcelée et impuissante ; elle ne comptait pas comme nation. La Prusse n'était ni assez compacte ni assez indépendante pour se détacher de ses traditions. L'Autriche était trop préoccupée de conserver ses possessions en Italie pour pouvoir s'entendre intimement avec nous.

Sans doute, la paix longtemps maintenue a pu faire oublier les dangers de ces organisations territoriales et de ces alliances, car ils n'apparaissent formidables que lorsque la guerre vient à éclater. Mais cette sécurité précaire, la France l'a parfois obtenue au prix de l'effacement de son rôle dans le monde. Il n'est pas contestable que, pendant près de quarante années, elle a rencontré debout et contre elle la coalition des trois Cours du Nord, unies par le souvenir de défaites et de victoires communes, par des principes analogues de Gouvernement, par des traités solennels et des sentiments de défiance envers notre action libérale et civilisatrice.

Si, maintenant, nous examinons l'avenir de l'Europe transformée, quelles garanties présente-t-il à la France et à la paix du monde ? La coalition des trois Cours du Nord est brisée. Le principe nouveau qui régit l'Europe est la liberté des alliances. Toutes les grandes Puissances sont rendues les unes et les autres à la plénitude de leur indépendance, au développement régulier de leurs destinées.

La Prusse agrandie, libre désormais de toute solidarité, assure l'indépendance de l'Allemagne. La France n'en doit prendre aucun ombrage. Fière de son admirable unité, de sa nationalité indestructible, elle ne saurait combattre ou regretter l'œuvre d'assimilation qui vient de s'accomplir et subordonner à des sentiments jaloux les principes de nationalité qu'elle représente et professe à l'égard des peuples. Le sentiment national de l'Allemagne satisfait, ses inquétudes se dissipent, ses inimitiés s'éteignent. En imitant la France, elle fait un pas qui la rapproche et non qui l'éloigne de nous.



Au midi, l'Italie, dont la longue servitude n'avait pu éteindre le patriotisme, est mise en possession de tous ses éléments de grandeur nationale. Son existence modifie profondément les conditions politiques de l'Europe ; mais, malgré des susceptibilités irréfléchies ou des injustices passagères, ses idées, ses principes, ses intérêts la rapprochent de la nation qui a versé son sang pour l'aider à conquérir son indépendance.

Les intérêts du Trône pontifical sont assurés par la convention du 15 septembre. Cette convention sera loyalement exécutée. En retirant ses troupes de Rome, l'Empereur y laisse, comme garantie de sécurité pour le Saint-Père, la protection de la France.

Dans la Baltique comme dans la Méditerranée surgissent des marines secondaires qui sont favorables à la liberté des mers.

L'Autriche, dégagée de ses préoccupations italiennes et germaniques, n'usant plus ses forces dans des rivalités stériles, mais les concentrant à l'est de l'Europe, représente encore une puissance de 35 millions d'âmes qu'aucune hostilité, aucun intérêt ne sépare de la France.

Par quelle singulière réaction du passé sur l'avenir, l'opinion publique verrait-elle non des alliés, mais des ennemis de la France dans des nations affranchies d'un passé qui nous fut hostile, appelées à une vie nouvelle, dirigées par des principes qui sont les nôtres, animées de ces sentiments de progrès qui forment le lien pacifique des sociétés modernes ?

Une Europe plus fortement constituée, rendue plus homogène par des divisions territoriales plus précises, est une garantie pour la paix du continent et n'est ni un péril ni un dommage pour notre nation. Celle-ci, avec l'Algérie, comptera bientôt plus de 40 millions d'habitants ; l'Allemagne, 37 millions, dont 29 dans la Confédération du Nord, et 8 dans la Confédération du Sud ; l'Autriche, 35 ; l'Italie, 25 ; l'Espagne, 18. Qu'y a-t-il dans cette distribution des forces européennes qui puisse nous inquiéter ?

Une puissance irrésistible, faut-il le regretter, pousse les peuples à se réunir en grandes agglomérations en faisant disparaître les Etats secondaires. Cette tendance naît du désir d'assurer aux intérêts généraux des garanties plus efficaces. Peut-être est-elle inspirée par une sorte de prévision providentielle des destinées du monde. Tandis que les anciennes populations du continent, dans leurs territoires restreints, ne s'accroissent qu'avec une certaine lenteur, la Russie et la République des Etats-Unis d'Amérique peuvent, avant un siècle, compter cha-

cune 100 millions d'hommes. Quoique les progrès de ces deux grands Empires ne soient pas pour nous un sujet d'inquiétude, et qu'au contraire nous applaudissions à leurs généreux efforts en faveur des races opprimées, il est de l'intérêt prévoyant des nations du centre européen de ne point rester morcelées en tant d'Etats divers sans force et sans esprit public.

La politique doit s'élever au-dessus des préjugés étroits et mesquins d'un autre âge. L'Empereur ne croit pas que la grandeur d'un pays dépende de l'affaiblissement des peuples qui l'entourent et ne voit de véritable équilibre que dans les vœux satisfaits des nations de l'Europe. En cela, il obéit à des convictions anciennes et aux traditions de sa race. Napoléon Ier avait prévu les changements qui s'opèrent aujourd'hui sur le continent européen. Il avait déposé le germe de nationalités nouvelles : dans la péninsule, en créant le royaume d'Italie ; en Allemagne, en faisant disparaître deux cent cinquante-trois États indépendants.

Si ces conditions sont justes et vraies, l'Empereur a eu raison d'accepter ce rôle de médiateur qui n'a pas été sans gloire, d'arrêter d'inutiles et douloureuses effusions de sang, de modérer le vainqueur par son intervention amicale, d'atténuer les conséquences des revers, de poursuivre, à travers tant d'obstacles, le rétablissement de la paix. Il aurait au contraire méconnu sa haute responsabilité si, violant la neutralité promise et proclamée, il s'était jeté à l'improviste dans les hasards d'une grande guerre, d'une de ces guerres qui réveillent les haines de races et dans lesquelles s'entrechoquent des nations entières. Quel eût été, en effet, le but de cette lutte engagée spontanément contre la Prusse, nécessairement contre l'Italie ? Une conquête, un agrandissement territorial ! Mais le Gouvernement Impérial a depuis longtemps appliqué ses principes en matière d'extension de territoire. Il comprend, il a compris les annexions commandées par une nécessité absolue, réunissant à la patrie des populations ayant les mêmes mœurs, le même esprit national que nous, il a demandé au libre consentement de la Savoie et du comté de Nice le rétablissement de nos frontières naturelles. La France ne peut désirer que les agrandissements territoriaux qui n'altéreraient pas sa puissante cohésion ; mais elle doit toujours travailler à son agrandissement moral ou politique, en faisant servir son influence aux grands intérêts de la civilisation.

Son rôle est de cimenter l'accord entre les puissances qui veulent à la fois maintenir le principe d'autorité et favoriser le

progrès. Cette alliance enlèvera à la révolution le prestige du patronage dont elle prétend couvrir la cause de la liberté des peuples, et conservera aux grands États éclairés la sage direction du mouvement démocratique qui se manifeste partout en Europe.

Toutefois, il y a dans les émotions qui se sont emparées du pays un sentiment légitime qu'il faut reconnaître et préciser. Les résultats de la dernière guerre contiennent un enseignement grave et qui n'a rien coûté à l'honneur de nos armes ; ils nous indiquent la nécessité, pour la défense de notre territoire, de perfectionner sans délai notre organisation militaire. La nation ne manquera pas à ce devoir, qui ne saurait être une menace pour personne ; elle a le juste orgueil de la valeur de ses armées; ses susceptibilités, éveillées par le souvenir de ses fastes militaires, par le nom et les actes du souverain qui la gouverne, ne sont que l'expression de sa volonté énergique de maintenir hors de toute atteinte son rang et son influence dans le monde.

En résumé, du point de vue élevé où le Gouvernement Impérial considère les destinées de l'Europe, l'horizon lui paraît dégagé d'éventualités menaçantes ; des problèmes redoutables, qui devaient être résolus parce qu'on ne les supprime pas, pesaient sur les destinées des peuples; ils auraient pu s'imposer dans des temps plus difficiles ; ils ont reçu leur solution naturelle sans trop de violentes secousses et sans le concours dangereux des passions révolutionnaires.

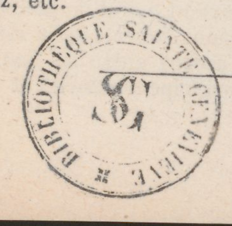
Une paix qui reposera sur de pareilles bases sera une paix durable.

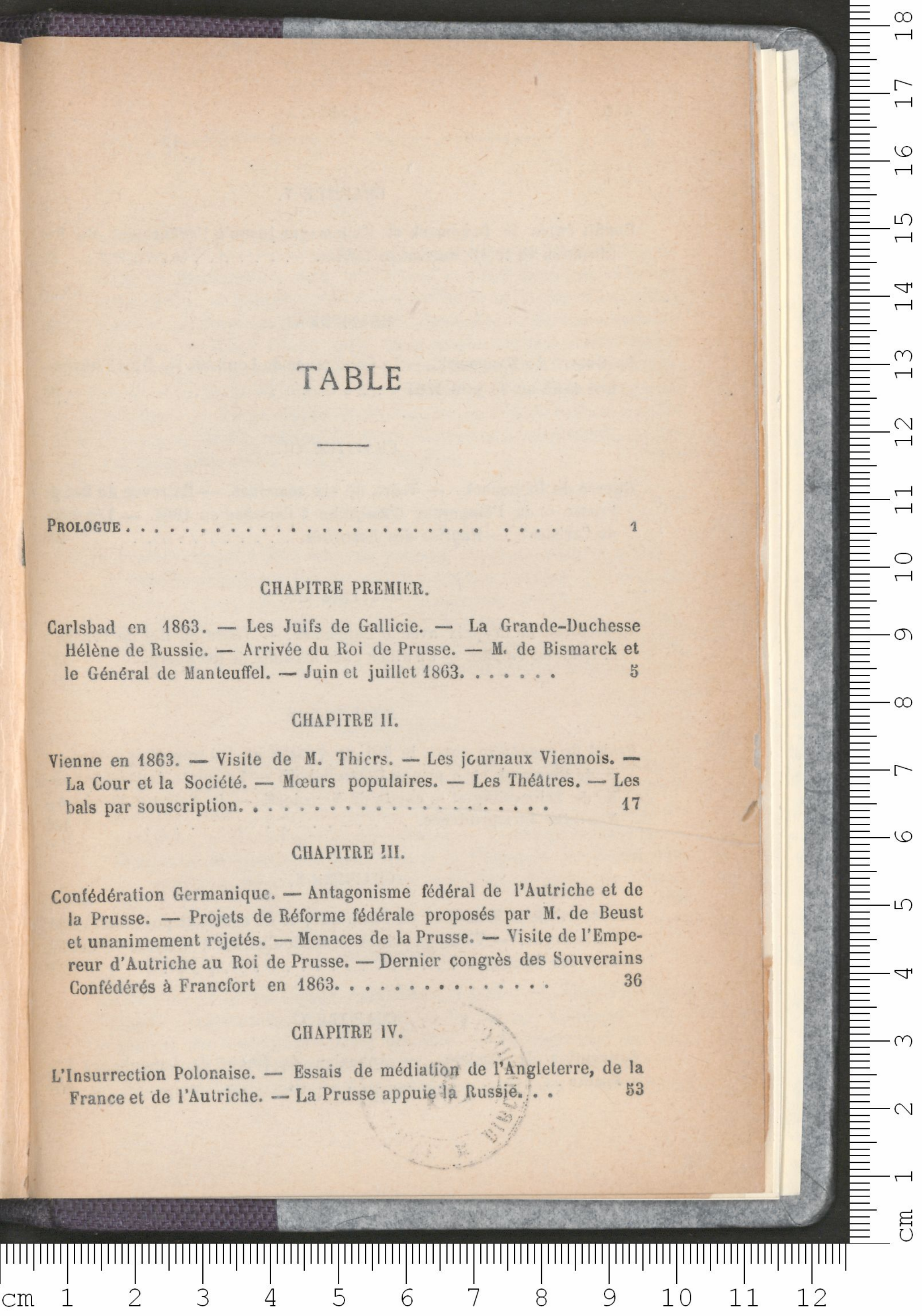
Quant à la France, de quelque côté qu'elle porte ses regards, elle n'aperçoit rien qui puisse entraver sa marche ou troubler sa prospérité. Conservant avec toutes les puissances d'amicales relations, dirigée par une politique qui a pour signes de sa force la générosité et la modération, appuyée sur son imposante unité, avec son génie qui rayonne partout, avec ses trésors et son crédit qui fécondent l'Europe, avec ses forces militaires développées, entourée désormais de nations indépendantes, elle demeurera non moins respectée.

Tel est le langage que vous devez tenir dans vos rapports avec le Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

Agréez, etc.

Signé : La Valette.





TABLE

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.

CHAPITRE XVIII.

CHAPITRE XIX.



Paris. — Imprimerie de E. DONNAUD, rue Cassette, 1.

